



*Date de dépôt : 5 décembre 2022*

## **Rapport**

**de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi  
du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de  
Genève pour l'exercice 2023 (LBU-2023) (D 3 70)**

### **Seconde partie**

- 1. Rapports des sous-commissions***
- 2. Présentations des entités publiques autonomes***
- 3. Réponses aux questions transversales***

## **Table des matières**

### **1) Rapports de sous-commissions**

Politique publique A – AUTORITES ET GOUVERNANCE Grand Conseil .....	4
Politique publique A – AUTORITES ET GOUVERNANCE Présidence .....	7
Politique publique A – AUTORITES ET GOUVERNANCE Cour de comptes.....	17
Politique publique B – ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES .....	20
Politique publique C – COHESION SOCIALE.....	60
Politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS .....	66
Politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ENERGIE.....	73
Politique publique F – FORMATION.....	81
Politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT.....	91
Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION.....	98
Politique publique I – IMPOTS ET FINANCES .....	107
Politique publique J – JUSTICE .....	127
Politique publique K – SANTÉ.....	138
Politique publique L – ECONOMIE ET EMPLOI .....	224
Politique publique M – MOBILITE.....	244

### **2) Présentations des entités publiques autonomes :**

a) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) .....	265
b) Transports publics genevois (TPG). .....	274
c) Etablissements publics pour l'intégration (EPI) .....	289
d) Aéroport international de Genève (Genève Aéroport) .....	293
e) Hospice général (HG) .....	298
f) Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) .....	306
g) Université de Genève .....	312

**3) Réponses aux questions transversales**

a) Grand Conseil.....	316
b) Conseil d'Etat.....	319
c) Pouvoir judiciaire .....	345
d) Cour des comptes .....	350

# 1) RAPPORTS DE SOUS COMMISSIONS



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
**GRAND CONSEIL**

**RAPPORT**

Page 1/3

## COMMISSION DES FINANCES

Projet de budget 2023

### Rapport de la sous-commission politiques publiques A

#### A01 Grand Conseil

---

Date de l'audition : **lundi 17 octobre 2022, 16h30 – 17h30**

Procès-verbaliste : Garance SALLIN

---

#### Membres

ALDER Murat Julian  
de CHASTONAY Marjorie

#### Groupe

PLR  
Ve

#### Fonction

Rapporteur de sous-commission

#### Personnes auditionnées

KOELLIKER Laurent  
RENFER Irène

#### Dpt/Insttit.

GC  
GC

Sautier  
Secrétaire générale adjointe



Afin d'éviter d'inutiles redites, le rapporteur se bornera ici à traiter des questions essentielles ayant surgi lors de l'audition en lien avec le budget 2023 du Grand Conseil. Au surplus, il invite les lecteurs à se référer au projet de budget 2023 de l'Etat de Genève.

### Introduction

La structure comptable du fonctionnement du Grand Conseil est triple :

1. le Grand Conseil en tant que tel, lequel comprend la rémunération des députés et toutes les dépenses liées directement à leur activité ;
2. le Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC), lequel comprend les salaires du personnel et les frais d'impression, l'achat de matériel informatique, etc.
3. le Bureau interparlementaire de coordination, organe qui organise la collaboration intercantonale entre parlements cantonaux dans le cadre de conventions intercantionales. Genève est le canton qui tient le secrétariat de ce Bureau, qui ne concerne le budget que de façon marginale. L'une des collaboratrices du SGGC y consacre 30%.

### Augmentation des charges

L'augmentation des charges est proche de zéro. Le budget du Grand Conseil, qui ne représente que 0.13% des dépenses de l'Etat, est stable. Lorsque des besoins en ressources supplémentaires se font ressentir, le Bureau veille, autant que faire se peut, à les combler par des réallocations de ressources internes.

### Jetons de présence

Les jetons de présence des députés sont fixés par le Bureau lors de la dernière année de législature et sont valables pour les 5 années à venir. En 2022, en suite de retours unanimes, il a été décidé de laisser inchangé le montant des jetons de présence. La dotation versée aux partis politiques sera en revanche augmentée pour tenir compte de l'inflation. Cela représente une augmentation d'environ 20'000.- francs.

### Assistants parlementaires

Dès l'année prochaine, les groupes parlementaires devront non seulement apporter la preuve de l'engagement d'un assistant parlementaire pour pouvoir bénéficier de l'indemnité annuelle de 60'000.- francs, mais également prouver que cette somme a servi à rémunérer ledit assistant et ses charges sociales. Les partis restent en revanche libres de déterminer le taux d'activité de l'assistant parlementaire.

### Matériel informatique

Les amortissements du matériel informatique des députés ne concernent que ceux qui ont demandé et reçu un ordinateur portable pour leur activité parlementaire. Ceux qui y ont renoncé au profit d'un crédit de 1'000.- francs à faire valoir dans un magasin informatique ne sont pas concernés par ces amortissements.

**Revenus financiers**

Le revenu de 40'000.- francs qui apparaît au budget n'est autre que la participation de la Ville de Genève à l'utilisation de la salle du Grand Conseil. La Ville contribue ainsi à la maintenance des systèmes informatiques et à leur amortissement. Les longs débats autour de l'utilisation de la salle du Grand Conseil par la Ville se sont soldés par un accord. En effet, cette dernière a accepté de verser une participation financière au vu des sommes colossales investies par l'Etat pour la rénovation totale de la Salle.

**Investissements**

L'essentiel des investissements porte sur la Salle du Grand Conseil et le renouvellement du matériel informatique. Il s'agira notamment de passer à Office 365, avec des abonnements annuels. Une loi séparée du budget traite de la planification financière quinquennale des dépenses du Grand Conseil. Celle actuellement en vigueur a été votée en 2019 et couvre la période 2020 à 2024.



COMMISSION DES FINANCES  
Projet de budget 2023

Rapport sur la Politique publique A – PRESIDENCE

Programmes A02, A03, A05 (Conseil d'Etat)

Date de l'audition : **lundi 21 octobre 2022, 16h30 – 17h40**  
Procès-verbaliste : Alexia ORMEN

Membres	Groupe	Fonction
ALDER Murat Julian DE CHASTONAY Marjorie	PLR Ve	Rapporteur
Personnes auditionnées	Dpt/Insttit.	
FONTANET Nathalie	DF	Conseillère d'Etat
POGGIA Mauro	DSPS	Président du Conseil d'Etat
RIGHETTI Michèle	CHA	Chancelière d'Etat
BUSSIEN Malika	CHA	Directrice administrative et financière

*Afin d'éviter d'inutiles redites, le rapporteur de sous-commission prie respectueusement les lecteurs de bien vouloir se référer à la présentation PowerPoint annexée, ainsi qu'au Projet de budget 2023 de l'Etat de Genève. Le présent rapport se bornera aux questions les plus importantes qui ont été traitées par la sous-commission lors de l'audition.*

**Programmes A02 (Conseil d'Etat) & A03 (Exercice des droits politiques)**

**1. Jurés électoraux**

- Les jurés électoraux sont plusieurs centaines, et indemnisés 32 fr/h la journée et 54 fr/h la nuit (de plus en plus rare). Ces jurés sont engagés pour les élections proportionnelles et non pour les votations. L'Etat dispose d'une base de données d'environ 2'000 jurés très hétérogène, au sein de laquelle sont sollicités des jurés tous les 4 ans. Pour l'opération électorale du Grand Conseil, entre 700 et 800 jurés sont mobilisés, raison pour laquelle l'Etat doit réquisitionner le site d'Uni-Mail.
- Les votations relèvent du Service des votations et des élections (SVE), composé d'une vingtaine de personnes, avec une équipe d'auxiliaires mobilisée en appui en fonction du taux de participation du peuple. Le SVE compte environ 9 ETP et les auxiliaires complètent cette équipe fixe, également pour contrôler les signatures des initiatives et référendums. Les auxiliaires travaillent donc en fonction des



besoins du SVE, que ce soit pour la votation ou le contrôle des signatures; ils sont mobilisés 2 semaines ou 10 jours avant la votation ou en fonction du nombre d'initiatives et de référendums soumis au vote.

## 2. Vote électronique

- Nous demeurons dans l'attente des résultats du test d'intrusion du système de la Poste, compte tenu des difficultés qu'elle a rencontrées avec son code source peu après l'arrêt du système genevois (3 ans auparavant). À l'heure actuelle, il n'existe aucun système de vote électronique. Le Conseil fédéral a travaillé sur une modification des bases légales et est reparti avec un essai pilote, en choisissant de ne pas pérenniser pour l'instant la solution du vote électronique. La Poste est en train d'essayer de faire homologuer son système, avec un test d'intrusion achevé récemment. Reste à savoir si le système sera homologué pour la fin de l'année. Dans l'affirmative, trois cantons se sont déjà annoncés pour essayer de redémarrer des tests avec le système de la Poste courant 2023. Si les essais sont concluants dans ces trois cantons, le canton de Genève pourrait envisager un retour du vote électronique.
- Le système privé espagnol que la Poste a utilisé dans le passé a fait faillite, raison pour laquelle elle a racheté le code source qu'elle exploite désormais elle-même. Pour rappel, « *le système de vote électronique utilisé par le canton doit être, dans sa conception, sa gestion et son exploitation, entièrement contrôlé par des collectivités publiques* » (art. 60D al. 2 LED). Juridiquement, une collaboration entre le canton et la Poste pourra être envisagée dès 2024.

## 3. Droits politiques des personnes handicapées

- Un dispositif a été mis en place pour faciliter et encourager la participation politique de l'ensemble du corps électoral en améliorant l'accessibilité du matériel de vote. À ce titre, la partie « comment voter » de la brochure de votations sera traduite en langage « facile à lire et à comprendre » (FALC) pour les personnes en situation de handicap cognitif. En vue des élections de 2023, la Chancellerie proposera aussi des notices explicatives en langage FALC, dont le contenu sera discuté avec les associations qui suivent les personnes concernées, afin de simplifier le message et en évitant de le déformer.
- Il ne faut pas confondre le langage FALC avec l'objectif de vulgarisation, qui vise à simplifier la compréhension des enjeux par tout un chacun. Un essai pilote a été conduit lors de la votation sur la fin des retraites à vie des membres du Conseil d'Etat, sur la base d'un panel de citoyens qui, pendant deux jours, a réalisé un inventaire des arguments favorables et défavorables, traduisant leurs perceptions des enjeux de la votation dans une brochure de 4 pages. Il est prévu de refaire une telle expérience en collaboration avec le Département du territoire afin de développer ces brochures simplifiées. Il s'agit toutefois d'un dispositif très gourmand en termes de ressources (toute une équipe doit travailler sur 2 week-ends avec le panel citoyen). Cette simplification des objets de votation ne vise pas spécifiquement des personnes allophones ou en situation de handicap.



#### 4. Droits politiques des étrangers

- Le taux de participation global des étrangers ayant le droit de vote à Genève est très bas (28%), mais il peut varier d'une communauté à l'autre, les champions étant les Belges. C'est pourquoi l'Etat va travailler avec le Bureau de l'intégration et les communes pour mobiliser davantage cette partie du corps électoral. Toutefois, les communes préfèrent établir elles-mêmes leurs brochures de vote, conformément à l'autonomie légale dont elles bénéficient. L'Etat va donc se concentrer sur l'incitation à la participation et sur la sensibilisation à l'importance du vote.

### Programme A05 (Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale)

#### 5. Lutte contre les violences domestiques

- La crise du COVID-19 n'a pas engendré une augmentation significative des besoins en termes de lutte contre les violences domestiques. En revanche, une telle augmentation a pu être observée plus récemment. De nombreux dispositifs ont été mis en place ces dernières années afin de permettre aux victimes de mieux s'informer et de faire valoir leurs droits.

#### 6. Fondation GESDA

- La Fondation GESDA (Geneva Science and Diplomacy Anticipator) est soutenue financièrement par la Confédération et le canton de Genève. Des scientifiques, des personnalités internationales et des diplomates composent cette fondation qui vise à anticiper les défis futurs et trouver des solutions à ces ceux-ci. L'ancienne Présidente de la Confédération Micheline CALMY-REY représente le canton de Genève au sein de la fondation. Les organisations internationales y sont aussi représentées.

#### 7. Chargés cantonaux aux affaires fédérales

- Les chargés aux affaires fédérales travaillent au service des affaires européennes, régionales et fédérales (SAEF). Ils sont chargés de mission pour faire connaître la position du canton de Genève auprès des parlementaires à Berne et de la Conférence des directeurs cantonaux des finances. Actuellement, il s'agit de Madame Vanura SINGH et de Monsieur Soren HENRICHSEN. Ils préparent les sessions avec la députation genevoise aux Chambres fédérales et sont présents pendant les sessions à Berne, mais aussi lors des conférences intercantionales ou régionales.



## 8. Promotion des femmes en politique

- Des mesures sont prévues pour promouvoir les femmes en politique, notamment les ateliers du BPEV qui rencontrent beaucoup de succès. Des subventions sont accordées à des associations qui agissent en faveur de l'égalité et de la représentativité des femmes. Actuellement, le Grand Conseil est représenté à 32% de femmes, ce qui n'était pas le cas auparavant. Pour rappel, le Conseil d'Etat a également déposé un projet de loi visant à augmenter la représentation des femmes dans les organes exécutifs des institutions de droit public. Un rapport sera prochainement déposé par la commission compétente à l'attention du plenum. Un autre projet de loi du Conseil d'Etat sur l'égalité et la lutte contre les violences et les discriminations liées au genre est encore en cours de traitement devant la Commission des droits de l'Homme.

# Projet de budget 2023 Fonctionnement

## Politique Publique A Autorités et Gouvernance

Audition du 21 octobre 2022



### **La politique publique A est composée des programmes suivants :**

A01 Grand Conseil (audition spécifique)

A02 Conseil d'Etat

A03 Exercice des droits politiques

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et  
Genève internationale

A06 Cour des comptes (audition spécifique)



## A02 Conseil d'Etat

Le programme du Conseil d'Etat regroupe les entités suivantes :

1. Conseil d'Etat
2. Direction des affaires juridiques
3. Service administratif du Conseil d'Etat
4. Service du protocole
5. Service de communication et information
6. Service des affaires européennes, régionales et fédérales
7. Archives d'Etat



Chancellerie d'Etat

08.11.2022 - Page 3

## A02 Conseil d'Etat

Département responsable : CHA

### BUDGET

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
		en francs	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>19'223'872</b>	<b>-462'949</b>	<b>-2.4%</b>	<b>19'686'821</b>	<b>16'919'640</b>
30 Charges de personnel	14'661'741	-456'251	-3.0%	15'117'992	13'799'220
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'707'377	0	0.0%	2'707'377	1'736'104
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'460	-76	-0.9%	8'536	8'536
34 Charges financières	595'548	-6'622	-1.1%	602'170	543'565
36 Charges de transfert	1'174'746	0	0.0%	1'174'746	811'847
39 Facturations internes	76'000	0	0.0%	76'000	20'368
<b>REVENUS</b>	<b>687'001</b>	<b>-4'015</b>	<b>-0.6%</b>	<b>691'016</b>	<b>704'190</b>
42 Taxes et redevances	661'981	-4'015	-0.6%	665'996	417'973
43 Revenus divers	25'000	0	0.0%	25'000	283'754
44 Revenus financiers	20	0	0.0%	20	-
46 Revenus de transferts	0	0	-	0	-
49 Facturations internes	-	-	-	-	2'464
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-18'536'871</b>	<b>458'934</b>	<b>-2.4%</b>	<b>-18'995'805</b>	<b>-16'215'450</b>
<i>Coût d'état-majior</i>	<i>-1'862'494</i>	<i>120'338</i>	<i>-6.1%</i>	<i>-1'982'832</i>	<i>-1'700'522</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'465'656</i>	<i>-118'423</i>	<i>1.9%</i>	<i>-6'347'233</i>	<i>-6'691'554</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-26'865'021</b>	<b>460'849</b>	<b>-1.7%</b>	<b>-27'325'870</b>	<b>-24'607'526</b>

### POSTES

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>71.10</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00%</b>	<b>71.10</b>	<b>67.70</b>
ETP fixes	71.10	0.00	0.00%	71.10	66.70
ETP auxiliaires	-	-	-	-	1.00
ETP agents spécialisés	0.00	0.00	-	-	-



Chancellerie d'Etat

08.11.2022 - Page 4

## A02 Conseil d'Etat

### Explications des écarts principaux :

- Charges de personnel (nature 30) : - 0.5 million (-3%)

La diminution s'explique par :

- provision à la caisse des pensions des magistrats qui est ajustée chaque année en fonction des dernières hypothèses actuarielles



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

POF 7000001.100

Chancellerie d'Etat

08.11.2022 - Page 5

## A03 Exercice des droits politiques

### Département responsable : CHA

#### BUDGET

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22 en francs	Douzièmes en % prov. 2022	Compte 2021
<b>CHARGES</b>	<b>12'068'628</b>	<b>3'287'022</b>	<b>37.4%</b>	<b>8'781'606</b>
30 Charges de personnel	4'838'628	1'108'022	29.7%	3'730'606
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	7'035'000	2'024'000	40.4%	5'011'000
36 Charges de transfert	195'000	155'000	387.5%	40'000
<b>REVENUS</b>	<b>99'507</b>	<b>58'804</b>	<b>144.5%</b>	<b>40'703</b>
42 Taxes et redevances	4'507	1'404	45.2%	3'103
43 Revenus divers	95'000	57'400	152.7%	37'600
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-11'969'121</b>	<b>-3'228'218</b>	<b>36.9%</b>	<b>-8'740'903</b>
Coût d'état-major	-614'655	-185'933	43.4%	-428'722
Coût des prestations de moyens	-5'608'308	1'540'449	-21.5%	-7'148'757
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-18'192'084</b>	<b>-1'873'702</b>	<b>11.5%</b>	<b>-16'318'382</b>
				<b>-12'856'170</b>

#### POSTES

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22 en ETP	Douzièmes en % prov. 2022	Compte 2021
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>15.70</b>	<b>0.40</b>	<b>2.61%</b>	<b>15.30</b>
ETP fixes	15.70	0.40	2.61%	15.30



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

POF 700001.100

Chancellerie d'Etat

08.11.2022 - Page 6

## A03 Exercice des droits politiques

3 votations fédérales et cantonales  
4 élections  
GC-CE 1er tour et CE 2<sup>ème</sup> tour  
CN-CdE 1er tour et CdE 2<sup>ème</sup> tour

Pour le GC-CN : dépouillement centralisé à Uni-mail mobilisant plusieurs centaines de jurés

### -> **Augmentation des charges (+ 3.3 millions)**

- Charges de personnel (nature 30) : + 1.1 million
- Charges de biens et service (nature 31) : + 2 millions
- Charges de transfert (nature 36) : + 0.2 million  
*dont 85'000F p/Projet mise à disposition de presse numérique gratuits aux jeunes citoyens*



## A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale

Ce programme comprend :

- Le service d'audit interne (DF)
- Les préposés à la protection des données et à la transparence (CHA)
- Le Groupe de confiance (CHA)
- Le BPEV (DF)
- L'OCSTAT (DF)
- Le bureau de médiation administrative (CHA)
- Les affaires internationales (DF)
- Le service des affaires communales (DCS)



## A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale

Département responsable : CHA (avec DF et DCS)

### BUDGET

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
		en francs	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>39'892'092</b>	<b>1'847'444</b>	<b>4.9%</b>	<b>38'044'648</b>	<b>36'939'985</b>
30 Charges de personnel	14'941'882	855'371	6.1%	14'086'511	14'039'068
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'227'137	-22'327	-1.8%	1'249'464	865'736
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'070	7	0.2%	4'063	4'063
36 Charges de transfert	23'719'003	1'014'393	4.5%	22'704'610	22'029'882
39 Facturations internes	-	-	-	-	1'237
<b>REVENUS</b>	<b>936'980</b>	<b>350</b>	<b>0.0%</b>	<b>936'630</b>	<b>911'189</b>
42 Taxes et redevances	616'380	350	0.1%	616'030	577'427
43 Revenus divers	233'100	0	0.0%	233'100	220'034
46 Revenus de transferts	87'500	0	0.0%	87'500	113'728
<b>RESULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-38'955'112</b>	<b>-1'847'094</b>	<b>5.0%</b>	<b>-37'108'018</b>	<b>-36'028'797</b>
Coût d'état-major	-646'825	-14'265	2.3%	-632'560	-575'294
Coût des prestations de moyens	-5'990'195	982'203	-14.1%	-6'972'398	-6'396'795
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-45'592'133</b>	<b>-879'157</b>	<b>2.0%</b>	<b>-44'712'976</b>	<b>-43'000'885</b>

### POSTES

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>87.20</b>	<b>4.25</b>	<b>5.12%</b>	<b>82.95</b>	<b>82.80</b>
ETP fixes	83.10	4.25	5.39%	78.85	77.90
ETP auxiliaires	1.10	0.00	0.00%	1.10	1.90
ETP agents spécialisés	3.00	0.00	0.00%	3.00	3.00



Chancellerie d'Etat

08.11.2022 - Page 9

## A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale

### Explications des écarts principaux :

- Charges de personnel (nature 30) : + 0.9 million (+6.1%) /+ 4.25 ETP

La variation s'explique par :

- postes supplémentaires 2022, accordés par ComFin 2.03.2022 + 2.05 ETP (Lanceurs d'alerte & Bureau promotion égalité et préventions violences)
- postes supplémentaires pour 2023 + 2.2 ETP  
1.2 ETP p/Service des affaires communales  
1.0 ETP p/Préposé cantonal, dont 23% compensé p/diminution nature 31



Chancellerie d'Etat

08.11.2022 - Page 10

## A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale

### Explications des écarts principaux :

- Charges de transfert (nature 36) : + 1.0 million (+4.5%)

La variation s'explique par :

- dotation supplémentaire + 0.5 million à la Solidarité internationale
- augmentation + 0.2 million pour GESDA (Geneva Science and Diplomacy Anticipator)
- dotation supplémentaire + 0.2 million p/ligne générique "subventions Genève internationale"
- nouvelle dotation + 0.1 million p/Association "Aux 6 logis" (violences domestiques)
- transferts neutres sur la nature 36



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

POUR TOUS LES GENEVOIS

Chancellerie d'Etat

08.11.2022 - Page 11

**COMMISSION DES FINANCES****Projet de budget 2023****Rapport de la sous-commission politiques publiques A****A06 Cour des Comptes**

---

Date de l'audition : **lundi 31 octobre 2022, 16h30 – 17h10**

Procès-verbaliste : Thomas HUMEROSE

---

**Membres**

ALDER Murat Julian  
de CHASTONAY Marjorie

**Groupe**

PLR  
Ve

**Fonction**

Rapporteur de sous-commission

**Personnes auditionnées**

TERRIER Isabelle  
GOUMAZ Christelle

**Dpt/Instit.**

CdC  
CdC

Présidente 2021-2022, magistrate titulaire  
Responsable administrative et financière



Afin d'éviter d'inutiles redites, le rapporteur se bornera ici à traiter des questions essentielles ayant surgi lors de l'audition en lien avec le budget 2023 de la Cour des Comptes (CdC). Au surplus, il invite les lecteurs à se référer au projet de budget 2023 de l'Etat de Genève.

### **Croissance des ETP**

Les charges de personnel sont le poste le plus important du budget. La CdC connaît une croissance des ETP, mais celle-ci ne requiert aucun budget supplémentaire. Ceci est principalement dû au fait que certains départs de collaborateurs expérimentés ont été comblés par l'engagement d'un personnel un peu moins expérimenté, et donc, avec un salaire inférieur. Pour rappel, le personnel de la CdC est engagé sous contrat de droit privé, ce qui lui permet d'appliquer ses propres grilles salariales.

### **Ancienneté des magistrats**

Les juges François PAYCHÈRE et Isabelle TERRIER ont atteint les dix années d'ancienneté, ce qui leur permettra de prétendre à une dotation de prévoyance dès 2023. Un actif calculé par les actuaires du département des finances (DF) et relativement important a donc été porté au budget à ce titre. L'indexation du coût de la vie dépend également du DF et ne représente pas un choix de la CdC.

### **Litiges judiciaires**

Depuis sa création, seules deux interventions de la CdC ont été contestées en justice. Dans de tels cas, la CdC doit mandater un avocat et prendre en charge ses honoraires. Le dernier cas remonte à la période 2018-2019 et concernait la commune du Grand-Saconnex en lien avec l'accès à des données. La CdC n'étant pas soumise à la LIPAD, elle avait estimé qu'elle ne pouvait pas rendre de décisions concernant un tel cas. La juridiction compétente avait toutefois donné tort à la CdC qui a donc adapté le rapport concerné. Le cas précédent concernant un rapport sur les ressources humaines de la Ville de Genève. L'un des collaborateurs de cette dernière estimait qu'il était identifiable et que ce rapport lui causait préjudice. La CdC a obtenu gain de cause, mais elle a dû dépenser des montants importants pour se défendre en justice.

### **Délais de traitement**

La CdC n'est pas soumise à des délais de traitement contraignants. Elle veille à traiter ses dossiers aussi rapidement que possible, mais aussi rigoureusement que nécessaire.

### **Coordination avec le Service de la surveillance des communes**

Ce service se concentre sur les délibérations des conseils municipaux et sur les comptes des communes, ce que la CdC ne fait pas. En revanche, cette dernière peut mener des audits de gouvernance ou de gestion des communes, ce que ledit Service ne peut pas faire. Il n'existe donc pas de risque de doublon, puisque les compétences de chacune des entités sont bien délimitées.

### **Matériel informatique**

Le budget lié au parc informatique de la CdC prévu pour 2020-2021 a finalement été utilisé en 2022 en raison du Covid-19. En effet, il était alors très compliqué pour la CdC d'obtenir le matériel nécessaire. Des nouveaux collaborateurs se sont retrouvés sans



ordinateurs modernes et il a fallu fouiller le fond des tiroirs pour les équiper. Cette situation n'a pas eu d'impact sur le travail de la CdC, mais la situation reste tendue. Tout le matériel est engagé et exploité. Si des ordinateurs venaient à lâcher, le manque de matériel pourrait devenir critique et avoir un impact sur le travail.

### **Infrastructures**

La CdC a obtenu deux bureaux supplémentaires en 2019. Il existe encore des possibilités d'aménagement dans les locaux existants. Les collaborateurs sont souvent chez les audités et le télétravail s'est instauré de manière plus importante. Cependant, la CdC manque de véritables salles de réunion, lesquelles sont partagées avec les autres utilisateurs du bâtiment, dont les bureaux sont occupés à quasi-saturation. La salle du rez-de-chaussée est mutualisée et toujours utilisée par la CdC pour ses conférences de presse.

La CdC n'envisage pas de déménager, mais d'obtenir, à terme, l'usage de tout l'étage qu'elle occupe, actuellement en partage avec des collaborateurs du Service des prestations complémentaires (SPC). La CdC avait rendu un rapport sur le bilan thermique des bâtiments de l'Etat. S'il fallait prendre un bon exemple de passoire thermique, le bâtiment dans lequel se trouve la CdC figurerait probablement dans le haut du panier.

**COMMISSION DES FINANCES****Projet de budget 2023****Sous-commission relative aux politiques publiques B01-B03**

vendredi 30 septembre 2022

Salle de conférence – DF, 7, place de la Taconnerie

**Commissaires :** M. Murat Julian Alder PLR  
M<sup>me</sup> Françoise Sapin (rapporteur) MCG

**Auditionnés :**

FONTANET Nathalie		Conseillère d'Etat
BARTOLOMEI-FLÜCKIGER Stéfanie	DF	Directrice financière
APFFEL MAMPAEY Coralie	DF	Directrice générale OPE
BEGUET Pierre	DF	Directeur général DGFE
GOBET Pierre-Antoine	DF	Secrétaire général
FIUMELLI Olivier	DF	Secrétaire général adjoint
CALPE Alicia	DF	Directrice support DGFE

**Procès-verbaliste :** M<sup>me</sup> Garance SALLIN**Annexes et documents distribués en séance**

---

1. Présentation – PB 2023 Politique Publique B (*distribué en séance*)  
Département des Finances
2. Rapport PB 2023 – Politique Publique B  
Département des Finances

Après une introduction de M<sup>me</sup> Fontanet, M<sup>me</sup> Bartolomei nous commente les documents distribués

## **B 01 Etats-majors départementaux**

### Explication des écarts principaux

#### *Charges de personnel (nature 30)*

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI commence par l'explication des écarts, étant donné qu'il n'y a pas de projet prioritaire sur ce programme-ci. Ces écarts se réfèrent à 2 exercices. Il s'agit des écarts qui ont été présentés au PB 2022, dont une partie a été soumise à la commission des finances (COFIN) via des crédits supplémentaires en mars 2022 et d'autres besoins, soumis ou re-soumis dans le cadre du processus d'élaboration du PB2023.

M<sup>me</sup> FONTANET rappelle que le budget 2022 était lié aux douzièmes. Ainsi, il y a toute une série d'écarts qui sont liés à des éléments différents. Une partie est liée aux douzièmes, une aux crédits supplémentaires de mars 2022. Les 12èmes provisoires consistent en le budget 21 auquel ont été ajoutés les crédits supplémentaires votés par la COFIN en 2021. Ceux qui ont été votés en 2022 sont dans les écarts. C'est un écart au niveau comptable, puisqu'il n'y avait pas de budget en 2022.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI explique que l'exercice de cette année est compliqué, car il s'agit d'expliquer ce qui a été prévu sur deux exercices. Ils ont donc distingué dans l'explication ce qui était inscrit au PB 22 et qui a été à nouveau présenté dans le cadre des crédits supplémentaires de mars 2022 (besoins nouveaux ou transferts neutres), et ce qui a été présenté et validé par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'élaboration du PB 23 (nouveaux besoins ou transferts neutres).

La commissaire MCG évoque les 2.3 MF indiqués en p. 2 (annexe 1). Elle demande si cela comprend l'écart par rapport aux 12èmes et ce qui a été voté à la COFIN pour 2022.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI explique que le point de départ pour le budget 2022 est la photo du budget 21 et les crédits supplémentaires votés durant 2021.

Le commissaire PLR comprend qu'il y a environ 7 ETP de plus pour le PB 2023, mais sur ces 7 ETP, 5.7 ont déjà été accordés par la COFIN via un crédit supplémentaire.

M<sup>me</sup> FONTANET le confirme. Quand ils vont présenter tous les ETP, certains ont déjà été accordés que ce soit dans le cadre des crédits impératifs de mars 2022 ou dans le cadre de crédits supplémentaires votés par exemple en août 22.

Le commissaire PLR en conclut que ce sont des personnes déjà engagées qui fournissent un travail. Il demande ce qui arrive si le budget n'est pas voté.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI répond que si cela n'est pas voté, le PB 23 va quand même les prendre en compte.

M<sup>me</sup> FONTANET explique que ces postes ont été votés en 2022 en crédits supplémentaires. Si le budget 23 est en 12èmes provisoires également, ils prendront le

budget en 12<sup>e</sup> de 2022 auquel seraient ajoutés tous les crédits supplémentaires votés en 2022.

Le commissaire PLR comprend que ces personnes ne seront pas licenciées si le budget n'est pas voté.

M. FIUMELLI précise que, en revanche, si le parlement devait voter le budget tout en supprimant tous les postes, il n'y aurait plus de moyens pour financer les personnes engagées en 2022, et donc, en théorie, l'Etat devrait les licencier.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI explique que l'annuité 2022 fait partie des 2.3 MF, car elle a été votée en mars dernier par la COFIN. Elle revient à l'explication concernant les 7 ETP et 2.3 MF. Il s'agit de transferts neutres entre différents programmes et des postes supplémentaires 2022 accordés par la COFIN en mars 2022 pour 5.7 ETP et 1.3 MF. Cela comprend la création de 2 postes : 1 au DCS et 1 au DEE. Il y a aussi des transferts neutres entre différents programmes pour l'année 2023 pour +0.2 ETP et 0.1 MF. Il y a des postes supplémentaires pour 2023 pour +1 ETP (et non 1.1 comme indiqué dans la brochure) et 0.1 MF. C'est un poste au DIP de secrétaire général adjoint pour renforcer le secrétariat général. Enfin, il y a les mécanismes salariaux 22 et 23, avec une demi-indexation indexation à 1.35%.

#### *Amortissement (nature 33)*

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI relève qu'il y a une baisse de -1.1 MF. Il s'agit d'une réallocation des amortissements. Elle est financièrement neutre. Certains amortissements vont par défaut sur la B 01, car cela concerne un département dans son ensemble. Ici, un département a préféré l'inscrire sur la bonne politique publique. C'est donc purement comptable et reflète le niveau des amortissements qu'on trouve dans les comptes.

La commissaire MCG s'étonne qu'il n'y ait pas une même logique pour tout l'Etat.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI répond que l'écart était dû au fait que, au dernier budget, ils avaient oublié de faire cette réallocation. Le budget 22 est surévalué et cela a été corrigé au PB 23. Dans les comptes, en nature 33, on voit que les comptes sont autour de 300'000 F. Ils se sont plus ou moins alignés sur les comptes 2021. Autrement, il n'y a pas d'autre écart significatif sur ce programme.

La même commissaire demande s'ils les inscrivent systématiquement dans la politique B puis les réallouent ensuite dans les différents départements.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI répond par la négative. Ils les planifient où il faut, mais parfois, dans le processus de planification, il faut faire des réallocations.

## Questions

La commissaire MCG demande ce qu'est le projet d'amélioration du fonctionnement de l'administration évoqué à la p. 6 de l'annexe 2.

M<sup>me</sup> FONTANET répond que c'est un projet lié aux états-majors. Il s'agit de coordonner et soutenir les directions générales, les offices, etc.

M. FIUMELLI explique que ce projet vise à améliorer le fonctionnement de l'administration et à assurer une meilleure efficacité au sein de l'administration. Ce projet compte plusieurs sous-projets. Le but est d'améliorer tous les processus internes à l'administration. Les résultats devraient arriver en 2023, mais il est difficile d'en parler concrètement pour l'instant.

## **B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines**

### Projets prioritaires

M<sup>me</sup> FONTANET commence par le projet de réforme du système d'évaluation des fonctions. Elle rappelle que SCORE a été abandonné.

Le Conseil d'Etat a décidé d'avancer avec le **projet G'Evolue**. Une commission paritaire doit maintenant être mise en place. Elle comprendra des représentants employeurs et des représentants des associations représentatives du personnel. Il a été décidé qu'il y aurait 5 représentants de chaque côté et un président externe. Côté employés, il y aura 3 représentants pour le Cartel, 1 pour l'UCA (Union des Cadres de l'Administration) et 1 pour le GCA (Groupement des cadres de l'Administration genevoise) ; et 5 représentants du côté employeur. Maintenant qu'une partie des problèmes politiques est réglée, le but est d'arriver à réévaluer l'ensemble des fonctions. La commission va devoir déterminer des critères plus modernes qu'aujourd'hui. L'objectif est de partir ensemble vers un système transparent. Ce qui avait bloqué avec SCORE était de ne pas avoir eu un système suffisamment transparent. Là, ils vont devoir déterminer une méthode parmi plusieurs à choix, mettre en place la commission paritaire, puis grâce à des experts et à un accompagnement, ils procéderont aux réévaluations des fonctions. Cela va nécessiter des postes. Le travail pour les représentants sera extrêmement important. Ils auront des suppléants, afin d'assurer un suivi et que tout le monde soit au courant. Ils sont à la recherche d'un président qui serait validé par les représentants employeurs et par les représentants employés, qui connaisse l'administration.

Ensuite, il y a le projet de **qualité de vie au travail (QVT)** et la gestion des absences. Il y a une augmentation du taux d'absence, et cela représente un coût pour l'Etat. Ils ont remarqué qu'une grande partie des absences est liée à des troubles psycho-sociaux, psychologiques ; ils ont besoin d'avoir plus de personnel de santé en mesure d'identifier cela. Le projet QVT est important pour l'OPE et entre dans le cadre de la stratégie Travailler autrement.

M<sup>me</sup> APFFEL MAMPAEY explique que le projet QVT part du postulat que les gens qui sont dans un environnement propice à l'épanouissement professionnel vont livrer des prestations de qualité. Il s'agit de voir comment faire pour que les gens au sein de l'administration se sentent engagés et motivés au quotidien quand ils viennent travailler et qu'ils soient moins absents. Cela concerne tout ce qui peut être mis en œuvre au niveau notamment de la formation et de l'attitude des managers afin de favoriser les comportements positifs au sein des équipes. C'est un processus de longue haleine de changer l'attitude des gens, qui va s'étaler sur plusieurs années.

Le commissaire PLR demande si les projets G'Évolue et **Travailler autrement** pourraient être mis en œuvre avec des partenaires privés, en mandatant des entreprises spécialisées dans ce domaine. Les députés pourraient s'interroger sur la pertinence de créer de nouveaux postes pour cela, qui vont ensuite être pérennisés.

M<sup>me</sup> FONTANET répond qu'ils ne seront pas pérennisés. Ce seront des auxiliaires et des agents spécialisés liés à ce projet. Elle trouve cette proposition intéressante, en particulier pour G'Évolue. Elle rappelle toutefois que le projet SCORE était externalisé. Ils avaient gelé toutes les réévaluations qui se passent d'ordinaire et il y avait un mandataire externe. Cela a fait qu'il n'y avait pas une transparence totale sur le fonctionnement. L'OPE a pourtant passé beaucoup de temps à expliquer, mais il y avait un manque de confiance, car les collaborateurs, respectivement les syndicats n'avaient pas choisi le partenaire. Dans le nouveau projet, il y aura un partenaire, mais il sera choisi par la commission paritaire. Ce sera une méthode ouverte. Une autre raison de l'échec de SCORE était que cela a été fait à effectif constant, voire avec des baisses d'effectifs. Comme ils vont gérer cela à l'interne, ils vont avoir besoin de personnes pour le projet G'Évolue, sans quoi il n'y aura pas d'acceptation de la réforme.

Le même commissaire explique qu'il a connu cela, car il était président du Centre de consultation pour victimes d'infractions (LAVI), qui faisait partie des entités qui avaient été associées à SCORE. Ils avaient été entendus, avaient dû décrire les postes, etc. Le processus était relativement long. Il demande si ce processus va reprendre.

M<sup>me</sup> FONTANET répond qu'ils vont essayer d'utiliser au maximum l'ensemble des travaux qui ont été faits. Les cahiers des charges déjà établis seront maintenus. Il ne faudrait pas qu'une fois la méthode déterminée, tous les cahiers des charges changent. A moins qu'il y ait eu de grands changements dans la fonction, le travail ne sera pas à refaire. En revanche, le travail de réévaluation des fonctions devra être refait. Les cahiers des charges n'étaient pas faits dans SCORE : tous les employeurs avaient dû revoir les cahiers des charges si cela était nécessaire. Ces cahiers des charges revus vont pouvoir être réutilisés.

M<sup>me</sup> APFFEL MAMPAEY ajoute que l'équipe sera composée d'agents spécialisés ou d'auxiliaires. Il n'y aura pas de poste permanent pour G'Évolue. Ces gens vont préparer les travaux, faire les PV de la commission, etc. La commission aura besoin de cela afin de travailler efficacement sur les dossiers.

La commissaire MCG demande si les 5 représentants employeurs sont des Conseillers d'Etat.

M<sup>me</sup> FONTANET répond par la négative. Ce seront des collaborateurs des départements. La commission paritaire sera exclusivement technique et non politique. L'aspect politique a été réglé dans l'accord conclu avec les syndicats auparavant. Cette commission paritaire doit être variée, avec des représentants employeurs variés. Il faudra tenir compte des compétences, de l'expertise, mais aussi des aspects relationnels, de savoir-être, de social, etc.

Cette même commissaire demande ce qu'il en est de lier cela avec le projet QVT.

M<sup>me</sup> FONTANET répond que ce n'est pas lié. Le projet QVT est lié à la stratégie Travailler autrement, et la question de la qualité de vie au travail est évidemment liée à la gestion des absences : une partie des absences est en effet liée au fait qu'il y a des problèmes sur le lieu de travail. La réforme G'Evolve n'est pas liée aux autres projets.

M<sup>me</sup> APFFEL MAMPAEY précise qu'il y a tout de même un lien. Une étude de PWC vient de sortir qui explique que le premier facteur de désengagement au travail est quand on estime que la rémunération est inéquitable. Le problème avec le modèle actuel d'évaluation des fonctions, qui a presque 50 ans, est que, au fur et à mesure, il y a eu des évolutions de métiers et certains se sont mieux défendus que d'autres, se retrouvant ainsi avec des rémunérations supérieures. Ainsi, beaucoup de gens au sein de l'Etat pensent qu'ils n'ont pas une rémunération équitable par rapport à d'autres : ce n'est pas que les rémunérations sont trop basses, mais qu'il y a un sentiment d'iniquité. C'est un facteur de désengagement de travail. Il est donc crucial que la réforme G'Evolve puisse aboutir. Les deux projets ne sont pas liés dans leur accomplissement, mais à l'issue de G'Evolve, on peut considérer que cela aura un impact sur le niveau d'engagement des gens au travail.

M<sup>me</sup> FONTANET explique que s'ils demandent des postes pour le projet QVT, ce ne seront pas des postes qui vont travailler pour G'Evolve. C'est dans ce cadre-là qu'elle estime qu'ils ne sont pas liés. Cela dit, tous les projets RH ont un lien entre eux, dans la mesure où tous visent à une meilleure efficacité, à un meilleur engagement sur le lieu de travail, et à ce que les collaborateurs puissent mieux faire leur travail, car ils seront plus satisfaits.

Elle passe au dernier élément, à savoir la simplification normative et réforme LPAC. La simplification normative vise à revoir l'ensemble des directives et normes qui surchargent l'administration. La réforme LPAC a pour but de rendre l'administration plus efficace, avec des objectifs liés à la simplification. Chaque collaborateur et collaboratrice conserve ses droits actuels : il n'y a pas de remise en question du statut du fonctionnaire.

## Explication des écarts principaux

### *Charges de personnel (nature 30)*

M<sup>me</sup> FONTANET explique que les écarts sont de +5.3 MF et +31.8 ETP. Le tableau en p. 6 (annexe 1) montre les variations pour : G'Évolue et réévaluation des fonctions, le plan absence, les autres besoins (simplification normative, stratégies RH, data analyst). Il y a un total OPE et un total pour la B 02, avec des éléments qui ne concernent pas l'OPE (RH départementaux). On voit à la première ligne le total de la variation entre le PB 23 et le budget 22 pour chacun de ces éléments. Tout cela s'explique par différents éléments. Elle précise que tout ce qui est en vert dans le tableau a déjà été voté par la COFIN. Les premiers éléments expliquant les écarts sont les crédits supplémentaires impératifs (votés en mars 2022) : 2.9 postes G'Évolue et réévaluations des fonctions, 1 poste pour le plan absence, 0.5 pour d'autres besoins, soit un total OPE de 4.4 postes. Il y a aussi les transferts neutres, avec 2 postes dans les autres besoins pour l'OPE, ainsi que 2 ressources départementales différentes. On voit que le total des crédits supplémentaires de la COFIN en 2022 a donné au niveau de l'OPE 2.9 postes G'Évolue et réévaluations des fonctions, 1 poste pour le plan absence, 2.5 pour les autres besoins, soit un total de 6.4. En ajoutant les 2 ressources d'autres départements, cela fait un total de 8.4 postes pour la B02 accordés via les crédits supplémentaires de mars 2022. Il y a un autre élément en vert pour la B02 : ce sont les crédits supplémentaires d'août 2022 pour le plan absence, avec 8 ETP, dont certains sont en poste fixe et d'autres en agents spécialisés. Il y a d'autres demandes au PB 2023, qui ne sont donc pas encore prises en compte : 9 pour G'Évolue, 5 pour le plan absence et 0.8 pour les autres besoins, soit un total de 14.8. Si les députés doivent se déterminer sur quelque chose, c'est sur ces 14.8.

Le commissaire PLR observe que les 14.8 ETP sont entourés à la p. 6, il note qu'il y a une différence entre ce qui est réel aujourd'hui et ce qui est demandé pour l'année prochaine, mais pense qu'il ne faudrait donc peut-être pas entourer le 22.8.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI explique que le 22.8 est entouré, car cela est lié aux deux grands projets (G'Évolue et plan absence). Il y a un zoom sur ces deux projets aux pages 7-8, qui reprend les informations sur le tableau et donne les détails entre postes fixes, agents spécialisés et auxiliaires. Cela permet de montrer quelles sont les demandes pérennes, et celles pour une durée limitée.

M<sup>me</sup> APFFEL MAMPAEY explique que pour **G'Évolue** (cf. annexe 1, p. 7), il y a 0.9 ETP en poste fixe, qui ont déjà été accordés via les crédits supplémentaires impératifs, de même que 2 postes en agents spécialisés et auxiliaires. 9 ETP en agents spécialisés et auxiliaires sont demandés au PB 2023 (3 postes d'auxiliaires et 6 d'agents spécialisés). Ils demandent des auxiliaires, car les personnes qui font des évaluations de fonctions font face à une demande très importante (300 par an) ; ces personnes ont fait SCORE et vont devoir contribuer au projet, car ce sont des experts métiers. Il faut donc prendre des auxiliaires pour les former à la méthode actuelle (celle qui va être abandonnée), et ces personnes vont continuer les évaluations de fonctions afin de dégager du temps aux personnes de l'équipe actuelle pour contribuer à G'Évolue. Les 6 postes d'agents spécialisés seront des contributeurs au projet (support communication, secrétaire

scientifique, soutien pour le travail préparatoire). Ce ne sont que des postes temporaires : 3 ans pour les auxiliaires, 4 ans maximum pour les agents spécialisés.

Concernant le **plan absence** (cf. annexe 1, p. 8), ils demandent 5 postes au total au PB 2023. 8 postes ont déjà été accordés via un crédit supplémentaire en août 2022 (6 fixes et 2 agents spécialisés) afin de renforcer le service de santé. Parmi les postes supplémentaires demandés en 2023, il y a 2 fixes et 3 agents spécialisés. Les 2 fixes seront essentiellement des personnes qui vont s'occuper de la dimension collective de l'absence, à savoir les services où il y a un taux d'absence élevé, démontrant qu'il y a un problème collectif. Un de ces 2 postes fixes sera un spécialiste de la réinsertion. Actuellement, ils font de la réinsertion au sein de l'Etat, mais il faut l'accentuer en allant solliciter d'autres entités. En effet, ils réalisent qu'à l'Etat, ils ont de plus en plus de mal à trouver des possibilités de réinsertion pour les gens, car 80% des métiers sont spécialisés, et il y a le problème de l'usure professionnelle, quand des gens ne sont plus capables d'exercer leur métier au bout d'un certain temps. Il faut trouver des possibilités de se réinventer, même si ce n'est pas forcément au sein de l'Etat. C'est le cas par exemple des agents de détention : l'un d'entre eux a retrouvé un emploi en tant qu'éducateur spécialisé en EPI.

Un poste fixe de data analyst est demandé pour l'OPE, car il y a beaucoup de données qui sont peu exploitées. Avec un data analyst, cela pourrait aider les RH et les directions financières départementales. Ils ont notamment un projet pour évaluer les besoins de relève : actuellement, ils ne font pas du tout de prospective. On ne sait par exemple pas qui et combien de personnes vont bientôt partir à la retraite. C'est pourtant important, car la moyenne d'âge augmente à l'Etat ; il faut anticiper les besoins de relève. Chaque service sait où en sont ses collaborateurs, mais il n'y a pas de modélisation à l'échelle de l'Etat pour être plus fin dans la gestion de la relève. Par exemple, le DSPS se rend compte cette année que 3 directeurs généraux vont partir à la retraite l'année prochaine. Il aurait fallu anticiper cela avant.

#### Explications des écarts principaux (suite)

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI indique que l'explication précédente portait sur les écarts en postes ; cette explication porte sur les **écarts en francs**. L'écart en francs est de +5.3 MF. Les postes supplémentaires à l'OPE (+27.2 ETP : 22.8 que l'on vient de voir et 4.4 des crédits supplémentaires impératifs) représentent un montant de 3.9 MF. Parmi eux, 16 sont des auxiliaires et agents spécialisés, donc limités dans le temps. Sur ces 3.9 MF, il y a déjà eu des validations : via les crédits impératifs (4.4 ETP en début d'année représentant 0.5 MF – cette dépense était valorisée sur 8 ou 9 mois) ; et via un crédit supplémentaire (8 ETP représentant 0.2 MF – les engagements commencent à l'automne (pas de date fixe)). La variation s'explique aussi via des transferts neutres au sein des départements (4.6 ETP), dont 4 (0.6 MF) ont déjà été validés par la COFIN en mars 2022. Enfin, le solde de la variation est dû aux mécanismes salariaux 22 et 23.

La commissaire MCG demande si la COFIN doit aussi voter les transferts neutres.

M<sup>me</sup> FONTANET répond par l'affirmative. En général, cela ne génère pas de discussion, étant donné que c'est neutre.

#### *Charges de biens et services (nature 31)*

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI relève qu'il y a un écart de +0.85 MF. Des dépenses générales supplémentaires (mandats) pour 1 MF, dont 400'000 F ont été validés par la COFIN en mars 2022 (crédits impératifs) sont prévues pour une durée limitée à l'OPE dans le cadre de la mise en œuvre des projets de lutte contre l'absence et G'Evolue. Cette augmentation est partiellement compensée par deux transferts neutres vers d'autres programmes (-0.15 MF). Il n'y a pas d'autre écart significatif sur la B02.

### **B 03 Gestion financière transversale et départementale et achats**

#### Projets prioritaires

M. BÉGUET explique que la B03 est différente de la I03. Ici, il est question des aspects opérationnels, notamment les processus. Dans les projets prioritaires, il y a la poursuite de la revue des processus. En particulier, en ce moment, il y a un gros travail sur les processus achat-fournisseurs, à savoir l'acquisition de biens et services au sein de l'Etat. Ce processus mobilise beaucoup de personnes au sein de l'Etat. Aujourd'hui, ils ont interrogé tous les clients internes, ils interrogeront bientôt les fournisseurs pour demander leur avis sur les processus et démarches.

#### Explications des écarts principaux

#### *Charges de personnel (nature 30)*

M. BÉGUET observe qu'il y a très peu d'écart : les postes diminuent de -2.05 postes et les charges de personnel diminuent de -69'000 F. Les charges de personnel diminuent, car il y a des transferts neutres vers d'autres programmes, principalement au sein de la politique publique B. Le reste est dû aux mécanismes salariaux 2022 et 2023.

### **Remarques générales et questions**

M<sup>me</sup> FONTANET explique que, pour la politique publique B, le but est de mettre l'accent sur ces différents projets. Il est important de le mener à bien pour les collaborateurs et pour une meilleure efficacité de la fonction publique, via une politique RH plus moderne et une réévaluation des fonctions. Ils ne pourront pas réaliser cela s'ils n'ont pas les postes demandés. Ils ont fait ce qu'ils pouvaient à l'interne en essayant de faire des transferts neutres. Les postes occupés à l'OPE sont en grande partie occupés pour payer les salaires, mettre en place la politique de RH, les formations. Ils n'ont donc pas de poste libre. Quand il est question de 300 réévaluations par année, cela ne touche pas 300 personnes, mais bien 300 fonctions. C'est donc un travail important.

Elle rappelle qu'ils sont responsables au-delà des 19'000 collaborateurs de l'Etat, parce qu'ils sont aussi responsables des réévaluations pour le grand Etat. Elle n'a pas de plaisir à demander des postes, elle a challengé M<sup>me</sup> APFFEL MAMPAEY qui avait des demandes plus importantes, mais elles ont réussi à trouver un consensus pour réussir à réaliser ce travail. On peut certes aussi décider de ne rien faire pour la fonction publique, mais cela veut dire qu'il n'y a pas de réévaluation, pas de politique RH, pas de gestion de l'absence. On ne peut pas avoir une aussi grande administration et ne pas mettre en place ces éléments. Elle a conscience que ce n'est pas dans les priorités des députés, car ils ont le sentiment que ce ne sont pas des postes de terrain. Cependant, sans ces réformes et sans ces postes, on n'agit pas sur l'engagement et les conditions de travail de l'ensemble de la fonction publique. Or, quand on est satisfait de son travail, on est bien meilleur face aux usagers et dans ses fonctions.

Le commissaire PLR comprend que la Conseillère d'Etat demande de considérer ces postes comme un investissement pour le futur.

M<sup>me</sup> FONTANET le confirme. Cela fait longtemps que l'on ne s'est pas occupé des ressources humaines. Elle rappelle que l'OPE est le parent pauvre en matière de postes. Ils avaient montré des graphiques entre l'augmentation des collaborateurs au sein du petit Etat et l'augmentation des collaborateurs à l'OPE. Les ressources étatiques augmentaient, tandis que le nombre de postes de l'OPE diminuait.

La commissaire MCG demande combien de temps va durer le projet G'Evolue.

M<sup>me</sup> FONTANET répond que cela a été estimé à environ 4 ans. Ils ont mis plus d'une année à trouver un accord avec les associations représentatives du personnel. Ils espèrent que la commission paritaire sera prête à siéger avant la fin de l'année. Cette commission va d'abord devoir mettre en place ses règles et déterminer son fonctionnement. Le commencement des vrais travaux de réalisation est espéré pour début 2023. Elle souhaite que les travaux n'aillent pas au-delà de la prochaine législature.

La même commissaire comprend que 14.8 ETP supplémentaires sont demandés en plus de ce qui a déjà été voté.

M<sup>me</sup> FONTANET répond par l'affirmative. Pour un nombre important (12), il s'agit de personnel temporaire. S'ils décident à un moment donné de pérenniser un poste temporaire, cela apparaîtra comme un nouveau poste. Cela apparaîtra comme un poste en moins dans les auxiliaires, et un supplémentaire dans les fixes.

Toujours cette commissaire MCG observe qu'il y a de gros écarts en facturations internes et en coûts répartis pour B01, B02 et B03. Elle demande pourquoi.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI explique que les facturations internes sont les services qu'ils se facturent entre services de l'Etat. Ils ajustent cela chaque année au mieux de l'historique ou de ce qu'ils pensent faire. C'est quelque chose de neutre.

Cette commissaire relève qu'il y a tout de même un écart.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI répond par la négative : ce sont les services qui estiment au mieux cette ligne.

M. FIUMELLI explique que pour la B01, l'écart est au secrétariat général du DT.

M<sup>me</sup> APFFEL MAMPAEY précise que, pour le DT, ce sont les ventes de vin internes notamment. En fonction des achats, cela peut varier d'une année à l'autre.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI explique que pour la B02, il y avait historiquement 1000 F, ils se sont demandé si cela valait vraiment la peine de budgétiser ce montant, d'où le « 0 » au PB 2023. Pour la B 03, ils ont estimé au mieux : ils se basent sur les comptes 2021 et font au mieux de leurs connaissances. Il n'y a pas vraiment d'enjeu. Cela permet de montrer sur un programme quels sont les services qui ont fait des prestations à d'autres services.

LA commissaire MCG demande pourquoi il y a une différence sur les coûts répartis.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI explique que sur les 12èmes provisoires, ils n'ont pas fait l'exercice, car les 12èmes sont le budget 21 et les crédits supplémentaires 2021. Les différences correspondent donc au montant inscrit au PB 2023, car il y a 0 sous les 12èmes provisoires au PB 22.

### **Précisions**

212 ETP ont été votés en mars 22 ; depuis, la COFIN a adopté d'autres postes supplémentaires. Par rapport aux 700 totaux, le solde n'est donc pas de 488 : il faut y soustraire tous les postes votés via les crédits supplémentaires acceptés après mars 2022, soit 46.5 au DIP et 8 à l'OPE (total = 54.5).

Cela se trouve dans la présentation du budget et des ETP (slide 37, présentation thèmes transversaux)

# Projet de budget 2023

## Fonctionnement

### Politique Publique B

#### Etats-majors et prestations transversales

Audition du 30 septembre 2022



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

POF TERAVAL LUD

Département des finances et des ressources humaines

03.10.2022 - Page 1

## B01 Etats-majors départementaux

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22 en francs	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
<b>CHARGES</b>	<b>34'305'441</b>	<b>1'347'855</b>	<b>4.1%</b>	<b>32'957'586</b>	<b>29'981'471</b>
30 Charges de personnel	30'792'725	2'306'528	8.1%	28'486'197	27'047'178
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'076'713	137'875	4.7%	2'938'838	2'479'178
33 Amortissements du patrimoine administratif	366'153	-1'111'548	-75.2%	1'477'701	271'691
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	150'000
39 Facturations internes	69'850	15'000	27.3%	54'850	33'424
<b>REVENUS</b>	<b>1'709'172</b>	<b>-20'435</b>	<b>-1.2%</b>	<b>1'729'607</b>	<b>1'226'561</b>
42 Taxes et redevances	1'339'139	-20'435	-1.5%	1'359'574	759'730
43 Revenus divers	-	-	-	-	8'052
44 Revenus financiers	370'033	0	0.0%	370'033	308'779
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	150'000
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-32'596'269</b>	<b>-1'368'290</b>	<b>4.4%</b>	<b>-31'227'979</b>	<b>-28'754'910</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-	0	-	0	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'373'650	-6'373'650	-	0	-6'776'972
<i>Coûts répartis</i>	38'969'919	7'741'940	24.8%	31'227'979	35'531'882
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>154.21</b>	<b>6.99</b>	<b>4.75%</b>	<b>147.22</b>	<b>142.14</b>
ETP fixes	141.66	5.01	3.67%	136.65	131.64
ETP auxiliaires	4.35	0.04	0.93%	4.31	3.90
ETP agents spécialisés	8.20	1.94	30.99%	6.26	6.60



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

POF TERAVAL LUD

Commissariat général

Département des finances et des ressources humaines

03.10.2022 - Page 2

## B01 Etats-majors départementaux

### Explications des écarts principaux :

- Charges de personnel (nat 30) : +2.3 millions, +7 ETP

La variation s'explique par :

- transferts neutres entre différents programmes et postes supplémentaires 2022 accordés par la commission des finances en mars 2022 pour +5.7 ETP et 1.3 M. dont postes supplémentaires : 1 ETP au DCS et 1 ETP au DEE;
  - transferts neutres entre différents programmes pour l'année 2023 pour +0.2 ETP et 0.1M;
  - poste supplémentaire pour 2023 pour + 1 ETP et 0.1M au DIP;
  - les mécanismes salariaux 2022 et 2023.
- Amortissement (nat 33) : -1.1 million
    - L'écart provient de l'imputation des amortissements sur les programmes directement concernés par les dépenses d'investissement. Cette réallocation est financièrement neutre.



Service central général

Département des finances et des ressources humaines

03.10.2022 - Page 3

## B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

### Projets prioritaires :

- Projet de réforme du système d'évaluation des fonctions
  - Mise en place de la commission paritaire G'Evolue
  - Début des travaux : choix du système (AIMP), des critères et pondérations
  - Travail en co-construction avec les associations représentatives du personnel
- Qualité de vie au travail (QVT) et gestion des absences
  - Intensifier la prévention et promouvoir la santé au travail, mieux suivre les cas d'absence multifactoriels, s'occuper des présents pour éviter les effets dominos et lutter contre les absences perçues comme injustifiées
  - Fournir ressources et soutien tant aux hiérarchies qu'à la filière RH
  - Renforcer le service de santé et les procédures de médecine-conseil
- Simplification normative et réforme LPAC
  - Projet transversal de simplification des processus de l'administration
  - Projet d'amélioration du fonctionnement de l'Etat



Service central général

Département des finances et des ressources humaines

03.10.2022 - Page 4

## B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22 en francs	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
<b>CHARGES</b>	<b>48'339'083</b>	<b>6'131'250</b>	<b>14.5%</b>	<b>42'207'833</b>	<b>41'327'956</b>
30 Charges de personnel	45'569'009	5'278'674	13.1%	40'290'335	39'840'051
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'720'577	853'394	45.7%	1'867'183	1'436'505
33 Amortissements du patrimoine administratif	27'464	1'578	6.1%	25'886	26'055
34 Charges financières	22'033	-1'396	-6.0%	23'429	24'845
39 Facturations internes	0	-1'000	-100.0%	1'000	500
<b>REVENUS</b>	<b>4'199'257</b>	<b>11'827</b>	<b>0.3%</b>	<b>4'187'430</b>	<b>3'159'853</b>
42 Taxes et redevances	2'357'257	11'827	0.5%	2'345'430	2'292'317
43 Revenus divers	-	-	-	-	3'154
46 Revenus de transferts	1'842'000	0	0.0%	1'842'000	864'381
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-44'139'826</b>	<b>-6'119'423</b>	<b>16.1%</b>	<b>-38'020'403</b>	<b>-38'168'103</b>
Coût d'état-major	-1'088'993	-1'088'993	-	0	-956'316
Coût des prestations de moyens	-10'107'788	-10'107'788	-	0	-10'386'215
Coûts répartis	55'336'607	17'316'204	45.5%	38'020'403	49'510'634
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>158.14</b>	<b>31.79</b>	<b>25.16%</b>	<b>126.35</b>	<b>150.75</b>
ETP fixes	140.72	17.90	14.57%	122.82	139.19
ETP auxiliaires	3.02	1.07	54.87%	1.95	9.00
ETP agents spécialisés	14.40	12.82	811.39%	1.58	2.55



## B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

### Explications des écarts principaux :

- Charges de personnel (nat 30) : +5.3 millions, +31.8 ETP

Le variation **des ETP** se décompose comme suit:

Total ETP	G'Évolue et rééval. fonctions	Plan absence	Autres besoins (*)	Total OPE	RH départementales	Total B02
Total variations PB2023 vs B2022 (12èmes)	11.9	14.0	3.3	29.2	2.6	31.8
<b>Expliqué par:</b>						
Crédits supplémentaires Impératifs	2.9	1.0	0.5	4.4	-	4.4
Crédits supplémentaires Transferts neutres	-	-	2.0	2.0	2.0	4.0
<b>Total crédits suppl. COFIN mars 2022</b>	<b>2.9</b>	<b>1.0</b>	<b>2.5</b>	<b>6.4</b>	<b>2.0</b>	<b>8.4</b>
Crédit supplémentaire Lutte contre l'absence août 22	-	8.0	-	8.0	-	8.0
Autres demandes au PB 2023	9.0	5.0	0.8	14.8	-	14.8
Transferts neutres	-	-	-	-	0.6	0.6
<b>Total demandes dans le cadre de l'élaboration du PB2023</b>	<b>9.0</b>	<b>13.0</b>	<b>0.8</b>	<b>22.8</b>	<b>0.6</b>	<b>23.4</b>

(\*) Simplification normative, stratégie RH, Data analyst



## B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

L'augmentation de 22.8 ETP à l'office du personnel de l'Etat demandés dans le cadre du PB 2023 est en lien avec deux axes stratégiques :

### 1. Mise en œuvre du projet G'Evolue (réévaluations des fonctions)

- Depuis l'abandon du projet SCORE en février 2020, les demandes de réévaluation de fonction affluent auprès de la direction évaluation et système de rémunération (DESR). Ces demandes concernent tant l'Etat que les établissements publics autonomes, et touchent des filières entières notamment dans le domaine de la santé et du social. Il a été décidé de ne pas bloquer les demandes d'évaluation pendant la phase de projet, d'où le besoin d'un renforcement temporaire de l'équipe en charge des évaluations au moyen de 3 postes auxiliaires.
- La conduite du projet G'Evolue et sa mise en œuvre progressive nécessitent de constituer une équipe de projet dédiée avec des ressources temporaires. Il convient notamment d'accompagner la future commission paritaire G'Evolue dans ses travaux, et d'organiser les consultations et informations nécessaires à l'adhésion du plus grand nombre au projet. 6 postes d'agents spécialisés sont demandés au PB 2023 pour une durée de 3 ans.

ETP	CS impératifs	CS Demandes au PB23	Total
Fixe	0.9		0.9
AS et aux	2.0	9.0	11.0
<b>Total ETP</b>	<b>2.9</b>	<b>9.0</b>	<b>11.9</b>



## B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

### 2. Plan de lutte contre l'absence :

- 27 mesures concrètes ont été définies dans le plan absence.
- 8 postes ont été accordés sous forme **d'un crédit supplémentaire en août 2022**, pour renforcer le service de santé du personnel (4 postes fixes) et pour commencer à mettre en œuvre les mesures du plan (4 postes dont 2 fixes et 2 agents spécialisés).
- 5 postes supplémentaires (2 fixes et 3 agents spécialisés) sont demandés au PB, pour pouvoir déployer toutes les mesures du plan et être en capacité d'intervenir simultanément en soutien dans tous les départements.

ETP	CS impératifs	CS août 2022	CS Demandes au PB23	Total
Fixe	1.0	6.0	2.0	9.0
AS et aux		2.0	3.0	5.0
<b>Total ETP</b>	<b>1.0</b>	<b>8.0</b>	<b>5.0</b>	<b>14.0</b>

Par ailleurs, un poste fixe de data analyst est prévu pour l'équipe de l'OPE en charge du budget et du pilotage, afin de renforcer la capacité d'exploitation des données RH et de mettre en place des solutions d'intelligence décisionnelle (business intelligence) pour les départements.



## B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

### Explications des écarts principaux (suite) :

- Charges de personnel (nat 30) : +5.3 millions, +31.8 ETP

La variation **en francs** s'explique par:

1) Les postes supplémentaires à l'OPE, en partie temporaires, pour 3.9 millions (+27.2 ETP, dont 16 ETP auxiliaires et agents spécialisés), dont une partie a déjà été validée par des crédits supplémentaires:

- a) Crédits impératifs (0.5 million pour l'engagement de 4.4 ETP)
- b) Crédit suppl. Lutte contre l'absence (0.2 million pour l'engagement de 8 ETP dès l'automne 2022)

2) Des transferts neutres au sein des départements (+4.6 ETP) dont +4 ETP pour 0.6 million ont été validés par la COFIN en mars 2022.

3) Les mécanismes salariaux 2022 et 2023.



## B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

### Explications des écarts principaux (suite):

- Charges de biens et services (nat 31) : +0.85 million

Des dépenses générales supplémentaires (mandats) pour un million de francs, dont 400'000 francs ont été validés par la commission des finances en mars 2022, sont prévues pour une durée limitée à l'OPE, dans le cadre de la mise en œuvre des projets de lutte contre l'absence et G'Evolve.

Cette augmentation est partiellement compensée par deux transferts neutres vers d'autres programmes (-0.15 million).



## B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

### Projets prioritaires :

- Poursuite de la revue des processus financiers et du système de contrôle interne de la DGFE
  - Adaptation de l'organisation
  - Evaluation des besoins en systèmes d'information
- Revue complète et optimisation du processus transversal achat-fournisseurs (2022-2024): dématérialisation et nouveaux outils, formations, rôles et responsabilités
- Revue du processus débiteurs non fiscaux



## B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22 en francs	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
<b>CHARGES</b>	<b>26'364'126</b>	<b>-78'948</b>	<b>-0.3%</b>	<b>26'443'074</b>	<b>25'197'584</b>
30 Charges de personnel	24'321'741	-69'497	-0.3%	24'391'238	23'440'396
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'608'933	47'545	3.0%	1'561'388	1'335'247
33 Amortissements du patrimoine administratif	24'252	1'004	4.3%	23'248	23'339
36 Charges de transfert	-	-	-	-	0
39 Facturations internes	409'200	-58'000	-12.4%	467'200	398'601
<b>REVENUS</b>	<b>279'907</b>	<b>218</b>	<b>0.1%</b>	<b>279'689</b>	<b>366'945</b>
42 Taxes et redevances	223'734	218	0.1%	223'516	297'715
43 Revenus divers	55'000	0	0.0%	55'000	69'230
44 Revenus financiers	1'173	0	0.0%	1'173	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-26'084'219</b>	<b>79'166</b>	<b>-0.3%</b>	<b>-26'163'385</b>	<b>-24'830'639</b>
Coût d'état-major	-586'871	-586'871	-	0	-561'538
Coût des prestations de moyens	-10'621'361	-10'621'361	-	0	-10'863'478
Coûts répartis	37'292'452	11'129'067	42.5%	26'163'385	36'255'655
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>150.01</b>	<b>-2.05</b>	<b>-1.35%</b>	<b>152.06</b>	<b>141.85</b>
ETP fixes	146.11	-2.05	-1.38%	148.16	138.05
ETP auxiliaires	3.90	0.00	0.00%	3.90	3.80



## B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

### Explications des écarts principaux :

- Charges de personnel (nat 30) : -0.1 million, -2.1 ETP

La baisse des charges de personnel reflète les effets suivants :

- des transferts neutres de 2.1 ETP vers d'autres programmes et principalement au sein de la politique publique B, pour -0.3 million;
- les mécanismes salariaux 2022 et 2023.



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

Conseil général

Département des finances et des ressources humaines

03.10.2022 - Page 13

# Merci de votre attention



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

Conseil général

Département des finances et des ressources humaines

03.10.2022 - Page 1



**COMMISSION DES FINANCES**

**Projet de budget 2023**

**Rapport de la sous-commission politiques publiques B**

**PP B04 - B05 (DI)**

Date de l'audition : **mardi 4 octobre 2022, 14h00 – 16h00**

Procès-verbaliste : Garance SALLIN

**Membres**

ALDER Murat Julian  
 SAPIN Françoise

**Groupe**

PLR  
 MCG

**Fonction**

Rapporteur de sous-commission

**Personnes auditionnées**

DAL BUSCO Serge  
 FAVRE Eric  
 BEHAGUE Audrey  
 GUEORGUIEV Carole  
 JANDEAU Serge

**Dpt/Instit.**

DI  
 DI  
 DI  
 DI  
 DI

Conseiller d'Etat  
 Directeur général de l'OCSIN  
 Cheffe de service à l'OCSIN  
 Directrice générale de l'OCBA  
 Directeur Administration et finance  
 à l'OCBA  
 Directeur du service des finances



*Afin d'éviter d'inutiles redites, le rapporteur prie respectueusement le lecteur de bien vouloir se référer à la présentation PowerPoint annexée. Le présent rapport se focalisera sur les points essentiels de l'audition en complément de ladite présentation.*

## **PP B04 Gestion des locaux et logistique**

### *1. Équipe pluridisciplinaire pour le plan énergie*

- L'équipe pluridisciplinaire pour le plan énergie comptera un chef de projet architecte et un architecte spécialiste qui lui sera adjoint. Pour la partie technique relative aux énergies, il y aura 3 ingénieurs-chefs de projet et 3 ingénieurs spécialistes ; 1 acheteur spécialiste en marché public (achat de panneaux photovoltaïques, etc.) ; 1 support administratif pour gérer les aspects liés aux contrats, la correspondance, etc. ; 1 ingénieur d'exploitation (expert terrain des bâtiments qui peut estimer leur état).

### *2. Postes activables en investissement*

- Le critère d'activation d'une poste est que ce dernier soit dédié à un projet particulier. On n'active pas des personnes qui travaillent de manière transversale sur un programme d'investissement (secrétaire, support administratif, contrôleur de gestion). Le back-office n'est pas complètement activé, à l'exception des acheteurs, pour qui on peut clairement identifier un projet sur lequel ils passent du temps.
- Au DI, les ETP demandés sont pratiquement uniquement des postes générés par des investissements. On paie ces personnes sur des crédits d'investissement (activation). Ce sont des programmes de très longue haleine, des investissements qui vont se développer sur au moins une décennie. Ces personnes-là ne seront pas des agents spécialisés ou des employés avec un contrat à durée déterminée ; ce seront pour la plupart des gens qui vont être engagés en fixe, car ils vont avoir du travail pendant plusieurs années. Il y a un effort d'investissement long et qui justifie cela. Au terme de la période, il y aura peut-être moins d'investissements à faire, et ils corrigeront et diminueront les effectifs, qui seront eux des postes à durée déterminée. Dans le génie civil, des ingénieurs travaillaient sur le CEVA. Ils étaient payés par activation des charges du personnel sur les crédits d'investissement du CEVA. Quand le CEVA s'est terminé, ces personnes ont été payées sur d'autres crédits d'investissement (p. ex. les lignes de tram). Ces postes ont un impact nettement moindre que des postes de fonctionnement habituels. Il y a une recette provenant de l'activation qui rentre dans le budget de fonctionnement et qui compense totalement ou atténue l'effet.



### 3. Nouvelle politique des parkings

- Le Conseil d'Etat cherche à réduire l'impact du trafic pendulaire. Or, il a été constaté que l'Etat et la Fondation des parkings avaient une politique plutôt incitative à l'égard des pendulaires, car ils mettent à disposition des places de parking contre rémunération pour ces derniers. Cette nouvelle politique consiste à ne plus louer de places de parc aux pendulaires et de privilégier le parking pour les résidents. Tous les baux ont été résiliés, avec des exceptions pour certains cas (horaires particuliers ne permettant pas de prendre les transports en commun, employés de l'hôpital, etc.). La possibilité de louer au mois ou à l'année a été supprimée. Par pendulaires, on entend les personnes qui viennent le matin, posent leur voiture et repartent le soir. Cela est indépendant de l'immatriculation. Les places libérées sont mises à disposition des résidents (habitants des quartiers) à des prix attractifs.
- Les enseignants du secondaire qui enseignent dans des bâtiments sous gestion de l'OCBA n'ont plus la possibilité de se garer sur site. Une inégalité de traitement est apparue par rapport aux collaborateurs du DIP qui exercent au primaire et sont dans des bâtiments gérés par les communes. Le Conseil d'Etat a donc envoyé une lettre à toutes les communes pour demander qu'il y ait une égalité de traitement vis-à-vis des parkings. La volonté du Conseil d'Etat est de montrer que pour penduler dans le canton, il est souhaitable d'utiliser les transports publics et la mobilité douce. Pour les communes, c'est incitatif. Cependant, il y a une obligation pour l'Etat, les établissements autonomes et les communes de mettre en œuvre des plans de mobilité, à savoir mettre en place une politique tarifaire, etc. Dans ce cadre-là, cette recommandation a été faite aux communes de ne plus louer des places aux enseignants en invoquant l'égalité de traitement avec les enseignants du secondaire.
- Le Grand Conseil a voté une motion qui demandait au Conseil d'Etat d'envisager la taxation des entreprises qui mettraient à disposition des places de parking à leurs employés. Le Conseil d'Etat a répondu qu'il privilégiait plutôt l'incitation à mettre en place des plans de mobilité. Un accord a été trouvé avec les faïtières économiques pour un label qui favorise les entreprises qui ont cette politique-là. Ce label vient d'être mis en application au mois de septembre. Il n'y a pas de nombre de salariés minimal, c'est une démarche volontaire. Dans sa réponse au parlement, le gouvernement a dit qu'il avait cette politique incitative, mais n'excluait pas d'avoir ultérieurement des actions plus pécuniaires. Le parlement a pris acte de ce rapport. La question de la taxation des places de parking se heurte à quelques difficultés. Toutefois, une loi cantonale tessinoise prévoit de taxer le propriétaire du bien-fonds sur lequel les gens se garent. Il y a eu un recours contre cette loi, mais le Tribunal fédéral l'a rejeté. La loi ne sera appliquée qu'à partir de 2024. C'est une piste qui pourrait suivre si la démarche incitative n'est pas couronnée de succès.



#### 4. *Panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments de l'Etat*

- Un peu moins de la moitié des bâtiments publics (35'000 m<sup>2</sup> sur une capacité de 75'000 m<sup>2</sup>) compte des panneaux. Un des objectifs du programme d'investissement est de déployer 40'000 m<sup>2</sup> supplémentaires. Cela implique des travaux d'intervention architecturale sur les toitures. Le dernier indicateur permet de mesurer la qualité des interventions curatives et préventives. Il s'agit de voir dans quelle mesure l'OCBA répond aux sollicitations dans un temps convenable. L'objectif est de 90%. Le dernier taux mesuré est de 92.5% ; la cible est donc atteinte pour cet indicateur.

#### 5. *Impact de la hausse des tarifs des énergies*

- L'Etat est protégé jusqu'à fin 2023 grâce à un contrat conclu avec les SIG. Cela laisse le temps d'espérer un retour à la normale pour la suite. Un retour au marché régulé n'est plus possible pour l'Etat, car il a exercé son droit de passage au marché libre. La loi sur l'approvisionnement électrique prévoit que les gros consommateurs qui ont basculé au tarif libre ne peuvent plus revenir au tarif régulé.
- La décision de passer au marché libre a été prise en 2010, comme pour la Ville et plusieurs entreprises. Cela est dû au fait que les contrats étaient beaucoup plus avantageux que le tarif régulé. Un retour au tarif régulé perturberait grandement le système. C'est problématique de revenir au tarif régulé, car ce qui permet aux producteurs et distributeurs d'énergie de garantir des prix corrects est d'avoir la certitude que le consommateur s'engage pour une longue durée. Il y aurait éventuellement la possibilité d'un retour au régulé, si le consommateur s'engage à acheter un volume dans une durée suffisamment longue pour que le distributeur puisse lui-même prendre des engagements. L'Etat est toujours avec les SIG, mais en dehors des tarifs régulés. Les 22% de hausse annoncée en 2023 sont pour le tarif régulé, donc l'Etat ne sera pas touché par cela.
- Des mesures et consignes de diminution de consommations pour l'employabilité de tous les bâtiments sous gestion de l'OCBA ont été émises. 14 sites en bicomcombustibles (possibilité de changer pour assurer du chauffage pour cet hiver) sont en cours de préparation. Tous les groupes électrogènes de secours pour les différents bâtiments font actuellement l'objet de tests.
- Le chauffage est généralement mis en route aux alentours du 30 septembre de chaque année. Il a été décidé cette année de reporter ce terme de deux semaines. Dans tous les cas, il faut prévoir 5 nuits de suite à moins de 10 degrés pour déclencher la mise en route du chauffage.



## 6. Transition écologique des bâtiments

- Une partie de la transition est déjà en cours via le programme des embrasures. Il s'agit de compléter ce plan par un plan massif d'investissements sur l'enveloppe des bâtiments (façades, embrasures, toitures), mais aussi sur un abandon progressif de toutes les installations fonctionnant aux énergies carbonées par un raccordement aux réseaux structurants ou non structurants, en utilisant des PAC ou dans certains cas, des chaudières à bois. Le développement du parc photovoltaïque (+40'000 m<sup>2</sup>) est également prévu. Il faudra intervenir sur les toitures pour les rendre compatibles avec les panneaux photovoltaïques. Le DI travaille aussi sur la biodiversité (végétalisation des toitures), pour lutter contre les îlots de chaleur, pour travailler sur l'utilisation de l'eau et le réemploi des matériaux. Le graphique (annexe 1, p. 11) montre le déploiement progressif de ce plan à 1 milliard de francs au total. Cela commencera en 2024 et se terminera en 2036. À droite sont affichés les besoins en ressources pour déployer ce plan : 12 ETP en 2023, 16 autres entre 2024 et 2025. Ce sont les mêmes profils de postes (architectes, ingénieurs, contrôle de gestion, etc.). Il y a aussi un rappel des charges, qui seront partiellement compensées, car les postes de support ne seront pas activés car leur activité est diffuse sur le programme.

## B05 Systèmes d'information et numérique

### 7. Informaticiens, comptes utilisateurs et sécurité

- Les personnes qui travaillent sur les systèmes d'information ne font pas du développement, mais plutôt de l'accompagnement au changement. Ils ont une proximité directe par rapport au métier. Les développeurs sont en principe exclusivement à l'OCSIN. À la page 13 de l'annexe 1, on trouve des informations sur les ordres de grandeur des différents domaines liés à la B05. De petites flèches indiquent les tendances. Ils travaillent actuellement sur une labélisation « numérique responsable ». Cela consiste entre autres à veiller à ne pas trop dépenser en équipements informatiques (sobriété numérique). L'OCSIN a déjà pris des mesures fondamentales, mais il y a un effort collectif à faire au sein de l'administration. Concernant la cyberadministration, ce sont 450'000 comptes utilisateurs qui sont gérés en 2022. Il y a une progression linéaire d'année en année. Ce sont des comptes citoyens, avec 340'000 pour l'administration en ligne et 92'000 pour l'école en ligne. Il y a également les comptes de l'administration et des entreprises.
- Il y a 44'000 comptes destinés aux employés de l'Etat et 400'000 comptes pour les citoyens. Cela dit, l'employé de l'Etat a évidemment une double casquette : employé de l'Etat et citoyen. Il va donc apparaître dans les deux. Les comptes des députés ne sont pas inclus. En 2019, une épuration a eu lieu pour éviter les doublons. L'accélération de ces dernières années est surtout due au dossier électronique du patient. Parmi les comptes des employés de l'Etat, il y a les enseignants, certaines communes, le grand Etat, etc. Ils utilisent presque tous



cette plateforme de gestion des utilisateurs. L'avantage est qu'il y a une gestion centralisée. À terme, le but est que le citoyen ait un compte unique pour se connecter à l'ensemble des démarches de l'Etat et des autres administrations genevoises. Il y aurait un compte unique pour le citoyen, mais les différentes administrations n'ont pas accès aux données des autres. Un projet de loi d'investissement sur la cyberadministration va être déposé, afin d'enrichir encore le nombre de démarches en ligne pour la population et les entreprises.

- Au niveau des systèmes informatiques, le nombre augmente. L'administration doit faire plus avec autant de moyens, donc les départements se tournent vers l'OCSIN pour automatiser, dématérialiser, etc. L'OCSIN fait face à une forte demande à ce niveau-là. Au niveau des systèmes de communication, l'Etat dispose d'un réseau de fibre optique de 450 km. Ils interconnectent près de 700 sites géographiques. S'agissant des documents numériques, ils sont aussi en augmentation. L'administration produit beaucoup d'informations, qui sont quasiment toutes numérisées. Concernant la sécurité de l'information, il faut rester humble. Il y a environ 149 milliards d'événements détectés en une année, ce qui représente plusieurs milliers d'événements à la seconde qui ont trait à la sécurité.
- En cas de demande de rançon, la doctrine du Conseil d'Etat est de ne pas entrer en matière.

#### 8. *Transition numérique*

- Le Conseil d'Etat a adopté sa politique numérique en juin 2018, qui se concrétise notamment par une délégation au numérique qui traite de la transition numérique de l'administration. En septembre 2021, la fonction de délégué cantonal au numérique a été créée en parallèle. C'est très important, car cela permet à Genève d'entrer dans la gouvernance fédérale concernant le numérique. Le numérique est devenu un sujet politique important ces dernières années. Genève doit s'affirmer dans ce domaine et cette présence au niveau fédéral est un des rôles importants du délégué au numérique. Un office s'occupe de la sécurité au niveau de la Confédération ; il travaille en collaboration avec la brigade de la criminalité informatique (BCI). Il y a donc tout un réseau de spécialistes qui fonctionne assez bien. Il a également été possible de fédérer l'ensemble des collectivités genevoises autour d'une structure approuvée par le Conseil d'Etat que l'OCSIN préside. Cette structure veille à ce que toutes les administrations se coordonnent en termes de sécurité. Cette organisation a sans doute protégé l'Etat par rapport aux épisodes vaudois. Il y a de plus le service informatique de l'ACG.
- La transition numérique va constituer un gros effort dans les prochaines années. Il faut fournir l'organisation et les ressources pour pouvoir la faire. Ce n'est pas évident, car il y a une appétence considérable de la part de l'administration, notamment pour le système d'aide à l'engagement du 117 et du 144, le système d'information des droits politiques, la protection des personnes adultes sous curatelle, l'éducation et la formation, les autorisations de construire, les amendes



d'ordre, la gestion du personnel de la police et de la détention, la santé, etc. Tous les domaines de l'administration sont concernés. Il y a aussi la généralisation de l'effort pour les outils nécessaires au travail en mobilité du personnel de l'administration, dans le cadre du projet « Travailler autrement ». Enfin, il y a le renforcement de la sécurité de l'information.

### 9. Manuel comptable

- Le Conseil d'Etat a validé une adaptation du manuel comptable de l'Etat de Genève. Concernant l'OCSIN, cette révision a un impact sur la nature des charges qui sont activables dans les immobilisations incorporelles, mais aussi dans les immobilisations corporelles. Au niveau des incorporelles, les projets informatiques étaient scindés en deux catégories dans le manuel comptable : dépenses activables (financées via budget d'investissement) et dépenses non-activables (phases d'initialisation des projets, phases de déploiement). La révision du manuel comptable a été faite en tenant compte également des normes IPSAS. Cette évolution est très favorable pour l'OCSIN : cela lui permet d'améliorer l'excellence opérationnelle, ce qui permet d'avoir un budget par projet. C'est aussi avantageux pour les députés, qui pourront voir l'intégralité des coûts d'un projet en une fois. Ce projet de révision a été soumis préalablement à la Cour des comptes.

## Annexes

---

1. Présentation PowerPoint PB 2023 PP B04-B05
2. Courbe : coût complet annuel moyen du programme B 05 par « compte utilisateur » (francs)
3. Évolution du nombre des utilisateurs

# Projet de budget 2023

*ANNEXE 1*

## Politique publique B Etats-majors et prestations transversales

Programme B04 - Gestion des locaux et logistique (OCBA)  
Programme B05 - Systèmes d'information et numérique (OCSIN)

Audition du 4 octobre 2022



Département des infrastructures  
Office cantonal des bâtiments - Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/10/2022 - Page 1

# Projet de budget 2023

## Fonctionnement



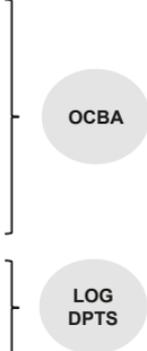
Département des infrastructures  
Office cantonal des bâtiments - Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/10/2022 - Page 2

## B04 - Gestion des locaux et logistique

### PRESTATIONS

- B04.01** Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.02** Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.03** Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.04** Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat
- B04.05** Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat
- B04.10** Logistique départementale



OCBA

LOG  
DPTS

## B04 - Gestion des locaux et logistique

### Projets prioritaires 2023

- La première phase d'aménagement du site « pointe nord PAV » se termine afin d'accueillir au printemps un premier groupe de services de l'Etat totalisant 650 collaboratrices et collaborateurs dans les nouveaux locaux appartenant à la CPEG (+550 usagers/jours). Cette opération s'inscrit dans la volonté de l'Etat de faire évoluer ses méthodes de travail et de maîtriser ses dépenses de locations.
- Les travaux de rénovation se poursuivent afin d'améliorer l'état général du parc immobilier de l'Etat et de circonscrire les charges d'exploitation à moyen terme.
- Dans le cadre de la transition écologique dans laquelle l'Etat s'engage résolument, l'assainissement et l'optimisation énergétiques des bâtiments existants vont s'intensifier avec le lancement d'un plan massif d'investissement destiné à répondre aux nouvelles exigences légales.
- Les études, concours et réalisations de nouveaux projets d'investissements se poursuivront conformément au PDI 2023-2032, notamment dans les domaines de la formation, de la santé, de la sécurité et du sport.

## B04 - Gestion des locaux et logistique

### Chiffres clés

#### • Patrimoine immobilier

- ~ 1'750 bâtiments cadastrés sous gestion sur près de 650 sites
- ~ 1'550 bâtiments cadastrés propriété EGE sur plus de 500 sites
- Bâtiments propriété EGE (PA) = ~4.1 milliards de francs (VNC 31.12.2021)
- Terrains propriété EGE (PA) = ~4.9 milliards de francs (31.12.2021)

#### • Investissements nets

- ~ 200 millions de dépenses par an en moyenne toutes politiques publiques confondues (avant Transition écologique)

#### • Exploitation

- ~ 12'000 demandes d'intervention d'entretien courant par année
- ~ 3'500 contrats actifs (maintenance, surveillance, nettoyage, etc.)
- ~ 250 baux (Etat locataire)
- ~ 800 baux (Etat propriétaire / bailleur)
- ~ 300 DDP octroyés par l'Etat de Genève



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

001 120000-100

Département des infrastructures  
Office cantonal des bâtiments

05/10/2022 - Page 5

## B04 - Gestion des locaux et logistique

### BUDGET

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22 en francs	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
<b>CHARGES</b>	<b>434'693'669</b>	<b>11'903'459</b>	<b>2.8%</b>	<b>422'790'210</b>	<b>469'861'171</b>
30 Charges de personnel	39'211'482	2'081'384	5.6%	37'130'098	36'291'093
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	148'910'286	9'291'159	6.7%	139'619'127	144'673'582
33 Amortissements du patrimoine administratif	229'497'817	-148'077	-0.1%	229'645'894	235'081'622
36 Charges de transfert	16'614'384	676'623	4.2%	15'937'761	53'222'922
39 Facturations internes	459'700	2'370	0.5%	457'330	591'951
<b>REVENUS</b>	<b>43'930'454</b>	<b>336'895</b>	<b>0.8%</b>	<b>43'593'559</b>	<b>43'606'939</b>
40 Revenus fiscaux	-	-	-	-	0
41 Patentes et concessions	210'000	0	0.0%	210'000	219'421
42 Taxes et redevances	1'653'305	-45'681	-2.7%	1'698'986	1'720'857
43 Revenus divers	5'681'936	706'371	14.2%	4'975'565	5'516'639
44 Revenus financiers	22'217'189	170'000	0.8%	22'047'189	21'855'148
46 Revenus de transferts	13'933'474	-395'675	-2.8%	14'329'149	14'107'031
49 Facturations internes	234'550	-98'120	-29.5%	332'670	187'843
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-390'763'215</b>	<b>-11'566'564</b>	<b>3.1%</b>	<b>-379'196'651</b>	<b>-426'254'233</b>
Coût d'état-major	-887'176	-887'176	-	-	-696'242
Coût des prestations de moyens	-11'516'481	-11'516'481	-	-	-12'216'313
Coûts répartis	403'166'872	403'166'872	-	-	439'166'788
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>

### POSTES

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22 en ETP	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>303.27</b>	<b>16.61</b>	<b>5.79%</b>	<b>286.66</b>	<b>275.90</b>
ETP fixes	296.32	16.68	5.96%	279.64	270.62
ETP auxiliaires	4.95	-0.01	-0.20%	4.96	3.13
ETP agents spécialisés	2.00	-0.06	-2.91%	2.06	2.15



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

001 120000-100

Département des infrastructures  
Office cantonal des bâtiments

05/10/2022 - Page 6

## B04 - Gestion des locaux et logistique

### 30 - Charges de personnel : + 2.1 millions (+5.6%)

- Renfort de 12 ETP pour la constitution d'une équipe pluridisciplinaire en vue de mettre en œuvre le plan directeur de l'énergie (PDE) 2020-2030 adopté par le Conseil d'Etat en décembre 2020 qui vise une diminution drastique des émissions de CO<sub>2</sub> ainsi qu'une baisse importante de la consommation d'énergie (voir également slide 11).
- Renfort de 4.5 ETP pour répondre aux besoins croissants des départements dans le domaine des bâtiments (60 projets d'investissement d'ici 2030 : éducation, sécurité, santé).  
A relever que sur ces 16.5 ETP, 13 ETP sont partiellement activables en investissement (voir nature 43).

### 31 - Charges de biens et services : + 9.3 millions (+ 6.7%)

- Hausse des contrats d'entretien et de nettoyage suite l'augmentation du nombre de nouveaux locaux et à l'acceptation en votation du salaire minimum et du congé paternité (+2.9 millions);
- Nouvelles locations pour loger les services de l'Etat et suppression de la gratuité offerte par la Ville de Genève jusqu'en 2021 pour l'hébergement des écoles de pédagogie spécialisée (+2.4 millions);
- Poursuite des travaux d'assainissement et de démolition des bâtiments de la parcelle sise au chemin du Chalet-du-Bac à Avully (+ 1.4 million ponctuel sur 2023);
- Augmentation du coût du gaz en raison de la situation géopolitique (+0.7 million);
- L'emménagement progressif dans les nouveaux locaux de la pointe Nord du PAV entraîne des loyers payés à double sur une courte période ainsi que des coûts de déménagements (+ 0.4 million);



## B04 - Gestion des locaux et logistique

### 31 - Charges de biens et services (suite)

- La mise en service du centre d'instruction des troupes de sauvetage et du centre d'instruction feu et protection civile à Epeisses génère des charges d'exploitation supplémentaires (+ 0.3 million). En outre, dans ce cadre la Confédération et le canton se versent réciproquement des indemnités forfaitaires équivalentes (+ 1.2 million) pour l'utilisation mutualisée des infrastructures fédérales et cantonales.

### 36 - Charges de transfert : + 0.7 million (+ 4.2%)

- Hausse des amortissements relatifs aux subventions d'investissement accordées.

### 43 - Revenus divers : + 0.7 million (+ 14.2%)

- L'activation des postes sur les projets d'investissement génère des revenus supplémentaires.

### 44 - Revenus financiers : + 0.2 million (+ 0.8%)

- En lien avec la nouvelle politique de gestion de ses parkings et la volonté d'exemplarité de l'Etat en matière de stationnement pendulaire, de nombreux baux de parking de pendulaires ont été résiliés. La situation observée en 2022 conduit à un ajustement à la baisse des prévisions de recettes 2023 malgré la souscription de nouveaux abonnements à destination des habitants (- 1.0 million);
- Dans le cadre de la mise en service des centres à Epeisses (Avully), la Confédération et le canton se versent réciproquement des indemnités forfaitaires équivalentes pour l'utilisation mutualisée des infrastructures fédérales et cantonales (+ 1.2 million).

### 46 - Revenus de transferts : - 0.4 million (- 2.8%)

- Baisse des produits différés des subventions d'investissement.



## B04 – Indicateurs PB2023

	Type indicateur	PB23	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat</b>						
1.1 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	90%	90%	100%	90%	2023
<b>2. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat</b>						
2.1 Investissements à réaliser selon l'état de vétusté du parc immobilier, en millions de francs	Efficacité	141.9	141.9	99.1	141.9	2024
2.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	24%	21.3%	13.4%	24%	2023
2.3 Part en % de l'électricité d'origine solaire au sein du parc immobilier	Efficience	11%	10.33%	11.5%	11%	2023
2.4 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficience	90%	90%	92.5%	90%	2023

## B04 – Energies & transition écologique des bâtiments (1)

### Impacts hausse des tarifs des énergies

#### **Electricité :**

- Etat protégé par son contrat avec SIG jusqu'au 31.12.2023 → pas d'impact au PB 2023.
- Retour au marché régulé impossible.

#### **Gaz :**

- Fin du contrat avec SIG le 31.12.2022.
- Retour au marché régulé pour amortir la hausse des tarifs.
- Impacts +0.7 million pour le parc sous gestion OCBA et +0.3 million pour UNI et HES (programme F05) pour lesquels l'OCBA négocie les contrats.

#### **Mesures pour parer au rationnements gaz/électricité :**

- Mesures / consignes de diminution des consommations (en cours).
- Préparation des sites bicom bustibles et remplissage des citernes (en cours).
- Tests des groupes électrogènes de secours (en cours).

## B04 – Energies & transition écologique des bâtiments (2)

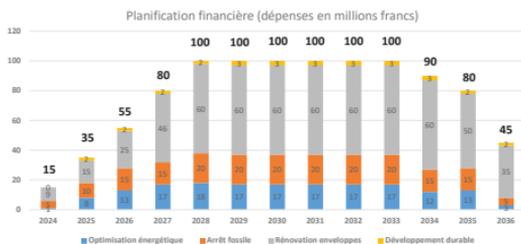
### Transition écologique des bâtiments

Un nouveau projet de loi de 1 milliard de francs va être prochainement soumis au Conseil d'Etat pour répondre aux objectifs du PDE et du règlement d'application de la loi sur l'énergie ainsi qu'aux enjeux écologiques plus globalement :

- Diminution de la consommation énergétique par des travaux sur l'enveloppe des bâtiments et par des mesures d'optimisation des chaufferies et des systèmes de ventilation.
- Abandon des installations fonctionnant aux énergies carbonées (raccordement aux réseaux CAD, pompes à chaleur, chaudières bois).
- Développement du parc photovoltaïque.
- Développement durable : biodiversité, lutte contre les îlots de chaleur, utilisation de l'eau, etc.

*1 milliard de dépenses d'investissement*

*Une équipe pluridisciplinaire de 28 postes*



+12 ETP en 2023

+10 ETP en 2024

+ 6 ETP en 2025

dont 18 activés en investissement

+3.9 millions de charge dès 2026

+2.5 millions de revenus dès 2026

+1.4 million sur résultat dès 2026

## B05 Systèmes d'information et numérique

Le programme  
B05 vise à...

Elaborer la **politique numérique** ainsi que la **stratégie** des systèmes d'information du Conseil d'Etat

Fournir les **services numériques** à l'intention de la population et des **entreprises** (cyberadministration) ainsi qu'au sein de l'**administration cantonale**

Conseiller et accompagner l'administration cantonale dans sa **transformation numérique**

Garantir un niveau de **sécurité de l'information** conforme aux exigences légales et aux besoins de l'État

Organiser l'**information** et assurer la **protection des données**

## B05 Systèmes d'information et numérique

### SERVICES NUMÉRIQUES ET SYSTÈMES D'INFORMATION DU CANTON DE GENÈVE EN 2022

#### TRANSITION NUMÉRIQUE

- Plus de 350 projets par an, qui portent sur l'ensemble des politiques publiques du canton
- 85 systèmes d'information et de communication
- 1 570 applications
- 79% de satisfaction des services fournis par l'OCSIN
- Labélisation « Numérique Responsable » en cours



#### CYBERADMINISTRATION

- 450 000 comptes « utilisateurs », dont 340 000 pour l'administration en ligne et 92 000 pour l'école en ligne
- 143 e-démarches
- 76% de satisfaction des e-démarches
- 28% de l'ensemble des prestations de l'administration cantonale disponibles en ligne

#### SYSTÈMES INFORMATIQUES

- 35 800 ordinateurs, dont 18 700 pour les activités pédagogiques
- 5 000 serveurs informatiques virtuels
- 5 205 bases de données
- 10 000 000 000 000 octets de stockage brut



#### SYSTÈMES DE COMMUNICATION

- 450 km de fibre optique
- 47 254 prises actives
- 4 755 équipements réseau
- 687 sites géographiques interconnectés
- 1 458 antennes Wi-Fi
- 16 100 téléphones
- 2 900 abonnements de téléphonie mobile

#### DOCUMENTS NUMÉRIQUES

- 289 millions de fichiers stockés dans la gestion électronique des documents
- 28 700 boîtes aux lettres électroniques
- 121 millions de messages électroniques (auxquels s'ajoutent 88 millions de spams)
- 7 millions de courriers remis à la Poste pour distribution, agrégeant 35 millions de pages imprimées et mises sous pli par le centre éditique de l'OCSIN



#### SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

- 57 393 alertes lancées par les systèmes de sécurité, sur la base de 149 milliards d'événements détectés
- 131 incidents de sécurité, tous traités
- 27 060 nouvelles vulnérabilités identifiées, dont 1 238 présentant un risque élevé ou critique
- 21 670 virus (ou analogues) éradiqués

05/10/2022

## B05 Systèmes d'information et numérique

### Éléments de contexte

Conformément à sa stratégie des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale approuvée le 25 mai 2016, le Conseil d'Etat a adopté le 20 juin 2018 sa politique numérique (<https://www.ge.ch/dossier/geneve-numerique>), dont l'importance pour notre canton est réaffirmée dans le Programme de législature 2018-2023. Pour favoriser le pilotage politique du présent programme, le Conseil d'Etat a mis sur pied en juin 2018 une délégation au numérique (DELNUM). En complément, en septembre 2021, la fonction de délégué cantonal au numérique a été créée.

La crise sanitaire a été un vecteur d'accélération de la politique numérique (+50% E-démarches sur la période) pour répondre, dans l'urgence, aux besoins. Afin de poursuivre sur cette lancée, les principales ambitions 2023 portent sur le dépôt d'un projet de loi d'investissement sur la Cyberadministration, la conduite de projets ambitieux et innovants visant à accompagner la transition numérique responsable de l'Administration. La capacité de mise en œuvre est toutefois contrainte par la réalité budgétaire de l'Etat et de nécessaires arbitrages devront être opérés.

## B05 Systèmes d'information et numérique

### Projets prioritaires 2023

- Lancement et poursuite de projets d'importance stratégique dans de nombreuses politiques publiques: projets pour le renouvellement du système d'aide à l'engagement du 117 et du 144, les droits politiques, la protection des personnes adultes sous curatelle, l'éducation et la formation, les autorisations de construire, le système de gestion des amendes d'ordre, la gestion du personnel de la police et de la détention, la santé, les poursuites, le registre foncier et les autorisations de construire, la refonte du SIC de l'action sociale et celle du SIC du logement, etc. Mais également un programme innovant en matière de santé numérique, avec des enjeux de co-création entre l'administration cantonale, les HUG et l'IMAD.
- Généralisation de l'effort consenti ces dernières années pour les outils nécessaires au travail en mobilité du personnel de l'administration, qui s'inscrit dans le projet "travailler autrement" du Conseil d'Etat.
- Renforcement de la sécurité de l'information, la protection des données et la gestion des risques (notamment en vue de contenir l'obsolescence des outils numériques).



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

MOF TOURNAGE LEE

Département des infrastructures  
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/10/2022 - Page 15

## B05 Systèmes d'information et numérique

### BUDGET

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
		en francs	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>221'883'678</b>	<b>17'905'355</b>	<b>8.8%</b>	<b>203'978'323</b>	<b>200'937'251</b>
30 Charges de personnel	118'628'804	10'201'963	9.4%	108'426'841	108'724'282
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	57'792'130	8'772'711	17.9%	49'019'419	48'557'652
33 Amortissements du patrimoine administratif	45'445'894	-1'069'319	-2.3%	46'515'213	43'633'186
39 Facturations internes	16'850	0	0.0%	16'850	22'132
<b>REVENUS</b>	<b>22'882'782</b>	<b>7'447'498</b>	<b>48.2%</b>	<b>15'435'284</b>	<b>17'167'733</b>
42 Taxes et redevances	3'034'769	4'321	0.1%	3'030'448	3'248'287
43 Revenus divers	19'212'943	7'443'177	63.2%	11'769'766	13'293'022
46 Revenus de transferts	635'070	0	0.0%	635'070	626'425
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-199'000'896</b>	<b>-10'457'857</b>	<b>5.5%</b>	<b>-188'543'039</b>	<b>-183'769'517</b>
Coût d'état-major	-2'645'291	-2'645'291	-	-	-2'069'055
Coût des prestations de moyens	-26'650'819	-26'650'819	-	-	-26'309'385
Coûts répartis	228'297'006	228'297'006	-	-	212'147'957
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>

### POSTES

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>715.81</b>	<b>51.06</b>	<b>7.68%</b>	<b>664.75</b>	<b>655.55</b>
ETP fixes	712.65	50.06	7.56%	662.59	644.64
ETP auxiliaires	1.16	0.00	0.00%	1.16	9.10
ETP agents spécialisés	2.00	1.00	100.00%	1.00	1.80



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

MOF TOURNAGE LEE

Département des infrastructures  
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/10/2022 - Page 16

## B05 Systèmes d'information et numérique

### 30 - Charges de personnel : + 10.2 millions (+ 9.4%)

- Renfort de 19.8 ETP octroyés dans le cadre des crédits impératifs adoptés par la Commission des finances le 2 mars 2022, permettant la mise en œuvre des lois d'investissement votées, notamment les actifs mutualisés ainsi que la modernisation des systèmes d'information;
- Renfort de 29 ETP partiellement activables (voir nature 43) afin de répondre aux objectifs ambitieux retenus dans le plan décennal des investissements (PDI) de l'Etat, qui prévoit un doublement de la capacité d'exécution, visant à accélérer la transition numérique et à assurer la sécurité de l'information, la réalisation des crédits d'investissement votés, la modernisation des systèmes d'information et la maintenance et l'exploitation des actifs mis en service.

### 31 - Charges de biens et services : + 8.8 millions (+ 17.9%)

- En vue de la mise en œuvre des lois d'investissement votées ainsi que la modernisation des systèmes d'information, un montant additionnel a été octroyé dans le cadre des crédits impératifs adoptés par la Commission des finances le 2 mars 2022 (+ 9.0 millions);
- Les nouveaux besoins dès 2023 sont justifiés par le soutien à la sécurité de l'information, les charges induites par les crédits d'investissement votés, hors sécurité de l'information et la réalisation d'études préliminaires non activables en investissement (+3.9 millions).
- Impact de la révision du chapitre XVII du manuel comptable de l'Etat de Genève relatif au changement de périmètre d'activation des coûts des projets informatiques (- 4.1 millions).

## B05 Systèmes d'information et numérique

### 33 - Amortissements du patrimoine administratif : - 1.1 million (- 2.3%)

- Les charges d'amortissement qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en diminution.

### 43 - Revenus divers : + 7.4 millions (+ 63.2%)

- Activation des charges de personnel en lien avec les nouveaux postes (+ 1.2 million) et en lien avec la révision du manuel comptable sur les postes déjà en activité (+6.2 millions).

## B05 – Indicateurs PB2023

	Type indicateur	PB23	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration</b>						
1.1 Nombre de citoyennes, de citoyens et d'entreprises qui disposent d'un compte	Efficacité	420'000	380'000	341'000	440'000	2025
1.2 Taux de satisfaction global des usagères et usagers des "e-démarches" (%)	Qualité	75%	75%	75%	75%	2025
1.3 Part des prestations de l'administration cantonale en ligne (%)	Efficacité	29%	28%	64%	32%	2025
<b>2. Fournir des services de qualité et de manière performante</b>						
2.1 Taux de satisfaction global des services fournis par l'OCSIN au sein de l'administration cantonale (%)	Qualité	70%	>/=70%	71%	70%	2025
2.2 Coût net du programme B05 par compte utilisatrice/utilisateur (en francs)	Efficacité	499	470	N/D	500	2025

**NB : Remarque sur les valeurs de l'indicateur 2.2**

Calcul : dépenses annuelles nettes (fonctionnement et investissement) sous déduction des dotations aux amortissements.

Certaines données nécessaires à son calcul ne sont disponibles qu'après la production du tableau des indicateurs.

Valeur aux comptes 2021 : 443 ; Valeur au PB 2023 actualisée selon la dernière version du PB 2023 : 471



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GÈNEVE

HOFF THOMAS S.A.

Département des infrastructures  
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/10/2022 - Page 19

# Projet de budget 2023

## Investissements



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GÈNEVE

HOFF THOMAS S.A.

Département des infrastructures  
Office cantonal des bâtiments - Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/10/2022 - Page 20

## Politique Publique B

### Principaux projets et priorités pour 2023

#### a) Bâtiments et constructions :

- Réaliser des travaux de transformation et de rénovation sur divers bâtiments.
- Mettre en œuvre les projets d'efficacité énergétique dans le respect du cadre fixé par le plan directeur de l'énergie.
- Acquérir des terrains et bâtiments au gré des opportunités.
- Réaliser les travaux pour l'assainissement des fenêtres et autres embrasures en façade sur 65 bâtiments propriété de l'Etat.

#### b) Système d'information et de communication :

- Renouveler et adapter les actifs mutualisés de l'Administration, du Pouvoir Judiciaire et du Grand Conseil (Infrastructures de télécommunication et informatiques, postes de travail, outils numériques)
- Réduire les risques liés à la sécurité de l'information.
- Faire évoluer les systèmes d'information transversaux
- Déployer des mesures favorisant le travail à distance des collaboratrices et collaborateurs

#### c) Equipements :

- Renouveler le mobilier, les équipements et les véhicules des services en fonction des besoins identifiés.



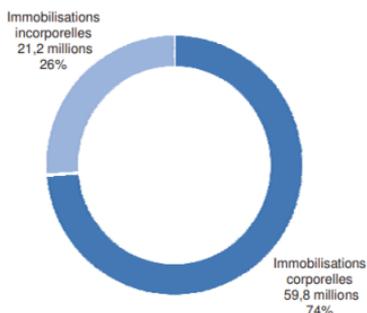
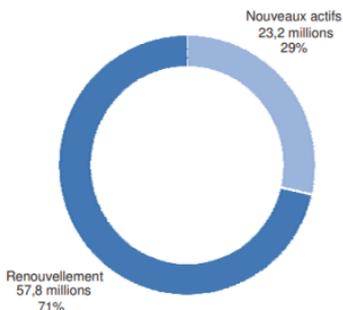
## Politique publique B

Libellé	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Projet de Budget 2022	Projet de Budget 2023	% crédit	Variation 2023-2022
<b>B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES</b>						
5 Dépenses d'investissement	603'169'100	111'247'106	77'040'740	81'007'495	13%	3'966'755
6 Recettes d'investissement	18'000'000	4'208'638	2'500'000	2'500'000	14%	
<i>Investissements Nets</i>	585'169'100	107'038'468	74'540'740	78'507'495	13%	3'966'755
<b>CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1</b>						
5 Dépenses d'investissement	347'726'000	20'572'067	25'379'500	23'226'000	7%	-2'153'500
6 Recettes d'investissement	18'000'000	4'208'638	2'500'000	2'500'000	14%	
<i>Investissements Nets</i>	329'726'000	16'363'429	22'879'500	20'726'000	6%	-2'153'500
<b>CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT - 2</b>						
5 Dépenses d'investissement	255'443'100	90'675'039	51'661'240	57'781'495	23%	6'120'255
<i>Investissements Nets</i>	255'443'100	90'675'039	51'661'240	57'781'495	23%	6'120'255



## Politique publique B

Dépenses d'investissement 2023 : 81 millions

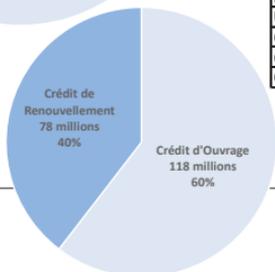
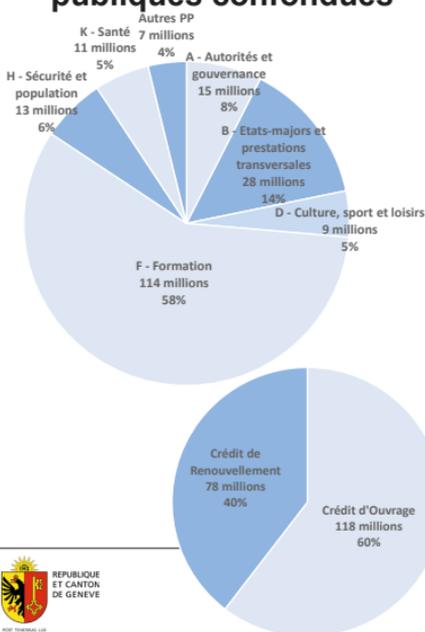


Toutes politiques publiques confondues, les dépenses d'investissements nets de l'OCBA et de l'OCSIN s'élèvent à 286 millions.



## Investissements de l'OCBA toutes politiques publiques confondues – 196 millions nets

10 projets concentrent plus de 80% des invest. nets 2023 hors crédit de renouvellement



Projets	Invest. nets 2023
Collège Rousseau (rénovation)	18
Rénovation d'Uni Bastions	16
Bâtiment pour les archives d'Etat de Genève (AEG)	12
Mise en conformité des embrasures	10
Haute école de la santé et pavillon modulaire CFPS	9
HUG - Rénov. des blocs opératoires (phase 2)	7
UNI - CMU 5ème et 6ème étapes	12
Centre entraînement et sauvetage à Epeisses	5
CO - 7 extensions / pavillons modulaires	5
Construction d'un CO et d'un CFPS à Bernex - études	5



## Investissements de l'OCSIN toutes politiques publiques confondus

Projet	Libellé	Politique Publique	CREDIT VOTE/PREVU	Cumul au 31/12/2021	PB 2022	PB 2023
<b>DI / Office cantonal des systèmes d'information et du numérique - CREDIT D'ÉQUIPEMENT</b>						
10484	Réalisation du système d'information du commerce	L - Économie et emploi	2668 200	1649 922	816 406	
11272	Planis - 100 (aménagement de 100 places)	H - Sécurité et population	202 280	285 296		
11472	Transformation des bâtiments de l'Hôtel de Ville	A - Autorités et gouvernance	67 000	16 966		
11560	Rehabilitation caserne des Vernets - Mayrin Magagnin - construction	H - Sécurité et population	148 000	125 566		
11798	Lutte contre la criminalité informatique et la cybercriminalité	H - Sécurité et population	1 200 000	964 957		210 000
11868	Aménagements routes et centres régionaux de trafic (PARIS)	M - Mobilité		107 718		
11973	Rénovation du CO Busé	F - Formation	107 000	103 110		
12080	Remplacement du SIC pour l'éducation et la formation (SIC EF)	F - Formation	9969 000	1018 612	3 400 000	5 000 000
12084	Rehabilitation caserne des Vernets - Epinasse - construction et équipements	H - Sécurité et population	82 818	84 296	17 000	
12085	Transformation des infrastructures du centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville	H - Sécurité et population	183 849	189 918		
12145	Refonte du SIC des autorisations de construction	G - Aménagement et logement	778 000	6 015 560	1 800 000	
12147	Modernisation des systèmes d'information de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police	H - Sécurité et population	4 920 000	2 839 552	1 022 000	420 000
12149	Rénovation d'Urs Bastions	F - Formation	84 900			10 000
12386	SIC Social 2019-2023	C - Cohésion sociale	10 026 000	5 562 401	2 200 000	1 200 000
12412	AFC - Réajustement de valeurs immobilières	I - Impôts et finances	11 235 000	1 287 166	300 000	
12543	AGILE - Refonte du système d'information	A - Autorités et gouvernance	6 335 000	3 77 256	2 800 000	1 715 000
12623	AFC - Evolution du SIC fiscal 2020-2024	I - Impôts et finances	1 860 000	4 610 339	2 500 000	2 800 000
12624	Bâtiment pour les archives (ECSI de Genève (ECS)) - construction et équipements	A - Autorités et gouvernance	23 000			
12625	Centre cantonal de biométrie	H - Sécurité et population	1 37 244	415 027	839 000	410 000
12741	Future CO as à Bâlevert	F - Formation	1 989 000			
12743	Collège Ruzarska (rénovation) - Construction et équipements	F - Formation	745 000			204 100
12948	Evolution du système d'information et de communication de l'OCP (OPUS)	I - Impôts et finances	5 160 000	129 281	2 500 000	2 443 000
12978	Équipements et services numériques indispensables au travail à distance de l'administration cantonale	B - États-majors et prestations transversales	8 200 000		4 488 000	5 006 000
12994	Bâtiment pour la police internationale et la COPD - construction et équipement	H - Sécurité et population	1 777 000			
13004	Santé numérique (partenariat H.U.J., IM.U et administration cantonale)	K - Santé	7 943 000		193 000	2 033 000
13070	Commissariat dans les écoles secondaires (Eg II)	F - Formation	3 139 400		399 700	1 519 000
13011	Éducation au numérique École obligatoire / Enseignement secondaire II / OMP	F - Formation	6 737 000		1 947 400	2 021 000
13062	Refonte du système d'information et de communication des droits politiques	A - Autorités et gouvernance	10 250 000		2 000 000	1 235 000
13067	Faciliter les interactions avec l'administration fiscale cantonale	I - Impôts et finances	6 480 000		7 900 000	21 100 000
13100	Haute école de la santé et pavillon modulaire CHSP 1er étage - Construction et équipements	F - Formation	180 000		166 000	60 000
13140	Evolution du SIC de l'office du registre foncier de 2023 à 2027	G - Aménagement et logement	4 325 000		400 000	865 000
13155	Refonte de l'application de gestion du personnel de la police et de la détention (projet Kaicos)	H - Sécurité et population	2 500 000		200 000	600 000
1921061	Evolution de la plateforme de cyberadministration 2022-2026	B - États-majors et prestations transversales	9 200 000		1 200 000	
1921031	Refonte de l'application de gestion du personnel de la police et de la détention (projet Kaicos)	H - Sécurité et population	2 500 000			
1921032	Dématisation des processus de l'OCP	M - Mobilité	5 000 000		500 000	
1921035	Numérisation complète des processus de suivi des projets de construction, des contrôles de conformité et la gestion des infractions	G - Aménagement et logement	11 980 000		2 500 000	2 096 000
1921043	OC - 7 arénas de 12 classes - constructions et équipements	F - Formation	130 000			
1921045	Renouvellement du système d'aide à l'engagement (SAE)	H - Sécurité et population	6 000 000		500 000	700 000
1921046	Evolution des outils pour la brigade de géométrie (GAE)	H - Sécurité et population	134 000		200 000	
1921047	Evolution du système de gestion des amendes d'ordre à des contraventions	H - Sécurité et population	2 000 000		1 000 000	515 000
1921049	Dossier patient extrahospitalier (CASU)	K - Santé	2 200 000		400 000	
1921053	Refonte de l'application TAM - "protection des personnes adultes sous curatelle"	C - Cohésion sociale	7 200 000			1 300 000
		<b>Total crédit d'équipement</b>	<b>163 935 858</b>	<b>29 752 963</b>	<b>39 321 506</b>	<b>35 573 700</b>



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

ROUF TRAVAIL SA

Département des infrastructures  
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/10/2022 - Page 25

## Investissements de l'OCSIN toutes politiques publiques confondus

Projet	Libellé	Politique Publique	CREDIT VOTE/PREVU	Cumul au 31/12/2021	PB 2022	PB 2023
<b>DI / Office cantonal des systèmes d'information et du numérique - CREDIT DE RENOUVELLEMENT</b>						
12450	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	A - Autorités et gouvernance	10 120 000	263 482	2 318 114	2 700 723
12450	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	B - États-majors et prestations transversales	1 773 400 000	6 700 732	35 141 753	40 277 343
12450	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	C - Cohésion sociale	350 000	88 005	928 129	1 082 253
12450	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	D - Culture, sport et loisirs	50 000	12 741	124 106	144 715
12450	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	E - Environnement et énergie	1 780 000	539 983	369 268	420 943
12450	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	F - Formation	11 150 000	2 09 841	2 604 636	3 037 158
12450	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	G - Aménagement et logement	47 110 000	1 954 280	10 111 649	11 719 422
12450	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	H - Sécurité et population	61 440 000	257 411	1 069 177	1 243 225
12450	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	I - Impôts et finances		1 205 779		10 000
12450	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	K - Santé	17 110 000	696 609	425 141	485 739
12450	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	L - Économie et emploi	9 280 000	762 764	2 195 129	2 550 649
12450	Credit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	M - Mobilité	37 200 000	11 465 666	793 114	624 811
<b>Total 202450</b>			<b>230 000 000</b>	<b>82 015 735</b>	<b>46 968 943</b>	<b>54 768 000</b>
		<b>Total crédit de renouvellement</b>	<b>230 000 000</b>	<b>82 015 735</b>	<b>46 968 943</b>	<b>54 768 000</b>
<b>DI / Office cantonal des systèmes d'information et du numérique - TOTAL</b>			<b>393 935 858</b>	<b>107 768 708</b>	<b>82 288 449</b>	<b>90 338 900</b>

Source: Projet de budget 2023, tome 2, pages 202 et 203



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

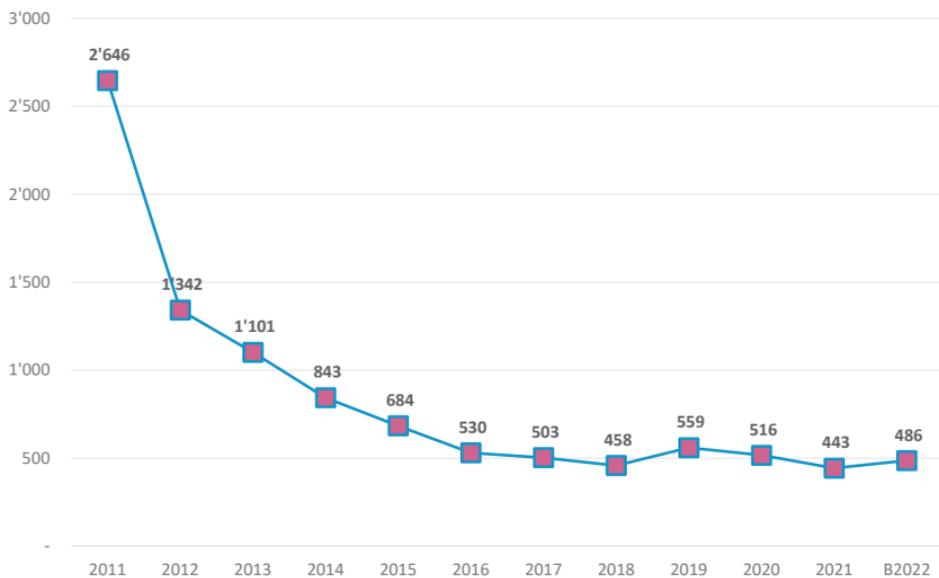
ROUF TRAVAIL SA

Département des infrastructures  
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

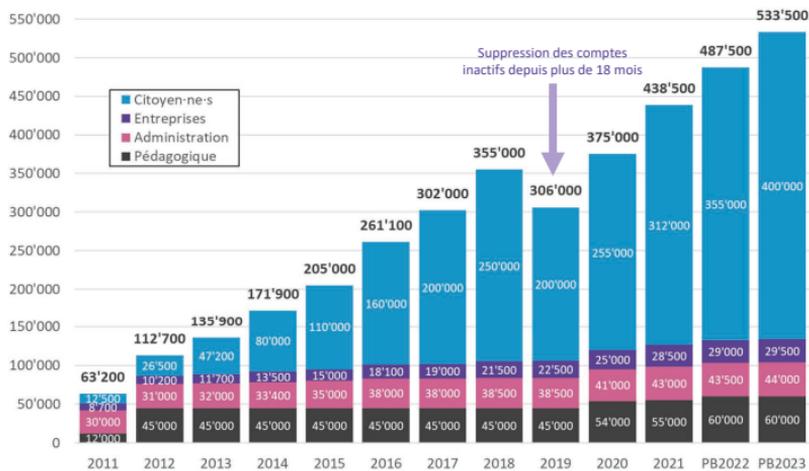
05/10/2022 - Page 26

## ANNEXE 2

Coût complet annuel moyen du programme B05 par "compte utilisateur" (francs)



## Le nombre d'utilisateurs des services de l'OCSIN est en constante progression



## RAPPORT SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE C : COHÉSION SOCIALE

Audition du jeudi 13 octobre 2022 à 14h30  
Secrétariat général du DCS, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville

### Commissaires :

M. BATOU Jean, député EAG (rapporteur)  
M. BLONDIN Jacques, député PDC

### Personnes auditionnées :

M. APOTHELOZ Thierry, conseiller d'État  
M. Aldo MAFFIA, directeur général OAIS  
M. Marc BRUNAZZI, directeur des services de support  
M. Rogers BINDER, chef du service financier

### Procès-verbaliste :

M<sup>me</sup> Garance SALLIN

*Nous remercions les représentants du DCS pour leur disponibilité, pour la qualité de leurs présentations et pour la précision de leurs réponses à nos questions, dont la procès-verbaliste a rendu compte de façon circonstanciée.*

### Présentation de M. APOTHELOZ

M. APOTHELOZ souligne d'abord les enjeux principaux de la politique du DCS. Le premier est d'accompagner la sortie de la crise COVID : le DCS a fait des efforts particuliers auprès des personnes et les plus vulnérables. Le second est la gestion des problèmes liés à la migration : l'Ukraine, mais aussi l'asile ordinaire. Le troisième est d'anticiper « la crise du porte-monnaie ». Concernant les prestations individuelles, elles ont été adaptées, avec un montant supplémentaire de 34.4 MF pour les subsides d'assurance maladie.

#### Hospice général :

Il faut distinguer le budget lié aux prestations sociales (majoré d'un peu plus de 28 MF) et le budget de fonctionnement. Le nombre de dossiers traité par l'H.G. a crû de 6.6% en 2016, de 4.1% en 2017, de 2.7% en 2018, de 1.4% en 2019, de 1% en 2020 (6,6% avec COVID : 6.6%) et de 2,5% en 2021 (3,1% avec COVID). L'augmentation du nombre de dossiers est contenue. Le montant prévu au PB2023 sera même revu à la baisse.

Les réfugiés mineurs non accompagnés (RMNA) sont désormais pris en charge par la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ). En 2021, 30 RMNA étaient concernés ; aujourd'hui, il y en a 125, principalement en provenance d'Ukraine et d'Afghanistan. Il a fallu prévoir des montants supplémentaires pour la FOJ et de l'H.G. Les RMNA devaient sortir de l'Etoile pour de plus petites structures, mais en attendant, ils sont encore pris en charge par l'H.G.

Il faut considérer deux indicateurs dans l'analyse des dossiers de l'H.G. : le nombre et la durée de prise en charge. Or, c'est la durée qui augmente le plus. Le DCS a ainsi demandé à l'H.G. de réduire cette durée en faisant appel à des outils supplémentaires comme l'accès au logement, ce qui nécessite 16 postes supplémentaires au budget de fonctionnement de l'H.G.

#### Service des bourses et prêts d'études (SBPE) :

Le nombre de dossiers du SBPE a augmenté annuellement en moyenne de 7.5% entre 2015 et 2021. Il faudra un ETP de plus en sus du crédit supplémentaire accordé en 2022. L'accent est mis sur la reconversion professionnelle, dont le démarrage est lent. En 2022, il y a eu 115 demandes formulées et 50 bénéficiaires.

#### Service protection de l'adulte (SPAd) :

Il fait l'objet d'une réorganisation en vue d'une prise en charge plus précise et spécialisée. Les postes acceptés par le parlement ont aidé à réduire la pression. Le nombre de dossiers a continué à augmenter. La recommandation fédérale est d'un ETP pour 60 dossiers, contre 72 actuellement à Genève (84 l'an passé). Une cellule EMS a été créée, avec 398 mandats, car la prise en charge de personnes très âgées est spécifique. Elle aurait eu besoin de 6.5 ETP de plus, mais s'est contentée de 3, grâce à une meilleure efficacité. 7 postes ont été demandés pour renforcer les RH et un poste à durée déterminée pour l'informatique. Un montant a aussi été prévu pour le déménagement sur le site de Firmenich en avril 2023.

#### Établissements publics pour l'intégration (EPI) :

Le DCS prévoit de renforcer les pools de remplacement en 2023.

#### Projets divers :

Le DCS prévoit un soutien à Caritas et au CSP par rapport au surendettement.

Le PB 2023 prévoit un nombre important de postes pour la direction générale de l'OAIS. C'est une réponse à la M 2560, qui demande la création d'une cellule de contrôle qualité au sein des établissements pour personnes en situation de handicap. Il faut 4.9 postes pour monter cette cellule, rattachée à l'OAIS.

Concernant l'Ukraine, on observe toujours une arrivée de réfugiés dans le canton. M. MAFFIA explique qu'il y a 3 816 personnes selon le SEM, dont 3082 inscrits à l'Hospice général.

### **QUESTIONS DES COMMISSAIRES :**

#### Surendettement :

Un député EAG relève qu'un certain nombre de communes genevoises connaissent un taux d'endettement record de la population : Vernier, Meyrin, Onex, la Ville de Genève, Carouge, Chêne-Bourg, etc. Le taux d'endettement y dépasse 10% ; ce sont des jeunes, des précaires, des bas revenus. Il s'interroge sur la prévention.

M. APOTHELOZ répond que le Conseil d'État a adopté un PL pour lutter contre le surendettement selon 3 axes : prévention, détection précoce, et des cas individuels. Dans le cadre de ce budget, il est prévu de renforcer les subventions à Caritas et au CSP. Quand on arrive à l'OCE, on a 20 à 25% de revenus en moins, ce qui fait qu'on accumule rapidement des dettes. Les conseillers en insertion peuvent distribuer des bons pour aller au CSP ou à Caritas afin de régler ces questions de dette. Ils ont renforcé leur

collaboration avec la fondation genevoise de désendettement. Elle fait une série de permanences pour la prévention et l'accompagnement dans les communes. Le PL prévoit de mobiliser des communes pour multiplier les « portes d'entrée ». La première dette, ce sont les impôts, puis les assurances maladie, les frais médicaux et le loyer. Le PL veut mobiliser le DF pour négocier et trouver des solutions pour les impôts. Il est en cours de traitement et la commission des affaires sociales est prête à voter.

Quand on est aux poursuites et qu'on a des saisies sur salaire, il faut continuer de payer les acomptes sur le minimum vital. C'est la loi fédérale. Une résolution est en préparation à la commission des affaires sociales à l'égard des chambres fédérales. Des contacts avec le DJP fédéral indiquent que la prochaine révision de la loi sur les poursuites et faillites entend répondre à cette question. M. MAFFIA ajoute que l'AFC est ouverte à des aménagements quand un contribuable se trouve dans une situation financière difficile. Mais il manque une base légale à l'abandon de créances.

Pour la prévention auprès des jeunes, le CSP mène des actions au secondaire II. Il visite 100 à 120 classes par an pour sensibiliser au surendettement par le petit crédit, etc. Le PL valide cet effort de prévention, notamment en lien avec le DIP. Cette base légale favorisera une coopération interinstitutionnelle.

#### Prestations complémentaires AVS-AI :

Un député EAG a noté que le soutien individuel est budgété à 600 MF, dont 152 pour les prestations complémentaires cantonales. Il demande si la différence représente les prestations fédérales.

M. BRUNAZZI que les prestations fédérales AVS sont prévues à hauteur de 258 MF, et les prestations cantonales AVS à 71 MF. La Confédération rembourse une partie des prestations fédérales. Pour l'AI, il y a 177.6 MF pour les PCF, et 86.9 MF pour les PCC. Le total de 600 MF est la contribution du canton aux prestations complémentaires : il contribue avec les prestations fédérales qu'il est obligé d'assurer et avec les prestations cantonales supplémentaires. M. BINDER précise que la Confédération participe à hauteur de 25 à 30% au financement des prestations fédérales.

#### Subsides d'assurance-maladie :

Un député EAG comprend qu'il y a une forte hausse au PB 2023, due à l'augmentation des primes. Si elles continuent à augmenter et qu'une part croissante de la population se paupérise, ce financement public sera-t-il toujours garanti ?

M. APOTHELOZ répond que, selon la loi fédérale, le canton doit prendre en charge 80% des primes pour les enfants, au moins 50% pour les jeunes adultes et une part de celles des adultes. La part supplémentaire « RFFA » a permis d'augmenter le nombre de personnes concernées et le montant maximum des subsides, qui est de 300 F. Il pense que ce système est à bout, mais que Berne n'est pas encore prête à une réforme en profondeur.

Le député EAG demande si le système vaudois coûte plus cher ou moins cher que le genevois.

M. APOTHELOZ répond que le système genevois est plus avantageux pour les familles, mais qu'il coûte un peu plus cher.

Un député PDC la p. 12 de l'annexe : « l'augmentation du nombre des assurés sociaux (bénéficiaires de l'aide sociale, des prestations d'asile et des prestations complémentaires) contribue à la hausse des dépenses dévolues aux subsides d'assurance-maladie, car le subside moyen versé à ces bénéficiaires est bien plus élevé

que celui dont bénéficient les autres ayants droit ». Il demande pour quelle raison cela est plus élevé.

M. MAFFIA explique que le subside équivaut alors à la prime cantonale de référence qui est entièrement payée. C'est autour de 500 F. Pour les personnes qui sont aux prestations complémentaires, le référentiel est la prime standard, qui est plus élevée, autour de 600 F.

#### Indexation et effets des crises :

Un député EAG prend le graphique de la p. 13, où l'on voit que la crise énergétique participe plus fortement à l'augmentation des dossiers de l'aide sociale que la crise COVID. Or l'inflation risque de se maintenir. Il demande si les seuils de l'aide sociale sont indexés et si l'inflation a des effets directs sur l'appauvrissement des gens.

M. APOTHELOZ répond que le Conseil fédéral a prévu la possibilité d'une indexation des prestations complémentaires tous les deux ans. Pour l'aide sociale à proprement parler, qui est une tâche cantonale, le cadre est le suivant : la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) fixe le minimum à atteindre pour chaque canton en termes d'aide sociale, qu'importe qui distribue l'argent. Chaque année, la tablette est révisée. Le montant actuel est de 1006 F. Or, Genève est à 986 F. Il compte saisir le Conseil d'État en novembre d'une proposition d'augmentation de l'aide sociale pour atteindre les 1006 F répondant aux normes CSIAS. Cela coûterait 3.8 MF.

M. MAFFIA explique que le montant de 1006 F est le forfait d'entretien, qui prend en charge les dépenses courantes, hors loyer et assurance maladie qui diffèrent d'un canton à l'autre. Ce forfait est très normé : 5 ou 6 cantons, dont Genève, sont en-dessous de cette norme. En août, ils ont reçu un courrier de la CSIAS recommandant aux cantons de se mettre aux normes au 1<sup>er</sup> janvier 2023 au plus tard.

#### Établissements accueillant des personnes handicapées (EPH) :

Un député EAG relève l'augmentation du nombre de demandes et des coûts d'encadrement, notamment du fait du vieillissement des personnes en situation de handicap (PSH) et de la hausse du nombre de personnes avec un handicap psychique. Il demande si l'on identifie les causes de cette hausse des besoins et s'il y a une politique de prévention à cet égard.

M. APOTHELOZ répond qu'il y a une hausse des demandes d'hébergement pour des personnes ayant un handicap psychique. Pendant longtemps, elles étaient accueillies dans des EMS ou des foyers ordinaires, relativement invisibles. Le besoin d'une prise en charge plus adéquate a amené à soutenir des institutions spécialisées. Ces personnes vont moins bien, elles sont en plus grand nombre, et leurs besoins spécifiques doivent être mieux évalués. Affiner la prise en charge permet d'être plus fin dans les réponses à apporter.

M. MAFFIA ajoute que les personnes en situation de handicap vivent mieux et plus longtemps. Il faut donc accroître les capacités d'accueil. Or, vue que l'AI a limité l'acceptation de personnes atteintes de troubles psy, plus de gens vont à l'aide sociale pour finalement arriver totalement « cabossés » dans un dispositif où elles sont finalement reconnues. Le département s'interroge sur l'augmentation explosive en provenance du DIP, concernant des mineurs. À ce rythme-là, les infrastructures seront vite débordées.

### Bourses et prêts d'études :

Un député EAG remarque que l'augmentation des prestations de bourses et prêts d'études accordées par le SBPE ralentit. Il demande comment expliquer ce ralentissement, précisément en période d'inflation.

M. MAFFIA répond que c'est une correction par rapport aux bourses de reconversion professionnelle. Ils avaient surestimé le nombre de bénéficiaires et cela a été corrigé pour le PB 2023. Il ajoute que depuis cette rentrée, un système automatisé a été mis en place pour les bourses d'études. Les demandes peuvent être faites en ligne. À terme, cela devrait améliorer et rendre plus rapides les décisions rendues.

Un député PDC demande ce qu'il en est de l'articulation entre les départements à ce sujet, en particulier avec celui de l'emploi et de l'économie.

M. MAFFIA répond que même si le SBPE a été rattaché au DCS durant cette législature, il est resté physiquement dans les bâtiments de l'OFPC. L'autre avantage est qu'il y a la Cité des métiers permanente, où on trouve quelque'un de service des bourses et quelque'un de l'OFPC.

Un député EAG demande comment sont budgétés les prêts.

M. BRUNAZZI répond qu'ils sont au bilan.

### Projet de loi sur la participation des communes au financement des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées :

Un député PDC demande si la situation se débloque avec l'ACG.

M. APOTHELOZ répond par la négative. L'ACG ne sera jamais d'accord avec l'écrêtage. Le Conseil d'État vient d'envoyer un amendement du PL initial pour ramener le montant de 47 à 25. Concernant le transfert de charges avec les compétences, c'est un aspect compliqué. Le problème avec ce projet est qu'il y a un delta entre la volonté budgétaire du PFQ et le rythme des communes. Ils disent aux communes que le moyen d'obtenir les 25 MF est l'écrêtage. C'est aussi pour ça qu'au PFQ, il y a une nouvelle compétence aux communes de 70 MF en 2025 : les communes devraient participer à hauteur de 25% à la subvention de l'État aux TPG, moyennant une co-gouvernance de cette institution.

### Familles d'accueil :

Un député PDC demande s'il n'y a pas une solution pragmatique pour augmenter le nombre de familles d'accueil, par exemple en augmentant l'indemnité.

M. APOTHELOZ répond qu'ils ont relancé un appel à candidatures. Il y a eu un bel élan de solidarité au début de la crise, mais le fait est qu'accueillir des gens chez soi pendant plusieurs mois peut peser. Il y a un équilibre à trouver entre la générosité et l'aspect financier. Il ne faut pas aller trop dans le financier, car cela peut créer des situations malsaines.

M. MAFFIA observe que cela fait des années que le DIP peine à trouver des familles d'accueil pour les enfants.

### ETP :

Un député PDC demande quel impact aurait sur le DCS la non-reconduction des 13.6 postes liés aux crédits supplémentaires. Il demande quel impact aurait sur le budget la non-reconduction de ces postes et l'acceptation de l'indexation totale des fonctionnaires en place.

M. MAFFIA précise qu'au SPAd, il y a 400 par an de plus. Grâce à la réorganisation du service et aux postes accordés, il opère un rattrapage par rapport à la situation de crise d'il y a 3 ans. Ils traitent toujours 72 dossiers par collaborateur alors que la norme est de 60, et ce volume continue à augmenter. La suppression des postes mettrait le SPAd à nouveau en crise. Sur le handicap, en lien avec la M 2560, sans les postes d'inspecteurs formés, on ne pourrait mettre en œuvre le contrôle qualité au sein des établissements pour les personnes handicapées. La motion serait votée, mais elle ne pourrait être appliquée en 2023.

M. BRUNAZZI observe que le DCS a été formé en 2018 et que depuis 2012, il n'a que peu bénéficié de postes supplémentaires. Le service des prestations complémentaires a absorbé l'augmentation des dossiers grâce à leur numérisation. Le SPAd n'a jamais reçu de postes supplémentaires avant cette législature. Le service d'assurance-maladie a demandé des postes dans le cadre de la réforme RFFA (mise en œuvre de l'initiative 170), mais c'est tout. Il est difficile de tenir des augmentations d'activité à périmètre constant pendant des années. À force de tirer sur la corde, l'élastique finit par lâcher.

Un député EAG ajoute qu'il n'est pas difficile de comprendre que les besoins liés aux politiques traitées par ce département augmentent beaucoup plus vite que la population.

M. BRUNAZZI explique que lorsque la population augmente de 1%, les besoins en prestations sociales augmentent plus rapidement, si la paupérisation est en hausse. Ce n'est pas l'augmentation de la population en général qui compte, mais l'augmentation de population concernée.

#### Investissements :

Un député PDC relève que le projet informatique de l'H.G. prend beaucoup de place. Il demande ce qu'il en est.

M. BRUNAZZI répond que la commission des travaux a voté un crédit. La politique informatique de l'Hospice est l'un des facteurs qui lui permet de tenir le coup en numérisant et modernisant son système d'information.

M. APOTHELOZ explique que le DCS soutient l'H.G. dans sa transition numérique. L'idéal serait que l'ensemble des dispositifs sociaux puissent informatiquement se parler. Cela permettrait de tenir un dossier unique plutôt que de le refaire à chaque fois qu'on passe d'un service à l'autre. La question de la protection des données doit bien sûr être réglée.

M. MAFFIA ajoute qu'il est prévu un montant, dès 2024, pour entamer le gros travail de réforme des SI du social.

**POLITIQUE PUBLIQUE D : culture, sports et loisirs - BUDGET 2023**

Rapport de la sous-commission après audition du 17 octobre 2022

**Rapporteurs** : M. François BAERTSCHI François (rapporteur), M. Eric LEYVRAZ**Assistent pour le Département de la cohésion sociale :**

M. Thierry APOTHÉLOZ, Conseiller d'Etat

M. Marc BRUNAZZI, Directeur des services supports

M<sup>me</sup> Isabelle GATTIKER, Directrice générale de l'Office cantonal de la culture et des sports (OCCS)M<sup>me</sup> Christine HISLAIRE, Secrétaire généraleM<sup>me</sup> Marie-Anne FALCIOLA, Cheffe du service finances et logistique**Procès-verbaliste** : M<sup>me</sup> Alexia ORMEN

En préambule, est présentée la nouvelle Directrice générale de l'Office cantonal de la culture et du sport (OCCS), M<sup>me</sup> Isabelle GATTIKER, qui est entrée en fonction au mois de mai 2022. L'un des points forts de la politique publique D est le dépôt au parlement de l'IN 167 « Pour une politique culturelle cohérente à Genève », avec la mise en œuvre de l'art. 216 de la Constitution genevoise. L'adoption de cette initiative implique que le canton affirmera son rôle de coordinateur de la politique culturelle sur l'ensemble du territoire, à travers une concertation avec les communes et une consultation des milieux culturels. Le canton va, dès lors, soutenir le cofinancement de la création artistique et des institutions.

M. Thierry APOTHELOZ indique qu'ils prennent un temps précieux pour travailler avec les communes, en particulier la Ville de Genève, qui est particulièrement intéressée par la collaboration avec le canton. La première amorce de ce futur projet de loi, prévu dans le cadre du projet 2023, concerne 3 pôles principaux : un pôle de diffusion, un pôle d'accès à la culture ainsi qu'un pôle de soutien aux artistes afin de créer un dispositif incitateur vis-à-vis de ceux qui les engagent. Il précise que le montant prévu est de 1.1 million de francs. Il ajoute que l'OCCS prévoit la gestion du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) qui a une mission dévolue au sein d'une loi spécifique, avec un montant qui est à prévoir environ tous les 10 ans pour l'inventaire, la présence des œuvres, leur qualité et les travaux si nécessaire. Il évoque la création d'un musée de la bande dessinée, projet qui avance bien puisque le lieu a été trouvé en concertation avec la Ville du Grand-Saconnex afin que ce musée puisse être confirmé en 2025. S'agissant de la culture, ils sont en train de boucler les aides conséquentes octroyées à l'égard des revenus liés à COVID-Culture. Dans le cadre de l'OCCS, ils ont prévu la confirmation d'un crédit supplémentaire accordé par la Commission des finances en 2022, ainsi que 3.2 postes supplémentaires pour le FCAC.

Concernant le domaine du sport, tout un pan du travail est dévolu à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le sport, avec une personne en charge de l'initiative et de sa mise en œuvre. Dans le domaine du sport, un travail actif de collaboration se fait avec la Ville de Vernier pour concrétiser la promesse qui a été faite au Conseil de fondation des Evaux, ainsi qu'aux habitants, à savoir que l'accueil de l'Académie en remplacement du site de Balexert doit être temporaire (avec une limite à 10 ans) et, en parallèle de cet élément, il signale le travail effectué en collaboration avec le Conseil administratif de la Ville de Vernier pour un accueil définitif de l'activité de l'Académie prévue sur le site de Crotte-au-Loup qui va pouvoir être concrétisée. M. APOTHELOZ estime que ce projet est plutôt bien enclenché et que la promesse d'un « vrai temporaire » à Genève devrait être tenue. Il ajoute avoir souhaité soutenir la relève sportive, notamment avec des Académies destinées à des jeunes sportifs prometteurs qu'il faut pouvoir encadrer. Ainsi, il existe déjà 11 Académies de la relève, ce qu'il estime être une belle opération, et souhaiterait proposer une Académie de la relève pour le tennis et le rugby. Il évoque également la santé financière particulièrement fragile du Stade de Genève, en précisant que la convention entre Servette et le stade a permis de repenser un équilibre entre les deux, mais ils ont dû prévoir un montant de 300'000 francs supplémentaires pour le projet de budget 2023.

Un député estime que le budget est difficile à comparer avec les années précédentes en raison du COVID-19. Il souhaiterait néanmoins savoir où ils en sont au niveau du Grand Théâtre de Genève (GTG), notamment en fonction de la répartition prévue entre le canton et les communes. Il déclare être surpris que le budget passe de 42 millions de francs à 45 millions de francs, ce qui constitue une forte augmentation. Depuis qu'il siège à la Commission des finances, il déclare n'avoir jamais vu un Département venir les voir sans demander un budget supplémentaire.

M. APOTHELOZ répond que la politique publique D est en augmentation et, si le député a raison de signaler cette augmentation de budget, il rappelle que la politique publique D a été peu investie financièrement ces dernières années. Il évoque la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT) qui a été votée par le Parlement et qui donne des missions spécifiques au canton (par exemple le fait que les Académies ou encore le domaine du livre relèvent du canton), mais cette nouvelle norme constitutionnelle demande à repenser cet équilibre et les oblige de prévoir des moyens supplémentaires. Il ajoute que la politique publique D n'a pas beaucoup évolué ces dernières années en restant dans son périmètre, mais que cette nouvelle norme constitutionnelle les invite à être plus actifs en matière de culture et de sport. Concernant le Grand Théâtre de Genève (GTG), M. APOTHELOZ va l'inscrire dans une discussion plus générale que le canton a avec la Ville de Genève à propos des trois moyens d'agir ensemble. Le premier est de se demander comment ils abordent la question du cofinancement du GTG (et des autres institutions) et pour y faire quoi. Le deuxième est de déterminer les besoins de ce cofinancement liés au fonctionnement des institutions. Le troisième est de s'interroger sur les investissements. Ils sont obligés d'envisager une discussion assez générale, car, si elle concerne le GTG, il faut également envisager d'autres musées, la Bibliothèque de Genève (BGE), les compagnies de danses, etc. Il précise que ce travail est en train d'être réalisé et permet de poser d'abord les principes, puis d'effectuer des choix politiques en fonction de ces principes. Concernant spécifiquement le GTG, M. APOTHELOZ indique qu'ils sont en train de travailler sur une volonté partagée autour d'une première étape en vue d'une gouvernance commune entre

le canton et la Ville de Genève, avec une participation financière du canton. Comme le canton n'a pas de moyens extraordinaires à mettre dans le domaine du GTG, ils sont d'accord de faire en sorte que l'outil proposé par le fonds de régulation soit activé. Il prend pour exemple une subvention de 48 millions de francs prévue par la Ville de Genève ; si le canton et la Ville de Genève envisagent un cofinancement à 50%, cela impliquerait que 24 millions de francs seraient subventionnés par la Ville de Genève et que les 24 autres millions de francs soient versés par le fonds de régulation pour payer la part cantonale. Cette démarche permet de confirmer la répartition 50%-50%, avec une vraie participation du canton, mais en utilisant la subvention de la Ville de Genève dans le fonds de régulation et, quand celui-ci est bouclé, ils effectuent une bascule fiscale qui permettra de régler la question des impôts (car si le canton met 24 millions de francs supplémentaires, cela nécessiterait 24 millions de rentrées fiscales supplémentaires). Il précise qu'un projet de loi est en cours de rédaction pour travailler sur ces questions de financement et aboutir à un bouclage du fonds de régulation.

Un député comprend que M. APOTHELOZ va dans le sens de considérer que c'est à l'Etat de s'occuper du domaine de la culture et non aux communes. Il demande si la répartition canton-communes est prévue ailleurs en Suisse. M. APOTHELOZ précise que le canton de Zurich a mis 10 ans pour négocier le financement de son opéra. Il ajoute que le canton de Genève avait déjà tenté, mais échoué dans un premier temps (en pensant notamment au Grand Théâtre). De leur point de vue, les représentants du DCS estiment que le canton doit être impliqué dans le domaine de la culture.

Un député souhaiterait savoir qui choisit les œuvres dans le cadre du FCAC. Il signale que certaines œuvres exposées sur le canton ne lui plaisent pas particulièrement. M. APOTHELOZ répond qu'une loi légifère ce Fonds cantonal d'art contemporain et que c'est une commission d'attribution qui se charge de sélectionner les œuvres. Il précise que cette commission est composée d'un groupe d'experts, qui soumet les propositions au Conseiller d'Etat en charge du DCS pour les valider ou non. M. APOTHELOZ affirme n'avoir jamais encore formulé de veto. Il ajoute que l'enveloppe proposée doit prévoir l'achat des œuvres, leur entretien et l'action de médiation. Le FCAC doit en effet avoir la capacité de pouvoir exposer ses œuvres ailleurs (Artgenève, MAMCO, etc.). Il conclut que le FCAC dialogue avec le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et que les artistes sélectionnés doivent avoir un lien avec Genève.

Un député mentionne les polémiques en rapport avec le chauffage des piscines et souhaiterait savoir où ils en sont à ce niveau-là. Il déclare être surpris que la polémique se concentre sur le chauffage des piscines, tandis que la construction d'une nouvelle patinoire énérgivore est prévue, sans que cela ne choque personne. M. APOTHELOZ répond que tout le monde ne soutient pas le projet de patinoire. Il signale que la Fédération suisse de hockey sur glace n'a pas tranché quant à la poursuite du championnat. Il précise que le fait de diminuer le nombre d'heures sur la glace ne constitue pas une solution en soi, car faire fondre et remonter la glace coûte énormément d'énergie ; il vaut, dès lors, mieux garder la glace stable. Au sujet du chauffage des piscines, il informe qu'un accord est prévu avec l'ACG (Association des communes genevoises) sur les mesures d'énergie. Il rappelle que les piscines sont à 28 degrés, ce qui reste particulièrement confortable, et l'objectif est de faire en sorte de rester au niveau de stade 1 du plan fédéral. Il estime que ces mesures sont raisonnables et acceptables, car les stades 3 ou 4 impliquent des coupures. Ils sont donc en recherche d'un équilibre

au niveau du gouvernement entre continuer à vivre « normalement » et faire des efforts (il mentionne les halles de tennis et de football qui seront limitées à 17 degrés, ce qu'il considère viable, en particulier dans une salle de sport).

Un député croit savoir que le chauffage doit être fixé à 23 degrés pour les athlètes. Par ailleurs, il interroge les représentants du DCS au sujet de Genève-Plage. M<sup>me</sup> GATTIKER informe qu'ils ont trouvé un accord avec Genève-Plage. Elle précise qu'ils ne sont pas encore revenus aux subventions d'avant la crise. Néanmoins, un accord a été trouvé et ils ont 3 ans pour revenir à un équilibre. Au-delà des délais financiers, elle indique qu'il existe une vraie volonté, au sein du Conseil de fondation de Genève-Plage, de revenir à une situation saine, qu'un dialogue s'est instauré et que la situation ne connaît pas les mêmes problématiques qu'aux Bains des Pâquis, ce qui a souvent été confondu.

Un autre député rebondit sur la thématique de Genève-Plage et souhaiterait savoir si l'effort s'est poursuivi auprès de l'office cantonal de l'emploi (OCE) concernant l'engagement de personnel local. M. BRUNAZZI répond que l'effort s'est poursuivi, mais qu'il n'est toujours pas fructueux par rapport à des possibilités de placements genevois. Il informe que sur 11 candidats genevois, 2 profils ne présentaient pas les qualifications requises, 6 candidats se sont retirés, et qu'il ne restait, *in fine*, qu'un candidat. Il indique que la situation ne s'est pas dégradée de manière significative, mais reste un peu moins bonne qu'en 2021.

Un député demande des explications sur la démission du président de la Fondation du Stade de Genève (FSG). M. APOTHELOZ confirme que M. GUINCHARD a démissionné dès le moment où il l'a annoncé. Le vice-président assume actuellement la présidence du Conseil de Fondation. Il rappelle que M. GUINCHARD occupait sa fonction bénévolement, mais que la question des jetons de présence est en discussion. M<sup>me</sup> GATTIKER précise que M. GENECAND, ancien président, touchait un mandat de prestations. Selon elle, occuper cette fonction représente 20% à 30% de travail par semaine.

M. APOTHELOZ ajoute qu'ils sont en train de chercher un remplaçant et que quelques pistes sont en cours d'étude. Ils doivent également régler la question du budget, qui était de 300'000 francs supplémentaires au PB 2022. Il précise qu'ils n'ont pas déposé ce montant en crédit supplémentaire, mais qu'ils arrivent aujourd'hui à bout. Il explique que des travaux d'entretien sont à prévoir, raison pour laquelle le montant est important. M<sup>me</sup> GATTIKER informe que plusieurs études sont menées au sujet du Stade de Genève pour étudier sa rentabilité et voir comment optimiser son utilisation. Il est, dès lors, important d'avoir un président engagé et, au moins, défrayé pour effectuer un vrai travail sur le *sponsoring*, le  *naming*, etc.

M. APOTHELOZ confirme qu'ils ont la volonté de rendre le Stade de Genève encore plus dynamique. Il explique que la pelouse, aujourd'hui, ne permet pas suffisamment d'être utilisée pour le rugby, mais l'objectif est que ce stade reste vivant. Une autre étude est en train d'être menée afin de savoir si ce terrain peut faire coexister le rugby et le football. Ils envisagent également d'organiser des animations qui impliquent la présence du public. Il explique que la grandeur est parfaite pour pouvoir accueillir des matchs de rugby, mais que le problème se situe au niveau de la détérioration du terrain qui compte

plusieurs couches (structure chauffante, sable, terre puis gazon). Durant le dernier match, il n'y avait pas eu de coordination entre l'annonce et le match de rugby. Ils ont exprès mandaté un expert pour mener une étude afin de déterminer ce qu'un match de rugby produit sur la pelouse afin d'avoir des données objectives.

Un député demande quels dispositifs sont à mettre en place pour garder le terrain en état. M. APOTHELOZ répond qu'ils n'ont que peu d'expérience et mentionne quelques exemples de sport mixte sur un même terrain (football et rugby) à savoir, à Lyon, en Allemagne et en Angleterre. Il faut mener des études pour voir quelles sont les conditions à mettre en place et quelles sont les effets collatéraux de ces matchs, quelle est la durée de jeu maximum, etc. Il s'agit de différentes questions à aborder avec la nouvelle présidence pour exploiter au mieux le Stade de Genève. D'autres projets sont envisagés, par exemple l'installation d'une *Fanzone* dans les gradins. Par ailleurs, un concert de Mylène Farmer prévu pour le mois de juillet 2023. M<sup>me</sup> GATTIKER affirme que leur objectif est que ce stade appartienne réellement aux citoyens genevois, ce qui nécessite un financement supplémentaire. Un député relève que lorsqu'il s'est rendu au Stade de Genève l'atmosphère était sinistrek avec 2000 spectateurs pour un stade qui a une capacité de 30'000.

M. APOTHELOZ affirme que l'un des axes sur lesquels ils restent attentifs est l'accueil de matchs internationaux, soit entre la Suisse et un pays étranger, soit entre deux pays étrangers, ce qui permettrait de remplir le Stade de Genève. Ils ont également proposé à l'Association suisse de football (ASF) d'accueillir le Championnat d'Europe féminin de football 2025, ce qui permettra d'attirer du monde et créer une belle ambiance. En outre, il affirme que les Genevois assistent aux matchs lorsque leur équipe gagne. Par exemple, lorsque le GSHC (Genève-Servette Hockey Club) est dans une bonne période, comme c'est le cas actuellement, la patinoire accueille jusqu'à 6'000 spectateurs, en revanche, les supporters ont tendance à désertier les stades lorsque l'équipe est moins bien classée. Il conclut en indiquant qu'ils ont mis l'accent, dans le cadre du contrat de prestations, sur l'accueil de ces matchs internationaux.

Un député a une question prospective concernant la mise en œuvre de l'art. 216 de la Constitution genevoise, à la suite de l'adoption de l'IN 167 « Pour une politique culturelle cohérente à Genève » acceptée par 83% de la population, témoignage d'une volonté populaire indubitable. La mise en œuvre de cet article nécessite une augmentation des dépenses. Il demande s'ils doivent s'attendre à des progressions budgétaires sur les prochaines années ou si des arbitrages avec les communes sont prévus pour essayer de mieux répartir les dépenses et d'optimiser les efforts des uns et des autres pour ne pas arriver vers l'explosion financière que certains peuvent craindre.

M. APOTHELOZ déclare qu'ils ont le souhait d'engager de l'argent supplémentaire : le plan financier quadriennal prévoit 11 millions de francs répartis sur la période de 4 ans. La première étape est prévue cette année et il précise que la majeure partie de l'argent proviendra du système de Fonds de régulation. Les autres éléments de support et de soutien financier seront en matière d'investissement (le GTG, le MAH ou encore la BGE). Il souligne que c'est un peu plus facile dans le cadre décennal de prévoir un petit soutien, mais l'instruction populaire est de faire en sorte qu'ils soient sur cette partie de création et de cofinancement. Concernant les travaux actuels, les communes ont souhaité avoir une définition constitutionnelle du terme « Etat », qui comprend les cantons et les

communes. M. APOTHELOZ affirme applaudir ce souhait et considérer que la culture doit être une tâche de l'Etat, avec cette collaboration entre le canton et les communes.

A la question d'un député sur le transfert des archives cantonales, M. APOTHELOZ répond que le bâtiment est en voie de construction, ce qui est une bonne nouvelle, car les archives étaient dans un état peu reluisant pour un canton comme Genève. Ils souhaitent donc créer les conditions optimales pour conserver ces archives, mais aussi certaines œuvres délicates.

M<sup>me</sup> GATTIKER ajoute, au sujet de la mise en œuvre de l'art. 216 de la Constitution genevoise, que le canton est en train de vivre un moment historique : 45 communes, 45 politiques culturelles, 45 budgets culturels qui ne sont, pour le moment, pas coordonnés, avec des dépenses qui peuvent se contredire, s'annuler ou encore s'additionner. Elle insiste sur l'importance de ce rôle de coordination. L'une des grandes innovations, selon elle, est la mise en place d'un organe de concertation et de coordination avec les communes et une coordination présidée par le Conseiller d'Etat en charge de la culture et représentée par 6 magistrats – à savoir 2 magistrats cantonaux, 2 magistrats de la Ville de Genève et 2 représentants de l'ACG –, qui sera accompagnée d'une stratégie de cofinancement. Dans les financements supplémentaires demandés, elle informe qu'une partie importante sera d'abord dédiée à l'accès à la culture pour tous, élément particulièrement important à leurs yeux, afin que tout le monde puisse bénéficier de conditions décentes pour avoir accès à la culture. Elle pense que c'est un travail important qui va porter ses fruits. Une autre partie va revenir à une meilleure rémunération des artistes genevois, notamment pour que ceux-ci ne ressentent pas ce poids au moment de la retraite. Elle signale que davantage d'informations à ce sujet peuvent leur être transmises.

Un député se souvient, lors de discussions autour de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT), avoir formulé certaines craintes concernant le risque de faire des doublons entre le canton et les communes. Il craint que les personnes se retrouvent à s'adresser à différents endroits pour essayer d'avoir les montants les plus conséquents. Il mentionne également le risque de saupoudrage concernant les acteurs de la culture. Il estime que la mise en place de cette coordination est loin d'être évidente, car il s'agissait d'une prérogative communale pendant des années et qu'aujourd'hui le canton veut s'investir davantage. M. APOTHELOZ fait remarquer que c'est la raison pour laquelle un organe de concertation et de coordination sera créé pour pouvoir aborder ces questions sous différents angles.

M<sup>me</sup> GATTIKER ajoute que les négociations sont complexes et que le soutien du Grand Conseil est d'autant plus important. Elle explique que la concurrence ne se fait pas tellement entre le canton et les communes, mais plutôt entre les communes, ce qui crée une précarisation. Elle estime que faire revenir le canton dans un rôle de coordination, mais aussi de veiller à ce que les subventions soient bien réparties, permet d'équilibrer la situation. Elle précise que 5 ETP supplémentaires peuvent sembler beaucoup, mais qu'ils sont essentiels pour donner une nouvelle vision au canton de rassemblement pour la culture et pour le sport.

M. BRUNAZZI souhaite apporter une précision ainsi qu'une excuse. Concernant la précision, il signale que sur les 5 ETP évoqués par M<sup>me</sup> GATTIKER, 1.8 ETP ont été régularisés dans les douzièmes provisoires, donc cela ne représente, en réalité que 3.2 ETP. Il s'excuse ensuite pour une erreur qui figure à la page 11 de la brochure. Il signale le fait que les libellés sont faux et invite les députés à les corriger : il s'agit du B2022 et non pas B2021 sous le graphique bleu et qu'il s'agit du PB2023 sous les graphiques verts (il précise que les chiffres sont justes).

## RAPPORT SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE E DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Audition du jeudi 20 octobre 2022 à 8h30  
Département du territoire, 14, rue de l'Hôtel-de-Ville

### Commissaires :

M. BATOU Jean, député EAG (rapporteur)  
M. LEYVRAZ Eric, député UDC

### Personnes auditionnées :

M. Antonio HODGERS, conseiller d'État  
M. Christian GOUMAZ, secrétaire général DT  
M. Frédéric DEKONINCK, directeur financier  
M. Cédric PETITJEAN, dir. Office cantonal de l'énergie (OCEN)  
M<sup>me</sup> Valentina HEMMELER MAIGA, dir. Office cantonal de l'agriculture (OCAN)

### Procès-verbaliste :

M<sup>me</sup> Thomas HUMEROSE

*Nous remercions les représentants du DT pour leur disponibilité, pour la qualité de leurs présentations et pour la précision de leurs réponses à nos questions, dont la procès-verbaliste a rendu compte de façon circonstanciée.*

### Présentation de M. HODGERS

M. GOUMAZ indique, que la PP E représente 1.1% des charges du canton, soit 103.8 MF au PB2023, ce qui représente une augmentation de 11 MF par rapport au budget 2022 aux 12<sup>e</sup> provisoires, dont 2.8 MF proviennent des crédits supplémentaires octroyés par la commission des finances en 2022. Ses revenus totalisent 45.5 MF au PB2023, ce qui représente une augmentation de 0.8 MF par rapport au budget 2022 avec 12<sup>e</sup> provisoires.

### Programme E01 :

M. GOUMAZ passe en revue les principaux enjeux relatifs au programme E01 (protection de l'environnement) :

- Poursuite de la mise en œuvre du plan climat cantonal 2030, lequel contient 42 mesures réparties autour de 7 axes, avec comme objectif principal une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité d'ici 2050.
- Poursuite du programme Géothermies, avec la poursuite des activités exploratoires et l'ouverture d'une phase de transition vers l'industrialisation pour alimenter les réseaux thermiques structurants. Objectif : couvrir plus de 25% des besoins thermiques du canton d'ici 2050.
- Poursuite de la transition vers la mobilité électrique, avec développement de bornes de recharges publiques, subventions pour l'installation de bornes à domicile et création d'un fonds de promotion de l'électromobilité pour l'achat de véhicules électriques. Objectif : 40% d'électrique d'ici 2030.

- Poursuite du plan de mesures OPair 2018-2023 pour réduire les concentrations d'oxydes d'azote et de particules fines.
- Poursuite du plan de gestion des déchets 2020-2025 pour la réduction des déchets incinérables et du programme EcomatGE pour réutiliser les matériaux d'excavation.
- Poursuite de l'élaboration du cadastre des munitions immergées dans la partie genevoise du lac.
- Poursuite de la lutte contre les nuisances sonores, les rayonnements non-ionisants et les substances dangereuses.

M. GOUMAZ aborde les aspects financiers du programme E01 :

- Charges du personnel : le DT demande 1.2 MF supplémentaire pour 5.9 ETP. Une hausse de 1.5 ETP provient des crédits supplémentaires octroyés par la CoFin pour la mise en œuvre du plan climat et la transition écologique (1 ETP à l'OCEV pour soutenir la transition écologique et de 0.5 ETP au SCDD pour le Plan climat cantonal et la mise à jour du Bilan carbone). Pour coordonner et mettre en œuvre la mesure 7.2 du PCC, le SCDD a besoin d'un adjoint scientifique (1 ETP) et un agent spécialisé (0.8 ETP). 2.5 ETP ainsi que la stabilisation d'un AS en fixe sont requis à l'OCEV pour la transition écologique, la géothermie et les munitions du lac.
- L'augmentation des charges d'exploitation s'élève à 0.8 MF, dont 0.2 MF sont couverts par les crédits supplémentaires octroyés en 2022. Elle sert en partie pour sensibiliser au plan climat (0.5 MF), mais aussi au financement du calculateur de l'empreinte carbone (0.1 MF).
- Les charges de transferts s'élèvent à 0.25 MF, qui serviront à l'initiative 2050Today (0.1 MF) ainsi qu'à une action de subvention des pneus silencieux (0.1 MF).

M. LEYVRAZ estime que le département n'a probablement pas fait tout ce qu'il pouvait avec les ressources à disposition et demande donc plus de moyens. Il concède que le programme est très ambitieux. Pour la transition vers la mobilité électrique, il demande on a réfléchi à l'origine des véhicules électriques importés et à la provenance des batteries qu'ils contiennent. Ces véhicules sont vraiment plus verts que les véhicules thermiques ?

M. HODGERS explique que la réallocation des ressources existantes constitue un travail permanent du DT, bien que tâches évoluent et exigent davantage de moyens.

M. GOUMAZ note qu'il que le parlement exige aussi la réalisation de tâches nouvelles. M. HODGERS note qu'une récente étude a montré que les véhicules électriques sont deux fois moins polluants que les véhicules thermiques. Cette étude ne tient pas compte de l'emploi des métaux rares. Mais le remplacement des véhicules thermiques ne suffira pas à atteindre la neutralité carbone.

M. LEYVRAZ est surpris de l'augmentation du personnel pour la géothermie, puisqu'elle est du ressort des SIG.

M. HODGERS précise que la loi sur les ressources du sous-sol exige de l'État qu'il planifie, supervise et autorise. M. GOUMAZ ajoute qu'en matière de géothermie, l'État doit arbitrer entre la protection des ressources en eau et la géothermie, ce qui nécessite du personnel. Il doit aussi exercer une surveillance adéquate sur les SIG.

M. BATOU estime que le poids du département sur le budget de l'État devra être envisagé à la hausse, étant donné l'importance des thèmes qu'il traite. Il craint que les objectifs fixés ne puissent être réalisés à temps, par ex. l'électrification à 40% du parc

automobile d'ici 2030. Le suivi de certains objectifs ne lui paraît pas clair. En matière de géothermie, il comprend que l'objectif est de couvrir plus de 25% des besoins thermiques du canton d'ici à 2050, mais demande quel est l'état actuel de la situation et quel est l'objectif pour 2030. Il rappelle que le plan climat cantonal vise à sortir totalement des chauffages fossiles et s'interroge sur la capacité de compenser ces derniers par la géothermie, actuellement balbutiante.

M. HODGERS indique qu'il n'a pas en tête les objectifs en matière de géothermie pour 2030. Il s'agit d'un projet très ambitieux, mais aussi très lent. La phase préparatoire prévoit en effet la cartographie du sous-sol pour ne pas risquer des accidents. M. PETITJEAN indique que pour 2030, l'objectif est de 150 GVH dans les réseaux thermiques structurants. M. HODGERS précise que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, il est interdit d'installer ou de remplacer des chauffages fossiles. Pour le parc automobile à 40% électrique, il faudrait interdire l'immatriculation des véhicules fossiles dès 2025. Ce n'est qu'en bousculant le marché que les choses peuvent changer rapidement. Mais le canton ne peut pas agir seul à ce niveau.

M. BATOU souligne qu'il existe aussi d'autres problèmes pour la transition vers la mobilité électrique, comme la recharge des batteries pour les citadins.

M. HODGERS indique que pour les bornes de recharge, le DT travaille avec les régies pour tirer des câbles dans les parkings des immeubles. Pour ce qui est de l'espace public, ce sont les municipalités qui doivent s'activer. Il concède qu'il n'y a pas de planification concrète et qu'il établit des objectifs année par année.

M. GOUMAZ ajoute que le DT est conscient de ces problèmes d'infrastructures. Il existe des subventions pour l'installation de stations de recharges privées ou un programme des SIG pour la création de bornes électriques sur le domaine public.

M. LEYVRAZ demande si une aide plus conséquente est prévue pour les véhicules de livraison qui doivent pouvoir travailler et circuler en ville.

M. GOUMAZ indique que le CE a déposé un PL sur la refonte de la fiscalité de la taxe automobile, destiné à favoriser la transition vers l'électrique. Il explique que la situation est à l'arrêt, le PL étant bloqué au parlement.

M. LEYVRAZ indique qu'on ne peut pas sauver la biodiversité avec une population qui ne cesse de croître. Il aborde la question des panneaux solaires et explique que leur installation est un casse-tête dans les zones protégées et qu'il faut envoyer un signe clair afin que les citoyens sachent à quoi s'en tenir.

M. HODGERS répond que le DT va publier un nouveau guide sur l'implantation de panneaux solaires, notamment dans les zones protégées. Il va dans le sens d'une plus grande souplesse. M. GOUMAZ ajoute que cette souplesse ne peut s'étendre aux enjeux patrimoniaux forts ou aux sites protégés par la Confédération. Mais le gros du potentiel se situe dans les zones non protégées.

M. LEYVRAZ demande si l'on peut améliorer la gestion des déchets, notamment le tri des métaux, dans les villages.

M. HODGERS répond qu'il s'agit d'une problématique communale et M. GOUMAZ estime que les communes doivent développer leur offre.

M. LEYVRAZ souhaite savoir ce qu'il en est du transport de matières dangereuses.

M. HODGERS explique que la question est réglée via un protocole d'accord national qui vise à minimiser l'impact de cette activité. Pour l'instant, le transit de ces matières sur le canton va continuer, car il s'agit d'une nécessité. M. GOUMAZ ajoute que des mesures additionnelles ont été décidées pour minimiser les risques, mais précise que le risque zéro n'existe pas.

M. LEYVRAZ demande ce qu'il en est des mesures pour les pneus silencieux.

M. GOUMAZ explique que l'État devrait prendre charge le montage de ces pneus pour inciter leurs utilisateurs.

M. BATOU demande si des mesures seront prises par rapport aux nuisances sonores générées par le passage de motos en ville.

M. HODGERS répond qu'il s'agit d'une tâche transversale pour laquelle la police est au premier rang. Elle peut arrêter les deux roues pour faire passer un test sonore ou vérifier que les engins ne sont pas trafiqués. Il explique qu'un radar de bruit a été développé, mais qu'il s'agit de s'assurer de l'exactitude des mesures pour faire face à d'éventuels recours. Des amendes pourront être délivrées pour excès de bruit. Il informe du soutien du TCS, via la mise à disposition de leurs pistes d'essai pour tester les outils développés.

### Programme E02 :

M. GOUMAZ passe en revue les enjeux relatifs à l'énergie :

- Renforcement du règlement d'application de la loi sur l'énergie pour les installations fossiles, les enveloppes des bâtiments, l'engagement de grands consommateurs en faveur de programmes d'efficacité énergétique et l'intensification des contrôles.
- Poursuite de l'encouragement financier en vue de l'isolation thermique des bâtiments, du recours aux énergies renouvelables et de l'utilisation des rejets de chaleur.
- Poursuite, avec les SIG, du programme unifié de prestations GEnergie pour encourager la sobriété énergétique, la formation de professionnels, la poursuite du développement des réseaux structurants et de l'électricité photovoltaïque.
- Poursuite par les SIG, du déploiement du réseau thermique GéniLac.
- Poursuite du programme Géothermies avec une préparation aux forages exploratoires.

M. GOUMAZ fait ensuite le point sur les principaux aspects financiers liés au programme E02 :

- Charges du personnel : dans le cadre des 12<sup>e</sup> provisoires, la CoFin a octroyé 0.5 ETP de juriste pour traiter les dossiers liés à la modification de la loi sur l'énergie et son règlement d'application.
- Charges d'exploitation : il faut les augmenter de 0.3 MF, à hauteur des subventions annuelles de la Confédération pour les subventions du programme bâtiments.
- Charges de transferts : le DT veut les augmenter de 0.5 MF, en sus des 0.5 MF octroyés par la CoFin en crédits supplémentaires pour renforcer le programme bâtiments. Les subventions à l'énergie ont un effet démultiplicateur sur le tissu économique local. Concernant la Stratégie de l'électromobilité 2030, un mécanisme de subventions pour l'achat et l'installation de bornes électriques (maximum 2 000 F par habitant) est prévu. Une enveloppe de 1 MF est nécessaire.

- Le budget relatif aux subventions redistribuées est ajusté (5.7 MF) pour répondre à la baisse des montants reçus de la Confédération pour le programme bâtiment (environ 1,70 francs de la Confédération pour 1 franc cantonal).

M. LEYVRAZ demande où sont indiquées les dépenses d'énergie de l'État.

M. GOUMAZ répond qu'elles figurent au programme B04.

M. LEYVRAZ est surpris que, d'après les SIG, aucune ligne prioritaire n'existe en cas de coupure d'électricité pour des entités comme les HUG.

M. HODGERS répond qu'il n'y a pas de lignes prioritaires, mais que ces entités disposent de générateurs. Il précise que si un réseau tombe, il tombe complètement, qu'une ligne prioritaire ne servirait pas à grand-chose. Il indique qu'il existe, en cas de délestage, un programme d'installations privilégiées et protégées, lesquelles peuvent continuer à être alimentées grâce à des systèmes autonomes.

M. LEYVRAZ demande si l'énergie délivrée sur le marché libre est renouvelable.

M. HODGERS relève que les électrons produits se distribuent sur les réseaux à haute tension vers les destinations les plus proches. Ainsi, même si le canton est antinucléaire, une partie des électrons distribués à Genève provient de la centrale du Bugey. Lorsque les SIG disent qu'ils font de l'électricité entièrement renouvelable, ils considèrent ce qu'ils distribuent et vendent eux-mêmes aux captifs et aux non-captifs et ils ont des contrats d'approvisionnement d'un volume équivalent 100% renouvelables et suisses à 99%, donc hydraulique et solaire. Les SIG produisent 25% de l'énergie consommée, le reste étant fourni via ces contrats. Il est possible de justifier le volume, mais pas la nature des électrons qui le composent. L'existence d'un seul et unique réseau fait croire qu'il existerait deux pôles, l'un pour les captifs et l'autre pour les non-captifs, pourtant, le volume distribué par les SIG est toujours couvert par des contrats renouvelables.

M. LEYVRAZ demande à quelle hauteur se situe l'approvisionnement en énergie solaire du canton, sachant que sa fourniture en énergie renouvelable locale du canton est de 13%.

M. PETITJEAN répond qu'elle se situe autour d'un septième, soit à environ 2%.

### Programme E03 :

M. GOUMAZ passe en revue les enjeux relatifs au programme E03 concernant la gestion des eaux :

- Début des travaux de remise à ciel ouvert de la Drize et de l'Aire dans le PAV. A ce titre, le GC devrait prochainement voter le PL relatif, adopté à l'unanimité en commission. Relèvement de l'embouchure du Foron dans l'Arve et renaturation de la Seymaz à Belle-Idée.
- Premières études de revitalisation du Rhône.
- Aménagement et finalisation d'infrastructures lacustres, telles celles de Port Choiseul, Cologny et du Vangeron ou adaptation de débarcadères pour la CGN et les Mouettes.
- Protection des eaux, avec renforcement de la coopération avec le SIS en cas de pollution accidentelle et suivi de la situation concernant les micro-plastiques et la température des eaux lacustres et fluviales.
- Promotion des bonnes pratiques relatives à l'utilisation de l'eau en ville.
- Révision de la loi cantonale sur l'eau, dans le but de mieux intégrer les externalités environnementales et d'inciter à l'économie via la tarification, mais aussi afin de

préparer les mécanismes d'arbitrage concernant les services et usages de l'eau en cas de situation critique. À ce jour, aucune base légale n'existe pour déclarer des interdictions d'usage, ce qui est nécessaire compte tenu des enjeux climatiques.

- La gouvernance transfrontalière de l'eau, avec notamment des outils de suivi.

M. GOUMAZ fait ensuite le point sur les principaux aspects financiers :

- Charges du personnel : elles se montent à 1.1 MF. 1 ETP fixe provient d'une réallocation neutre au sein du DT, effectuée en 2022 et validée par la CoFin dans le cadre des 12<sup>e</sup> provisoires. 1 ETP supplémentaire est nécessaire pour engager un chef de projet dans le cadre de la revitalisation du Rhône, et qu'il en va de même au niveau de la coordination pour la transition écologique. Il s'agit aussi d'obtenir 1 ETP supplémentaire dans le cadre de la coopération transfrontalière.
- Charges d'exploitation : une hausse de 0.3 MF provient du crédit supplémentaire octroyé par la CoFin dans le cadre des 12<sup>e</sup> provisoires pour la mise en œuvre des plans d'action Biodiversité et Climat. 1 MF est requis dans le cadre des projets de renaturation financés par le fonds de renaturation. Ce fonds n'est pas directement accessible au DT, qui doit passer par les autorisations de dépenses au budget. Pour la revitalisation du Rhône, le projet de loi d'investissements Pour un Rhône plus vivant nécessite des études préalables devisées à 0.5 MF.
- Charges de transferts : 0.5 MF sont requis pour compléter les subventions fédérales, principalement pour le projet Aire 4.

M. BATOU revient sur les tarifs de l'eau fixés par les SIG. Plus on consomme, plus le tarif baisse. Dans le cas des immeubles, comme les charges sont mutualisées, les ménages en profitent sans favoriser la surconsommation. En revanche, il n'est pas logique que ce système soit appliqué aux maisons individuelles avec jardin et piscine. La différence entre la consommation standard d'un ménage en appartement et celle d'un ménage en maison individuelle est considérable. Il demande si des mesures pourraient être prises pour inciter ces consommateurs à de bonnes pratiques.

M. HODGERS indique que la tarification est un débat au CA des SIG afin d'inciter à une consommation responsable. Il relève que les SIG se concentrent davantage sur les installations, qui représentent le gros de leurs dépenses, que sur la consommation. Le CE souhaite que les SIG s'intéressent davantage à la consommation. Il explique que le DT est en train de mettre en place un programme similaire à Eco21, mais pour l'eau, afin de sensibiliser aux enjeux des économies d'eau. M. GOUMAZ ajoute que la révision de la loi sur les eaux devrait donner des compétences permettant d'interdire l'arrosage en période de sécheresse. Sur la tarification, il s'agit d'une question complexe, parce qu'une modification du système dégressif impliquerait une très forte augmentation de la facture pour les immeubles.

M. BATOU estime qu'on pourrait tenir compte du nombre de consommateurs pour les immeubles. Cela dit, il aimerait savoir si, comme pour l'eau, il y a encore un coût d'abonnement pour l'électricité.

M. GOUMAZ confirme que la facturation est liée à la consommation.

M. BATOU indique que ce système incite plus aux économies d'électricité que d'eau, comme si cette dernière ressource était inépuisable.

M. HODGERS concède que cette vision devrait être sérieusement reconsidérée.

M. LEYVRAZ demande si le lac ne pourrait pas servir de réserve supplémentaire, en relevant son niveau et en conservant ses eaux plutôt que de les envoyer plus loin via le

Rhône. Il indique que si on le laisse monter de 10 centimètres, cela représente 58 millions de mètres cubes supplémentaires.

M. GOUMAZ indique qu'il s'agit d'un enjeu international, et que Genève ne peut pas décider et agir seule concernant les eaux du Léman et le débit du Rhône. M. HODGERS pense qu'il peut y avoir de meilleurs systèmes de récupération des eaux, par exemple via des bassins de rétention, mais que l'approche évoquée par M. LEYVRAZ n'est pas très réaliste et morale. Il estime qu'il est important de développer la coopération et une bonne coordination de la gouvernance avec ses voisins, Genève étant située en fond d'une cuvette et ne pouvant donc se servir qu'une fois que tous les autres se sont déjà servis.

#### Programme E04 :

M. GOUMAZ passe en revue les enjeux du programme E04 concernant l'agriculture et la nature :

- Sauvegarde de la surface agricole utile.
- Adaptation du système de production agricole aux changements climatiques.
- Poursuite de la mise en œuvre des mesures de réduction des risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires et de soutien aux reconversions à l'agriculture biologique.
- Renforcement de la valorisation de produits de proximité, avec notamment les programmes GRTA, OPAGE et MA-Terre.
- Poursuite du déploiement du plan d'action Biodiversité, lequel contient 117 mesures.
- Poursuite de la mise en œuvre des mesures paysagères des projets d'agglomération.
- Plantation d'arbres pour augmenter la canopée et réduire les îlots de chaleur, avec l'objectif d'atteindre un taux de canopée moyen de 30% sur l'aire urbaine.

M. GOUMAZ fait ensuite le point sur les aspects financiers du programme E04 :

- Charges de personnel : il s'agit de couvrir 7.2 ETP en obtenant 1.1 MF supplémentaires. 0.5 ETP a déjà été octroyé dans le cadre des crédits supplémentaires 2022. Pour le plan d'action Biodiversité, la protection de l'espace rural et la GRTA, il s'agit de 1.3 ETP. Pour les ouvrages de protection contre les dangers naturels, l'agriculture, l'alimentation résiliente et les plantations d'arbres, il s'agit de 2.5 ETP, dont 0.5 activables à 100%. Pour le suivi des préavis en matière d'autorisation de construire et des périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération, il faut 2.3 ETP. Il s'agit d'un enjeu important, car il existe un problème de bande passante et de capacité de l'administration à traiter rapidement les dossiers relatifs aux autorisations de construire. Il rappelle que la lenteur du système impacte l'économie, car les chantiers sont ralentis et les entreprises ne travaillent pas. Enfin, il faut 0,5 ETP pour la délimitation des lisières de forêt.
- Charges d'exploitation : le besoin est de 0.9 MF, dont 0.4 est déjà pris sur les crédits supplémentaires. Le DT souhaiterait encore 0.3 MF pour les mandats sur la stratégie Biodiversité 2030 et 0.2 MF pour les études préliminaires en lien avec des projets d'investissement du PDI.
- Charges de transfert : il s'agit de 0.8 MF supplémentaire, dont 0.2 a déjà été octroyé dans le cadre des crédits supplémentaires 2022. Il y a 0.2 MF supplémentaire pour la stratégie Biodiversité Genève 2030 et 0.3 MF pour l'accroissement des subventions en faveur des exploitations agricoles.

M. LEYVRAZ souligne qu'il y a moins de 400 exploitants professionnels dans le canton, mais 95 personnes employées par l'administration pour l'agriculture et la nature, ce qu'il estime être trop. Il aimerait savoir combien de SAU a été perdu depuis 2014. Il rappelle que le plan directeur cantonal 2015-2030 voulait le déclassement de 500 hectares de terrain, ce que la Confédération avait refusé, et il croit savoir qu'actuellement, 127 hectares ont été déclassés. Il aimerait savoir si le 50 hectares des Cherpines sont déjà pris en compte dans ce chiffre. Il estime qu'il n'est pas normal de vouloir, d'un côté, une agriculture efficace, et d'un autre, le déclassement de l'une des meilleures terres du canton.

M. HODGERS répond que la situation s'améliore. M<sup>me</sup> HEMMELER MAIGA relève que le déclassement des surfaces agricoles représente une moyenne d'environ 50 hectares par année, mais que tous les grands déclassements ont été effectués. M. HODGERS confirme qu'il n'y a plus de grands projets et que les déclassements ne concernent à ce jour plus que des parcelles marginales.

M. LEYVRAZ estime que cela est dû à l'intervention de la Confédération.

M. HODGERS ne partage pas cette vision. Il répète qu'il n'y a plus de grands projets en zone agricole, mais plus que des petits projets ici et là, sur des parcelles enclavées, ou encore des projets d'infrastructures de transport qui exigent encore certains déclassements.

M. LEYVRAZ souhaite finir sur un point positif et remercie le DT pour avoir prolongé les bons du terroir, estimant qu'il s'agit là de quelque chose de très positif pour le canton.



**PROJET DE BUDGET 2023**

**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES  
 SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE F**

Département de l'Instruction Publique  
 3 octobre 2022

**Commissaires** : Dilara Bayrak, Yvan Zweifel

**Rapporteur** : Yvan Zweifel

<b>Personnes auditionnées :</b>	<b>Département/Service</b>	
EMERY-TORRACINTA Anne	DIP	Conseillère d'Etat
MARCHESINI Paola	DIP	Secrétaire générale
BARBARESCO Laurent	DIP	Directeur financier
HUMBERT Thomas	DIP	Directeur – service du budget
JOST Samy	DIP	Directeur – service des subventions

**Introduction**

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA relève qu'il y a une croissance des charges de 134.3 MF et de 368.7 ETP, qui se subdivisent de la façon suivante :

<b>Projet de budget 2023</b>	<b>ETP</b>	<b>MCHF</b>
Crédits supplémentaires accordés en 2022 et effets induits en 2023	122.8	46.8
Eléments transversaux traitement du personnel (dont 27.1 MCHF pour l'indexation)	-	28
Accueil des élèves en provenance d'Ukraine	117.4	16.8
Nouveaux besoins	128.6	43.7
• Croissance démographique (hors subventions)	105.8	9.4
• Charges de transfert		13.4
• Autres besoins, réallocations et transferts	22.8	21.0
Amortissements		-0.9
<b>TOTAL</b>	<b>368.7</b>	<b>134.3</b>

Elle rappelle qu'il n'y a pas eu de budget en 2022, c'est pourquoi il y a l'effet induit des crédits supplémentaires. Les crédits supplémentaires accordés en 2022 et leurs effets induits en 2023 sont de 122.8 ETP et 46.8 MF

Il y a tous les éléments transversaux liés au traitement du personnel pour presque 28 MF, avec pour l'essentiel la demi-indexation.

Il y a aussi l'accueil des élèves en provenance Ukraine pour 117.4 ETP et près de 17 MF – cela est moins que le crédit supplémentaire demandé, car il y a une forme de tassement depuis l'été. La pente est moins forte, même si cela continue d'augmenter. Si cela explose d'ici décembre ou par la suite, des mesures seront proposées (amendement ou crédit supplémentaire).

Il y a enfin les nouveaux besoins, pour 128.6 ETP et 43.7 MF. Cela est proche des chiffres présentés pour le projet de budget 2022. Cela comprend la croissance démographique (105 ETP et 9.4 MF), les charges de transfert (13.4 MF), et les autres besoins, réallocations et transferts (22.8 ETP et 21 MF).

Pour rappel, les crédits supplémentaires ont été adoptés en trois temps différents. Le 2 mars, le DIP présentait les crédits indispensables (rentrée scolaire) pour 76.2 ETP et 33.7 MF. Des crédits ont été accordés après le 2 mars : ceux de juin pour la rentrée de l'ESII et ceux pour le renforcement de l'OMP :

Crédits supplémentaires accordés en 2022 et effets induits en 2023	ETP	MCHF
Crédits supplémentaires accordés le 2 mars suite au refus du PB2022	76.2	33.7
Coûts induits des 76.2 ETP accordés le 2 mars suite au refus du PB2022	-	6.1
Crédits supplémentaires accordés suite au refus du PB2022 après le 02.03.22 et coûts induits (rentrée 2022 ESII et OMP; renforcement OMP)	46.5	7.1
<b>TOTAL</b>	<b>122.8</b>	<b>46.8</b>

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA donne un résumé des points clés des différents besoins, avec l'augmentation des effectifs d'élèves, le financement des sorties scolaires, le renforcement de l'OMP qu'ils poursuivent pour une vingtaine de postes en 2023, toute une série de charges de transfert hors mécanismes salariaux (Université, HES – pour les HES, une nouvelle mouture du projet de budget 2023 a été formalisée par le Rectorat, intégrant une mécanique de renchérissement pouvant impacter très fortement à la hausse le montant de la contribution intercantonale du canton de Genève, l'augmentation du soutien dans l'éducation spécialisée, des places dans l'enseignement spécialisé subventionné, les subsides de pédagogie spécialisée. Enfin, il y a une mesure d'économie structurelle aboutie grâce au parlement : la suppression de la part étatique dans le financement de la FFPC, qui permet d'économiser 7.1 MF :

<i>En millions de francs et en etp</i>	<b>PB 2023</b>	<b>B 2022</b>	<b>Ecart 2023/2022</b>	
<b>Postes permanents</b>	<b>9'053.005</b>	<b>8'691.847</b>	<b>361.158</b>	<b>+4.16%</b>
301 - Personnel administratif	2'354.136	2'253.964	100.172	+4.44%
302 - Personnel enseignant	6'698.869	6'437.883	260.986	+4.05%
<b>Postes non permanents</b>	<b>275.151</b>	<b>267.601</b>	<b>7.550</b>	<b>+2.82%</b>
301 - Personnel administratif	46.279	38.729	7.550	+19.49%
302 - Personnel enseignant	228.872	228.872	0.000	+0.00%
<b>Postes permanents et non permanents</b>	<b>9'328.156</b>	<b>8'959.448</b>	<b>368.708</b>	<b>+4.12%</b>
301 - Personnel administratif	2'400.415	2'292.693	107.722	+4.70%
302 - Personnel enseignant	6'927.741	6'666.755	260.986	+3.91%
<b>Charges hors imputations internes</b>	<b>2'359.44</b>	<b>2'225.10</b>	<b>+134.34</b>	<b>+6.04%</b>
30 - Charges de personnel	1'431.58	1'343.13	+88.46	+6.59%
31 - Charges de biens et services et autres charges	71.38	56.43	+14.95	+26.50%
33 - Amortissements du patrimoine administratif	8.32	7.96	+0.35	+4.44%
36 - Charges de transfert	848.15	817.58	+30.58	+3.74%
<b>Revenus hors imputations internes</b>	<b>81.81</b>	<b>77.54</b>	<b>+4.27</b>	<b>+5.51%</b>
<b>Résultat net de fonctionnement</b>	<b>-2'277.63</b>	<b>-2'147.56</b>	<b>-130.07</b>	<b>+6.06%</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>35.59</b>	<b>38.75</b>	<b>-3.16</b>	<b>-8.17%</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>0.10</b>	<b>0.10</b>	<b>+0.00</b>	<b>+0.00%</b>

## F01 - Enseignement obligatoire et orientation

Concernant le découpage de l'année d'école primaire en deux semestres plutôt que trois trimestres, un commissaire comprend que la raison derrière cela est que les enseignants n'auraient pas beaucoup de temps à faire trois évaluations, et que l'idée est qu'ils n'en fassent plus que deux. Il comprend l'intérêt d'enlever le côté administratif ; toutefois, les enseignants sont engagés pour un certain nombre d'heures, avec un certain nombre face aux élèves et le reste pour notamment faire ce genre de choses. C'est un élément important pour que les enfants et les parents sachent où en est l'élève au niveau scolaire. Il se demande s'il n'y a pas un risque de perdre en visibilité à ce niveau-là en essayant d'économiser du temps.

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA répond que ce projet est un projet d'innovation pédagogique, autorisé par le Conseil d'Etat. Si après deux années de suite, cela fonctionne bien, ils proposeront la modification légale ou réglementaire pour aller dans ce sens. Ensuite, cela s'aligne sur ce que font les autres cantons romands. Genève étant le seul canton à découper l'année en trois trimestres. L'idée d'un système de semestre est de laisser un peu de temps au temps. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien à la place des travaux avec notes : il y aura des évaluations formatives pour savoir où en est l'élève, et elles seront discutées avec les parents. Elle rappelle que le groupe de travail comprenait des représentants des enseignants, mais aussi des parents. Ce projet est une proposition venue du groupe de travail.

M<sup>me</sup> MARCHESINI explique qu'il y aura trois évaluations par semestre, dont une formative. Le total est le même qu'avec le système de trimestre, à la différence que la note moyenne est faite sur deux semestres plutôt que sur trois trimestres. Le nombre de fois où l'enfant est confronté à la mise à l'épreuve de ses compétences ne change pas.

Sur une question concernant l'impact de la situation en Ukraine, M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA précise que la répartition se fait au prorata de la population. On est tributaire de l'Hospice général s'agissant du nombre d'enfants qui arrivent. Les 117 postes correspondent à 1'030 élèves. Actuellement, on est à +707. Si cela continue ainsi, cela ne sera pas trop important. La Confédération a un scénario optimiste, avec une petite hausse continue, et un scénario pessimiste où, avec le froid de l'hiver, la crise énergétique, etc. il y a une arrivée très importante de gens d'Ukraine ou de régions limitrophes. Actuellement, c'est difficile à déterminer. Ce qu'a fait le DIP, c'est que s'agissant des classes d'accueil, elles sont ouvertes au fur et à mesure des besoins. Dans les autres classes, le DIP a plutôt renforcé l'encadrement, sachant qu'il ne sera pas possible de dédoubler des classes. En revanche, on constate que, s'il y a une hausse moins importante que prévu d'Ukrainiens, il y a une hausse très forte des demandes d'asile d'autres populations, notamment les Afghans. Cela touche aussi le secondaire II.

Un commissaire évoque la question de la pérennité de ces postes. Les députés sont plutôt d'accord avec ces postes, mais il s'agit de savoir ce qui va se passer une fois que la guerre sera terminée pour ces 117.4 postes.

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA répond que pour l'instant, ces enfants sont distingués des autres dans le budget sous la ligne Ukraine. Après la guerre, soit ils restent, soit ils repartent en Ukraine. On ne sait pas si ces familles vont repartir ou non. Si ces élèves restent, ils vont faire partie des élèves genevois, et ils seront compris dans le nombre d'élèves servant de base à la révision du budget en fonction des effectifs à chaque rentrée scolaire. A chaque budget, les choses sont rectifiées en fonction des prévisions et de la réalité observée.

Concernant une participation de la Confédération, M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA rappelle que l'école est du domaine cantonal ; si la Confédération paie, elle se mêlera peut-être davantage de certaines choses. Il y a un forfait pour la partie hébergement, mais pour la scolarisation des enfants, cela relève du domaine cantonal.

M. HUMBERT ajoute, concernant les postes liés aux élèves ukrainiens, il est prévu de retirer ces ressources dans le PFQ. L'option retenu étant qu'en 2026, il n'y aurait plus d'élèves Ukrainiens.

Une commissaire mentionne la demi-indexation des salaires à +9.2 MF. Elle demande s'il n'y a pas la possibilité de faire une séparation au niveau de l'indexation, par exemple en modulant l'indexation pour que les classes salariales les plus faibles aient une indexation complète et que les classes plus aisées aient une demi-indexation, voire pas du tout d'indexation.

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA souligne le risque d'effet de seuil, si on est tout juste dans la classe qui n'a pas accès à l'indexation. Ils auraient souhaité indexer complètement la totalité des collaborateurs et collaboratrices, mais les coûts sont déjà très élevés avec une demi-indexation. Dans la mesure où le Conseil d'Etat doit respecter la LGAF qui impose le retour à l'équilibre à la fin du PFQ, cette option n'était pas envisageable. Le

coût total de la demi-indexation s'élève déjà à 75 MF pour tout l'Etat ; avec une complète, soit 150 MF, il n'y a pas de retour à l'équilibre. Il y a aussi les questions sur la spirale inflationniste, à savoir que plus on augmente les salaires, plus on encourage l'inflation.

Un commissaire observe qu'il y a +265 élèves au primaire et +412 au cycle. En faisant le calcul du nombre d'élèves divisé par le nombre d'ETP, cela fait 15.8 élèves par ETP au primaire et 9.5 pour le cycle d'orientation. Il trouve les chiffres un peu faibles. Concernant le primaire, les classes en primaire ont en moyenne 19.3 élèves au cycle primaire 1 et 20 au cycle primaire 2. Ces moyennes sont aussi les valeurs cibles indiquées dans le budget de l'Etat. Il y a une marge énorme entre ces valeurs et les chiffres obtenus en divisant le nombre d'élèves par les ETP.

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA rappelle que le nombre de périodes données par des enseignants devant des élèves n'est pas forcément égal au temps de travail des élèves. A l'école primaire, pour le cycle moyen, les élèves ont 32 périodes d'enseignement, et un enseignant à temps complet en donne 28. Pour le secondaire I, les enseignants donnent 22 périodes, et les élèves ont 33 périodes. Au secondaire II, cela peut varier entre 29 à 36 pour les élèves dans la formation à plein temps. C'est cela qui explique l'essentiel. En plus, il peut y avoir des postes qui ne sont pas titulaires de classes, mais des postes de soutien. À l'école primaire, il y a environ 160 postes de soutien.

M<sup>me</sup> MARCHESINI ajoute que les maîtres de disciplines artistiques enseignent en demi-groupes ou en co-enseignement.

Concernant es 2.8 ETP demandés au budget pour la promotion de l'apprentissage, M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA répond que cela sera en partie des postes d'auxiliaires payés partiellement par la Confédération qui vont être stabilisés. Actuellement, dans 18 cycles sur 19, il y a un 0.7 ETP de conseiller en insertion, qui va accompagner les élèves pour trouver une place d'apprentissage, en les aidant par exemple à faire un CV, etc. Cela a permis d'augmenter le nombre d'élèves qui entrent directement après le cycle en apprentissage dual. Le DIP avait eu un financement fédéral, qui disparaît maintenant.

Au sujet des frais de remplacement du personnel et des AIS, M. HUMBERT explique qu'il y a aujourd'hui un dépassement très important sur les frais de remplacement qui s'explique en grande partie par le COVID mais également par un budget insuffisant par rapport aux besoins constatés ces dernières années. L'augmentation prévue au projet de budget vise à avoir un montant suffisant pour les frais de remplacement hors effet COVID. Le COVID a amené une explosion des absences maladie, ce qui fait qu'ils n'ont pas pu se baser sur les deux dernières années. Ils ont pris l'évolution constatée ces dernières années et ont fait en sorte de ramener le budget aux besoins constatés avant le COVID, soit à fin 2019. Pour la suite, ce qu'ils font par défaut est de mettre un budget qui correspond au taux d'absence moyen constaté ces dernières années.

A propos du Système d'information Suivi et Administration de la Formation et de l'Enseignement (+ 8 ETP), M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA répond que c'est tout le système d'information qui permet de construire une rentrée scolaire, faire des horaires, etc. Le système actuel est totalement obsolète et induit un risque majeur de ne pas réussir une rentrée scolaire.

M<sup>me</sup> MARCHESINI explique qu'actuellement le système de gestion du système scolaire est composé de tout un tas de vieux applicatifs, dont une partie qui gère les évaluations des élèves. Une partie de ces applicatifs ne peut plus faire l'objet de maintenance ; d'autres font qu'ils prennent des risques énormes à chaque fois qu'ils doivent les faire évoluer : c'est le cas de la base de données scolaire dont la nouvelle version est en place depuis les années '90. Ils ont fait 5 ou 6 tentatives pour remplacer ce système informatique ; chaque fois qu'on repousse ce changement, cela augmente les coûts de la solution. L'argent demandé peut paraître beaucoup, mais c'est ce qu'il faut pour remplacer le système. Ces 8 ETP seront du personnel enseignant ou dans les écoles qui vont accompagner le projet côté métier. Ces postes seront rendus après ; ils ne vont pas rester par la suite. Ce sont des heures de décharge, pas vraiment des postes supplémentaires.

Concernant le numérique à l'école, M<sup>me</sup> MARCHESINI répond que les 7.9 ETP et 2.3 MF sont de la formation (accompagnement du changement) et ne sont pas pérennes, mais les autres 2.9 ETP le sont.

Pour ce qui est des réserves de carrière des enseignants du secondaire I, M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA explique qu'un prof de secondaire à plein temps a en principe 22 périodes. Il peut aussi en avoir 20 ou 24. Depuis 2013, il y a des accords avec les enseignants pour limiter à pas plus de 4 périodes en plus. Historiquement, le Conseiller d'Etat mettait les enseignants au maximum de leurs postes, ce qui permettait d'économiser des postes. Il y avait donc des enseignants avec des réserves de carrière de 15 ou 20 heures. L'accord a donc visé à ce qu'il n'y en ait pas plus que 4 et à diminuer petit à petit, ce qui implique en retour de rajouter des postes. Le cycle a fini ce travail, et le secondaire II l'a presque fini. M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA observe qu'il n'y a pas de souci avec ces postes puisque la démographie augmente. S'il n'y avait pas d'augmentation démographique et pas de retraités, ils devraient peut-être licencier des gens ou demander à des gens qui souhaiteraient un plein temps de travailler à mi-temps.

Un commissaire relève que la ligne 31 (charges de biens et services) passe de 13 MF à 23 MF. Il demande ce qui explique ce saut.

M. HUMBERT répond qu'il y a sous cette ligne les sorties scolaires, pour 5.6 MF, compensé, en partie, par les 3.5 MF de plus en revenus de transfert venant des communes avec leur participation. Il y a un double effet : une perte de revenus avec la participation des parents qui diminue et le fait que les communes prennent le relai sur une partie du montant.

## **F02 - Enseignement secondaire II et formation continue**

Un commissaire lit les explications concernant les variations liées à la hausse des effectifs d'élèves : « la prévision à 18 mois du SRED fait état de 25'428 élèves à l'ESII (hors Ukraine), soit un effectif quasiment stable par rapport à ce qui était prévu pour 2022. Les ETP sont diminués de -0.9 ETP dès la rentrée 2023 (-0.2 million) ». Après, on peut lire : « Autres ressources liées à la démographie : +1 ETP de conseillère ou de conseiller en formation et +1 ETP d'assistante sociale ou d'assistant social pour faire face à l'augmentation des demandes des élèves et des situations complexes (0.2 million) ». Il n'y a pas d'augmentation d'élèves, mais il y a une hausse des demandes. Il demande quelle en est la cause.

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA répond que pendant 20 ans, il y a eu une forte augmentation d'élèves à l'ESII. Maintenant, il y a une certaine stabilité, puis il y aura à nouveau une hausse en 2024 avec les élèves du cycle qui arriveront à l'ESII. Historiquement, les écoles de l'ESII n'étaient pas très bien dotées en ressources autres que les enseignants, notamment en assistants sociaux et psychologues. Depuis quelques années, on assiste à une hausse des demandes de consultations pour les assistants sociaux et psychologues. Il y a une explosion des situations familiales complexes. Dans la société, les choses se complexifient de manière générale : précarité, COVID, phobie scolaire, santé psychique, etc. Ils essaient donc de renforcer les ECG à ce niveau-là. Ils le font au fur et à mesure des budgets.

Un commissaire se demande si c'est absolument le rôle de l'Etat de prendre cela en charge, même s'il faut évidemment garder à l'esprit le bien-être des enfants.

M<sup>me</sup> MARCHESINI indique que l'école doit réduire les risques de déscolarisation. Ces personnes interviennent pour aider un jeune à rester à l'école et ont donc un rôle important dans ce genre de contextes. Les directions d'ECG leur disent qu'il arrive souvent que des feux bleus de tous types viennent dans leurs établissements nécessitant une intervention dans des situations complexes.

Un commissaire relève que cela procède d'une forme de démission des parents. Il faudrait plutôt traiter le problème à la racine.

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA répond que cette démission les inquiète, mais qu'il faut tout de même agir, sans quoi cela mène à des problèmes sociaux plus graves. Il est important d'intervenir au plus tôt. Quand les enfants arrivent à l'école à 4 ans, il est presque déjà trop tard dans certaines situations. Un des enjeux est de travailler en amont, d'identifier les familles à risque et de les accompagner avant que le risque ne coûte très cher. Cela implique aussi un travail avec les communes. Par ailleurs, la majorité des situations traitées au SPMI est demandée par les parents eux-mêmes. Il y a donc toute une série de projets parents-enfants pour un accompagnement très tôt.

Un commissaire demande pourquoi il n'y a pas l'indicateur de nombre d'élèves par classe pour le secondaire II, alors que c'est le cas pour le primaire et le secondaire I.

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA répond qu'à l'ESII, il y a tellement de filières différentes que cela n'aurait pas grand sens. Au Collège de Genève, le maximum d'élèves par classe est de 24 pour des branches comme le français, l'histoire, les maths, la géographie, etc. Pour les langues, c'est 18, et en sciences, 16 ou 14. C'est pour cette raison que ce n'est pas un indicateur ici. Cependant, ils font une moyenne par cours à la rentrée scolaire.

M. BARBARESCO indique qu'il y en a 18.32 pour le collège, 16 pour l'ECG et 19.19 pour les CFP commerce.

Un commissaire évoque la révision de l'ordonnance de formation du commerce. Il est prévu 6 ETP (1 ETP auxiliaire pour coordonner le projet et 5 ETP de dégrèvements pour du soutien aux écoles). Il comprend que ce sont des enseignants qui vont être sortis partiellement de leur temps d'enseignement pour soutenir la mise en place de la réforme.

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA le confirme ; cela a lieu pendant la réforme. Les heures seront rendues à la fin. Ils espéraient que la réforme pourrait avoir lieu en 2024 vu son ampleur, mais ce sera en 2023. C'est une réforme très importante. On sort d'un système d'enseignement par discipline pour aller vers un système par compétence (par exemple : apprendre à monter un projet). Cela demande un énorme travail d'organisation. Elle ajoute qu'ils vont augmenter le nombre d'heures de pratique pour le professionnel. L'essentiel des stages se fera en 3<sup>e</sup> année. Il faudra donc trouver des stages pratiques pour environ 600 jeunes.

### **F03 - Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques**

Concernant l'augmentation des postes, M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA répond que l'on constate une hausse des troubles chez les enfants. De plus en plus de petits ont des difficultés d'apprentissage et/ou des troubles du comportement pour des raisons diverses (environnementales, éducatives, etc.). C'est le cas partout : le canton de Vaud a également une hausse, correspondant à celle de Genève, d'élèves en spécialisé. Il y a donc plus de besoins : les élèves dans le spécialisé coûtent très cher. En moyenne, il faut un adulte pour deux jeunes, mais parfois même 1 pour 1. Un autre aspect est l'assainissement et le renforcement de l'OMP. Cet office n'a jamais été bien organisé. Une hausse des troubles et du nombre d'élèves est très difficile à gérer pour un office mal organisé (manque de locaux, de personnel, etc.). Une partie des postes demandés au budget sont soit ceux obtenus via les crédits supplémentaires, soit la suite du travail pour la réorganisation de cet office.

Une commissaire explique que la COFIN a reçu des institutions subventionnées, notamment l'Astural, qui a évoqué la nécessité de voir la vision à long terme dans le contrat de prestations et dans la politique qui est menée dans le cadre de l'encadrement des enfants à besoins particuliers. Elle aimerait savoir comment la création d'un projet de budget s'imbrique avec ce qui est attendu des entités subventionnées. Elle demande comment s'élabore une politique pour encadrer ces enfants et permettre un coût plus ou moins raisonnable.

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA répond qu'il faut prendre la problématique très tôt. Un des enjeux majeurs porte sur la petite enfance. L'Astural avait un service éducatif itinérant ; cette prestation a été fortement développée, avec l'éducation précoce spécialisée. L'idée est qu'en prenant en charge les enfants dans le préscolaire et au début de l'école, on va limiter certaines problématiques. Avec l'Astural, ils ont aussi mis en place un soutien parental à domicile : avant que les enfants soient mis en foyer, il s'agit d'apprendre aux parents à être parents et à s'occuper d'un enfant à besoins particuliers, ce qui n'est pas du tout inné. Ce qu'ils ont vu avec l'OMP, c'est que l'explosion des troubles a été portée quasiment exclusivement par le petit Etat, qui ne peut pas refuser : un enfant doit être pris en charge. De fait, tout est arrivé auprès de l'Etat. Le secteur subventionné n'a pas une obligation formelle de prendre les enfants. Des discussions ont été entamées avec le secteur subventionné, afin qu'il en prenne aussi une partie, car l'OMP ne pourra pas tout faire.

M. JOST ajoute que dans le cadre du PL 13126, la COFIN a auditionné l'Astural. Le mécanisme de financement cantonal consiste en des places, avec un coût place contenu dans un contrat de prestations. En lien avec l'évolution que l'on constate, il y a de nouveaux modes de prise en charge, qui sont aussi plus coûteux en termes de temps. Il

est vrai qu'entre le moment où un coût par place est déterminé dans un contrat de prestations et le moment où il y a l'intervention du tiers en fonction d'une situation identifiée, il y a des dotations qui peuvent être revues à la hausse ou à la baisse. Leur rôle est de s'assurer que le coût par place soit correct. Le discours des entités subventionnées montre qu'il y a une complexification des situations portées, également par rapport aux solutions qui doivent être amenées par le secteur subventionné.

Un commissaire rappelle que la première demande de crédit était de 55 postes à l'OMP, puis elle a été réduite à environ 25. Il demande combien des 30 qui n'ont pas été représentés se trouvent dans le projet de budget 2023, ce à quoi M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA répond qu'il y en a environ une vingtaine.

M. HUMBERT explique qu'il y en a 7 qui vont face aux élèves, 2 pour la formation et 11 PAT (dont 5 à 6 qui sont l'équivalent de la fonction de doyen). M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA précise encore qu'il y a 5.2 ETP pour le pilotage administratif de l'OMP.

#### **F04 - Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité**

U commissaire souhaiterait un comparatif avec d'autres cantons. Il se demande si tout ce qui est fait ici est fait par les autres cantons, ou si Genève en fait un peu plus que les autres.

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA répond qu'il faut comparer ce qui est comparable, à savoir les cantons-villes. Dans les grands cantons, elle ne sait pas s'il y a une énorme différence ; il peut y avoir des pratiques différentes sur le terrain.

M. BARBARESCO ajoute qu'il y avait eu il y a un certain temps une comparaison avec Bâle : Genève fait un peu moins que Bâle dans la protection des mineurs. Dans les grands cantons, les problématiques sont assez proches. Avec la protection des mineurs, environ 50% des coûts sont inhérents à des décisions de justice.

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA détaille ce qui fait partie du projet Harpej. Cela vise à ce que la séparation se passe mieux dans le cas de conflits parentaux et à éviter que le conflit se cristallise autour de la garde de l'enfant. Le département a mis en place un service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale. Elle-même a d'abord trouvé cela choquant que l'Etat se mêle de cela. Elle a compris par la suite que si on intervient en amont, on évite la cristallisation du conflit qui fait que cela finit par coûter encore plus à l'Etat à terme. Cela est observé avec beaucoup d'intérêt par les autres cantons. Le travail actuel avec tous les partenaires, dont le pouvoir judiciaire, est de revoir tout le dispositif lorsqu'il y a une séparation et d'arriver vers des modèles de consensus. Les moyens mis en amont évitent des coûts importants après.

#### **F05 - Hautes écoles**

Une commissaire mentionne la discussion à propos de la modification dans la prise en charge de certains revenus de l'Université de Genève. Elle demande comment les rapports se sont réglés avec l'Université.

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA explique que le PL a été accepté en commission de l'enseignement, moyennant une entrée en vigueur en 2023. Il devrait être voté aux extraits. La subvention de l'Université augmente.

Une commissaire évoque Horizon Europe. Elle sait que c'est plutôt à l'Université d'exprimer ses peurs quant à l'exclusion de ce programme au niveau de la Confédération. Elle demande toutefois si le Conseil d'Etat a un rôle à jouer là-dedans.

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA répond que le Conseil d'Etat est intervenu avant l'Université, car, à peine cela avait été décidé, ils ont mis ce point à l'ordre du jour. Ils l'ont remis quand ils sont allés voir M. CASSIS et M<sup>me</sup> LEU. Les cantons romands ont écrit, ont fait une tribune dans le Temps à ce sujet. Ils n'ont cependant pas forcément de poids par rapport à l'Europe, qui est claire : elle ne veut pas pour l'instant d'un système à la carte pour la Suisse.

### **Indicateurs – discussion générale**

Une discussion a lieu sur les indicateurs qui rendent, comme chaque année, les commissaires un peu dubitatifs, non pas sur leur utilité comme outil d'aide à la direction ou comme outil de contrôle pour les députés, mais sur les indicateurs présentés en eux-mêmes. Par ailleurs, les commissaires trouvent qu'il est intéressant également de faire des comparatifs, par exemple avec d'autres cantons.

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA explique que la Suisse publie des comparatifs depuis 2015. Au niveau du taux de certification, Genève était le plus mauvais élève de la Suisse en 2015, avec 84.4% : presque 17 jeunes sur 100 n'avaient pas de certification. Aujourd'hui, c'est entre 10 et 11 jeunes, grâce à plusieurs mesures qui ont été mises en place. Le but est d'atteindre 95%, mais Genève est maintenant dans le trio de tête des cantons romands.

Les commissaires présents remercient le département pour toutes les explications précises reçues, ainsi que la procès-verbaliste pour son travail rapide et de qualité.



## PROJET DE BUDGET 2023

**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES  
SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE G :**  
Département du Territoire

14 octobre 2022

**Commissaires :** Thomas Wenger, Yvan Zweifel

**Rapporteur :** Yvan Zweifel

<b>Personnes auditionnées :</b>	<b>Département/Service</b>	
HODGERS Antonio	DT	Conseiller d'État
(visioconférence)		
GOUMAZ Christian	DT	Secrétaire général
DEKONINCK Frédéric	DT	Directeur financier
DUFRENE Saskia	OAC/DT	Directrice générale
DULON Marie-Christine	OCLPF/DT	Directrice générale
GIRARD Pierre Alain	OPS/DT	Directeur général

### Introduction

M. GOUMAZ indique, à titre liminaire, que la politique publique G représente 1,4% des charges de l'État, ce qui correspond à environ CHF 140 millions au projet de budget 2023. Une hausse totale d'environ CHF 6.1 millions se présente, dont CHF 1.1 million pour les crédits supplémentaires. Plus de 40% de ces charges sont des subventions de logements.

Les revenus de cette politique publique représentent CHF 41.5 millions, soit une augmentation de CHF 1.3 million par rapport au projet de budget 2022.

### G01 - Logement et planification foncière

Le programme G01 traite de la mise en œuvre du nouvel art. 4A LGZD. Un autre enjeu important est la poursuite de la mise en œuvre du rapport divers 1108. Ensuite, la stratégie foncière doit poursuivre les objectifs définis, en particulier la question de l'art. 6A LGZD. Le dernier élément est la concrétisation de l'obligation d'annonce des bailleurs pour les locations de courte durée. En effet, la loi limite ces locations, mais des problèmes de contrôle se posent.

En ce qui concerne les éléments financiers, les charges de personnel ont augmenté de CHF 713'186.-, ce qui correspond à trois ETP. Un négociateur en biens immobiliers doit être engagé pour traiter la question des acquisitions foncières par les communes pour

des projets d'intérêt cantonal. Ce poste sera intégralement financé par les communes, qui ont besoin de l'expertise du canton, mais doivent la financer.

M. HODGERS précise que les communes solliciteront l'État comme mandataire et le rémunéreront. Ainsi, un poste supplémentaire figure certes sur la ligne budgétaire, mais se retrouve en recettes sur la ligne finale.

Un commissaire indique que, si le canton agit comme mandataire, il est possible qu'il n'y ait rien à négocier. Le poste sera ainsi payé par l'Etat, mais il n'y aura rien à refacturer aux communes.

M. HODGERS déclare qu'au vu des travaux de voies vertes, il est peu probable que cela survienne. Ce n'est pas l'Association des communes genevoises qui paiera le poste, mais chaque commune concernée qui assumera la prestation.

M<sup>me</sup> DULON affirme que la demande sera en tout cas présente sur les cinq prochaines années.

M<sup>me</sup> DULON explique qu'il négociera la libération du foncier, par exemple des petits terrains pour laisser passer les voies vertes. Le négociateur sera le lien avec les propriétaires privés.

M. GOUMAZ enchaîne avec les deux postes supplémentaires pour les préavis LDTR, en lien avec la forte croissance et les demandes d'autorisations de construire.

Un commissaire a le sentiment que cette augmentation est liée à la complexité des lois et documents. Il aimerait savoir si une réflexion est menée au sein du DT pour simplifier les choses.

M. GOUMAZ évoque un projet de refonte complète de la LCI. Les questions d'aménagement sont régies par le droit fédéral, qui doit être respecté, afin de diminuer les chances que des affaires montent au tribunal.

M<sup>me</sup> DUFRENE rappelle qu'il s'agit d'abord d'une augmentation du volume d'affaires, particulièrement en ce qui concerne la LDTR et la rénovation du parc immobilier. Des demandes sont concrètement déposées. Entre 2018 et 2021, le nombre de préavis d'autorisations de construire a augmenté de 65%.

M. GOUMAZ ajoute que, malgré l'optimisation qui a été effectuée, en particulier la dématérialisation de la délivrance d'autorisations de construire, les délais de traitement ne peuvent plus être tenus.

Un commissaire demande si la mise en œuvre du règlement relatif à la LEn ne devait pas attendre que la commission qui étudie actuellement une loi en lien avec l'abaissement du seuil de l'indice de dépense et de chaleur ait voté cette loi.

M. HODGERS indique que le règlement est lui-même issu de trois ans de travaux basés sur la stratégie énergétique du Grand Conseil. Tous les milieux ont été consultés et ce règlement est arrivé à maturité. Le projet de loi étudié ne remet pas en cause les dispositions du règlement puisqu'il porte précisément sur l'aide publique pour accompagner les propriétaires à respecter les seuils dudit règlement.

Un commissaire rappelle que le parlement est le premier pouvoir du canton. Il est contrariant que le Conseil d'État promulgue des règlements, car le parlement n'irait pas assez vite.

M. HODGERS affirme que le règlement a été adopté sur la base de la LEn actuelle. Le Conseil d'État ne doit pas s'abstenir d'appliquer les lois existantes parce que de nouvelles lois sont discutées.

Un commissaire aimerait connaître les conséquences concrètes si ces deux ETP ne sont pas votés.

M<sup>me</sup> DULON explique qu'il s'agit de deux postes d'architectes, qui doivent effectuer des préavis pour la délivrance d'autorisations de construire et se trouvent en classe 18. Ils sont absolument indispensables, car une nouvelle augmentation des demandes de 31% est attendue entre 2021 et 2023, notamment en lien avec les rénovations énergétiques.

M. GOUMAZ précise encore que les charges de transfert augmentent de CHF 1'575'952.-, dont environ CHF 800'000.- liés à l'augmentation des subventions pour habitations mixtes due à une hausse du parc immobilier. On constate également une augmentation des amortissements de subventions d'investissement versées aux communes dans le cadre de la LUP. En ce qui concerne les taxes et redevances, une augmentation de CHF 615'303.- se présente, dont CHF 500'000.- liés à la mise à jour des surtaxes. Finalement, on retrouve les CHF 100'000.- liés à l'ETP supplémentaire.

## **G02 - Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers**

M. GOUMAZ rappelle que plusieurs offices et services sont concernés. Un enjeu important est la poursuite des travaux du projet de territoire du Grand Genève, comme préambule à la révision totale du PDCn.

Un commissaire souhaite connaître l'horizon temporel du PDCn, ce à quoi M. SALMON répond que tout devrait être au point d'ici trois ans.

M. GOUMAZ poursuit en évoquant les grands projets d'aménagement. Un enjeu important est l'accélération du développement du quartier du PAV. Aux Vernets, les travaux ont commencé. La phase finale de l'approbation du PLQ Acacias 1 a démarré.

M<sup>me</sup> DUFRENE ajoute qu'il est nécessaire de travailler sur les études d'infrastructures en même temps que la libération du foncier. Cinq PLQ sont prévus à l'Étoile. Le démarrage de la tour Pictet a été approuvé. L'ouverture des quatre autres PLQ est indispensable pour que le développement reste cohérent.

Un commissaire demande si les travaux pourraient être réorganisés en cas d'imprévus.

M<sup>me</sup> DUFRENE soutient qu'il s'agit de la raison d'être de la réunion, sur un seul lieu, des forces et des missions (DPAV, FPAV, FTI). Si une opportunité est bloquée, une autre doit être saisie.

M. GOUMAZ expose un autre projet important qui est la finalisation des travaux de refonte de la LCI. Au niveau informatique, la phase de dématérialisation des autorisations de construire arrive à terme. La phase de suivi des autorisations, y compris les éléments de contrôle, va être lancée. Finalement, sur le Grand Genève, le projet PACTE sera développé.

Un commissaire aimerait savoir si la signature du plan d'action sur la transition écologique pourra être validée pour 2023, sachant que le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) et le département de la Haute-Savoie freinent les travaux.

M. HODGERS explique qu'il n'y a plus d'objection sur la signature de la convention au niveau des équipes. Si un accord n'est pas trouvé sur ce texte, la suite des travaux sera très mal engagée. La vice-présidente de la région semble, quoi qu'il en soit, avoir compris que le GLCT ne pourrait pas être bloqué de la sorte indéfiniment. En ce qui concerne la Haute-Savoie, quelques mois d'attente permettront de savoir si cette convention pourra finalement être signée.

M. GOUMAZ aborde les principaux écarts du programme G02. Les charges de personnel ont augmenté de CHF 1,4 million et 5.5 ETP. Cela comprend les crédits supplémentaires accordés en 2022, qui correspondent à 1.5 ETP. Le souhait du DT est d'obtenir 2 ETP supplémentaires pour l'office des autorisations de construire. Puis, un directeur de projet opérationnel pour le PAV devra être engagé pour accompagner la phase d'accélération et un chef de projet est nécessaire pour la voie verte « Genève-Sècheron-Versoir »

Un commissaire demande ce qu'il advient des chefs de projets qui ont réalisé les voies vertes précédentes.

M. GOUMAZ répond qu'il y a un accroissement de la volumétrie et des projets. Il n'y a aucun ETP disponible pouvant être réaffecté. Sur les questions de voies vertes, il est nécessaire d'investir dans la coordination des communes. Le canton doit prendre en main ces projets structurants d'importance régionale. Il évoque ensuite les charges de biens et services. CHF 100'000.- étaient alloués dans le cadre des crédits supplémentaires 2022. Un montant de CHF 1'000'000.- est nécessaire pour les études et projets de PLQ en ce qui concerne l'accélération du PAV.

### **G03 - Information du territoire et garantie des droits réels**

Au niveau du registre foncier, M. GOUMAZ explique que la réduction des délais de traitement doit être poursuivie. Le nombre de dossiers croît sensiblement. L'accélération du développement a des conséquences en bout de course sur le registre foncier. Le développement des PLQ requiert beaucoup de travail.

Un commissaire aimerait savoir si des statistiques de l'augmentation du personnel nécessaire au traitement des dossiers au registre foncier ou dans les autres services existent. La page 27 de la brochure évoque une moyenne de 3'200 dossiers annuels en 2001 et 6'495 en 2013 pour les autorisations de construire. Du personnel a forcément été recruté dans cet intervalle et depuis 2013.

M<sup>me</sup> DUFRENE reprend l'exemple des autorisations de construire. Entre 2013 et 2022, le nombre de demandes est passé de 3'200 à 6'495. Le processus a d'abord été réformé. Ensuite, les demandes concrètes vers l'extérieur et l'analyse réalisée pendant l'instruction ont été simplifiées. Enfin, la dématérialisation a permis un gain en termes de ressources humaines. Malheureusement, il n'est plus possible de tenir les délais malgré toutes ces améliorations, eu raison du nombre très élevé de dossiers. Elle estime que, sans l'optimisation de l'efficacité, il aurait peut-être fallu dix personnes supplémentaires et non deux.

M. GOUMAZ présente les autres enjeux, qui sont notamment l'adaptation du système d'information aux nouvelles exigences techniques et administratives légales, l'introduction du projet eGris et l'évolution du cadastre de restrictions du droit public à la propriété foncière. Une stratégie concernant les éléments du sous-sol est également mise en œuvre. L'un des enjeux est l'obtention de géo-données corrélées sur le plan temporel.

Concernant les nouvelles exigences techniques, administratives et légales, M. GOUMAZ explique que les règles du Code civil s'appliquent au niveau du registre foncier. Des changements surviennent en raison de la dématérialisation. Au niveau informatique, le canton de Genève a développé des solutions et s'est associé à quatorze autres cantons. Sur le plan financier, les charges de personnel augmentent de CHF 515'995.- pour 3.7 ETP, dont trois demandés pour le registre foncier. En effet, des transcripateurs, validateurs et autres sont nécessaires pour effectuer des vérifications très précises. Des erreurs engagent la responsabilité du canton et doivent donc être évitées à tout prix.

M. GOUMAZ précise qu'ils sont largement compensés. Un poste est prévu pour le délégué aux géo-données de la Confédération. Sur les charges de biens et services, environ CHF 300'000.- sont liés aux géo-données et CHF 100'000.- sont liés aux réquisitions électroniques, qui génèrent des émoluments.

U commissaire demande des clarifications sur la diminution des taxes et redevances par rapport à 2021.

M. GOUMAZ répond que les émoluments du registre foncier ont fortement augmenté en moyenne, même s'ils sont bornés. Ces chiffres sont liés à la volumétrie et la valeur des transactions.

#### **G04 - Protection du patrimoine bâti et des sites**

Il y a d'abord la stratégie d'intégration du patrimoine en amont des projets d'aménagement avec le renforcement des collaborations transversales. Cela permettra d'aborder les questions patrimoniales dès le départ, afin que les projets puissent se concevoir. La poursuite du recensement architectural sur le territoire cantonal va dans le même sens. Quelques projets de restauration emblématiques seront réalisés. Ensuite, des actions de sensibilisation de connaissance du patrimoine seront menées. Enfin, des activités régulières en matière d'archéologie préventive et du bâti sont prévues.

Concernant le projet de nouvelle signalétique patrimoniale, M. GIRARD indique qu'il s'agit d'un projet de la Ville de Genève, que d'autres communes aimeraient réaliser. La signalétique sera homogène sur tout le canton et respectera les exigences architecturales.

M. GOUMAZ se penche sur les aspects financiers. Au niveau des charges de personnel, on constate une augmentation de CHF 630'661.- et 2.8 ETP.

Un commissaire a le sentiment que le DT cherche à mener tous les projets de la politique publique G en même temps. La conservation du patrimoine est certes importante, mais peut attendre, par rapport à la politique de construction de logement par exemple.

M. HODGERS soutient qu'un office du patrimoine et des sites (OPS) bien doté est la meilleure garantie du fonctionnement des autres offices. Sans regard patrimonial, les dossiers sont affaiblis en cas de recours d'associations patrimoniales. En ce sens, le travail de l'OPS permet de fournir les préavis en temps et en heure. Affaiblir l'administration à ce niveau revient à renforcer les associations qui bloquent les projets. Un patrimoine constructif dans son approche est préférable à une conservation de chaque pierre.

M. GIRARD explique que les règles architecturales d'un bâtiment ne sont pas uniformes. Le DT est souvent consulté avant le dépôt de demandes d'autorisations de construire et il suit les chantiers pour lesquels il accorde des subventions. Ce travail est coûteux en termes humains. Il est nécessaire de simplifier les processus pour accélérer les travaux. Un travail a déjà été réalisé à ce niveau et un autre sera mené conjointement avec l'office cantonal de l'agriculture et de la nature.

M. GOUMAZ mentionne une augmentation de CHF 200'000.- sur les charges de biens et services. Sur la question des investissements, les logements d'utilité publique requièrent CHF 35 millions et la contribution du développement urbain coûtera CHF 2.5 millions. En ce qui concerne les autres projets, il y a la numérisation complète des processus post-autorisations de construire (CHF 2'100'000.-), l'évolution du SIC du registre foncier (CHF 900'000.-), les crédits de renouvellement 2020-2024 du DT, de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique et de l'office cantonal des Bâtiments (CHF 2'400'000.-) et les prêts aux coopératives d'habitation (CHF 500'000.-).

Concernant les chiffres des logements d'utilité publique en 2023, M<sup>me</sup> DULON explique que de nombreux logements d'utilité publique ont été construits sur les deux dernières années. Une diminution est prévue dès 2024, année au cours de laquelle peu de logements devraient être mis sur le marché par les fondations immobilières de droit public.

Un commissaire aimerait savoir si un vrai contrôle du DT est exercé sur les bailleurs qui proposent des logements sur Airbnb.

M<sup>me</sup> DULON répond qu'il n'y a pas de fonctionnaires qui effectuent des contrôles concrets, car cela serait trop coûteux et peu efficace. Il est actuellement possible de procéder à des vérifications sur dénonciation. Parfois, des immeubles entiers sont utilisés comme des hôtels, en dérogation à la LDTR. Dans ce dernier cas, le DT agit directement et traite l'infraction.

M. GOUMAZ ajoute que la comptabilité imprécise et le bénéfice du doute rendent les contrôles difficiles. Avec l'obligation d'annonce, il suffit d'une seule omission pour démontrer l'infraction.

Un commissaire souhaite savoir si Airbnb va payer la taxe de séjour.

M<sup>me</sup> DULON précise qu'un montant fixe est versé. Avec l'obligation d'annonce, il sera possible de vérifier comment ce montant se décompose.

Anecdotiquement, un commissaire demande si les requêtes d'autorisations de construction de piscines augmentent.

M<sup>me</sup> DUFRENE déclare que la réponse est probablement liée à la croissance des demandes d'autorisations de construction de villas. En règle générale, la construction d'une villa est couplée à la construction d'une piscine. Des requêtes régulières sont également présentées en lien avec les villas déjà existantes.

Les commissaires présents remercient le département pour toutes les explications précises reçues, ainsi que le procès-verbaliste pour son travail rapide et de qualité.



**COMMISSION DES FINANCES**  
**Projet de budget 2023**

**Rapport sur la politique publique H – DSPS**

---

Séance du **lundi 17 octobre 2022**  
 Horaire : de 08h00 à 10h00  
 Salle : DSPS, salle de conférence, rue de l'Hôtel-de-Ville 14  
 Procès-verbaliste : Mathilde PARISI

---

<b>Membres</b>	<b>Groupe</b>	<b>Fonction</b>
BACHMANN Delphine	PDC	Rapporteur-e

<b>Personnes auditionnées</b>	<b>Dpt/Instit.</b>	
POGGIA Mauro	DSPS	Conseiller d'Etat
BERTSCHY Philippe	DSPS	Directeur général
BONFANTI Monica	DSPS	Commandante de la Police genevoise
BRETTON Jean-Christophe	DSPS	Secrétaire général
CHAUDET David	DSPS	Économiste
FELLEY Jérôme	DSPS	Directeur général OCPPAM
GROSDEMANGE Sébastien	DSPS	Secrétaire général adjoint
GUT Bernard	DSPS	Directeur général OCPM
SAADI Redouane	DSPS	Secrétaire général OCPM

**Annexes et documents distribués en séance**

---

1. DSPS : Projet de budget de fonctionnement et d'investissement 2023 – Politique publique H – Sécurité et population – septembre 2022



## Programme H 03 – Population, droit de cite et migration

### Charges et revenus:

Augmentation CHF 3'256'000.-, avec une baisse des revenus de CHF 2 millions, répartis comme suit :

- 0,5 million ont été acceptés par le biais de crédits supplémentaires en 2022, en tant que charges de personnel.
- Pour 2023, le DSPS demande CHF 2,5 millions supplémentaires (effet Noria, indexation, coûts induits des ETP 2022 sur l'exercice 2023, financement des réévaluations de fonction) dont des ETP supplémentaires (régularisation de dix auxiliaires au centre cantonal de biométrie, un ETP pour le service de protection asile et retours lié à l'augmentation du nombre de renvois et un ETP pour le secteur naturalisation.
- Concernant les charges de services, il s'agit de ce qui a été accepté en 2022, au même titre que les charges de transfert. Il y a aussi une baisse au niveau des charges de transfert. On constate une baisse des émoluments relatifs aux passeports et aux naturalisations (moins de demandes car exigences plus strictes, notamment pour le permis C). Il y a eu un boom des naturalisations lorsque les gens ont eu connaissance du changement législatif. Ils ont alors déposé passablement de demandes pour profiter encore des dispositions de l'ancien droit.
- Pour l'OCPM, 12 ETP sont créés en plus de la régularisation de 10 auxiliaires (10 nouveaux postes pour le centre cantonal de biométrie, un poste au service asile et départs, ainsi qu'un poste aux naturalisations). Il y a une augmentation des demandes de titres de séjours en parallèle de la baisse des demandes de passeports. Les demandes de naturalisation sont plus compliquées en raison de nouveaux critères. Au centre cantonal de biométrie, il y a l'obligation de faire en sorte que tous les titres de séjour pour étrangers, y compris les autorisations frontalières, soient émis sous forme de carte de crédit avec des données biométriques, depuis le 1<sup>er</sup> novembre de l'année précédente, ce qui signifie que 100'000 frontaliers doivent être convoqués au centre. Genève est le seul canton à avoir obtenu une dérogation de la Confédération, à savoir un délai au 1<sup>er</sup> février 2022 pour commencer à émettre des autorisations frontalières sous forme de cartes de crédit. La plus grande part des administrés qui sollicitent des prestations de l'OCPM est constituée de la population étrangère et cela se ressent dans les délais. Un Suisse souhaitant obtenir un passeport l'a dans un délai de deux semaines, alors que pour les étrangers, le délai est de huit semaines.
- Au niveau des revenus, l'émolument a baissé au niveau fédéral et donc baissé dans la proportion cantonale.

### Point de situation personne de confiance, MNA :

- Lors de la séance des comptes, une députée avait relevé que Caritas avait refusé la totalité du mandat pour le rôle de personnes de confiance lors des auditions de mineurs non accompagnés, qui avait été évoqué lors des comptes. Elle demande où en est la situation à ce sujet et sur l'accompagnement des mineurs non-accompagnés dans la suite de la procédure.



- M. GUT répond que le mandat a été pris en charge par le service social international, qui l'a repris de Caritas depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Concernant les mineurs non accompagnés il y a un tuteur ou un curateur qui est nommé, et qu'un suivi est réalisé. En principe, il n'y a pas d'exécution du renvoi les concernant, toutefois, il s'agit d'une norme européenne de leur notifier une décision. Le seul point problématique est le suivi des mineurs non accompagnés qui se sont révélés des majeurs. C'est sur ce point qu'il y a eu des difficultés, et des ajustements nécessaires.
- Mr GUT explique que pour les personnes effectivement mineures, c'est le SPMI qui s'en charge.

#### Indicateurs :

Une députée aborde l'ambition de réduction de moitié le traitement de demandes d'autorisation étrangères et souhaite savoir ce qui permettra la mise en œuvre de cette réduction.

M. GUT explique qu'un nouveau formulaire est à l'essai pendant deux mois, les individus pourront donner un dossier complet en ligne. Toute demande non complète ne parviendra pas. Pour les personnes n'étant pas capables de remplir en ligne, M. GUT évoque une antenne administrative, dans laquelle les collaborateurs remplissent les formulaires avec les personnes concernées.

M. POGGIA précise qu'un accord a été trouvé avec l'Ordre des Avocats quant à la mise en place d'une ligne permettant aux mandataires professionnels de disposer d'une voie spécifique pour obtenir des réponses. M. GUT précise que les avocats peuvent solliciter l'OCPM pour autant que le dossier ait au moins deux mois. Il est envisagé d'élargir ce système à tous les mandataires professionnels non qualifiés.

### **Programme H04 – Sécurité civile et armée**

#### Charges et revenus :

- Augmentation de 0.6 million entre le budget 2022 (CHF 17 millions) et le projet de budget 2023 (CHF 17,6 millions), causé à hauteur de 0.4 million d'une augmentation des charges de personnel, dont 0,1 million se rapporte à l'exercice 2022 et 0,3 million à l'exercice 2023.
- Deux ETP sont demandés pour 2023. Les besoins de l'OCPPAM ont été sous-estimés ces dernières années, alors que cet office s'est vu chargé de missions supplémentaires. Le premier ETP est pour le contrôle et la réception des abris et le second ETP pour des études stratégiques et juridiques.
- M. FELLEYS précise qu'il s'agit du secteur suppléant, qui fonctionne de plus en plus au niveau des activités quotidiennes sur le renforcement de dispositifs ORCA. Il évoque également une augmentation significative du nombre de demandes, de mises en conformité de textes légaux, de vérification de consultations pour le Grand Conseil et au niveau fédéral. La personne actuellement en poste est sérieusement impactée par l'augmentation des volumes de travail. Ce poste



consiste en une vérification des plans de construction d'abris, le déplacement pour vérifier le niveau et la conformité des constructions sur place.

- M. FELLELY relève que cette année un premier champ d'action a eu lieu en soutien au DCS, pour l'accueil des réfugiés ukrainiens. Il s'agit maintenant de planifier des mesures à adopter en cas de pénurie avérée d'électricité et d'énergie, principalement dans les phases de contingentement et de délestage. Les travaux de planification s'orientent en trois axes principaux : l'identification des sites non délestés, les plans de continuité d'activités du petit Etat, du grand Etat et une sensibilisation des entreprises privées, ainsi qu'une prévision d'une possibilité pour les véhicules feu bleu d'intervention, de pouvoir s'approvisionner en carburant de manière continue par deux centres genevois. Des mesures concrètes sont en train d'être mises sur pied, avec un état d'avancement qui est satisfaisant à ce stade. L'objectif est de sécuriser la période qui s'annonce être la plus délicate, à savoir février-mars.
- Concernant la proactivité de la Confédération dans la crise énergétique, M. FELLELY relève que la responsabilité existe exclusivement au niveau fédéral, toutefois, la Confédération a mis du temps à réagir, mais cela commence à fonctionner. Un travail de communication important a été réalisé concernant les bonnes pratiques à mettre en place permettant un discours homogène.

## H01 – Sécurité publique

### Charges :

- Augmentation de CHF 13,7 millions et baisse des revenus de CHF 2,6 millions.
- Concernant les charges, on disposait de CHF 368,2 millions avec les douzièmes. 4,5 millions ont été acceptés pour les charges de personnel en 2022, dont l'annuité (CHF 2,8 millions), les coûts induits en 2022 pour les postes obtenus en 2021 (CHF 0,3 million). Le double salaire au moment du départ à la retraite a été réintroduit, pour un montant de CHF 0,2 million. Il y a également des besoins impératifs pour 0,2 million (crédit supplémentaire en 2021, reconduit en 2022).
- 9 millions supplémentaires pour 2023 sont des charges de personnel 2023, ainsi que les mouvements relatifs au pont police (5,5, départs à la retraite dans le cadre de la réforme visant un passage à l'âge de la retraite à 58 ans après 30 ans de service au lieu de 52 ans, ce sont des dispositions transitoires, qui devraient prendre fin en 2026).
- ETP nouveaux : 4 ETP administratifs, 4,2 ETP auxiliaires pour les remplacements de longue durée pour le personnel administratif, et 4,8 ETP pour le domaine de la cybercriminalité, dont 0,8 est un poste de policier obtenu en 2021 (mais non consolidé en 2022 pour cause d'absence de budget) qui traite la problématique de la pédo-criminalité pour toute la Suisse romande. Fin 2020, le SCOCSI (service national luttant contre la pédo-criminalité) a été dissous et cette tâche a été reprise par les cantons. Le 0,8 ETP est concordataire, il s'agit du poste de celui qui a repris ce travail à la brigade de criminalité informatique. Il est financé par le Concordat romand, car cela ne faisait pas sens d'avoir un ETP qui travaille uniquement sur le territoire de Genève. M<sup>me</sup> BONFANTI explique qu'une augmentation de postes de policiers avait été demandée, mais il a fallu la réduire. La sélection s'est donc



concentrée sur les postes administratifs, qui manquent depuis un certain temps. Le projet Polmax Admin permet de mettre en évidence tous les postes au sein de la police, pouvant être pris en charge par du personnel administratif et libérer des policiers pour le terrain.

#### Revenus :

- Baisse de revenu dans les taxes et redevances : résiliation du contrat avec l'assurance-maladie, commission d'affacturage. Lorsque les primes d'assurances étaient payées pour tout le corps de police, c'était l'Etat qui faisait la facturation et l'assurance lui remboursait 2%. Cette situation n'existe plus depuis six ans, et il s'agit donc de rétablir la vérité.
- Les revenus de transferts sont en baisse de 2,4 millions. Il s'agit du forfait versé par la Confédération à la police pour les tâches de sécurité déléguées. Cette différence à la baisse s'explique par le fait qu'un calcul est fait sur trois ans par la Confédération pour estimer le montant. En 2022, on calcule le forfait pour la période 2023 à 2025, sur la base des années 2019, 2020 et 2021, qui sont des années maigres en raison du Covid, raison pour laquelle l'estimation est pessimiste. Pour l'année en cours, on applique encore le forfait précédent, basé sur les années 2016, 2017 et 2018, des années fortement caractérisées par des événements internationaux. Le forfait de la Confédération comprend les activités usuelles.
- Lors de grands événements, sur la base de la LMSI, il y a la possibilité de déterminer qu'il s'agit d'un événement extraordinaire, qui est par conséquent payé en dehors de ce forfait. C'est notamment ce qui a été fait pour l'OMC et pour la rencontre Biden-Poutine de 2021. Or, la Confédération ne prend pas en charge la totalité des frais engagés, mais uniquement les 80%. Le paiement pour la rencontre Poutine Biden n'a pas encore eu lieu. Le dossier est en préparation pour être prochainement soumis par Fedpol au Conseil fédéral. Pour l'OMC c'est également en cours. M<sup>me</sup> BONFANTI relève qu'il est clair que la LMSI doit être modifiée et qu'une meilleure prise en charge de la Confédération est nécessaire par rapport aux événements qui se passent dans les cantons.
- Mr POGGIA espère pouvoir négocier avec la Confédération, afin de ne pas être pénalisé sur les trois prochaines années à cause des années 2020-2021 marquées par le Covid.

#### Questions des commissaires :

##### Recrutement :

Il n'y a pas de problème de recrutement. Après le passage de l'examen de français, très sélectif, il reste encore environ 350 dossier (contre 700-750 avant cet examen) pour 30 postes par année qui sont nécessaire pour le remplacement de départs à la retraite, et non plus d'augmentations d'effectif policier.

Concernant les difficultés relatives au travail de nuit et de week-end, M<sup>me</sup> BONFANTI répond que les carrières sont différentes d'auparavant. Certaines personnes passent en temps partiel pour une période déterminée (exemple : 6 mois à 90%, puis reviennent à



100%), ce qui est possible au sein de la police genevoise en raison de la masse critique. Dès 50 ans, la motivation peut baisser. Des plans sectoriels ont été mis en place, pour alléger les personnes de plus de 50 ans sur certains shifts de nuit, notamment au sein de la Police internationale, qui est soumise au départ à la retraite à 65 ans et non pas à 58 ans.

La présence policière est maintenue, en plus de police secours il y a des patrouilles de la police judiciaire, de la police de proximité, de la police routière, ainsi que des assistants de sécurité publique 3 qui peuvent également intervenir. Il y a parfois un décalage en termes d'horaires et une étude a été lancée pour une meilleure coordination des horaires, afin de renforcer la coopération.

#### Ouverture des postes de police et dépôt de plainte :

Deux postes sont ouverts 24h/24, celui de l'aéroport et celui des Pâquis, même si cette obligation légale n'existe plus. En semaine, il y a treize postes ouverts la journée.

Une députée s'interroge sur la possibilité de déposer plainte en ligne une faisabilité pratique.

M. POGGIA répond que cette disposition pourra entrer en vigueur lorsque la signature électronique sera possible. Il faudrait déjà qu'il soit possible de déposer plainte contre X dans les postes de Police municipale, dans le cas de vol de vélos par exemple, il s'agit d'un problème politique au niveau communal.

Les infractions poursuivies sur plainte sont définies par le Code pénal suisse, qui fixe aussi les conditions dans lesquelles s'exprime la plainte. La plainte doit être datée et signée par la personne lésée selon l'infraction qui est dénoncée. M<sup>me</sup> BONFANTI explique qu'un travail est en cours concernant les pré-plaintes. Cela permettrait d'envoyer les informations, de prendre ensuite rendez-vous en ligne et de se rendre au poste pour gagner du temps. Les démarches en ligne ont leurs limites, car il est parfois nécessaire de poser des questions.

#### Indicateurs :

Cambriolages : indicateurs prévus à la hausse par rapport aux comptes 2021 en raison de la reprise post-COVID. En 2021, les taux sont les plus bas par rapport à tous types d'infractions. On s'attend donc à une augmentation en 2022, et à retrouver les volumes de 2019 d'avant le Covid. M<sup>me</sup> BONFANTI explique que concernant le taux d'infractions pour 1000 habitants, les données de 60 et 61 concernent l'ensemble des infractions contre le patrimoine. Or, dans les comptes 2021, une sélection avait été réalisée parmi les infractions, en ce qui concerne les cambriolages. Il y a une rupture de série, car il s'agit de nouveaux indicateurs.

Délai d'intervention prioritaire : une députée relève que l'indicateur 3.1 reste en dessous et que le taux visé est toujours plus élevé que celui des comptes.



M<sup>me</sup> BONFANTI répond qu'un Mobile Responder a été introduit et permet une géolocalisation des patrouilles sur le terrain, dans l'urgence elles oublient parfois de quittancer. Pour réaliser ce type de statistiques, il faut des indicateurs fiables. Il est évident que le temps d'intervention est très important et des extractions sont réalisées pour voir où se situent les interventions prioritaires et les temps d'intervention sont meilleurs à proximité des pénétrantes.

Concernant les autres indicateurs, M<sup>me</sup> BONFANTI aborde l'indicateur du taux de plainte contre inconnu. Plus une plainte est traitée rapidement, et plus cela permet de faire des analyses criminelles opérationnelles. Concernant le taux de satisfaction des lésés, elle précise qu'il reste stable dans le temps. Il s'agit d'un formulaire de satisfaction envoyé aux personnes qui viennent déposer plainte dans un poste de police (exception faite des cas de violence domestique).

## **Programme H02 – Privation de liberté et mesures d'encadrement**

### Charges :

- M. POGGIA relève qu'il y a CHF 17,5 millions de charges et CHF 6 millions de revenus. Concernant la page 12, il y a une augmentation de CHF 10,4 millions dans les charges, et de CHF 2,3 millions dans les revenus. Dans les charges on observe CHF 6,3 millions acceptés en 2022, en plus des douzièmes 2022. Cela concerne les charges de personnel avec l'annuité. Il y a CHF 5,4 millions (en rouge), qui figurent dans le projet de budget 2023.
- M. POGGIA souligne qu'il y a 32 ETP supplémentaires, dont 8 ETP à La Brenaz, 22 ETP pour le voyage, 1 ETP à la Clairière pour permettre les interruptions de travail obligatoires et 1 ETP de psycho-criminologue supplémentaire, pour le processus latin d'exécution des sanctions pénales orienté sur le risque.
- Concernant les charges de biens et services, il y a une baisse de CHF 2,5 millions. Il s'agit d'une baisse des mandats externes pour le voyage (Sécuritas), en contrepartie à l'engagement de convoyeurs à l'interne.
- Le PL internalisant le voyage des détenus augmente les charges de CHF 5 à 7 millions de plus par année.

### Situation de la Fondation Ateliers Feu Vert :

M. POGGIA aborde ensuite les charges d'amortissement et les charges de transfert. Il demande si dans le cas d'un refus de l'externalisation à la fondation Feu Vert par le Parlement, le personnel restera à la charge de l'Etat.

La commission a récemment refusé l'entrée en matière d'un projet de loi visant à externaliser à la Fondation Ateliers Feu Vert du personnel. M. BERTSCHY rappelle qu'il s'agit d'une mise en conformité de la situation légale. Si le Parlement n'adopte pas le projet de loi, ces personnes ne pourront pas être conservées et personne ne fera ce travail. M. POGGIA souligne que cela entraînera donc une suppression d'une quinzaine de postes à l'horizon 2024 et les personnes concernées ne seront pas reprises par la fondation atelier feu Vert car il ne s'agit pas d'une tâche régaliennne obligatoire, mais d'une prestation complémentaire réalisée par l'Etat de Genève.



La Fondation a été informée, M. BERTSCHY partage qu'elle ne comprend pas bien les décisions parlementaires. Les syndicats et le personnel opposés au transfert ont aussi été informés, certains ont compris et d'autres pas. Ils suivent généralement les recommandations de leurs syndicats et estiment que le statut quo va être maintenu. M. BERTSCHY relève que si le projet de loi passe, la situation des employés s'améliorera fortement, une amélioration de la situation salariale est prévue et dans le cas d'un passage à la fondation, aucun poste n'est supprimé.

#### Revenus :

- Des revenus supplémentaires de CHF 2,5 millions sont prévus, notamment l'adaptation des tarifs concordataires, et évoque le cas de Curabilis qui est en dessous de ce qu'il faudrait. M. BERTSCHY précise que des augmentations successives par tranche ont été négociées sur plusieurs années. Il s'agit de la dernière tranche pour atteindre les prix établis en 2018-2019, afin que les prix de pension soient plus proches de la réalité des coûts. Cela génère une augmentation, essentiellement liée à Curabilis. Il y a également une baisse du nombre de placements dans le canton de Genève.

#### Indicateurs :

Taux d'encadrement : le taux d'encadrement a augmenté, en raison de la surpopulation. Ce dernier doit donc être calculé en fonction du nombre de places et le nombre de personnes effectivement détenues. Le taux d'encadrement pénitentiaire minimum est de 0,44 sans le personnel administratif, médical et social. A l'époque, le taux avait été augmenté à 0,49 tant qu'il y avait une surpopulation carcérale. Actuellement, Genève est au-dessus du taux de 0,49 pénitentiaire, à noter qu'il est le seul canton à l'appliquer. Dans les autres cantons, le 0,49 comprend le personnel administratif, médical et social. Le taux est plus élevé en exécution de peine, 0,76 pour la Brenaz. Une députée constate donc que les détenus en exécution.

Absentéisme : Une députée demande si l'absentéisme est toujours très présent et rappelle que plusieurs éléments étaient déjà évoqués il y a quelques mois, dont la formation des cadres de proximité. M. BERTSCHY souligne que l'absentéisme s'améliore légèrement, il est actuellement de 8 et 10% dans les établissements pénitentiaires, et ce taux peut monter haut dans les petites structures. Ces chiffres sont dans la norme pour des établissements pénitentiaires.

La formation des cadres de proximité se déploie et les résultats de l'enquête sont difficiles à interpréter. Globalement, c'est la difficulté des horaires qui pose problème, avec des contraintes liées au H24, 7/7, la possibilité d'avoir des temps partiels, et l'acceptation des contraintes du métier. Il faudrait des horaires plus adaptés et des crèches plus flexibles, même si un certain nombre d'employés vivent en France ou dans un autre canton, et qu'ils veulent des solutions de garde localement.

Il n'y a pas de poste de nuit, incompatible avec le suivi des détenus et la mission d'agent de détention.



Concernant l'horizon temporel pour une amélioration, M. POGGIA répond que les éléments mis en place à Champ-Dollon devraient améliorer l'ambiance et donc la motivation. Concernant les outils à disposition, ils sont également de nature à améliorer les choses, mais l'impact sera plus tardif (horizon 2030).

M. BERTSCHY précise que des évaluations de compétences pour les prises de responsabilité vont être mises en place pour mieux préparer les personnes à prendre leur commandement. Il espère qu'il y aura des améliorations sensibles d'ici deux à trois ans, avec la mise en place des évaluations de compétences et la formation des cadres intermédiaires.

## PROJET DE BUDGET 2023

## POLITIQUE PUBLIQUE I : IMPOTS et FINANCES

## COMMISSION DES FINANCES

Sous-commission projet de budget 2023

Rapport : WENGER Thomas

---

Séance du **lundi 10 octobre 2022**  
 Horaire : de 14h à 15h  
 Salle : Salle de Conférence, place de la Taconnerie, 7  
 Procès-verbaliste : Mathilde PARISI

---

<b>Personnes auditionnées</b>	<b>Dpt/Instit.</b>	
FONTANET Nathalie	DF	Conseillère d'Etat
BEGUET Pierre	DF	Directeur général DGFE
BARTOLOMEI FLÜCKIGER Stefanie	DF	Directrice financière
	DF	Directrice générale de l'AFC
CLIMONET Charlotte		
FIUMELLI Olivier	DF	Secrétaire général adjoint
GOBET Pierre-Antoine	DF	Secrétaire général
JOST Adriana	DF	Directrice trésorerie générale DGFE
MICELI David	DF	Économètre à l'AFC
POMMAZ Christophe	DF	Directeur général OCPF

---

### Présentation du projet de budget 2023 pour la politique publique I – Impôts et finances

#### Programme I01 - Impôts, taxes et droits

M<sup>me</sup> FONTANET relève que des réformes fiscales sont en cours au niveau fédéral et doivent être réalisées au niveau cantonal. Ces réformes impliquent un travail conséquent à l'administration fiscale cantonale. Il y a en particulier le projet BEPS avec des représentants dans la plupart des groupes de travail et un travail important pour s'assurer de la mise en œuvre. Il y a également la question de l'imposition individuelle. Il y a actuellement une imposition des couples à Genève et la mise en place d'une imposition individuelle entraînera de nombreuses modifications. Elle évoque finalement la question de la valeur locative, qui fait l'objet de divergences.

Une députée demande s'il y a des divergences entre le national et les États.

M<sup>me</sup> CLIMONET répond par l'affirmative. Elle relève que cela porte sur les résidences principales et/ou secondaires, ainsi que sur les déductions, dont les déductions des intérêts passifs.

M<sup>me</sup> FONTANET cite également le projet de loi sur la réévaluation du parc immobilier. Le Conseil d'Etat suit ce qui a été voté par la commission et ce qui adviendra de ce projet de loi. Il y a également un projet en matière d'imposition de la famille, qui fait l'objet d'un travail depuis deux ans environ, et qui a pour objectif de mettre fin à une injustice dans le cas des parents divorcés, qui s'occupent de façon égale de l'enfant. Il y a un problème de splitting accordé au salaire le moins élevé. Le salaire le plus élevé n'a aucun splitting et est imposé en plein, même s'il prend en charge de manière égale l'enfant. Cela n'a rien avoir avec la charge de famille, la déduction pour charge d'enfant qui est divisible par deux. De plus, elle relève que la situation n'est jamais claire, car l'octroi du splitting dépend du salaire du conjoint. S'il y a un changement, le splitting peut changer et crée un problème au niveau des acomptes. Elle espère pouvoir déposer ce projet au Conseil d'Etat à la fin de l'année.

M<sup>me</sup> CLIMONET donne des informations sur BEPS. Elle relève que pour l'instant, l'administration attend de voir les règles techniques fixées d'ici la fin de l'année. Il y a aujourd'hui encore pas toutes les règles définies sur la manière d'appliquer ces dispositions. D'un point de vue opérationnel, il s'agira de développements considérables du système informatique. Une réflexion est en cours pour avoir un outil informatique commun aux cantons. Cela implique la difficulté de relier cet outil au système actuel. L'administration attend donc de voir quelles sont les règles au niveau opérationnel, afin de les mettre en œuvre. Parallèlement, un travail est réalisé sur les mesures d'accompagnement, notamment sur la TPC.

M<sup>me</sup> FONTANET précise qu'il s'agit de la transformation de la TPC en impôt sur le bénéfice.

Une députée demande si des éléments ont déjà été déterminés.

M<sup>me</sup> FONTANET relève que les documents lui seront communiqués, et que ces derniers sont longs et techniques. Des éléments sont déterminés et fixés par le Conseil fédéral.

Une députée demande quelles seront les répercussions les plus importantes pour le canton de Genève.

M<sup>me</sup> FONTANET répond qu'il y a actuellement entre 300 et 500 entreprises concernées sur le canton. Il n'est pas possible de savoir si les impôts augmenteront ou diminueront, étant donné que les calculs seront réalisés sur la base de normes internationales. De ce fait, certaines entreprises ont déjà réalisé des approximations, et disent que cela devrait augmenter l'impôt et d'autres que cela devrait le réduire. Pour l'instant, la situation est vraiment dans le flou.

M<sup>me</sup> CLIMONET répond que certaines sociétés tentent de projeter l'impact, avec des personnes qui travaillent dessus à plein temps. Cette projection reste incertaine, les règles ne sont pas encore définitivement fixées.

M<sup>me</sup> FONTANET rappelle un élément important, en soulignant que cela ne concerne que les entreprises ayant 750 millions de chiffre d'affaires, avec un partage 25/75 (25% pour la Confédération et 75% pour les cantons). Elle relève qu'il n'y a pas de dispositions

nécessaires au niveau cantonal. Il n'y a pas besoin de loi pour l'entrée en vigueur de BEPS. Étant donné que BEPS concerne uniquement les impôts dits couverts (impôts sur le bénéfice et impôts sur le capital), la taxe professionnelle vient en supplément. Elle rappelle que Genève est le seul canton à disposer d'une taxe professionnelle. Cet élément est extrêmement négatif pour les entreprises.

Une députée relève qu'elle existe déjà maintenant.

M<sup>me</sup> FONTANET répond qu'elle n'est pas considérée comme un impôt qui est compris dans le 15%. Genève est donc en désavantage par rapport à d'autres cantons qui passeront à 15, sans avoir de supplément. Les entreprises ne sont pas opposées à continuer à payer ce montant de taxe professionnelle, toutefois, la première mesure proposée par les faïtières et les entreprises, a été de faire en sorte que le montant versé reste identique, sous la forme d'un centime sur le bénéfice.

Une députée est surprise du fait qu'il n'y ait pas besoin de légiférer sur le canton de Genève, car l'imposition va changer.

M<sup>me</sup> FONTANET répond qu'il s'agira d'un impôt complémentaire, prévu au niveau fédéral, qui sera taxé pour le fédéral. Elle relève qu'il n'y a pas besoin de légiférer au niveau cantonal.

Un député demande pourquoi le logiciel ne pourrait pas être adapté.

M<sup>me</sup> CLIMONET évoque la complexité pour les sociétés d'estimer l'impact. Il y a une référence avec le bénéfice consolidé au niveau du groupe, ce qu'il n'y a pas dans le système cantonal. Cela signifie qu'il faut obtenir ces informations pour les traiter. Le logiciel qui doit être mis en place sera très complexe en termes de calculs. Il y a donc un projet en étude au niveau de la conférence suisse des impôts.

M<sup>me</sup> FONTANET relève que ces informations sont nécessaires, car même si c'est un impôt fédéral, ce seront les cantons qui taxeront.

Un député demande s'il y aura besoin de postes supplémentaires.

M<sup>me</sup> FONTANET répond que cela n'a pas encore été examiné. Ces postes n'ont pas été mis au PFQ. Le seul élément mis au PFQ est un montant de 47 millions de francs, à compter de 2024. Elle souligne qu'il y a beaucoup d'inconnues.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI aborde les écarts. Elle précise que les revenus s'élèvent à CHF 7'760'589'064.- avec des variations d'environ 203 millions de francs. Les charges qui concernent les créances irrécouvrables et provisions de ces créances ne varient pas. Elle demande s'il y a des questions spécifiques de la part des députés à ce sujet.

Une députée demande des précisions quant aux 203 millions de francs supplémentaires.

M. MICELI répond qu'il s'agit de la différence entre les revenus du PB 23 et du B22. Une partie de l'écart est due à une amélioration des revenus en particulier sur 2021, par rapport à ce qui était prévu. Pour le reste, il s'agit d'une situation classique, avec un taux de croissance pour l'impôt sur le revenu et sur la fortune. Pour, les personnes morales, compte tenu de la situation particulière de l'invasion de l'Ukraine, il a été estimé utile

d'interroger entreprises (panel) avant la période habituelle. Il a été estimé risqué de partir avec les réponses obtenues en mai avant ces événements.

M. MICELI ajoute que pour 2023 le résultat était presque neutre, avec une légère baisse de l'impôt.

UN DÉPUTÉ demande quelles sont les nouvelles estimations.

M<sup>me</sup> FONTANET relève qu'elles ne sont pas encore disponibles. Elle reviendra auprès de la commission dans le cadre des amendements réalisés par le Conseil d'Etat. Toutefois, il est clair qu'en observant les éléments externes à ce stade, il y a des chances extrêmement faibles d'avoir une distribution de la BNS au titre de l'année 2022, reçue en 2023, au vu notamment d'une chute importante des marchés financiers et de l'annonce de la BNS. Elle cite également la baisse de l'estimation du PIB, qui est susceptible d'impliquer des baisses des revenus fiscaux, dans le cadre des estimations pour 2023. Il y a également l'inconnue de la crise en Ukraine, ainsi que des problématiques d'énergie et l'inflation. A titre personnel, elle n'est pas optimiste.

Une députée relève que la distribution de la BNS a été chiffrée à 117 millions.

M<sup>me</sup> FONTANET répond que le montant est à 117 millions dans le projet de budget actuel. En 2022, 234 millions ont été reçus pour 2021. Aujourd'hui, le versement de ce montant ne risque pas d'arriver, à moins que les marchés remontent de façon extraordinaire. Elle va devoir encore en informer le Conseil d'Etat.

M. WEGER demande s'il y a des montants de base versés par la BNS.

M<sup>me</sup> FONTANET répond par la négative et explique qu'il y a plusieurs paliers. S'il y a plus de 2 milliards de bénéfice et pour autant que la réserve de distribution ne soit pas négative, les deux premiers milliards de distributions possibles sont versés aux cantons. Il y a ensuite quatre paliers qui suivent. Le premier est à 2 milliards, puis 10, 20, 30 et 40 milliards.

## **Programme I 02 – Production et perception des impôts**

M<sup>me</sup> CLIMONET précise qu'un travail est réalisé sur plusieurs publics-cibles pour améliorer les prestations. Un de ces publics-cibles est constitué des jeunes entre 18-25 ans, avec le lancement d'une campagne pour les sensibiliser à leurs obligations fiscales. L'objectif est de pérenniser un certain nombre d'actions mises en place dans le cadre de ce projet. La communication sur les réseaux sociaux se poursuivra, ainsi que le remplissage des déclarations d'impôts dans les communes, avec la mobilisation des collaborateurs qui acceptent de le faire. Ensuite, il y a le public-cible des démissionnaires, qui regroupe par exemple les personnes ayant des phobies administratives avec des taxations d'office successives. Une ligne téléphonique dédiée a notamment été mise en place, un flyer a été créé, et une relation a été établie avec les différents partenaires sociaux (la FASE, la Fondation genevoise pour le désendettement, etc.). L'objectif est d'industrialiser la diffusion de ce flyer, notamment lors d'envoi de rappels pour déposer les déclarations, d'envois d'avis de taxation d'office, etc. Il y a également la volonté d'adapter les courriers, afin qu'ils soient plus accessibles et compréhensibles par les contribuables, en utilisant la méthode FALC. Une quarantaine de courriers sont actuellement revus ou en cours de révisions.

Un député demande s'il y aura uniquement des versions FALC.

M<sup>me</sup> CLIMONET répond qu'il y a beaucoup plus que quarante courriers utilisés par l'AFC. De ce fait, la version FALC sera utilisée pour les courriers les plus envoyés, et les courriers moins utilisés seront sans version FALC. L'objectif est surtout de revoir les courriers les plus utilisés par l'administration.

M<sup>me</sup> FONTANET répond que la version FALC n'a pas pour but de ne pas donner l'information. Il s'agit d'expliquer, plutôt que renvoyer à des articles compliqués. Elle les a relus et les trouve très convaincants.

Une députée demande combien de taxation d'office sont faites par l'AFC.

M<sup>me</sup> FONTANET répond que l'AFC est liée au secret fiscal, et ne peut pas interpellier les Communes en leur disant que certaines personnes ne leur répondent pas.

M<sup>me</sup> CLIMONET relève que l'AFC prend le problème à l'inverse, en allant voir l'Hospice Général, et les différents partenaires, en expliquant la démarche, qui est bienveillante, et pour aider les personnes concernées à se régulariser et à se remettre dans processus administratif classique.

M<sup>me</sup> CLIMONET explique ensuite que l'AFC a récemment obtenu un budget supplémentaire au niveau informatique qui permettra notamment la mise en place d'une plateforme pour les mandataires et notaires, afin de faciliter la correspondance. Elle évoque également la mise en place de guichets virtuels, et l'extension de la possibilité de prendre des rendez-vous en ligne et de faire des rendez-vous à distance. Il s'agit également d'améliorer l'efficacité et l'accessibilité des e-démarches. Une vidéo a été récemment réalisée, pour présenter toutes les fonctionnalités d'un compte e-démarche, et a rencontré un franc succès. L'objectif est de créer un compte e-démarches à l'ensemble des contribuables, qu'ils l'utilisent ou non.

Une députée demande qui sont les mandataires et quels seront les changements.

M<sup>me</sup> CLIMONET répond que ce sont celles et ceux qui représentent les contribuables, des fiduciaires par exemple. Elle explique qu'un travail est en cours avec les mandataires et associations représentatives, pour trouver des outils qui correspondent aux besoins des mandataires. Dès fin octobre, l'utilisation des comptes e-démarches sera renforcée : l'ensemble des courriers envoyés au contribuable sera déposé dans son espace numérique. Les contribuables recevront des SMS et des courriels, à la place des courriers papier, pour les avertir lorsqu'un document a été posté.

Une députée demande ce qu'il advient des individus n'ayant pas d'ordinateur.

M<sup>me</sup> FONTANET répond que c'est sur inscription. Il n'y a aucun risque, ces personnes auront toujours droit au papier.

M<sup>me</sup> CLIMONET répond qu'un accès e-démarches sera offert à tout le monde et chacun sera libre de l'utiliser ou non. Elle relève que la e-correspondance est sur inscription, et permet d'accéder à l'ensemble des documents fiscaux. C'est optionnel, pour les personnes qui ont un intérêt.

Une députée demande s'il y a une possibilité pour les mandataires d'avoir cet accès.

M<sup>me</sup> CLIMONET répond par l'affirmative. Il y a un accès, directement par le biais des démarches.

UN DÉPUTÉ demande s'il y a un gain d'efficience, quant à l'augmentation des démarches par rapport au papier.

M<sup>me</sup> CLIMONET répond qu'il y a un gain d'efficience, qui permet d'absorber l'augmentation des contribuables, qui est en augmentation depuis plusieurs années.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI aborde les écarts, en précisant qu'il s'agit de la différence entre les douzièmes provisoires 2022 et le projet de budget 2023. Les douzièmes provisoires pour les charges de personnel et les dépenses générales des programmes I 02 et I 04 sont égaux au budget 2021. Les écarts entre les douzièmes provisoires 2022 et le PB2023 sont les mécanismes salariaux 2022 et 2023 et dans les deux cas, il y a des transferts neutres entre programmes. Il y a + 1,5 million sur les charges de personnel. Elle cite les mécanismes salariaux pour 1,8 million, qui incluent l'annuité 2022 et la demi-indexation prévue pour 2023. Il y a des transferts neutres pour 2,3 ETP vers d'autres programmes pour -0,3 million. En excluant ces transferts, les mécanismes salariaux représentent environ + 2,5 %. Elle évoque ensuite un autre écart d'un million sur la nature 42, en lien avec la modification du règlement fixant les émoluments de l'administration fiscale. En effet, l'envoi des rappels ordinaires de paiement sera dorénavant facturé.

Un député demande des précisions sur les facturations internes.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI répond qu'il s'agit principalement des émoluments et des débours facturés en interne par l'Office des poursuites, qui varient d'une année à l'autre. Le montant est ajusté au plus près des besoins, toutefois, il est difficile de se projeter. Ainsi, le rajout se fait sur la base de la dernière année des comptes. La prévision était de 7'100'000.- francs pour les 12èmes provisoires, il y a eu 6'400'000 l'année précédente (compte 2021). Ainsi, 6'700'000 semblait être un montant plus réaliste. Elle relève que l'on voit le pendant à l'OCP, en nature 49.

Une députée demande si cela signifie qu'il y a moins de poursuites sur les impôts.

M<sup>me</sup> FONTANET répond que ce sont des estimations.

M. POMMAZ répond qu'il y a eu globalement moins de procédures de poursuites en 2020 et 2021 en raison du Covid.

M<sup>me</sup> CLIMONET répond que ce qui a été constaté, c'est une augmentation depuis le début de l'année 2022 des poursuites pour créances fiscales.

M<sup>me</sup> FONTANET rappelle qu'il s'agit d'un écart par rapport à ce qui avait été prévu à l'époque. Ainsi, ces prévisions sont basées sur des années antérieures. La planification se base sur un historique plus vieux.

### **I 03 – Administration de la fortune, de la dette et de la RPT**

M. BEGUET relève que ce programme comprend les intérêts actifs et passifs de la dette financière de l'Etat, ainsi que la RPT. Ensuite, il y a la rémunération des actifs et passifs financiers, du patrimoine financier et du patrimoine administratif, qui comprend

notamment les revenus de la BNS, de BCGE, etc. Il cite également la recapitalisation des caisses de prévoyance (CPEG, police, TPG, etc.). Ce programme comprend aussi les intérêts fiscaux moratoires, rémunérateurs et compensatoires, ainsi que les contentieux fiscaux (AFC) et non-fiscaux (DGFE).

M. BEGUET relève que l'enjeu est la hausse des taux. Différents projets sont en cours sur les caisses de retraite ou encore l'amélioration des systèmes d'informations. Il cite d'importants problèmes opérationnels pour le passage au QR code, qui nécessite beaucoup de traitement manuel, ce qui entraîne un surcroît de travail, notamment à la trésorerie. Concernant les écarts, ils sont assez élevés. Il évoque les charges financières en nature 34, avec CHF 8 millions. Ce montant comprend les intérêts de la dette, qui sont de CHF 10, 8 millions au-dessus du budget 2022. Il y a également une charge de recapitalisation de la CPEG, qui est en baisse de CHF 2,8 millions. Ensuite, il souligne que la nature 36 concerne les charges de transfert. Il s'agit de l'augmentation de la péréquation financière intercantonale. Dans les charges, il y a la péréquation des ressources et les cas de rigueur, le tout pour un total de CHF 21,6 millions. En nature 38, il y a les charges extraordinaires, qui comprennent l'amortissement de la charge de recapitalisation de la CPEG, qui diminuent de CHF 1,9 millions par an, cette baisse découle notamment de la comptabilisation d'une plus-value sur un transfert en nature à la CPEG.

Une députée demande s'il y a une diminution des amortissements.

M BEGUET répond qu'il y a un amortissement d'environ 100 millions prévu au budget. Sur les années suivantes, cela entraîne un écart et ce n'est donc plus amorti.

Une députée demande des précisions sur l'augmentation sur la péréquation financière.

M. BEGUET explique que les CHF 21 millions viennent essentiellement de la péréquation des ressources. Il relève qu'une moyenne a été faite entre les années de référence 2017, 2018 et 2019. Il se trouve que la croissance de l'assiette fiscale de Genève est supérieure à la moyenne des autres cantons. Cela montre que la croissance d'impôts en 2019 a été supérieure à celle des autres cantons. Il y a eu des répercussions, avec l'augmentation de l'assiette fiscale, qui a introduit une augmentation de la RPT.

M. BEGUET aborde les autres natures. Il relève que la nature 41, concerne les patentes et concessions. Il y a une diminution de 117 millions pour la part cantonale au bénéfice de la BNS, compte tenu du résultat prévu de la BNS. Il n'intègre pas le résultat au 30 septembre, et ce dernier sera intégré dans les amendements. Concernant les taxes et redevances à la nature 42, il y a une augmentation d'un million de francs liée aux actes de défauts de biens. Il passe ensuite aux revenus divers à la nature 43, en relevant qu'il y a un écart conséquent de 11,7 millions, relatif à une indemnité unique de 11 millions (Vernets) et qui sera versée uniquement sur l'exercice 2022, d'où la correction. La nature 44 concerne les revenus financiers, avec un montant de CHF 6 millions. Ce montant comprend une augmentation de 2,4 millions pour les dividendes de la BCGE, ainsi qu'une augmentation de CHF 4 millions des revenus d'intérêts fiscaux, par rapport au budget.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI rappelle la mesure Covid qui avait été mise en place, et ayant pour but de mettre les taux fiscaux moratoires à zéro pendant 9 mois en 2020. L'effet de cette modification se fait ressentir sur plusieurs années, et se dilue dans le temps.

Une députée demande pourquoi la recapitalisation de la caisse de police fait partie des projets prioritaires.

M. BEGUET répond que c'est la seule qui n'a pas été recapitalisée, et qui est a été déclarée en déséquilibre financier depuis 2018. L'autorité de surveillance a mis un ultimatum.

Une députée demande s'il y aura des effets sur 2023.

M. BEGUET explique qu'une recherche d'accord est en cours, et que lorsqu'un projet de loi sera proposé, cet élément sera pris en compte en provision.

M<sup>me</sup> FONTANET relève qu'une recherche d'accord est en cours avec la représentation du personnel et les syndicats de la police. Cet élément ne peut pas être mis au projet de budget tant qu'il n'y a pas de projet de loi. Le cas échéant, il y aura des provisions. Elle explique ensuite qu'il y a un groupe de travail entre deux départements, DSPS et DF, qui implique également les magistrats. Les syndicats et la caisse sont notamment rencontrés.

M. BEGUET explique si le Conseil d'Etat adoptait un projet de loi fin 2022, cet élément serait encore dans les comptes 2022.

UN DÉPUTÉ demande quelle est la totalité des dividendes de la banque cantonale.

M<sup>me</sup> JOST répond que le montant est de 14,3 millions.

### **Programme I 04 – exécution des poursuites et faillites**

M. POMMAZ relève que ce programme concerne notamment l'Office cantonal des poursuites. Il évoque l'adaptation du programme OPUS, une évolution technologique nécessaire, en lien avec une évolution juridique récente. Il évoque également un déploiement et une amélioration des e-démarches, en cours de développement grâce au financement de la loi 12946.

Un député demande quand le financement devrait prendre fin.

M. POMMAZ répond que le financement a lieu sur 2022-2023, avec un prolongement certainement sur 2024.

Une députée demande si cela est lié aux évolutions technologiques.

M. POMMAZ répond par l'affirmative. Il y a également les évolutions jurisprudentielles et l'amélioration des e-démarches.

M. POMMAZ relève ensuite que la loi 13006 a été adoptée. Le but est de permettre aux communes de notifier de manière subsidiaire les actes de poursuite et devrait entrer prochainement en vigueur. Il évoque ensuite un projet de renforcement de la qualité des prestations, avec le maintien des formations (formations internes, formations intercantionales, etc.). Il évoque également l'objectif d'améliorer le système de tickets d'attente, en mettant en place la prise de rendez-vous en ligne, ainsi que la mise en place

d'une démarche pour donner la parole aux collaborateurs qui souhaitent faire vivre leurs idées.

M. POMMAZ passe à l'Office cantonal des faillites. Il cite notamment la suite de l'adaptation du système d'information ORFEE, devenu Of3. C'est un outil partagé par d'autres cantons romands, qui permet de créer des synergies lors de modifications à apporter. Il aborde ensuite la mise en lumière du service aux usagers. Il revient sur l'office cantonal des poursuites en lien avec le service aux usager et la qualité des prestations. Concernant le service au guichet, les chiffres sont positifs avec près de 98% de service au guichet en moins de 30 minutes ces trois dernières années. En moins de 20 minutes, le pourcentage est de 87-88% les deux dernières années, et 90% en 2020. Il précise que les chiffres ont été faussés en 2020 pendant le Covid, étant donné que la file d'attente avait été déplacée à l'extérieur. Il ajoute que le taux de réponse au téléphone est en cours d'amélioration également.

M. POMMAZ aborde la qualité des prestations, qui peut être mesurée par le nombre de plaintes déposées. De 2017 à aujourd'hui, les chiffres n'ont pas cessé de diminuer, au même titre que le nombre de plaintes admises, ou partiellement admises. Il s'agit d'un indicateur intéressant pour mesurer la qualité des prestations.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI précise que les écarts pour les charges de personnels sont les mécanismes salariaux pour 2022-2023. Il y a un transfert de 0,5 ETP, avec une augmentation des charges de personnel de 2,7 %, et de 2,5% sans le transfert. En nature 42, il y a une baisse qui concerne les émoluments facturés par l'Office des poursuites, en lien avec le Covid et les mesures mises en place. On ne corrige pas encore l'effet Covid, car un retour à la "normale" est envisageable sur 2023. Une correction a lieu quant au fait que mise à part les effets Covid, le budget de 29,8 millions est un peu surévalué. Il faut encore attendre 2023 afin de voir si les effets à la baisse constatés en 2020 et 2021 sont durables sur les revenus.

Une députée demande s'il y a une augmentation des poursuites suite à la pandémie.

M. POMMAZ explique que pour l'instant ce n'est pas le cas. Ce qui est sûr, c'est que les créanciers ont ralenti les dépôts des poursuites en 2020 et 2021.

Une députée demande s'il y a une augmentation des faillites.

M. POMMAZ répond qu'il y a actuellement une légère augmentation des faillites, toutefois, elle n'atteint pas encore les chiffres de 2019. Il ajoute que c'est principalement grâce aux aides aux entreprises, et espère qu'une dilution aura lieu sur plusieurs années. Il n'y a pour l'instant pas plus de faillites, toutefois, certaines concernent beaucoup de salariés. Pour l'instant, il n'y a pas d'explosion.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI évoque une baisse de CHF 540'000.- sur les facturations internes en nature 49. Il s'agit des facturations à tous les services de l'Etat qui lancent des poursuites. Finalement, il y a deux pages sur les investissements, qui concernent principalement des évolutions sur les systèmes d'information fiscal, qui font l'objet d'une loi propre. Elle évoque le projet OPUS 2.

Une députée demande si l'ensemble du système sera revu.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI répond par la négative. Elle explique que vu que le montant est important, il fait l'objet d'une loi propre. Ce n'est pas dans le crédit de renouvellement de l'OCSIN.

Une députée demande des précisions concernant OPUS.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI explique qu'une loi a été votée, et prévoit un budget de 2'443'000 sur le projet de budget 2023. Elle évoque un autre projet pour faciliter les interactions avec l'AFC.

La séance prend fin avec les remerciements des députés.

**Annexe** : Présentation projet de budget 2023 fonctionnement, politique publique I : Impôts et finances

# Projet de budget 2023

## Fonctionnement

### Politique Publique I

#### Impôts et finances

Audition du 10 octobre 2022



## 101 Impôts, taxes et droits

### Réalisation du programme de législation et projets prioritaires :

- Différents travaux de réformes fiscales en cours au niveau fédéral : le projet BEPS, l'imposition individuelle, la valeur locative
- PL sur la réévaluation du parc immobilier (RPI)
- L'imposition de la famille



# I01 Impôts, taxes et droits

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
		en francs	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>88'050'000</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>	<b>88'050'000</b>	<b>107'783'781</b>
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	88'050'000	0	0.0%	88'050'000	107'783'781
<b>REVENUS</b>	<b>7'760'589'064</b>	<b>202'767'744</b>	<b>2.7%</b>	<b>7'557'821'320</b>	<b>7'943'778'485</b>
40 Revenus fiscaux	7'030'267'064	163'125'744	2.4%	6'867'141'320	7'088'445'533
42 Taxes et redevances	51'400'000	1'050'000	2.1%	50'350'000	56'069'621
43 Revenus divers	-	-	-	-	16'472'514
46 Revenus de transferts	678'922'000	38'592'000	6.0%	640'330'000	782'790'817
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>7'672'539'064</b>	<b>202'767'744</b>	<b>2.7%</b>	<b>7'469'771'320</b>	<b>7'835'994'703</b>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>7'672'539'064</b>	<b>202'767'744</b>	<b>2.7%</b>	<b>7'469'771'320</b>	<b>7'835'994'703</b>



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

POF 2023/24 - L10

Département des finances et des ressources humaines

11.10.2022 - Page 3

# I01 Impôts, taxes et droits

## Explication des écarts principaux :

Les prévisions des revenus du programme I01 se montent à 7'761 millions de francs et sont en augmentation par rapport au budget 2022 (+203 millions; +2.7%)

- Revenus fiscaux (nat 40) : +163.1 M (+2.4%)  
Personnes physiques : +86.3 M  
Personnes morales: +45.6 M  
Autres impôts: +31.2 M

Les explications détaillées ont été fournies dans le cadre des thèmes transversaux.

- Taxes et redevances (nat 42) : +1.1 M (+2.1%)

Les revenus de perception pour les communes sont ajustés de 1.1 million de francs.

- Revenus de transferts (nat 46) : +38.6 M (+6.0%)

Cette rubrique regroupe la part cantonale à l'impôt fédéral direct (+41.6M) et la part à l'impôt anticipé (-2.9M).



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

POF 2023/24 - L10

Département des finances et des ressources humaines

11.10.2022 - Page 4

## 102 Production et perception des impôts

### Projets prioritaires :

Projets visant à améliorer le service au contribuable :

- Reconduction de la campagne digitale auprès des 18-25 ans et aide au remplissage.
- Amélioration des services au guichet (échanges en ligne avec l'administration et prises de rendez-vous)
- Accélération du processus de dématérialisation des documents adressés au contribuable



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

POF 7000001\_100

Département des finances et des ressources humaines

11.10.2022 - Page 5

## 102 Production et perception des impôts

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
<b>CHARGES</b>	<b>84'718'009</b>	<b>1'121'620</b>	<b>1.3%</b>	<b>83'596'389</b>	<b>80'769'121</b>
30 Charges de personnel	73'080'594	1'468'174	2.1%	71'612'420	69'423'283
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'801'371	50'000	1.1%	4'751'371	4'800'864
33 Amortissements du patrimoine administratif	135'044	3'446	2.6%	131'598	135'468
39 Facturations internes	6'701'000	-400'000	-5.6%	7'101'000	6'409'505
<b>REVENUS</b>	<b>17'220'642</b>	<b>1'000'388</b>	<b>6.2%</b>	<b>16'220'254</b>	<b>14'935'740</b>
42 Taxes et redevances	17'220'642	1'000'388	6.2%	16'220'254	14'899'948
43 Revenus divers	-	-	-	-	35'792
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-67'497'367</b>	<b>-121'232</b>	<b>0.2%</b>	<b>-67'376'135</b>	<b>-65'833'381</b>
Coût d'état-major	-1'685'418	140	-0.0%	-1'685'558	-1'631'763
Coût des prestations de moyens	-25'981'703	3'222'070	-11.0%	-29'203'773	-24'906'975
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-95'164'489</b>	<b>3'100'977</b>	<b>-3.2%</b>	<b>-98'265'466</b>	<b>-92'372'119</b>

### POSTES

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>561.05</b>	<b>-2.29</b>	<b>-0.41%</b>	<b>563.34</b>	<b>528.55</b>
ETP fixes	556.55	-2.29	-0.41%	558.84	528.55
ETP auxiliaires	4.50	0.00	0.00%	4.50	-



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

POF 7000001\_100

Département des finances et des ressources humaines

11.10.2022 - Page 6

## I02 Production et perception des impôts

### Explication des écarts principaux :

- Charges de personnel (nat 30) : +1.5 M (+2.1%), -2.3 ETP

La variation en francs s'explique par les mécanismes salariaux 2022 et 2023, pour 1.8 million et des transferts neutres de 2.3 ETP vers d'autres programmes pour -0.3 million.

- Taxes et redevances (nat 42) : +1.0 M (+6.2%)

Une modification du règlement fixant les émoluments de l'administration fiscale aura pour effet d'augmenter les émoluments de 1 million de francs (l'envoi de rappels ordinaires de paiement sera dorénavant facturé 10 francs).



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

Département des finances et des ressources humaines

11.10.2022 - Page 7

## I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

### Enjeu :

- Hausse du niveau des taux d'intérêts

### Projets prioritaires :

- Trafic des paiements : travaux résultant du passage au QR-code
- Amélioration du système d'information pour le suivi de la dette
- Recapitalisation de la Caisse de la police



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

Département des finances et des ressources humaines

11.10.2022 - Page 8

## 103 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22 en francs	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
<b>CHARGES</b>	<b>644'524'651</b>	<b>27'685'243</b>	<b>4.5%</b>	<b>616'839'408</b>	<b>727'831'207</b>
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	-	-	-	-	0
34 Charges financières	199'166'501	8'000'758	4.2%	191'165'743	199'200'851
36 Charges de transfert	329'577'769	21'575'603	7.0%	308'002'166	325'709'266
38 Charges extraordinaires	115'780'381	-1'891'118	-1.6%	117'671'499	202'921'090
<b>REVENUS</b>	<b>459'808'953</b>	<b>-122'020'257</b>	<b>-21.0%</b>	<b>581'829'210</b>	<b>584'738'253</b>
41 Patentes et concessions	127'964'521	-117'297'479	-47.8%	245'262'000	243'060'081
42 Taxes et redevances	13'000'000	1'000'000	8.3%	12'000'000	10'143'399
43 Revenus divers	3'874'665	-11'720'000	-75.2%	15'594'665	41'489'372
44 Revenus financiers	157'875'519	6'390'786	4.2%	151'484'733	153'064'755
46 Revenus de transferts	157'094'248	-393'564	-0.2%	157'487'812	136'180'646
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-184'715'698</b>	<b>-149'705'500</b>	<b>427.6%</b>	<b>-35'010'198</b>	<b>-143'092'954</b>
Coût d'état-major	-	0	-	0	-
Coût des prestations de moyens	-	0	-	0	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-184'715'698</b>	<b>-149'705'500</b>	<b>427.6%</b>	<b>-35'010'198</b>	<b>-143'092'954</b>

## 103 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

### Explication des écarts principaux :

- Charges financières (nat 34) : +8 M (+4.2%)

Les intérêts passifs de la dette sont estimés à 10.8 M au-dessus du B2022 sur la base des hypothèses de niveaux de dette et de taux d'intérêts pour les refinancements de la dette à court et long terme retenues pour 2023.

La charge d'intérêt de la recapitalisation de la CPEG est en baisse de 2.8 M en raison des remboursements ordinaires et extraordinaires du prêt simultanément réalisés en 2021 et 2022.

- Charges de transfert (nat 36) : +21.6 M (+7.0%)

Péréquation financière intercantonale: la participation de Genève augmente de 21.9 M pour la péréquation des ressources et diminue de 0.3 M pour la compensation des cas de rigueur.

- Charges extraordinaires (nat 38) : -1.9 M (-1.6%)

La charge d'amortissement diminue de 1.9 M suite à la comptabilisation d'une plus-value sur un transfert en nature à la CPEG et d'un amortissement supplémentaire en 2021.

## 103 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

### Explication des écarts principaux :

- Patentes et concessions (nat 41) : -117.3 M (-47.8%)

Compte tenu de l'annonce par la BNS d'un résultat intermédiaire déficitaire au 30 juin 2022, il est supposé dans ce projet de budget 2023, que la BNS distribuera une part aux bénéficiaires de 3 milliards au titre de l'exercice 2022, soit un montant de 117 M (-117 M par rapport au B2022).

- Taxes et redevances (nat 42) : +1 M (+8.3%)

Le renforcement du service chargé du recouvrement des actes de défauts de biens devrait permettre une augmentation des produits de 1 M en 2023.

- Revenus divers (nat 43) : -11.7 M (-75.2%)

Une indemnité unique de 11 M sera versée en 2022 par le groupe d'investisseurs Ensemble dans le cadre du rachat des bâtiments de la caserne des Vernets. Ce revenu exceptionnel disparaît en 2023. Le solde des variations concerne une baisse des revenus du service du contentieux.

## 103 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

### Explication des écarts principaux :

- Revenus financiers (nat 44) : +6.4 M (+4.2%)

Les revenus financiers augmentent de 2.4 M par rapport au budget 2022, reflétant la hausse des dividendes de la BCGe.

Au taux inchangé de 2.51%, les revenus d'intérêts fiscaux, dont le montant est basé sur la moyenne des comptes de 2017 à 2021, augmentent de 4 M par rapport au budget 2022.

## 104 – Exécution des poursuites et faillites

### Projets prioritaires :

#### Office cantonal des poursuites

- Adaptation du système d'information OPUS selon L12946 du 03.09.2021
  - Evolutions technologiques et juridiques récentes
  - Offre de nouvelles prestations en ligne, pour faciliter l'accès des débiteurs et des créanciers aux informations qui les concernent
- LaLP mise en conformité avec le droit fédéral selon L13006 du 19.05.2022
  - Les communes peuvent être sollicitées subsidiairement pour notifier les actes (prestation rémunérée, déploiement coordonné avec l'ACG).
- Projets de l'office destinés à renforcer la qualité des prestations (formation métier et informatique, système de tickets d'attente) et des conditions de travail (démarche d'innovation bottom-up, projet "bien vivre à l'OCP", communication interne).

#### Office cantonal des faillites

- Adaptation du système d'information OF3 : Collaboration avec les cantons utilisateurs en vue d'obtenir de nouvelles fonctionnalités mutualisables.



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GÈNEVE

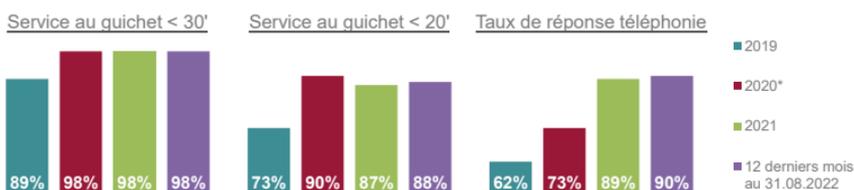
POF TESSERAUD LUD

Département des finances et des ressources humaines

11.10.2022 - Page 13

## 104 – Exécution des poursuites et faillites

### Service amélioré aux usagers de l'OCP



\* Indicateurs du temps d'attente aux guichets faussés par les files d'attente déplacées à l'extérieur de mai à septembre 2020

### Qualité des prestations de l'OCP : diminution des plaintes 17 LP



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GÈNEVE

POF TESSERAUD LUD

Département des finances et des ressources humaines

11.10.2022 - Page 14

## 104 – Exécution des poursuites et faillites

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
		en francs	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>34'222'831</b>	<b>754'573</b>	<b>2.3%</b>	<b>33'468'258</b>	<b>31'982'567</b>
30 Charges de personnel	28'773'828	766'738	2.7%	28'007'090	27'578'164
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'279'691	0	0.0%	5'279'691	4'262'320
33 Amortissements du patrimoine administratif	131'312	11'835	9.9%	119'477	120'224
34 Charges financières	-	-	-	-	1'745
39 Facturations internes	38'000	-24'000	-38.7%	62'000	20'114
<b>REVENUS</b>	<b>37'752'452</b>	<b>-1'915'042</b>	<b>-4.8%</b>	<b>39'667'494</b>	<b>34'093'180</b>
42 Taxes et redevances	28'462'752	-1'374'942	-4.6%	29'837'694	24'867'584
43 Revenus divers	1'000	0	0.0%	1'000	154'081
44 Revenus financiers	-	-	-	-	4
49 Facturations internes	9'288'700	-540'100	-5.5%	9'828'800	9'071'510
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>3'529'621</b>	<b>-2'669'615</b>	<b>-43.1%</b>	<b>6'199'236</b>	<b>2'110'613</b>
Coût d'état-major	-663'595	2'872	-0.4%	-666'467	-648'212
Coût des prestations de moyens	-18'748'770	1'556'225	-7.7%	-20'304'995	-18'570'758
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-15'882'744</b>	<b>-1'110'518</b>	<b>7.5%</b>	<b>-14'772'226</b>	<b>-17'108'357</b>

### POSTES

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>235.40</b>	<b>0.50</b>	<b>0.21%</b>	<b>234.90</b>	<b>225.75</b>
ETP fixes	234.70	0.50	0.21%	234.20	218.75
ETP auxiliaires	0.70	0.00	0.00%	0.70	7.00



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

POF TESSERAUD LLP

Département des finances et des ressources humaines

11.10.2022 - Page 15

## 104 – Exécution des poursuites et faillites

### Explication des écarts principaux :

- Nature 30 - Charges de personnel (+0.8 million, +2.7% et +0.5 ETP)

La variation des charges de personnel de +0.8 million résulte des mécanismes salariaux 2022 et 2023, et un transfert neutre interne au DF de +0.5 ETP.

- Nature 42 - Taxes (-1.4 million, -4.6%)

Les émoluments de l'OCP sont revus à la baisse, pour tenir compte de la tendance constatée sur les années antérieures à 2020 (hors effets COVID).



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

POF TESSERAUD LLP

Département des finances et des ressources humaines

11.10.2022 - Page 16

# Projet de budget 2023

## Investissements

### Politique Publique I

#### Impôts et finances



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

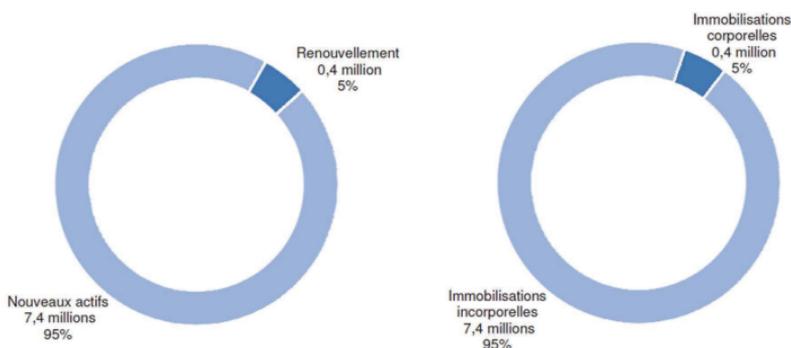
POF 2023/24 - L10

Département des finances et des ressources humaines

11.10.2022 - Page 1

## Investissement Politique Publique I

Répartition des investissements par catégorie et type  
Dépenses totales 2023 : 7,8 millions



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

POF 2023/24 - L10

Département des finances et des ressources humaines

11.10.2022 - Page 18

# Investissement Politique Publique I

Libellé	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Projet de Budget 2022	Projet de Budget 2023	% crédit	Variation 2023-2022
<b>CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1</b>						
<b>CR: 06 Infrastructures</b>						
1012412 AFC - Référentiel de valeurs immobilières CR 0615 OCSIN 5 Dépenses d'investissement	1'725'000	1'287'166	300'000			-300'000
1012623 AFC - Evolution du SIC fiscal 2020-2024 CR 0615 OCSIN 5 Dépenses d'investissement	11'800'000	4'610'339	2'500'000	<b>2'800'000</b>	24%	300'000
1012946 Evolution du système d'information et de communication de l'OCRP (CIPUS) CR 0615 OCSIN 5 Dépenses d'investissement	5'100'000	128'281	2'500'000	<b>2'443'000</b>	48%	-57'000
1013067 Faciliter les interactions avec l'administration fiscale cantonale CR 0615 OCSIN 5 Dépenses d'investissement	6'400'000		700'000	<b>2'110'000</b>	33%	1'410'000
<b>CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT - 2</b>						
<b>CR: 02 Finances et ressources humaines</b>						
2012449 Crédit de renouvellement 2020-2024 - DF CR 0221 Secrétariat général 5 Dépenses d'investissement	1'600'000	237'697	345'000	<b>345'000</b>	22%	
<b>CR: 06 Infrastructures</b>						
2012459 Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN CR 0615 OCSIN 5 Dépenses d'investissement		1'205'779		10'000		10'000



## Merci pour votre attention



## POLITIQUE PUBLIQUE J : justice

### BUDGET 2023

Rapport de la sous-commission après audition du 17 octobre 2022

**Rapporteurs :** M. François BAERTSCHI François (rapporteur), M. Jacques BLONDIN

**Assistent pour le Département des finances :**

M. JORNOT Olivier	Président de la commission de gestion du Pouvoir judiciaire
M. BECKER Patrick	Secrétaire général du Pouvoir judiciaire
M. JACCARD Philippe	Économiste au Pouvoir judiciaire

**Procès-verbaliste :** M. Dylan IDRISI

Le Pouvoir judiciaire a été conduit à demander des renforcements budgétaires au Conseil d'État pour le budget 2023. Il s'agit parfois d'aspects techniques, à l'instar de l'intégration du Tribunal arbitral à la chambre des assurances sociales de la Cour de justice. D'autres, comme la création de chambres des affaires complexes au Tribunal civil, sont plus visibles. M. Olivier JORNOT estime que le Grand Conseil a voté la création de ces chambres sans fournir les moyens de les faire fonctionner. Il ajoute qu'après plusieurs sollicitations infructueuses, les moyens requis ont été intégrés au budget cette année et le Conseil d'État les a validés. Lesdites chambres doivent traiter les contentieux économiques et financiers complexes en matière de justice civile.

Dans la liste des augmentations figure le dispositif d'encouragement à la médiation, lequel est lié à l'amendement général proposé pour créer une loi sur la médiation. M. JORNOT relève que les juridictions réclament des moyens supplémentaires. Finalement, le dernier point se réfère aux ressources temporairement nécessaires pour des projets de grande envergure, en particulier la numérisation de la justice. Le projet de budget contient également le financement des postes supplémentaires de magistrats accordés en cours d'année.

S'agissant des perspectives d'avenir au-delà de l'exercice 2023, la principale inquiétude du Pouvoir judiciaire porte sur la réforme du code de procédure pénale (ci-après : CPP), dont l'entrée en vigueur était prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023, mais devrait finalement intervenir le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les nouvelles exigences procédurales entraîneront en moyenne 1'000 audiences supplémentaires annuelles pour le ministère public.

En ce qui concerne les revenus, ils ont été évalués avec prudence, ce qui n'exclut pas une rentrée extraordinaire liée à une confiscation pénale ou un partage de valeurs confisquées.

De leur côté, les investissements comprennent la suite du crédit de renouvellement et le crédit d'ouvrage « eDossier » judiciaire. Le Pouvoir judiciaire a récemment saisi le Conseil d'État d'un projet de loi visant à financer la transition numérique, lequel a été

élaboré conjointement avec l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique ainsi que l'office cantonal des bâtiments. Ce projet est estimé à environ CHF 25'000'000.- et devrait être examiné par le Conseil d'État en novembre.

A la question d'un député sur le projet relatif à l'harmonisation de la protection de l'enfance et de la jeunesse (ci-après : Harpej), M. JORNOT explique qu'il s'agit d'un projet du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse qui vise de façon générale la protection de l'enfance et la jeunesse. Le Pouvoir judiciaire est plus particulièrement impliqué en ce qui concerne le rôle du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (ci-après : TPAE). Ce projet sollicite passablement la juridiction, mais elle le fait de façon raisonnée.

M. BECKER précise que plusieurs axes constituent Harpej. Dans l'axe prévention, des réflexions visent à favoriser la médiation. D'autres sont menées par le service de protection des mineurs, le service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale et le TPAE afin de déterminer dans quelle mesure la surveillance des relations personnelles pourrait être améliorée. Cependant, la formalisation des rapports vient à peine de débiter.

M. JORNOT ajoute que le Pouvoir judiciaire n'a pas encore été saisi formellement de propositions liées à ce projet.

Répondant à une question concernant les modifications du CPP qui auront des conséquences financières, M. JORNOT relève que tous les cantons suisses ont été invités à calculer ce que cela représenterait. Les 1'000 audiences supplémentaires évoquées précédemment correspondent aux situations dans lesquelles une audience sera nécessaire sous l'empire du nouveau CPP alors qu'elle ne l'est pas actuellement. De nombreuses demandes de postes de procureurs sont attendues.

Les locaux actuels suffiront-ils pour ces audiences supplémentaires ? M. JORNOT déclare que le nouveau Palais de justice est prévu pour 2032. Dans l'intervalle, il faudra s'organiser avec les locaux actuels. Les nouvelles audiences concernent la permanence des arrestations, que le Ministère public tient dans les locaux de la police. Deux petits bureaux y sont disponibles. S'il y a trois procureurs, un autre endroit devra être trouvé, mais ce n'est pas une grande préoccupation. En revanche, le temps que les procureurs consacreront à ces audiences et la logistique sont plus inquiétants.

A la question d'un député sur la commission de gestion mentionnée en page 1 de l'exposé des motifs, M. JORNOT indique qu'il s'agit de la commission de gestion du Pouvoir judiciaire. La loi sur l'organisation judiciaire prévoit qu'en cas de désaccord budgétaire entre le Conseil d'État et le Pouvoir judiciaire, ce dernier peut présenter son projet de budget directement à la commission des finances. Cette année, un accord a été trouvé. Le projet de budget qui en découle n'est pas forcément idéal, mais il garantit en tout cas le minimum requis.

Un député comprend que les changements demandés pour le Tribunal arbitral concernent des collaborateurs qui exercent actuellement ce rôle en plus de leur activité ordinaire. M. JORNOT le confirme. Le Tribunal arbitral tranche les litiges opposant des assureurs et des fournisseurs de soins. Il est prévu par le droit fédéral, qui précise que la

présidence peut être assurée par un juge neutre ou confiée à la juridiction cantonale en charge des assurances sociales. Or, une charge complète à la chambre des assurances sociales de la Cour de justice ne laisse que peu de temps pour d'autres activités. La présidence du Tribunal arbitral était donc jusqu'ici assurée par des magistrats travaillant à mi-temps. Ce système présente des faiblesses et il a donc été décidé d'intégrer la tâche de président du Tribunal arbitral dans le cahier de charges des magistrats. Le député souhaite savoir si la présidence peut être assurée par différents juges. M. JORNOT répond qu'un président sera désigné parmi les juges titulaires de la chambre des assurances sociales chaque fois qu'une affaire sera soumise au Tribunal arbitral.

Un député évoque les 15,4 postes acquis par le Pouvoir judiciaire grâce aux crédits exceptionnels attribués. Il demande, d'une part si des postes qui avaient été demandés l'année précédente ont ainsi été pu être récupérés, et d'autre part quelle sera la situation si les 18,2 postes demandés par le Conseil d'État ne sont pas accordés.

M. JORNOT développe le processus budgétaire. Les juridictions, qui fonctionnent comme des entités indépendantes du point de vue organisationnel, expriment leurs besoins. Ensuite, toutes les juridictions sont auditionnées et un arbitrage est mené par la commission de gestion du Pouvoir judiciaire. Seuls les éléments indispensables et hautement nécessaires sont conservés à l'issue de la discussion et figurent dans la demande. Si une demande de renforts à la direction des systèmes d'information est par exemple refusée, les lenteurs de ce service s'intensifieront. Cela n'empêchera pas le Pouvoir judiciaire de fonctionner, mais son efficacité ne sera pas améliorée. Un autre exemple est celui des postes pénaux, qui ont été accordés par le Grand Conseil. Sans ces postes, les délais de traitement des affaires auraient continué à s'allonger et les juges auraient continué à constater l'accroissement de leur rôle et à s'en plaindre. Quoi qu'il en soit, aucun secteur du Pouvoir judiciaire ne se trouve dans une situation de confort, même si les difficultés rencontrées varient selon les juridictions.

A la question de savoir si la numérisation des services permettra d'économiser des postes, M. JORNOT soutient que, dans un premier temps, elle sera coûteuse et ne permettra aucune économie, notamment car il sera nécessaire de numériser ce qui existe déjà. Cela étant, il est clair que certains postes actuels, comme les employés qui transportent les dossiers, ne pourront subsister. À l'inverse, de nouveaux métiers verront le jour. Il sera donc question d'une évolution des postes et non d'économies.

M. BECKER explique que certains métiers actuels seront finalement remplacés par d'autres métiers assez équivalents. Il ne sera par exemple plus nécessaire de trier le courrier, de constituer les dossiers judiciaires et les de transporter, mais il faudra néanmoins trier les documents numériques, les structurer dans le dossier judiciaire électronique et les mettre à disposition des magistrats. Le support technique en audience, en l'absence de dossier papier, devra être développé, de manière à ce que chacune et chacun puissent accéder aux pièces pertinentes en audience. Autre exemple, la nouvelle plateforme permettra d'économiser les frais de port, d'environ fr. 2 millions actuellement, mais elle ne sera pas gratuite, le projet national prévoyant de prévoir un coût par transaction électronique. M. JORNOT précise que, malgré cette absence de gratuité, la numérisation est incontournable.

Un député remarque que l'augmentation des équivalents temps plein (ETP) porte sur 3 magistrats et 15,2 membres du personnel administratif. Il comprend que ces derniers serviront de support. M. JORNOT indique que les magistrats ont besoin d'équipes pour travailler. Embaucher un magistrat supplémentaire implique donc d'embaucher les personnes qui l'épauleront. De plus, le personnel administratif comprend également les collaborateurs scientifiques, qui peuvent être des juristes, les responsables de l'aspect financier des procédures ainsi que les responsables informatiques.

M. BECKER ajoute que pratiquement tous les postes demandés, à l'exception des trois magistrats et d'un collaborateur à la direction des systèmes d'information, sont des collaborateurs administratifs (greffiers) et scientifiques (greffiers-juristes) qui assisteront les trois nouveaux magistrats dans leur fonction.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
POUVOIR JUDICIAIRE

*ANNEXE*

**Exposé des motifs à l'appui du**

**PROJET DE BUDGET 2023**  
**DU POUVOIR JUDICIAIRE**

**en vue de l'audition**  
**en sous-commission des finances**  
**le 17 octobre 2022**

## 1. Le projet de budget 2023 en bref

(charges en millions de francs suisses)	Nature	B2022	Var.*	B22 Evolué	Var.	PB2023	B22 vs PB23
<b>ETP</b>	<b>30</b>	<b>795.7</b>	<b>15.4</b>	<b>811.1</b>	<b>18.2</b>	<b>829.4</b>	<b>33.6</b>
Magistrats	300	147.0	4.0	151.0	3.0	154.0	7.0
Personnel administratif	301	625.7	11.4	637.1	15.2	652.4	26.6
Agents spécialisés	301	1.0	0.0	1.0	0.0	1.0	0.0
Personnel auxiliaire	301	22.0	0.0	22.0	0.0	22.0	0.0
<b>Charges de personnel</b>	<b>30</b>	<b>142.7</b>	<b>3.2</b>	<b>145.9</b>	<b>7.2</b>	<b>153.1</b>	<b>10.4</b>
dont :							
Magistrats	300	39.1	0.9	39.9	1.6	41.5	2.5
Personnel administratif	301	75.6	2.2	77.9	3.5	81.4	5.7
<b>Charges de biens et services</b>	<b>31</b>	<b>60.9</b>	<b>0.0</b>	<b>60.9</b>	<b>1.1</b>	<b>62.0</b>	<b>1.1</b>
dont :							
Frais d'encouragement à la médiation	313	0.0	0.0	0.0	1.1	1.1	1.1
<b>Autres charges</b>	<b>33 - 39</b>	<b>3.2</b>	<b>0.0</b>	<b>3.2</b>	<b>-0.2</b>	<b>3.0</b>	<b>-0.2</b>
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>206.8</b>	<b>3.2</b>	<b>210.0</b>	<b>8.1</b>	<b>218.1</b>	<b>11.3</b>

\*Crédit supplémentaire 2022

Le projet de budget 2023 du Pouvoir judiciaire, qui a fait l'objet d'un accord entre le Conseil d'Etat et la Commission de gestion, doit permettre de financer principalement :

- **la création des chambres des affaires complexes au Tribunal civil** prévues à l'article 87 de la loi sur l'organisation judiciaire, du 26 septembre 2010 (E 2 04 – LOJ);
- **l'intégration à la chambre des assurances sociales de la Cour de justice de la présidence du Tribunal arbitral**, chargé du contentieux entre assureurs et fournisseurs de prestations;
- le lancement du **dispositif d'encouragement à la médiation**, élaboré dans le cadre d'un projet conduit par le Pouvoir judiciaire, les associations professionnelles d'avocat-e-s et de médiatrices ou de médiateurs et l'administration cantonale pour mettre en œuvre l'art. 120 de la constitution genevoise (amendement général au PL 12854);
- **le renforcement des juridictions en conformité avec les plans financiers quadriennaux précédents**, arrêtés d'entente avec le Conseil d'Etat, correspondant à des besoins avérés et confirmés année après année, ainsi que l'adaptation aux dépenses effectives des enveloppes budgétaires afférentes aux magistrats et magistrats non titulaires (juges assesseures et assesseurs, juges suppléantes et suppléants, juges prud'hommes) et aux greffières-juristes et greffiers-juristes vacataires du Tribunal des prud'hommes;
- **les ressources temporairement nécessaires à la conduite de projets de grande envergure** par le Pouvoir judiciaire avec l'administration cantonale (transition numérique de la justice et réformes en matière de protection de l'adulte et de l'enfant).

Le projet de budget 2023 intègre également le crédit supplémentaire de fr. 1.7 million obtenu au printemps 2022 pour mettre en œuvre la loi 13085 modifiant la LOJ, du 20 mai 2022, ainsi que les effets des mécanismes salariaux transversaux (fr. 1.5 million), correspondant pour l'essentiel à l'annuité 2022.

Le projet de budget 2023 du Pouvoir judiciaire comprend ainsi :

- **des charges de fonctionnement de fr. 218.1 millions** (+ fr. 11.2 millions), dont :
  - fr. 153.1 millions de charges de personnel, en augmentation de fr. 10.4 millions (dont fr. 3.4 millions en lien avec les mécanismes transversaux gérés par l'office du personnel de l'Etat);
  - fr. 62 millions de charges de biens et services et autres charges, en augmentation de fr. 1.1 millions;
- **des revenus évalués à fr. 57.7 millions**, stables par rapport au budget 2022.

## **2. Le projet de budget 2023 en détail**

### **2.1. Création des chambres des affaires complexes du Tribunal civil (art. 87 LOJ)**

L'art. 87 LOJ prévoit depuis janvier 2011 que le Tribunal civil est doté de chambres spécialisées au Tribunal de première instance, en charge des "procédures économiques, financières ou commerciales complexes". Au vu du nombre de postes de juge titulaire attribués à la juridiction, celle-ci n'avait pas été en mesure de consacrer des chambres pleines au contentieux complexe, de sorte que chacun-e des quatre magistrat-e-s concerné-e-s s'étaient vu confier deux demi-chambres, l'une ordinaire et l'autre dite des affaires complexes. Cette mixité s'est révélée incompatible avec une gestion diligente des procédures, tant ordinaires que complexes, tant la nature des contentieux et, par voie de conséquence, la typologie et la planification des actes d'instruction et des audiences diffèrent. Parvenant à un constat d'échec malgré les mesures correctrices adoptées, le Tribunal civil s'est résolu, après quatre ans de pratique, à dissoudre les quatre demi-chambres des affaires complexes et à répartir les procédures sur l'ensemble des magistrat-e-s titulaires du Tribunal de première instance.

Souhaitant mettre l'organisation du tribunal en conformité avec la loi, le Pouvoir judiciaire a saisi le gouvernement, en été 2018, de deux avant-projets de loi alternatifs, l'un visant à abroger l'art. 87 LOJ et l'autre à doter la juridiction des moyens de le respecter. Consultés par le département compétent, les milieux intéressés avaient fait part de leur opposition à l'abrogation de l'art. 87 LOJ. Ils avaient appelé de leurs vœux que le Tribunal civil soit mis en position de créer les chambres spécialisées prévues par la loi, considérant en substance qu'une structure performante dans ce domaine fait partie des conditions cadre susceptibles de favoriser la vie économique du canton et son attractivité. Il faut à cet égard noter qu'une révision du code de procédure civile pourrait prochainement intervenir, tendant à autoriser l'usage de l'anglais dans ce type de procédures. Cette nouvelle réforme vient encore confirmer le besoin de traiter les procédures civiles complexes de manière spécifique.

Le projet de budget intègre les deux postes supplémentaires de juge titulaire et les cinq postes de personnel scientifique et administratif chargé de les assister dans l'exercice de leur charge.

### **2.2. Intégration du Tribunal arbitral (assurances sociales) à la Cour de justice**

Le Pouvoir judiciaire souhaite intégrer à la chambre des assurances sociales de la Cour de justice la présidence du Tribunal arbitral institué à l'article 39 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, du 29 mai 1997 (LaLAMal – J 3 05). L'organisation actuelle de ce tribunal, compétent pour connaître des litiges entre les assureurs et les fournisseurs de prestations dans les domaines de l'assurance-invalidité, de l'assurance-maladie, de l'assurance-accidents et de l'assurance militaire, est désuète et ne peut perdurer.

La présidence du Tribunal arbitral est en l'état assurée par un-e juge titulaire de la chambre des assurances sociales de la Cour de justice, qui doit l'exercer en sus de sa charge ordinaire et est indemnisé-e en conséquence. La chose ne peut dès lors intervenir que sur une base volontaire. En pratique, il apparaît que cette charge est acceptée par des juges titulaires fonctionnant à mi-charge, de sorte que l'intéressé-e assume cette activité sur son temps libre.

Le système n'est plus en phase avec la charge actuelle du Tribunal arbitral, avec celle de la chambre des assurances sociales ou, plus généralement, avec l'organisation et le fonctionnement de la Cour de droit public de la Cour de justice. Il présuppose en outre que la chambre des assurances sociales dispose en tout temps d'un-e juge qui travaille à mi-charge, dans la mesure où la présidence du Tribunal arbitral ne saurait être assumée en plus d'une pleine charge ordinaire.

Un avant-projet de loi de modification de la LaLAMal et, accessoirement, de la LOJ sera transmis en automne 2022 au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil, tendant à créer un poste de juge titulaire supplémentaire à la Cour de justice. La Commission de gestion a intégré à son projet de budget ledit poste, ainsi que deux postes de collaborateurs administratif et scientifique.

### 2.3. Mesures d'encouragement à la médiation

Le Pouvoir judiciaire conduit depuis 2020 un projet ambitieux visant à développer concrètement le recours à la médiation, en étroite concertation avec les associations de médiatrices et de médiateurs, les associations d'avocat-e-s ou encore le département de la sécurité, de la population et de la santé. Les travaux ont consisté à concevoir un dispositif d'encouragement à la médiation, destiné à mieux informer le public et les organisations professionnelles, à mieux sensibiliser et former les acteurs du règlement des contentieux (magistrat-e-s, avocat-e-s et médiatrices ou médiateurs) et à faciliter le processus d'initialisation du processus de médiation, y compris par des incitations financières. Le Conseil d'Etat, le Pouvoir judiciaire et les autres partenaires ont présenté un amendement général au projet de loi 12854 actuellement soumis à la commission judiciaire et de la police, dans le but d'ancrer le dispositif précité dans la loi et, ainsi, de répondre très concrètement à la motion 2449 déposée en 2019, qui visait la mise en œuvre de l'art. 120 Cst-GE.

Le projet de budget intègre le poste nécessaire à la gestion administrative du bureau de la médiation, les charges de fonctionnement induites par le projet correspondant pour le surplus aux indemnités des membres du bureau de la médiation et aux incitations financières permettant la prise en charge des honoraires des médiatrices et médiateurs.

### 2.4. Adaptation progressive de la dotation des juridictions à leur charge actuelle ainsi que des enveloppes budgétaires afférentes aux magistrat-e-s non titulaires

Le Pouvoir judiciaire et le Conseil d'Etat se sont accordés, année après année, sur un plan financier quadriennal devant permettre d'adapter la dotation des juridictions à la charge pour tenir compte de l'augmentation du nombre de procédures et de la charge inhérente au traitement de celles-ci. Les derniers exercices budgétaires n'ont pas permis la mise en œuvre de cette planification quadriennale, de sorte que la création de postes pourtant indispensables au fonctionnement des autorités judiciaires a été reportée. Le projet de budget 2023 prévoit ainsi sept postes supplémentaires pour répondre aux besoins les plus urgents.

Le projet de budget intègre en outre l'adaptation des enveloppes budgétaires afférentes aux magistrats-e-s non titulaires, largement insuffisantes pour couvrir les dépenses correspondant aux indemnités perçues par les juges suppléant-e-s, assesseur-e-s ou prud'hommes depuis plusieurs exercices.

## 3. Réserves

Le Pouvoir judiciaire n'a en l'état pas intégré au projet de budget 2023 l'impact que pourraient avoir des modifications législatives envisagées aux niveaux fédéral et cantonal, en particulier :

- la récente révision du code de procédure pénale, introduisant notamment l'obligation d'auditionner les prévenus avant le prononcé d'une ordonnance pénale prévoyant une peine privative de liberté, dont l'entrée en vigueur, initialement prévue en 2023, devrait être reportée;
- le projet de réforme du code de procédure civile, qui pourrait entraîner une perte de recettes évaluée en l'état à fr. 2.5 millions en raison d'un transfert du risque d'insolvabilité vers les autorités judiciaires;
- le coût qu'induirait l'éventuelle adoption du projet de loi 12840 tendant à faire du Tribunal des mesures de contraintes une autorité collégiale, en l'état évalué entre fr. 1 et fr. 1.5 million.

## 4. Les investissements

### 4.1. **Crédit de renouvellement 2020-2024**

#### Systèmes d'information et de communication

Un montant de fr. 3.8 millions a été porté au projet de budget 2023, représentant la quatrième tranche annuelle du crédit voté par le Grand Conseil et affecté par le Pouvoir judiciaire au renouvellement de ses systèmes d'information. Il permettra de financer la maintenance et le développement des systèmes d'information et de communication des autorités judiciaires, en particulier des applications de gestion électronique des procédures judiciaires (DM-WEB).

#### Bâtiments et construction

L'office cantonal des bâtiments, dépendant du département des infrastructures, a prévu en 2023 un montant de fr. 3 millions pour financer l'entretien des locaux actuellement occupés par les autorités judiciaires sur 10 sites et plus de 15 bâtiments. Cette tranche du crédit de renouvellement devra principalement permettre à l'office précité de financer des travaux indispensables dans le périmètre de la Vieille-ville (actuel Palais de justice, bâtiments sis à la Rue des Chaudronniers, travaux annexes à la rue Colladon et aux Glacis-de-Rive).

#### Equipement

Le Pouvoir judiciaire affectera la troisième tranche annuelle du crédit de renouvellement portant sur l'équipement et le mobilier, de fr. 0.9 million, à l'aménagement des surfaces pour répondre aux besoins des juridictions. Le montant permettra également d'améliorer le niveau de sécurité des bâtiments et des salles d'audience ou encore la circulation des différents publics, notamment par l'acquisition d'outils de contrôle.

### 4.2. **Crédit d'ouvrage : eDossier judiciaire**

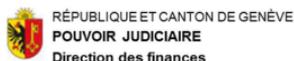
Le projet de budget d'investissement du Pouvoir judiciaire prévoit une première tranche de fr. 2.5 millions du crédit d'ouvrage destiné à réaliser la transition numérique de la justice. Le projet de loi ouvrant le crédit d'investissement a été soumis au Conseil d'Etat en vue d'une saisine du Grand Conseil en novembre 2022.

La transition numérique de la justice s'inscrit dans une réforme fédérale initiée par le Conseil fédéral en 2020, à la demande expresse de la conférence des chefs de départements de justice et police (CCDJP) et de la conférence de la justice – qui réunit le président du Tribunal fédéral et des représentants des autorités judiciaires cantonales de dernière instance. Elle passera notamment par une modification du droit fédéral, que l'office fédéral de la justice doit préparer d'ici la fin de l'année 2022, à la demande du Conseil fédéral (cf. le [communiqué de presse du Conseil fédéral du 29 juin 2022](#)). Elle tend en substance à rendre la forme électronique obligatoire pour la constitution, la tenue et l'utilisation du dossier judiciaire, la communication entre les autorités judiciaires d'une part et les avocates, avocats, mandataires professionnellement qualifiés ou les autorités administratives d'autre part, ou encore la consultation du dossier par ces derniers, les parties plaissant en personne pouvant pour leur part choisir de procéder comme actuellement, en format papier. Elle s'inscrit également dans le projet national Justitia 4.0, auquel le canton de Genève participe activement depuis son lancement, qui tend notamment à développer une plateforme nationale de communication et de consultation électronique dans le domaine judiciaire ([www.justitia40.ch](http://www.justitia40.ch)).

Le projet s'inscrit enfin dans la stratégie numérique du Conseil d'Etat et constitue un objectif du plan stratégique 2021-2025 de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire.

\* \* \*

## Annexe 1



## Projet de budget 2023

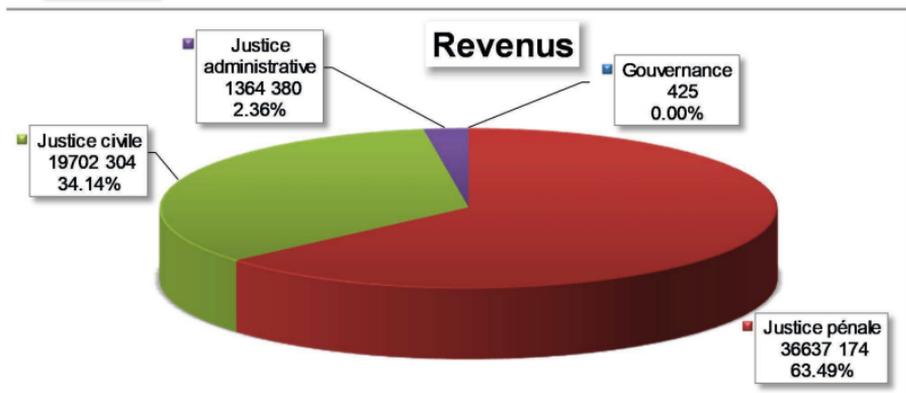
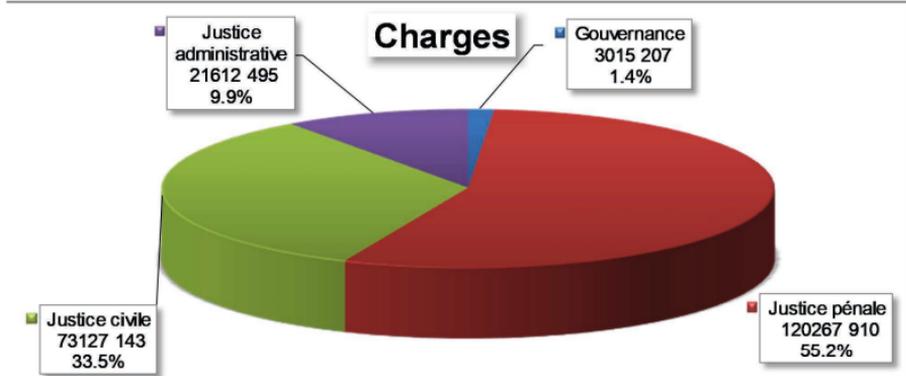
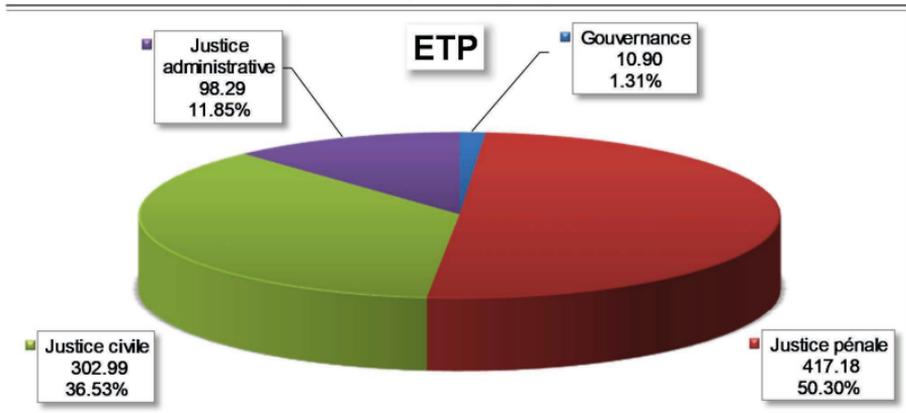
	Budget	Variation		Budget	Comptes
	2023	en ETP/CHF	en %	provisoire 2022	
<b>ETP</b>	<b>829.35</b>	<b>33.61</b>	<b>4.2%</b>	<b>795.75</b>	<b>822.05</b>
Magistrats	154.00	7.00	4.8%	147.00	146.50
Personnel administratif	652.35	26.61	4.3%	625.75	616.65
Agents spécialisés	1.00	-	0.0%	1.00	1.00
Auxiliaires et suppléants	22.00	-	0.0%	22.00	57.90
<b>3 Charges</b>	<b>218 099 137</b>	<b>11 253 487</b>	<b>5.4%</b>	<b>206 845 650</b>	<b>205 065 512</b>
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>153 093 102</b>	<b>10 369 270</b>	<b>7.3%</b>	<b>142 723 832</b>	<b>142 711 659</b>
Magistrats et commissions	41 510 485	2 459 661	6.3%	39 050 824	39 361 288
Personnel administratif	81 374 586	5 736 748	7.6%	75 637 838	75 591 561
Allocations, primes diverses et autre indemnités	291 440	71 163	32.3%	220 277	127 034
Cotisations patronales	28 981 390	1 941 698	7.2%	27 039 692	26 985 391
Pont AVS, Plend, rentes	-	-	0.0%	-	-
Formation, recrutement et autres charges de personnel	935 201	160 000	20.6%	775 201	646 385
<b>31 Dépenses générales</b>	<b>62 040 775</b>	<b>1 100 000</b>	<b>1.8%</b>	<b>60 940 775</b>	<b>59 148 781</b>
Fournitures, livres, et abonnements	905 355	-	0.0%	905 355	933 183
Immobilisations ne pouvant être portées à factif	110 000	-	0.0%	110 000	102 992
Prestations de service et honoraires	22 112 421	1 100 000	5.2%	21 012 421	20 194 453
Entretien meubles et immobilisations incorporelles	84 850	-	0.0%	84 850	38 907
Leasing (mopieurs)	256 000	-	0.0%	256 000	238 830
Frais de transports, repas et logement	90 649	-	0.0%	90 649	16 273
Réévaluations sur créances (provisions)	15 300 000	-	0.0%	15 300 000	12 817 415
Diverses charges d'exploitation	23 181 500	-	0.0%	23 181 500	24 806 728
<i>Indemnités (429 CPP, ...)</i>	<i>2 161 500</i>	<i>-</i>	<i>0.0%</i>	<i>2 161 500</i>	<i>3 000 985</i>
<i>Assistance judiciaire</i>	<i>21 020 000</i>	<i>-</i>	<i>0.0%</i>	<i>21 020 000</i>	<i>21 635 711</i>
<i>Autres charges d'exploitation</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.0%</i>	<i>-</i>	<i>170 033</i>
<b>33 Amortissements du patrimoine administratif</b>	<b>2 246 260</b>	<b>-240 783</b>	<b>-9.7%</b>	<b>2 487 043</b>	<b>2 390 499</b>
Immobilisations corporelles du PA	510 992	17 894	3.6%	493 098	428 630
Amortissements des immobilisations incorporelles	1 735 268	-258 677	-13.0%	1 993 945	1 961 869
<b>34 Charges financières</b>	<b>5 000</b>	<b>-</b>	<b>0.0%</b>	<b>5 000</b>	<b>3</b>
Charges d'intérêt	5 000	-	0.0%	5 000	-
Pertes de change réalisées	-	-	0.0%	-	3
<b>39 Facturations internes</b>	<b>714 000</b>	<b>25 000</b>	<b>3.6%</b>	<b>689 000</b>	<b>814 570</b>
Approvisionnement en matériel et en marchandises	4 000	-	0.0%	4 000	7 689
Prestations de service	710 000	25 000	3.6%	685 000	806 881
<b>4 Revenus</b>	<b>57 704 283</b>	<b>693 031</b>	<b>1.2%</b>	<b>57 011 252</b>	<b>58 765 612</b>
<b>42 Taxes</b>	<b>45 031 933</b>	<b>3 431</b>	<b>0.0%</b>	<b>45 028 502</b>	<b>43 321 881</b>
Emoluments civils et administratifs	18 000 000	-	0.0%	18 000 000	15 478 959
Taxes d'utilisation et prestations de service	4 300	-	0.0%	4 300	-
Ventes (photocopies, boissons, etc.)	544 000	-	0.0%	544 000	517 786
Remboursements	13 683 633	3 431	0.0%	13 680 202	13 737 563
<i>Assurances (AI, LAA, maternité, APG,...)</i>	<i>508 800</i>	<i>3 431</i>	<i>0.0%</i>	<i>505 369</i>	<i>953 901</i>
<i>Frais judiciaires de la filière pénale</i>	<i>11 150 000</i>	<i>-</i>	<i>0.0%</i>	<i>11 150 000</i>	<i>11 052 586</i>
<i>Frais d'assistance judiciaire</i>	<i>2 000 000</i>	<i>-</i>	<i>0.0%</i>	<i>2 000 000</i>	<i>1 724 053</i>
<i>Remboursements divers</i>	<i>24 833</i>	<i>-</i>	<i>0.0%</i>	<i>24 833</i>	<i>7 023</i>
Peines pécuniaires	12 800 000	-	0.0%	12 800 000	13 586 882
<b>43 Revenus divers</b>	<b>11 740 000</b>	<b>700 000</b>	<b>6.3%</b>	<b>11 040 000</b>	<b>14 754 250</b>
Confiscations pénales	10 000 000	-	0.0%	10 000 000	13 331 894
Activation des prestations propres	740 000	-	0.0%	740 000	401 835
Autres revenus (non monétaires)	1 000 000	700 000	233.3%	300 000	1 020 521
	-	-	-	-	-
<b>49 Facturations internes</b>	<b>932 350</b>	<b>-10 400</b>	<b>-1.1%</b>	<b>942 750</b>	<b>688 566</b>
Prestations de service					

## Annexe 2



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
POUVOIR JUDICIAIRE  
Direction des finances

## Projet de budget 2023 par prestations





**COMMISSION DES FINANCES**  
**Sous-commission Projet de budget 2023**

**Rapport sur la politique publique K - Santé – DSPS**

Procès-verbaliste : Garance SALLIN

<b>Membres</b>	<b>Groupe</b>	<b>Fonction</b>
MARTI Caroline	S	Rapporteure
BACHMANN Delphine	PDC	
<b>Personnes auditionnées</b>	<b>Dpt/Instit.</b>	
POGGIA Mauro	DSPS	Conseiller d'Etat
BRETTON Jean-Christophe	DSPS	Secrétaire général
MÜLLER Nicolas	DSPS	Directeur SNEP
CLAVEL Michel	DSPS	Directeur financier
GÜRDOGAN Axel	DSPS	Directeur DAF

**Annexes et documents distribués en séance**

1. Brochure PB 2023 – Politique publique K  
 DSPS



## Introduction

M. Poggia explique que l'annexe comprend une présentation d'ensemble du département de la sécurité, de la population et de la santé, dont les trois quarts des charges sont liées à la politique publique de la santé. Sont incluses les prestations versées à l'IMAD et aux HUG, qui fonctionnent selon un double système : un contrat de prestations 2020 qui subventionne les missions d'intérêt général, et des prestations contraintes selon la LaMAL. Au niveau de l'IMAD, il s'agit du financement résiduel des soins (tout ce qui n'est pas payé par LaMAL et par les 8 F par jour payés par le bénéficiaire) ; pour les HUG, il y a la répartition pour le stationnaire (55% canton 45% LaMAL), tandis que tout est facturé pour la LaMAL au niveau de l'ambulatorio. Les revenus de l'ambulatorio apportent des revenus aux HUG.

Le total des charges pour la politique de la santé s'élève à 1.6 milliard, en hausse de 72 millions, essentiellement pour le programme K01 (+66 millions de charges en plus) pour 57 millions de revenus, en hausse de 13 millions.

## K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées

### Introduction

M. Müller rappelle que le programme K01 comprend les contrats de prestations IMAD, HUG ainsi que les EMS. Cela inclut notamment le financement résiduel des soins à domicile, y compris celui versé aux organisations de soins à domicile privées, ainsi que le cofinancement des hospitalisations, qu'elles soient aux HUG, en cliniques privées ou dans les hôpitaux hors canton.

L'essentiel des revenus du programme K01 est constitué de la part de revenus assureurs destinés à l'utilisation des immobilisations. Actuellement, 100% de ces revenus reviennent à l'Etat. A quoi s'ajoute, notamment, une part des tarifs pour les prestations de soins prodigués aux détenus extra-cantonaux.

La formation médicale postgrade des médecins provenant d'autres cantons représente un revenu de 16.4 millions de francs. M. Poggia précise que cela découle qu'un accord qui entrera en vigueur en 2023. Cet accord prévoit le versement d'une somme de 15'000 F par médecin en formation en provenance d'un autre canton. Ce financement devra être réparti entre les différents établissements formateurs selon des critères qui n'ont pas encore été établis. Le financement arrivera au canton qui devra ensuite fixer sa redistribution.

M. Poggia rappelle les engagements pris dans le cadre du processus REFORMER, qui permet de travailler avec l'ensemble des cantons romands pour améliorer la formation et mieux établir les besoins de manière intercantonale. Le processus qui a été pris en charge jusqu'à maintenant par le canton de Vaud sera repris par l'ensemble des cantons. La mise en œuvre de cette réforme a donné lieu à des négociations avec certains cantons romands, qui, en échange de ce financement, souhaitaient améliorer le système afin de



favoriser une circulation des médecins (un retour des médecins formés hors canton dans leur canton d'origine. Ce processus REFORMER a un coût. Dans un premier temps, Genève et Vaud, les principaux bénéficiaires, ont accepté d'être les financeurs de ce processus. La moitié du coût de REFORMER est réparti entre Genève et Vaud, pour l'autre moitié, la répartition se fait au prorata des sommes reçues par le concordat intercantonal. M. Müller ajoute qu'une des ambitions de ce programme est aussi d'améliorer la répartition des médecins dans les différentes filières en fonction des besoins. C'est un pendant assez naturel pour compléter le dispositif de la clause du besoin.

Les revenus nets du programme REFORMER pour le canton est de 11.1 millions.

#### *Charges de personnel*

Les charges de personnel augmentent de 0,5 million, principalement en raison du versement de la demi-indexation des salaires et des nouveaux postes obtenus en crédits supplémentaires 2022.

#### *Charges de biens et services et autres charges d'exploitation*

Le budget 2023 présente une augmentation de 12.2 MF de la ligne 31 qui se décomposent ainsi : 0.6 million pour l'exercice 2022 et 11.6 millions en lien avec l'exercice 2023. En 2022, les charges de biens et services incluent principalement les montants obtenus pour le projet REFORMER, le déploiement des maisons de santé et le projet COGERIA. Concernant les 11.6 millions d'augmentations en 2023, il s'agit de l'impact de la formation postgrade et du financement de REFORMER (11.6 MF), ainsi que 200'000 F en lien avec le financement de la commission fédérale pour la qualité, et 200'000 F pour le déploiement du projet COGERIA.

#### *Charges de transfert*

Les charges de transferts augmentent de 53.3 millions en 2023.

Une partie de cette augmentation (+26.1 millions) est due aux crédits supplémentaires impératifs accordés en 2022 (16.5 millions pour les annuités, 1.2 million pour la réintroduction du doublement du dernier salaire, 5.9 millions pour l'adaptation des minutes de soins et les ouvertures de lits en EMS, 0.7 million pour les missions d'intérêt général des HUG (agrandissement des capacités d'accueil des urgences), 1.4 million pour les missions d'intérêt général de l'IMAD, et 0.4 million pour l'ouverture de places en IEPA et en UATR).

Le département rappelle que les « missions d'intérêt général » sont les présentations demandées par le canton à travers des contrats de prestations qui ne sont pas financées par la LaMal par exemple le planning familial, la banque du sang, l'UMUS, le portage des repas, etc.

S'agissant de l'augmentation des minutes de soins, M. Bretton rappelle que les soins donnés dans les EMS sont régis par un système de codification des soins donnés. Selon



l'état de santé des résidents, il faut plus ou moins de minutes de soin par jour. La subvention cantonale aux EMS se base là-dessus. Il s'agit d'un complément à la facturation LaMAL. M. Poggia observe que la minute de soin à Genève est supérieure à ce qu'on voit ailleurs, car les gens entrent plus tard en EMS et sont donc en moins bonne santé, ce qui demande plus de soins. Les EMS font pression sur l'Etat pour qu'il opère des réévaluations. M. Müller précise que l'augmentation n'est pas mécanique en fonction du nombre de patients, mais de la lourdeur des cas en EMS.

La hausse « nette » des charges de transferts pour l'exercice 2023 est de 27.1 millions. L'effet Noria produit une baisse des charges de 7.8 millions. En revanche, l'indexation des salaires à hauteur de 1.35% représente une charge supplémentaire de 26.6 millions. L'augmentation des prestations de soins stationnaires engendre une hausse des charges de 7.2 millions. Le pendant pour les soins à domicile se chiffre à 4.9 millions supplémentaires. Il y a aussi l'augmentation des moyens mis à disposition pour les programmes d'efficience et des soins palliatifs pour 100'000 F. Le financement de l'adaptation des minutes de soins en 2023 génère une hausse de charges de 2.6 millions. L'ajustement des indemnités accordées aux HUG pour l'augmentation des capacités des urgences adultes, le regroupement des unités forensiques en milieu ouvert et le maintien du dispositif covid aux HUG représentent une charge supplémentaire de 11 millions.

Les commissaires demandent si les moyens suffisants sont mis à disposition des HUG pour couvrir l'augmentation de la capacité des urgences adulte. Elles demandent également si les postes demandés par les HUG ont été contraints par la lettre de cadrage du département.

M. Müller indique que beaucoup de personnel a été engagé dans le cadre du dispositif COVID. Ce personnel supplémentaire est maintenant absorbé dans d'autres services. Les 55 nouveaux postes demandés par les HUG sont s'ajoute à ceux qui ont été demandés puis absorbés suite au covid.

S'agissant de l'article paru dans la presse concernant le manque de personnel aux urgences, M. Poggia indique qu'il a entendu des médecins dire qu'ils étaient très surpris de son contenu. L'Etat n'a pas été interpellé à ce sujet. Il y a actuellement des travaux dans le service des urgences. La place s'en trouve limitée ce qui contraint le personnel à travailler dans un espace confiné. Ces travaux seront favorables sur le long terme, mais il est vrai que dans l'immédiat, cela peut engendrer une certaine insatisfaction. La charge qui pèse sur les urgences est toujours inégale. Il remarque également que de nombreuses personnes n'ont pas de médecin traitant et vont aux urgences dès qu'ils ont un problème de santé. La DGS est en train d'examiner cela, afin de créer des pôles de prise en charge ailleurs qu'au urgences. Le projet des maisons de santé vise à donner une réponse locale à cette problématique.

M. Müller ajoute que le réseau Urgences Genève fonctionne très bien, auquel participent les cliniques privées. Cela permet de décharger les urgences des HUG. Il y a une grosse réorganisation du fonctionnement à faire. L'Etat n'est cependant pas alerté par un manque de personnel flagrant aux urgences. Généralement, les urgences sont plutôt un poste déficitaire, car cela coûte cher de maintenir ces prestations. Ils essaient de calibrer au plus juste. S'il y a une épidémie de grippe, il peut y avoir un engorgement temporaire



et il n'est pas impossible que des lits se retrouvent stationnés dans le couloir durant ces périodes. Ce n'est confortable pour personne, mais c'est le principe d'un endroit où les flux sont très peu prévisibles.

### Revenus

M. Poggia indique que le projet de budget 2023 pour la politique publique K01 présente une augmentation de revenus de 13.4 millions. L'Etat a renoncé à percevoir une partie du remboursement exigé des HUG sur ce que leur versent les assureurs pour les investissements. M. Poggia explique qu'une part de la valeur du point SwissDRG pour les hospitalisations inclu une participation financière des assurances maladie pour la pris en charge des coût d'investissement des établissements de soins. Jusqu'à récemment, l'Etat était propriétaire de l'ensemble des infrastructures, donc c'était l'Etat qui recevait, à travers une rétrocession des HUG, de cette part de financement pour les investissements. Cette somme représentait un montant de 20 millions. Depuis, les HUG sont devenus propriétaires d'une partie des bâtiments, et il leur appartient donc de les entretenir. Sur les 20 millions de participations financières aux investissements payées par les assurances maladie, l'Etat n'en réclamait plus que 5 aux HUG. Compte tenu de la situation actuelle des HUG et des coûts de l'énergie, l'Etat a renoncé à percevoir 3 millions sur ces 5. Cela permet aussi aux HUG de s'autofinancer pour leurs investissements.

M. Bretton ajoute qu'actuellement, 40% des 520'000 m<sup>2</sup> de bâtiments appartiennent à l'Etat. Les autres 60% appartiennent aux HUG.

M. Müller indique que la construction de nouveaux bâtiments par les HUG va générer des charges supplémentaires d'entretien. Il est donc juste que cette participation pour le coût d'utilisation des immobilisations comprises dans le DRG leur revienne à terme.

Les commissaires demandent si cela implique que le Canton ne devrait plus octroyer de subvention d'investissement à travers les crédits de renouvellement. M. Poggia répond qu'il faudra financer le renouvellement du matériel. L'Etat paie aux hôpitaux 55% de 95%, plus 5% de 100%. Tout ce qui n'est pas pris en charge par la tarification fédérale est assuré par le Canton, car l'hôpital doit fonctionner 24 h sur 24. Cela a un coût pour lequel l'Etat verse de l'argent aux HUG. Un des postes des missions d'intérêt général sert à cela. M. Müller précise que dans la LaMAL, le maintien d'une capacité hospitalière régionale fait partie de la définition des prestations d'intérêt général.

Les commissaires demandent pourquoi le DSPS reprend le registre des tumeurs. M. Poggia répond que l'Université ne veut plus l'assumer.

### Indicateurs

Les commissaires posent les questions suivantes au sujet des indicateurs :

- Pourquoi n'a-t-on pas de chiffre pour l'année 2021 sur l'indicateur 3.1 (taux de couverture financière de l'activité ambulatoire des HUG) ?
  - o **Réponse** : Il n'était pas disponible au moment de la publication du projet de budget. Il s'élève à 85%.



- Est-ce que les 50 patients qui présentent, en 2021, des difficultés de placement (indicateur 4.4) concernent des personnes qui n'ont pas les moyens d'aller en EMS ?
  - o **Réponse** : il y a toujours eu des patients qui ont dû attendre à l'hôpital de Loëx pour aller en EMS. Les EMS n'ont pas d'obligation d'admettre un patient. Ce qui freine souvent l'admission d'un patient c'est l'absence de garanties de couverture financières pour les personnes qui ne bénéficient pas des prestations complémentaires. L'Etat a donc donné sa garantie pour permettre le transfert de ces patients auprès des EMS. Cette garantie leur a coûté un montant de l'ordre de 100'000 francs. Il faut toutefois relever que ces personnes coûtent beaucoup plus cher à la collectivité s'ils restent à Loëx, car le coût journalier y est bien supérieur. À un moment donné, il y avait jusqu'à 200 personnes qui attendaient à Loëx, car l'examen de leur dossier prenait des mois. M. Müller ajoute que l'indicateur 4.2 (Nombre moyen quotidien de personnes aux HUG en attente de placement) est bien en dessous de la cible pour les comptes 2021. C'est l'effet covid et l'effet de la garantie mentionnée ci-dessus qui ont permis de débloquer beaucoup de situations. En 2022 en revanche, ils sont au-dessus : il y a aujourd'hui 170 personnes aux HUG en attente de placement. Parmi celles-ci, il y a des personnes qui présentent des difficultés particulières de placement en raison de besoins spécifiques.
- Pourquoi y a-t-il une telle différence entre le taux de satisfaction des patients des HUG (indicateur 5.5) qui est élevé (plus de 95%) et le taux de recommandation des HUG par les patients (indicateur 5.6) qui est d'environ 78% ? Si les patients sont satisfaits, ils et elles devaient recommander les HUG dans la même proportion.
  - o **Réponse** : Les études de satisfaction sont menées de manière très sérieuse par les HUG, qui ont une cellule indépendante spécialisée dans la qualité. Le département peut demander aux HUG quelle est leur lecture de cette différence. Il est possible qu'il soit délicat de recommander à quelqu'un un lieu pour une hospitalisation. Par ailleurs, la qualité des repas est souvent critiquée et que cela peut être un point d'amélioration.
- Comment expliquer le faible taux d'occupation des UATR (72.3%) (indicateur 1.4) ? Y a-t-il des cas de refus de prise en charge dans les UATR en raison du manque de place selon les périodes de l'année ?
  - o **Réponse** : En raison du covid, certaines personnes étaient réticentes à placer leurs proches dans ces structures. La tarification (100 F par jour) est peut-être aussi dissuasive. S'agissant de la deuxième question, la réponse sera transmise ultérieurement.



## K02 Régulation et planification sanitaire

### *Introduction*

M. Müller explique que la planification sanitaire donne lieu à un rapport de planification sortant tous les 4 ans et qui exprime les projections des besoins de la population en matière de soins. La liste hospitalière, les mandats de prestations et les évolutions prévues pour les hospitalisations et soins à domicile se basent sur ce rapport.

Ce programme contient aussi la planification des systèmes d'information et de communication de la DGS, qui est rentrée dans une grande phase de mise à jour afin de répondre aux nouveaux besoins, notamment ceux qui ont émergé dans la crise covid. Ils sont en train de mettre en place tous les outils qui permettront de suivre le plus efficacement possible les maladies transmissibles, ainsi que la numérisation du système de santé. Genève est particulièrement actif dans ce domaine avec CARA, un PL d'investissement pour la santé numérique, etc.

Le département mentionne également une prestation particulièrement importante cette année concernant les pratiques professionnelles (K02.02), qui est sous le feu des projecteurs actuellement en raison de l'application de l'ordonnance fédérale sur la fixation du nombre maximal de médecins (clause du besoin). La loi fédérale a changé et on l'applique à Genève, avec l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2022 des dispositions transitoires. Cela nécessite des ressources importantes du côté de la DGS.

Il y a aussi une prestation concernant la protection des droits des patients.

### *Charges*

M. Poggia indique que les charges du programme K02 augmentent d'environ un million. Comme pour le programme K01, cette hausse s'explique par une augmentation des charges de personnel liées à l'annuité 2022 et la réintroduction du doublement du dernier salaire, ainsi qu'un ETP pour l'aide sanitaire urgente.

Pour 2023, la hausse des charges de personnel de 300'000 francs s'explique par la création de 3 ETP. 1 agent spécialisé pour la gestion des droits de pratique compte tenu de l'augmentation du nombre de dossiers et de l'accroissement des exigences de suivi des médecins, et 2 auxiliaires, un pour la mise en œuvre des changements légaux dans la base de données des droits de pratique, et un qui remplace un membre du personnel en absence de longue durée. L'augmentation de la charge de travail liée aux droits de pratique est temporaire est due à l'afflux de dossiers traités et à la complexification des dossiers, en raison, notamment, de nouvelles normes qualité. Cela génère une charge croissante sur la gestion des droits de pratique, qu'ils essaient d'alléger avec un projet de loi qui vise à ne plus donner de droits de pratique à certaines professions, par exemple les ASSC. Le retrait du droit de pratique pour les ASSC suscite des oppositions, car elles ont le sentiment que ça les dévalorise. Toutefois, la réévaluation salariale des ASSC est en cours et coûterait, selon les évaluations, à 1,7 million pour un passage de la classe 10 (actuellement) à la classe 11. Le département indique ne pas craindre un effet ricochet de la réévaluation des ASSC sur les autres professions de la santé. Le projet de réforme



du droit de pratique concerne aussi les infirmières, mais leur situation est différente car elles sont inscrites aux registres fédéraux.

M. Müller ajoute qu'une des priorités de la DGS en 2023 est de mettre en œuvre la modification de la LS qui permet l'adoption de concepts d'actes délégués. Le service du médecin cantonal s'occupe de mettre cela en place. À son sens, c'est une question à découpler complètement de celle des droits de pratique.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation augmentent, elle de 0.5 million en raison du transfert du financement du registre des tumeurs en provenance de l'Université.

### Indicateurs

Les commissaires posent les questions suivantes sur les indicateurs :

- Est-ce que pour les indicateurs 3.1 (taux de visites d'EMS par an) et 3.2 (taux d'inspection de suivi réalisé dans les EMS), le chiffre de 100% signifie que tous les établissements sont contrôlés une fois par année.
  - o **Réponse** : oui
- Est-ce qu'un nouvel indicateur a été mis en place pour la surveillance des EPH ?
  - o **Réponse** : Ce n'est pas le cas. Il est trop tôt pour créer un indicateur sur cet aspect, mais cela devra être fait à terme.

Pour le surplus, les commissaires demandent ce qui est prévu concernant le contrôle des aspects thérapeutiques dans les établissements rattachés à l'OMP ?

M. Poggia observe que la prise en charge sanitaire est là pour assurer l'accessibilité à l'éducation. Il faut certes voir comment les choses sont prises en charge au niveau médical pendant la journée, mais ce vers quoi ils s'acheminent est que toute la prise en charge ambulatoire devrait être assumée par les HUG. Il ajoute que les EPH adultes étaient avant très peu médicalisés. Aujourd'hui, l'aspect médical est de plus en plus présent ce qui nécessite un contrôle accru, même si les problématiques relèvent davantage de la prise en charge non médicale. Pour les enfants, il y a à la fois du personnel médical et du personnel pédagogique. Il y a toute la problématique du lien et de la coordination entre les deux. Ils ont sorti le médical du DSPTS, considérant que ce médical-là devait être rattaché à la pédagogie, au point où ils forment eux-mêmes leurs médecins. Le personnel veut rester totalement distinct de la prise en charge médicale et d'un contrôle des HUG. Tout un travail est actuellement en cours autour de cette problématique.

## **K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention**

### *Introduction*

M. Clavel explique que les charges totales augmentent de 5.5 millions pour ce programme.



S'agissant du programme K03, M. Müller indique que l'une des priorités du service des affaires vétérinaires (SCAV) pour 2023 sera d'adapter leur procédure de contrôle afin de renforcer la surveillance du commerce en ligne et des compléments alimentaires.

#### *Charges de personnel*

Ces charges augmentent de 1,7 million. Comme pour les autres programmes cette hausse s'explique pour 2022 par le financement de l'annuité (300'000 francs), la réintroduction du double salaire, et de la création de 1.1 ETP défini comme impératif pour la mise en œuvre du plan cantonal de promotion de la santé et de la prévention. Le hausse des charges de personnel pour 2023 s'explique par l'effet Noria et par la création d'ETP : 4 ETP d'agents spécialisés dans le secteur des maladies transmissibles, 1.6 auxiliaire pour la mise en place d'une cellule dédiée à la vaccination et 1.4 ETP fixe pour le contrôle des dispositifs cantonaux prévus par l'ordonnance fédérale sur les dispositifs médicaux.

Les commissaires demandent pourquoi les 4 ETP au secteur des maladies transmissibles sont engagés selon le statut d'auxiliaires. M. Clavel répond que c'est pour se donner le temps d'évaluer les besoins de ce secteur sur le long terme. M. Müller complète en disant que la cellule COVID a permis de cristalliser toutes les connaissances sur les épidémies. De cette cellule a été créé le secteur des maladies transmissibles, qui a vocation à continuer sa mission, car le covid pas disparu et que d'autres maladies émergentes apparaissent (variole du singe, diphtérie, rougeole...). Il faut aussi des personnes spécialistes pour exploiter le système d'information en train d'être développé. Les agents spécialisés sont engagés pour 4 ans, renouvelables une fois.

#### *Charges de biens et services et autres charges d'exploitation*

La croissance des charges (4 millions) se répartit comme suit :

- 1.8 million pour 2022 (participation aux plans OPAIR et climat pour 100'000 francs, le financement de l'étude populationnelle Specchio pour 1 million de francs, 500'000 francs pour les SCAV et quelques petits projets pour 200'000 francs)
- 2.2 MF pour 2023 (augmentation du budget de fonctionnement du secteur maladies transmissibles, mise en place de la cellule de vaccination (0.9 million), augmentation des frais au SCAV (0.1 million), des réallocations neutres (0.5 million), et la reprise du registre des tumeurs (0,3 million)).

S'agissant de l'étude SPECCHIO, M. Müller précise que cette étude est une base de données indispensable pour calibrer au mieux les actions de prévention et de promotion de la santé. C'est aussi utile dans la détermination des besoins en soins de la population. Il s'agit d'un petit investissement par rapport à ce que cela amène en termes de connaissances pour cibler au mieux les politiques publiques.

#### *Charges de transfert (-0.3 MF)*

S'agissant de la consultation interdisciplinaire sur la santé au travail, M. Clavel explique qu'ils pensaient le créer au sein de la DGS, mais c'est finalement dans le cadre de



l'OCIRT que ce projet sera mis en œuvre. C'est la raison pour laquelle ils ont fait ce transfert au profit du DEE.

### Indicateurs

Les commissaires posent les questions suivantes :

- Pourquoi le taux à prévu pour l'indicateur 1.2 (Taux d'annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins dans les délais prescrits par la loi ) n'est pas égal à 100% puisqu'il s'agit d'une déclaration obligatoire.
  - o **Réponse** : Ce taux devrait être de 100%, mais ils savent que pas tout le monde ne le fait, c'est pourquoi ils ne mettent pas 100%. Il y a des médecins qui ne savent pas que certaines maladies font l'objet d'une déclaration obligatoire. Par ailleurs, les délais prescrits par la loi sont très courts. Il ne s'agit pas nécessairement de maladies qui n'ont pas du tout été déclarées, mais qui l'ont été avec quelques jours de retard, ce qui a des conséquences importantes dans le cas de certaines maladies.
- Comment s'explique de telles différences entre les valeurs cibles et les valeurs réalisées aux comptes 2021 des indicateurs 5.1 (nombres d'inspections en relation avec les produits thérapeutiques et les laboratoires d'analyses médicales), 5.2 (nombre d'inspections par inspecteur) et 5.3 (nombre d'inspections en relation avec les produits chimiques) ?
  - o **Réponse** : ces inspections sont faites par le service de la pharmacienne cantonale, qui a été extrêmement sollicité par la vaccination covid, ce qui a diminué le nombre d'inspections qui ont pu être faites.

Par ailleurs, les commissaires posent les questions suivantes :

- Comme il existe aujourd'hui un risque de pénurie de médicaments, n'est-il pas temps que les cantons interviennent au niveau fédéral pour lever ou alléger l'interdiction d'importation des médicaments ?
  - o **Réponse** : les pénuries de médicaments ne touchent pas que la Suisse, mais aussi les pays environnants. Ils souhaiteraient éviter des situations comme celle qui se sont produites pendant le covid à savoir que les pharmacies étaient dévalisées par des Suisses qui allaient acheter en France du Plaquenil, un médicament par ailleurs utilisé pour des problèmes de thyroïde, car il n'était pas disponible en Suisse. Cela mettait en danger la prise en charge des patients qui avaient besoin de ces traitements pour soigner leurs problèmes de thyroïde. Si on introduit la possibilité d'importation de médicaments, il faut le faire de manière réfléchie et coordonnée pour éviter de créer des situations qui soient dommageables aux patients chroniques. Dans l'idéal, il faut faire cela de manière coordonnée avec la France, mais il est toujours difficile de trouver le bon niveau de dialogue. C'est une bonne idée, mais cela peut avoir des effets pervers assez dommageables.
- Est-ce que le SCAV traite également les risques de maladies liées aux insectes ?
  - o **Réponse** : ce genre de surveillance incombe au service du médecin cantonal. Tout ce qui est contrôle des insectes vecteurs de maladies ne relève pas du SCAV, mais du département du territoire (agriculture), car ils sont considérés comme des nuisibles, de même que lorsqu'il y a des invasions de rats au bord de l'Arve.



### Point de situation sur les ETP

M. Gürdogan indique que la demande totale de poste pour la DGS est de 13.2 qui s'ajoute aux 2.1 ETP accordés en crédits supplémentaires en 2022: 4 ETP pour les médecins et épidémiologistes du service des maladies transmissibles ; un adjoint administratif de plus au SNEP ; dans le secteur de la promotion de la santé, 2 postes et 1 poste de remplacement d'une personne lourdement accidentée (absence de longue durée). Il y a aussi des postes supplémentaires pour la vaccination au covid (1.6 ETP). Au service du pharmacien cantonal, il y a 1.4 postes supplémentaire. A quoi s'ajoute un adjoint financier au service du réseau de soins et une augmentation du temps de travail équivalent à 0.1 ETP pour un commis administratif. Ces chiffres n'incluent pas les 55 ETP supplémentaires au HUG.

### Questions générales

Les commissaires posent les questions suivantes :

- Quel sera l'impact de l'ouverture du CCA en 2024. Est-il prévu une réduction de charges liée à un financement différent, étant donné que ce sera de l'ambulatoire ?
  - o **Réponse** : Ce ne sera pas le cas. Il faut espérer que d'ici là, EFAS n'entrera pas en vigueur. Il s'agit du financement uniforme. Actuellement, les cantons ne participent pas du tout aux prestations de soins ambulatoires. Le projet vise à ce que les cantons participent à ce type de soins. Ce qui est envisagé c'est une prise en charge de 25% des coûts de l'ambulatoire par les cantons. Le coût de cette réforme devrait être neutre au niveau national. Le problème est que la neutralité nationale n'aboutit pas nécessairement à une neutralité cantonale. Les cantons qui ont fait le virage sur l'ambulatoire plus tôt que les autres seront pénalisés. Ils estiment que le surcoût pour le canton pourrait être entre 30 et 100. M. Poggia ne pense pas que cette réforme soit de nature à encourager la prise en charge ambulatoire. Il pense que c'est l'évolution de la médecine qui va dicter ce qui sera fait en ambulatoire plutôt qu'en stationnaire. M. Poggia pense que cela pourrait aboutir à une baisse des charges si cette réforme n'aboutit pas, à condition que ce virage vers l'ambulatoire ne soit pas compensé par davantage d'hospitalisations liées au vieillissement de la population. Les incitatifs doivent porter sur ceux qui font les actes et non à ceux qui les financent. Plutôt que de vouloir faire payer de manière uniforme, il faudrait plutôt trouver des structures de financement qui récompensent la bonne médecine, qui ne font pas de différence entre le stationnaire et l'ambulatoire, etc. S'agissant de l'allègement des charges entraîné par le CCA, cela est relatif, car il va y avoir des charges en plus liées au bâtiment et aux opérations. Il faudra un effort des HUG pour améliorer leur rendement, notamment en optimisant les flux ambulatoires.
- Quel est le rôle du DSPS dans le volet sanitaire de la politique de la drogue ? est-il prévu quelque chose de spécifique concernant l'augmentation de la consommation de crack ?
  - o **Réponse** : le département souhaite mener une analyse sur ce qui amène certains patients à passer au crack. Ce ne sont pas de nouveaux toxicomanes qui commencent directement à consommer du crack, mais des toxicomanes qui consommaient d'autres drogues et qui passent au crack. Il semblerait que la



paupérisation de cette population a favorisé en apparence le crack. Une dose est peu chère, mais l'addiction est très forte et pousse à consommer toujours plus. L'association Première ligne est subventionnée par le service de la médecin cantonale et joue un rôle important dans la gestion de cette consommation, par l'exploitation du Quai 9 et par la participation d'un membre de l'association aux réflexions de l'association de quartier des Pâquis afin de mieux contraindre cette toxicomanie, qui a des caractéristiques particulières. Un mandat a également été donné à la HETS pour étudier cette population et mieux la comprendre pour mettre en place un dispositif efficace pour l'accompagner. Ils restent vigilants et participent à ces actions par le biais du secteur prévention et promotion de la santé.

- Où en est le développement du projet CARA (dossier électronique du patient) ?
  - o **Réponse** : Il y a 12'000 inscrits sur CARA. Les inscriptions ont démarré en septembre 2021. Mon Dossier Médical (MDM) regroupait 50'000 patients et fonctionnait bien. La loi fédérale a voulu cadrer cela et impose des règles supplémentaires, ce qui empêche le transfert des données de MDM à CARA. Tous ceux qui étaient dans MDM ont dû être recontactés pour qu'ils s'inscrivent directement à CARA. La personne doit être présente pour signer elle-même le formulaire. Le coût de ce projet a enfin pu être réparti entre les cantons sous réserve de Neuchâtel. Il y a une vraie volonté d'utiliser CARA comme instrument de politique sanitaire, avec une médication et un plan de soins partagés avec les professionnels de la santé qui entourent le patient. La fluidité de l'information va améliorer la qualité et va apporter une maîtrise des coûts : éviter les doublons, les interactions médicamenteuses, etc. Aujourd'hui, sur la totalité des personnes enregistrées en Suisse, 90% sont inscrits à CARA, et sur ces 90%, près de 90% habitent à Genève. Genève est leader sur ce projet, mais les choses ne vont pas encore assez vite. Ils cherchent maintenant à simplifier l'inscription. L'inscription genevoise par voie électronique est à l'avant-garde. Le projet CARA présente encore pas mal de problèmes techniques. C'est malheureux pour Genève qui avait un système qui fonctionnait bien. Des améliorations sont en cours pour rendre son utilisation par des professionnels de santé plus facile. Il s'agit ensuite de convaincre les professionnels de santé eux-mêmes d'utiliser cet outil. Ils discutent donc régulièrement avec les cliniques privées, les organisations de soins à domicile, les HUG, l'IMAD, les médecins pour les convaincre de s'y associer. Aujourd'hui, 2000 institutions et professionnels y sont inscrits. Une convention intercantonale sur la santé numérique est en cours : les cantons CARA s'accordent à mettre en place une stratégie commune.



# Département de la sécurité, de la population et de la santé

## Projet de budget de fonctionnement et d'investissement 2023

Politique publique K – Santé

## TABLE DES MATIERES

<b>Projet de budget de fonctionnement par politique publique et programme</b>		<b>page</b>
<b>1</b>	<b>Éléments chiffrés relatifs au projet de budget concernant les politiques publiques sous la responsabilité du DSPS</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Santé (K)</b>	<b>17</b>
	K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	19
	K02 Régulation et planification sanitaire	28
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	32
	K Budget détaillé par politique publique, programme et prestation	38
<b>3</b>	<b>Informations complémentaires</b>	
	Budget de fonctionnement - synthèse	57
	Subventions accordées	58
	Effectifs	61
<b>4</b>	<b>Budget d'investissement</b>	
	Ge-invest	63
<b>5</b>	<b>Liste des abréviations</b>	<b>72</b>

## Présentation du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)

### A. Politiques publiques :

Le département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS) participe aux politiques publiques suivantes :

- B "Etats-majors et prestations de support" ;
- H "Sécurité et population" ;
- I "Impôts" ;
- K "Santé" ;

Il est responsable des politiques publiques H et K.

### B. Projet de budget 2023 :

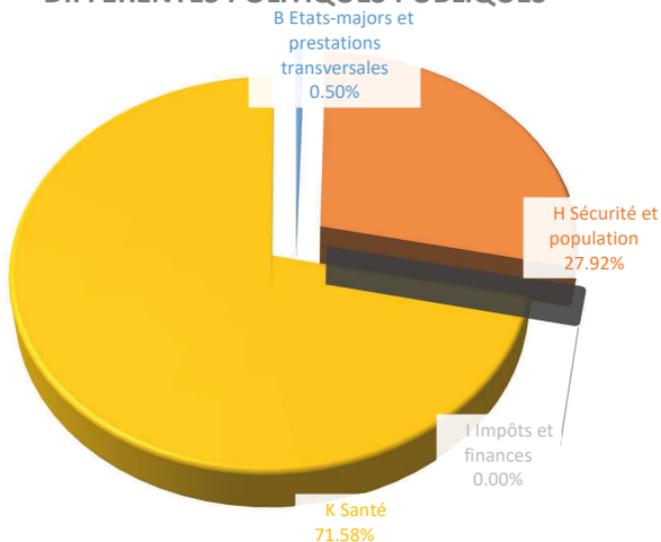
Le projet de budget 2023 du DSPS présente des charges et des revenus à hauteur respectivement de 2'245'676'430 et 265'213'145 francs.

Ces ressources sont réparties de la manière suivante entre les différentes politiques publiques :

	3 Charges	4 Revenus
B Etats-majors et prestations transversales	11'267'328	1'026'059
H Sécurité et population	627'047'622	199'454'320
I Impôts et finances		7'200'000
K Santé	1'607'361'480	57'532'766
Total département	2'245'676'430	265'213'145

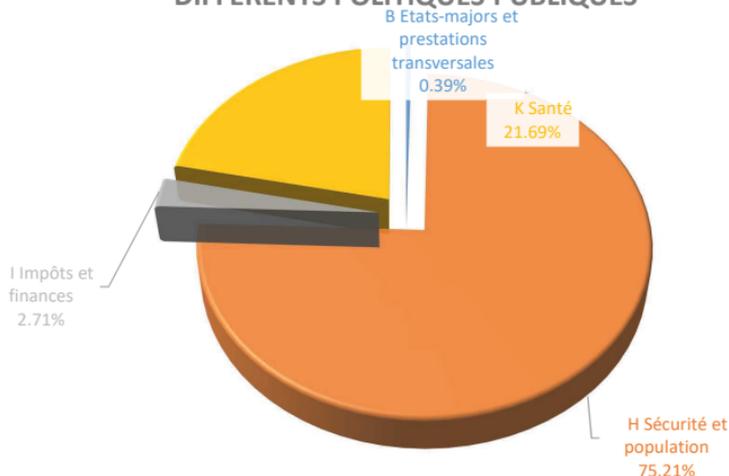
La répartition des charges du département entre les différentes politiques publiques est la suivante :

### RÉPARTITION DES CHARGES DU DSPS ENTRE LES DIFFÉRENTES POLITIQUES PUBLIQUES



La répartition des revenus du département entre les différentes politiques publiques est la suivante :

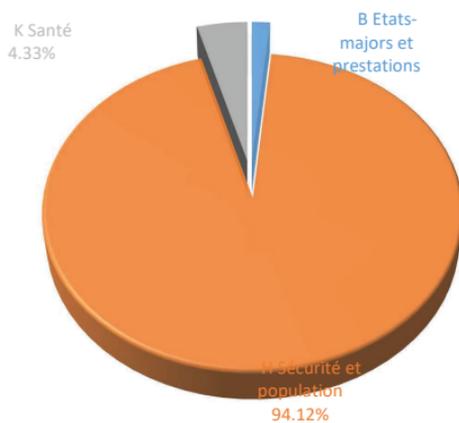
### RÉPARTITION DES REVENUS DU DSPS ENTRE LES DIFFÉRENTS POLITIQUES PUBLIQUES



Les effectifs du département comprennent 3'800.394 ETP, qui sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

	Effectifs	301000 Traitement du personnel administratif	301010 Traitement du personnel de la police et des prisons	301012 Traitement du personnel police-prisons soumis CPEG	301030 Traitement auxiliaires et suppléants (mensualisés)	301032 Traitement des agents spécialisés
B Etats-majors et prestations transversales	59.004	55.654	-	-	1.450	1.900
H Sécurité et population	3'576.800	1'364.900	2'013.800	159.200	37.100	1.800
K Santé	164.590	152.350	-	-	6.240	6.000
Total département	3'800.394	1'572.904	2'013.800	159.200	44.790	9.700

## RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU DSPS ENTRE LES DIFFÉRENTES POLITIQUES PUBLIQUES



**Politique publique K "Santé"**

La politique publique K "Santé" est composée de 3 programmes :

- K01 : Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées.
- K02 : Régulation et planification sanitaire.
- K03 : Sécurité sanitaire, promotion de la santé, prévention.

**Projet de budget 2023 :**

Le projet de budget 2021 de la politique publique K présente des charges et des revenus à hauteur respectivement de 1'607'361'480 et 57'532'766 francs.

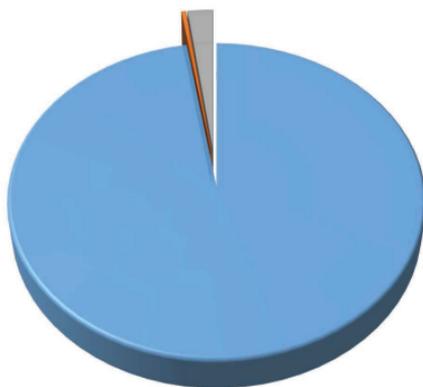
Ces ressources sont réparties de la manière suivante entre les différents programmes :

	3 Charges	4 Revenus
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	1'566'710'700	48'997'308
K02 Régulation et planification sanitaire	5'906'317	1'827'528
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	34'744'463	6'707'931
<b>K Santé</b>	<b>1'607'361'480</b>	<b>57'532'766</b>

La répartition des charges de la politique publique K "Santé" est la suivante :

### RÉPARTITION DES CHARGES DE LA POLITIQUE K ENTRE LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES

K02  
Régulation et  
planification  
sanitaire  
0.37%

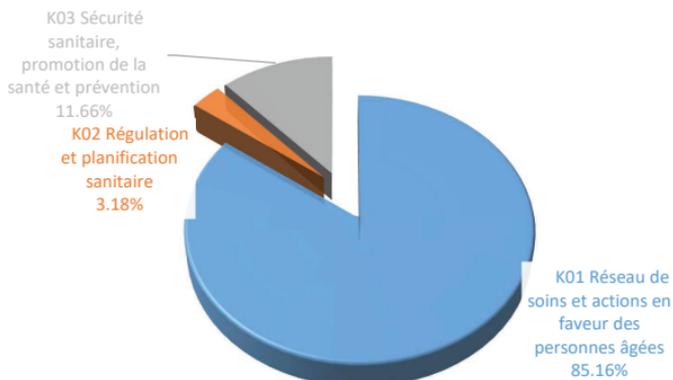


K03 Sécurité sanitaire,  
promotion de la santé et  
prévention  
2.16%

K01 Réseau de  
soins et actions en  
faveur des  
personnes âgées  
97.47%

La répartition des revenus de la politique publique K "Santé" est la suivante :

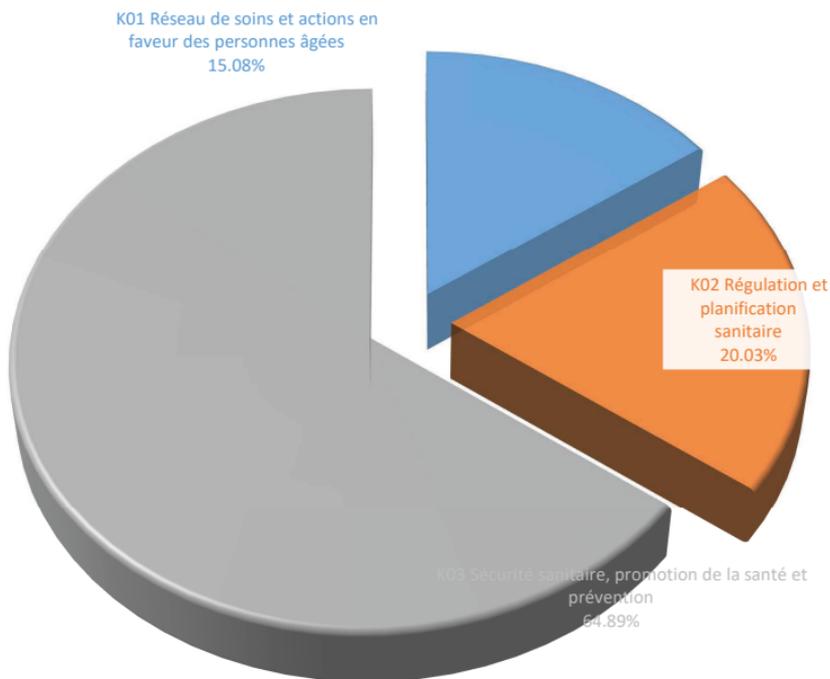
## RÉPARTITION DES REVENUS DE LA POLITIQUE PUBLIQUE K ENTRE LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES



Les effectifs affectés à la politique publique K "Santé" sont les suivants et sont répartis ainsi entre les différents programmes :

Effectifs	301000 Traitement du personnel administratif	301010 Traitement du personnel de la police et des prisons	301012 Traitement du personnel police-prisons soumis CPEG	301030 Traitement auxiliaires et suppléants (mensualisés)	301032 Traitement des agents spécialisés
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	24 822	23 030	-	0 792	1 000
K02 Régulation et planification sanitaire	32 972	29 180	-	2 792	1 000
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	106 796	100 140	-	2 656	4 000
K Santé	164 590	152 350	-	6 240	6 000

## RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE LA POLITIQUE PUBLIQUE K ENTRE LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES



## Éléments chiffrés relatifs au projet de budget 2023 concernant les politiques publiques sous la responsabilité du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)

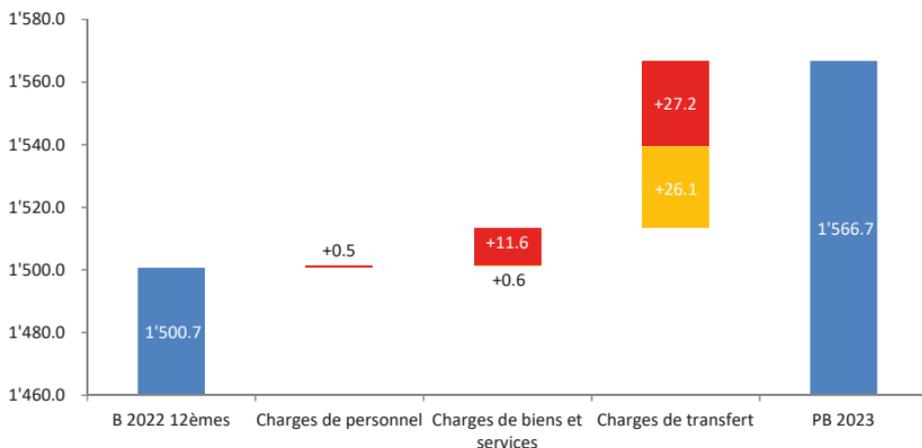
### K "Santé"

Budget 2022 12èmes :	charges	F 1 534 885 135	revenus	F 44 088 028
Projet de budget 2023 :	charges	F 1 607 374 066	revenus	F 57 532 766
Ecart :	charges	F 72 488 931	revenus	F 13 444 738

### Programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées"

Budget 2022 12èmes :	charges	F 1 500 735 767	revenus	F 35 598 530
Projet de budget 2023 :	charges	F 1 566 712 772	revenus	F 48 997 308
Ecart :	charges	F 65 977 005	revenus	F 13 398 778

### Evolution des charges pour le programme K01 (en millions de francs)



Les chiffres présentés sur fond orange concernent les crédits supplémentaires impératifs 2022 et ceux sur fond rouge les impacts 2023 qui détériorent le résultat.

#### Charges de personnel (+0.5 million)

+0.5 million Cette hausse des charges de personnel s'explique d'une part, très marginalement, par l'impact de l'annuité 2022 et par la réintroduction du double salaire au moment du départ à la retraite obtenus par voie de crédit supplémentaire 2022 et d'autre part, par la création au titre de l'exercice 2023, d'ETP destinés au renforcement de la direction générale de la santé, du contrôle de gestion au sein du service du réseau de soins et au contrôle des factures reçues au titre du financement hospitalier.

**Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+12.2 millions)**

+0.6 million Cet écart découle principalement des crédits supplémentaires impératifs 2022 obtenus pour la première phase du projet REFORMER, pour le déploiement des maisons de santé et pour le projet COGERIA.

+11.6 millions Cette hausse des charges de biens et services pour 2023 s'explique par le financement :

- de la formation postgrade des médecins internes conformément aux dispositions de la convention intercantonale portant sur ce sujet et de la continuation du projet REFORMER (+11.6 millions de francs);
- de la commission fédérale pour la qualité (CFQ) conformément aux exigences du droit fédéral (+0.2 million);
- de l'élargissement du périmètre de déploiement du projet de coordination gériatrique à domicile (COGERIA) (+0.2 million de francs);

Des réallocations neutres en faveur des autres programmes participant à la politique K ont par ailleurs été réalisées (-0.4 million de francs).

**Charges de transfert : (+53.3 millions)**

+26.1 millions La hausse des charges de transfert au titre de l'exercice 2022 s'explique par les crédits supplémentaires impératifs obtenus pour :

- Les annuités 2022 pour le personnel des entités subventionnées (+16.5 millions de francs) ;
- La réintroduction du double salaire au moment du départ à la retraite suite au refus par le Parlement du PL 12878 pour le personnel des entités subventionnées (+1.2 million de francs) ;
- L'adaptation des minutes de soins et les ouvertures de lits en EMS 2022 (+5.9 millions de francs);
- Les missions d'intérêt général des HUG (+0.7 million de francs);
- Les missions d'intérêt général de l'IMAD (+1.4 million de francs);
- Les ouvertures prévues en 2022 d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) et d'unité d'accueil temporaire et de répit (UATR) (+0.4 million de francs);

+27.1 millions La hausse des charges de transfert au titre de l'exercice 2023 s'explique par :

- L'effet Noria pour le personnel des entités subventionnées (-7.8 millions de francs) ;
- L'indexation 2023 que cela soit pour le personnel des entités subventionnés (1.35%) (+26.6 millions de francs) ;
- Le financement nécessaire pour couvrir l'augmentation prévue de la part cantonale relative aux prestations stationnaires hospitalières (+7.2 millions de francs);
- Le montant nécessaire pour couvrir l'augmentation prévue du financement résiduel des soins à domicile (+4.9 millions de francs);
- L'augmentation des moyens mis à disposition pour les programmes d'efficience du réseau de soins et du programme cantonal de développement des soins palliatifs (+0.1 million de francs);

- Le financement de l'adaptation des minutes de soins et des nouveaux lits en EMS (+2.6 millions de francs)
- L'ajustement de l'indemnité accordée aux HUG en raison de l'augmentation de la capacité des urgences adultes, du regroupement des unités forensiques en milieu ouvert et de la création de 10 places en pour patients sous mesures selon l'article 59.2 du code pénal ainsi que du maintien d'un dispositif Covid (+11 millions de francs);
- L'ajustement de l'indemnité accordée à l'IMAD en raison du déménagement de son siège administratif, de l'augmentation de ces charges structurelles et du maintien d'un dispositif Covid destiné à la vaccination à domicile des patients ne pouvant se déplacer (+2 millions de francs);
- La suppression des montants prévus jusque-là pour le financement des moyens auxiliaires figurant sur la liste LIMA (-13.3 millions de francs);
- La baisse des amortissements sur les subventions d'investissement accordées (-6.3 millions).

### Evolution des revenus pour le programme K01 (en millions de francs)



Les chiffres présentés sur fond vert se rapportent à l'exercice 2023 et améliorent le résultat.

#### **Revenus divers (+13.4 millions)**

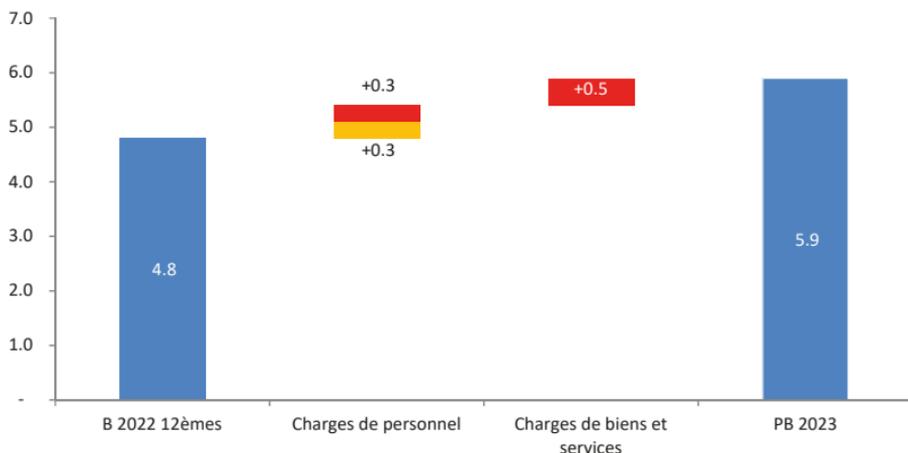
+13.4 millions La hausse des revenus divers découle des éléments qui se rapportent à l'exercice 2023 suivants :

- La compensation reçue de la part des autres cantons au titre de la convention sur le financement de la formation médicale postgrade (+16.4 millions de francs);
- La baisse consentie aux HUG de la rétrocession de la part des assureurs au financement des investissements afin de leur permettre de financer une partie des charges de financement induites de leurs investissements (-3 millions).

## Programme K02 "Régulation et planification sanitaire"

Budget 2022 12èmes :	charges F	4 848 481	revenus F	1 827 103
Projet de budget 2023 :	charges F	5 908 726	revenus F	1 827 528
Ecart :	charges F	1 060 425	revenus F	425

### Evolution des charges pour le programme K02 (en millions de francs)



Les chiffres présentés sur fond orange concernent les crédits supplémentaires impératifs 2022 et ceux sur fond rouge les impacts 2023 qui détériorent.

### Charges de personnel (+0.6 million)

**+0.3 million** La hausse des charges de personnel se rapportant à l'exercice 2022 s'explique par le financement de l'annuité 2022 et par la réintroduction du double salaire au moment du départ à la retraite.

Cette hausse découle également de la création de +1 ETP pour l'aide sanitaire urgente.

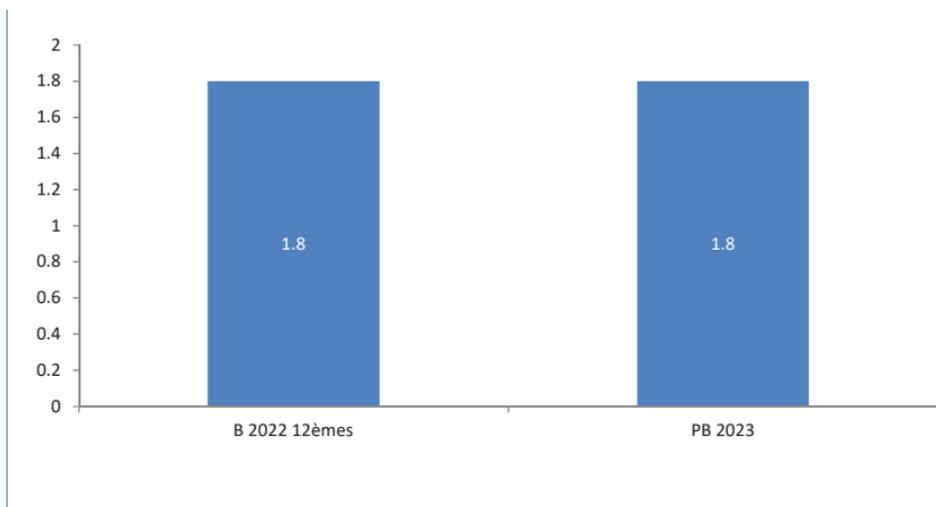
**+0.3 million** La hausse des charges de personnel pour l'exercice 2023 s'explique par la prise en compte de l'effet noria et de l'indexation.

Cette hausse découle également de la création de +3 ETP, soit :

- +1 ETP sous statut d'agent spécialisé pour adapter l'effectif du service des droits de pratique à l'évolution du nombre de dossiers traités ainsi qu'au l'accroissement des exigences de suivi des médecins.
- +2 ETP sous statut d'auxiliaire, dont l'un pour l'implémentation et la mise en œuvre des changements légaux dans la base de données des droits de pratique et l'autre pour le remplacement d'un membre du personnel.

**Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+0.5 million)**

+0.5 million Cette hausse des charges de biens et services s'explique par le transfert du financement du registre des tumeurs du DIP (Université de Genève) vers le DSPS (DGS).

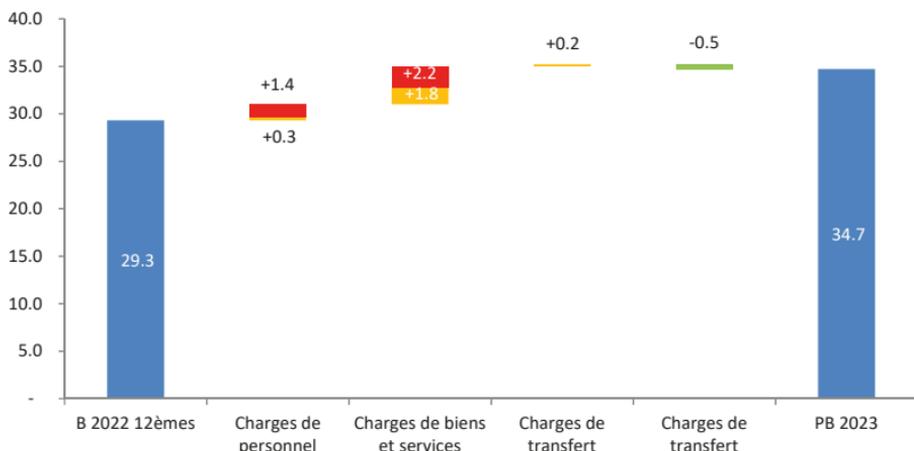
**Evolution des revenus pour le programme K02 (en millions de francs)**

Il n'y a pas de variation significative pour les revenus de ce programme.

### Programme K03 "Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention"

Budget 2022 12èmes :	charges	F	29 300 886	revenus	F	6 662 396
Projet de budget 2023 :	charges	F	34 752 568	revenus	F	6 707 931
Ecart :	charges	F	5 451 682	revenus	F	45 535

### Evolution des charges pour le programme K03 (en millions de francs)



Les chiffres présentés sur fond orange concernent les crédits supplémentaires impératifs 2022, ceux sur fond rouge les impacts 2023 qui péjorent le résultat et ceux sur fond vert les impacts 2023 qui améliorent le résultat.

#### Charges de personnel (+1.7 million)

+0.3 million La hausse des charges de personnel au titre de l'exercice 2022 s'explique par le financement de l'annuité, par la réintroduction du double salaire au moment du départ à la retraite et par la création au titre des besoins impératifs 2022 de +1.1 ETP pour la mise en œuvre du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention.

+1.4 million La hausse des charges de personnel pour 2023 s'explique par :

- l'effet noria.
- la création de +4 ETP sous statut d'agents spécialisés destinés à renforcer le secteur des maladies transmissibles, de +1.6 ETP sous statut d'auxiliaire destinés à la mise en place, pour une durée de 6 mois, d'une cellule dédiée à la vaccination, de +1.4 ETP fixe pour le contrôle des dispositifs cantonaux prévus par l'ordonnance fédérale sur les dispositifs fédéraux.

**Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+4 millions)**

+1.8 million La hausse des charges de biens et services pour 2022 concerne :

- La participation aux plans OPAIR et climat (+0.1 million de francs);
- Le financement de l'étude populationnelle "Specchio" (+1 million de francs), y compris par le biais d'un transfert neutre depuis la rubrique 36;
- L'augmentation du budget de fonctionnement du service de la consommation et des affaires vétérinaires (+0.5 million de francs);
- Le financement d'autres projets de faible matérialité financière (+0.2 million de francs);

+2.2 millions La hausse des charges de biens et services pour 2023 concerne :

- L'augmentation du budget de fonctionnement du secteur des maladies transmissibles (+0.4 million de francs);
- La dotation d'un budget de fonctionnement pour une durée de 6 mois pour la cellule dédiée à la vaccination (+0.9 million);
- L'augmentation du budget de fonctionnement du service de la consommation et des affaires vétérinaires (+0.1 million de francs);
- Des réallocations neutres (+0.5 million).
- Par ailleurs, la reprise du financement du registre des tumeurs par le biais d'un transfert neutre en provenance du DIP engendre une hausse des dépenses sur ce programme de +0.3 million de francs.

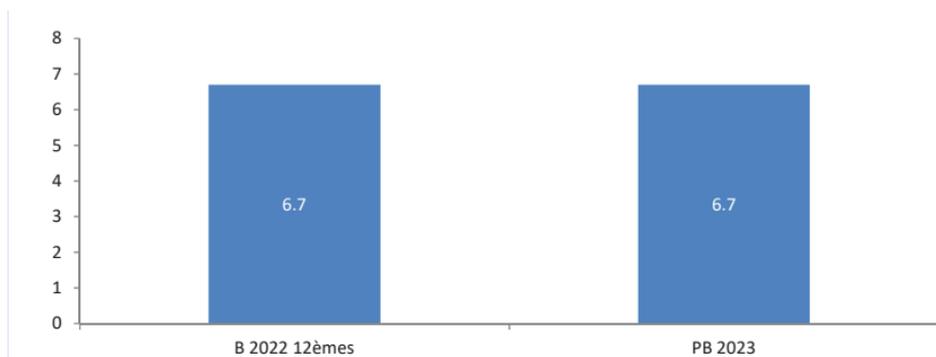
**Charges de transfert (-0.3 million)**

+0.2 million La hausse des charges de transfert relative à l'exercice 2022 s'explique par les éléments suivants obtenus par voie de crédits supplémentaires :

- Les actions de promotions de la santé (+0.2 million);
- La création d'une consultation interdisciplinaire sur la santé au travail (+0.2 million);
- Le transfert d'un montant de -0.2 million de francs sur la nature 31 pour le financement de l'étude populationnelle "Specchio".

-0.5 million La baisse des charges de transfert se rapportant à l'exercice 2023 s'explique par :

- Le transfert du montant obtenu ci-dessus pour la création d'une consultation interdisciplinaire sur la santé au travail (-0.2 million) à l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (DEE, programme L02);
- la réallocation d'un montant -0.3 million en faveur du programme K01.

**Evolution des revenus pour le programme K03 (en millions de francs)**

Il n'y a pas de variation significative pour les revenus de ce programme.

## K SANTE

### Synthèse des priorités

L'année 2023 devrait être celle de la sortie de tout dispositif particulier lié au COVID 19. Sauf rebond supérieur aux attentes, l'organisation particulière mise sur pied pour gérer la crise sanitaire, puis fortement réduite en 2022 pour gérer la sortie de crise, devrait complètement réintégrer le fonctionnement usuel de la Direction générale de la santé (DGS) dans le courant 2023. Cela devrait également concerner le dispositif de vaccination qui devra encore être opérationnel au début 2023 mais disparaître durant l'année. Pour les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), tout comme pour l'Institution genevoise de maintien à domicile (Imad), l'année 2023 devrait aussi être celle du retour à la normale. Le retour à l'équilibre financier sera notamment un défi pour les HUG.

A la suite du dispositif COVID, un nouveau secteur Maladies transmissibles subsistera. Il stabilisera en 2023 la préparation aux crises sanitaires notamment en pérennisant les outils statistiques et informatiques déployés pendant le COVID. Il préparera également une stratégie de lutte contre l'antibiorésistance et sera actif contre la propagation de la variole du singe, dont l'ampleur pourrait à nouveau demander des moyens extraordinaires temporaires.

L'année 2023 verra encore des avancées importantes pour la santé numérique à Genève : poursuite du déploiement du dossier électronique romand CARA dans les institutions de santé ; déploiement du plan de soins partagé romand ; déploiement de la loi d'investissement dans la santé numérique, qui prévoit également une gouvernance transversale de la thématique.

Le financement des institutions de soins poursuivra son adaptation aux besoins planifiés de la population. Les différents contrats de prestations en cours prévoient des évolutions des prestations. Plusieurs d'entre eux seront d'ailleurs renouvelés l'an prochain pour 2024. Il s'agit notamment de celui des HUG, avec une attention particulière que sera portée sur la mise à jour des missions d'intérêt général, de celui de l'IMAD ainsi que des conventions avec les EMS, qui sortiront en 2024 du périmètre de la Loi cantonale sur les indemnités et aides financières (LIAF – D1 11). Par ailleurs, plusieurs capacités nouvelles verront le jour en 2023, notamment un nouveau foyer et plusieurs nouveaux lits d'EMS et d'UAT.

La recherche de l'efficacité et de la maîtrise des coûts par l'innovation et la qualité au sein du réseau de soins continuera à faire l'objet des efforts des acteurs étatiques. Le programme Cogeria (détection des personnes âgées fragiles et anticipation des besoins médicaux non-planifiés), bénéficiera d'une nouvelle étape de déploiement. Des projets pilotes importants pour améliorer la coordination des professionnels de la santé seront poursuivis : maison de santé (avec un nouveau projet à Meinier), « fast-tracks » autour de certaines filières de chirurgie, organe de gestion de placement en EMS, etc.

Au niveau des professionnels de la santé, la mise en œuvre de la Loi sur la santé modifiée permettra l'adoption des concepts d'actes délégués. La mise en œuvre de la « clause du besoin » pour les professions médicales sera prioritaire selon le cadre fédéral. Enfin le canton participera activement au projet « Réformer » de planification de la formation médicale post graduée à l'échelle romande.

La réponse du canton aux besoins en soins à domicile sera à nouveau renforcée pour suivre l'évolution forte de la demande dans ce domaine, qui représente un défi autant qu'un succès de la politique de maintien à domicile. Plusieurs plans d'action cantonaux sont en cours : le plan d'action en faveur des proches aidants, le programme cantonal Alzheimer ainsi que celui en faveur de soins palliatifs. Leurs effets continueront à se déployer en 2023.

En matière de promotion de la santé et de prévention des maladies, la politique de prévention doit être menée sur le long terme pour être efficace. Elle est un levier important pour une meilleure maîtrise des coûts au regard du vieillissement de la population. En 2023, le DSPS tirera le bilan du premier plan d'actions de la stratégie cantonale transversale et interdépartementale et élaborera les priorités et cibles 2024-2028, avec l'aide notamment d'une nouvelle commission d'experts.

Le DSPS prévoit dans le domaine de la gestion des urgences médicales de déployer plusieurs actions l'an prochain afin de mieux répondre aux besoins de la population. Parmi elles : l'ancrage légal du Réseau des urgences genevois (RUG) et son développement, la mise en place d'une ligne téléphonique d'orientation médicale et le renforcement des capacités de garde médicale en ville.

Dans le domaine de la surveillance de la consommation, le canton poursuivra ses collaborations intenses et fructueuses avec les autres cantons romands. Il renforcera ses capacités de contrôle pour répondre aux normes fédérales. Un focus particulier sera mis sur le commerce en ligne et sur les compléments alimentaires. Il continuera également son travail visant à améliorer la gestion et les contrôles liés à l'eau potable

De façon générale l'année 2023 sera celle d'une nouvelle réflexion stratégique pour la politique publique de santé genevoise. La DGS proposera en effet un nouveau document stratégique pour porter l'action du canton jusqu'en 2028.

## K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DSPS

### BUDGET

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
		en francs	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>1'566'712'772</b>	<b>65'977'005</b>	<b>4.4%</b>	<b>1'500'735'767</b>	<b>1'573'423'826</b>
30 Charges de personnel	4'156'044	462'986	12.5%	3'693'058	3'657'860
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	16'726'178	12'224'700	271.6%	4'501'478	4'036'270
33 Amortissements du patrimoine administratif	202'493	-8'070	-3.8%	210'563	209'871
36 Charges de transfert	1'545'628'057	53'297'388	3.6%	1'492'330'669	1'565'517'050
39 Facturations internes	-	-	-	-	2'776
<b>REVENUS</b>	<b>48'997'308</b>	<b>13'398'778</b>	<b>37.6%</b>	<b>35'598'530</b>	<b>41'066'481</b>
42 Taxes et redevances	2'204'558	178	0.0%	2'204'380	545'136
43 Revenus divers	33'609'040	13'398'600	66.3%	20'210'440	26'078'340
46 Revenus de transferts	13'183'710	0	0.0%	13'183'710	14'443'004
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-1'517'715'465</b>	<b>-52'578'227</b>	<b>3.6%</b>	<b>-1'465'137'238</b>	<b>-1'532'357'346</b>
Coût d'état-major	-40'155	-2'911	7.8%	-37'244	-32'688
Coût des prestations de moyens	-26'631'486	1'886'719	-6.6%	-28'518'205	-33'311'002
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-1'544'387'106</b>	<b>-50'694'419</b>	<b>3.4%</b>	<b>-1'493'692'687</b>	<b>-1'565'701'036</b>

### POSTES

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>24.82</b>	<b>2.10</b>	<b>9.24%</b>	<b>22.72</b>	<b>21.93</b>
ETP fixes	23.03	2.10	10.03%	20.93	20.93
ETP auxiliaires	0.79	0.00	0.00%	0.79	-
ETP agents spécialisés	1.00	0.00	0.00%	1.00	1.00

### Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficacité des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- a) garantit l'égalité d'accès aux soins;
- b) favorise l'aide aux proches;
- c) assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Institution genevoise de maintien à domicile (Imad), les foyers de jour ainsi que par le service du réseau de soins (direction générale de la santé).

### Ce programme contient les prestations suivantes :

- K01.01 Maintien, aide et soins à domicile
- K01.02 Accès aux soins
- K01.03 Prestations hospitalières
- K01.04 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées

# K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

## Projets prioritaires et justification des écarts

### Projets prioritaires

Le projet de loi accordant des indemnités et des aides financières aux **54 établissements médico-sociaux (EMS)** pour les exercices 2022 et 2023 (prolongation des contrats de prestations 2018-2021) a été adopté par le Conseil d'Etat en mars 2022. Il permet ainsi d'assurer le financement des EMS l'an prochain, année durant laquelle la sortie de ces établissements du périmètre de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) pour 2024 devra être préparée. Il s'agira de modifier la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées (LGPEA ; J 7 20) et de prévoir la signature des conventions avec les EMS selon le nouveau cadre légal.

De façon générale, les prestations financées en 2023 seront adaptées aux besoins planifiés de la population. Les **contrats de prestations avec les institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile (dont l'Institution genevoise de maintien à domicile - IMAD) et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)** seront renouvelés pour la période 2024-2027. Une attention particulière sera portée sur la mise à jour des missions d'intérêt général et sur les indicateurs de suivi.

Les deux nouveaux projets financés par le biais du **Fonds réseau** vont se déployer en 2023 : **un dispositif cantonal de placement en EMS**, avec un pôle social pour la coordination et l'amélioration du flux depuis les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ou directement depuis le domicile, ainsi qu'**un programme de promotion du dossier électronique du patient (DEP)** CARA et de l'identification électronique sécurisée GenèveID.

Destiné à couvrir les besoins des personnes âgées les plus fragiles à Genève, le dispositif de **Coordination des soins de la personne âgée fragile (COGERIA)** a été étendu en 2022 au quartier des Trois-Chênes et prévoit de couvrir la zone des Eaux-Vives-Champel d'ici 2023. En 2023, la phase de déploiement se poursuivra afin de couvrir à terme l'ensemble du canton. Ce dispositif, qui valorise le travail interprofessionnel, vient compléter l'offre existante du réseau de soins genevois en améliorant et anticipant la prise en charge des bénéficiaires.

Au niveau des soins domiciliaires, le canton améliorera ses contrôles du **financement résiduel des soins** à charge du canton, sachant qu'il s'agit d'une dépense contrainte depuis l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, du règlement fixant les montants destinés à déterminer le financement résiduel selon l'article 25a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (RFRLAMa).

Dans le domaine de la coordination des soins il est prévu de lancer le deuxième projet-pilote de « **Maison de santé** » sur la commune de Meinier. Le premier projet démarré début 2020 avec le Centre médical de Lancy se poursuivra et fera l'objet d'un bilan.

Le **Programme cantonal de soutien aux proches aidants** poursuivra le déploiement des mesures prioritaires du programme. Une convention de collaboration formalise désormais la mise en place d'une plateforme cantonale de relève à domicile pour tous avec une gestion des demandes par le biais de la ligne téléphonique Proch'info. La phase de déploiement de cette plateforme se poursuivra avec l'adhésion de multiples associations de bénévoles du canton et la formation à la relève à domicile proposée par la Croix-Rouge genevoise et Caritas. Courant 2023, un projet-pilote de carte de légitimation va démarrer en partenariat avec les HUG offrant un accès facilité aux prestations de répit et légitimant le statut de proche aidant. Une réflexion sera menée sur l'élaboration d'un projet d'étude sur les besoins des jeunes proches aidants.

### Hôpitaux universitaires de Genève

En ce qui concerne les **HUG**, après une année 2021 fortement influencée par le COVID-19 et une année 2022 encore impactée par la crise sanitaire, les hôpitaux font face à un contexte continuellement tendu. Les HUG entament la dernière année du contrat de prestations 2020-2023 fixant les indemnités de fonctionnement sur trois domaines : les missions d'intérêt général, les prestations de recherche et enseignement et le financement de la sous-couverture du coût des soins liés à l'inadéquation des structures tarifaires et au surcoût de la politique salariale de l'Etat. Les HUG devront travailler sur les efforts d'efficience et traquer les mesures d'économie pour tendre vers l'équilibre budgétaire.

L'année 2023 verra l'avènement de deux grands projets permettant le déploiement de mesures d'efficience : l'ouverture des urgences renouées et réorganisées (PRRU) à leur pleine capacité et l'ouverture de la Maison de l'enfant et de l'adolescent (MEA), à l'été, qui regroupera plusieurs unités et consultations aujourd'hui dispersées sur le canton de Genève.

Parallèlement, le projet MAMBÔ, pour Mouvement Ambulatoire de l'Hôpital, donnera corps à une nouvelle vision de

## K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

l'hôpital pour une meilleure prise en charge ambulatoire des patients adultes, davantage d'efficacité et une plus grande qualité de vie au travail avec la livraison des premiers plateaux techniques ambulatoires.

Sur le site de Belle-Idée, les patients sous mesure selon l'article 59.2 du Code pénal, actuellement pris en charge en milieu ouvert sur deux unités distinctes, vont bénéficier d'un regroupement sur un seul bâtiment afin d'optimiser leur prise en charge et leur sécurité.

Les travaux destinés à l'amélioration du confort thermique du bâtiment de Beau-Séjour vont pouvoir débuter avec le remplacement des façades, ceci de manière concomitante avec la création de salles de bain visant à la fois la réduction des coûts d'énergie et un meilleur confort patient.

L'année 2023 sera aussi celle de la mise à disposition d'un logiciel de GMAO assurant une meilleure traçabilité et une optimisation de la maintenance des équipements utilisés au lit du patient. Le but étant de bénéficier du bon matériel, au bon endroit au bon moment pour la sécurité du patient et des soignants.

### Institution genevoise de maintien à domicile

En ce qui concerne l'**IMAD**, après une période de plus de deux ans de pandémie éprouvante pour l'ensemble des collaborateurs et de la population particulièrement vulnérable suivie par l'IMAD, mais également dans un contexte de fortes transformations liées aux enjeux et attentes de prise en charge domiciliaire (ambulatoire de la prise en charge en soin et en santé), l'IMAD va s'employer à retrouver une situation normalisée l'an prochain.

Pour répondre aux besoins spécifiques de ses patients et tenant compte de son expertise confirmée avec son équipe d'hospitalisation à domicile ainsi que celle de répit aux familles d'enfants gravement malades, l'IMAD continue à développer son modèle d'équipes spécialisées. Agissant sur l'ensemble du territoire genevois, répondant aux demandes de tous les âges, elles permettent de répondre à des besoins critiques dans des secteurs inexploités jusque-là, coûteux ou peu rentables. Pertinentes dans une vision systémique cantonale, ces équipes sont prévues par le contrat de prestations 2020-2023 de l'IMAD et concernent notamment les domaines de l'oncologie, de la pédiatrie, des soins palliatifs ou encore de la nutrition.

En outre, la contribution de l'IMAD à la **coordination** des soins a pris une ampleur particulière dans le cadre de la crise pandémique (coordination interprofessionnelle avec les physiothérapeutes, la ligue pulmonaire, etc.). Cette coordination a permis d'éviter de nombreuses hospitalisations et se prolongeront en 2023. A titre d'exemple, le projet « fast-track », financé par le Fonds réseau (DGS-HUG-IMAD), permet en cas d'intervention chirurgicale, de développer des prestations de préhabilitation (prise en charge par l'IMAD avant l'hospitalisation pour préparer la chirurgie, réduire la durée de séjour et les risques post opératoire). Des prestations de réadaptation précoces coordonnées permettent d'accélérer le retour à domicile et de réduire les risques de réhospitalisation.

Par ailleurs, l'IMAD doit renforcer sa politique, sa stratégie et ses prestations en **santé communautaire**. Dans ce contexte, l'IMAD prévoit de réactiver la direction opérationnelle « Santé communautaire et habitat » en 2023. Ces mesures visent au développement attendu des actions de prévention et promotion de la santé (aide à la vie quotidienne, mobilisation, canicule, etc.). Elles visent également à renforcer l'offre de prestations pour un équilibre nutritionnel (en cohérence avec l'axe 6.3 du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention) et à augmenter les collaborations avec les communes pour une population en santé à domicile.

L'évolution de l'institution s'inscrit dans sa vision stratégique cap'139 qu'elle a engagée depuis plusieurs années. Ce qui vise à renforcer les missions centrales du maintien à domicile (soutenir, soigner, former) et repenser l'organisation et les modes de travail. Le **transfert du siège social** de l'IMAD, actuellement situé au centre administratif de Carouge (CAC), sur le secteur de Pont-Rouge à l'horizon du premier semestre 2023 est une des composantes de ce projet de transformation. Plusieurs objectifs sont visés dans ce cadre. Ce sera par exemple l'extension des surfaces de formations, mais également la modernisation des méthodes pédagogiques, telles que la simulation. C'est aussi la création d'espaces pour l'accueil et l'information du public et des professionnels externes. Les surfaces administratives seront aussi optimisées. Ce nouveau centre contribuera à la mise en œuvre de la feuille de route de l'IMAD en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

Dans le cadre du dossier électronique du patient CARA, le projet de **transition numérique** fait également partie des objectifs de transformation de l'IMAD. Entré dans une phase d'accélération et de généralisation, il bouleverse les façons de faire, les modes d'organisation ou encore la relation avec les usagers. Qu'il s'agisse d'objets connectés, de transmission et de protection des données, de services numériques ou de consultation par internet, le développement de l'IMAD veille à intégrer les évolutions technologiques tout en gardant comme principe cardinal que celles-ci restent au service de la qualité de vie des patients et du travail des collaborateurs.

# K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

## Autres projets d'importance stratégique

Un projet-pilote est en cours afin de proposer des solutions et des incitatifs pour augmenter à Genève le taux de recours à l'**Allocation Pour Impotent (API)** par les personnes au bénéfice de l'AVS et de l'AI. Il se poursuivra en 2023.

La nouvelle **loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile (LORSDom ; K 1 04)** et son règlement continueront à déployer leurs effets. Les structures intermédiaires, en particulier les immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) ont jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 pour se mettre en conformité.

La fin du déploiement des mesures décrites dans le **Plan cantonal Alzheimer 2016-2019** se fera avec la mise en œuvre du plan de formation sur les démences dédié à l'ensemble des acteurs du réseau de soins.

Le déploiement des mesures décrites dans le **Programme cantonal genevois de développement des soins palliatifs 2020-2023** a permis la professionnalisation de l'association Palliative Genève et la mise en place d'une formation certifiante pour les médecins de premier recours et les autres spécialistes (pratique privée et milieu hospitalier). Deux formations comprenant un e-learning sont destinées, d'une part aux professionnels du domaine socio-sanitaire et, d'autre part, aux professionnels du domaine socio-éducatif, sont en cours de développement. Le label « QualitéPalliative » pour les organisations d'aide et de soins à domicile est en cours de développement.

Le développement des structures intermédiaires va se poursuivre avec la création du **foyer de jour généraliste John Jaques**, dont l'exploitation a été reportée à 2023, ainsi que la **construction de 2 nouveaux IEPA** pour un total de 196 logements : Campanules (164 logements) et Meyrin 14 (32 logements). Les projets d'IEPA à l'horizon 2023 couvriront largement les besoins estimés par la planification sanitaire cantonale 2020-2023.

Dans le domaine des **établissements médico-sociaux (EMS)**, le canton poursuit l'adaptation de son offre. L'ouverture de 22 lits supplémentaires à la **Résidence Les Arénières** est prévue en 2023. Fin 2023, 6 nouveaux lits au sein de l'EMS Champagne et 7 aux Lauriers devraient également voir le jour.

L'accompagnement du développement d'**unités d'accueil temporaire de répit (UATR)** dans les EMS se poursuit, pour une mise à disposition de 6 lits, soit : 2 à Champagne / 2 aux Lauriers / 2 à la Résidence des Arénières.

Les travaux du projet intercantonal **InterRai-Romandie** se poursuivront. La mise en place d'une bascule pour améliorer la prise en charge clinique transversale dans le réseau de soins, en vue du remplacement de l'outil PLAISIR, n'a pas abouti. Sur mandat du GRSP, le groupe de travail intercantonal est chargé de proposer des solutions alternatives, notamment l'étude approfondie de l'outil BESA. Dans l'intervalle, un avenant à l'outil PLAISIR a été établi jusqu'à fin 2023.

## Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

Les variations entre le budget 2022 calculé selon les 12<sup>èmes</sup> provisoires et le projet de budget 2023 se décomposent entre des éléments obtenus par voie de crédits supplémentaires au titre de l'exercice 2022 et d'autres se rapportant à des moyens supplémentaires pour 2023.

La variation totale des charges entre le budget 2022 calculé selon les 12<sup>èmes</sup> provisoires et le projet de budget 2023 s'élève à +66 millions. Elle se répartit à hauteur de +26.8 millions pour les moyens obtenus par voie de crédits supplémentaires 2022 et de +39.2 millions pour les moyens supplémentaires 2023.

Ont été obtenues au titre de crédits supplémentaires 2022, les ressources nécessaires au financement :

- des annuités 2022 que cela soit pour le personnel de l'administration centrale ou celui des subventionnés (+16.6 millions) ;
- de la réintroduction du double salaire au moment du départ à la retraite suite au refus par le Parlement du PL 12878 que cela soit pour le personnel de l'administration centrale ou celui des subventionnés (+1.2 million) ;
- des besoins impératifs 2022 (+9 millions) ;

Les variations constatées au titre de l'exercice 2023 concernent notamment les éléments suivants :

- L'effet Noria que cela soit pour le personnel de l'administration centrale ou celui des subventionnés (-7.8 millions) ;
- L'indexation 2023 que cela soit pour le personnel de l'administration centrale ou celui des subventionnés (1.35%) (+26.6 millions) ;

## K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

- Le financement nécessaire pour couvrir l'augmentation prévue de la part cantonale relative aux prestations stationnaires hospitalières (+7.2 millions);
- Le montant nécessaire pour couvrir l'augmentation prévue du financement résiduel des soins à domicile (+4.9 millions);
- Le financement de la formation postgrade des médecins internes conformément aux dispositions de la convention intercantonale portant sur ce sujet et du projet REFORMER (+11.6 millions);
- Le financement de la commission fédérale pour la qualité (CFQ) conformément aux exigences du droit fédéral (+0.2 million);
- L'ajustement des ressources humaines de la direction générale de la santé (+0.2 million et 1.1 ETP);
- La création de +1.1 ETP pour renforcer le contrôle de gestion du service du réseau de soins (+0.1 million);
- L'augmentation des moyens mis à disposition pour les programmes d'efficacité du réseau de soins et du programme cantonal de développement des soins palliatifs (+0.1 million);
- Le financement de l'adaptation des minutes de soins et des nouveaux lits en EMS (+2.6 millions)
- L'élargissement du périmètre de déploiement du projet de coordination gériatrique à domicile (COGERIA) (+0.2 million);
- La création de +1 ETP pour renforcer le contrôle des factures reçues au titre du financement hospitalier (+0.1 million);
- L'ajustement de l'indemnité accordée aux HUG en raison de l'augmentation de la capacité des urgences adultes, du regroupement des unités forensiques en milieu ouvert et de la création de 10 places pour patients sous mesures selon l'article 59.2 du code pénal ainsi que du maintien d'un dispositif COVID (+11 millions);
- L'ajustement de l'indemnité accordée à l'IMAD en raison du déménagement de son siège administratif, de l'augmentation de ses charges structurelles et du maintien d'un dispositif COVID destiné à la vaccination à domicile des patients ne pouvant se déplacer (+2 millions);
- La suppression des montants prévus jusque-là pour le financement des moyens auxiliaires figurant sur la liste LIMA (-13.3 millions);
- La baisse des amortissements sur les subventions d'investissement accordées (-6.3 millions).

La variation totale des revenus entre le budget 2022 calculé selon les 12èmes provisoires et le projet de budget 2023 s'élève à +13.4 millions. Elle concerne uniquement des éléments se rapportant à l'exercice 2023 et se rapporte à :

- La compensation reçue de la part des autres cantons au titre de la convention sur le financement de la formation médicale postgrade (+16.4 millions);
- La baisse consentie aux HUG de la rétrocession de la part des assureurs au financement des investissements afin de leur permettre de financer une partie des charges de financement induites de leurs investissements (-3 millions).

Ce programme connaît une hausse des charges de +66 millions et une hausse des revenus de +13.4 millions. Les principales variations supérieures à 0.1 million sont les suivantes :

### Charges de personnel (30)

Les charges de personnel augmentent globalement de +0.5 million entre le budget 2022 élaboré selon la méthode des 12èmes provisoires et le projet de budget 2023.

Cette hausse s'explique très marginalement par les éléments suivants liés aux crédits supplémentaires 2022 obtenus pour :

- L'annuité 2022 ;
- la réintroduction du double salaire au moment du départ à la retraite suite au refus par le Parlement du PL;

Par ailleurs, les charges de personnel augmentent de +0.5 million principalement au titre des éléments suivants se rapportant à 2023 :

- La création d'ETP pour le renforcement de la direction générale de la santé, le contrôle de gestion au sein du service

## K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

du réseau de soins et pour le contrôle des factures reçues au titre du financement hospitalier (+0.5 million).

### Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31)

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation présentent une hausse de +12.2 millions entre le budget 2022 élaboré selon la méthode des 12èmes provisoires et le projet de budget 2023.

Cet écart découle pour +0.6 million des crédits supplémentaires 2022 obtenus pour :

- La première phase du projet REFORMER (+0.2 million);
- Le déploiement des maisons de santé (+0.2 million);
- Le projet COGERIA (+0.2 million);

Par ailleurs, des ressources supplémentaires 2023 d'un montant total de +12.6 millions ont été demandées pour :

- Le financement de la formation postgrade des médecins internes conformément aux dispositions de la convention intercantonale portant sur ce sujet et du projet REFORMER (+11.6 millions);
- Le financement de la commission fédérale pour la qualité (CFQ) conformément aux exigences du droit fédéral (+0.2 million);
- L'élargissement du périmètre de déploiement du projet de coordination gériatrique à domicile (COGERIA) (+0.2 million);

Des réallocations neutres en faveur des autres programmes participant à la politique K ont par ailleurs été réalisées (-0.4 million).

### Charges de transfert (36)

Les charges de transfert présentent une hausse de +53.3 millions entre le budget 2022 élaboré selon la méthode des 12èmes provisoires et le projet de budget 2023.

Cet écart découle pour +26.1 millions des crédits supplémentaires 2022 obtenus pour :

- Les annuités 2022 pour le personnel des entités subventionnées (+16.5 millions) ;
- La réintroduction du double salaire au moment du départ à la retraite suite au refus par le Parlement du PL 12878 pour le personnel des entités subventionnées (+1.2 million) ;
- L'adaptation des minutes de soins et les ouvertures de lits en EMS 2022 (+5.9 millions);
- Les missions d'intérêt général des HUG (+0.7 million);
- Les missions d'intérêt général de l'IMAD (+1.4 million);
- Les ouvertures prévues en 2022 d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) et d'unité d'accueil temporaire et de répit (UATR) (+0.4 million);

Par ailleurs, des ressources supplémentaires 2023 d'un montant total de +27 millions ont été demandées pour :

- L'effet Noria pour le personnel des entités subventionnées (-7.8 millions) ;
- L'indexation 2023 que cela soit pour le personnel de l'administration centrale ou des entités subventionnés (1.35%) (+26.6 millions) ;
- Le financement nécessaire pour couvrir l'augmentation prévue de la part cantonale relative aux prestations stationnaires hospitalières (+7.2 millions);
- Le montant nécessaire pour couvrir l'augmentation prévue du financement résiduel des soins à domicile (+4.9 millions);
- L'augmentation des moyens mis à disposition pour les programmes d'efficacité du réseau de soins et du programme cantonal de développement des soins palliatifs (+0.1 million);
- Le financement de l'adaptation des minutes de soins et des nouveaux lits en EMS (+2.6 millions)

## K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

- L'ajustement de l'indemnité accordée aux HUG en raison de l'augmentation de la capacité des urgences adultes, du regroupement des unités forensiques en milieu ouvert et de la création de 10 places en pour patients sous mesures selon l'article 59.2 du code pénal ainsi que du maintien d'un dispositif COVID (+11 millions);
- L'ajustement de l'indemnité accordée à l'IMAD en raison du déménagement de son siège administratif, de l'augmentation de ses charges structurelles et du maintien d'un dispositif COVID destiné à la vaccination à domicile des patients ne pouvant se déplacer (+2 millions);
- La suppression des montants prévus jusque-là pour le financement des moyens auxiliaires figurant sur la liste LIMA (-13.3 millions);
- La baisse des amortissements sur les subventions d'investissement accordées (-6.3 millions).

### Revenus divers (43)

La variation totale des revenus divers entre le budget 2022 calculé selon les 12èmes provisoires et le projet de budget 2023 s'élève à +13.4 millions. Cette variation concerne uniquement des éléments se rapportant à l'exercice 2023 et se rapporte à :

- La compensation reçue de la part des autres cantons au titre de la convention sur le financement de la formation médicale postgrade (+16.4 millions);
- La baisse consentie aux HUG de la rétrocession de la part des assureurs au financement des investissements afin de leur permettre de financer une partie des charges de financement induites de leurs investissements (-3 millions).

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB23	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées</b>						
1.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	83 ans	85 ans	83 ans	85 ans	2023
1.2 Nombre de personnes prises en charge annuellement par l'IMAD	Efficacité	18'000	18'000	18'556	17'500	2023
1.3 Nombre d'heures de prestations facturées à la LaMal et effectuées par l'IMAD	Efficacité	735'000 h.	730'000 h.	712'143 h.	700'000 h.	2023
1.4 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	80%	80%	72.3%	80%	2024
1.5 Durée moyenne de séjour	Efficience	3.15 ans	3.15 ans	3.1 ans	3.15 ans	2023
<b>2. Améliorer la couverture du besoin de la population (HUG)</b>						
2.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	95%	95%	96.3%	95%	2023
2.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	85%	80%	81.2%	85%	2023
2.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	75%	75%	91.8%	75%	2023
2.4 Délai d'attente PTH (prothèse totale de hanche)	Qualité	7 semaines	7 semaines	Non significatif	7 semaines	2023
<b>3. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire</b>						
3.1 Taux de couverture financière de l'activité ambulatoire des HUG	Efficience	85%	85%	NA	85%	2023

## K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

	Type indicateur	PB23	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>4. Diminuer la durée moyenne de séjour (HUG)</b>						
4.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	5.6 jours	5.6 jours	5.9 jours	5.6 jours	2023
4.2 Nombre moyen quotidien de personnes aux HUG en attente de placement	Efficience	130	150	116	130	2023
4.3 Durée d'attente de placement	Efficience	90 jours	90 jours	72.8 jours	90 jours	2023
4.4 Nombre de patients avec difficultés de placement	Efficience	0	0	50	0	2023
<b>5. Assurer la qualité des prestations (HUG)</b>						
5.1 Taux de couverture total hospitalier pertinent SwissDRG avec coûts d'utilisation des immobilisations (CU)	Efficacité	85%	85%	NA	85%	2023
5.2 Taux d'infections nosocomiales	Qualité	<7%	< 10%	6.7%	<7%	2023
5.3 Taux d'escarres nosocomiales	Efficacité	<5.2%	< 5.2%	7.1%	<5.2%	2023
5.4 Taux de ré-admission potentiellement évitables	Efficacité	<5%	< 5%	NA	<5%	2023
5.5 Taux de satisfaction des patients	Qualité	> 95%	> 95%	96.7%	> 95%	2023
5.6 Taux de recommandation	Qualité	> 75%	> 75%	78.3%	> 75%	2023
<b>6. Améliorer la gestion des ressources humaines (HUG)</b>						
6.1 Taux d'absence hors maternité	Efficacité	7.5%	7%	9%	7.5%	2023
6.2 Nombre de stagiaires et apprentis, soins et pluriprofessionnels de santé	Efficacité	300	300	280	300	2023
<b>7. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS</b>						
7.1 Coût moyen par lit et par jour	Efficience	390 F	390 F	415 F	390 F	2023
7.2 Taux d'institutionnalisation	Efficacité	14%	14%	11.6%	14%	2023
7.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	98%	98%	95%	98%	2023
7.4 Nombre de plaintes	Qualité	<10	< 10	1	<10	2023
<b>8. Garantir un nombre suffisant de places en EMS</b>						
8.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale	Qualité	98%	98%	96%	98%	2023

### Commentaires

**Indicateurs 2.1 à 2.3** : L'indicateur inclut les urgences adultes, de gériatrie, de gynécologie et d'obstétrique, conformément au contrat de prestations.

**Indicateur 2.4** : Le délai moyen est influencé par des facteurs indépendants de la disponibilité des blocs entre autre la volonté du patient, la nécessité d'examen supplémentaires ou le nombre d'interventions en lien avec la nouvelle liste hospitalière.

**Indicateur 3.1** : Le taux de couverture de 100% est difficile à atteindre en raison de la structure TARMED mal

## K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

adaptée à l'ambulatoire hospitalier. La moyenne suisse pour les hôpitaux se situe aux alentours de 85%.

**Indicateur 4.1** : Le maintien de la durée moyenne de séjour (DMS) Inliers est le résultat des efforts des HUG pour anticiper la sortie du patient et ainsi restreindre le nombre de journée d'hospitalisations inappropriées.

**Indicateur 4.4** : L'objectif serait de ne pas avoir de patients avec difficulté de placement. Plus de la moitié des patients présentent d'importantes difficultés de placement, notamment en raison de leur situation socio-économique mais d'un point de vue clinique, ils n'ont aucune raison de séjourner à l'hôpital.

**Indicateur 5.1** : Le manque de couverture est dû, d'une part, à la structure tarifaire SwissDRG qui reste non aboutie et ne couvre pas suffisamment le coût des prestations des centres universitaires et, d'autre part, à un tarif trop bas, maintenu à 10'650 francs depuis 2016.

**Indicateur 5.6** : Cet indicateur permet de mesurer le niveau et les causes de satisfaction des patients en vue de recommander ou non l'hôpital. Il permet également d'apprécier l'effet des améliorations réalisées et de mesurer l'impression générale des patients sortant de l'hôpital.

**Indicateur 6.2** : Cet indicateur fait partie de la politique de lutte contre la pénurie de professionnels de la santé (moyenne de +20/an).

**Indicateur 7.2** : Proportion de personnes de plus de 80 ans hébergées en EMS parmi la population résidente correspondante du canton de Genève.

## K02 Régulation et planification sanitaire

### Département responsable : DSPS

#### BUDGET

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
		en francs	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>5'908'726</b>	<b>1'060'245</b>	<b>21.9%</b>	<b>4'848'481</b>	<b>4'934'092</b>
30 Charges de personnel	4'795'660	564'322	13.3%	4'231'338	4'366'273
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'042'395	488'993	88.4%	553'402	527'658
33 Amortissements du patrimoine administratif	31'771	6'930	27.9%	24'841	9'149
36 Charges de transfert	36'000	0	0.0%	36'000	24'536
39 Facturations internes	2'900	0	0.0%	2'900	6'476
<b>REVENUS</b>	<b>1'827'528</b>	<b>425</b>	<b>0.0%</b>	<b>1'827'103</b>	<b>1'338'073</b>
41 Patentes et concessions	600	0	0.0%	600	18'750
42 Taxes et redevances	1'484'468	425	0.0%	1'484'043	1'221'705
43 Revenus divers	342'460	0	0.0%	342'460	1'574
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	95'464
49 Facturations internes	-	-	-	-	580
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-4'081'198</b>	<b>-1'059'819</b>	<b>35.1%</b>	<b>-3'021'379</b>	<b>-3'596'019</b>
Coût d'état-majior	-46'335	-5'913	14.6%	-40'422	-39'019
Coût des prestations de moyens	-1'591'586	678'437	-29.9%	-2'270'023	-1'668'610
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-5'719'119</b>	<b>-387'295</b>	<b>7.3%</b>	<b>-5'331'824</b>	<b>-5'303'647</b>

#### POSTES

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>32.97</b>	<b>4.75</b>	<b>16.83%</b>	<b>28.22</b>	<b>29.43</b>
ETP fixes	29.18	1.75	6.38%	27.43	27.73
ETP auxiliaires	2.79	2.00	253.16%	0.79	1.70
ETP agents spécialisés	1.00	1.00	-	-	-

### Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires :

- de déterminer les besoins en soins de la population ;
- d'évaluer l'offre en soins ;
- de définir des moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique ;
- de protéger la santé des patients et de la population ;
- de garantir des soins appropriés de qualité.

Il comprend notamment: la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d'exploiter des institutions de santé, les autorisations d'exercer des professions et activités médicales et la protection des droits de patients.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du réseau de soins, le Service du médecin cantonal et la Commission de surveillance, faisant tous partie de la Direction générale de la santé.

## K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

### Ce programme contient les prestations suivantes :

- K02.01 Planification sanitaire
- K02.02 Pratiques professionnelles
- K02.03 Protection des droits des patients

### Projets prioritaires et justification des écarts

#### Projets prioritaires

Les travaux pour l'élaboration des bases statistiques du **prochain rapport de planification sanitaire** débiteront en 2023. Pour éviter de travailler sur la base de statistiques de l'activité médicale perturbées par les importantes vagues de l'épidémie COVID, le rapport de planification qui succèdera au rapport 2020-2023 portera sur la **période 2025-2028**. La période 2020-2023 fera l'objet d'une évaluation intermédiaire en 2024.

Mis en service en 2021, le système informatique de gestion du **cofinancement cantonal des soins stationnaires** continuera son déploiement en 2023 auprès des établissements qui n'y sont pas encore raccordés.

La DGS a élaboré en 2022 un plan directeur métier qui met en évidence les principaux objectifs pour les années à venir. Afin de disposer des outils numériques indispensables à leur atteinte, ce plan directeur sera décliné en 2023 en **plan directeur des systèmes d'information et de communication** (PDSIC), en collaboration avec l'OCSIN.

Du côté de la santé numérique, le déploiement du dossier électronique du patient auprès des citoyens et des prestataires de soins continuera en 2023 à un rythme soutenu. En parallèle, des travaux importants dans le développement d'outils favorisant notamment **la numérisation du système de santé et la coordination des soins** (télémédecine, plan de soins partagé, plan de médication partagé) seront effectués, en coordination avec l'OCSIN, les HUG et IMAD.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le canton détient des **compétences significativement entendues** en matière **d'admission à facturer des fournisseurs de prestations ambulatoires**. De plus, les conditions d'admission ont été renforcées afin d'accroître la qualité des prestations. Des formulaires e-démarches spécifiques ont été développés en ce sens et permettent désormais à toute une série de personnes physiques et morales de demander une admission à facturer au service concerné (SMC ou SPhC), sachant que l'admission à facturer est un domaine de droit différent de l'autorisation de pratiquer (pour personnes physiques) et d'exploiter (pour personnes morales).

Pour concilier l'offre médicale et les besoins de la population, ainsi que pour maîtriser les coûts de la santé, le canton appliquera dès le 1<sup>er</sup> octobre 2022 **l'ordonnance fédérale sur la fixation du nombre maximal de médecins admis à facturer des prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins**, selon l'art. 55a LAMal, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Pour la mettre en œuvre, le canton de Genève a réalisé entre mai et juin 2022 un recensement de l'offre ambulatoire, y compris les médecins fournissant des prestations ambulatoires au sein des hôpitaux. Ainsi, l'offre exprimée en ETP par domaine de spécialisation ISFM constituera les nombres maximaux pour 2022 et 2023. Une réévaluation de l'offre sera effectuée en automne 2023 par le biais d'un formulaire e-démarches spécifiquement conçu à cette fin. L'application des nombres maximaux sera régie par un règlement cantonal d'application provisoire, soumis en consultation durant le mois de juin et censé s'appliquer jusqu'au 30 juin 2025 au plus tard.

D'importantes adaptations de la **base de données cantonale des professions et entités réglementées** seront nécessaires afin d'alimenter de manière conforme les registres fédéraux (MedReg pour les professions médicales universitaires, GesReg pour les professions de la santé, PsyReg pour les professions de la psychologie, LeReg pour les fournisseurs de prestations ambulatoires) et de permettre un pilotage plus efficace et mieux informer du système sanitaire cantonal. Ce besoin a été renforcé par l'adoption du projet de loi « Santé numérique », qui vise à mettre en place l'accès partagé différencié à cette base de données par un certain nombre de partenaires externes (HUG, IMAD, réseau urgences et autres). Des ateliers d'analyse du besoin ont été organisés par l'OCSIN, SNEP, SMC et SPhC, avec un chiffrage de la charge du travail attendu pour l'automne 2022. Ce projet se poursuivra en 2023.

Egalement dans le but de maîtriser les coûts de la santé, la **régulation des équipements médico-techniques lourds** (IRM, CT-scan etc.), entrée en vigueur dans notre canton en janvier 2020, se poursuivra en 2023.

## K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

Afin d'assurer le contrôle de la **qualité des prestations pour les traitements de la dépendance** aux stupéfiants, l'outil informatique fédéral « substitution on-line » implanté permet, depuis janvier 2020, de produire une autorisation pour chaque traitement de substitution ainsi qu'une statistique fédérale harmonisée selon la Loi fédérale sur les stupéfiants. Une mise à jour de l'outil informatique est prévue courant 2023 en vue de mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Les autorités cantonales de surveillance se sont fédérées dans un groupe de travail romand afin d'harmoniser les pratiques et d'améliorer la surveillance des traitements de substitution au moyen de la plateforme « substitution on-line ».

En ce qui concerne les **pratiques professionnelles en santé**, la stratégie pour la législation en cours 2018-2023 vise un renforcement de la surveillance. Egalement afin d'assurer le contrôle de la **qualité des prestations** une nouvelle disposition de la loi sur la santé, du 7 avril 2006 (LS; K 1 03), article 85, visant à assouplir et encadrer la **délégation de soins** dans le canton de Genève, est entrée en vigueur le 2 juin 2021. Le professionnel de la santé ne pouvait jusqu'à présent déléguer des soins qu'à un autre professionnel de la santé. Il pourra désormais également déléguer des soins à un auxiliaire de soins qui possède ou acquerra la formation et les compétences pour fournir ces soins. La procédure de délégation doit faire l'objet d'un concept écrit et validé par l'institution, le professionnel de la santé responsable du domaine d'activité ou de l'entité requérante avant d'être soumis à la DGS pour approbation. La validation de ces concepts et le contrôle des modalités de délégation par la DGS continueront durant l'année 2023.

### Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

Les variations entre le budget 2022 calculé selon les 12èmes provisoires et le projet de budget 2023 se décomposent entre des éléments obtenus par voie de crédits supplémentaires au titre de l'exercice 2022 et d'autres se rapportant à des moyens supplémentaires pour 2023.

La variation totale des charges entre le budget 2022 calculé selon les 12èmes provisoires et le projet de budget 2023 s'élève à +1.1 million. Elle se répartit à hauteur de +0.3 million pour les moyens obtenus par voie de crédits supplémentaires 2022 et de +0.1 million pour les moyens supplémentaires 2023. Des réaffectations entre programmes participant à la politique publique K expliquent la différence.

Ont été obtenues au titre de crédits supplémentaires 2022, les ressources nécessaires au financement :

- Des annuités 2022 et de la réintroduction du double salaire au moment du départ à la retraite suite au refus par le Parlement du PL 12878 (+0.05 million);
- De la création de +1 ETP pour l'aide sanitaire urgente (+0.16 million) ;
- De la mise à jour de la base de données pour les droits de pratique (+0.09 million).

Les variations constatées au titre de l'exercice 2023 concernent les éléments suivants :

- L'effet Noria (-0.13 million) ;
- L'indexation 2023 (1.35%) (+0.05 million) ;
- La création de +1 ETP sous statut d'agent spécialisé pour adapter l'effectif du service des droits de pratique à l'évolution du nombre de dossiers traités ainsi qu'au l'accroissement des exigences de suivi des médecins, de +2 ETP sous statut d'auxiliaire, dont l'un pour l'implémentation et la mise en œuvre de changements légaux dans la base de données et l'autre pour le remplacement d'un membre du personnel (+0.27 million).
- La baisse des charges de biens et services en raison de la fin du mandat inhérent à la mise à jour de la base de données des droits de pratique (-0.09 million).

Il n'y pas de variation pour les revenus entre le budget 2022 calculé selon les 12èmes provisoires et le projet de budget 2023.

Ce programme connaît une hausse des charges de +1.1 million.

Les principales variations supérieures à 0.1 million sont les suivantes :

### Charges de personnel (30)

Les charges de personnel augmentent globalement de +0.56 million entre le budget 2022 élaboré selon la méthode des 12èmes provisoires et le projet de budget 2023.

Cette hausse s'explique par les éléments suivants (+0.2 million) liés aux crédits supplémentaires 2022 obtenus pour :

## K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

- Le financement des annuités 2022 et de la réintroduction du double salaire au moment du départ à la retraite suite au refus par le Parlement du PL 12878 (+0.05 million) ;
- La création de +1 ETP pour l'aide sanitaire urgente (+0.16 million).

Les variations constatées au titre de l'exercice 2023 (+0.2 million) concernent principalement les éléments suivants :

- L'effet Noria (-0.13 million) ;
- L'indexation 2023 (1.35%) (+0.05 million) ;
- La création de +1 ETP sous statut d'agent spécialisé pour adapter l'effectif du service des droits de pratique à l'évolution du nombre de dossiers traités ainsi qu'au l'accroissement des exigences de suivi des médecins, de +2 ETP sous statut d'auxiliaire, dont l'un pour l'implémentation et la mise en œuvre des changements légaux dans la base de données et l'autre pour le remplacement d'un membre du personnel (+0.27 million).

### Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31)

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation présentent une hausse de +0.5 million entre le budget 2022 élaboré selon la méthode des 12èmes provisoires et le projet de budget 2023.

Cet écart découle principalement du transfert du registre des tumeurs du DIP (Université de Genève) vers le DSPS (DGS) pour +0.3 million ainsi que des réaffectations précitées.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB23	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assurer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton</b>						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Qualité	95%	95%	98%	95%	2023
<b>2. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé</b>						
2.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 15 jours	Qualité	95%	95%	95%	95%	2023
<b>3. Assurer la surveillance des institutions de santé</b>						
3.1 Taux de visites d'EMS par an	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
3.2 Taux d'inspection de suivi réalisé dans les EMS	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
3.3 Taux d'inspection de cabinets réalisé en matière de stérilisation fixé à 20% par année	Efficacité	20%	20%	8%	20%	2023
3.4 Taux d'inspection réalisé sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
<b>4. Assurer le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par la commission de surveillance</b>						
4.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai maximum de 6 semaines par le bureau de la commission de surveillance dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023

### Commentaires

## K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DSPS

### BUDGET

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
		en francs	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>34'752'568</b>	<b>5'451'682</b>	<b>18.6%</b>	<b>29'300'886</b>	<b>66'444'618</b>
30 Charges de personnel	16'144'674	1'720'622	11.9%	14'424'052	33'604'023
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'671'293	4'018'302	151.5%	2'652'991	14'018'176
33 Amortissements du patrimoine administratif	409'610	-10'316	-2.5%	419'926	404'650
36 Charges de transfert	11'436'191	-276'926	-2.4%	11'713'117	10'852'316
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	7'496'807
39 Facturations internes	90'800	0	0.0%	90'800	68'647
<b>REVENUS</b>	<b>6'707'931</b>	<b>45'535</b>	<b>0.7%</b>	<b>6'662'396</b>	<b>15'437'771</b>
40 Revenus fiscaux	100'000	0	0.0%	100'000	105'120
41 Patentes et concessions	7'600	0	0.0%	7'600	950
42 Taxes et redevances	4'348'619	8'035	0.2%	4'340'584	3'676'893
43 Revenus divers	439'350	0	0.0%	439'350	256'609
46 Revenus de transferts	1'757'862	0	0.0%	1'757'862	2'657'542
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	7'496'807
49 Facturations internes	54'500	37'500	220.6%	17'000	1'243'851
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-28'044'637</b>	<b>-5'406'147</b>	<b>23.9%</b>	<b>-22'638'490</b>	<b>-51'006'847</b>
Coût d'état-majior	-155'987	137'112	-46.8%	-293'099	-300'297
Coût des prestations de moyens	-3'765'644	1'249'231	-24.9%	-5'014'875	-4'424'632
<b>CÔUT COMPLET</b>	<b>-31'966'269</b>	<b>-4'019'805</b>	<b>14.4%</b>	<b>-27'946'464</b>	<b>-55'731'776</b>

### POSTES

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>106.80</b>	<b>8.45</b>	<b>8.59%</b>	<b>98.35</b>	<b>278.99</b>
ETP fixes	100.14	4.65	4.87%	95.49	93.99
ETP auxiliaires	2.66	0.60	29.13%	2.06	184.20
ETP agents spécialisés	4.00	3.20	400.00%	0.80	0.80

### Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficaces et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le service du médecin cantonal, le service du pharmacien cantonal et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

### Ce programme contient les prestations suivantes :

- K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
- K03.02 Sécurité sanitaire
- K03.03 Protection des animaux

## K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

K03.04 Aide sanitaire d'urgence

### Projets prioritaires et justification des écarts

#### Projets prioritaires

A la fin 2023, le secteur de **prévention et de promotion de la santé** (SPPS) devra effectuer le bilan de la mise en œuvre de son plan d'action quadriennal 2019-2023. Malgré la période pandémique, une grande majorité des actions a été déployée. En début d'année, en concertation avec les différents partenaires respectifs, l'accent sera porté sur les modifications éventuelles du nouveau plan quadriennal 2024-2028 de promotion de la santé et de prévention ainsi que sur la rédaction de ce dernier. Les travaux de validation d'ordre politique de ce prochain plan d'action PSP seront envisagés durant le deuxième trimestre 2023.

Les activités de prévention et gestion des maladies transmissibles ont maintenant leur secteur dédié, qui inclut la lutte contre les épidémies et pandémies. Le dispositif de transition lié à la pandémie de COVID doit être encore davantage allégé courant 2023 puis aboli en fin d'année. En effet, le début d'année 2023 continuera de nécessiter des ressources exceptionnelles afin d'assurer la surveillance épidémiologique, les activités de prévention, certaines activités opérationnelles très limitées tout en gardant une réserve de contingence et une capacité de gestion de l'information. A noter qu'une inconnue subsiste sur le dispositif qu'il faudra déployer pour lutter contre la propagation de la **variole du singe**.

Une stratégie cantonale de lutte contre l'**antibiorésistance** sera élaborée. Le renforcement de la **préparation** aux crises sanitaires sera également au programme de 2023 (plan épidémie / pandémie, moyens informatiques). Enfin, la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles ainsi que la promotion de la vaccination constitueront également des axes prioritaires pour 2023.

L'application des recommandations de l'audit du 144 par la Cour des comptes, acceptées par le département, permettra de consolider en 2023 la gestion des transports sanitaires urgents. L'année 2023 marquera la finalisation et le début d'entrée en vigueur du **contrat de prestations entre le DSPS et le 144** et de la planification préhospitalière 2023-2027. Il s'agira également de suivre attentivement la réalisation du dossier numérique préhospitalier qui représentera la base d'un nouveau système d'information.

Le développement d'un **réseau des urgences** est nécessaire au vu des réalités sanitaires, démographiques et sociales du canton. Les services d'urgence sont actuellement fortement sollicités et des lacunes apparaissent : manque d'information et d'orientation en amont, capacités de garde insuffisantes. La réalisation des pistes évoquées dans le rapport sur la Motion 2760 représenteront des priorités. Elles comprennent l'ancrage légal du Réseau des urgences genevois (RUG) et son développement, la mise en place d'une ligne téléphonique non urgente et le renforcement des capacités de garde médicale.

En ce qui concerne les inspections, la DGS en sus de ces activités de contrôle déjà bien établies, poursuivra le déploiement nouveau de ses inspections dans les établissements pour personnes handicapées.

Le Service de la pharmacienne cantonale (SPhC) de la DGS est en charge de la **campagne de vaccination contre le COVID** dont les défis majeurs sont d'ordres logistiques (transport et stockage des vaccins ARNm), technologiques (documentation garantissant la protection des données et création des certificats QR-code) et humains pour l'adhésion de la population. Les cabinets médicaux et les pharmacies entreront dans le dispositif cantonal de vaccination, ce qui impliquera l'inspection des stockages des vaccins dans le canton. Ces éléments seront toujours d'actualité en 2023. Dans le domaine du contrôle des produits thérapeutiques, le SPhC mettra en place un concept pour la surveillance du marché des **dispositifs médicaux**. Ce développement nécessaire, vu la nouvelle réglementation européenne, aurait dû voir le jour en 2020. Compte tenu du COVID, le Conseil fédéral a repoussé l'entrée en vigueur de l'ordonnance fédérale y relative à mai 2021. Cette nouvelle donne poursuit son déploiement dans les cantons.

Le SPhC mènera l'an prochain une analyse de **risque des inspections** de pharmacies afin d'adapter la fréquence des inspections au risque. Le SPhC devra également choisir un outil informatique afin de créer une base de données des inspections. En fonction des nouvelles exigences de la LAMal en termes de qualité des professionnels de santé, un processus de contrôle de la **formation continue** obligatoire sera élaboré avec PharmaGenève.

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) de la DGS, quant à lui, va poursuivre ses

## K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

**contrôles des entreprises et établissements publics** produisant des denrées alimentaires et des objets usuels. Comme en 2022, un focus particulier sera mis sur le commerce en ligne, sur les compléments alimentaires, sur les établissements industriels de production de denrées alimentaires ainsi que sur les fabricants et importateurs de cosmétiques pour lesquels de nouvelles exigences légales sont entrées en vigueur en 2021 et 2022.

Le SCAV continuera également son travail visant à améliorer la gestion et les **contrôles liés à l'eau potable** et renforcera ses activités de contrôle des produits commercialisés (denrées alimentaires et objets usuels) vis-à-vis des pesticides, des allergènes, des substances reconnues comme cancérigènes ou comme perturbateurs endocriniens, ainsi que dans le domaine de la lutte contre les fraudes.

Dans le domaine des affaires vétérinaires, il poursuivra ses enquêtes liées à la **protection des animaux, aux agressions canines et envers les importations illégales, qui sont en constante augmentation**. Le plan cantonal de lutte contre les épizooties sera complété et affiné. Enfin, une révision de la loi sur les chiens est également en cours et devrait être finalisée en 2023.

### Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

Les variations entre le budget 2022 calculé selon les 12èmes provisoires et le projet de budget 2023 se décomposent entre des éléments obtenus par voie de crédits supplémentaires au titre de l'exercice 2022 et d'autres se rapportant à des moyens supplémentaires pour 2023.

La variation totale des charges entre le budget 2022 calculé selon les 12èmes provisoires et le projet de budget 2023 s'élève à +5.5 millions. Elle se répartit à hauteur de +2.4 millions pour les moyens obtenus par voie de crédits supplémentaires 2022 et de +2.8 millions pour les moyens supplémentaires 2023 et +0.3 million en lien avec la reprise du registre des tumeurs (transfert neutre avec le DIP).

Ont été obtenues au titre de crédits supplémentaires 2022, les ressources nécessaires au financement :

- Des annuités 2022 et de la réintroduction du double salaire au moment du départ à la retraite suite au refus par le Parlement du PL 12878 (+0.1 million);
- Des besoins impératifs 2022 (+2.3 millions) ;

Les variations constatées au titre de l'exercice 2023 (+2.8 millions) concernent les éléments suivants :

- L'effet Noria et l'indexation 2023 (1.35%) (+0.2 million) ;
- La création de +4 ETP sous statut d'agents spécialisés destinés à renforcer le secteur des maladies transmissibles ainsi que l'augmentation du budget de fonctionnement dudit secteur (+1.2 million);
- La création de +1.6 ETP sous statut d'auxiliaire destinés à la mise en place, pour une durée de 6 mois, d'une cellule dédiée à la vaccination ainsi que l'augmentation du budget de fonctionnement dudit secteur (+1.1 million)
- La création de +1.4 ETP pour le contrôle des dispositifs médicaux prévus par l'ordonnance fédérale régissant ce domaine (+0.1 million) ;
- L'augmentation des frais de fonctionnement du service de la consommation et des affaires vétérinaires (+0.1 million).
- Par ailleurs, la reprise du financement du registre des tumeurs par le biais d'un transfert neutre en provenance du DIP engendre une hausse des dépenses de ce programme de +0.3 million.

La variation totale des revenus entre le budget 2022 calculé selon les 12èmes provisoires et le projet de budget 2023 s'élève à +0.1 million. Elle concerne uniquement des éléments de peu de matérialité se rapportant à l'exercice 2023.

Ce programme connaît une hausse des charges de +5.2 millions et une augmentation des revenus de +0.1 million. Les principales variations supérieures à 0.1 million sont les suivantes :

### Charges de personnel (30)

Les charges de personnel augmentent globalement de +1.7 million entre le budget 2022 élaboré selon la méthode des 12èmes provisoires et le projet de budget 2023.

Cette hausse s'explique par les éléments suivants liés aux crédits supplémentaires 2022 (+0.3 million) obtenus pour :

## K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

- Les annuités 2022 et la réintroduction du double salaire au moment du départ à la retraite suite au refus par le Parlement du PL 12878 (+0.1 million) ;
- Les besoins impératifs 2022 (+0.2 million), à savoir la création de +1.1 ETP pour la mise en œuvre du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention;

Par ailleurs, les charges de personnel augmentent de +1.4 million au titre des éléments suivants se rapportant à 2023 :

- L'effet Noria et l'indexation 2023 (1.35%) (+0.2 million) ;
- La création de +4 ETP sous statut d'agents spécialisés destinés à renforcer le secteur des maladies transmissibles (+0.8 million) ;
- La création de +1.6 ETP sous statut d'auxiliaire destinés à la mise en place, pour une durée de 6 mois, d'une cellule dédiée à la vaccination (+0.2 million) ;
- La création de 1.4 ETP fixe pour le contrôle des dispositifs cantonaux prévus par l'ordonnance fédérale sur les dispositifs fédéraux (+0.1 million).

### Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31)

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation présentent une hausse de +4 millions entre le budget 2022 élaboré selon la méthode des 12èmes provisoires et le projet de budget 2023.

Cet écart découle à hauteur de +1.8 million des crédits supplémentaires 2022 obtenus pour :

- La participation aux plans OPAIR et climat (+0.1 million);
- Le financement de l'étude populationnelle "Specchio" (+1 million), y compris par le biais d'un transfert neutre depuis la rubrique 36;
- L'augmentation du budget de fonctionnement du service de la consommation et des affaires vétérinaires (+0.5 million);
- Le financement d'autres projets de faible matérialité financière (+0.2 million);

Les variations afférentes à l'exercice 2023 sont de +2.2 millions et concernent :

- L'augmentation du budget de fonctionnement du secteur des maladies transmissibles (+0.4 million);
- La dotation d'un budget de fonctionnement pour une durée de 6 mois pour la cellule dédiée à la vaccination (+0.9 million);
- L'augmentation du budget de fonctionnement du service de la consommation et des affaires vétérinaires (+0.1 million);
- Des réallocations neutres (+0.5 million).
- Par ailleurs, la reprise du financement du registre des tumeurs par le biais d'un transfert neutre en provenance du DIP engendre une hausse des dépenses sur ce programme de +0.3 million.

### Charges de transfert (36)

Les charges de transfert diminuent globalement de -0.3 million entre le budget 2022 élaboré selon la méthode des 12èmes provisoires et le projet de budget 2023.

Cette baisse s'explique par les éléments suivants liés aux crédits supplémentaires 2022 (+0.2 million) obtenus pour :

- Les actions de promotions de la santé (+0.2 million);
- La création d'une consultation interdisciplinaire sur la santé au travail (+0.2 million);
- Le transfert d'un montant de -0.2 million sur la nature 31 pour le financement de l'étude populationnelle "Specchio".

Les variations relatives à l'exercice 2023 portent sur un montant de -0.5 million et se rapportent :

- au transfert du montant obtenu ci-dessus pour la création d'une consultation interdisciplinaire sur la santé au travail

## K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

(-0.2 million) à l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (DEE, programme L02);

- à la réallocation d'un montant -0.3 million en faveur du programme K01.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB23	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques</b>						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	Efficacité	95%	95%	94%	95%	2023
1.2 Taux d'annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins dans les délais prescrits par la loi	Efficacité	95%	95%	85%	95%	2023
<b>2. Surveiller l'évolution du VIH</b>						
2.1 Nombre de nouveaux diagnostics d'infections VIH par an	Efficacité	<60	< 60	48	<90	2023
<b>3. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes</b>						
3.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	<55	< 55	34	<80	2023
<b>4. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144</b>						
4.1 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	100%	100%	85%	100%	2023
4.2 Taux de conformité des contrôles des équipages des ambulances selon les normes IAS (Interassociation de sauvetage) lors de contrôles inopinés	Efficacité	100%	100%	NA	100%	2023
<b>5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques</b>						
5.1 Nombre d'inspections en relation avec les produits thérapeutiques (y compris les stupéfiants) et les laboratoires d'analyses médicales	Efficacité	160	160	100	160	2023
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficacité	85	85	37	85	2023
5.3 Nombre d'inspections en relation avec les produits chimiques	Efficacité	180	180	126	180	2023
<b>6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger</b>						
6.1 Respect des fréquences de contrôles des entreprises, des commerces et des établissements publics	Efficacité	95%	95%	84%	95%	2024
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficacité	400	400	343	400	2024
6.3 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	8'500	8500	8037	8'500	2024
6.4 Taux des entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS ) contrôlés annuellement	Efficacité	100%	100%	93%	100%	2024
<b>7. Renforcer la protection de la population envers les chiens</b>						

## K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

	Type indicateur	PB23	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
7.1 Taux de réalisation des évaluations devant obligatoirement être menées par le SCAV	Efficacité	95%	95%	90%	95%	2024
7.2 Taux de traitement des dossiers d'annonces de morsures	Efficacité	100%	100%	99%	100%	2024
<b>8. Veiller à un abattage conforme aux ordonnances</b>						
8.1 Taux de contrôles ante mortem à post mortem effectués lors des abattages	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2024
<b>9. Assurer le respect des délais fixés par la législation pour rendre les décisions sur les projets de recherche</b>						
9.1 Taux de décisions rendues dans les délais pour les nouveaux protocoles	Efficience	80%	80%	97%	80%	2023
9.2 Taux de décisions rendues dans les délais + 10 jours pour les nouveaux protocoles	Efficience	80%	90%	100%	90%	2023

### Commentaires

**Indicateurs 5.1 et 5.3** : La valeur cible a été déterminée en fonction d'une analyse des risques par type d'établissement et des ressources disponibles. Le délai entre les inspections est comparable à ce qu'il se passe dans les autres cantons.

**Indicateur 7.1** : Il s'agit de chiens listés mais également de chiens à comportements agressifs.

## Récapitulation K - SANTÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2023		VARIATION 2023 - 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K - SANTÉ</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>152,35 ETP</i>		<i>8,50 ETP</i>	<i>5,9%</i>	<i>143,85 ETP</i>	<i>142,65 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>1.607.374.066</b>		<b>72.488.931</b>	<b>4,7</b>	<b>1.534.885.135</b>	<b>1.644.802.536,02</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>57.532.766</b>	<b>13.444.738</b>	<b>30,5</b>	<b>44.088.028</b>	<b>57.842.324,65</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-1.549.841.300</b>		<b>-59.044.193</b>		<b>-1.490.797.107</b>	<b>-1.586.960.211,37</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-96,42%</b>			<b>-0,7</b>	<b>-97,13%</b>	<b>-96,48%</b>
30 Charges de personnel	25.096.378		2.747.929	12,3	22.348.449	41.628.154,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	24.439.866		16.731.995	217,1	7.707.871	18.582.104,11
33 Amortissements du patrimoine administratif	643.874		-11.455	-1,7	655.329	623.668,94
36 Charges de transfert	1.557.100.248		53.020.462	3,5	1.504.079.786	1.576.393.902,06
37 Subventions redistribuées				ND		7.496.806,50
39 Facturations internes	93.700		0	0,0	93.700	77.899,56
40 Revenus fiscaux		100.000	0	0,0	100.000	105.120,08
41 Patentes et concessions		8.200	0	0,0	8.200	19.700,00
42 Taxes et redevances		8.037.644	8.638	0,1	8.029.006	5.443.734,14
43 Revenus divers		34.390.850	13.398.600	63,8	20.992.250	26.336.523,03
46 Revenus de transferts		14.941.572	0	0,0	14.941.572	17.196.009,97
47 Subventions à redistribuer				ND		7.496.806,50
49 Facturations internes		54.500	37.500	220,6	17.000	1.244.430,93

## K - SANTÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2023		VARIATION 2023 - 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K - SANTÉ</b>						
<i>Postes fixes</i>	152,35 ETP		8,50 ETP	5,9%	143,85 ETP	142,65 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>1.607.374.066</b>		<b>72.488.931</b>	<b>4,7</b>	<b>1.534.885.135</b>	<b>1.644.802.536,02</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>57.532.766</b>	<b>13.444.738</b>	<b>30,5</b>	<b>44.088.028</b>	<b>57.842.324,65</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-1.549.841.300</b>		<b>-59.044.193</b>		<b>-1.490.797.107</b>	<b>-1.586.960.211,37</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-96,42%</b>			<b>-0,7</b>	<b>-97,13%</b>	<b>-96,48%</b>
<b>K01 - RÉSEAU DE SOINS ET ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES</b>						
<i>Postes fixes</i>	23,03 ETP		2,10 ETP	10,0%	20,93 ETP	20,93 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>1.566.712.772</b>		<b>65.977.005</b>	<b>4,4</b>	<b>1.500.735.767</b>	<b>1.573.423.826,33</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>48.997.308</b>	<b>13.398.778</b>	<b>37,6</b>	<b>35.598.530</b>	<b>41.066.480,60</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-1.517.715.465</b>		<b>-52.578.227</b>		<b>-1.465.137.238</b>	<b>-1.532.357.345,74</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-96,87%</b>			<b>-0,8</b>	<b>-97,63%</b>	<b>-97,39%</b>
30 Charges de personnel	4.156.044		462.986	12,5	3.693.058	3.657.859,53
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16.726.178		12.224.701	271,6	4.501.478	4.036.269,73
33 Amortissements du patrimoine administratif	202.493		-8.069	-3,8	210.563	209.870,58
36 Charges de transfert	1.545.628.057		53.297.388	3,6	1.492.330.669	1.565.517.050,41
39 Facturations internes				ND		2.776,07
42 Taxes et redevances		2.204.558	178	0,0	2.204.380	545.136,47
43 Revenus divers		33.609.040	13.398.600	66,3	20.210.440	26.078.340,09
46 Revenus de transferts		13.183.710	0	0,0	13.183.710	14.443.004,03
<b>K02 - RÉGULATION ET PLANIFICATION SANITAIRE</b>						
<i>Postes fixes</i>	29,18 ETP		1,75 ETP	6,4%	27,43 ETP	27,73 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>5.908.726</b>		<b>1.060.245</b>	<b>21,9</b>	<b>4.848.481</b>	<b>4.934.091,64</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>1.827.528</b>	<b>425</b>	<b>0,0</b>	<b>1.827.103</b>	<b>1.338.073,06</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-4.081.198</b>		<b>-1.059.820</b>		<b>-3.021.379</b>	<b>-3.596.018,58</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-69,07%</b>			<b>10,8</b>	<b>-62,32%</b>	<b>-72,88%</b>
30 Charges de personnel	4.795.660		564.321	13,3	4.231.338	4.366.272,54
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.042.395		488.993	86,4	553.402	527.658,48
33 Amortissements du patrimoine administratif	31.771		6.931	27,9	24.841	9.148,54
36 Charges de transfert	36.000		0	0,0	36.000	24.536,00
39 Facturations internes	2.900		0	0,0	2.900	6.476,07
41 Patentes et concessions		600	0	0,0	600	18.750,00
42 Taxes et redevances		1.484.468	425	0,0	1.484.043	1.221.704,94
43 Revenus divers		342.460	0	0,0	342.460	1.573,97
46 Revenus de transferts				ND		95.463,85
49 Facturations internes				ND		580,30
<b>K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION</b>						
<i>Postes fixes</i>	100,14 ETP		4,65 ETP	4,9%	95,49 ETP	93,99 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>34.752.568</b>		<b>5.451.682</b>	<b>18,6</b>	<b>29.300.886</b>	<b>66.444.618,04</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>6.707.931</b>	<b>45.535</b>	<b>0,7</b>	<b>6.662.396</b>	<b>15.437.770,99</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-28.044.637</b>		<b>-5.406.147</b>		<b>-22.638.490</b>	<b>-51.006.847,05</b>

## K - SANTÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2023		VARIATION 2023 - 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION</b>						
<b>Couverture en %</b>	<b>-80,70%</b>			<b>4,4</b>	<b>-77,26%</b>	<b>-76,77%</b>
30 Charges de personnel	16.144.674		1.720.622	11,9	14.424.052	33.604.022,77
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.671.293		4.018.302	151,5	2.652.991	14.018.175,89
33 Amortissements du patrimoine administratif	409.610		-10.316	-2,5	419.926	404.649,82
36 Charges de transfert	11.436.191		-276.926	-2,4	11.713.117	10.852.315,65
37 Subventions redistribuées				ND		7.496.806,50
39 Facturations internes	90.800		0	0,0	90.800	68.647,41
40 Revenus fiscaux		100.000	0	0,0	100.000	105.120,08
41 Patentes et concessions		7.600	0	0,0	7.600	950,00
42 Taxes et redevances		4.348.619	8.035	0,2	4.340.584	3.676.892,73
43 Revenus divers		439.350	0	0,0	439.350	256.608,96
46 Revenus de transferts		1.757.862	0	0,0	1.757.862	2.657.542,09
47 Subventions à redistribuer				ND		7.496.806,50
49 Facturations internes		54.500	37.500	220,6	17.000	1.243.850,63

## K01 - RÉSEAU DE SOINS ET ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	BUDGET 2023		VARIATION 2023 - 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K01 - RÉSEAU DE SOINS ET ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES</b>						
<i>Postes fixes</i>	23,03 ETP		2,10 ETP	10,0%	20,93 ETP	20,93 ETP
<b>3 Charges</b>	1.566.712.772		65.977.005	4,4	1.500.735.767	1.573.423.826,33
<b>4 Revenus</b>		48.997.308	13.398.778	37,6	35.598.530	41.066.480,60
<b>Couverture en F</b>	-1.517.715.465		-52.578.227		-1.465.137.238	-1.532.357.345,74
<b>Couverture en %</b>	-96,87%			-0,8	-97,63%	-97,39%
<b>K01.01 - MAINTIEN, AIDE ET SOINS À DOMICILE</b>						
<i>Postes fixes</i>	7,41 ETP		1,60 ETP	27,5%	5,81 ETP	6,31 ETP
<b>3 Charges</b>	250.931.252		8.772.719	3,6	242.158.533	232.915.314,13
<b>4 Revenus</b>		202.812	106	0,1	202.706	6.619.047,16
<b>Couverture en F</b>	-250.728.440		-8.772.612		-241.955.827	-226.296.266,97
<b>Couverture en %</b>	-99,92%			0,0	-99,92%	-97,16%
<b>30 Charges de personnel</b>	1.225.722		215.192	21,3	1.010.529	1.094.469,14
300 <i>Autorités, commissions et juges</i>	1.000		0	0,0	1.000	2.807,49
3001 <i>Paiements aux autorités et juges</i>	1.000		0	0,0	1.000	2.807,49
301 <i>Salaires du personnel administratif et d'exploitation</i>	983.314		169.034	20,8	814.280	879.956,19
3010 <i>Salaires du personnel administratif et d'exploitation</i>	974.245		159.965	19,6	814.280	879.956,19
3018 <i>Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif</i>	9.070		9.070	ND		
304 <i>Allocations</i>	2.918		1.008	52,8	1.909	350,00
3049 <i>Autres indemnités</i>	2.918		1.008	52,8	1.909	350,00
305 <i>Cotisations patronales</i>	232.407		42.667	22,5	189.740	210.043,49
3050 <i>Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs</i>	65.627		11.535	21,3	54.091	57.949,56
3052 <i>Cotisations patronales aux caisses de pensions</i>	140.324		26.806	23,6	113.519	127.786,98
3053 <i>Cotisations patronales aux assurances-accidents</i>	2.072		536	34,9	1.537	1.731,41
3054 <i>Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales</i>	23.694		3.672	18,3	20.022	21.522,28
3059 <i>Autres cotisations patronales</i>	691		119	20,8	572	1.053,26
309 <i>Autres charges de personnel</i>	6.082		2.482	99,0	3.600	1.311,98
3090 <i>Formation et perfectionnement du personnel</i>	5.000		2.500	100,0	2.500	
3091 <i>Recrutement du personnel</i>	1.000		0	0,0	1.000	20,00
3099 <i>Autres charges de personnel</i>	82		-18	-17,8	100	1.291,98
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	2.347.708		895.180	61,6	1.452.528	1.108.197,06
310 <i>Charges de matières et de marchandises</i>	970		0	0,0	970	582,15
3100 <i>Matériel de bureau</i>	600		0	0,0	600	277,08
3101 <i>Matériel d'exploitation, fournitures</i>	10		0	0,0	10	2,60
3102 <i>Imprimés, publications</i>	10		0	0,0	10	56,91
3103 <i>Littérature spécialisée, magazines</i>	350		0	0,0	350	211,29
3106 <i>Matériel médical</i>				ND		34,27
311 <i>Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif</i>	800		0	0,0	800	327,59
3110 <i>Meubles et appareils de bureau</i>	300		0	0,0	300	34,73
3111 <i>Machines, appareils et véhicules</i>				ND		187,00
3113 <i>Matériel informatique</i>	500		0	0,0	500	105,85
313 <i>Prestations de service et honoraires</i>	2.343.048		895.180	61,8	1.447.868	1.105.368,09
3130 <i>Prestations de services de tiers</i>	324.734		194.099	146,6	130.635	79.978,53
3132 <i>Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.</i>	2.018.165		701.081	53,2	1.317.084	1.025.389,56
3135 <i>Charges de prestations de service pour personnes en garde</i>	149		0	0,0	149	
315 <i>Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles</i>	50		0	0,0	50	82,15
3150 <i>Entretien de meubles et appareils de bureau</i>	50		0	0,0	50	50,91
3151 <i>Entretien de machines, appareils, véhicules</i>				ND		31,24
316 <i>Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation</i>	1.050		0	0,0	1.050	573,70
3161 <i>Loyers, frais d'utilisation des immobilisations</i>	1.050		0	0,0	1.050	573,70
317 <i>Dédommagements</i>	1.790		0	0,0	1.790	1.262,66
3170 <i>Frais de déplacements et autres frais</i>	1.790		0	0,0	1.790	1.262,66
318 <i>Réévaluations sur créances</i>				ND		0,74
3181 <i>Pertes sur créance effectives</i>				ND		0,74
<b>33 Amortissements du patrimoine administratif</b>	10.590		2.310	27,9	8.280	3.049,51
330 <i>Amortissements des immobilisations corporelles du PA</i>	10.590		2.310	27,8	8.280	3.049,51

## K01 - RÉSEAU DE SOINS ET ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	BUDGET 2023		VARIATION 2023 - 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K01.01 - MAINTIEN, AIDE ET SOINS À DOMICILE</b>						
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	10.590		2.310	27,9	8.280	3.049,51
<b>36 Charges de transfert</b>	<b>247.347.232</b>		<b>7.660.036</b>	<b>3,2</b>	<b>239.687.196</b>	<b>230.708.673,06</b>
362 Péréquation financière et compensation des charges	-3.928.929		2.624.525	-40,0	-6.553.454	
3622 RPT aux communes et associations intercommunales	-3.928.929		2.624.525	-40,0	-6.553.454	
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	110.460.890		-1.653.181	-1,5	112.114.071	99.384.227,27
3631 Subventions accordées aux cantons et aux concordats	18.000		0	0,0	18.000	12.268,00
3634 Subventions accordées aux entreprises publiques	90.719.642		1.727.371	1,9	88.992.271	83.459.428,95
3635 Subventions accordées aux entreprises privées	2.485.178		-3.786.285	-60,4	6.271.463	1.550.566,32
3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	17.238.070		405.733	2,4	16.832.337	14.361.964,00
366 Amortissements des subventions d'investissement	1.586.518		43.126	2,8	1.543.392	1.227.171,80
3660 Amortissements planifiés des subventions d'investissements	1.586.518		43.126	2,8	1.543.392	1.228.564,47
3661 Amortissement non planifié, subventions d'investissements				ND		607,33
369 Autres charges de transfert	139.228.753		6.645.566	5,0	132.583.187	130.097.273,99
3690 Autres charges de transfert	139.228.753		6.645.566	5,0	132.583.187	130.097.273,99
<b>39 Facturations internes</b>				<b>ND</b>		<b>925,36</b>
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		925,36
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		925,36
<b>42 Taxes et redevances</b>		<b>1.332</b>	<b>106</b>	<b>8,7</b>	<b>1.226</b>	<b>93.203,86</b>
421 Emoluments pour actes administratifs				ND		262,26
4210 Emoluments pour actes administratifs				ND		262,26
422 Taxes pour hôpitaux et établissements médicaux sociaux, subventions aux fr				ND		86.204,33
4221 Paiement pour prestations particulières				ND		86.204,33
426 Remboursements		1.332	106	8,7	1.226	6.737,27
4260 Remboursements et participations de tiers		1.332	106	8,7	1.226	6.737,27
<b>43 Revenus divers</b>	<b>201.480</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>201.480</b>	<b>6.304.543,35</b>
430 Revenus d'exploitation divers	201.480	0	0	0,0	201.480	17,79
4309 Autres revenus d'exploitation	201.480	0	0	0,0	201.480	17,79
439 Autres revenus				ND		6.304.525,56
4390 Autres revenus				ND		6.304.525,56
<b>46 Revenus de transferts</b>				<b>ND</b>		<b>221.299,95</b>
469 Autres revenus de transfert				ND		221.299,95
4690 Autres revenus de transferts				ND		221.299,95
<b>K01.02 - ACCÈS AUX SOINS</b>						
Postes fixes	11,71 ETP		1,00 ETP	9,3%	10,71 ETP	10,71 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>16.774.106</b>		<b>10.813.892</b>	<b>181,4</b>	<b>5.960.214</b>	<b>5.749.923,85</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>20.414.129</b>	<b>16.398.621</b>	<b>408,4</b>	<b>4.015.508</b>	<b>4.050.297,58</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>3.640.023</b>		<b>5.584.729</b>		<b>-1.944.706</b>	<b>-1.699.626,27</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>21,70%</b>			<b>-166,5</b>	<b>-32,63%</b>	<b>-29,56%</b>
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>2.110.562</b>		<b>283.692</b>	<b>15,5</b>	<b>1.826.869</b>	<b>1.817.669,34</b>
300 Autorités, commissions et juges	11.000		5.000	83,3	6.000	4.266,74
3001 Paiements aux autorités et juges	11.000		5.000	83,3	6.000	4.266,74
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1.682.464		218.721	14,9	1.463.743	1.455.679,30
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1.686.787		203.044	13,9	1.463.743	1.455.679,30
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif	15.677		15.677	ND		
304 Allocations	4.230		1.616	61,8	2.613	1.610,00
3049 Autres indemnités	4.230		1.616	61,8	2.613	1.610,00
305 Cotisations patronales	396.386		55.873	16,4	340.513	350.987,08
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	112.857		15.402	15,8	97.455	96.864,43
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	238.032		34.846	17,1	203.187	209.842,92
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	3.564		796	28,8	2.768	2.879,91
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	40.745		4.672	13,0	36.073	35.594,45
3059 Autres cotisations patronales	1.189		158	15,3	1.031	6.005,36
309 Autres charges de personnel	16.482		2.482	17,7	14.000	5.128,23
3090 Formation et perfectionnement du personnel	5.000		2.500	100,0	2.500	187,50
3091 Recrutement du personnel	1.000		0	0,0	1.000	20,00
3099 Autres charges de personnel	10.482		-18	-0,2	10.500	4.918,73

## K01 - RÉSEAU DE SOINS ET ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	BUDGET 2023		VARIATION 2023 - 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K01.02 - ACCÈS AUX SOINS</b>						
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>14.167.854</b>		<b>11.207.906</b>	<b>378,7</b>	<b>2.959.948</b>	<b>2.841.100,64</b>
<b>310 Charges de matières et de marchandises</b>	<b>4.970</b>		<b>1.500</b>	<b>43,2</b>	<b>3.470</b>	<b>5.282,87</b>
3100 Matériel de bureau	2.000		500	33,3	1.500	1.754,64
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	10		0	0,0	10	2,60
3102 Imprimés, publications	2.610		1.000	62,1	1.610	3.074,07
3103 Littérature spécialisée, magazines	350		0	0,0	350	417,29
3106 Matériel médical				ND		34,27
<b>311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif</b>	<b>11.800</b>		<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>11.800</b>	<b>1.424,61</b>
3110 Meubles et appareils de bureau	300		0	0,0	300	310,00
3111 Machines, appareils et véhicules				ND		187,00
3113 Matériel informatique	11.500		0	0,0	11.500	927,61
<b>313 Prestations de service et honoraires</b>	<b>14.110.316</b>		<b>11.190.467</b>	<b>383,3</b>	<b>2.919.849</b>	<b>2.817.635,11</b>
3130 Prestations de services de tiers	12.896.742		12.827.282	NS	69.460	1.992.213,00
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	1.210.117		-1.637.306	-57,5	2.847.423	825.322,96
3133 Charges d'utilisations informatiques	2.000		0	0,0	2.000	99,16
3135 Charges de prestations de service pour personnes en garde	1.457		491	50,7	967	
<b>315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles</b>	<b>50</b>		<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>50</b>	<b>82,15</b>
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	50		0	0,0	50	50,91
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules				ND		31,24
<b>316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation</b>	<b>5.550</b>		<b>2.250</b>	<b>68,2</b>	<b>3.300</b>	<b>1.621,35</b>
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5.550		2.250	68,2	3.300	1.621,35
<b>317 Dédommagements</b>	<b>35.168</b>		<b>13.689</b>	<b>63,7</b>	<b>21.479</b>	<b>15.054,13</b>
3170 Frais de déplacements et autres frais	35.168		13.689	63,7	21.479	15.054,13
<b>318 Réévaluations sur créances</b>				ND		<b>0,42</b>
3181 Pertes sur créance effectives				ND		0,42
<b>33 Amortissements du patrimoine administratif</b>	<b>10.590</b>		<b>2.310</b>	<b>27,9</b>	<b>8.280</b>	<b>3.049,51</b>
<b>330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA</b>	<b>10.590</b>		<b>2.310</b>	<b>27,9</b>	<b>8.280</b>	<b>3.049,51</b>
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	10.590		2.310	27,9	8.280	3.049,51
<b>36 Charges de transfert</b>	<b>485.100</b>		<b>-680.016</b>	<b>-58,4</b>	<b>1.165.116</b>	<b>1.087.179,00</b>
<b>363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers</b>	<b>485.100</b>		<b>-680.016</b>	<b>-58,4</b>	<b>1.165.116</b>	<b>1.087.179,00</b>
3631 Subventions accordées aux cantons et aux concordats	18.000		0	0,0	18.000	12.268,00
3634 Subventions accordées aux entreprises publiques	50.000		-680.016	-93,2	730.016	704.024,00
3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	417.100		0	0,0	417.100	370.887,00
<b>39 Facturations internes</b>				ND		<b>925,36</b>
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		925,36
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		925,36
<b>42 Taxes et redevances</b>		<b>2.234</b>	<b>21</b>	<b>1,0</b>	<b>2.213</b>	<b>6.085,83</b>
<b>421 Emoluments pour actes administratifs</b>				ND		<b>262,26</b>
4210 Emoluments pour actes administratifs				ND		262,26
<b>426 Remboursements</b>		<b>2.234</b>	<b>21</b>	<b>1,0</b>	<b>2.213</b>	<b>5.823,57</b>
4260 Remboursements et participations de tiers		2.234	21	1,0	2.213	5.823,57
<b>43 Revenus divers</b>	<b>16.399.080</b>		<b>16.398.600</b>	<b>NS</b>	<b>480</b>	<b>25,75</b>
<b>430 Revenus d'exploitation divers</b>	<b>16.399.080</b>		<b>16.398.600</b>	<b>NS</b>	<b>480</b>	<b>25,75</b>
4309 Autres revenus d'exploitation	16.399.080		16.398.600	NS	480	25,75
<b>46 Revenus de transferts</b>	<b>4.012.815</b>		<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>4.012.815</b>	<b>4.044.186,00</b>
<b>462 Péréquation financière et compensation des charges</b>	<b>4.012.815</b>		<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>4.012.815</b>	<b>4.012.815,00</b>
4622 RPT des communes et des associations intercommunales	4.012.815		0	0,0	4.012.815	4.012.815,00
<b>469 Autres revenus de transfert</b>				ND		<b>31.371,00</b>
4690 Autres revenus de transferts				ND		31.371,00
<b>K01.03 - PRESTATIONS HOSPITALIÈRES</b>						
Postes fixes	1,51 ETP		0,00 ETP	0,0%	1,51 ETP	1,51 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>1.146.081.955</b>		<b>35.698.019</b>	<b>3,2</b>	<b>1.110.383.936</b>	<b>1.191.324.025,70</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>28.379.799</b>	<b>-2.999.995</b>	<b>-9,6</b>	<b>31.379.794</b>	<b>29.441.352,05</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-1.117.702.156</b>		<b>-38.698.013</b>	<b>-3,4</b>	<b>-1.079.004.142</b>	<b>-1.161.882.673,65</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-97,52%</b>			<b>0,4</b>	<b>-97,17%</b>	<b>-97,53%</b>
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>283.529</b>		<b>15.020</b>	<b>5,6</b>	<b>268.508</b>	<b>260.870,49</b>
300 Autorités, commissions et juges	1.000		0	0,0	1.000	2.807,49

## K01 - RÉSEAU DE SOINS ET ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	BUDGET 2023		VARIATION 2023 - 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K01.03 - PRESTATIONS HOSPITALIÈRES</b>						
3001 Paiements aux autorités et juges	1.000		0	0,0	1.000	2.807,49
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	222.651		9.419	4,4	213.232	207.904,17
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	220.536		7.304	3,4	213.232	207.904,17
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif e	2.115		2.115	ND		
304 Allocations	1.285		191	17,5	1.093	110,00
3049 Autres indemnités	1.285		191	17,5	1.093	110,00
305 Cotisations patronales	52.511		2.928	5,9	49.583	49.836,86
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	14.953		700	4,9	14.252	13.790,53
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	31.530		2.031	6,9	29.500	30.276,58
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	472		68	16,7	405	401,91
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	5.399		123	2,3	5.276	5.127,45
3059 Autres cotisations patronales	158		7	4,5	151	240,39
309 Autres charges de personnel	6.082		2.482	69,0	3.600	211,98
3090 Formation et perfectionnement du personnel	5.000		2.500	100,0	2.500	
3091 Recrutement du personnel	1.000		0	0,0	1.000	20,00
3099 Autres charges de personnel	82		-18	-17,8	100	191,98
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>204.780</b>		<b>121.615</b>	<b>146,2</b>	<b>83.165</b>	<b>86.669,59</b>
310 Charges de matières et de marchandises	970		0	0,0	970	582,15
3100 Matériel de bureau	600		0	0,0	600	277,08
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	10		0	0,0	10	2,60
3102 Imprimés, publications	10		0	0,0	10	56,91
3103 Littérature spécialisée, magazines	350		0	0,0	350	211,29
3106 Matériel médical				ND		34,27
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	800		0	0,0	800	327,59
3110 Meubles et appareils de bureau	300		0	0,0	300	34,73
3111 Machines, appareils et véhicules				ND		187,00
3113 Matériel informatique	500		0	0,0	500	105,85
313 Prestations de service et honoraires	200.120		121.615	154,9	78.505	84.060,82
3130 Prestations de services de tiers	111.824		53.989	93,4	57.835	71.886,03
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	88.147		67.626	329,6	20.521	12.174,79
3135 Charges de prestations de service pour personnes en garde	149		0	0,0	149	
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	50		0	0,0	50	82,15
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	50		0	0,0	50	50,91
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules				ND		31,24
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	1.050		0	0,0	1.050	353,82
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	1.050		0	0,0	1.050	353,82
317 Dédommagements	1.790		0	0,0	1.790	1.262,66
3170 Frais de déplacements et autres frais	1.790		0	0,0	1.790	1.262,66
318 Réévaluations sur créances				ND		0,42
3181 Pertes sur créance effectives				ND		0,42
<b>33 Amortissements du patrimoine administratif</b>	<b>181.312</b>		<b>-12.690</b>	<b>-6,5</b>	<b>194.002</b>	<b>203.771,55</b>
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	181.312		-12.690	-6,5	194.002	203.771,55
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	181.312		-12.690	-6,5	194.002	203.771,55
<b>36 Charges de transfert</b>	<b>1.145.412.334</b>		<b>35.574.073</b>	<b>3,2</b>	<b>1.109.838.261</b>	<b>1.190.771.788,71</b>
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	625.337.451		28.829.888	4,8	596.507.563	594.757.916,00
3634 Subventions accordées aux entreprises publiques	625.337.451		30.579.535	5,1	594.757.916	594.757.916,00
3635 Subventions accordées aux entreprises privées	0		-1.749.647	-100,0	1.749.647	
366 Amortissements des subventions d'investissement	54.032.554		-8.961.206	-14,2	62.993.760	25.531.591,00
3660 Amortissements planifiés des subventions d'investissements	54.032.554		-8.961.206	-14,2	62.993.760	25.060.796,96
3661 Amortissement non planifié, subventions d'investissements				ND		470.794,04
369 Autres charges de transfert	466.042.329		15.705.391	3,5	450.336.938	570.482.281,71
3690 Autres charges de transfert	466.042.329		15.705.391	3,5	450.336.938	570.482.281,71
<b>39 Facturations internes</b>						<b>925,36</b>
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		925,36
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		925,36
<b>42 Taxes et redevances</b>		<b>2.200.424</b>	<b>5</b>	<b>0,0</b>	<b>2.200.419</b>	<b>439.682,58</b>

## K01 - RÉSEAU DE SOINS ET ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	BUDGET 2023		VARIATION 2023 - 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K01.03 - PRESTATIONS HOSPITALIÈRES</b>						
421 Emoluments pour actes administratifs				ND		262,26
4210 Emoluments pour actes administratifs				ND		262,26
426 Remboursements	2 200 424		5	0,0	2 200 419	439 420,32
4260 Remboursements et participations de tiers	2 200 424		5	0,0	2 200 419	439 420,32
<b>43 Revenus divers</b>	<b>17 008 480</b>	<b>-3 000 000</b>	<b>-15,0</b>	<b>20 008 480</b>	<b>19 773 763,02</b>	<b>19 773 763,02</b>
430 Revenus d'exploitation divers	17 008 480	-3 000 000	-15,0	20 008 480	19 773 763,02	19 773 763,02
4309 Autres revenus d'exploitation	17 008 480	-3 000 000	-15,0	20 008 480	19 773 763,02	19 773 763,02
<b>46 Revenus de transferts</b>	<b>9 170 895</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>9 170 895</b>	<b>9 227 906,45</b>	<b>9 227 906,45</b>
461 Dédommagements des collectivités publiques	9 170 895	0	0,0	9 170 895	9 227 906,45	9 227 906,45
4611 Dédommagements des cantons et des concordats	9 170 895	0	0,0	9 170 895	9 227 906,45	9 227 906,45
<b>K01.04 - ETABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX POUR PERSONNES ÂGÉES</b>						
Postes fixes	2,40 ETP		-0,50 ETP	-17,2%	2,90 ETP	2,40 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>152.925.460</b>		<b>10.692.376</b>	<b>7,5</b>	<b>142.233.084</b>	<b>143.434.562,65</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>567</b>	<b>45</b>	<b>8,6</b>	<b>522</b>	<b>955.783,81</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-152.924.893</b>		<b>-10.692.331</b>	<b>-7,5</b>	<b>-142.232.562</b>	<b>-142.478.778,84</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-100,00%</b>			<b>0,0</b>	<b>-100,00%</b>	<b>-99,33%</b>
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>536.232</b>		<b>-50.919</b>	<b>-8,7</b>	<b>587.151</b>	<b>484.890,56</b>
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	432.883		-42 700	-9,0	475 583	391 489,47
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	428 379		-47 204	-9,9	475 583	391 489,47
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif	4 504		4 504	ND		
304 Allocations	969		300	44,8	669	80,00
3049 Autres indemnités	969		300	44,8	669	80,00
305 Cotisations patronales	102.380		-8.519	-7,7	110.899	93.281,09
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	28.840		-2.683	-8,5	31 523	26 215,45
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	61.913		-4.567	-6,9	66 480	56 743,20
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	911		16	1,8	895	823,45
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	10.412		-1.256	-10,8	11 668	9 687,10
3059 Autres cotisations patronales	304		-29	-8,7	333	-188,11
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>5.837</b>		<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>5.837</b>	<b>302,45</b>
310 Charges de matières et de marchandises	5 837		0	0,0	5 837	
3100 Matériel de bureau	5 837		0	0,0	5 837	
313 Prestations de service et honoraires				ND		302,45
3133 Charges d'utilisations informatiques				ND		302,45
<b>36 Charges de transfert</b>	<b>152.383.391</b>		<b>10.743.295</b>	<b>7,6</b>	<b>141.640.096</b>	<b>142.949.409,64</b>
361 Dédommagements à des collectivités publiques	400 000		0	0,0	400 000	125 169,50
3611 Dédommagements aux cantons et aux concordats	400 000		0	0,0	400 000	125 169,50
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	151 043 125		10 743 295	7,7	140 299 830	141 466 339,09
3634 Subventions accordées aux entreprises publiques	21 023 050		1 533 638	7,9	19 489 412	19 234 156,50
3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	130 020 075		9 209 657	7,6	120 810 418	122 232 182,59
366 Amortissements des subventions d'investissement	940 266		0	0,0	940 266	940 266,25
3660 Amortissements planifiés des subventions d'investissements	940 266		0	0,0	940 266	940 266,25
369 Autres charges de transfert	0		0	0,0	0	417 634,80
3690 Autres charges de transfert	0		0	0,0	0	417 634,80
<b>42 Taxes et redevances</b>		<b>567</b>	<b>45</b>	<b>8,6</b>	<b>522</b>	<b>6 164,20</b>
421 Emoluments pour actes administratifs				ND		4 500,00
4210 Emoluments pour actes administratifs				ND		4 500,00
426 Remboursements		567	45	8,6	522	1 664,20
4260 Remboursements et participations de tiers		567	45	8,6	522	1 664,20
<b>43 Revenus divers</b>				ND		<b>7,98</b>
430 Revenus d'exploitation divers				ND		7,98
4309 Autres revenus d'exploitation				ND		7,98
<b>46 Revenus de transferts</b>				ND		<b>949 611,63</b>
469 Autres revenus de transfert				ND		949 611,63
4690 Autres revenus de transferts				ND		949 611,63

## K02 - RÉGULATION ET PLANIFICATION SANITAIRE

RUBRIQUE	BUDGET 2023		VARIATION 2023 - 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K02 - RÉGULATION ET PLANIFICATION SANITAIRE</b>						
<i>Postes fixes</i>	29,18 ETP		1,75 ETP	6,4%	27,43 ETP	27,73 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>5.908.726</b>		<b>1.060.245</b>	<b>21,9</b>	<b>4.848.481</b>	<b>4.934.091,64</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>1.827.528</b>	<b>425</b>	<b>0,0</b>	<b>1.827.103</b>	<b>1.338.073,06</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-4.081.198</b>		<b>-1.059.820</b>		<b>-3.021.379</b>	<b>-3.596.018,58</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-69,07%</b>			<b>10,8</b>	<b>-62,32%</b>	<b>-72,88%</b>
<b>K02.01 - PLANIFICATION SANITAIRE</b>						
<i>Postes fixes</i>	7,61 ETP		0,00 ETP	0,0%	7,61 ETP	7,61 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>1.410.952</b>		<b>-85.867</b>	<b>-5,7</b>	<b>1.496.819</b>	<b>1.445.507,05</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>327.436</b>	<b>129</b>	<b>0,0</b>	<b>327.307</b>	<b>102.968,00</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-1.083.516</b>		<b>85.996</b>		<b>-1.169.512</b>	<b>-1.342.539,05</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-76,79%</b>			<b>-1,7</b>	<b>-78,13%</b>	<b>-92,88%</b>
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>1.177.582</b>		<b>-27.940</b>	<b>-2,3</b>	<b>1.205.521</b>	<b>1.234.668,64</b>
<u>300 Autorités, commissions et juges</u>	<u>1.000</u>		<u>-5.000</u>	<u>-83,3</u>	<u>6.000</u>	<u>4.071,74</u>
<u>3001 Paiements aux autorités et juges</u>	<u>1.000</u>		<u>-5.000</u>	<u>-83,3</u>	<u>6.000</u>	<u>4.071,74</u>
<u>301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation</u>	<u>944.253</u>		<u>-24.290</u>	<u>-2,5</u>	<u>968.543</u>	<u>994.955,24</u>
<u>3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation</u>	<u>935.539</u>		<u>-33.004</u>	<u>-3,4</u>	<u>968.543</u>	<u>994.955,24</u>
<u>3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif</u>	<u>8.715</u>		<u>8.715</u>	<u>ND</u>		
<u>304 Allocations</u>	<u>3.054</u>		<u>749</u>	<u>32,5</u>	<u>2.304</u>	<u>1.110,00</u>
<u>3049 Autres indemnités</u>	<u>3.054</u>		<u>749</u>	<u>32,5</u>	<u>2.304</u>	<u>1.110,00</u>
<u>305 Cotisations patronales</u>	<u>223.192</u>		<u>-1.882</u>	<u>-0,8</u>	<u>225.074</u>	<u>233.832,19</u>
<u>3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs</u>	<u>63.039</u>		<u>-1.618</u>	<u>-2,5</u>	<u>64.657</u>	<u>65.554,78</u>
<u>3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions</u>	<u>134.737</u>		<u>773</u>	<u>0,6</u>	<u>133.965</u>	<u>143.703,74</u>
<u>3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents</u>	<u>1.992</u>		<u>156</u>	<u>8,5</u>	<u>1.836</u>	<u>1.979,15</u>
<u>3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales</u>	<u>22.761</u>		<u>-1.172</u>	<u>-4,9</u>	<u>23.933</u>	<u>24.535,20</u>
<u>3059 Autres cotisations patronales</u>	<u>664</u>		<u>-20</u>	<u>-3,0</u>	<u>684</u>	<u>-1.940,69</u>
<u>309 Autres charges de personnel</u>	<u>6.082</u>		<u>2.482</u>	<u>99,0</u>	<u>3.600</u>	<u>699,48</u>
<u>3090 Formation et perfectionnement du personnel</u>	<u>5.000</u>		<u>2.500</u>	<u>100,0</u>	<u>2.500</u>	<u>187,50</u>
<u>3091 Recrutement du personnel</u>	<u>1.000</u>		<u>0</u>	<u>0,0</u>	<u>1.000</u>	<u>20,00</u>
<u>3099 Autres charges de personnel</u>	<u>82</u>		<u>-18</u>	<u>-17,8</u>	<u>100</u>	<u>491,98</u>
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>204.780</b>		<b>-60.238</b>	<b>-22,7</b>	<b>265.017</b>	<b>194.595,54</b>
<u>310 Charges de matières et de marchandises</u>	<u>970</u>		<u>-1.500</u>	<u>-60,7</u>	<u>2.470</u>	<u>1.635,07</u>
<u>3100 Matériel de bureau</u>	<u>600</u>		<u>-500</u>	<u>-45,5</u>	<u>1.100</u>	<u>1.057,82</u>
<u>3101 Matériel d'exploitation, fournitures</u>	<u>10</u>		<u>0</u>	<u>0,0</u>	<u>10</u>	<u>2,60</u>
<u>3102 Imprimés, publications</u>	<u>10</u>		<u>-1.000</u>	<u>-99,0</u>	<u>1.010</u>	<u>318,09</u>
<u>3103 Littérature spécialisée, magazines</u>	<u>350</u>		<u>0</u>	<u>0,0</u>	<u>350</u>	<u>222,29</u>
<u>3106 Matériel médical</u>				<u>ND</u>		<u>34,27</u>
<u>311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif</u>	<u>800</u>		<u>0</u>	<u>0,0</u>	<u>800</u>	<u>747,07</u>
<u>3110 Meubles et appareils de bureau</u>	<u>300</u>		<u>0</u>	<u>0,0</u>	<u>300</u>	<u>136,50</u>
<u>3111 Machines, appareils et véhicules</u>				<u>ND</u>		<u>187,00</u>
<u>3113 Matériel informatique</u>	<u>500</u>		<u>0</u>	<u>0,0</u>	<u>500</u>	<u>423,57</u>
<u>313 Prestations de service et honoraires</u>	<u>200.120</u>		<u>-42.799</u>	<u>-17,6</u>	<u>242.918</u>	<u>175.887,40</u>
<u>3130 Prestations de services de tiers</u>	<u>111.824</u>		<u>48.014</u>	<u>75,2</u>	<u>63.810</u>	<u>72.885,25</u>
<u>3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.</u>	<u>88.147</u>		<u>-90.322</u>	<u>-50,6</u>	<u>178.469</u>	<u>102.509,90</u>
<u>3133 Charges d'utilisations informatiques</u>				<u>ND</u>		<u>492,26</u>
<u>3135 Charges de prestations de service pour personnes en garde</u>	<u>149</u>		<u>-491</u>	<u>-76,7</u>	<u>640</u>	
<u>315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles</u>	<u>50</u>		<u>0</u>	<u>0,0</u>	<u>50</u>	<u>82,15</u>
<u>3150 Entretien de meubles et appareils de bureau</u>	<u>50</u>		<u>0</u>	<u>0,0</u>	<u>50</u>	<u>50,91</u>
<u>3151 Entretien de machines, appareils, véhicules</u>				<u>ND</u>		<u>31,24</u>
<u>316 Locurs, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation</u>	<u>1.050</u>		<u>-2.250</u>	<u>-68,2</u>	<u>3.300</u>	<u>1.621,35</u>
<u>3161 Locurs, frais d'utilisation des immobilisations</u>	<u>1.050</u>		<u>-2.250</u>	<u>-68,2</u>	<u>3.300</u>	<u>1.621,35</u>
<u>317 Dédommagements</u>	<u>1.790</u>		<u>-13.689</u>	<u>-88,4</u>	<u>15.479</u>	<u>14.622,08</u>
<u>3170 Frais de déplacements et autres frais</u>	<u>1.790</u>		<u>-13.689</u>	<u>-88,4</u>	<u>15.479</u>	<u>14.622,08</u>
<u>318 Réévaluations sur créances</u>				<u>ND</u>		<u>0,42</u>
<u>3181 Pertes sur créance effectives</u>				<u>ND</u>		<u>0,42</u>
<b>33 Amortissements du patrimoine administratif</b>	<b>10.590</b>		<b>2.310</b>	<b>27,9</b>	<b>8.280</b>	<b>3.049,51</b>

## K02 - RÉGULATION ET PLANIFICATION SANITAIRE

RUBRIQUE	BUDGET 2023		VARIATION 2023 - 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K02.01 - PLANIFICATION SANITAIRE</b>						
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	10.590		2.310	27,9	8.280	3.049,51
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	10.590		2.310	27,9	8.280	3.049,51
<b>36 Charges de transfert</b>	<b>18.000</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>18.000</b>	<b>12.268,00</b>	
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	18.000	0	0,0	18.000	12.268,00	
3631 Subventions accordées aux cantons et aux concordats	18.000	0	0,0	18.000	12.268,00	
<b>39 Facturations internes</b>			<b>ND</b>		<b>925,36</b>	
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises			ND		925,36	
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises			ND		925,36	
<b>42 Taxes et redevances</b>		<b>1.320</b>	<b>129</b>	<b>10,9</b>	<b>1.191</b>	<b>7.480,33</b>
421 Emoluments pour actes administratifs			ND		262,26	
4210 Emoluments pour actes administratifs			ND		262,26	
426 Remboursements		1.320	129	10,9	1.191	7.218,07
4260 Remboursements et participations de tiers		1.320	129	10,9	1.191	7.218,07
<b>43 Revenus divers</b>	<b>326.116</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>326.116</b>	<b>23,82</b>	
430 Revenus d'exploitation divers	326.116	0	0,0	326.116	23,82	
4309 Autres revenus d'exploitation	326.116	0	0,0	326.116	23,82	
<b>46 Revenus de transferts</b>			<b>ND</b>		<b>95.463,85</b>	
469 Autres revenus de transfert			ND		95.463,85	
4690 Autres revenus de transferts			ND		95.463,85	
<b>K02.02 - PRATIQUES PROFESSIONNELLES</b>						
Postes fixes	16,86 ETP		1,75 ETP	11,6%	15,11 ETP	15,41 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>3.419.373</b>		<b>998.282</b>	<b>41,2</b>	<b>2.421.091</b>	<b>2.588.835,19</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>1.497.778</b>	<b>285</b>	<b>0,0</b>	<b>1.497.493</b>	<b>1.229.523,30</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-1.921.595</b>		<b>-997.997</b>	<b>-47,3</b>	<b>-923.598</b>	<b>-1.359.311,89</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-56,20%</b>			<b>47,3</b>	<b>-38,15%</b>	<b>-52,51%</b>
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>2.762.563</b>		<b>568.357</b>	<b>25,9</b>	<b>2.194.206</b>	<b>2.329.977,40</b>
300 Autorités, commissions et juges	19.000		0	0,0	19.000	13.717,49
3001 Paiements aux autorités et juges	19.000		0	0,0	19.000	13.717,49
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2.208.177		451.057	25,7	1.757.120	1.880.790,50
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2.186.954		429.834	24,5	1.757.120	1.880.790,50
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif	21.224		21.224	ND		
304 Allocations	6.447		2.339	56,9	4.108	1.071,60
3049 Autres indemnités	6.447		2.339	56,9	4.108	1.071,60
306 Cotisations patronales	522.856		112.478	27,4	410.378	431.971,00
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	148.484		30.651	26,0	117.833	121.841,20
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	314.510		70.174	28,7	244.337	257.747,23
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	4.691		1.345	40,2	3.346	3.618,72
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	53.607		9.991	22,9	43.616	45.232,24
3059 Autres cotisations patronales	1.565		318	25,5	1.247	3.531,60
309 Autres charges de personnel	6.082		2.482	69,0	3.600	2.426,82
3090 Formation et perfectionnement du personnel	5.000		2.500	100,0	2.500	1.539,84
3091 Recrutement du personnel	1.000		0	0,0	1.000	20,00
3099 Autres charges de personnel	82		-18	-17,8	100	866,98
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>625.320</b>		<b>427.615</b>	<b>216,3</b>	<b>197.705</b>	<b>238.914,92</b>
310 Charges de matières et de marchandises	15.170		0	0,0	15.170	9.592,37
3100 Matériel de bureau	3.100		0	0,0	3.100	277,08
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	10		0	0,0	10	2,60
3102 Imprimés, publications	11.710		0	0,0	11.710	9.067,14
3103 Littérature spécialisée, magazines	350		0	0,0	350	211,29
3106 Matériel médical					ND	34,27
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	10.800		0	0,0	10.800	6.001,44
3110 Meubles et appareils de bureau	300		0	0,0	300	34,73
3111 Machines, appareils et véhicules	10.000		0	0,0	10.000	5.860,85
3113 Matériel informatique	500		0	0,0	500	105,85
313 Prestations de service et honoraires	629.361		427.615	212,0	201.746	211.813,64
3130 Prestations de services de tiers	131.924		53.989	69,3	77.935	93.667,38
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	495.205		373.626	307,3	121.579	115.896,26
3133 Charges d'utilisations informatiques					ND	750,00

## K02 - RÉGULATION ET PLANIFICATION SANITAIRE

RUBRIQUE	BUDGET 2023		VARIATION 2023 - 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K02.02 - PRATIQUES PROFESSIONNELLES</b>						
3135 Charges de prestations de service pour personnes en garde	733		0	0,0	733	
3138 Cours, examens et conseils	1.500		0	0,0	1.500	1.500,00
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	50		0	0,0	50	2.869,91
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	50		0	0,0	50	50,91
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules				ND		2.819,00
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	3.650		0	0,0	3.650	1.034,63
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	3.650		0	0,0	3.650	1.034,63
317 Dédommagements	-34.211		0	0,0	-34.211	7.601,83
3170 Frais de déplacements et autres frais	10.008		0	0,0	10.008	7.601,83
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-44.219		0	0,0	-44.219	
318 Réévaluations sur créances	500		0	0,0	500	1,11
3180 Réévaluations sur créances	500		0	0,0	500	
3181 Pertes sur créance effectives				ND		1,11
<b>33 Amortissements du patrimoine administratif</b>	<b>10.590</b>		<b>2.310</b>	<b>27,9</b>	<b>8.280</b>	<b>3.049,51</b>
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	10.590		2.310	27,9	8.280	3.049,51
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	10.590		2.310	27,9	8.280	3.049,51
<b>36 Charges de transfert</b>	<b>18.000</b>		<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>18.000</b>	<b>12.268,00</b>
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	18.000		0	0,0	18.000	12.268,00
3631 Subventions accordées aux cantons et aux concordats	18.000		0	0,0	18.000	12.268,00
<b>39 Facturations internes</b>	<b>2.900</b>		<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>2.900</b>	<b>4.625,36</b>
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		925,36
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		925,36
391 Prestations de service	2.900		0	0,0	2.900	3.700,00
3910 Prestations de service facturées en interne	2.900		0	0,0	2.900	3.700,00
<b>41 Patentes et concessions</b>		<b>600</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>600</b>	<b>18.750,00</b>
412 Concessions		600	0	0,0	600	18.750,00
4120 Concessions		600	0	0,0	600	18.750,00
<b>42 Taxes et redevances</b>		<b>1.482.198</b>	<b>285</b>	<b>0,0</b>	<b>1.481.913</b>	<b>1.208.655,63</b>
421 Emoluments pour actes administratifs		1.432.200	0	0,0	1.432.200	1.112.883,98
4210 Emoluments pour actes administratifs		1.432.200	0	0,0	1.432.200	1.112.883,98
425 Recette sur ventes		46.120	0	0,0	46.120	57.686,00
4250 Ventes		46.120	0	0,0	46.120	57.686,00
426 Remboursements		2.878	285	11,0	2.593	32.585,65
4260 Remboursements et participations de tiers		2.878	285	11,0	2.593	32.585,65
427 Amendes		1.000	0	0,0	1.000	5.500,00
4270 Amendes		1.000	0	0,0	1.000	5.500,00
<b>43 Revenus divers</b>		<b>14.980</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>14.980</b>	<b>1.537,38</b>
430 Revenus d'exploitation divers		14.980	0	0,0	14.980	1.537,38
4309 Autres revenus d'exploitation		14.980	0	0,0	14.980	1.537,38
<b>49 Facturations internes</b>				<b>ND</b>		<b>580,30</b>
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		380,30
4900 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		380,30
491 Prestations de service				ND		200,00
4910 Prestations de services				ND		200,00
<b>K02.03 - PROTECTION DES DROITS DES PATIENTS</b>						
Postes fixes	4,71 ETP		0,00 ETP	0,0%	4,71 ETP	4,71 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>1.078.401</b>		<b>147.830</b>	<b>15,9</b>	<b>930.571</b>	<b>899.749,40</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>2.313</b>	<b>10</b>	<b>0,4</b>	<b>2.303</b>	<b>5.581,76</b>
Couverture en F	-1.076.088		-147.819		-928.268	-894.167,64
Couverture en %	-99,79%			0,0	-99,75%	-99,38%
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>855.516</b>		<b>23.904</b>	<b>2,9</b>	<b>831.611</b>	<b>801.626,50</b>
300 Autorités, commissions et juges	54.306		0	0,0	54.306	29.549,99
3001 Paiements aux autorités et juges	54.306		0	0,0	54.306	29.549,99
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	637.750		15.235	2,4	622.515	622.053,44
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	631.820		9.305	1,5	622.515	622.053,44
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif	5.930		5.930	ND		
304 Allocations	2.283		534	30,6	1.748	110,00
3049 Autres indemnités	2.283		534	30,6	1.748	110,00
305 Cotisations patronales	155.094		5.652	3,8	149.442	149.701,10

## K02 - RÉGULATION ET PLANIFICATION SANITAIRE

RUBRIQUE	BUDGET 2023		VARIATION 2023 - 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K02.03 - PROTECTION DES DROITS DES PATIENTS</b>						
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	46.157		1.242	2,8	44.914	41.857,78
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	90.328		4.176	4,8	86.153	90.185,38
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	1.458		183	14,3	1.276	1.252,56
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	16.665		40	0,2	16.625	15.507,20
3059 Autres cotisations patronales	487		12	2,5	475	898,18
<b>309 Autres charges de personnel</b>	<b>6.082</b>		<b>2.482</b>	<b>69,0</b>	<b>3.600</b>	<b>211,98</b>
3090 Formation et perfectionnement du personnel	5.000		2.500	100,0	2.500	
3091 Recrutement du personnel	1.000		0	0,0	1.000	20,00
3099 Autres charges de personnel	82		-18	-17,8	100	191,98
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>212.295</b>		<b>121.615</b>	<b>134,1</b>	<b>90.680</b>	<b>94.148,03</b>
<b>310 Charges de matières et de marchandises</b>	<b>2.250</b>		<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>2.250</b>	<b>1.480,88</b>
3100 Matériel de bureau	1.300		0	0,0	1.300	855,81
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	10		0	0,0	10	2,80
3102 Imprimés, publications	210		0	0,0	210	56,91
3103 Littérature spécialisée, magazines	730		0	0,0	730	531,29
3106 Matériel médical					ND	34,27
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	800		0	0,0	800	327,59
3110 Meubles et appareils de bureau	300		0	0,0	300	34,73
3111 Machines, appareils et véhicules					ND	187,00
3113 Matériel informatique	500		0	0,0	500	105,85
<b>313 Prestations de service et honoraires</b>	<b>203.880</b>		<b>121.615</b>	<b>147,8</b>	<b>82.265</b>	<b>89.489,00</b>
3130 Prestations de services de tiers	115.124		53.989	88,3	61.135	77.314,21
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	88.147		67.626	329,6	20.521	12.174,79
3135 Charges de prestations de service pour personnes en garde	609		0	0,0	609	
<b>315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles</b>	<b>50</b>		<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>50</b>	<b>82,15</b>
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	50		0	0,0	50	50,91
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules					ND	31,24
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	1.850		0	0,0	1.850	1.505,35
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	1.850		0	0,0	1.850	1.505,35
317 Dédommagements	2.465		0	0,0	2.465	1.262,66
3170 Frais de déplacements et autres frais	2.476		0	0,0	2.476	1.262,66
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-11		0	0,0	-11	
318 Réévaluations sur créances					ND	0,42
3181 Pertes sur créance effectives					ND	0,42
319 Autres charges d'exploitation	1.000		0	0,0	1.000	
3199 Autres charges d'exploitation	1.000		0	0,0	1.000	
<b>33 Amortissements du patrimoine administratif</b>	<b>10.590</b>		<b>2.310</b>	<b>27,9</b>	<b>8.280</b>	<b>3.049,51</b>
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	10.590		2.310	27,9	8.280	3.049,51
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	10.590		2.310	27,9	8.280	3.049,51
<b>39 Facturations internes</b>					<b>ND</b>	<b>925,36</b>
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises					ND	925,36
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises					ND	925,36
<b>42 Taxes et redevances</b>		<b>949</b>	<b>10</b>	<b>1,1</b>	<b>939</b>	<b>5.568,98</b>
421 Emoluments pour actes administratifs					ND	513,26
4210 Emoluments pour actes administratifs					ND	513,26
426 Remboursements	949		10	1,1	939	5.055,72
4260 Remboursements et participations de tiers	949		10	1,1	939	5.055,72
<b>43 Revenus divers</b>	<b>1.364</b>		<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>1.364</b>	<b>12,78</b>
430 Revenus d'exploitation divers	1.364		0	0,0	1.364	12,78
4309 Autres revenus d'exploitation	1.364		0	0,0	1.364	12,78

## K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE. PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION

RUBRIQUE	BUDGET 2023		VARIATION 2023 - 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION</b>						
<i>Postes fixes</i>	100,14 ETP		4,65 ETP	4,9%	95,49 ETP	93,99 ETP
<b>3 Charges</b>	34.752.568		5.451.682	18,6	29.300.886	66.444.618,04
<b>4 Revenus</b>		6.707.931	45.535	0,7	6.662.396	15.437.770,99
<b>Couverture en F</b>	-28.044.637		-5.406.147		-22.638.480	-51.006.847,05
<b>Couverture en %</b>	-80,70%			4,4	-77,26%	-76,77%

### K03.01 - PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION DES MALADIES

	17,83 ETP		2,09 ETP	13,2%	15,74 ETP	14,82 ETP
<b>3 Charges</b>	18.288.873		2.837.846	18,4	15.451.027	35.961.759,98
<b>4 Revenus</b>		3.518.297	-12.428	-0,4	3.530.726	6.254.976,51
<b>Couverture en F</b>	-14.770.576		-2.850.274		-11.920.301	-29.706.783,47
<b>Couverture en %</b>	-80,76%			4,7	-77,15%	-82,61%
<b>30 Charges de personnel</b>	3.763.696		1.031.890	37,8	2.731.806	21.537.659,51
300 <i>Autorités, commissions et juges</i>	19.600		0	0,0	19.600	13.454,49
3001 <i>Paiements aux autorités et juges</i>	19.600		0	0,0	19.600	13.454,49
301 <i>Salaires du personnel administratif et d'exploitation</i>	3.016.290		838.742	38,5	2.177.548	17.296.651,17
3010 <i>Salaires du personnel administratif et d'exploitation</i>	2.986.073		808.525	37,1	2.177.548	17.296.651,17
3018 <i>Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif</i>	30.216		30.216	ND		
302 <i>Salaires des enseignants</i>				ND		7.484,60
3020 <i>Salaires des enseignants</i>				ND		7.484,60
303 <i>Travailleurs temporaires</i>				ND		113.472,90
3030 <i>Travailleurs temporaires</i>				ND		113.472,90
304 <i>Allocations</i>	7.464		-9.433	-55,8	16.897	441.214,72
3049 <i>Autres indemnités</i>	7.464		-9.433	-55,8	16.897	441.214,72
305 <i>Cotisations patronales</i>	714.260		200.099	38,9	514.161	3.628.693,86
3050 <i>Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs</i>	202.308		54.553	36,9	147.755	1.153.178,11
3052 <i>Cotisations patronales aux caisses de pensions</i>	430.390		124.435	40,7	305.954	1.991.811,24
3053 <i>Cotisations patronales aux assurances-accidents</i>	6.392		2.195	52,3	4.196	39.087,20
3054 <i>Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales</i>	73.040		18.347	33,5	54.693	426.267,50
3059 <i>Autres cotisations patronales</i>	2.130		568	36,4	1.562	18.349,81
309 <i>Autres charges de personnel</i>	6.082		2.482	69,0	3.600	36.687,78
3090 <i>Formation et perfectionnement du personnel</i>	5.000		2.500	100,0	2.500	1.100,25
3091 <i>Recrutement du personnel</i>	1.000		0	0,0	1.000	20,00
3099 <i>Autres charges de personnel</i>	82		-18	-17,8	100	35.567,53
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	3.238.981		2.080.572	179,6	1.158.409	1.762.836,40
310 <i>Charges de matières et de marchandises</i>	844.910		0	0,0	844.910	871.975,43
3100 <i>Matériel de bureau</i>	2.350		0	0,0	2.350	12.699,68
3101 <i>Matériel d'exploitation, fournitures</i>	10		0	0,0	10	7.039,49
3102 <i>Imprimés, publications</i>	8.200		0	0,0	8.200	7.083,52
3103 <i>Littérature spécialisée, magazines</i>	350		0	0,0	350	211,29
3105 <i>Denrées alimentaires</i>				ND		254,00
3106 <i>Matériel médical</i>	834.000		0	0,0	834.000	844.687,46
311 <i>Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif</i>	800		0	0,0	800	7.124,86
3110 <i>Meubles et appareils de bureau</i>	300		0	0,0	300	2.564,50
3111 <i>Machines, appareils et véhicules</i>				ND		187,00
3113 <i>Matériel informatique</i>	500		0	0,0	500	4.373,35
313 <i>Prestations de service et honoraires</i>	2.380.032		2.080.572	694,8	299.460	796.560,40
3130 <i>Prestations de services de tiers</i>	261.630		53.989	26,0	207.641	358.620,55
3132 <i>Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.</i>	2.117.844		2.026.583	NS	91.261	425.475,26
3133 <i>Charges d'utilisations informatiques</i>				ND		825,00
3135 <i>Charges de prestations de service pour personnes en garde</i>	558		0	0,0	558	11.132,60
3136 <i>Honoraires de l'activité de médecine privée</i>				ND		507,00
315 <i>Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles</i>	50		0	0,0	50	82,15
3150 <i>Entretien de meubles et appareils de bureau</i>	50		0	0,0	50	50,91
3151 <i>Entretien de machines, appareils, véhicules</i>				ND		31,24
316 <i>Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation</i>	2.870		0	0,0	2.870	6.405,33

## K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE. PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION

RUBRIQUE	BUDGET 2023		VARIATION 2023 - 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K03.01 - PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION DES MALADIES</b>						
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	2.870		0	0,0	2.870	6.405,33
317 Dédommagements	9.970		0	0,0	9.970	80.687,81
3170 Frais de déplacements et autres frais	10.043		0	0,0	10.043	80.687,81
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-73		0	0,0	-73	
318 Réévaluations sur créances	350		0	0,0	350	0,42
3180 Réévaluations sur créances	350		0	0,0	350	
3181 Pertes sur créance effectives				ND		0,42
<b>33 Amortissements du patrimoine administratif</b>	<b>10.590</b>		<b>2.310</b>	<b>27,9</b>	<b>8.280</b>	<b>3.049,51</b>
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	10.590		2.310	27,9	8.280	3.049,51
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	10.590		2.310	27,9	8.280	3.049,51
<b>36 Charges de transfert</b>	<b>11.230.855</b>		<b>-276.926</b>	<b>-2,4</b>	<b>11.507.781</b>	<b>10.654.149,55</b>
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	11.230.855		-276.926	-2,4	11.507.781	10.437.826,50
3631 Subventions accordées aux cantons et aux concordats	87.781		-309.432	-77,9	397.213	67.272,35
3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	11.143.074		32.506	0,3	11.110.568	10.370.554,15
369 Autres charges de transfert				ND		216.323,05
3690 Autres charges de transfert				ND		216.323,05
<b>37 Subventions redistribuées</b>				<b>ND</b>		<b>1.964.335,50</b>
370 Subventions redistribuées				ND		1.964.335,50
3705 Subventions redistribuées aux entreprises privées				ND		1.964.335,50
<b>39 Facturations internes</b>	<b>44.750</b>		<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>44.750</b>	<b>39.729,51</b>
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		2.885,51
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		2.885,51
391 Prestations de service	44.750		0	0,0	44.750	36.844,00
3910 Prestations de service facturées en interne	44.750		0	0,0	44.750	36.844,00
<b>42 Taxes et redevances</b>		<b>1.332.555</b>	<b>-12.428</b>	<b>-0,9</b>	<b>1.344.984</b>	<b>1.382.262,18</b>
421 Emoluments pour actes administratifs				ND		262,26
4210 Emoluments pour actes administratifs				ND		262,26
426 Remboursements	984.840		-12.428	-1,2	997.269	1.081.830,99
4260 Remboursements et participations de tiers	984.840		-12.428	-1,2	997.269	1.081.830,99
429 Autres taxes	347.715		0	0,0	347.715	300.168,93
4290 Autres taxes	347.715		0	0,0	347.715	300.168,93
<b>43 Revenus divers</b>	<b>427.880</b>		<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>427.880</b>	<b>250.836,74</b>
430 Revenus d'exploitation divers	427.880		0	0,0	427.880	250.836,74
4301 Actifs saisis	427.400		0	0,0	427.400	176.708,81
4309 Autres revenus d'exploitation	480		0	0,0	480	74.127,93
<b>46 Revenus de transferts</b>	<b>1.757.862</b>		<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>1.757.862</b>	<b>2.657.542,09</b>
460 Parts à des revenus de tiers	1.757.862		0	0,0	1.757.862	1.261.872,29
4600 Parts aux revenus de la Confédération	1.757.862		0	0,0	1.757.862	1.261.872,29
461 Dédommagements des collectivités publiques				ND		575.344,95
4610 Dédommagements de la Confédération				ND		575.344,95
469 Autres revenus de transfert				ND		820.324,85
4690 Autres revenus de transferts				ND		820.324,85
<b>47 Subventions à redistribuer</b>				<b>ND</b>		<b>1.964.335,50</b>
470 Subventions à redistribuer				ND		1.964.335,50
4700 Subventions à redistribuer reçues de la Confédération				ND		1.964.335,50
<b>K03.02 - SÉCURITÉ SANITAIRE</b>						
Postes fixes	61,86 ETP		1,40 ETP	2,3%	60,46 ETP	59,76 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>12.151.316</b>		<b>2.132.399</b>	<b>21,3</b>	<b>10.018.917</b>	<b>26.476.101,97</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>2.424.750</b>	<b>57.869</b>	<b>2,4</b>	<b>2.366.881</b>	<b>8.714.911,94</b>
Couverture en F	-9.726.566		-2.074.529	-21,3	-7.652.036	-17.761.190,03
Couverture en %	-80,05%			4,8	-76,38%	67,08%
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>9.173.889</b>		<b>596.945</b>	<b>7,0</b>	<b>8.576.943</b>	<b>8.797.507,33</b>
300 Autorités, commissions et juges	95.500		0	0,0	95.500	48.599,99
3001 Paiements aux autorités et juges	95.500		0	0,0	95.500	48.599,99
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	7.280.831		457.285	6,7	6.823.546	7.061.806,93
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	7.213.168		389.622	5,7	6.823.546	7.061.806,93
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif e	67.663		67.663	ND		
304 Allocations	60.253		6.475	12,0	53.777	20.178,50
3049 Autres indemnités	60.253		6.475	12,0	53.777	20.178,50
305 Cotisations patronales	1.730.752		130.703	8,2	1.600.049	1.650.307,98

## K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE. PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION

RUBRIQUE	BUDGET 2023		VARIATION 2023 - 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K03.02 - SÉCURITÉ SANITAIRE</b>						
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	494.356		32.824	7,1	461.531	464.247,27
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	1.037.096		87.403	9,2	949.694	989.403,14
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	15.616		2.509	19,1	13.108	13.972,57
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	178.479		7.644	4,5	170.835	171.374,20
3059 Autres cotisations patronales	5.206		324	6,6	4.882	11.310,80
309 Autres charges de personnel	6.553		2.482	61,0	4.071	16.613,94
3090 Formation et perfectionnement du personnel	5.000		2.500	100,0	2.500	1.975,26
3091 Recrutement du personnel	1.471		0	0,0	1.471	20,00
3099 Autres charges de personnel	82		-18	-17,8	100	14.618,68
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>2.526.453</b>		<b>1.552.700</b>	<b>159,5</b>	<b>973.753</b>	<b>11.696.416,81</b>
310 Charges de matières et de marchandises	466.191		115.000	32,7	351.191	4.204.517,37
3100 Matériel de bureau	10.100		0	0,0	10.100	8.147,24
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	444.753		115.000	34,9	329.753	382.200,81
3102 Imprimés, publications	2.452		0	0,0	2.452	1.480,44
3103 Littérature spécialisée, magazines	3.886		0	0,0	3.886	5.772,72
3106 Matériel médical					ND	3.806.855,86
3109 Autres charges de matériel et de marchandises	5.000		0	0,0	5.000	60,30
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	9.546		0	0,0	9.546	7.026,18
3110 Meubles et appareils de bureau	800		0	0,0	800	104,73
3111 Machines, appareils et véhicules	196		0	0,0	196	961,55
3112 Vêtements, linge, rideaux	2.050		0	0,0	2.050	2.801,35
3113 Matériel informatique	1.500		0	0,0	1.500	3.072,39
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	5.000		0	0,0	5.000	86,15
313 Prestations de service et honoraires	1.445.732		977.700	208,9	468.032	2.460.283,36
3130 Prestations de services de tiers	408.941		58.989	16,9	349.952	511.723,81
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	1.031.320		918.711	815,8	112.609	1.948.559,55
3134 Primes d'assurances choses	4.204		0	0,0	4.204	
3135 Charges de prestations de service pour personnes en garde	1.267		0	0,0	1.267	
316 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	505.798		460.000	NS	45.798	92.669,38
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	460.550		460.000	NS	550	50,91
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	42.997		0	0,0	42.997	90.463,01
3153 Entretien informatique (matériel)					ND	499,71
3158 Entretien des immobilisations incorporelles	251		0	0,0	251	255,25
3159 Entretien d'autres biens meubles	2.000		0	0,0	2.000	1.400,50
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	13.250		0	0,0	13.250	7.588,49
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	13.250		0	0,0	13.250	7.588,49
317 Dédommagements	56.597		0	0,0	56.597	22.065,58
3170 Frais de déplacements et autres frais	56.993		0	0,0	56.993	22.065,58
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-396		0	0,0	-396	
318 Réévaluations sur créances	29.339		0	0,0	29.339	50.513,36
3180 Réévaluations sur créances	0		0	0,0	0	20.650,77
3181 Pertes sur créance effectives	29.339		0	0,0	29.339	29.862,59
319 Autres charges d'exploitation					ND	4.851.753,11
3199 Autres charges d'exploitation					ND	4.851.753,11
<b>33 Amortissements du patrimoine administratif</b>	<b>377.838</b>		<b>-17.247</b>	<b>-4,4</b>	<b>395.085</b>	<b>395.501,27</b>
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	375.736		-17.247	-4,4	392.983	393.399,61
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	375.736		-17.247	-4,4	392.983	393.399,61
332 Amortissements des immobilisations incorporelles	2.102		0	0,0	2.102	2.101,66
3320 Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	2.102		0	0,0	2.102	2.101,66
<b>36 Charges de transfert</b>	<b>40.836</b>		<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>40.836</b>	<b>37.650,00</b>
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	40.836		0	0,0	40.836	37.650,00
3631 Subventions accordées aux cantons et aux concordats	40.836		0	0,0	40.836	37.650,00
<b>37 Subventions redistribuées</b>					<b>ND</b>	<b>5.532.471,00</b>
370 Subventions redistribuées					ND	5.532.471,00
3705 Subventions redistribuées aux entreprises privées					ND	5.532.471,00
<b>39 Facturations internes</b>	<b>32.300</b>		<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>32.300</b>	<b>16.555,56</b>
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises					ND	5.216,13

## K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE. PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION

RUBRIQUE	BUDGET 2023		VARIATION 2023 - 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K03.02 - SÉCURITÉ SANITAIRE</b>						
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		5.216,13
391 Prestations de service	32.300		0	0,0	32.300	11.339,43
3910 Prestations de service facturées en interne	32.300		0	0,0	32.300	11.339,43
<b>41 Patentes et concessions</b>		<b>7.000</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>7.000</b>	<b>950,00</b>
410 Patentes		7.000	0	0,0	7.000	950,00
4100 Patentes		7.000	0	0,0	7.000	950,00
<b>42 Taxes et redevances</b>		<b>2.352.740</b>	<b>20.369</b>	<b>0,9</b>	<b>2.332.371</b>	<b>1.932.854,36</b>
421 Emoluments pour actes administratifs		1.887.096	20.000	1,1	1.867.096	1.517.882,74
4210 Emoluments pour actes administratifs		1.887.096	20.000	1,1	1.867.096	1.517.882,74
424 Taxes d'utilisation et prestations de service		16.000	0	0,0	16.000	187,50
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		16.000	0	0,0	16.000	187,50
425 Recette sur ventes				ND		69.545,00
4250 Ventes				ND		69.545,00
426 Remboursements		48.644	369	0,8	48.275	107.839,12
4260 Remboursements et participations de tiers		48.644	369	0,8	48.275	107.839,12
427 Amendes		401.000	0	0,0	401.000	237.400,00
4270 Amendes		401.000	0	0,0	401.000	237.400,00
<b>43 Revenus divers</b>		<b>10.510</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>10.510</b>	<b>5.720,95</b>
430 Revenus d'exploitation divers		10.510	0	0,0	10.510	5.720,95
4309 Autres revenus d'exploitation		10.510	0	0,0	10.510	5.720,95
<b>47 Subventions à redistribuer</b>				<b>ND</b>		<b>5.532.471,00</b>
470 Subventions à redistribuer				ND		5.532.471,00
4700 Subventions à redistribuer reçues de la Confédération				ND		5.532.471,00
<b>49 Facturations internes</b>		<b>54.500</b>	<b>37.500</b>	<b>220,6</b>	<b>17.000</b>	<b>1.242.915,63</b>
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		1.214.190,43
4900 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		1.214.190,43
491 Prestations de service		54.500	37.500	220,6	17.000	28.725,20
4910 Prestations de services		54.500	37.500	220,6	17.000	28.725,20
<b>K03.03 - PROTECTION DES ANIMAUX</b>						
Postes fixes	18,80 ETP		1,11 ETP	6,3%	17,69 ETP	17,77 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>3.694.160</b>		<b>306.134</b>	<b>9,0</b>	<b>3.388.026</b>	<b>3.560.827,27</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>763.955</b>	<b>84</b>	<b>0,0</b>	<b>763.872</b>	<b>461.605,92</b>
Couverture en F	-2.930.205		-306.050		-2.624.155	-3.099.221,34
Couverture en %	-79,32%			2,4	-77,45%	-87,04%
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>2.895.817</b>		<b>71.009</b>	<b>2,5</b>	<b>2.824.808</b>	<b>2.972.933,13</b>
300 Autorités, commissions et juges	35.683		0	0,0	35.683	49.470,54
3001 Paiements aux autorités et juges	35.683		0	0,0	35.683	49.470,54
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2.302.377		47.849	2,1	2.254.528	2.349.626,87
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2.281.186		26.658	1,2	2.254.528	2.349.626,87
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif e	21.191		21.191	ND		
304 Allocations	6.017		1.926	47,1	4.091	11.769,27
3049 Autres indemnités	6.017		1.926	47,1	4.091	11.769,27
305 Cotisations patronales	545.657		18.751	3,6	526.906	553.367,38
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	155.824		3.965	2,6	151.859	158.261,61
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	327.011		14.093	4,5	312.918	329.332,55
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	4.923		610	14,1	4.313	4.626,78
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	56.258		48	0,1	56.210	58.486,10
3059 Autres cotisations patronales	1.641		35	2,2	1.606	2.660,34
309 Autres charges de personnel	6.083		2.482	68,9	3.601	8.099,08
3090 Formation et perfectionnement du personnel	5.000		2.500	100,0	2.500	120,00
3091 Recrutement du personnel	1.000		0	0,0	1.000	20,00
3099 Autres charges de personnel	83		-18	-17,6	101	8.559,08
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>655.753</b>		<b>232.815</b>	<b>55,0</b>	<b>422.938</b>	<b>458.633,03</b>
310 Charges de matières et de marchandises	37.770		20.000	112,5	17.770	30.376,40
3100 Matériel de bureau	2.900		0	0,0	2.900	1.831,69
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	5.870		0	0,0	5.870	6.061,11
3102 Imprimés, publications	4.650		0	0,0	4.650	2.650,46
3103 Littérature spécialisée, magazines	850		0	0,0	850	489,29
3106 Matériel médical	20.500		20.000	NS	500	16.357,70

## K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE. PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION

RUBRIQUE	BUDGET 2023		VARIATION 2023 - 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K03.03 - PROTECTION DES ANIMAUX</b>						
3109 Autres charges de matériel et de marchandises	3.000		0	0,0	3.000	2.986,16
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	35.696		0	0,0	35.696	32.155,39
3110 Meubles et appareils de bureau	300		0	0,0	300	34,73
3111 Machines, appareils et véhicules	396		0	0,0	396	187,00
3112 Vêtements, linge, rideaux	1.500		0	0,0	1.500	1.183,63
3113 Matériel informatique	500		0	0,0	500	105,85
3116 Appareils médicaux	19.000		0	0,0	19.000	20.576,80
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	14.000		0	0,0	14.000	10.067,57
313 Prestations de service et honoraires	552.354		212.815	62,7	339.539	355.256,76
3130 Prestations de services de tiers	270.006		53.989	25,0	216.017	230.965,44
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	277.607		158.826	133,7	118.781	124.141,32
3133 Charges d'utilisations informatiques				ND		150,00
3134 Primes d'assurances choses	2.662		0	0,0	2.662	
3135 Charges de prestations de service pour personnes en garde	2.079		0	0,0	2.079	
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	1.350		0	0,0	1.350	105,85
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	50		0	0,0	50	50,91
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules				ND		31,24
3158 Entretien des immobilisations incorporelles	300		0	0,0	300	
3159 Entretien d'autres biens meubles	1.000		0	0,0	1.000	23,70
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	4.270		0	0,0	4.270	2.216,51
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	4.270		0	0,0	4.270	2.216,51
317 Dédommagements	14.213		0	0,0	14.213	9.173,16
3170 Frais de déplacements et autres frais	14.514		0	0,0	14.514	9.173,16
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-301		0	0,0	-301	
318 Réévaluations sur créances	10.100		0	0,0	10.100	29.348,97
3180 Réévaluations sur créances	100		0	0,0	100	
3181 Pertes sur créance effectives	10.000		0	0,0	10.000	29.348,97
33 Amortissements du patrimoine administratif	10.590		2.310	27,9	8.280	3.049,51
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	10.590		2.310	27,9	8.280	3.049,51
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	10.590		2.310	27,9	8.280	3.049,51
36 Charges de transfert	118.500		0	0,0	118.500	115.144,60
361 Dédommagements à des collectivités publiques	77.000		0	0,0	77.000	73.944,60
3610 Dédommagements à la Confédération	7.000		0	0,0	7.000	9.324,60
3612 Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	70.000		0	0,0	70.000	64.620,00
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	41.500		0	0,0	41.500	41.200,00
3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	41.500		0	0,0	41.500	41.200,00
39 Facturations internes	13.500		0	0,0	13.500	11.066,99
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		925,36
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		925,36
391 Prestations de service	13.500		0	0,0	13.500	10.141,63
3910 Prestations de service facturées en interne	13.500		0	0,0	13.500	10.141,63
40 Revenus fiscaux		100.000	0	0,0	100.000	105.120,08
403 Impôts sur la propriété et sur les charges		100.000	0	0,0	100.000	105.120,08
4033 Impôts sur les chiens		100.000	0	0,0	100.000	105.120,08
41 Patentes et concessions		600	0	0,0	600	
410 Patentes		600	0	0,0	600	
4100 Patentes		600	0	0,0	600	
42 Taxes et redevances		662.875	84	0,0	662.792	355.503,80
421 Emoluments pour actes administratifs		295.800	0	0,0	295.800	211.096,21
4210 Emoluments pour actes administratifs		295.800	0	0,0	295.800	211.096,21
424 Taxes d'utilisation et prestations de service		166.000	0	0,0	166.000	130.134,86
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		166.000	0	0,0	166.000	130.134,86
425 Recette sur ventes		1.550	0	0,0	1.550	185,69
4250 Ventes		1.550	0	0,0	1.550	185,69
426 Remboursements		8.525	84	1,0	8.442	14.087,04
4260 Remboursements et participations de tiers		8.525	84	1,0	8.442	14.087,04
427 Amendes		191.000	0	0,0	191.000	
4270 Amendes		191.000	0	0,0	191.000	
43 Revenus divers		480	0	0,0	480	47,05

## K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE. PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION

RUBRIQUE	BUDGET 2023		VARIATION 2023 - 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K03.03 - PROTECTION DES ANIMAUX</b>						
430 Revenus d'exploitation divers		480	0	0,0	480	47,05
4309 Autres revenus d'exploitation		480	0	0,0	480	47,05
<b>49 Facturations internes</b>					<b>ND</b>	<b>935,00</b>
491 Prestations de service					ND	935,00
4910 Prestations de services					ND	935,00
<b>K03.04 - AIDE SANITAIRE D'URGENCE</b>						
Postes fixes	1,66 ETP		0,06 ETP	3,4%	1,60 ETP	1,64 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>618.219</b>		<b>175.304</b>	<b>39,6</b>	<b>442.915</b>	<b>445.928,82</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>928</b>	<b>11</b>	<b>1,1</b>	<b>918</b>	<b>6.276,62</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-617.291</b>		<b>-175.293</b>		<b>-441.998</b>	<b>-439.652,21</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-99,85%</b>			<b>0,1</b>	<b>-99,79%</b>	<b>-98,59%</b>
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>311.273</b>		<b>20.778</b>	<b>7,2</b>	<b>290.494</b>	<b>295.922,79</b>
300 Autorités, commissions et juges	2.800		0	0,0	2.800	3.898,49
3001 Paiements aux autorités et juges	2.800		0	0,0	2.800	3.898,49
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	243.518		14.016	6,1	229.502	236.098,29
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	241.209		11.707	5,1	229.502	236.098,29
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif e	2.308		2.308	ND		
304 Allocations	1.356		213	18,7	1.143	134,16
3049 Autres indemnités	1.356		213	18,7	1.143	134,16
305 Cotisations patronales	57.517		4.067	7,6	53.449	55.557,38
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	16.464		1.013	6,6	15.452	15.477,30
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	34.415		2.739	8,6	31.676	33.458,42
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	520		81	18,5	439	446,37
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	5.944		225	3,9	5.719	5.760,73
3059 Autres cotisations patronales	173		10	6,2	163	414,57
309 Autres charges de personnel	6.082		2.482	69,0	3.600	234,48
3090 Formation et perfectionnement du personnel	5.000		2.500	100,0	2.500	15,00
3091 Recrutement du personnel	1.000		0	0,0	1.000	20,00
3099 Autres charges de personnel	82		-18	-17,8	100	199,48
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>250.106</b>		<b>152.215</b>	<b>155,5</b>	<b>97.891</b>	<b>100.289,66</b>
310 Charges de matières et de marchandises	2.390		0	0,0	2.390	1.463,17
3100 Matériel de bureau	850		0	0,0	850	277,08
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	10		0	0,0	10	2,60
3102 Imprimés, publications	1.180		0	0,0	1.180	957,93
3103 Littérature spécialisée, magazines	350		0	0,0	350	211,29
3106 Matériel médical					ND	34,27
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	800		0	0,0	800	327,59
3110 Meubles et appareils de bureau	300		0	0,0	300	34,73
3111 Machines, appareils et véhicules					ND	187,00
3113 Matériel informatique	500		0	0,0	500	105,85
313 Prestations de service et honoraires	242.894		152.215	167,9	90.679	96.661,10
3130 Prestations de services de tiers	113.834		53.989	90,2	59.845	74.039,16
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	128.852		98.226	320,7	30.626	22.546,94
3133 Charges d'utilisations informatiques					ND	75,00
3135 Charges de prestations de service pour personnes en garde	208		0	0,0	208	
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	50		0	0,0	50	82,15
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	50		0	0,0	50	50,91
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules					ND	31,24
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	1.310		0	0,0	1.310	421,90
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	1.310		0	0,0	1.310	421,90
317 Dédommagements	2.612		0	0,0	2.612	1.313,34
3170 Frais de déplacements et autres frais	2.612		0	0,0	2.612	1.313,34
318 Réévaluations sur créances	50		0	0,0	50	0,42
3180 Réévaluations sur créances	50		0	0,0	50	
3181 Pertes sur créance effectives					ND	0,42
<b>33 Amortissements du patrimoine administratif</b>	<b>10.590</b>		<b>2.310</b>	<b>27,9</b>	<b>8.280</b>	<b>3.049,51</b>
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	10.590		2.310	27,9	8.280	3.049,51

### K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE. PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION

RUBRIQUE	BUDGET 2023		VARIATION 2023 - 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K03.04 - AIDE SANITAIRE D'URGENCE</b>						
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	10.590		2.310	27,9	8.280	3.049,51
<b>36 Charges de transfert</b>	<b>46.000</b>		<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>46.000</b>	<b>45.371,50</b>
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	46.000		0	0,0	46.000	45.371,50
3631 Subventions accordées aux cantons et aux concordats	46.000		0	0,0	46.000	45.371,50
<b>39 Facturations internes</b>	<b>250</b>		<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>250</b>	<b>1.295,36</b>
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		925,36
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		925,36
391 Prestations de service	250		0	0,0	250	370,00
3910 Prestations de service facturées en interne	250		0	0,0	250	370,00
<b>42 Taxes et redevances</b>		<b>448</b>	<b>11</b>	<b>2,4</b>	<b>438</b>	<b>6.272,39</b>
421 Emoluments pour actes administratifs				ND		262,26
4210 Emoluments pour actes administratifs				ND		262,26
426 Remboursements		448	11	2,4	438	6.010,13
4260 Remboursements et participations de tiers		448	11	2,4	438	6.010,13
<b>43 Revenus divers</b>		<b>480</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>480</b>	<b>4,23</b>
430 Revenus d'exploitation divers		480	0	0,0	480	4,23
4309 Autres revenus d'exploitation		480	0	0,0	480	4,23

Projet de budget par nature	Budget 2022 12èmes	Projet budget 2023	Variation en francs	Variation en %
<b>3 Charges</b>	<b>2'146'400'570</b>	<b>2'245'949'760</b>	<b>99'549'190</b>	<b>4.6%</b>
30 Charges de personnel	524'555'719	555'108'666	30'552'947	5.8%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	77'664'522	95'116'320	15'451'798	19.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'659'442	9'236'775	377'333	4.3%
34 Charges financières	142'447	135'857	-6'590	-4.6%
36 Charges de transfert	1'529'912'440	1'583'086'142	53'173'702	3.5%
37 Subventions redistribuées	231'000	231'000	53'173'702	3.5%
39 Facturations internes	5'035'000	5'035'000	-	0.0%
<b>4 Revenus</b>	<b>254'005'637</b>	<b>265'213'145</b>	<b>11'127'508</b>	<b>4.4%</b>
40 Revenus fiscaux	7'300'000	7'300'000	-	0.0%
41 Patentes et concessions	43'800	43'800	-	0.0%
42 Taxes et redevances	132'460'627	130'025'876	-2'434'751	-1.8%
43 Revenus divers	23'458'977	36'623'655	13'364'678	57.0%
44 Revenus financiers	385'000	385'000	-	0.0%
46 Revenus de transfert	87'386'733	87'486'814	100'081	0.1%
47 Subventions à redistribuer	231'000	231'000	-	0.0%
49 Facturations internes	2'819'500	2'917'000	97'500	3.5%

Projet de budget par programme	Budget 2022 12èmes		Projet budget 2023		Variation en francs	
	charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>B - Etats-majors et prestations transversales</b>	<b>2'146'400'570</b>	<b>254'005'637</b>	<b>2'245'949'760</b>	<b>265'213'145</b>	<b>99'549'190</b>	<b>11'127'508</b>
H01 - Sécurité publique	12'157'664	1'025'988	11'272'751	1'026'059	-884'913	71
H02 - Privation de liberté et mesures d'encadrement	365'150'541	142'395'686	381'871'020	139'773'964	13'204'479	-2'861'722
H03 - Population, droit de cité et migration	177'968'940	29'944'708	188'377'294	32'316'246	10'408'354	2'371'538
H04 - Sécurité civile et armée	36'238'420	39'495'025	21'387'790	3'256'605	-2'098'453	-
I01 - Impôts, taxes et droits	16'999'870	5'944'984	17'559'604	5'976'320	589'734	31'336
K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	1'500'735'767	7'200'000	1'566'712'772	7'200'000	65'977'005	13'398'778
K02 - Régulation et planification sanitaire	4'848'481	1'827'103	5'908'726	1'827'528	1'060'245	425
K03 - Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	29'300'886	6'662'396	34'752'568	6'707'931	5'451'682	45'635

Projet de budget par politique publique	Budget 2022 12èmes		Projet budget 2023		Variation en francs	
	charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>B - Etats-majors et prestations transversales</b>	<b>2'146'400'570</b>	<b>254'005'637</b>	<b>2'245'949'760</b>	<b>265'213'145</b>	<b>99'549'190</b>	<b>11'127'508</b>
I - Impôts et finances	12'157'664	1'025'988	11'272'751	1'026'059	-884'913	71
H - Sécurité et population	599'357'771	201'771'621	627'302'943	199'454'320	27'945'172	-2'317'301
K - Santé	1'534'895'135	44'088'028	1'607'374'066	57'532'766	72'488'931	13'444'738

## SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2021 A 2023 PAR PROGRAMME

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiens et 3690 Autres charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

libp	LIBELLE	M.C. S.A.	LUF	Loi LUF	Echelle ind	Projet de Budget 2023	VARIATION		12èmes provisoires 2022	Comptes 2021
							PB2023 / 12èmes 2022	4.1%		
	<b>TOTAL PROGRAMMES</b>					<b>1'503'992'839</b>	<b>59'314'017</b>	<b>4.1%</b>	<b>1'444'678'822</b>	<b>1'548'495'759</b>
	<b>K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées</b>					<b>1'492'597'648</b>	<b>59'990'942</b>	<b>4.2%</b>	<b>1'433'607'705</b>	<b>1'537'692'852</b>
dps	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - sous-couverture MIG	ou	ind	L 12722 2023		226'003'941	22'021'862	10.8%	203'982'079	203'982'079
dps	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignement	ou	ind	L 12722 2023		203'972'025	2'779'603	1.4%	201'193'022	201'193'022
dps	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général	ou	ind	L 12722 2023		195'661'465	5'776'610	3.0%	189'592'165	189'592'165
dps	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile - MIG en formation	ou	ind	L 12962 2023		895'783'968	7'285'127	7.5%	832'262'271	832'262'271
dps	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places +	ou	ind	PL 13083 2023		865'997'670	6'959'370	365.2%	20'786'540	3'002'5566
dps	EMS - Maison de Vessey	ou	ind	PL 13083 2023		639'001	294'490	4.1%	822'000	8'185'772
dps	EMS - Petite Boissière, Charmilles, Loldard SARL	ou	ind	PL 13083 2023		7'067'783	240'300	3.9%	6'820'483	7'242'274
dps	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	ou	ind	PL 13083 2023		5'879'195	400'000	6.8%	5'479'195	6'820'483
dps	EMS - Foyer de la Vespérale	ou	ind	PL 13083 2023		5'102'290	652'437	14.2%	4'449'853	4'222'702
dps	EMS - Le Priuré	ou	ind	PL 13083 2023		4'501'244	150'484	3.5%	4'350'760	4'350'760
dps	EMS - Les Châtagniers	ou	ind	PL 13083 2023		4'383'177	144'481	3.4%	4'238'696	4'238'696
dps	EMS - Eyrard Fallo	ou	ind	PL 13083 2023		4'031'053	139'713	3.6%	3'891'340	3'891'340
dps	EMS - La Terrasse	ou	ind	PL 13083 2023		3'519'302	100'108	2.8%	3'419'194	3'419'194
dps	EMS - Les Charmettes	ou	ind	PL 13083 2023		3'277'533	446'538	15.8%	2'830'995	2'830'995
dps	EMS - Les Charmettes	ou	ind	PL 13083 2023		3'248'183	128'414	4.1%	3'119'769	3'119'769
dps	EMS - Résidence de Bon Séjour	ou	ind	PL 13083 2023		2'676'573	181'615	6.8%	2'494'958	2'494'958
dps	EMS - Notre Dame	ou	ind	PL 13083 2023		2'658'577	123'413	4.6%	2'535'164	2'535'164
dps	EMS - Foyer St-Paul	ou	ind	PL 13083 2023		2'637'128	74'463	2.7%	2'562'665	2'562'665
dps	EMS - La Plaine	ou	ind	PL 13083 2023		2'755'024	435'009	18.8%	2'319'065	2'319'065
dps	EMS - Le Nouveau-Kermont	ou	ind	PL 13083 2023		2'676'864	97'284	3.6%	2'579'579	2'579'579
dps	EMS - St-Loup - Vandelle	ou	ind	PL 13083 2023		2'661'301	82'347	3.2%	2'578'954	2'578'954
dps	EMS - Foyer Bethel	ou	ind	PL 13083 2023		2'658'975	99'852	3.9%	2'559'123	2'559'123
dps	EMS - Foyer de la Vespérale	ou	ind	PL 13083 2023		2'624'123	95'953	3.6%	2'528'170	2'528'170
dps	EMS - Fondation de l'Age d'Or	ou	ind	PL 13083 2023		2'467'576	146'715	5.9%	2'320'861	2'320'861
dps	EMS - Moulins	ou	ind	PL 13083 2023		2'451'963	332'873	15.7%	2'119'090	2'119'090
dps	EMS - Pierre de la Fée	ou	ind	PL 13083 2023		2'385'190	84'116	3.7%	2'301'074	2'301'074
dps	EMS - Domaine de la Louvière	ou	ind	PL 13083 2023		2'358'277	81'973	3.6%	2'276'304	2'276'304
dps	EMS - Résidence Fort Barreau	ou	ind	PL 13083 2023		2'291'563	76'277	3.4%	2'215'286	2'215'286
dps	EMS - Besnonville - Ildi Les Marconniers	ou	ind	PL 13083 2023		2'209'853	109'214	5.2%	2'222'256	2'222'256
dps	EMS - Résidence des Franchises	ou	ind	PL 13083 2023		2'181'996	376'126	17.2%	2'100'839	2'100'839
dps	EMS - Les Penvenches	ou	ind	PL 13083 2023		2'154'379	60'692	3.0%	2'103'687	2'103'687
dps	EMS - Résidence Happy Days	ou	ind	PL 13083 2023		2'133'717	70'868	3.4%	2'062'851	2'062'851
dps	EMS - Drize	ou	ind	PL 13083 2023		2'130'383	319'302	17.6%	2'054'662	2'054'662
dps	EMS - La Providence	ou	ind	PL 13083 2023		2'101'868	298'171	16.5%	1'811'081	1'811'081
dps	EMS - Les Pins	ou	ind	PL 13083 2023		2'024'572	61'180	3.1%	1'963'392	1'963'392
dps	EMS - Résidence de la Champagne	ou	ind	PL 13083 2023		2'008'967	68'427	3.5%	1'940'540	1'940'540
dps	EMS - Le Prieuré	ou	ind	PL 13083 2023		1'979'756	262'12	12.8%	1'917'634	1'917'634
dps	EMS - Stella	ou	ind	PL 13083 2023		1'940'813	56'212	3.0%	1'915'646	1'915'646
dps	EMS - Nouveau Coccolle	ou	ind	PL 13083 2023		1'913'284	55'987	2.9%	1'874'473	1'874'473
dps	EMS - Résidence Vendée	ou	ind	PL 13083 2023		1'885'331	73'503	4.1%	1'859'297	1'859'297
dps	EMS - Foyer Vallon	ou	ind	PL 13083 2023		1'857'853	70'493	3.9%	1'812'028	1'812'028
dps	EMS - Villa Mona	ou	ind	PL 13083 2023		1'820'827	56'961	3.2%	1'797'360	1'797'360

iddep	LIBELLÉ	Méc. Sit.	UAUF	Loi UAUF	Echelle	Projet de Budget 2023	VARIATION PB2023 / 12èmes 2022	12èmes provisoires 2022	Comptes 2021
	<b>TOTAL PROGRAMMES</b>					<b>1'503'992'839</b>	<b>59'314'017</b>	<b>1'444'678'822</b>	<b>1'548'495'759</b>
dispe	EMS - Résidence Secondary	ou	ind	PL 13068 2023	2023	176'451,13	61'450	115'001,13	171'692,63
dispe	EMS - Résidence Jura	ou	ind	PL 13068 2023	2023	17'809,21	59'522	17'042,99	17'042,99
dispe	EMS - Maison de la Tour	ou	ind	PL 13068 2023	2023	16'774,27	57'071	16'203,56	16'203,56
dispe	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié	ou	ind	PL 13068 2023	2023	1'641'516	47'906	1'584'009	1'584'009
dispe	EMS - Résidence Bouraigard	ou	ind	PL 13068 2023	2023	1'593'746	47'906	1'546'140	1'546'140
dispe	EMS - Résidence Mandement	ou	ind	PL 13068 2023	2023	1'394'222	39'131	1'355'091	1'355'091
dispe	EMS - Les Mimosa	ou	ind	PL 13068 2023	2023	1'119'043	35'896	1'083'147	1'083'147
dispe	EMS - La Meridienne	ou	ind	PL 13068 2023	2023	1'085'357	14'571	941'606	941'606
dispe	EMS - Villa Mandement	ou	ind	PL 13068 2023	2023	1'069'541	37'573	1'032'068	1'032'068
dispe	Quartier de l'Adret	ou	ind	L 12617 2023	2023	1'800'444	17'466	1'782'978	1'782'978
dispe	Foyer de jour avec accompagnement pour personnes âgées (IEPA) + Foyer de jour	ou	ind	L 12617 2023	2023	1'800'444	17'466	1'782'978	1'782'978
dispe	Foyer de jour de Vessey	ou	ind	L 12617 2023	2023	1'207'724	30'016	1'167'708	1'207'708
dispe	Foyer de jour Relais Dumas	ou	ind	L 12617 2023	2023	907'114	17'114	890'000	840'000
dispe	Foyer de jour Pavillon Butin	ou	ind	L 12617 2023	2023	857'025	10'139	846'887	846'887
dispe	Autres lycées de soins, Crèche et de mariage à domicile + Foyer de jour	ou	ind	L 12617 2023	2023	803'108	8'198	794'910	794'910
dispe	Foyer de jour de Vessey	ou	ind	L 12617 2023	2023	755,63	755,63	757,76	757,76
dispe	Foyer de jour d'Oleis	ou	ind	L 12617 2023	2023	749,4	749,4	750,681	750,681
dispe	Foyer de jour Aux Cinq Colosses	ou	ind	L 12617 2023	2023	743'815	8'593	735'022	735'022
dispe	Foyer de jour La Seymaz	ou	ind	L 12617 2023	2023	725'819	8'306	717'313	717'313
dispe	Foyer de jour Livadi	ou	ind	L 12617 2023	2023	713'108	7'940	705'468	705'468
dispe	Foyer de jour de Vessey	ou	ind	L 12617 2023	2023	684'033	7'704	676'329	676'329
dispe	IEPA Clair Val	ou	ind	L 12617 2023	2023	32'559	32'559	666'889	666'889
dispe	Unités d'accueil temporaire (UAT) + Le Chaperon rouge	ou	af	PL 13068 2023	2023	2'485'178	400'215	2'084'963	1'550'566
dispe	Coopérative de soins infirmiers	ou	af	L 12617 2023	2023	1'101'500	-	1'101'500	1'101'500
dispe	Stages Femmes à domicile	ou	af	L 12617 2023	2023	695'000	-	695'000	695'000
dispe	Stages Femmes à domicile	ou	af	L 12617 2023	2023	570'000	-	570'000	570'000
dispe	Stages Femmes à domicile	ou	af	L 12617 2023	2023	407'500	-	407'500	407'500
dispe	Actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé (Ortra santé-social)	ou	af	L 13057 2023	2023	377'100	-	377'100	370'887
dispe	Actions ponctuelles aide à domicile + Proches aidants	ou	af	L 13057 2023	2023	914'103	803'010	111'093	90'000
dispe	Soins palliatifs	ou	af	L 13057 2023	2023	375'543	242'500	132'543	99'650
dispe	Soins palliatifs	ou	af	L 13057 2023	2023	285'000	105'000	180'000	113'680
dispe	Soins palliatifs	ou	af	L 13057 2023	2023	168'016	-680'016	746'016	746'016
dispe	Soins palliatifs	ou	af	L 13057 2023	2023	48'515	-	48'515	48'515
dispe	MAJF - Aide et accompagnement des personnes âgées en EMS	ou	af	L 13057 2023	2023	40'000	-	40'000	40'000
dispe	Fondation IRIS	ou	af	L 13057 2023	2023	40'000	-	40'000	40'000
dispe	Préstations stationnaires hospitalières	ou	ns			457'542'329	7'205'381	450'336'938	444'282'382
dispe	Soins à domicile	ou	ns			1'401'194'229	7'538'240	1'393'656'000	1'238'761'000
dispe	Covid-19 - indemnisation IJUS Peries <sup>1)</sup>	ou	ns			8'500'000	-	8'500'000	8'500'000
dispe	Covid-19 - indemnisation IMAO Peries <sup>1)</sup>	ou	ns			230'000	-	230'000	230'000
dispe	Covid-19 - indemnisation Foyers de jour Peries <sup>1)</sup>	ou	ns			-	-	-	420'000
dispe	Covid-19 - EMS <sup>1)</sup>	ou	ns			-	-	-	417'635

idap	LIBELLÉ	Méc. Sui.	LIAF	Loi LIAF	Echelle	Projet de Budget 2023	VARIATION PB2023 / 12èmes 2022	12èmes provisoires 2022	Comptes 2021
	<b>TOTAL PROGRAMMES</b>					<b>1'503'992'839</b>	<b>59'314'017</b>	<b>1'444'678'822</b>	<b>1'548'495'759</b>
dispo	Observatoire de la santé		ns			36'100	-	96'000	24'636
dispo	OSAD - Provison LIMA		ns			-	-9'886'500	99'850'00	167'168
dispo	Elu/LIMA EMS		ns			-	-3'750'000	33'750'000	44'332'211
dispo	Hospitalisations LIATm		ns			-	-1'748'647	17'486'47	-
dispo	Observatoire de la santé		ns			36'100	-	36'000	24'536
	<b>K02 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention</b>					<b>11'335'919</b>	<b>-276'926</b>	<b>11'636'117</b>	<b>10'778'371</b>
dispo	Première ligne		al	L 12'848 2024		2'495'900	-	2'495'900	2'495'900
dispo	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer		al	L 12'847 2024		1'441'867	-	1'441'867	1'441'867
dispo	Groupe adia - Genève		al	L 12'849 2024		1'330'122	-	1'330'122	1'330'122
dispo	Genève		al	L 12'848 2024		1'841'900	-	1'841'900	1'841'900
dispo	Boulevard		al	L 12'849 2024		1'841'900	-	1'841'900	1'841'900
dispo	Carrefour Addictions - dime de l'alcool		al	L 12'865 2024		925'316	-	925'316	925'316
dispo	Action prévention du jeu - Loro		al	L 12'865 2024		365'786	-	365'786	268'704
dispo	Carrefour Addictions		al	L 12'865 2024		345'171	-	345'171	345'171
dispo	Carrefour Addictions - prévention du jeu - casino		al	L 12'865 2024		153'634	-	153'634	153'634
dispo	Carrefour Addictions - prévention du jeu - Loro		al	L 12'865 2024		1'164	-	1'164	1'164
dispo	Appartenance - Genève		al	PL 13'135 2023		288'720	-	288'720	186'000
dispo	Action de promotion de la santé +		al		1'883'326	757'328		1'030'630	1'030'630
dispo	Dime de l'alcool : actions de préventions +		al		333'180	35'000		153'000	153'000
dispo	Fonds drogue DSPS +		al		298'988			298'988	307'660
dispo	Programme d'information alimentaire vert		al		1'000'000			1'000'000	1'000'000
dispo	Coop. Bénévoles		al		891'72			891'72	891'72
dispo	Programme de prévention des accidents par morsure		al		30'000			30'000	30'000
dispo	Santé mentale +		al		-	-438'620		438'620	332'800
dispo	Activité Physique et alimentaire +		al		-	-		-	143'682
dispo	Legatit de santé +		al		-	-152'308		152'308	94'000
dispo	Programme de prévention des maladies chroniques		al		-	-103'000		103'000	94'000
dispo	Programmes intercantonaux K03 +		ns		-	-		-	22'663
dispo	Fondation sécurité des patients		ns		-	-309'432		309'432	32'151
dispo	Interassociation de sauvetage		ns		65'617			65'617	45'372
dispo	ISOPH		ns		46'000			46'000	45'372
dispo	Observatoire de la santé		ns		40'336			40'336	37'650
dispo	Centre de santé		ns		11'500			11'500	12'750
dispo	Académie chronologique		ns		11'500			11'500	11'500
dispo	Accueil des SDF (loi fédérale 818.101) <sup>1)</sup>		ns		10'000			10'000	216'323

**Légende :**  
 + : voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre si des bénéficiaires sont déjà connus  
 ind : indemnités  
 al : aides financières  
 ns : autres subventions non LIAF (ressources physiques)  
 ns : autres subventions non LIAF  
 (LRT) : lignes concernées par la nouvelle répartition des tâches canton-communes. Voir tableau détaillé ci-après.

<sup>1)</sup> Un tableau récapitulatif des aides Covid-19 figure dans le Tome 1 sous la partie Notes relatives aux états financiers individuels au point 4.1.1 Subventions et charges de transfert.  
<sup>2)</sup> Un montant de 43.9 millions de francs est prévu dans cette ligne pour la prise en charge des personnes en provenance d'Ukraine.  
<sup>3)</sup> Dès 2025, une réorganisation certaines subventions du programme E04 est effectuée par thème à des fins de simplification.  
<sup>4)</sup> Un montant de 0.4 million de francs est prévu dans cette ligne pour l'accueil d'événements.  
<sup>5)</sup> Dès 2025, cette ligne est transférée du programme C01 au programme F06 avec un nouveau libellé "Écologisation des écoles de musique, rythmique, danse et théâtre".  
<sup>6)</sup> Un montant de 0.2 million de francs est prévu dans cette ligne pour la formation des personnes en provenance d'Ukraine (art. 58d LAC).

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

		2022 DSPS		2023 DSPS				
		Budget 12èmes	Crédits supp. 2022	ETP créés	ETP transferts internes	ETP transferts externes	Projet de budget	Ecart Budget n-1
SG	<b>Total</b>	<b>65.50</b>	-	-	1.10	-6.50	60.10	-5.40
	Fixes	62.15				-6.50	55.65	-6.50
	Auxiliaires	1.45					1.45	-
	Agents spécialisés	1.90			1.10		3.00	1.10
Police	<b>Total</b>	<b>2'143.70</b>	<b>1.70</b>	<b>13.00</b>	<b>-1.10</b>	<b>6.80</b>	<b>2'164.10</b>	<b>20.40</b>
	Fixes	2'140.60	1.00	8.80		6.80	2'157.20	16.60
	Auxiliaires	2.00		4.20			6.20	4.20
	Agents spécialisés	1.10	0.70		-1.10		0.70	-0.40
OCD	<b>Total</b>	<b>972.80</b>	<b>40.00</b>	<b>32.00</b>	<b>-</b>	<b>-0.50</b>	<b>1'044.30</b>	<b>71.50</b>
	Fixes	960.70	39.00	36.10		-0.50	1'035.30	74.60
	Auxiliaires	12.10	1.00	-4.10			9.00	-3.10
	Agents spécialisés	-					-	-
OCPM	<b>Total</b>	<b>246.90</b>	<b>9.00</b>	<b>12.00</b>	<b>-</b>	<b>0.80</b>	<b>268.70</b>	<b>21.80</b>
	Fixes	216.60	9.00	22.00		0.80	248.40	31.80
	Auxiliaires	23.30	7.00	-10.00			20.30	-3.00
	Agents spécialisés	7.00	-7.00				-	-7.00
OCPMAM	<b>Total</b>	<b>96.60</b>	<b>-</b>	<b>2.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>98.60</b>	<b>2.00</b>
	Fixes	95.00		2.00			97.00	2.00
	Auxiliaires	1.60					1.60	-
	Agents spécialisés	-					-	-
DGS	<b>Total</b>	<b>149.29</b>	<b>2.10</b>	<b>13.20</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>164.59</b>	<b>15.30</b>
	Fixes	143.85	3.10	5.40			152.35	8.50
	Auxiliaires	3.64	-1.00	3.60			6.24	2.60
	Agents spécialisés	1.80		4.20			6.00	4.20
Département	<b>Total</b>	<b>3'674.79</b>	<b>52.80</b>	<b>72.20</b>	<b>-</b>	<b>0.60</b>	<b>3'800.39</b>	<b>125.60</b>
	Fixes	3'618.90	52.10	74.30		0.60	3'745.90	127.00
	Auxiliaires	44.09	7.00	-6.30		-	44.79	0.70
	Agents spécialisés	11.80	-6.30	4.20		-	9.70	-2.10
<b>Total</b>	<b>3'674.79</b>	<b>52.80</b>	<b>72.20</b>	<b>-</b>	<b>0.60</b>	<b>3'800.39</b>	<b>125.60</b>	

\* L'organe de médiation a été rattaché au SG en 2022 car il doit être indépendant d'où le transfert interne de 1.1 ETP d'agents spécialisés de la police au SG, mais ses coûts impactent bien le programme H01 Sécurité publique.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

		2022		2023				
		DSPS		DSPS				
		Budget 12èmes	Crédits supp. 2022	ETP créés	ETP ajuste- ments clés	ETP transferts externes	Projet de budget	Ecart Budget n-1
B01	<b>Total</b>	<b>34.10</b>	-	-	-	-1.70	<b>32.40</b>	<b>-1.70</b>
	Fixes	30.75				-1.70	29.05	-1.70
	Auxiliaires	1.45					1.45	-
	Agents spécialisés	1.90					1.90	-
B02	<b>Total</b>	<b>7.20</b>	-	-	-	-	<b>7.20</b>	-
	Fixes	7.20					7.20	-
	Auxiliaires	-					-	-
	Agents spécialisés	-					-	-
B03	<b>Total</b>	<b>5.70</b>	-	-	-	-1.00	<b>4.70</b>	<b>-1.00</b>
	Fixes	5.70				-1.00	4.70	-1.00
	Auxiliaires	-					-	-
	Agents spécialisés	-					-	-
B04	<b>Total</b>	<b>5.10</b>	-	-	-	-0.90	<b>4.20</b>	<b>-0.90</b>
	Fixes	5.10				-0.90	4.20	-0.90
	Auxiliaires	-					-	-
	Agents spécialisés	-					-	-
B05	<b>Total</b>	<b>13.40</b>	-	-	-	-2.90	<b>10.50</b>	<b>-2.90</b>
	Fixes	13.40				-2.90	10.50	-2.90
	Auxiliaires	-					-	-
	Agents spécialisés	-					-	-
H01	<b>Total</b>	<b>2'143.70</b>	<b>1.70</b>	<b>13.00</b>	-	<b>6.80</b>	<b>2'165.20</b>	<b>21.50</b>
	Fixes	2'140.60	1.00	8.80		6.80	2'157.20	16.60
	Auxiliaires	2.00		4.20			6.20	4.20
	Agents spécialisés	1.10	0.70				1.80	0.70
H02	<b>Total</b>	<b>972.80</b>	<b>40.00</b>	<b>32.00</b>	-	<b>-0.50</b>	<b>1'044.30</b>	<b>71.50</b>
	Fixes	960.70	39.00	36.10		-0.50	1'035.30	74.60
	Auxiliaires	12.10	1.00	-4.10			9.00	-3.10
	Agents spécialisés	-					-	-
H03	<b>Total</b>	<b>246.90</b>	<b>9.00</b>	<b>12.00</b>	-	<b>0.80</b>	<b>268.70</b>	<b>21.80</b>
	Fixes	216.60	9.00	22.00		0.80	248.40	31.80
	Auxiliaires	23.30	7.00	-10.00			20.30	-3.00
	Agents spécialisés	7.00	-7.00				-	-7.00
H04	<b>Total</b>	<b>96.60</b>	-	<b>2.00</b>	-	-	<b>96.60</b>	<b>2.00</b>
	Fixes	95.00		2.00			97.00	2.00
	Auxiliaires	1.60					1.60	-
	Agents spécialisés	-					-	-
K01	<b>Total</b>	<b>22.72</b>	-	<b>1.10</b>	<b>1.00</b>	-	<b>24.82</b>	<b>2.10</b>
	Fixes	20.93		1.10	1.00		23.03	2.10
	Auxiliaires	0.79					0.79	-
	Agents spécialisés	1.00					1.00	-
K02	<b>Total</b>	<b>28.22</b>	<b>1.00</b>	<b>4.55</b>	<b>-0.80</b>	-	<b>32.97</b>	<b>4.75</b>
	Fixes	27.43	1.00	1.55	-0.80		29.18	1.75
	Auxiliaires	0.79		2.00			2.79	2.00
	Agents spécialisés	-		1.00			1.00	1.00
K03	<b>Total</b>	<b>98.35</b>	<b>1.10</b>	<b>7.55</b>	<b>-0.20</b>	-	<b>106.80</b>	<b>8.45</b>
	Fixes	95.49	2.10	2.75	-0.20		100.14	4.65
	Auxiliaires	2.06	-1.00	1.60			2.66	0.60
	Agents spécialisés	0.80		3.20			4.00	3.20
Département	<b>Total</b>	<b>3'674.79</b>	<b>52.80</b>	<b>72.20</b>	<b>-0.00</b>	<b>0.60</b>	<b>3'800.39</b>	<b>125.60</b>
	Fixes	3'618.90	52.10	74.30	-0.00	0.60	3'745.90	127.00
	Auxiliaires	44.09	7.00	-6.30	-	-	44.79	0.70
	Agents spécialisés	11.80	-6.30	4.20	-	-	9.70	-2.10
<b>Total</b>	<b>3'674.79</b>	<b>52.80</b>	<b>72.20</b>	<b>-0.00</b>	<b>0.60</b>	<b>3'800.39</b>	<b>125.60</b>	

## K - Santé

### Description succincte

Cette politique publique contient l'ensemble des investissements qui concourent à la mise en œuvre des programmes suivants:

- K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées
- K02 Régulation et planification sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

### Principaux projets et priorités pour 2023

#### a) Bâtiments et constructions

Verser les subventions relatives à la rénovation et à l'agrandissement des blocs opératoires (phase 2 ou projet HYBOU)), ainsi qu'à la 4<sup>ème</sup> étape de rénovation de la maternité.

Entretien des bâtiments mis à disposition des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) par l'Etat et ceux propres à cette entité.

Démarrer les travaux relatifs au regroupement des unités forensiques en milieu ouvert, à la sécurisation du tunnel de Beau-Séjour et à la route du domaine de Belle-Idée.

#### b) Système d'information et de communication

Assurer la maintenance des applications et le renouvellement des équipements informatiques des HUG.

Poursuivre l'intégration des solutions d'archive neutre et du dossier des patients en anesthésie, soins intensifs adultes et pédiatriques dans le système d'information des HUG.

Démarrer les développements relatifs à la santé numérique avec les partenaires du réseau. Obtenir les crédits et démarrer les travaux préparatoires relatifs à l'équipement d'un deuxième datacenter aux HUG.

Poursuivre le développement du socle applicatif du système d'information de l'institution genevoise de maintien à domicile (IMAD).

#### c) Equipements et autres investissements

Poursuivre le renouvellement du mobilier, des appareils de sécurité et des équipements de l'Imad.

Poursuivre le renouvellement des équipements biomédicaux des HUG.

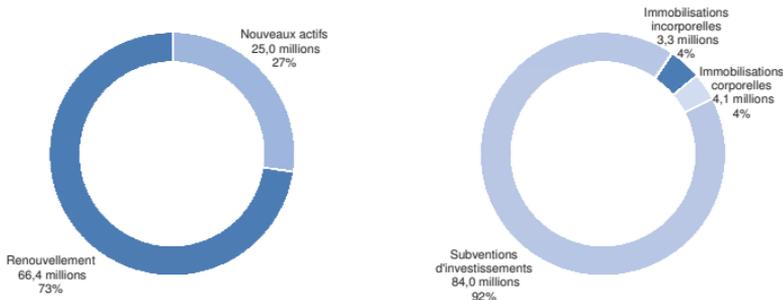
Poursuivre le renouvellement du mobilier, des véhicules et des équipements de la direction générale de la santé et des services qui lui sont rattachés.

Poursuivre l'acquisition des équipements d'imagerie aux blocs opératoires des HUG.

Procéder au renouvellement des équipements lourds des Hôpitaux universitaires de Genève.

### Répartition des investissements par catégorie et type

Dépenses totales 2023 : 91,4 millions



## K - Santé

### Crédit d'ouvrage

#### 1011957 - Crédits d'ouvrage 2016-2019 - HUG

CR 0430 - Direction générale de la santé	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Budget 2022	Budget 2023	% crédit total	Variation 2022 - 2023
Dépenses	28'500'000	7'327'424	1'500'000	2'800'000	10%	1'300'000
Recettes						

#### Résumé de la loi et but du crédit

Loi 11957, votée le 02/06/2017, ouvrant un crédit d'investissement de 28'500'000 francs au titre de subvention d'investissement aux hôpitaux universitaires de Genève pour financer les crédits d'ouvrage suivants :

- système d'automatisation de la microbiologie (5'500'000 francs)
- développement des équipements d'imagerie aux blocs opératoires (13'000'000 francs)
- rénovation et réaffectation de la « Maison du personnel » de la clinique de Joli-Mont (10'000'000 francs)

La disponibilité du crédit relatif aux équipements d'imagerie aux blocs opératoires a été prorogée jusqu'à fin 2024 de manière à coordonner l'avancement de ce projet avec celui qui porte sur la rénovation et l'agrandissement des blocs opératoires (Loi 12724).

#### Objectifs annuels 2023

Dans le cadre du projet de développement des équipements d'imagerie au bloc, procéder à l'adjudication et la commande des salles hybrides pour des installations finalisées à l'été 2024.

Pour l'urologie, il est prévu une installation à l'été 2023.

#### Objectifs annuels 2022

L'objectif de la tranche 2022 est l'installation et la facturation d'une salle de radiologie interventionnelle et la poursuite des travaux préparatoires aux salles hybrides pour des installations finales en deux temps : au premier semestre 2023 pour l'urologie puis au second semestre 2023 pour les blocs opératoires.

#### 1012039 - Equipement IEPA (IMAD)

CR 0430 - Direction générale de la santé	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Budget 2022	Budget 2023	% crédit total	Variation 2022 - 2023
Dépenses	4'620'000	557'896	4'062'104	500'000	11%	-3'562'104
Recettes						

#### Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12039, votée le 07/04/2017 ouvrant un crédit d'investissement de 4'620'000 francs au titre de subvention d'investissement à l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour l'équipement d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA).

#### Objectifs annuels 2023

Poursuivre les investissements (matériel informatique, appareils de sécurité, mobilier) pour les nouveaux IEPA mis en exploitation en 2023 : Résidence Campanules à Vernier (164 logements), IEPA Meyrin 14 à la Servette (32 logements).

#### Objectifs annuels 2022

Poursuivre les investissements (matériel informatique, appareils de sécurité, mobilier) pour les nouveaux IEPA mis en exploitation en 2022 : Bourdonnette 1 et 2 à Vernier (167 logements), IEPA Jardins de Graman à Pупlinge (14 logements), IEPA Meyrin 14 à la Servette (32 logements).

## K - Santé

### 1012295 - Informatique IMAD 2018-2021 - subvention

CR 0430 - Direction générale de la santé

	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Budget 2022	Budget 2023	% crédit total	Variation 2022 - 2023
Dépenses	3'956'000	1'120'779	1'191'279	1'643'942	42%	452'663
Recettes						

#### Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12295, votée le 30/08/2018, ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 3'956'000 francs, pour les exercices 2018 à 2021, destiné à la digitalisation des services du système d'information au regard de l'évolution des prestations de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD).

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint à fin 2023.

#### Objectifs annuels 2023

Poursuivre le déploiement du système de gestion de la relation client (CRM) reposant sur la mise en œuvre du dossier client numérisé (DCN) regroupant tous les documents relatifs à la prise en charge des clients, DCN alimenté par les informations provenant des différents systèmes d'informations de l'imad.

Initier le déploiement d'outils permettant un renforcement du travail collaboratif.

#### Objectifs annuels 2022

Mettre en place un système de gestion de la relation client (CRM) reposant sur la gestion électronique des documents (GED) alimentée par les informations provenant des différents systèmes d'information de l'IMAD.

Poursuivre le développement du socle technique de dématérialisation des documents et des processus associés.

### 1012529 - HUG - Solution d'archive neutre (VNA - Vendor Neutral Archive)

CR 0430 - Direction générale de la santé

	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Budget 2022	Budget 2023	% crédit total	Variation 2022 - 2023
Dépenses	7'500'000	2'141'504	3'000'000	1'800'000	24%	-1'200'000
Recettes						

#### Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12529, votée le 28/02/2020, ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 7'500'000 francs au bénéfice des HUG pour l'acquisition d'une solution d'archive neutre.

Il s'agit de développer une nouvelle plateforme informatique globale de gestion de tous les supports présents dans le dossier du patient : images, vidéos chirurgicales, signaux électrophysiologiques et rapports écrits.

#### Objectifs annuels 2023

Développement et intégration des outils permettant:

- le suivi des photos de plaie du patient, leur annotation et le partage des images postopératoires
- le stockage des vidéos de chirurgie
- le partage d'information d'imagerie médicale
- le stockage des lames de pathologie numérisées afin d'automatiser la distribution des examens aux unités de diagnostic et au DPI
- l'interprétation radiologie.

#### Objectifs annuels 2022

Poursuivre l'intégration de l'archive neutre (phase 2) dans le système d'information des HUG, continuer le renouvellement des postes et des écrans de diagnostic, et enfin étendre le stockage pour la pathologie et les vidéos opératoires.

## K - Santé

### 1012724 - HUG - Subvention rénovation et agrandissement des blocs opératoires - phase 2

CR 0616 - Office cantonal des bâtiments	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Budget 2022	Budget 2023	% crédit total	Variation 2022 - 2023
Dépenses	20'000'000	1'324'306	11'520'000	7'155'694	36%	-4'364'306
Recettes						

#### Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12724, votée le 30/10/2020, ouvrant un crédit de 20'000'000 francs au titre de subvention cantonale d'investissement au bénéfice des Hôpitaux universitaires de Genève pour la rénovation de 3 salles d'opération et la création de 2 salles d'opération multimodales.

#### Objectifs annuels 2023

Verser la subvention en fonction de l'avancement des travaux et de l'acquisition d'équipement.

#### Objectifs annuels 2022

Verser la subvention en fonction de l'avancement des travaux et de l'acquisition d'équipement.

### 1012855 - HUG - Dossier Patient Informatisé (soins intensifs et anesthésie)

CR 0430 - Direction générale de la santé	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Budget 2022	Budget 2023	% crédit total	Variation 2022 - 2023
Dépenses	10'656'000	0	2'800'000	2'188'000	21%	-612'000
Recettes						

#### Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12855, votée le 13/04/2021, ouvrant un crédit de 10'656'000 francs au titre de subvention cantonale d'investissement aux HUG pour l'acquisition d'une solution informatique unique et commerciale répondant aux besoins de prise en charge des patients en anesthésie, aux soins intensifs adultes, aux soins intensifs de pédiatrie et en néonatalogie.

#### Objectifs annuels 2023

Le projet SIMAAP se poursuit en 2023 avec la définition des besoins, développements et intégration hors production pour les soins intensifs pédiatriques et néonatalogie.

Fin 2023, le logiciel sera installé et paramétré en production pour les soins intensifs pédiatriques et néonatalogie, intégré avec l'ensemble des outils existants.

#### Objectifs annuels 2022

La tranche 2022 de ce crédit vise à sélectionner la solution informatique par l'appel d'offres, de réaliser les études d'intégration avec le fournisseur, de sélectionner la première unité à équiper (intégrations informatiques, installation de matériel, paramétrage à effectuer), de débiter le paramétrage d'une unité et de former des super utilisateurs au sein des équipes.

## K - Santé

### 1012980 - HUG - Maternité 4ème étape

CR 0616 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Budget 2022	Budget 2023	% crédit total	Variation 2022 - 2023
Dépenses	52'000'000	0	3'000'000	3'500'000	7%	500'000
Recettes						

#### Résumé de la loi et but du crédit

Projet de loi 12980, déposé le 02/06/2021, ouvrant un crédit de 52'000'000 francs au titre de subvention d'investissement au bénéfice des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) pour la rénovation et l'équipement du bâtiment principal de la Maternité, étape 4.

La part du crédit relative aux travaux est de 45'000'000 francs.

#### Objectifs annuels 2023

Verser la subvention en fonction de l'avancement des travaux.

#### Objectifs annuels 2022

Verser la subvention en fonction de l'avancement des travaux.

### 1013004 - Santé numérique (partenariat HUG, IMAD et administration cantonale)

CR 0430 - Direction générale de la santé

	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Budget 2022	Budget 2023	% crédit total	Variation 2022 - 2023
Dépenses	7'557'000	0	1'527'000	1'527'000	20%	0
Recettes						

#### Résumé de la loi et but du crédit

Projet de loi 13004, déposé le 23/06/2021, ouvrant un crédit d'investissement de 7'523'000 francs et deux crédits au titre de subventions cantonales d'investissement de 6'077'000 francs en faveur des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et de 1'300'000 francs en faveur de l'institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour la période 2021-2026 dans la santé numérique, soit un total de 14'900'000 francs.

Le crédit présenté dans cette cartouche couvre les subventions cantonales d'investissement pour un montant total de 7'377'000 francs et une portion du crédits d'investissement pour la direction générale de la santé d'un montant de 180'000 francs.

#### Objectifs annuels 2023

Démarrage des projets permettant l'intégration dans les solutions institutionnelles existantes d'outils :

- de gestion et de visualisation des itinéraires clinique en réseau
- de plan de soins partagés
- permettant la collecte de résultats rapportés par les patients
- de réservation en ligne de prestations de soins commun aux institutions
- de télé médecine.

#### Objectifs annuels 2022

Verser les subventions aux HUG et à l'IMAD pour :

Mettre en place l'infrastructure de base permettant une identification et une authentification sécurisée des usagers dans le domaine de la santé. Développer un référentiel commun facilitant l'échange d'informations entre les systèmes d'information partenaire. Développer un plan de soins partagés et un outil de gestion des itinéraires cliniques.

## K - Santé

### CR 0615 - Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Budget 2022	Budget 2023	% crédit total	Variation 2022 - 2023
Dépenses	7'343'000	0	1'973'000	2'933'000	40%	960'000
Recettes						

#### Résumé de la loi et but du crédit

Projet de loi 13004, déposé le 23/06/2021, ouvrant un crédit d'investissement de 7'523'000 francs et deux crédits au titre de subventions cantonales d'investissement de 6'077'000 francs en faveur des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et de 1'300'000 francs en faveur de l'institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour la période 2021-2026 dans la santé numérique, soit un total de 14'900'000 francs.

Le crédit présenté dans cette cartouche couvre une portion du crédit d'investissement de 7'343'000 francs.

#### Objectifs annuels 2023

Développer la santé numérique autour du dossier électronique du patient (DEP), en collaboration avec les HUG et l'IMAD. Les projets qui seront lancés dans le cadre de ce projet de loi seront priorisés par un comité de programme.

#### Objectifs annuels 2022

Mettre en place l'infrastructure de base permettant une identification et une authentification sécurisée des usagers dans le domaine de la santé.

Développer un référentiel commun facilitant l'échange d'informations entre les systèmes d'information partenaires.

Développer un plan de soins partagés et un outil de gestion des itinéraires cliniques.

### 1921044 - HUG Datacenter II

#### CR 0430 - Direction générale de la santé

	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Budget 2022	Budget 2023	% crédit total	Variation 2022 - 2023
Dépenses	8'900'000	0	1'200'000	1'000'000	11%	-200'000
Recettes						

#### Résumé de la loi et but du crédit

Projet de loi en cours de rédaction, ouvrant un crédit d'investissement de 8'900'000 francs pour le renouvellement d'un deuxième datacenter aux HUG.

#### Objectifs annuels 2023

Déposer le projet de loi et obtenir le crédit.

Sélectionner l'hébergeur de ce datacenter via un appel d'offres. Les travaux préparatoires à la migration devraient démarrer fin 2023.

#### Objectifs annuels 2022

Il est prévu de déposer le projet de loi au Conseil d'Etat d'ici la fin de l'année 2021.

Le budget 2022 vise à sélectionner les fournisseurs pour certains matériels informatiques par une procédure d'appel d'offres, et d'acquérir les premiers éléments matériels en parallèle à la préparation du déménagement.

## K - Santé

### Crédit de renouvellement

#### 2012451 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - DSES

CR 0401 - Présidence, secrétariat général	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Budget 2022	Budget 2023	% crédit total	Variation 2022 - 2023
Dépenses	2'500'000	710'042	507'500	545'000	22%	37'500
Recettes						

#### Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12451, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 45'995'500 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé.

Un crédit de 2'500'000 francs est prévu pour la politique publique K.

#### Objectifs annuels 2023

Renouveler le mobilier, le matériel et les équipements de la direction générale de la santé et de ses services rattachés.

#### Objectifs annuels 2022

Renouveler le mobilier, le matériel et les équipements de la direction générale de la santé et de ses services rattachés.

#### 2012459 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN

CR 0615 - Office cantonal des systèmes d'information et du numérique	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Budget 2022	Budget 2023	% crédit total	Variation 2022 - 2023
Dépenses	1'710'000	696'609	425'141	485'739	28%	60'598
Recettes						

#### Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12459, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 230'000'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, relatif aux systèmes d'information et au numérique.

Un crédit de 1'710'000 francs est prévu au titre de la politique publique K.

#### Objectifs annuels 2023

Renouveler et améliorer en continu les actifs des systèmes d'information relatifs à la santé. Les projets liés à la présente politique publique sont priorisés selon des critères définis par le Conseil d'Etat, dans le cadre d'un processus de gouvernance interdépartemental annuel.

#### Objectifs annuels 2022

Renouveler et améliorer en continu les actifs des systèmes d'information relatifs à la santé. Les projets liés à la présente politique publique sont priorisés selon des critères définis dans le cadre d'un processus de gouvernance interdépartemental annuel.

## K - Santé

### 2012460 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCBA

CR 0616 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Budget 2022	Budget 2023	% crédit total	Variation 2022 - 2023
Dépenses	824'685	2'970'824	20'000	20'000	2%	0
Recettes						

#### Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12460, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 400'000'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat.

Un crédit de 824'685 francs est prévu au titre de la politique publique K.

#### Objectifs annuels 2023

Réaliser des travaux de transformation à la demande du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS).

#### Objectifs annuels 2022

Réaliser des travaux de transformation à la demande du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS) (ex-DSES).

### 2012464 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - HUG

CR 0430 - Direction générale de la santé

	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Budget 2022	Budget 2023	% crédit total	Variation 2022 - 2023
Dépenses	207'225'000	62'077'670	54'913'587	51'439'806	25%	-3'473'781
Recettes						

#### Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12464, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 179'225'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Un crédit supplémentaire de 28'000'000 francs a été accordé par le Grand Conseil lors du vote de la loi 13001, le 02/09/2021. Il est destiné à financer les projets suivants n'atteignant pas le seuil de matérialité prévu à l'article 22, alinéa 2, lettre a, du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (RPGFI) :

- Regroupement des unités forensiques en milieu ouvert (RUFO);
- Mise aux normes du tunnel de Beau-Séjour;
- Réfection des routes de Belle-Idée;
- Accueil du site de Cluse Roseraie (NACRE);
- Rénovation des locaux dans l'ancien bâtiment des laboratoires.

#### Objectifs annuels 2023

Poursuivre les projets de renouvellement et de maintenance du parc immobilier, informatique et des équipements des HUG.

Terminer la dernière tranche de rénovation et d'agrandissement des urgences adultes.

Démarrer les travaux du regroupement des unités forensiques du milieu ouvert, la sécurisation du tunnel de Beau-Séjour, et la rénovation de la route de Belle-Idée.

#### Objectifs annuels 2022

Poursuivre le renouvellement et la maintenance du parc immobilier, informatique et des équipements des HUG, selon le programme défini par les commissions et validé par le Comité de direction.

Rénover et agrandir les urgences adultes, travaux prévus jusqu'en 2023.

Démarrer les travaux financés par le crédit supplémentaire.

Solder les engagements résiduels liés au Covid.

## K - Santé

### 2012465 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - IMAD

CR 0430 - Direction générale de la santé	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Budget 2022	Budget 2023	% crédit total	Variation 2022 - 2023
Dépenses	9'000'000	1'873'280	2'200'000	2'200'000	24%	0
Recettes						

#### Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12465, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 9'000'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Institution genevoise de maintien à domicile (anciennement Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile) (IMAD).

#### Objectifs annuels 2023

Dans le cadre de la poursuite du renouvellement usuel, remplacer les équipements et le mobilier des locaux ainsi que le matériel informatique des équipes de terrain et de support.

Poursuivre le renouvellement du socle applicatif notamment pour les collaborateurs de terrain ainsi que le remplacement des appareils de sécurité au domicile des clients et des IEPA.

#### Objectifs annuels 2022

Remplacer les équipements et le mobilier des locaux ainsi que le matériel informatique des équipes de terrain et des fonctions de support.

Poursuivre le renouvellement des espaces collaboratifs ainsi que du socle applicatif notamment pour les collaborateurs du terrain ainsi que le remplacement des appareils de sécurité au domicile des clients et des IEPA.

### 2921023 - HUG - Crédit de renouvellement supplémentaire 2020-2024 - équipements lourds

CR 0430 - Direction générale de la santé	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Budget 2022	Budget 2023	% crédit total	Variation 2022 - 2023
Dépenses	21'600'000	0	9'000'000	11'700'000	54%	2'700'000
Recettes						

#### Résumé de la loi et but du crédit

Projet de loi déposé le 31/08/2022, ouvrant un crédit de 21'600'000 francs, supplémentaire à la loi 12464 ouvrant un crédit de 179'225'000 francs pour les investissements de renouvellement 2020-2024 des HUG. Il vise à octroyer des subventions cantonales d'investissements aux HUG afin de leur permettre de résorber le retard pris dans le renouvellement des équipements lourds.

#### Objectifs annuels 2023

L'objectif principal de la première tranche de ce projet de loi est de consolider la programmation de renouvellements des équipements médicaux lourds des HUG, puis d'initier les appels d'offres concernant ces équipements selon les procédures AIMP. L'objectif est d'installer en 2023 trois IRM, deux Spect CT, une salle d'angiographie et un scanner durant l'année.

#### Objectifs annuels 2022

Ce projet de loi est en cours de rédaction et doit être déposé au courant de l'été 2021. L'objectif principal de la première tranche de ce projet de loi est de consolider la programmation de renouvellements des équipements médicaux lourds des HUG, puis d'initier les appels d'offres concernant ces équipements. L'objectif est d'installer deux IRM, deux Spect/CT et un scanner durant l'année.

## LISTE DES ABREVIATIONS

ABREVIATION	INTITULE COMPLET
AGEMS	Association genevoise des EMS
CCA	Centrale commune d'achat
DGS	Direction générale de la santé
EMS	Etablissements médico-sociaux
FEGEMS	Fédération genevoise des EMS
HUG	Hôpitaux Universitaires de Genève
IEPA	Immeubles à encadrement pour personnes âgées
IMAD	Institution genevoise de maintien à domicile
IPSAS	International Public Sector Accounting Standards
LAMAL	Loi sur l'assurance-maladie
LEGPA	Loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées
LIAF	Loi sur les indemnités et les aides financières
LIMA	Liste des moyens et appareils
LRT	Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton
OPAS	Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins
OSAD	Organisations de soins à domicile
PFQ	Plan financier quadriennal
PLEND	Mesures d'encouragement à la retraite anticipée
RPT	Péréquation financière et répartition des charges entre la Confédération et les cantons
UATM	Unité d'accueil temporaire médicalisée
UATR	Unité d'accueil temporaire de répit



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
GRAND CONSEIL

COMMISSION DES FINANCES  
Sous-commission Projet de budget 2023

**Rapport sur la politique publique L – DEE**

---

Procès-verbaliste : Garance SALLIN

---

<b>Membres</b>	<b>Groupe</b>	<b>Fonction</b>
Hiltbold Serge	PLR	
Marti Caroline	S	Rapporteure
<b>Personnes auditionnées</b>	<b>Dpt/Instit.</b>	
Fischer Fabienne	DEE	Conseillère d'Etat
Ritter Dominique	DEE	Directeur financier

**Annexes et documents distribués en séance**

---

1. Présentation – PB 2023 – politique publique L (*distribué en séance*)  
DEE



## Introduction

Les charges pour la politique L sont de 139 MF, soit environ 1.41% des charges globales du budget de l'Etat. Les charges sont en hausse de 2.8% et les revenus en baisse de 5.2%. S'agissant des charges, on constate une petite baisse au programme L01 *Réinsertion des demandeur-euse-s d'emploi*, portée par l'OCE, une petite augmentation du programme L02 *Surveillance du marché du travail et régulation du commerce*, portée par l'OCIRT, et une augmentation au programme L04 *Promotion économique et tourisme*, portée par la DG DERI et les organismes dépendants du département (FAE, FTI, etc.). La composition des charges est la suivante : 45% de charges de personnel, 49% de charges de transfert, 6% de dépenses générales, le reste étant marginal. Au niveau des revenus : la plus grande partie est constituée des subventions de la Confédération (SECO), puis il y a 25% de taxes et redevances (OCIRT, émoluments, taxes, registre du commerce, PCTN) et 9% de revenus financiers (part rétrocédée par la FTI à l'Etat).

S'agissant de l'évolution de la structure des charges par rapport à l'année précédente, M. Ritter indique que les charges de personnel sont en baisse de 2.2 MF alors que les dépenses générales augmentent de 4.3 MF et les subventions de 1.6 MF.

Pour l'ensemble du département, le projet de budget 2023 présente une baisse des postes fixes de 6.3 ETP et de 13 ETP pour les postes d'auxiliaires et agents spécialisés. Le total des postes de la PP L (443.95) représente 2.42% de l'effectif total de l'Etat.

## L 01 Réinsertion des demandeur-euse-s d'emploi

### Introduction

S'agissant de la variation à la baisse des charges (-2,8 mio) en lien avec la réinsertion des demandeur-euse-s d'emploi, M. Ritter indique que cela s'explique par une variation dans les estimations du taux de chômage par le SECO. Les comptes 2022 devraient présenter un non dépensé, car la prévision reçue du SECO était, pour 2022, plus élevée que la réalité. Si une augmentation du taux de chômage se produit en 2023, le SECO augmentera son versement, mais cela nécessitera le vote d'un crédit supplémentaire.

M<sup>me</sup> Fischer ajoute que le nombre de conseiller-ère-s en personnel est déterminé par le taux moyen de demandeurs d'emploi au 31 décembre. Si les besoins augmentent après le 31 décembre, l'OCE utilise notamment le statut d'auxiliaire pour avoir plus de souplesse pour répondre à l'évolution de l'effectif.

Pour 2023, le budget prévoit la suppression de 28 postes d'auxiliaires sur le programme L01. La baisse de recette du SECO se retrouve en nature 46.

Concernant les perspectives pour Genève Tourisme et les projets touristiques, M<sup>me</sup> Fischer mentionne le concept Genève Resort, développer par Genève Tourisme, qui vise à diversifier l'offre touristique pour qu'elle soit plus large, moins centrée sur les congrès et pour qu'elle attire un tourisme plus familial et de loisirs. À la clé, des budgets importants ont été mis sur la « marque Genève » afin de réorienter le positionnement de



Genève sur les destinations touristiques. Cela a bien marché sur 2021 et 2022, mais il reste une certaine fragilité et une certaine tension sur le budget de Genève Tourisme.

M. Ritter ajoute que la loi qui palliait le non-prélèvement de la taxe touristique (4.4 MF en 2021, 2.2 MF en 2022) s'achève en 2022.

### Points forts de l'année 2023

#### *Le bonus employabilité*

M<sup>me</sup> Fischer évoque la mesure bonus-employabilité votée par le Grand Conseil il y a environ un an. C'est un projet pilote que le département souhaite prolonger pour pouvoir l'évaluer au regard d'un exercice complet. La loi fixe pour ce projet un objectif très élevé. L'objectif n'est actuellement pas totalement atteint, mais l'effort est très soutenu et permanent ce qui a permis d'augmenter fortement le nombre d'engagements.

#### *L'étude sur les sanctions prononcées par OCE*

Un autre projet phare du département est l'étude quantitative et qualitative sur les sanctions prononcées par l'OCE. L'aspect quantitatif analyse le type et la nature des sanctions ; l'aspect qualitatif cherche à comprendre les raisons pour lesquelles certaines personnes sont multi-sanctionnées, partant de l'idée que personne ne souhaite être sanctionné plusieurs fois. L'hypothèse sous-jacente est que les sanctions viennent se greffer sur des difficultés personnelles ou structurelles (surendettement, précarité du logement, etc.) qu'il faut identifier pour pouvoir y répondre et réduire le nombre de sanctions Cette étude devrait déboucher sur des propositions de mesures d'accompagnement le plus tôt possible à l'arrivée au chômage.

M<sup>me</sup> Fischer ajoute que le premier problème identifié et qui conduit par la suite à des sanctions multiples est l'insuffisance de demandes d'emploi pendant le délai de congé avant d'arriver au chômage. Si c'est arrivé à quelqu'un, il est considéré comme récidiviste au moment où, en tant que chômeur, il est sanctionné pour une autre raison. Des discussions ont été menées au sein du CSME envisager des mesures à prendre afin d'éviter ces sanctions. M<sup>me</sup> Fischer indique que les causes les plus classiques sont les parents célibataires déclarés comme inaptes au placement, car ils n'ont pas de place de garde, des gens qui font face à du surendettement, etc. On ne peut pas croire que c'est à dessein que quelqu'un se fait sanctionner plusieurs fois, c'est pourquoi il faut identifier les causes et y apporter des soutiens plus spécifiques, par exemple en envoyant les gens vers un service de désendettement.

M<sup>me</sup> Fischer explique que le canton est obligé d'appliquer la sanction quand le comportement à sanctionner est avéré ; la question est de savoir comment agir en amont pour éviter le comportement illicite et donc éviter la sanction. Du point de vue cantonal, elle explique également que des améliorations peuvent être faites en matière de gestion administrative. Elle a par exemple demandé à ce que le droit d'être entendu soit exercé avant la première sanction. Jusqu'à présent, le droit d'être entendu était exercé avant de prononcer la décision sur opposition. L'idée est qu'on puisse savoir si la personne avait



une bonne raison de ne pas se conformer aux règles (par exemple manquer un rendez-vous en raison d'un accident) avant de prononcer la première sanction afin d'éviter d'être dans un processus de récidive par la suite. Cela dit, il pourrait être bon de revoir le système de la LACI, qui date d'il y a 50 ans et n'est plus vraiment en phase avec le marché du travail.

L'OCE mène également un projet de transformation digitale. Les services en ligne sont très appréciés par les demandeurs d'emploi qui n'ont pas de difficulté particulière avec les outils numériques. Ils vont toutefois toujours garder un accès guichet avec du personnel, notamment pour répondre aux besoins des personnes qui ont des difficultés.

#### *Programme de formation des demandeur-euse-s d'emploi*

Sur le programme L01, le département poursuit également son projet de formation des demandeur-euse-s d'emploi dans certains secteurs économiques spécifiques, notamment le domaine des soins et de la santé communautaire, la logistique, l'énergie solaire, et certains secteurs du bâtiment, notamment dans le domaine des échafaudages.

S'agissant du besoin de main-d'œuvre dans le secteur du bâtiment notamment pour réaliser les objectifs du plan climat cantonal (rénovation des bâtiments), M<sup>me</sup> Fischer indique que cela doit être vu sous l'angle de l'employabilité d'une manière générale plutôt que de la fonction des demandeur-euse-s d'emploi. Pour atteindre les objectifs de rénovation du bâti du plan climat cantonal d'ici 2030, on évalue le besoin de main-d'œuvre supplémentaire à environ 80'000 personnes dans le milieu du bâtiment. Il faut entreprendre des actions auprès des jeunes, des orientateurs, développer des visites, des présentations destinées jeunes au moment de faire leur choix de formation. Il faut également agir sur les cursus de formation eux-mêmes : les ingénieurs et architectes ont seulement un petit module sur durabilité ; il faut donc repenser les formations pour que les personnes qui conçoivent les constructions aient un cadre technique qui corresponde à ces objectifs. Il y a en outre les questions de formation continue. La reconversion concerne plutôt les personnes au chômage, et c'est un élément pour répondre au besoin de main-d'œuvre, mais pas une solution en soi.

#### Indicateurs

Au sujet des indicateurs, les commissaires posent les questions suivantes :

- Indicateur 2.1 (*Entrée au chômage de longue durée en %*) : à partir de combien de temps on parle de chômage longue durée. Réponse : 12 mois. Il s'agit donc des personnes entrées au chômage l'année dernière et qui y sont toujours.
- Indicateur 5.2 (*Taux de retour sur le marché ordinaire des bénéficiaires d'emploi de solidarité*) : Vu le taux très bas présenté par cet indicateur (7%), ce dispositif est apte à répondre aux objectifs de réinsertion professionnelle ? Réponse : il y a effectivement une réflexion à avoir sur la pertinence de cette mesure pour remplir l'objectif fixé. Elle a une pertinence sociale, économique pour les entreprises qui bénéficient des emplois de solidarité, mais en termes de réinsertion professionnelle, elle ne produit que peu de résultats. Les personnes qui arrivent dans le dispositif EDS ont vécu 24 à 36 de situation difficile au chômage et sont très éloignées du marché du travail. Le projet de formations qui pourraient être



dispensées pendant la période de chômage vise à améliorer le taux de réinsertion avant d'arriver aux EDS.

- Indicateur 8.1 (*nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel*) : comment sont fixées les cibles ? Réponse : il s'agit des recommandations du SECO. Faute de moyens supplémentaires et de décision politique pour faire baisser le nombre de dossiers par conseiller en dessous de 1 recommandation, ils appliquent la recommandation du SECO en augmentant ou diminuant le nombre de postes de manière mécanique en fonction des prévisions du chômage.

## L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

### Introduction

M<sup>me</sup> Fischer explique que 2022 a été une année chargée pour l'OCIRT, en raison notamment du vote de la LTVTC et de la rédaction de son règlement d'application qui doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre. Le processus a été assez lourd, puisque la loi procède à des changements conséquents qui ont suscité beaucoup de réactions. Elle a rencontré plusieurs fois les associations de taxis, qui lui demandaient régulièrement de ne pas appliquer certaines dispositions de la loi. Ils ont fait une première proposition en mai, une consultation, ils ont consolidé les résultats, avec des options assez audacieuses qui ont suscité des réactions fortes. Une nouvelle mouture du règlement a été rédigée. Celle-ci sera présentée prochainement.

S'agissant du conflit qui oppose actuellement Uber (et MITC) à ses chauffeur-euse-s, M<sup>me</sup> Fischer indique que la LTVTC ne change rien sur le conflit en tant que tel. La société MITC, à qui Uber a transféré ses chauffeur-euse-s, était inscrite comme entreprise de transport depuis 2019. La date d'entrée en vigueur de la LTVTC ne change rien. Le département a rendu la décision de la PCTN qui caractérisait Uber comme une entreprise de transport. Une entreprise de transport doit salarier ses collaborateurs. Uber a reconnu cet état de fait, mais a alors transféré ses chauffeurs à une autre société pour rester uniquement diffuseur de courses. Légalement, c'est irréprochable. Il faut encore voir si MITC est employeur au sens plein du terme. Cela fera l'objet des contrôles pour déterminer si le cadre légal actuel est correct ou non. Sur ce point-là, la marge de discussion est quasiment nulle. L'Etat va devoir fonctionner comme autorité de contrôle : il faut voir si on est dans un cas de figure de location et d'entreprise de services ou pas, contrôler que le salaire minimum est respecté, etc. Après ces contrôles effectués, tout le reste de la relation de travail relève du droit privé, et l'Etat n'a pas de pouvoir de contrôle. Elle pense que l'Etat doit quand même poser des critères, par exemple le fait qu'un-e chauffeur-euse qui a 10 minutes d'attente entre deux courses ne peut pas faire autre chose : il est à disposition de son employeur et cela doit être considéré comme du temps de travail. Le temps d'attente devra pouvoir être rémunéré.

M<sup>me</sup> Fischer indique qu'elle aurait souhaité que les discussions avec les partenaires sociaux aient lieu devant la chambre des relations collectives de travail. Ils n'ont pas souhaité discuter dans ce cadre-là et ont demandé à discuter devant elle. Elle l'a fait pendant l'été pour fixer des conditions préalables aux discussions. Le projet de convention qui en est ressorti a été rejeté par les syndicats. Dès lors, le rôle du



département n'est plus un rôle de médiateur ou facilitateur, mais d'autorité. Elle attend d'Uber un document reconnaissant qu'ils ont été employeurs de leurs chauffeur-euse-s pendant telle période et ce qu'ils comptent faire pour régulariser cela. Sur la base de cette déclaration, le département effectuera des contrôles pour évaluer si cela est conforme ou non au cadre légal, dans les limites des compétences de ce qu'ils peuvent contrôler.

M<sup>me</sup> Fischer ajoute que les travaux de mise en œuvre de la LTVTC à réquisitionner une bonne partie des forces et des moyens de l'OCIRT sur 2022. Ainsi, plusieurs autres projets prévus en 2022 n'ont pas pu être développés durant l'année, comme par exemple la refonte de la LRDBHD. Cette réforme comprend deux éléments très attendus par les partenaires : l'agritourisme et la possibilité de repas et hébergement à la ferme d'une part, et AirBnB d'autre part. La réforme globale est prévue courant 2023, mais les aspects d'agrotourisme et de location de courte durée (par exemple Air BnB) pourraient être traités de manière spécifique d'ici la fin de l'année.

### Points forts

#### *Lutte contre le travail au noir*

M<sup>me</sup> Fischer explique la réforme de la LIRT sur les sanctions du travail au noir sur les chantiers lui tient particulièrement à cœur. C'est un projet qui prévoit la création d'un groupe de travail avec les partenaires sociaux. Ils ont choisi l'option d'inclure cela dans la LIRT pour renforcer les aspects de lutte contre le travail au noir. Elle souhaiterait développer la lutte contre le travail au noir également dans d'autres domaines d'activité. Elle mentionne notamment les discussions avec le DCS pour un projet d'amélioration de la couverture sociale des travailleur-euse-s dans le secteur de la culture, où les conditions de travail créent indirectement des formes de travail au noir, ainsi que dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration.

#### *Registre du commerce*

La nouvelle réglementation concernant les sociétés anonymes et le registre des actionnaires qui va demander des moyens pour sa mise en œuvre. Il s'agit d'un projet important pour assurer une meilleure transparence vis-à-vis du public.

### Indicateurs

Au sujet du niveau des indicateurs, bien inférieur aux cibles pour l'année 2021, M. Ritter répond qu'en 2020 et 2021, le covid a modifié la structure des contrôles. Certaines entreprises étaient, de surcroit, fermées ce qui influence les résultats de ces indicateurs. Les chiffres ne sont donc pas tellement représentatifs.



## L04 Promotion économique et tourisme

### Introduction

M<sup>me</sup> Fischer explique que c'est la politique qui présente le plus de changements au cours des 18 derniers mois. L'activité de promotion économique a mis l'accent sur l'accompagnement des entreprises pour répondre aux défis liés aux transitions écologique et numérique. La task force employabilité a été rattachée dès sa création à la DG DERI, sans qu'il y ait aucun moyen spécifique pour mener les actions qui en découlent, mais beaucoup de travail a été accompli malgré tout. La politique de promotion économique était auparavant essentiellement tournée vers l'exogène, en allant chercher des entreprises pour qu'elles s'installent à Genève. À présent, l'orientation a été mise sur le soutien au tissu économique local (qui comprend des entreprises venues de l'étranger), de développer des projets pour renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des entreprises installées à Genève.

### Points forts

En 2023, l'objectif principal est de poursuivre les programmes qui ont débuté en 2022 sur la base des crédits supplémentaires accordés par la commission des finances en mars 2022. Parmi eux, il y a la réalisation d'une place de marché numérique à destination des commerces locaux. Le but est de répondre à des demandes spécifiques de la clientèle. Cela permettrait de fédérer différents acteurs, de créer une plateforme pour se présenter, et d'avoir une vision « GE Consomme Local », avec une approche localisée par quartiers.

Concernant le soutien à la transition écologique, ils ont lancé en 2022 le programme diagnostic-action, qui rencontre beaucoup de succès. L'idée est de le développer, en ciblant certains secteurs plus précisément.

M<sup>me</sup> Fischer mentionne également le développement d'un programme de transition numérique, qui a déjà commencé.

Il y a encore les questions d'économie circulaire, le travail en filières, mais aussi le développement de nouvelles filières, par exemple la réintroduction d'une production de panneaux ou de supports pour panneaux solaires.

Les retours qu'elle reçoit des milieux professionnels sont positifs et les entreprises sont très demandeuses des propositions qui leur sont faites. Sans ces aides, elles ne feraient pas elles-mêmes les démarches.

S'agissant de la question du nombre d'entreprises que le département espère toucher, M<sup>me</sup> Fischer répond qu'avec la responsabilité numérique des entreprises, ils ont lancé une enquête à laquelle près de 1000 entreprises ont participé. Avec diagnostic-action, ils avaient un budget pour 45 entreprises, mais ils souhaitent augmenter la portée de ce dispositif pour l'année prochaine. À ce stade, ils n'ont pas établi d'objectif chiffré pour 2023, mais l'idée est d'augmenter le nombre d'entreprises touchées de manière



importante. Pour la phygitalisation, cela touche un secteur très particulier, donc l'objectif est de viser toutes les entreprises du secteur.

### **Investissements**

M. Ritter explique qu'il y a 5.2 MF d'investissements pour le département, soit 0.72% des investissements totaux du canton en 2023.

M<sup>me</sup> Fischer présente le programme de subventions en faveur des entreprises pour le remplacement, la transformation et la mutualisation d'équipements de production. C'est un projet assez avancé qu'ils ont pu discuter avec plusieurs acteurs économiques, dans l'objectif d'accélérer le rythme de la transition écologique, économique et numérique des entreprises. La proposition porte sur des crédits d'investissement pour des entreprises qui modifieraient leur appareil de production afin de le rendre plus durable, soit sous l'angle de l'adaptation du processus de production, soit sous l'angle de la réduction de la consommation d'énergie. Cela permettrait de favoriser la mutation de l'appareil de production d'une entreprise, dans la production de biens ou de services. Récemment, la présidente de la CCIG disait que les entreprises avaient besoin de pouvoir procéder, sans retard, à ce type d'adaptations, non seulement car c'est mieux pour l'environnement, mais aussi, car cela correspond à des exigences de la clientèle. Cela devient un enjeu de compétitivité commerciale que de procéder à ces transformations. L'idée est de soutenir des transformations individuelles, avec des critères comme la mesurabilité de l'impact du changement d'appareil, s'assurer que les anciens systèmes ne sont plus exploités ou exploités de manière compatible à l'objectif général de la loi, mais aussi de favoriser les enjeux de mutualisation. Dans tous les cas, c'est un soutien à ce qui fait le cœur de la production de l'entreprise. C'est un projet sur 10 ans, qui porte sur 66 MF (6.6 MF par année) pour des montants allant de 250'000 à 500'000 F par entreprise. Les partenaires économiques consultés trouvent ce projet digne d'intérêt et utile. Il sera présenté prochainement.

# Projet de budget 2023

## Politique publique L Economie et emploi

**11 octobre 2022**



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

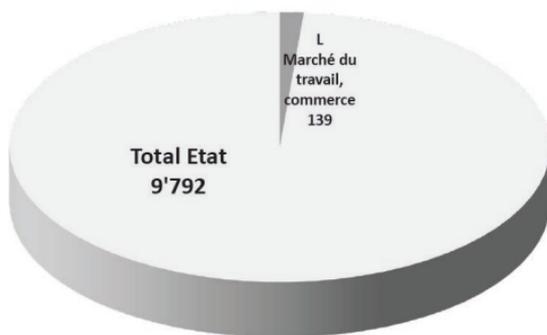
Département de l'économie et de l'emploi  
Secrétariat général

14.10.2022 - Page 1

## Projet de budget 2023

- 139 millions de francs, soit 1,41 % du projet de budget de l'Etat

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

Département de l'économie et de l'emploi  
Secrétariat général

14.10.2022 - Page 2

# Projet de budget 2023

Répartition des charges par programmes en francs					
Programmes	Descriptions	PB2023	B2022	Var. en F	Var. en %
L01	Réinsertion des demandeurs d'emploi	92'738'894	95'426'802	-2'687'908	-2.8%
L02	Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	22'891'933	21'998'860	+893'073	+4.1%
L04	Promotion économique et tourisme	23'107'828	17'515'844	+5'591'984	+31.9%
<b>Totaux</b>		<b>138'738'655</b>	<b>134'941'506</b>	<b>+3'797'149</b>	<b>+2.8%</b>

Répartition des revenus par programmes en francs					
Programmes	Descriptions	PB2023	B2022	Var. en F	Var. en %
L01	Réinsertion des demandeurs d'emploi	32'638'653	36'898'137	-4'259'484	-11.5%
L02	Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	14'328'347	12'916'068	+1'412'279	+10.9%
L04	Promotion économique et tourisme	5'280'975	5'293'888	-12'913	-0.2%
<b>Totaux</b>		<b>52'247'975</b>	<b>55'108'093</b>	<b>-2'860'118</b>	<b>-5.2%</b>



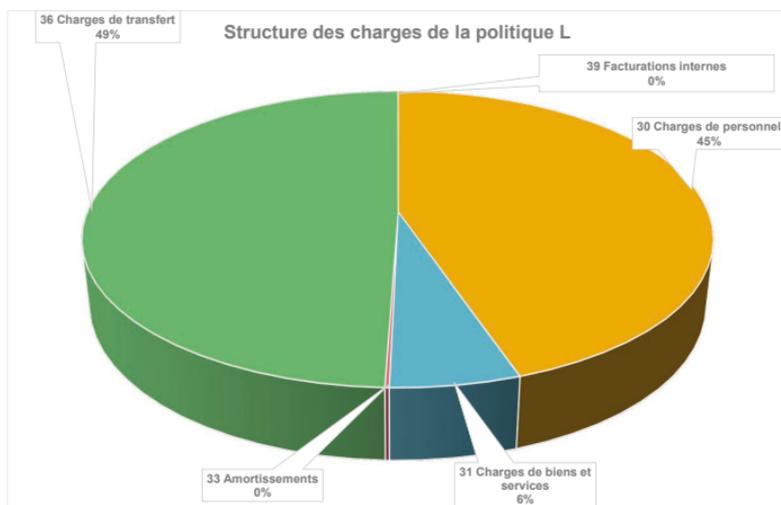
REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

1007 TRINGIRAZ, 1201

Département de l'économie et de l'emploi  
Secrétariat général

14.10.2022 - Page 3

# Projet de budget 2023



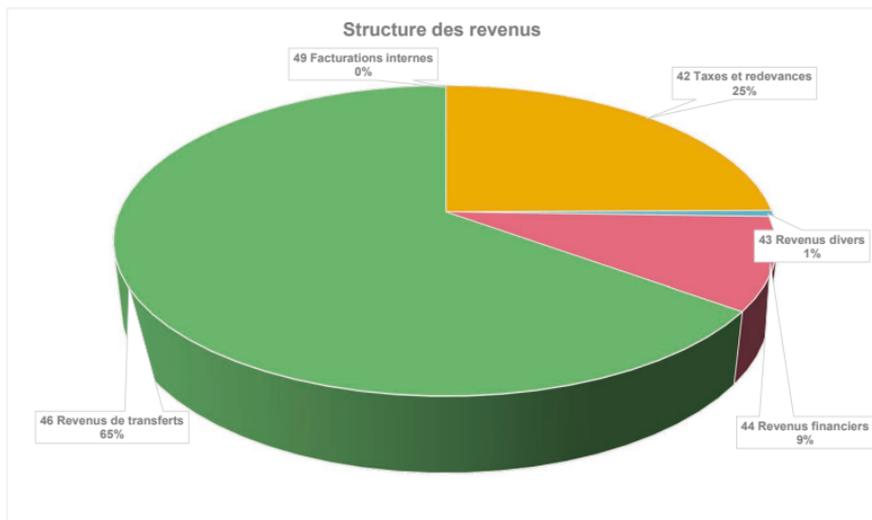
REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

1007 TRINGIRAZ, 1201

Département de l'économie et de l'emploi  
Secrétariat général

14.10.2022 - Page 4

## Projet de budget 2023



## Projet de budget 2023

Répartition par programmes en ETP fixes					
Programmes	Descriptions	PB2023	B2022	Var. en ETP	Var. en %
L01	Réinsertion des demandeurs d'emploi	255.60	261.60	-5.00	-2.8%
L02	Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	132.80	133.30	-0.50	-0.4%
L04	Promotion économique et tourisme	15.80	16.60	-0.80	-4.8%
<b>Totaux</b>		<b>405.20</b>	<b>411.50</b>	<b>-6.30</b>	<b>-1.5%</b>

Répartition par programmes en ETP Aux/AS					
Programmes	Descriptions	PB2023	B2022	Var. en ETP	Var. en %
L01	Réinsertion des demandeurs d'emploi	16.10	44.10	-28.0	-63.5%
L02	Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	4.85	3.75	+1.1	+29.3%
L04	Promotion économique et tourisme	17.80	3.90	+13.9	0.0%
<b>Totaux</b>		<b>38.75</b>	<b>51.75</b>	<b>-13.0</b>	<b>-25.1%</b>

Au total, 443.95 ETP pour la politique L, soit 2,42 % de l'effectif total de l'Etat (2,63 % au B2022).

# L01 – Réinsertion des demandeurs d'emploi

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
<b>CHARGES</b>	<b>92'738'894</b>	<b>-2'687'908</b>	<b>-2.8%</b>	<b>95'426'802</b>	<b>85'520'153</b>
30 Charges de personnel	36'821'776	-3'483'010	-8.6%	40'304'786	35'947'446
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'548'513	-410'000	-20.9%	1'958'513	804'031
33 Amortissements du patrimoine administratif	55'260	-4'898	-8.1%	60'158	63'327
36 Charges de transfert	54'309'345	1'210'000	2.3%	53'099'345	48'696'709
39 Facturations internes	4'000	0	0.0%	4'000	8'641
<b>REVENUS</b>	<b>32'638'653</b>	<b>-4'259'484</b>	<b>-11.5%</b>	<b>36'898'137</b>	<b>31'800'784</b>
42 Taxes et redevances	863'751	-390'289	-31.1%	1'254'040	952'388
43 Revenus divers	54'545	-5'195	-8.7%	59'740	95'835
46 Revenus de transferts	31'720'357	-3'864'000	-10.9%	35'584'357	30'752'560
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-60'100'241</b>	<b>-1'571'576</b>	<b>2.7%</b>	<b>-58'528'665</b>	<b>-53'719'369</b>
Coût d'état-major	-1'976'846	-88'459	4.7%	-1'888'387	-1'471'732
Coût des prestations de moyens	-6'926'698	1'665'661	-19.4%	-8'592'359	-6'938'832
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-69'003'785</b>	<b>5'626</b>	<b>-0.0%</b>	<b>-69'009'411</b>	<b>-62'129'934</b>

## POSTES

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>272.70</b>	<b>-33.00</b>	<b>-10.79%</b>	<b>305.70</b>	<b>256.40</b>
ETP fixes	256.60	-5.00	-1.91%	261.60	214.90
ETP auxiliaires	16.10	-28.00	-63.49%	44.10	41.50



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

1007 TRAMBAI, 1100

Département de l'économie et de l'emploi  
Secrétariat général

14.10.2022 - Page 7

# L01 – Réinsertion des demandeurs d'emploi

## Points forts

- Bonus-employabilité.
- Dispositif des sanctions – étude sur les sanctions prononcées à l'encontre des demandeurs d'emploi.
- Transformation digitale avec le renforcement des services en ligne à disposition de la population concernant notamment l'inscription, la transmission des recherches d'emploi et le dépôt de dossier de candidature.
- Projet de formation dans le secteur du solaire.

## Justifications des écarts

*Nature 30 Charges de personnel (-33,0 ETP et -3'483'000 F).*

- Diminution de 28 ETP d'auxiliaires sur la part fédérale compte tenu de la diminution du nombre de demandeurs d'emploi.
- Transfert de 5 ETP à destination d'autres politiques publiques.

*Nature 31 Charges de biens et services (-410'000 F).*

- Diminution de l'estimation relative à la constitution de provision pour créances irrécouvrables et de dommages et intérêts.



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

1007 TRAMBAI, 1100

Département de l'économie et de l'emploi  
Secrétariat général

14.10.2022 - Page 8

# L01 – Réinsertion des demandeurs d'emploi

*Nature 36 Charges de transfert (+1'210'000 F).*

- Augmentation de la participation cantonale LACI MMT (article 92, alinéa 7bis LACI).
- Augmentation pour les prestations de formation (article 59d LACI)

*Nature 42 Taxes (-390'289 F).*

- Ajustement sur la base de l'historique de rubriques liées à des remboursements.

*Nature 46 Revenus de transfert (-3'864'000 F).*

- Diminution du financement du SECO en lien avec la baisse du nombre de demandeurs d'emploi.



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

MOF TRAVAIL 100

Département de l'économie et de l'emploi  
Secrétariat général

14.10.2022 - Page 9

## L02 – Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
<b>CHARGES</b>	<b>22'891'933</b>	<b>893'073</b>	<b>4.1%</b>	<b>21'998'860</b>	<b>21'217'688</b>
30 Charges de personnel	20'389'528	-66'886	-0.3%	20'456'414	19'548'311
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'445'685	771'612	114.5%	674'073	927'274
33 Amortissements du patrimoine administratif	71'527	6'697	10.3%	64'830	53'744
36 Charges de transfert	964'193	196'350	25.6%	767'843	666'190
39 Facturations internes	21'000	-14'700	-41.2%	35'700	22'169
<b>REVENUS</b>	<b>14'328'347</b>	<b>1'412'279</b>	<b>10.9%</b>	<b>12'916'068</b>	<b>10'960'157</b>
42 Taxes et redevances	12'107'897	1'502'279	14.2%	10'605'618	8'580'848
43 Revenus divers	20'000	-30'000	-60.0%	50'000	210'189
46 Revenus de transferts	2'200'000	-60'000	-2.7%	2'260'000	2'163'544
49 Facturations internes	450	0	0.0%	450	5'577
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-8'563'586</b>	<b>519'206</b>	<b>-5.7%</b>	<b>-9'082'792</b>	<b>-10'257'530</b>
<i>Coût d'état-majior</i>	<i>-1'094'650</i>	<i>-149'584</i>	<i>15.8%</i>	<i>-945'066</i>	<i>-800'332</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'349'687</i>	<i>1'543'424</i>	<i>-22.4%</i>	<i>-6'893'111</i>	<i>-5'416'004</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-15'007'923</b>	<b>1'913'046</b>	<b>-11.3%</b>	<b>-16'920'969</b>	<b>-16'473'866</b>

### POSTES

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>137.65</b>	<b>0.60</b>	<b>0.44%</b>	<b>137.05</b>	<b>136.30</b>
ETP fixes	132.80	-0.50	-0.38%	133.30	128.50
ETP auxiliaires	4.85	1.10	29.33%	3.75	7.80



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

MOF TRAVAIL 100

Département de l'économie et de l'emploi  
Secrétariat général

14.10.2022 - Page 10

# L02 – Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

## Points forts

- Poursuite du déploiement du dispositif légal lié au contrôle du marché du travail, à la protection de la santé et de la sécurité au travail ainsi qu'à la lutte contre le travail au noir.
- Renforcement de la politique des sanctions dans le domaine de la lutte contre le travail au noir, la sous-enchère salariale et la concurrence déloyale.
- Pour le registre du commerce, mise en application des règles découlant de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 du nouveau droit de la société anonyme.

## Justifications des écarts

*Nature 31 Charges de biens et services (+771'612 F).*

- Transfert neutre en provenance du DSPS du budget destiné au financement des actions de la consultation spécialisés interdisciplinaire sur la santé au travail (CIST).
- Modification comptable liée au financement des cours relatifs à la LRDBHD et à la LTVTC.



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

MOF TESSERAUD LIA

Département de l'économie et de l'emploi  
Secrétariat général

14.10.2022 - Page 11

# L02 – Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

## Justifications des écarts (suite)

*Nature 36 Charges de transfert (+196'350 F).*

- Augmentation de l'aide financière en faveur de l'Inspection paritaire des entreprises conformément à la loi 13098 du 20 mai 2022.

*Nature 42 Taxes (+1'502'279 F).*

- Modification comptable liée aux finances d'inscription des cours relatifs à la LRDBHD et à la LTVTC.
- Augmentation des revenus des différents secteurs de l'OCIRT.



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

MOF TESSERAUD LIA

Département de l'économie et de l'emploi  
Secrétariat général

14.10.2022 - Page 12

## L04 – Promotion économique et tourisme

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22 en francs	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
<b>CHARGES</b>	<b>23'107'828</b>	<b>5'591'984</b>	<b>31.9%</b>	<b>17'515'844</b>	<b>590'570'096</b>
30 Charges de personnel	4'905'844	1'314'052	36.6%	3'591'792	4'577'681
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'779'106	4'001'500	514.6%	777'606	24'015'979
33 Amortissements du patrimoine administratif	122'383	14'499	13.4%	107'884	108'089
36 Charges de transfert	13'300'495	261'933	2.0%	13'038'562	561'868'090
39 Facturations internes	-	-	-	-	257
<b>REVENUS</b>	<b>5'280'975</b>	<b>-12'913</b>	<b>-0.2%</b>	<b>5'293'888</b>	<b>463'746'331</b>
42 Taxes et redevances	8'975	-12'913	-59.0%	21'888	33'359
43 Revenus divers	272'000	0	0.0%	272'000	11'426'952
44 Revenus financiers	5'000'000	0	0.0%	5'000'000	5'897'512
46 Revenus de transferts	0	0	-	0	446'388'507
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-17'826'853</b>	<b>-5'604'897</b>	<b>45.9%</b>	<b>-12'221'956</b>	<b>-126'823'766</b>
Coût d'état-major	-263'379	-54'345	26.0%	-209'034	-187'416
Coût des prestations de moyens	-1'198'242	20'078	-1.6%	-1'218'320	-1'279'607
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-19'288'475</b>	<b>-5'639'165</b>	<b>41.3%</b>	<b>-13'649'310</b>	<b>-128'290'789</b>

### POSTES

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22 en ETP	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>33.60</b>	<b>13.10</b>	<b>63.90%</b>	<b>20.50</b>	<b>29.40</b>
ETP fixes	15.80	-0.80	-4.82%	16.60	15.50
ETP auxiliaires	14.90	13.90	1'390.00%	1.00	10.00
ETP agents spécialisés	2.90	0.00	0.00%	2.90	3.90



Département de l'économie et de l'emploi  
Secrétariat général

14.10.2022 - Page 13

## L04 – Promotion économique et tourisme

Poursuite des mesures d'accompagnement des entreprises sur 5 axes stratégiques :

- Répondre aux défis liés à la transition écologique.
- Répondre aux enjeux de la transition numérique.
- Favoriser l'emploi et l'employabilité.
- Soutenir l'essor de l'économie circulaire et l'économie locale de proximité.
- Stimuler la diversité de l'économie genevoise.



Département de l'économie et de l'emploi  
Secrétariat général

14.10.2022 - Page 14

## L04 – Promotion économique et tourisme

Poursuite des projets initiés en 2022 :

- Place de marché numérique.
- Phygitalisation.
- Promotion de l'économie locale de proximité.
- Accompagnement à la transition et à l'adaptation des modèles d'affaires de PME.
- Accompagnement responsabilité numérique (RNE).
- Panorama des labels.

Extension en 2023 avec de nouveaux projets :

- Accompagnement à la transition des très petites entreprises (TPE).
- Employabilité.



## L04 – Promotion économique et tourisme

**Synthèse des actions 2022 liées aux crédits supplémentaires accordés par commission des finances :**

Place de marché numérique (100'000 F accordé, dépensé à ce jour 98'000 F) :

- soutien et renforcement des enseignes genevoises, du (e)commerce, de l'économie de proximité, et de la logistique bas carbone dans le Canton de Genève.
- étude de faisabilité pour le développement de la plateforme GE Consomme Local (application en open source) afin de gérer l'ensemble du processus de e-commerce: inscription des particuliers et des entreprises dans un protocole protégeant les données personnelles, vente/achat de biens et services incluant la constitution d'un "panier", l'acte de paiement proposé en différents moyens de paiements, et la livraison à domicile des biens et services commandés.

Phygitalisation (60'000 F accordé, dépensé à ce jour 52'000 F) :

- mandat d'étude sur les besoins du secteur économique liés aux grands événements (foires, salons, conférences, congrès) afin de servir à identifier et évaluer les besoins, après deux ans de pandémie, et déterminer les adaptations nécessaires, notamment en matière de modernisation technologique pour s'assurer que Genève reste un lieu d'accueil privilégié.



## L04 – Promotion économique et tourisme

### Synthèse des actions 2022 liées aux crédits supplémentaires accordés par commission des finances :

Promotion de l'économie locale de proximité (860'000 F accordé, dépensé à ce jour 53'000 F et projets en cours estimé à plus de 400'000 F) :

- soutien à des projets favorables à l'économie locale articulés avec le renforcement des filières locales en agissant sur l'ensemble de la chaîne économique (producteurs, distribution, consommateurs, établissements financiers, bailleurs/propriétaires, collectivités publiques et services liés) et la promotion des activités d'économie circulaire sur le territoire genevois, dans les zones économiques telles que les communes, les quartiers et les zones industrielles.

Accompagnement à la transition et à l'adaptation des modèles d'affaires de PME (740'000 F accordé, dépensé à ce jour 720'000 F) :

- Mandats d'accompagnement à la RSE pour 45 entreprises qui ont bénéficié de diagnostics-actions en matière de transition vers davantage de durabilité et amélioration des modèles d'affaires.
- Diagnostics-actions réalisés par différents mandataires en fonction du secteur d'activité de l'entreprise diagnostiquée.
- Chaque diagnostic-action permet la mise en évidence des améliorations possibles au sein de la PME et l'accompagnement de pistes de solutions pour une mise en œuvre de la transition.



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

14.10.2022 - Page 17

Département de l'économie et de l'emploi  
Secrétariat général

14.10.2022 - Page 17

## L04 – Promotion économique et tourisme

### Synthèse des actions 2022 liées aux crédits supplémentaires accordés par commission des finances :

Accompagnement responsabilité numérique (RNE) (250'000 F accordé, dépensé à ce jour 202'000 F) :

- Formation en ligne à la RNE (MOOC).
- Formation continue certifiées sous forme de workshops (15 sur 2022 et 2023).
- Création et mise à disposition d'une plateforme d'auto-évaluation et conseils (Observatoire du numérique) pour les entreprises.
- Déploiement d'une campagne de communication sur la RNE et les outils disponibles.

Panorama des labels (80'000 F accordé, dépensé à ce jour 66'000 F) :

- Réalisation d'un panorama des certifications et labellisations RSE (fin novembre 2022)
- Conception d'une démarche d'auto-évaluation des pratiques RSE à destination des entreprises (fin mars 2023).
- Accompagnement des entreprises dans les démarches (dès 2023)



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

14.10.2022 - Page 18

Département de l'économie et de l'emploi  
Secrétariat général

14.10.2022 - Page 18

## L04 – Promotion économique et tourisme

### Projets 2023 :

#### Place de marché numérique :

- Création de la plateforme digitale pour soutenir le commerce local.

#### Phygitalisation :

- Mise en œuvre des actions préconisées suite à l'étude.
- Soutien au développement de nouvelles offres pour répondre aux besoins en matière d'organisations des salons et congrès.

#### Promotion de l'économie locale de proximité :

- Poursuites des actions initiées en 2022 notamment dans les domaines de l'économie circulaire, la promotion du commerce local et la mutualisation des ressources.

#### Accompagnement à la transition et à l'adaptation des modèles d'affaires de PME :

- Poursuite , développement et personnalisation des diagnostics-actions pour une cinquantaine d'entreprises en 2023.



## L04 – Promotion économique et tourisme

### Projets 2023 :

#### Accompagnement responsabilité numérique (RNE) :

- Poursuite des formations continues et développement de nouvelles thématiques RNE.
- Poursuite du développement de la plateforme RNE d'auto-évaluation et intégration de nouveaux services pour les entreprises.
- Création de nouveaux contenus et workshops.
- Campagne de sensibilisation sur les nouveautés.

#### Panorama des labels :

- Développement informatique de la plateforme d'auto-évaluation et mise en service.

#### Accompagnement à la transition des très petites entreprises (TPE) :

- Réalisation d'une méthodologie de diagnostics-actions en faveur des TPE.
- Mise en œuvre du processus retenu avec les TPE.

#### Employabilité :

- Mise en œuvre des actions suite à la présentation au Conseil d'Etat en octobre 2022 du rapport réalisé par la Task Force employabilité.



# L04 – Promotion économique et tourisme

## Justifications des écarts

*Nature 30 Charges de personnel (+13,1 ETP et +1'314'052 F).*

- Augmentation de 2 ETP d'auxiliaires pour le contrôle et le suivi des dossiers des entreprises pour les aides "cas de rigueur".
- Augmentation de 6 ETP d'auxiliaires (dont 3 accordés en 2022 par la Commission des finances) pour la mise en œuvre des actions liés aux mesures d'accompagnement des entreprises.
- Augmentation de 6 ETP d'auxiliaires pour la mise en œuvre des mesures du programme de subventions en faveur des entreprises pour le remplacement, la transformation et la mutualisation d'équipements de production.
- Transfert de 0,8 ETP à destination d'une autre politique.

*Nature 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+4'001'500 F).*

- Augmentation des moyens pour le suivi des dossiers dans le cadre des aides cas de rigueur conformément aux exigences du SECO (500'000 F).
- Mise en œuvre des actions liées aux mesures d'accompagnement des entreprises (3'300'000 F dont 2'100'000 F accordés en 2022 par la Commission des finances).
- Mise en œuvre des mesures du programme de subventions en faveur des entreprises pour le remplacement, la transformation et la mutualisation d'équipements de production (500'000 F).



# L04 – Promotion économique et tourisme

## Justifications des écarts

*Nature 36 Charges de transfert (+261'933 F).*

- Financement de la promotion de l'économie circulaire (200'000 F).
- Augmentation du soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise (Building Bridge notamment).

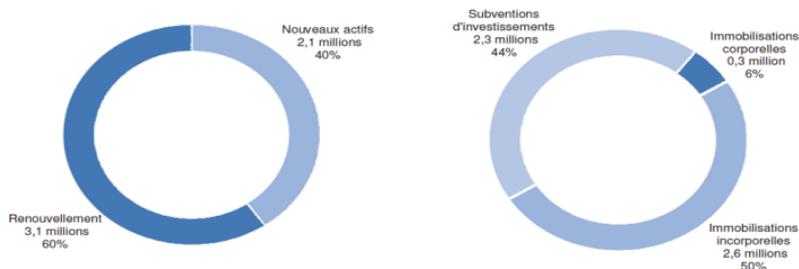


# Projet de budget 2023

## Investissements

Dépenses totales de 5,2 millions soit 0,72 % des investissements totaux 2023 de l'Etat.

Répartition des investissements par catégorie et type  
Dépenses totales 2023 : 5,2 millions



# Projet de budget 2023

### Crédits d'ouvrage

- Programme de subventions en faveur des entreprises pour le remplacement, la transformation et la mutualisation d'équipements de production.

### Crédits de programme

- Réalisation des divers travaux de transformation dans les locaux occupés par les offices (DI-OCBA).
- Renouvellement et amélioration des systèmes d'informations des offices (DI-OCSIN).
- Renouvellement des équipements, des véhicules et du mobilier des offices ainsi que des équipements scientifiques de la FONGIT.

**COMMISSION DES FINANCES****Sous-commission Projet de budget 2023****Rapport sur la politique publique M – MOBILITE – DI****Rapport : Marjorie de Chastonay**

Date : Lundi 10 octobre à 13h45

Procès-verbaliste : Dylan IDRIZI

<b>Membres</b>	<b>Groupe</b>	<b>Fonction</b>
Béné Jacques	PLR	
de Chastonay Marjorie	Ve	Rapporteuse

<b>Personnes auditionnées</b>	<b>Dpt/Instit.</b>	
Dal Busco Serge	DI	Conseiller d'Etat
Magnin Giovanni	DI	Conseiller personnel du magistrat
Leibzig Didier	OCV/DI	Directeur général
Gorce Christian	OCGC/DI	Directeur général
Favre David	OCT/DI	Directeur général
Arnold Cyril	DI	Directeur financier
Gagliardi Caroline	DI	Directrice des ressources humaines
Rosset Alan	DI	Directeur administratif et des grands projets

**Annexes et documents distribués en séance**

1. Présentation - PB 2023 – politique publique M (distribué en sous-commission du 10 octobre 2022) – DI.
2. Tableau : Circulation routière : examens pratiques réussis.

Après une introduction de M. Dal Busco, M. Favre nous commente les documents distribués.

### M 01 Transport et Mobilité

M. Favre commence par indiquer que les **transports collectifs** sont en cours de développement massif. Les projets avancent rapidement malgré un léger retard. D'autre part, de nombreux projets de loi actuellement discutés au Grand Conseil ou qui le seront prochainement visent à répondre au défi de la **transition énergétique**. Il s'agit notamment d'un projet de loi visant à électrifier le parc des Transports publics genevois (ci-après : TPG), dont le **coût est estimé à CHF 350'000'000.-**, ou encore d'un autre projet visant les infrastructures de **tramways**. À ce propos, de nouvelles lignes de tramways de ceinture sont envisagées entre 2030 et 2040 afin d'éviter une concentration trop forte de passagers au centre-ville.

**Le plan d'action des transports collectifs** (ci-après : PATC) s'achèvera en 2024, mais le suivant est déjà en cours de préparation. Il sera soumis à la nouvelle législature avant d'être discuté au Grand Conseil. Le PATC 2025-2029 sera le tout dernier avant 2030, année pour laquelle l'objectif est d'avoir réduit le trafic individuel motorisé de 40%. Le nouveau réseau de tramways corrigera plusieurs défauts du réseau actuel tout en multipliant les destinations. Le PATC mettra également l'accent sur les **dessertes de loisirs, transports nocturnes et heures creuses**. À côté de cela, **l'aménagement du réseau cyclable** doit être poursuivi dans le cadre du plan d'action de la mobilité douce. Enfin, un projet en cours au Grand Conseil vise à étudier le développement de plus de 100 km **d'axes forts pour les vélos**. Un **poste du budget 2023 est prévu à cet effet**. Ces éléments sont à mettre en relation avec le succès du **Léman Express** (ci-après : LEX), qui rencontre déjà des problèmes de capacité, lesquels pourront être résolus entre 2024 et 2026. Ce réseau porte ses fruits en termes de mobilité transfrontalière.

**La mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée** (ci-après : LMCE) est également en train de s'accélérer. La pacification du centre est notamment prévue pour 2023. Ensuite, l'État de Genève supprime les **places de parking** prévues pour les pendulaires. L'objectif est une utilisation de ces parkings pour l'espace public. Des discussions sont en cours à propos de la **tarification du stationnement** et de la réglementation du stationnement sur fonds privé.

D'autres éléments clés pour la **mobilité durable** sont le travail de la vitesse commerciale des transports collectifs et la régulation du trafic. **Le label Ecomobile** a été créé. Cela permet une stimulation positive auprès des entreprises afin qu'elles réduisent les places destinées aux pendulaires.

### Tableau du budget relatif à la politique publique M01

M. Arnold commente le tableau du budget relatif à la politique publique M01. **Ce dernier s'est détérioré de CHF 24'970'751.- par rapport à 2022** à cause des **subventions** et les **crédits impératifs** accordés par la Commission des finances en mars 2022. Six équivalents temps plein (ci-après : ETP) supplémentaires sont présents dans le budget 2023 pour les mêmes raisons.

M. Favre précise qu'il n'y a toutefois **qu'un seul ETP supplémentaire effectif**.

M. Arnold ajoute que sur les six ETP, cinq proviennent des crédits impératifs accordés par le Conseil fédéral cette année. **Un seul ETP supplémentaire est prévu pour les axes forts vélos. Tous sont activés en investissement** et génèrent des revenus qui neutralisent la charge. Ces coûts se retrouveront dans l'amortissement une fois les actifs mis en service. **Au niveau des charges de biens et services, une augmentation de CHF 292'500.- apparaît.** En premier lieu, il s'agit de la reconduction du crédit impératif qui avait été obtenu par la commission des finances. Une augmentation d'environ CHF 500'000.- se trouve en lien avec la candidature de Genève pour l'accueil du congrès mondial de l'Union internationale des transports publics (UITP) en 2025 et 2027.

Finalement, le Conseil d'État a adopté une **révision du manuel comptable**, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Concrètement, de nouvelles règles spécifiques sont prévues en matière d'activation des charges. Le département des infrastructures (ci-après : DI) et le département des finances et des ressources humaines ont réalisé que les règles étaient peu claires et que certaines devaient être ajustées pour tenir compte de toutes les charges de fonctionnement qui contribuent à la réalisation de l'actif. Ces charges se retrouveront dorénavant dans les futurs crédits d'investissement qui seront soumis à la commission des travaux. **De nombreuses charges étaient auparavant inscrites dans le fonctionnement alors qu'elles relevaient de l'investissement. Il y a donc une diminution des charges de fonctionnement en 2023 (CHF - 500'000.-).** La révision du manuel comptable a été préalablement validée par la Cour des comptes.

En ce qui concerne **les charges de transfert**, le premier élément qui contribue à leur augmentation est le crédit impératif accordé par le Conseil d'État relatif à mise en place de l'offre 2022. À cela s'ajoute la mise en place de l'offre 2023, qui inclut le report de certaines mises en service en raison de retards pris dans la réalisation de travaux. Pour finir, la **compensation des effets de la crise Covid-19** se poursuit. Un changement de comportement a été constaté dans les habitudes des utilisateurs de transports publics et la compensation doit permettre au TPG de limiter leur déficit. Pour ce qui est des autres entités subventionnées, les principales variations ont trait aux indemnités de la communauté tarifaire Unireso. Un autre point saillant est la diminution de l'indemnité allouée aux Chemins de fer fédéraux (ci-après : CFF), qui découle d'un ajustement de l'offre en 2023 (CHF + 600'000.-). Les CFF ont indiqué qu'il n'y a plus d'effet Covid-19 à prendre en considération dans l'offre (CHF – 1.3 millions), de sorte que l'indemnité peut diminuer en définitive d'environ CHF 700'000.- au total. Enfin, les revenus divers sont dus à l'activation des charges de personnel.

M. Favre évoque les **indicateurs**, dont certains reflètent les activités de la mobilité genevoise. **L'offre des TPG a augmenté par rapport à 2019.** Pour le projet de budget 2023, cette **offre devrait augmenter de 16,5%**. L'indice de fluidité du trafic mentionne 5h30 de saturation par jour et il sera difficile de faire mieux. Pour la mobilité douce, 10 km de nouveaux aménagements cyclables sont prévus avec une augmentation de 1000 vélos durant les périodes de pointe. En ce qui concerne le stationnement, la Fondation des Parkings réorganise les places P+R afin de mieux les remplir. Ensuite, il est souhaité la réalisation de 83% des mesures en lien avec la LMCE d'ici la fin de la législature. Le service GE-TRANSPORTS vise un taux de satisfaction de 92% en 2023. Cela permettra de mieux refléter la perception et l'échange avec les usagers.

Questions des député.e.s

La députée (Ve) souhaite savoir, d'abord pourquoi la durée de saturation par jour ne peut pas être améliorée, ensuite si la compensation des effets du Covid-19 pour les TPG va demander encore plus de moyens ou au contraire s'atténuer, et enfin si les auditionnés ont une idée précise des nouvelles lignes de tramways qui traverseront Genève.

M. Dal Busco soutient, pour répondre à la première question, que de nombreux facteurs liés aux effets durables du Covid-19 doivent être pris en considération. L'offre des TPG et de la mobilité douce augmentent. Dans ce dernier domaine, l'augmentation est perceptible. L'augmentation de la fréquence TPG n'a pas encore atteint les seuils visés. Le télétravail subsiste. Il faut en tout cas trouver une terminologie différente à ces phénomènes, car il ne s'agit plus d'effets du Covid-19 à proprement parler, mais plutôt de subsistance des changements de comportements relatifs à la mobilité, lesquels ne sont pas propres au canton de Genève. La tarification des TPG est nettement trop basse. **Une augmentation de quelques centimes des prix des billets et abonnements engendrerait plus de CHF 12'000'000.- de recettes supplémentaires.**

M. Favre ajoute qu'une partie de la population a délaissé les TPG durant la pandémie de Covid-19. Les TPG sont encore dans une phase de transition. Au niveau transfrontalier, **le LEX est un outil indispensable** dont les effets se font sentir même s'il est difficile de dresser un bilan, mais ce ne sera pas suffisant. Sachant que 80% des 100'000 pendulaires indiquent n'avoir aucun problème à trouver des places pour se garer, une suppression de ces places représenterait 80'000 voitures de moins à Genève.

M. Dal Busco indique que de nombreuses entreprises sont intéressées par le label Ecomobile, mais il ne s'agit pas de la majorité. Les nombreuses places prévues pour les pendulaires sont un problème.

La députée (Ve) demande si les pendulaires qui prétendent ne rencontrer aucune difficulté à se garer travaillent en périphérie urbaine.

M. Favre répond que de nombreux pendulaires travaillent au centre-ville même si beaucoup travaillent aussi en zone industrielle.

La députée (Ve) estime que l'idée de rendre la circulation rédhitoire ne porte pas encore ses fruits.

M. Dal Busco affirme qu'à Soral, le filtrage a diminué le trafic avec l'objectif de le réduire de moitié d'ici la fin de l'année. Toutefois, les automobilistes empruntent d'autres routes. Le problème est donc déplacé.

La députée (Ve) aimerait savoir si la diminution de trafic de 40% d'ici 2030 est un objectif réaliste.

M. Favre précise qu'il y a encore de nombreux parcours qui peuvent être effectués très rapidement en voiture à Genève. La compétitivité des TPG est pour l'heure trop faible dans ces zones. L'indice de saturation est un indicateur limité à ce titre.

La députée (Ve) évoque les discussions visant à déplacer les zones LMCE et demande s'il ne pourrait pas être envisagé de viser plus large pour la ceinture urbaine, qui est une zone très dense.

M. Favre explique que la **réduction des nuisances sonores** est déjà visée par la **stratégie de réduction de la vitesse. Un plan d'action du réseau routier** doit encore être proposé au Grand Conseil d'ici quelques semaines. Le nombre de zones II va s'étendre considérablement. Le projet principal est d'intégrer tout ce qui est à l'intérieur de la ceinture urbaine en zone I ou II.

La députée (Ve) comprend qu'il s'agit d'un projet de loi actualisant la situation par rapport à 2016.

M. Favre confirme que ce projet de loi prévoit une carte dynamique et évolutive selon l'avancement, la démographie et d'autres facteurs. Le plan d'action du réseau routier fixe la carte et permet son évolution.

M. Dal Busco affirme que l'extension du réseau de tramways comprendra des lignes qui contournent le centre-ville, dites de ceinture.

M. Favre indique que des simulations de trafic ont mis en lumière que le nouveau réseau de tramways aboutira à un gain de capacité. Une saturation arrivera **rapidement avant l'avènement de la diamétrale ferroviaire**. Le réseau de tramways est radioconcentrique et impose à 25% de passagers de traverser le centre alors qu'ils n'ont rien à y faire. L'objectif serait de mieux relier le secteur de l'aéroport au Grand-Lancy et les Nations aux Eaux-Vives. Les futurs itinéraires ne sont pas encore définis précisément.

La députée (Ve) souhaite connaître l'impact du référendum à l'encontre du tram qui passe par la route de Ferney.

M. Dal Busco soutient que la décision attaquée est une délibération du conseil municipal, qui ne modifiera pas le projet et n'aura aucun effet sur la réalisation de l'ouvrage.

M. Gorce confirme que cet élément n'a pas d'impact direct sur la réalisation du projet en tant que tel.

Le député (PLR) pense qu'il serait souhaitable de prévoir des axes différents selon les types de véhicules au lieu de tous les faire passer partout. Cela dit, il demande d'abord s'il existe véritablement des feux intelligents qui gèrent mieux le trafic ou si, au contraire, les feux sont paramétrés pour encombrer la circulation, et ensuite s'il serait possible d'obtenir un crédit supplémentaire pour installer des feux vraiment intelligents.

M. Dal Busco souligne deux aspects. Premièrement, l'augmentation de la vitesse commerciale des TPG permet d'améliorer leur attractivité et de diminuer les coûts pour

les contribuables. Cela favorise l'intérêt de tout un chacun. Deuxièmement, la mobilité est une condition-cadre de l'économie et il n'est pas souhaitable que des professionnels qui doivent transporter des marchandises se retrouvent dans des bouchons. Un réseau routier saturé impacte négativement ces deux aspects, car il y a trop d'automobilistes. La seule perspective d'amélioration est alors de réduire le nombre de voitures de tourisme, peu importe qu'elles soient électriques ou d'un autre type. **L'économie a besoin de la mobilité**, raison pour laquelle cette dernière doit être améliorée, ce qui peut être fait par un dégagement de l'espace au profit des TPG.

En ce qui concerne la première remarque du député (PLR), il est effectivement peu pratique que tous les modes de transport soient partout. Une interprétation littérale de la Constitution impose de respecter des exigences difficiles à mettre en œuvre. Or, il serait également très délicat de faire passer les différents types de véhicules par des endroits différents. Quoi qu'il en soit, la diminution du nombre véhicules et, en particulier, du trafic pendulaire, est un objectif assumé.

M. Favre ajoute qu'un plus grand nombre de feux intelligents est requis. Dans le cadre du **Projet d'agglomération 4**, discuté en commission des travaux, le DI a demandé des budgets, qui seront en partie financés par la Confédération. Certaines entreprises refusent parfois de mettre à jour leurs feux, entraînant l'obsolescence de ces derniers après quelques années. **Pour les piétons, des boutons-poussoirs** ont été installés pratiquement partout. Il reste toutefois difficile de mettre en œuvre les règles de priorisation du trafic piéton en zone I. Les flux gérés sont trop massifs. Les injections de trafic par minute ont dû être limitées. Une dissuasion est indispensable.

Le député (PLR) aimerait savoir, premièrement combien de places de stationnement sont réservées aux départements, services ou offices et dans quelle mesure ces places sont prises en charge, deuxièmement si la **problématique du péage urbain** pourrait être envisagée, et troisièmement, en ce qui concerne la volonté d'augmenter le nombre de véhicules électriques, si un budget est prévu pour les recharges dans les immeubles et s'il existe une évaluation du nombre de places prévues.

M. Dal Busco soutient que **la règle est de ne plus prévoir de places pour les pendulaires** et que les fonctionnaires ne bénéficient donc plus de facilités de cet ordre. Des exceptions restrictives et contrôlées listées par le Conseil d'État sont prévues, par exemple pour le personnel qui travaille en dehors des heures habituelles. Dans le domaine de l'enseignement, seuls les professeurs qui travaillent au sein de plusieurs établissements au cours d'une journée (= voltigeurs) disposent encore de places. Par souci d'égalité de traitement, le Conseil d'État a incité les communes à supprimer les places de parkings prévues pour les enseignants du primaire. Pour répondre à la deuxième question, un crédit a été voté par le Parlement pour étudier le péage urbain. Cette affaire est en attente au niveau fédéral depuis la votation en défaveur de la taxe sur le CO<sub>2</sub>. Enfin, à propos des recharges de véhicules électriques, les recharges de ces véhicules requièrent des infrastructures. Des problèmes de gestion se posent dans les parkings publics, mais la problématique principale est l'équipement de chargement dans les nouveaux quartiers déjà construits. Au niveau public, le développement en cours est positif.

M. Favre précise que le DI est conscient que **l'électromobilité** doit être soutenue davantage. Une *task force* mise en place sera pilotée par les responsables adjoints de la politique publique du département du territoire et du DI, avec la Ville de Genève, les Services Industriels de Genève et la Fondation des Parkings. À côté de cela, un organe de gestion de l'électromobilité vaste est déjà en place. Actuellement, le règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privé impose simplement aux nouveaux immeubles d'avoir une gaine vide, cela va changer dans le sens d'un renforcement des exigences avec le nouveau règlement dont la consultation a été effectuée récemment. Un autre problème est celui des parkings d'immeubles déjà existants, pour lesquels les régies sont peu entreprenantes. **L'État joue son rôle en subventionnant l'acquisition de bornes.** Les montants prévus cette année ont déjà été dépassés et devraient doubler l'année prochaine. Quoi qu'il en soit, la coordination doit être améliorée.

## M 02 Infrastructures routières et de transports

M. Gorce évoque les projets prioritaires et détaille les indicateurs du programme public M02. **Les principaux investissements** en matière d'infrastructures de mobilité ont trait aux **transports collectifs** et aux **mesures du projet d'agglomération**. De nombreuses infrastructures doivent encore être réalisées pour notamment atteindre les objectifs évoqués en M01. Un nouvel indice de propreté des routes cantonales complète les trois indicateurs de satisfaction envoyés aux communes. Grâce aux dispositifs implantés aux balayeuses, il permet de mesurer le niveau de propreté et d'améliorer l'efficacité du nettoyage. Cet indice d'efficacité normé répond à la demande d'un audit de la Cour des comptes. Un indicateur sur **les liaisons internationales** au départ de l'aéroport international de Genève est également utilisé. Il revient aux valeurs cibles présentes par le passé avant la pandémie.

### Questions des député.e.s

La députée (Ve) demande si l'augmentation des liaisons internationales est liée à un accord avec **l'aéroport**.

M. Dal Busco relève que le nombre de liaisons internationales au départ de Genève n'est pas un indicateur pertinent pour le Conseil d'État. Le réseau de liaisons de l'aéroport est déjà mature. En revanche, une augmentation du nombre de connexions longue distance pourrait être stratégiquement intéressante.

M. Gorce précise que le nombre de liaisons actuel est le même qu'avant la période pré-Covid-19.

M. Dal Busco ajoute que cela se traduit par des résultats financiers plus favorables. **L'aéroport a subi une perte sèche de CHF 230'000'000.- à CHF 240'000'000.- en deux ans.** En 2022, il a pu réaliser des bénéfices, dont la moitié revient normalement au Conseil d'État. Au vu des pertes, aucune rétrocession n'a été effectuée en 2020 et 2021. **En 2022, le pourcentage cédé a été réduit par accord à 25%, car l'aéroport a urgemment besoin de reconstituer ses fonds propres.**

La députée (Ve) requiert des précisions sur la façon dont ces rétrocessions sont utilisées.

M. Dal Busco répond que ces rétrocessions font partie des recettes générales. La diminution du pourcentage de rétrocessions n'engendrera aucun effet négatif, car l'État n'a pas estimé que l'aéroport réaliserait des bénéfices en 2022. Il y aura donc **des recettes supplémentaires d'une douzaine de millions de francs**.

La députée (Ve) souhaite savoir si l'implantation de **Caran d'Ache sur le boulevard des Abarois** va dans le sens de la sollicitation des entreprises abordée précédemment en termes de vision de l'aménagement.

M. Dal Busco déclare que l'objectif est que les entreprises qui s'implantent limitent le nombre de places disponibles pour leurs collaborateurs. En ce qui concerne Caran d'Ache, cet aspect n'a pas de lien avec le boulevard des Abarois. Ce dernier a été redimensionné et est désormais un barreau entre la route d'Aire-la-Ville et la bretelle autoroutière. Il permet à la fois de desservir le quartier pour favoriser son développement et de décharger la partie la plus centrale de la route de Chancy. Cet ouvrage vise à maîtriser le trafic.

M. Gorce souligne le fait que ce boulevard a été réduit en longueur, mais également en largeur. L'infrastructure sera bien moins conséquente que ce qui était prévu initialement.

La députée (Ve) aimerait savoir si **la passerelle piétonne au pont du Mont-Blanc** sera bientôt installée.

M. Dal Busco déclare que ce projet a été bloqué, mais connaît désormais des avancées décisives. Un début de chantier en 2025 est espéré.

M. Gorce précise que ce projet est financé par la Ville de Genève et le canton.

### **M 03 Admission à la circulation routière et à la navigation**

M. Leibzig aborde le programme public M03. Trois axes principaux sont prévus au niveau stratégique. Premièrement, **les prestations en ligne** doivent évoluer pour éviter des déplacements superflus. Deuxièmement, une mission de l'office cantonal des véhicules est une réduction des retards. Troisièmement, **la fabrication des permis de conduire sera centralisée au niveau national**. Les permis de conduire seront disponibles sur smartphones en 2023. Il est inutile d'investir dans de nouvelles imprimantes laser qui engendrent des coûts considérables. En dehors de ces aspects, **les jeunes passent davantage de permis deux-roues depuis le début de la période post-Covid-19**. L'autorisation de passer ces permis à 17 ans a augmenté leur attractivité. La mobilité douce a probablement perdu quelques années de ce fait.

#### Questions des député.e.s

La députée (Ve) aimerait obtenir un pourcentage de l'augmentation des permis chez les jeunes. (voir tableau en annexe)

M. Leibzig fournira un tableau contenant le nombre de permis passé, mais pas l'âge auquel les nouveaux conducteurs les passent, cette information n'étant pas référencée.

La députée (Ve) demande si le nombre de dépôts de plaques a augmenté.

M. Leibzig affirme que ce n'est pas le cas, mais une réponse précise requiert des analyses plus poussées. **Certaines personnes achètent un véhicule électrique sans renoncer à leur autre véhicule.** Les véhicules électriques sont optimaux pour la circulation urbaine, mais peu attractifs pour les voyages de longue distance. Les recharges doivent être plus rapides. Cela étant, les inquiétudes liées aux véhicules électriques s'estomperont probablement en quelques années.

La députée (Ve) relève **que plus de la moitié de la population en ville ne possède pas de véhicule privé** et souhaite comprendre s'il n'y a pas tout de même une tendance à délaisser les véhicules privés.

M. Leibzig considère que la mobilité est consommée différemment en ville. Un véhicule privé est à l'arrêt la plupart du temps et engendre de la **pollution urbaine**. En ville, les habitants se déplacent par d'autres moyens. Des analyses plus poussées permettraient d'établir de véritables statistiques.

Le député (PLR) souhaite savoir si des discussions sont en cours pour équiper les **trottinettes électriques** de plaques d'immatriculation.

M. Leibzig relève que la Confédération a supprimé les plaques pour vélos et n'en instaurera donc probablement pas pour les trottinettes électriques.

M. Dal Busco ajoute que les sociétés de trottinettes électriques en libre-service se sont constamment vu refuser des autorisations de s'implanter et la position étatique reste la même à l'heure actuelle.

**La séance prend fin avec les remerciements des député.e.s.**

# Projet de budget 2023

*ANNEXE I*

## Politique publique **M Mobilité**

Audition du 10 octobre 2022



Département des infrastructures  
Office cantonal des transports - Office cantonal du génie civil - Office cantonal des véhicules

10/10/2022 - Page 1

# Projet de budget 2023

## Fonctionnement

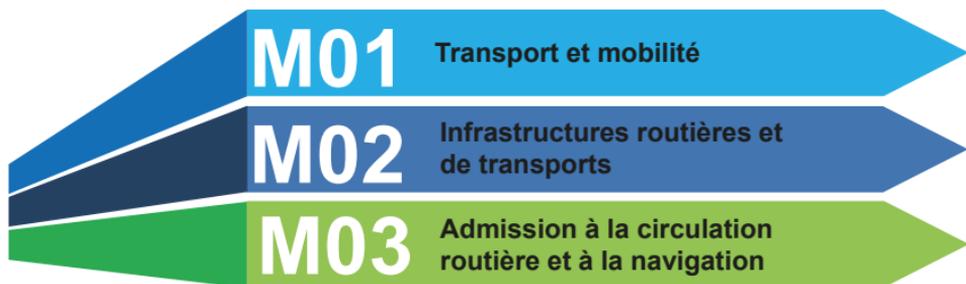


Département des infrastructures  
Office cantonal des transports - Office cantonal du génie civil - Office cantonal des véhicules

10/10/2022 - Page 2

## M Mobilité

### Arborescence de la politique publique



## M01 Transport et mobilité

### Projets prioritaires 2023

#### Renforcement des transports collectifs et concrétisation des projets d'agglomération :

- Développer les infrastructures de transports publics (train + tram)
- Plan d'actions des transports collectifs

#### Accompagnement du LEX et accélération de la mise en œuvre pour une mobilité cohérente et équilibrée

- Stationnement
- Régulation du trafic et vitesse commerciale
- Plans de mobilité d'entreprise
- Focus sur le transport professionnel

#### Aménagement du réseau cyclable (mobilité douce) :

- Plan d'actions de la mobilité douce

# M01 Transport et mobilité

Département responsable : DI

## BUDGET

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22 en francs	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
<b>CHARGES</b>	<b>400'507'516</b>	<b>24'970'751</b>	<b>6.6%</b>	<b>375'536'765</b>	<b>388'083'392</b>
30 Charges de personnel	15'721'847	753'233	5.0%	14'968'614	14'673'521
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'969'849	292'500	5.2%	5'677'349	6'049'144
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'830'157	709'170	8.7%	8'120'987	7'149'266
34 Charges financières	3'712'500	0	0.0%	3'712'500	2'649'047
36 Charges de transfert	363'690'572	23'215'848	6.8%	340'474'724	355'630'058
38 Charges extraordinaires	2'563'991	0	0.0%	2'563'991	1'916'237
39 Facturations internes	18'600	0	0.0%	18'600	16'120
<b>REVENUS</b>	<b>10'197'017</b>	<b>297'893</b>	<b>3.0%</b>	<b>9'899'124</b>	<b>9'051'409</b>
42 Taxes et redevances	70'332	24	0.0%	70'308	86'586
43 Revenus divers	2'795'418	297'869	11.9%	2'497'549	2'814'188
44 Revenus financiers	6'807'000	0	0.0%	6'807'000	5'626'569
46 Revenus de transferts	524'267	0	0.0%	524'267	524'067
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-390'310'499</b>	<b>-24'672'858</b>	<b>6.7%</b>	<b>-365'637'641</b>	<b>-379'031'983</b>
Coût d'état-major	-334'852	-334'852	-	-	-258'389
Coût des prestations de moyens	-4'136'902	-4'136'902	-	-	-4'637'355
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-394'782'253</b>	<b>-394'782'253</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-383'927'727</b>

## POSTES

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22 en ETP	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>101.70</b>	<b>5.90</b>	<b>6.16%</b>	<b>95.80</b>	<b>94.40</b>
ETP fixes	92.70	-0.10	-0.11%	92.80	88.80
ETP auxiliaires	-	-	-	-	0.50
ETP agents spécialisés	9.00	6.00	200.00%	3.00	5.10



Département des infrastructures  
Office cantonal des transports

10/10/2022 - Page 5

## M01 Justification des principaux écarts

### 30 - Charges de personnel : + 0.8 million (+ 5.0%)

Renfort de 6 ETP, dont

- 5 ETP, accordés par la Commission des finances dans le cadre des crédits impératifs 2022, chargés d'effectuer:
  - les études d'infrastructures de transports collectifs,
  - les études pour des aménagements cyclables,
  - l'implantation de la signalisation dans le cadre de la mise en œuvre de la LMCE et
  - la nouvelle stratégie cantonale en matière de vitesse relative à l'assainissement du bruit routier.
- 1 nouvel ETP chargé des études à mener dans le cadre du projet axes forts vélos

A relever que ces ETP sont entièrement activés en investissement, leur coût (0.3 million) est neutralisé en revenu (voir nature 43).

### 31 - Charges de biens et services : + 0.3 million (+ 5.2%)

Reconduction du crédit impératif obtenu de la Commission des finances en 2022 (+ 0.3 million), en vue de la mise en œuvre des plans d'actions mobilité et projets prioritaires inscrits au plan décennal des investissements (PDI);

Candidature du canton de Genève pour l'accueil des congrès 2025 et 2027 de l'UITP (+ 0.5 million);

Adoption par le Conseil d'Etat de la révision du manuel comptable de l'Etat de Genève induisant un changement de périmètre d'activation des charges (- 0.5 million).



Département des infrastructures  
Office cantonal des transports

10/10/2022 - Page 6

## M01 Justification des principaux écarts

36 - **Charges de transfert** : + 23.2 millions (+ 6.8%)

- Augmentation de l'indemnité aux Transports publics genevois (TPG), tenant compte de l'adaptation du soutien additionnel accordé en raison de la crise sanitaire (+ 22.7 millions) et se décomposant comme suit :
  - Mise en place de l'offre 2022 selon le rapport d'étape adopté par le CE en juillet 2021 (+ 8.9 millions), accordé par la Commission des finances en 2022 (= crédit impératifs);
  - Mise en place de l'offre 2023 selon le rapport d'étape adopté par le CE en octobre 2022, incluant le report de la mise en service du BHNS Grands-Esserts et Frontenex en 2025 et du tram 15 (tronçon ZIPLO – Saint-Julien en 2026 (-10.8 millions).
  - Compensation des effets de la crise sanitaire COVID-19 qui a entraîné une modification des habitudes des utilisateurs (+ 24.6 millions);
- Appui financier additionnel en faveur des Mouettes Genevoises SA au titre du mécanisme de garantie de recettes prévu dans le contrat de prestations 2020-2024 (+ 0.1 million);
- Hausse de la contribution du canton au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) en raison de l'augmentation du fonds fédéral de 48 millions entre 2022 et 2023 (+ 0.3 million);
- Augmentation des indemnités de la communauté tarifaire intégrale CTI Unireso en application des droits fédéral et cantonal en vue de compenser les rabais tarifaires accordés à certaines franges de la population ainsi que les augmentations tarifaires nationales non répercutées (+ 0.6 million);
- Hausse de la subvention accordée à la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN), afin de lui permettre de s'adapter aux exigences légales et aux évolutions administratives et financières (+ 0.3 million);
- Diminution de l'indemnité versée aux CFF en raison de la fin estimée des effets de la crise sanitaire COVID-19, compensée par une adaptation des coûts non couverts liés à l'offre 2023 (-0.7 million).

## M01 Justification des principaux écarts

43 - **Revenus divers** : + 0.3 million (+ 11.9%)

Activation de charges de personnel en lien avec les études infrastructures de transports collectifs, les études pour les aménagements cyclables, l'implantation de la signalisation dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) génère un revenu supplémentaire (+ 0.3 million).

## M01 Indicateurs PB2023

	Type indicateur	PB23	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Actions en faveur des transports publics</b>						
1.1 Croissance de l'offre exprimée en PKR par rapport à 2019 (en valeur relative)	Efficacité	+16.5%	+11.6%		+21.3%	2024
<b>2. Evaluation de la fluidité du trafic routier</b>						
2.1 Saturation/densité du trafic routier exprimé en heures par 24heures	Qualité	5h30	5h30	5h28	5h30	2023
<b>3. Actions en faveur de la mobilité douce</b>						
3.1 Nouveaux aménagements cyclables sur le territoire genevois	Efficacité	+10km	+9km	+30.8km	+50km	2023
3.2 Evolution du trafic cycliste pendant les périodes de pointe	Efficacité	+1'000 vélos	+1'000 vélos	-6100 vélos	+5'000 vélos	2023
<b>4. Actions en faveur du stationnement</b>						
4.1 Taux d'occupation annuel des places P+R (Abonnements)	Efficacité	88%	81%	61%	88%	2023
<b>5. Mesures en faveur de la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)</b>						
5.1 Taux de réalisation des mesures LMCE	Efficacité	83%	55%		83%	2023
<b>6. Communication avec les usagers et usagers</b>						
6.1 Taux de satisfaction de l'application	Efficacité	92%	90%		92%	2023

## M02 Infrastructures routières et de transports

### Projets prioritaires 2023

- Poursuivre les travaux de la route des Nations, les études du boulevard des Abarois et du barreau de Montfleury;
- Obtenir l'autorisation de construire pour le réaménagement du quai de Cognoy en vue du démarrage des travaux;
- Mettre en service le tramway de Saint-Julien (tronçon Palettes-Ziplo);
- Accompagner les études de nouvelles lignes de tram et BHNS et démarrer les travaux selon les autorisations obtenues, notamment l'axe Frontenex (printemps 2023);
- Suivre la réalisation du développement du réseau ferroviaire;
- Suivre les études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'Office fédéral des routes (OFROU);
- Poursuivre les études complémentaires de la traversée du lac sur la base de l'évaluation de la Confédération dans son programme de développement stratégique (PRODES);
- Mener les études relatives à l'élargissement du Pont de Lancy;
- Poursuivre les études d'avant-projet sur la ceinture urbaine en vue du dépôt des requêtes en autorisation de construire;
- Mettre en œuvre la stratégie d'éclairage du domaine public cantonal routier (Optimalux – plan ombre et lumière).

## M02 Infrastructures routières et de transports

### BUDGET

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
		en francs	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>117'511'909</b>	<b>1'253'049</b>	<b>1.1%</b>	<b>116'258'860</b>	<b>119'675'899</b>
30 Charges de personnel	21'754'756	985'146	4.7%	20'769'610	20'408'669
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'244'739	-30'000	-0.3%	11'274'739	11'440'946
33 Amortissements du patrimoine administratif	46'144'079	277'254	0.6%	45'866'825	47'441'226
36 Charges de transfert	38'333'335	7'649	0.0%	38'325'686	37'874'333
37 Subventions redistribués	-	-	-	-	2'448'157
39 Facturations internes	35'000	13'000	59.1%	22'000	62'569
<b>REVENUS</b>	<b>102'862'566</b>	<b>47'521'534</b>	<b>85.9%</b>	<b>55'341'032</b>	<b>57'486'992</b>
42 Taxes et redevances	14'904'910	206	0.0%	14'904'704	14'294'411
43 Revenus divers	3'255'985	101'059	3.2%	3'154'926	2'606'636
44 Revenus financiers	47'250'000	47'250'000	-	0	-
46 Revenus de transferts	36'879'921	213'769	0.6%	36'666'152	37'129'904
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	2'448'157
49 Facturations internes	571'750	-43'500	-7.1%	615'250	1'007'883
<b>RESULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-14'649'343</b>	<b>46'268'485</b>	<b>-76.0%</b>	<b>-60'917'828</b>	<b>-62'188'907</b>
Coût d'état-major	-463'344	-463'344	-	-	-359'381
Coût des prestations de moyens	-5'192'934	-5'192'934	-	-	-5'479'572
Coûts répartis	26'500	26'500	-	-	23'491
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-20'279'121</b>	<b>-20'279'121</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-68'004'369</b>
<b>POSTES</b>					
	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22		Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>171.35</b>	<b>6.55</b>	<b>3.97%</b>	<b>164.80</b>	<b>164.80</b>
ETP fixes	167.65	3.85	2.35%	163.80	161.30
ETP auxiliaires	-	-	-	-	2.50
ETP agents spécialisés	3.70	2.70	270.00%	1.00	1.00

## M02 Justification des principaux écarts

### 30 - Charges de personnel : + 1.0 million (+ 4.7%)

Renfort de 6.7 ETP, accordés par la Commission des finances dans le cadre des crédits impératifs 2022, à raison de:

- +2.7 ETP pour accélérer la réalisation des projets d'agglomération, des infrastructures tramways et des aménagements routiers et cyclables. Ces postes étant activables en investissement, ils sont entièrement neutralisés en revenu (nature 43);
- +4 ETP pour l'internalisation des activités d'électromécanique et de signalisation dans le cadre de la convention sur le service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA). Ces postes sont intégralement refacturés à SIERA.

### 31 - Charges de biens et services : - 0.03 million (-0.3%)

- Mise en service des aménagements et nouvelles routes induisant des charges supplémentaires d'exploitation (+0.4 million);
- Indemnités liée à l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit – OPB (+ 0.1 million);
- Adoption par le Conseil d'Etat de la révision du manuel comptable de l'Etat de Genève induisant un changement de périmètre d'activation des charges (- 0.5 million).

### 33 - Amortissements du patrimoine administratif : + 0.3 million (+ 0.6%)

- Les charges d'amortissement qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en augmentation.

## M02 Justification des principaux écarts

### 43 - Revenus divers : + 0.1 million (+ 3.2%)

- Activation des charges de personnel octroyées dans le cadre des crédits impératifs adoptés par la Commission des finances en date du 2 mars 2022, voir nature 30.

### 44 - Revenus financiers : + 47.3 millions

- Suite à la reprise de l'activité aéroportuaire en 2022, l'Etat de Genève bénéficie à nouveau d'une part au bénéfice de l'Aéroport international de Genève.

### 46 - Revenus de transfert : + 0.2 million (+ 0.6%)

- Refacturation de charges de personnel à SIERA (+0.1 million).
- Adaptation des produits différés des subventions d'investissement (+0.1 million).

## M02 Indicateurs 2023

	Type indicateur	PB23	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics)</b>						
1.1 Avancement des projets d'infrastructures : taux de réalisation annuel des investissements présentant le rapport en % entre les dépenses effectives et le budget d'investissement	Efficacité	80%	80%		85%	2024
<b>2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales</b>						
2.1 Indice de propreté des routes cantonales (CCI) : indice prenant en compte la propreté des routes cantonales et les effets environnementaux liés à leur entretien.	Efficacité	3.8	3.8		3.8	2023
2.2 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	80%	80%	84%	80%	2024
2.3 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	80%	80%	88%	80%	2024
2.4 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	80%	80%	95%	80%	2024
<b>3. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)</b>						
3.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	140-145	110	136	143	2024

## M03 – Admission à la circulation routière et à la navigation

### Projets prioritaires 2023

- L'évolution du guichet virtuel de l'OCV, avec l'augmentation des prestations en ligne, se poursuit afin que son accessibilité soit facilitée, tout en limitant la nécessité de déplacement des usagers et usagers. Cela redimensionnera les besoins structurels immobiliers permettant une diminution des surfaces nécessaires pour la future relocalisation de l'OCV sur le canton.
- Le projet de relocalisation de l'OCV incluant d'autres acteurs de l'administration sur un site unique se poursuit.
- La diminution des délais des contrôles périodiques obligatoires concernant les véhicules est d'importance prioritaire. En effet, tant pour la sécurité routière que pour la conformité aux exigences de l'Office fédéral des routes (OFROU), les retards engendrés par la pandémie COVID-19 et la très forte augmentation des demandes de prestations routières et navales, notamment pour l'obtention d'un permis de conduire, doivent pouvoir être résorbés, dans des délais raisonnables pour la clientèle, afin de revenir à la situation normale qui prévalait en 2019.
- Mise en place des dernières exigences dictées par l'OFROU, en termes de contrôle des véhicules en lien notamment avec l'évolution technologique et les nuisances environnementales, tels que les nouveaux contrôles des filtres à particules.

## M03 – Admission à la circulation routière et à la navigation

### BUDGET

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22 en francs	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
<b>CHARGES</b>	<b>17'074'594</b>	<b>264'885</b>	<b>1.6%</b>	<b>16'809'709</b>	<b>17'010'069</b>
30 Charges de personnel	14'042'225	60'231	0.4%	13'981'994	13'757'678
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'984'239	202'927	7.3%	2'781'312	3'202'483
33 Amortissements du patrimoine administratif	37'130	1'727	4.9%	35'403	35'909
39 Facturations internes	11'000	0	0.0%	11'000	13'999
<b>REVENUS</b>	<b>26'740'188</b>	<b>-622'448</b>	<b>-2.3%</b>	<b>27'362'636</b>	<b>25'926'025</b>
42 Taxes et redevances	26'250'188	-399'948	-1.5%	26'650'136	25'270'848
43 Revenus divers	-	-	-	-	225
46 Revenus de transferts	490'000	-220'000	-31.0%	710'000	654'702
49 Facturations internes	0	-2'500	-100.0%	2'500	250
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>9'665'594</b>	<b>-887'333</b>	<b>-8.4%</b>	<b>10'552'927</b>	<b>8'915'956</b>
Coût d'état-major	-299'079	-299'079	-	-	-242'262
Coût des prestations de moyens	-4'840'716	-4'840'716	-	-	-7'369'568
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>4'525'799</b>	<b>4'525'799</b>	-	-	<b>1'304'125</b>

### POSTES

	PBudget 2023	Variations PB23-12èmes 22 en ETP	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>115.91</b>	<b>1.70</b>	<b>1.49%</b>	<b>114.21</b>	<b>112.53</b>
ETP fixes	115.91	1.70	1.49%	114.21	108.53
ETP auxiliaires	-	-	-	-	4.00

## M03 – Justification des principaux écarts

### 30 - Charges de personnel : + 0.1 million (+ 0.4%)

Renfort de 1.7 ETP, accordés par la Commission des finances dans le cadre des crédits impératifs 2022, à raison de:

- 5 ETP d'experts techniques pour 2 ans visant à résorber le retard accumulé pendant la pandémie. Ces postes seront supprimés courant 2024.
- 0.5 ETP pour faire face à la hausse des mesures administratives liées à la modernisation des équipements de contrôle automatique de la police cantonale (L12240).
- -3.8 ETP liés aux transferts intra et inter-départementaux (dont -4.8 ETP suite au transfert de la fourrière cantonale au DSPS).

A relever que ces ressources supplémentaires sont autofinancées par les émoluments qu'elles génèrent (nature 42).

### 31 - Charges de biens et services: + 0.2 million (+ 7.3%)

- La centralisation de l'impression des permis de conduire à l'Association des services des automobiles (asa), entraîne un surcoût.

## M03 – Justification des principaux écarts

### 42 - Taxes et redevances : - 0.4 million (- 1.5%)

- Diminution des émoluments du service des prestations (- 1.1 million);
- Emoluments supplémentaires suite à l'engagement, courant 2022, de 5 expertes/experts techniques pour résorber le retard accumulé pendant la pandémie (+ 0.7 million).

### 46 - Revenus de transferts : -0.2 million (-31.0%)

- Disparition progressive de l'indemnité fédérale associée à la vente de vignettes autoroutières suite à la décision de la Confédération de les vendre en ligne dès 2023.

## M03 Indicateurs PB2023

	Type indicateur	PB23	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours</b>						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	13	15	14	12	2024
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2024
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	8	9	9	7	2024
<b>2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'aptitude médicale</b>						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2024
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 75 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2024
<b>3. Promouvoir les prestations en ligne</b>						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	24	23	20	60	2026

# Projet de budget 2023

## Investissements

## M Mobilité

Libellé	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Projet de Budget 2022	Projet de Budget 2023	% crédit	Variation 2023-2022
<b>M – MOBILITÉ</b>						
5 Dépenses d'investissement	3'982'019'627	1'378'626'174	245'372'174	192'560'820	5%	-52'811'354
6 Recettes d'investissement	303'499'000	83'149'847	24'500'000	24'400'000	8%	-100'000
<i>Investissements Nets</i>	3'678'520'627	1'295'476'327	220'872'174	168'160'820	5%	-52'711'354
<b>CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1</b>						
5 Dépenses d'investissement	3'262'886'322	580'527'794	205'987'760	155'044'703	5%	-50'943'057
6 Recettes d'investissement	292'499'000	78'824'925	22'300'000	22'200'000	8%	-100'000
<i>Investissements Nets</i>	2'970'387'322	501'702'869	183'687'760	132'844'703	4%	-50'843'057
<b>CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT – 2</b>						
5 Dépenses d'investissement	190'760'305	80'171'270	35'384'414	34'516'117	18%	-868'297
6 Recettes d'investissement	11'000'000	4'324'922	2'200'000	2'200'000	20%	
<i>Investissements Nets</i>	179'760'305	75'846'348	33'184'414	32'316'117	18%	-868'297
<b>PRETS FERROVIAIRES - 4</b>						
5 Dépenses d'investissement	528'373'000	717'927'110	4'000'000	3'000'000	1%	-1'000'000
<i>Investissements Nets</i>	528'373'000	717'927'110	4'000'000	3'000'000	1%	-1'000'000



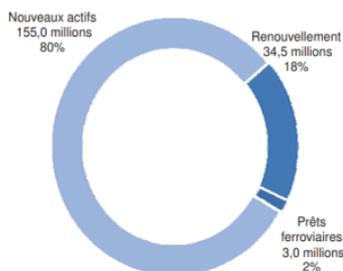
Département des infrastructures  
Office cantonal des transports - Office cantonal du génie civil - Office cantonal des véhicules

10/10/2022 - Page 21

## M Mobilité

### Principaux nouveaux actifs :

- Réseau de tramways et bus : 67 millions
- Projets d'agglomération : 43 millions
- Plan d'actions du réseau routier : 10 millions
- Etudes et réalisation du réseau ferroviaire : 8 millions



Renouvellement d'actifs : 34.5 millions

Dépenses brutes 2023 = 192.5 millions



Département des infrastructures  
Office cantonal des transports - Office cantonal du génie civil - Office cantonal des véhicules

10/10/2022 - Page 22

## ANNEXE 2

**Circulation routière: examens pratiques réussis**

<i>Type d'examen:</i>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022 *</b>
Courses de contrôles (dont échange permis étranger)	1'056	1'051	1'038	947	1'198	513
Pratique catégories B (voiture et remorque)	5'035	4'933	5'077	4'890	6'065	3'602
Pratique catégories professionnelles	614	521	533	442	431	266
Pratique handicapé	4	9	9	10	8	2
Pratique moto (cat. A+A1)	1'922	1'979	1'800	1'746	2'529	1'468
<b>Total examens pratiques réussis</b>	<b>8'632</b>	<b>8'496</b>	<b>8'457</b>	<b>8'036</b>	<b>10'231</b>	<b>5'852</b>

\* Etat au 01.09.2022

Source: Office cantonal des véhicules

## 2) PRÉSENTATIONS DES ENTITÉS PUBLIQUES AUTONOMES

ANNEXE 2A



Direction des finances  
Pôle Pilotage - CRG

### PROJET DE BUDGET 2023



Commission des Finances du Grand Conseil  
5 octobre 2022



Hôpitaux  
Universitaires  
Genève

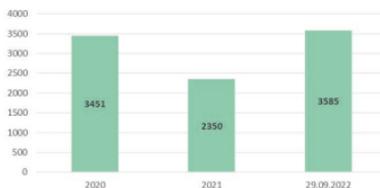
### PRINCIPAUX ELEMENTS DU BUDGET 2023

**Contexte 2022 :** Double crise Covid et Energie

- La plus grosse année Covid des HUG
- Reprise progressive de l'activité stationnaire entre les vagues
- Absences élevées et décréue du dispositif Covid semestre 2
- Surcoûts inflation et énergie majeurs (+33 MCHF, dont +27 MCHF pour l'énergie)

→ Demande de crédit complémentaire 95 MCHF

Nombre cumulé de séjour hospitaliers Covid-19+  
Source : TBO-Covid 29.09.22



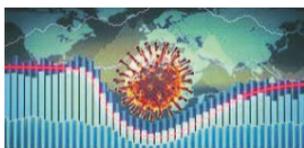
2022 sera supérieure à 2020 en terme d'hospitalisations Covid

**Enjeux et Hypothèses 2023 :**

- Retour à un niveau d'activité pré pandémie
- Maintien d'un dispositif Covid efficace et réadapté
- Financement Etat +3% (+20 MCHF, essentiellement mécanismes salariaux)
- Un budget équilibré et responsable décentralisé au niveau de chaque département
- Des surcoûts énergie de +23 MCHF dont les HUG ne peuvent absorber que 4 MCHF entrainant un déficit de 19.3 MCHF non couvert



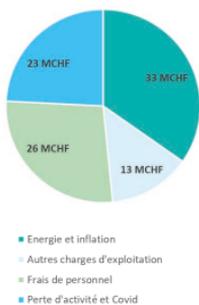
Hôpitaux  
Universitaires  
Genève



## CONTEXTE 2022

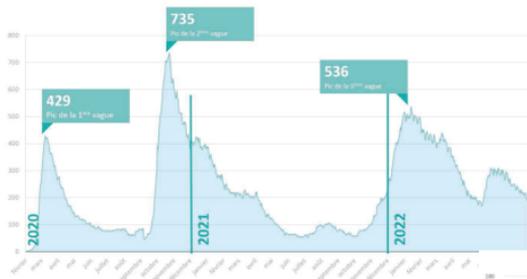


Conséquence de la « double crise » **Covid et Energie**, le déficit projeté HUG à fin 2022 atteint **95 MCHF** dont plus du tiers est lié aux surcoûts de l'énergie et à l'inflation.



- Pertes d'activité: -23 MCHF
  - Stationnaire: -49 MCHF (-5%)
  - Ambulatoire et activité Covid: +26 MCHF
- Charges de personnel = -26 MCHF (-2%), en lien avec les absences, les rentes pont et le personnel supplémentaire Covid
- Charges d'exploitation = -46 MCHF dont -33 MCHF conséquences de la crise énergétique et de l'inflation

## CONTEXTE 2022-23 : MAINTIEN DU DISPOSITIF COVID



Le dispositif Covid mis en place dès 2020, s'est adapté au gré des 7 vagues de la crise. Il sera reconduit en 2023 dans une configuration réduite (49 lits stationnaires).

### Un dispositif agile:

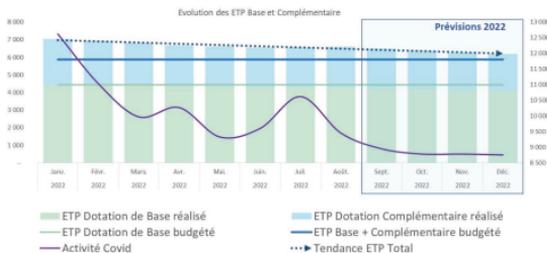
- Réaffectation de 700 etp entre le début et la fin de l'année 2022
- Durant les périodes de forte activité Covid (5<sup>e</sup> vague), transfert de personnel des départements vers le dispositif
- Durant les périodes de faible activité Covid : transfert du dispositif Covid vers les départements pour faire face aux absences

### ÉVOLUTION DU DISPOSITIF COVID

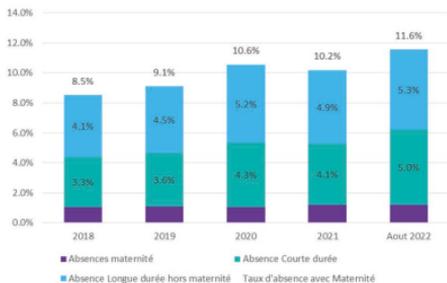


## CONTEXTE 2022-23 : un personnel durement touché

Courant 2022, les HUG ont adapté leurs effectifs Covid de la 5<sup>e</sup> vague et fait face à des taux d'absence très élevés.



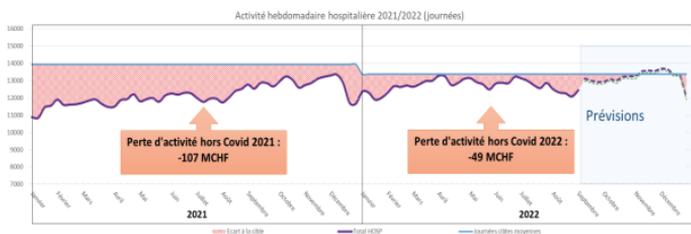
Taux d'absences longues, courtes durées et maternité



Face à l'augmentation des absences de courte et longue durée, des plans de mesures se déploient :

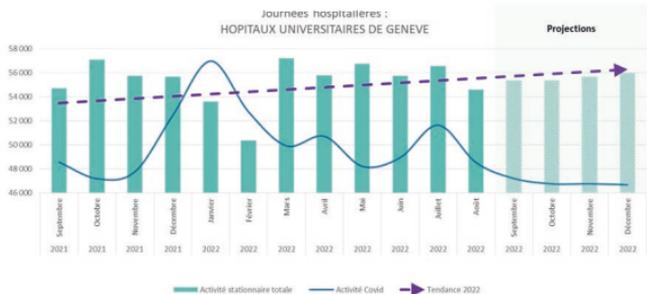
- A court terme: nouvel outil de suivi, accompagnement des services, renfort des équipes mobiles de remplacement, nouvel outil de gestion du temps
- A moyen terme: déploiement de la nouvelle stratégie RH (santé au travail, formation cadres, réseau médecins conseils...)

## CONTEXTE 2022-23 : reprise progressive de l'activité



Alors que l'activité ambulatoire a généré de bons résultats, l'activité stationnaire a souffert des vagues Covid.

La reprise est au rendez-vous au 2<sup>e</sup> semestre, sous réserve d'une vague Covid d'automne.



## Surcoûts énergie 2022-2023: des impacts disproportionnés

IMPACTS SURCOUTS ENERGIE 2022-2023					
Montants en MCHF	Budget	2022		2023	
		Prev 09/22	Dépassement	Budget	Dépassement
Electricité	MCHF Prix/kWh 0.15	31.0	23.1	26.6	18.7
Gaz+Cadiom	CHF Prix/kWh 7.3	0.53	253%	0.46	205%
Fuel : Surcôt remplissage cuves	CHF	7.9	0%	11.0	41%
		2.1	2.1		
<b>TOTAL ENERGIE</b>		41.0	26.7	37.6	23.3
IMPACTS FINANCIERS GLOBAUX HUG en MCHF		Impact 2022 <b>-26.0</b>		Economies HUG <b>-4.8</b>	
		<b>DEFICIT HUG -94.8</b>		<b>DEFICIT HUG -19.3</b>	

Pour 2023, les tarifs de gaz et d'électricité ont été fixés à long terme avec les SIG. Les mesures d'économie prises par les HUG permettent de diminuer l'impact global de 4 MCHF, mais laissent un déficit prévisionnel non couvert à hauteur de 19 MCHF.



## PROJET DE BUDGET 2023 - SYNTHESE

HUG	Projet de Budget 2023	Budget 2022	Prévisions 2022	Projet de Budget 2023 vs Budget 2022		Projet de Budget 2023 vs Prévision 2022	
				Montant	%	Montant	%
Nombre de cas stationnaires	65 967	65 432	63 254	535	0.8%	2 713	4.3%
Recettes hospitalisation	998.7	981.5	953.9	17.2	1.8%	44.7	4.7%
part cantonale	422.2	406.7	383.9	15.5	3.8%	38.3	10.0%
Nombre de prises en charges ambulatoires	1 339 574	1 238 270	1 225 782	101 304	8.2%	113 792	9.3%
Recettes ambulatoires	422.3	402.3	423.3	20.0	5.0%	-1.0	-0.2%
<b>Recettes médicales brutes</b>	<b>1 420.9</b>	<b>1 383.8</b>	<b>1 377.2</b>	<b>37.2</b>	<b>2.7%</b>	<b>43.7</b>	<b>3.2%</b>
Déduction sur le produit des prestations aux patients	-10.4	-15.2	-17.7	4.8	-31.7%	1.3	-10.8%
<b>Recettes médicales nettes</b>	<b>1 410.5</b>	<b>1 368.5</b>	<b>1 365.5</b>	<b>42.0</b>	<b>3.1%</b>	<b>45.0</b>	<b>3.3%</b>
Autres recettes	64.6	63.9	64.7	-7	1.1%	-1	-0.1%
<b>Total recettes</b>	<b>1 475.1</b>	<b>1 432.4</b>	<b>1 430.2</b>	<b>42.7</b>	<b>3.0%</b>	<b>44.9</b>	<b>3.1%</b>
Indemnité	633.8	613.5	613.5	20.3	3.3%	20.3	3.3%
Produits différés de subventions d'investissement	47.1	61.5	61.2	-14.4	-23.4%	-14.1	-23.1%
Subvention fédérale	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0%	0.0	0.0%
Autres contributions	3.5	5.4	8.5	-1.9	-34.8%	-4.9	-58.2%
<b>Total Subventions</b>	<b>684.5</b>	<b>680.5</b>	<b>683.3</b>	<b>4.0</b>	<b>0.6%</b>	<b>1.2</b>	<b>0.2%</b>
<b>Total des Produits</b>	<b>2 159.6</b>	<b>2 112.9</b>	<b>2 113.5</b>	<b>46.8</b>	<b>2.2%</b>	<b>46.1</b>	<b>2.2%</b>
Nbre d'ETP dot base	11 093	11 042	n.d.	51	0.5%	n.d.	n.d.
Dotation de Base (y.c. CS)	1555.5	1524.7	1521.1	30.8	2.0%	34.4	2.3%
Dotation complémentaire (y.c. CS)	48.9	47.5	85.5	1.4	2.9%	-36.5	-42.9%
Honoraires et autres frais de personnel	71.9	65.0	69.0	16.0	28.6%	2.9	4.2%
<b>Frais de personnel</b>	<b>1 676.2</b>	<b>1 628.1</b>	<b>1 675.6</b>	<b>48.2</b>	<b>3.0%</b>	<b>6</b>	<b>0.0%</b>
Matériel médical d'exploitation et médicaments	224.7	212.6	232.8	12.2	5.7%	-8.0	-3.5%
Amortissements PL	47.1	61.5	61.2	-14.4	-23.4%	-14.1	-23.1%
Autres charges de fonctionnement	211.6	210.8	212.0	0.8	0.4%	-4	-0.2%
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>483.4</b>	<b>484.8</b>	<b>506.0</b>	<b>-1.4</b>	<b>-0.3%</b>	<b>-22.6</b>	<b>-4.6%</b>
<b>Total charges</b>	<b>2 159.6</b>	<b>2 112.9</b>	<b>2 181.6</b>	<b>46.8</b>	<b>2.2%</b>	<b>-21.9</b>	<b>-1.0%</b>
<b>Résultat avant impact énergie</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>-68.1</b>				
<b>Surcoût énergie</b>	<b>19.3</b>	<b>.0</b>	<b>26.7</b>				
<b>Résultat de fonctionnement y.c. énergie</b>	<b>-19.3</b>	<b>0.0</b>	<b>-94.8</b>				

## PRINCIPALES HYPOTHÈSES DU PB 2023 HUG

### Objectif : Budget 2023 réaliste et équilibré (hors impacts énergie)

- Budget construit en base 0 sur la base de l'activité
- Retour à une activité normale avec une augmentation globale de 3.2%
- Maintien du dispositif Covid du semestre 2 sur 2023.
- Adaptation des ressources aux hypothèses d'activité assurées
- Pas d'impact majeur des évolutions de structures tarifaires hors Points OFAS Laboratoires (-4.6 MCHF)
- Impact majeurs des surcoûts énergie gérés hors budget de fonctionnement de base.
- Mécanismes salariaux : effet Noria, indexation 1.35 % selon cadrage de l'Etat



Hôpitaux  
Universitaires  
Genève

9

## FINANCEMENT ETAT DE GENEVE PB2023

### Lettre de cadrage budgétaire Etat: Indemnité 2023 => +20.3 MCHF

Indemnités budget 2023	Budget 2022	Effet Noria	Indexation 1.35%	Agrandissement des capacités d'accueil des urgences	RUFU	Divers	Budget 2023
Indemnité recherche et enseignement	202 503 444	-609 625	2 078 266				203 972 085
Indemnité missions d'intérêt général	191 490 426	-574 283	1 957 782	832 500	1 655 000		195 361 425
Indemnité résiduelle	214 937 791	-4 593 497	15 659 647				226 003 941
Covid-19 Indemnisation	4 600 000					3 900 000	8 500 000
<b>Total</b>	<b>613 531 661</b>	<b>-5 777 405</b>	<b>19 695 695</b>	<b>832 500</b>	<b>1 655 000</b>	<b>3 900 000</b>	<b>633 837 461</b>

Budget 2023yc amendements 12e

- Mécanismes salariaux : +13.9 MCHF
  - Effet Noria : -5.8 MF
  - Indexation des salaires : +19.7 MF
- Fiches PFQ : +2.5 MCHF (financements non retenus: 2.8 MCHF)
  - Agrandissement des urgences 2016-2024 : 832.5 KCHF (reconstituée avec les montants refusés en 2022 + reliquat de 2023)
  - Regroupement des unités forensiques du milieu ouvert: 1.65 MCHF
  - Financements MIG non retenus : Centrale 144, détection précoce en crèche, renforts ORCA, renforts pour la Brigade sanitaire BSC
- Financement dispositif COVID-19 : +3.9 MCHF correspondant au maintien sur 2023 du dispositif Covid du 2<sup>ème</sup> semestre 2022 à 49 lits.

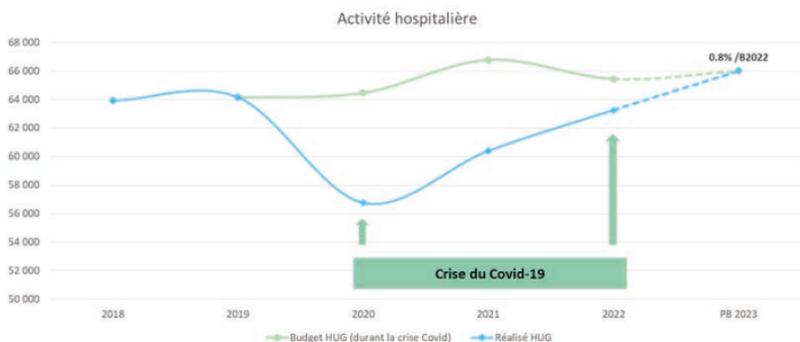


Hôpitaux  
Universitaires  
Genève

10

## ACTIVITÉ STATIONNAIRE (+17.2 MCHF)

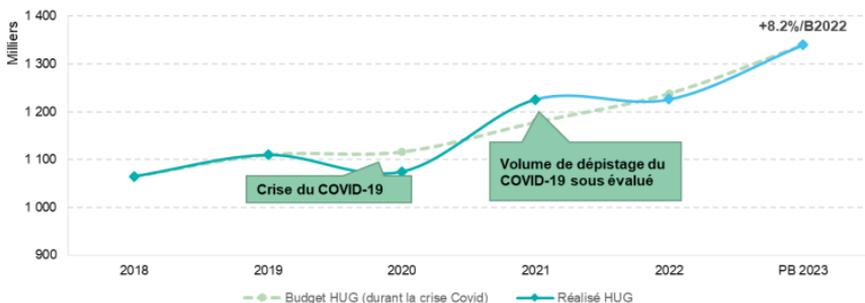
### Evolution des prises en charge stationnaires :



- Reprise progressive de l'activité pour revenir à un niveau proche du niveau d'activité pré-pandémique de 2019
- Hypothèse prudente sur le PB 2023, une activité en hausse de 0.8% vs BU 2022

## ACTIVITÉ AMBULATOIRE (+20MCHF)

### Evolution des prises en charge ambulatoires :

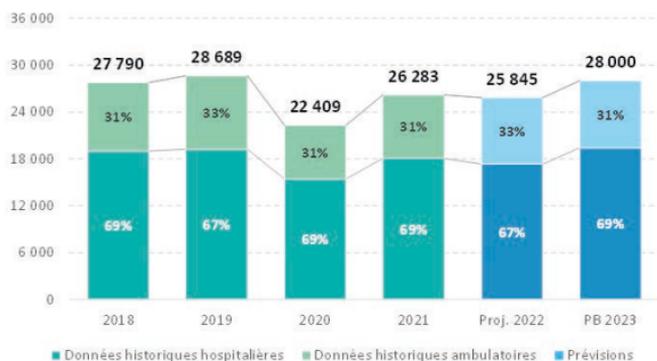


Le projet de budget 2023 intègre une augmentation de l'activité ambulatoire (+8.2% par rapport au budget 2022).

- Augmentation progressive de l'activité chirurgicale ambulatoire
- Baisse de l'activité de dépistage liée au Covid

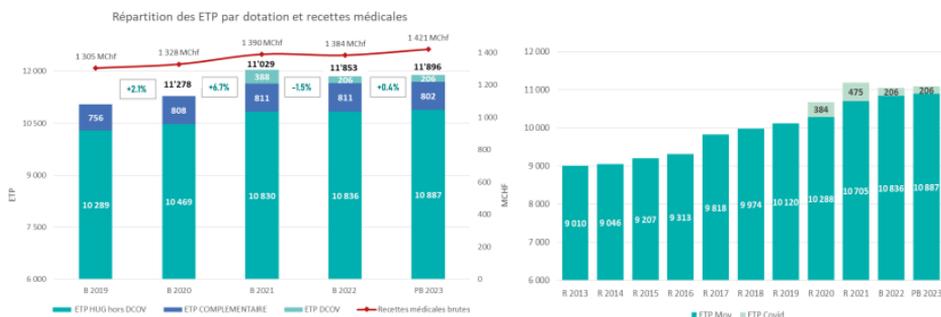
## FOCUS ACTIVITE CHIRURGICALE

### Reprise progressive de l'activité chirurgicale :



Fortement perturbée par les vagues Covid de 2020 à aujourd'hui, l'activité chirurgicale a l'ambition de revenir en 2023 aux niveaux d'avant crise, avec une reprise plus marquée en ambulatoire qu'en stationnaire.

## EVOLUTION DES POSTES (+51 ETP / +0.5%)



**Evolution 2019-2023** : entre 2019 et 2023, en absorbant la crise Covid, les HUG font évoluer les ressources au regard de l'activité pour garantir la prudence et l'équilibre budgétaire

→ Evolution 2019-2023 activité (hors Covid) = **+7.2%**

→ Evolution 2019-2023 des postes (hors Covid) = **+598 etp = +5.8%**

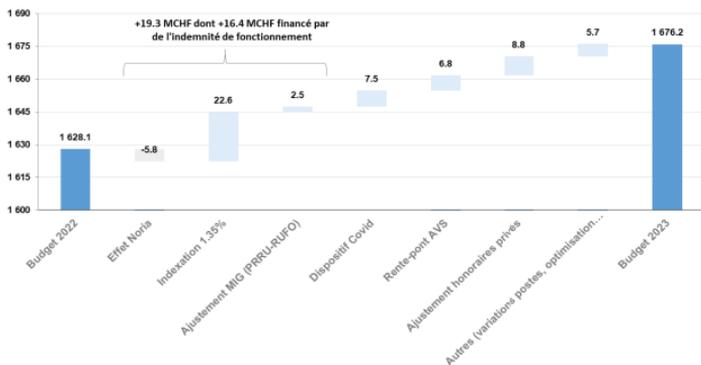
## EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL (+48.2 MCHF/ +3%)

88% de l'augmentation des charges de personnel est liée à l'intégration des mécanismes salariaux ou à des recalages hors augmentation de postes.

### Financement :

26.85 MCHF sont partiellement financés par l'indemnité Etat (Mécanismes, dispositif Covid...)

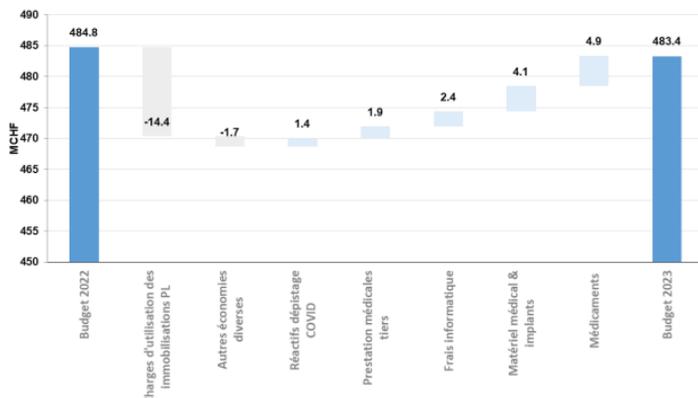
Le solde (21.4 MCHF) est financé par les recettes d'activité.



Hôpitaux  
Universitaires  
Genève

15

## EVOLUTION DES AUTRES CHARGES (-1.4 MCHF/-0.3%)



Les charges d'exploitation baissent de 0.3% :

- Augmentation des charges de médicaments et matériel en lien avec l'activité et l'inflation (+12.2 MCHF)
- Fin des amortissements sur certains bâtiments (-14.4 MCHF), compensés par baisse identique des produits différés de subvention)
- Stabilisation des autres charges de fonctionnement (+0.4%)



Hôpitaux  
Universitaires  
Genève

16

## CONCLUSION

- Un budget 2023 à l'équilibre, responsable, transparent et réaliste
- La crise de l'énergie n'est pas entièrement absorbable par les HUG et une demande supplémentaire de MCHF 19.3 est nécessaire
- Un contexte qui reste difficile et incertain dans lequel les HUG restent engagés et au service de la population et de l'ensemble des patientes et des patients.



## 2022 Point de situation 2023 Perspectives

Commission des Finances du  
Grand conseil

Sophie Heurtault Malherbe – Dir. Finances  
Sébastien Weibel – Resp. Pôle Opérations

**stpg**

05.10.2022

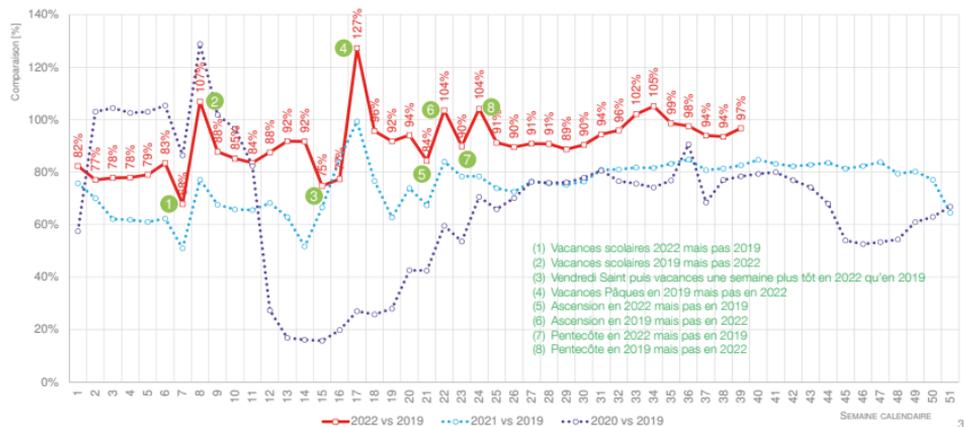
## Sommaire

**stpg**

- Point de situation 2022
  - Fréquentation
  - Prévisionnel
  
- Perspectives 2023
  - Evolution de l'offre
  - Budget 2023 – Point de situation
  - Impacts de la crise énergétique

# Fréquentation

Lignes principales, secondaires et GLCT



## Compte de résultat prévisionnel 2022

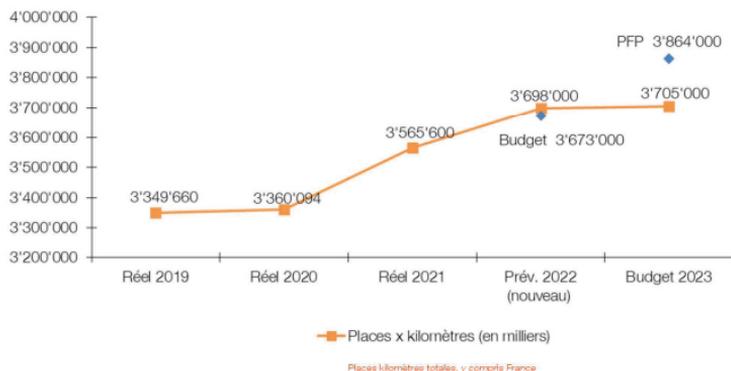


En kCHF	Réel	Réel	Réel	Budget 2022	Prév. 2022	Variations	
	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021		(nouveau)	Prév. 2022 vs Bud. 2022	
Revenus de transports	153752	115951	121796	135797	141586	5789	4.3%
dont revenus de transports UNIRESO	134847	97381	98211	109771	113992	4121	3.8%
dont revenus de transports Léman Pass	0	7232	9132	11925	14509	3484	31.6%
Contributions Unireso	38108	39454	40034	40855	40818	-37	-0.1%
Contributions de l'Etat de Genève	211410	251423	266123	267834	270557	2722	1.0%
Contributions de la Confédération	11722	21805	19642	12566	12527	-39	-0.3%
Contributions des communes et des tiers	15244	18143	18335	18085	18645	560	3.1%
Produits d'exploitation divers	22297	16981	18459	16726	17858	1132	6.8%
<b>Total Produits d'Exploitation</b>	<b>452532</b>	<b>463958</b>	<b>484389</b>	<b>491862</b>	<b>501990</b>	<b>10128</b>	<b>2.1%</b>
Frais de personnel	259415	264745	267642	273071	273657	586	0.2%
Frais de véhicules	31095	31105	34892	34222	35915	1592	4.7%
Frais de bâtiments et installations fixes	20148	23415	24474	24589	24570	-19	-0.1%
Sous-traitance de transport	57213	57201	60048	63052	63942	790	1.3%
Charges d'exploitation diverses	31296	33220	27573	31527	30580	-947	-3.0%
Dotations aux amortissements	46575	49013	61180	62185	62506	321	0.5%
Pertes sur constatés et débiteurs	2782	1536	2152	2382	2402	20	0.8%
<b>Total Charges d'Exploitation</b>	<b>448525</b>	<b>460236</b>	<b>477963</b>	<b>491029</b>	<b>493371</b>	<b>2342</b>	<b>0.5%</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>4007</b>	<b>3722</b>	<b>6426</b>	<b>833</b>	<b>819</b>	<b>7788</b>	<b>934.4%</b>
Produits financiers	3229	1875	2174	749	632	-117	-15.6%
Charges financières	11708	12308	15524	13108	11182	-1926	-14.7%
<b>Résultat financier</b>	<b>-8479</b>	<b>-10633</b>	<b>-13351</b>	<b>-12359</b>	<b>-10551</b>	<b>1809</b>	<b>-14.6%</b>
Quote part des sociétés associées	58	28	56				
<b>Résultat de Exercice</b>	<b>-4414</b>	<b>-7183</b>	<b>-6989</b>	<b>-11526</b>	<b>-1932</b>	<b>8594</b>	<b>-83.2%</b>
Total des produits	455920	465361	486918	492611	502921	10311	2.0%
Total des charges	460234	472544	493487	504137	504553	416	0.1%

Contexte Budget 2022 :

- Basé sur budget déposé par le Conseil d'Etat refusé par le Grand Conseil
- Octroi d'un crédit supplémentaire plafonné à 28.3 MCHF basé sur situation à fin février
- Dernière prévision de recettes devrait permettre de diminuer ce crédit
- Pas impact prix de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture

## Evolution des places x kilomètres



5

## Changement horaire – décembre 2022

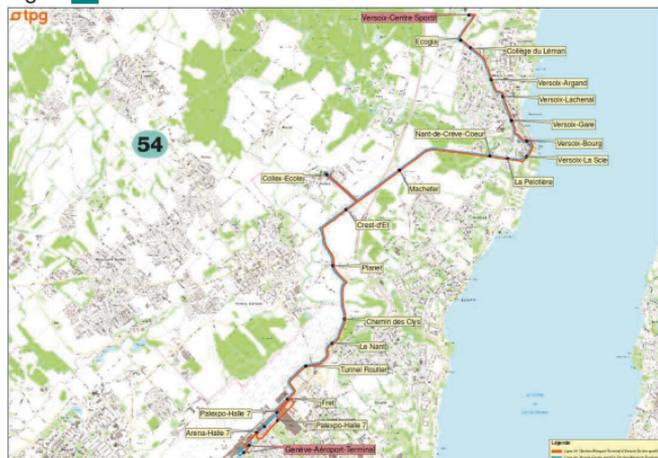
Les principales adaptations du réseau au 11 décembre 2022

- Prolongement de la **ligne 41** entre Veyrier et Chêne-Bourg (connexion LEX) et adaptation de la **ligne 34**
- Doublement de l'offre sur la **ligne 43** du lundi au samedi en journée entre le stade de Genève, la gare du Bachet et le quartier de la Chapelle/Les Sciers
- Renforcement de l'offre sur les **lignes 18 et 14**
- Extension du périmètre de desserte **TpgFlex** (Chancy et Aire-la-Ville)
- Renforcement de la **ligne 46** (desserte de Bardonnex – Saconnex-d'Arve)
- Desserte du cœur de Collex par la **ligne 54**
- Nouveaux arrêts et adaptation de la desserte de la **ligne 59**

## Lignes 34 et 41 Parcours modifiés




## Ligne 54 Desserte de Collèx-Ecole

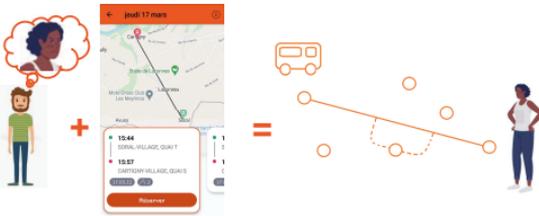





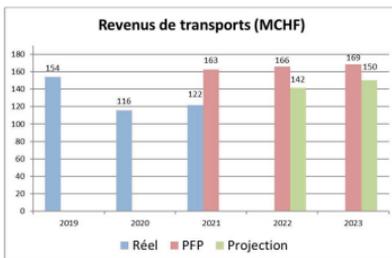
## Service tpgFlex



- Extension aux communes d'Aire-La-Ville et Chancy
- Mise en service en décembre 2021 sur une partie de la Champagne genevoise
- Fréquentation en hausse, environ 800 clients / mois à l'automne 2022 grâce à l'extension de la desserte à Bernex-Vailly et arrêts supplémentaires dans le secteur de Sézenove et Lully.



## Budget 2023 – Point de situation



- Progression des revenus de transports soutenue depuis 2020
- Néanmoins, retour au niveau de 2019 attendu seulement courant 2024 : impact durable des évolutions d'habitudes de mobilité (par ex. en lien avec le télétravail)
- Impact hausse taux TVA dès 2024 (prix fixes TTC)

Concernant les charges, les impacts significatifs concernent :

- Indexation des salaires 2023 : 1.35% d'indexation représenteraient un montant de l'ordre de 3.7 MCHF
- Coût de l'énergie : tpg essentiellement impactés par le prix du gasoil et des énergies pour le chauffage (huile de chauffage, gaz, chaleur)
- PFQ construit à coûts constants, sans inflation

## Impact de la crise énergétique



- Electricité :
  - Couverture jusqu'à fin 2024
  - Néanmoins, coût supérieur à l'hypothèse retenue lors de la construction du PFQ 2023
  - Mesures d'économies prises dès 2013 (centrale photovoltaïque Bachet) et améliorations régulières depuis
- Gasoil :
  - Couverture jusqu'en mai 2023
  - A ce stade, projet de budget établi à un coût de 2 CHF (yc TVA non récupérable) / litre pour les 7 mois non couverts
- Chauffage
  - Couverture partielle jusque fin 2023
  - Mesures d'économies prises dès 2013 et améliorations régulières depuis
  - Mesures récentes ont compensé l'augmentation des prix du gaz ou de l'huile de chauffage

BUDGET 2023

Commission des Finances  
du Grand Conseil

stpg

16.11.2022

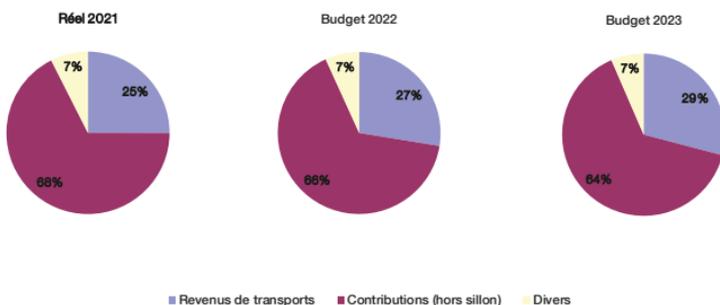
A. Hornung-Soukup – Présidente du Conseil d'Administration  
D. Berdoz – Directeur Général  
S. Heurtault Malherbe – Directrice Finances et Gestion

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ - BUDGET 2023



En千€	Reel 31.12.2021	Budget 2022	PPP 2023	Budget 2023	Variations			
					Budget 2023 vs Budget 2022	Budget 2023 vs PPP 2023		
Revenus de transports	121796	135797	168631	149779	13983	10.3%	-18951	-11.2%
dont revenus de transports UNIRESO	98211	109771	145566	127140	11369	10.4%	-24226	-16.8%
dont revenus de transports Léman Pass	9732	17025	0	15562	4509	41.2%	15562	NA
Contributions Unireso	40034	40855	40824	41320	465	1.1%	496	1.2%
Contributions de l'Etat de Genève	266123	267834	258013	274089	6255	2.3%	15076	5.8%
Contributions de la Confédération	19642	12566	11362	13275	709	5.6%	1883	16.6%
Contributions des communes et des tiers	18335	18085	17526	18522	437	2.4%	897	5.7%
Produits d'exploitation divers	18459	16726	20445	17080	353	2.1%	-3265	-16.5%
<b>Total Produits d'Exploitation</b>	<b>484'389</b>	<b>491'962</b>	<b>517'819</b>	<b>514'065</b>	<b>22'202</b>	<b>4.5%</b>	<b>-3'755</b>	<b>-0.7%</b>
Frais de personnel	267642	273071	283798	279795	6724	2.5%	-4003	-1.4%
Frais de véhicules	34982	34222	32284	38446	4224	12.3%	6163	19.1%
Frais de bâtiments et installations fixes	24474	24589	23740	24921	31	0.1%	881	3.7%
Sous-traitance de transport	60048	63052	60456	66343	3291	5.2%	5987	9.7%
Charges d'exploitation diverses	27573	31527	30445	32120	593	1.9%	1675	5.5%
Dotations aux amortissements	61'180	62'185	61'695	64'028	1'843	3.0%	2'333	3.8%
Pertes sur constats et débiteurs	2'152	2'382	2'548	2'444	62	2.6%	-104	-4.1%
<b>Total Charges d'Exploitation</b>	<b>477'963</b>	<b>491'029</b>	<b>494'964</b>	<b>507'797</b>	<b>16'768</b>	<b>3.4%</b>	<b>12'833</b>	<b>2.6%</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>6'426</b>	<b>833</b>	<b>22'855</b>	<b>6'268</b>	<b>5'434</b>	<b>652.2%</b>	<b>-16'589</b>	<b>-72.6%</b>
Produits financiers	2'174	749	787	507	-342	-82.3%	-281	-35.6%
Charges financières	15'504	13'018	21'269	13'563	455	3.5%	7'706	38.2%
<b>Résultat financier</b>	<b>-13'330</b>	<b>-12'269</b>	<b>-20'482</b>	<b>-13'057</b>	<b>-697</b>	<b>5.6%</b>	<b>7'425</b>	<b>-36.3%</b>
Quote part des sociétés associées	56							
<b>Résultat de l'Exercice</b>	<b>-6'860</b>	<b>-11'326</b>	<b>2'373</b>	<b>-6'789</b>	<b>4737</b>	<b>-41.3%</b>	<b>-9'162</b>	<b>-38.1%</b>
<b>Total des produits</b>	<b>486'818</b>	<b>492'811</b>	<b>518'606</b>	<b>514'371</b>	<b>10'517</b>	<b>2.0%</b>	<b>-4'038</b>	<b>-0.8%</b>
<b>Total des charges</b>	<b>493'487</b>	<b>504'137</b>	<b>516'233</b>	<b>521'960</b>	<b>16'807</b>	<b>3.3%</b>	<b>6'127</b>	<b>1.0%</b>

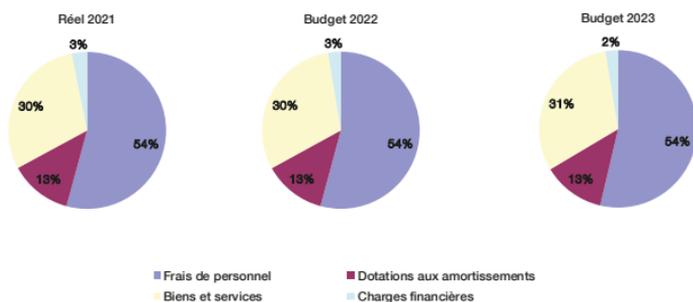
## REPARTITION DES PRODUITS EN %



Divers : y compris contributions pour sillon

3

## REPARTITION DES CHARGES EN %



Biens et services : y compris droit du sillon

4



## DETAIL DES PRODUITS

5

## REVENUS DE TRANSPORTS COMPTABILISES



En kchf	Réal 2019	Réal 2020	Réal 2021	Budget 2022	PFP 2023	Budget 2023	Variations	
							Budget 2023 vs Budget 2022	Budget 2023 vs PFP 2023
Billets	46'813	28'762	34'517	39'609	49'765	45'135	14.0%	-9.3%
dont cartes journalières	8'362	4'273	4'012	5'696	8'405	6'528	14.6%	-22.3%
Abonnements annuels	48'916	46'896	41'355	45'429	55'692	49'927	9.9%	-10.4%
Abonnements mensuels	27'567	18'409	19'682	21'257	29'236	22'887	7.7%	-21.7%
Abonnements hebdomadaires	370	85	96	221	484	222	0.3%	-52.2%
Autres titres de transport	15'044	6'823	5'904	6'744	14'256	6'707	-0.5%	-53.0%
Rabais et Bonus	-4'064	-3'593	-3'342	-3'489	-3'847	-3'738	7.1%	-2.8%
<b>Total revenus de Transports Unireso</b>	<b>134'647</b>	<b>97'381</b>	<b>98'211</b>	<b>109'771</b>	<b>145'566</b>	<b>121'140</b>	<b>10.4%</b>	<b>-16.8%</b>
Revenus de transports Léman Pass	0	7'232	9'132	11'025	0	15'562	41.2%	ns
Revenus de Transports TPG	12'626	6'173	7'414	8'401	15'798	6'062	-27.8%	-61.6%
Autres produits du transport (CTT, ...)	6'479	5'065	7'039	6'600	7'267	7'015	6.3%	-3.5%
<b>Total Revenus de Transports</b>	<b>183'752</b>	<b>115'951</b>	<b>121'796</b>	<b>135'797</b>	<b>168'631</b>	<b>149'778</b>	<b>10.3%</b>	<b>-11.2%</b>
Revenus Comptabilisés - HT								

6



## DETAIL DES CHARGES

7

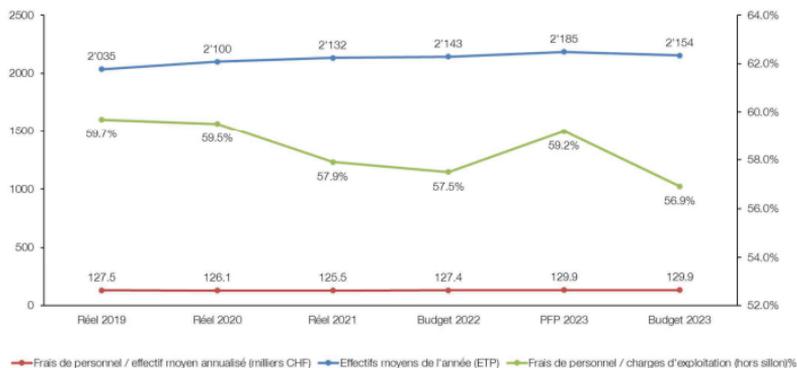
## DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION



En k€	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2021	Budget 2022	PFP 2023	Budget 2023	Variations	
							Budget 2023 vs Bud. 2022	Budget 2023 vs PFP 2023
<b>Frais de Personnel</b>	259'415	264'745	267'642	273'071	283'798	279'795	2.5%	-1.4%
<b>Frais de Véhicules</b>	31'095	31'105	34'892	34'222	32'284	38'446	12.3%	19.1%
<b>Frais de Bâtiments &amp; Installations Fixes</b> (dont droit de silon)	20'148	23'415	24'474	24'589	23'740	24'621	0.1%	3.7%
	13'897	15'284	15'735	16'095	15'378	16'169	0.5%	5.1%
<b>Sous-Traitance de Transport</b>	57'213	57'201	60'048	63'052	60'456	66'343	5.2%	9.7%
Sous-traitance de transport	40'272	41'009	40'777	43'534	40'392	48'393	6.6%	14.9%
Sous-traitance GLCT	16'941	16'192	19'271	19'518	20'064	19'950	2.2%	-0.6%
<b>Charges d'Exploitation Diverses</b>	31'296	33'220	27'573	31'527	30'445	32'120	1.9%	5.5%
Assurances & Franchises	2'229	2'325	2'230	1'993	2'207	2'349	17.9%	6.5%
Etudes & Mandats	1'824	1'308	1'296	1'952	1'759	1'882	-3.6%	7.0%
Commissions et Frais de Ventes	7'274	5'221	5'078	4'595	3'809	4'910	6.9%	28.9%
Communication & Marketing	4'086	3'283	2'994	3'723	3'726	3'765	1.1%	1.0%
Entrées, maintenance, locations	6'187	7'174	7'624	8'949	8'427	9'190	2.7%	9.1%
Frais Administratifs	3'207	3'315	3'071	3'045	3'904	3'119	2.4%	-20.1%
Cotisations impôts et taxes	1'102	3'420	-3'374	463	465	49	-3.1%	-3.6%
Autres Charges	5'376	7'174	8'753	6'808	6'148	6'456	-5.2%	5.0%
<b>Dotations aux amortissements</b>	46'575	49'013	61'180	62'185	61'695	64'028	3.0%	3.8%
<b>Pertes sur constats et débiteurs</b>	2'782	1'536	2'152	2'382	2'548	2'444	2.6%	-4.1%
<b>Total charges d'exploitation</b>	448'525	461'236	477'963	491'029	494'964	507'797	3.4%	2.6%

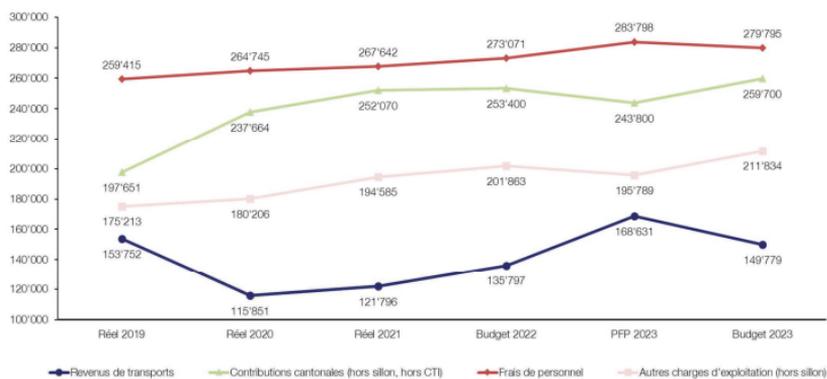
8

## EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL



9

## EVOLUTION DES PRODUITS ET DES CHARGES



En milliers de CHF

10

INDICATEURS FINANCIERS DU CONTRAT DE PRESTATIONS 

	Consolidé					
	Réel 31.12.2019*	Réel 31.12.2020	Réel 31.12.2021	Budget 2022	PFP 2023	Budget 2023
Ratio de Contributions Cantonales	44.7%	52.8%	53.5%	53.2%	48.4%	52.1%
Taux de Couverture Globale	48.7%	38.1%	38.2%	39.8%	46.1%	41.3%
Coûts / Offre	0.133	0.136	0.134	0.133	0.130	0.136

## \* retraité

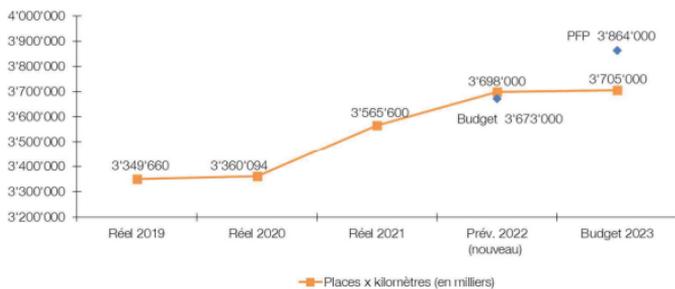
Ratio de contributions cantonales = contributions cantonales (hors CTI, hors sillon) / total produits (hors sillon)

Taux de couverture globale = produits propres TPG (y compris CTI) / total charges (hors sillon)

Coûts/offre = total charges (hors sillon) / total places kilomètres réalisées

11

## EVOLUTION DES PLACES X KM



Places kilomètres totales, y compris France

12

## INVESTISSEMENTS



Dépenses d'investissement en kCHF par catégories (IPSA8)	PPF 2020-2023	Budget 2020-2023	Ecart à fin 2023
<b>Terrains, Bâtiements &amp; Installations Fixes</b>			
- Bâtiements	61'690	57'580	-4'110
- Installations Fixes	17'450	11'919	-5'531
<b>Total Terrains, Bâtiements &amp; Installations Fixes</b>	<b>79'140</b>	<b>69'499</b>	<b>-9'641</b>
<b>Equipements, Machines &amp; Autres Immobilisations</b>			
- Bureautique & Mobilier	200	200	0
- Installations & Matériel Informatique & de Télécommunications	8'081	11'916	3'835
- Outillages, Machines & Installations Autres	1'350	1'188	-162
<b>Total Equipements, Machines &amp; Autres Immobilisations</b>	<b>9'631</b>	<b>13'304</b>	<b>3'673</b>
<b>Véhicules &amp; leurs équipements</b>			
- Autobus	48'900	566	-48'334
- Trolleybus	32'900	29'074	-3'826
- Tramways	70'455	57'014	-13'441
- Equipements Embarqués	17'386	19'662	2'282
- Véhicules de Service	4'372	4'693	321
<b>Total Véhicules &amp; leurs équipements</b>	<b>173'907</b>	<b>111'009</b>	<b>-62'898</b>
<b>Immobilisations Incorporelles</b>			
- Systèmes d'Informations & Télécommunications	42'855	41'802	-1'053
<b>Total Immobilisations Incorporelles</b>	<b>42'855</b>	<b>41'802</b>	<b>-1'053</b>
<b>Total</b>	<b>305'533</b>	<b>235'614</b>	<b>-69'919</b>

13

## DÉTAIL CONSOLIDATION BUDGET 2023



En kCHF	Budget brut 2023 des entités(*)		Impact des inter-compagnies		Budget 2023
	TPG (Suisse)	GCT SARL	Débit	Crédit	TPG Consolidé
REVENUS DE TRANSPORTS	149'779	0	0	0	149'779
CONTRIBUTIONS UNIPRESO	41'320	600	600	0	41'320
CONTRIBUTIONS DE L'ETAT DE GENEVE	274'089	0	0	0	274'089
CONTRIBUTIONS DE LA CONFEDERATION	13'275	0	0	0	13'275
CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET TIERS	18'522	0	0	0	18'522
PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS	15'770	3'602	2'292	0	17'080
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>512'755</b>	<b>4'202</b>	<b>2'892</b>	<b>0</b>	<b>514'065</b>
FRAIS DE PERSONNEL	279'142	658	0	5	279'795
FRAIS DE VEHICULES	38'446	0	0	0	38'446
FRAIS DE BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES	24'558	63	0	0	24'621
SOUS-TRAITEMENT DE TRANSPORT	66'343	0	0	0	66'343
CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES	31'897	3'310	0	2'887	32'120
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	63'857	171	0	0	64'028
PERTES SUR CONSTATS ET DEBITEURS	2'444	0	0	0	2'444
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>506'488</b>	<b>4'201</b>	<b>0</b>	<b>2'892</b>	<b>507'797</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>6'266</b>	<b>1</b>	<b>2'892</b>	<b>-2'892</b>	<b>6'268</b>
RESULTAT FINANCIER	-13'055	-1	0	0	-13'057
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-6'789</b>	<b>0</b>	<b>2'892</b>	<b>-2'892</b>	<b>-4'789</b>

(\*) Les budgets bruts sont ceux établis et approuvés par chaque entité.  
Ils sont établis selon les normes du REEF avant d'être consolidés.

14

## PROCESSUS D'APPROBATION



- Commission audit et finances du Conseil d'Administration des TPG
  - 16 novembre 2022
  
- Conseil d'Administration des TPG
  - 28 novembre 2022

# Estimé 2022 Projet de Budget 2023

*Commission des finances, 5 octobre 2022*

## Un déficit estimé à -500 KCHF pour 2022

- ❑ Budget 2022 avec un déficit annoncé à -3 millions
  - ✓ Déficit structurel résiduel de 2 millions (cf. annexe)
  - ✓ Augmentation progressive de 18 postes pour le dispositif de renforcement des services socio-éducatifs pour un montant de 1 million en 2022
- ❑ Versements complémentaires de subvention pour 2022
  - ✓ 2 millions pour combler le déficit structurel
  - ✓ 1 million pour financer l'embauche progressive de 18 EPT aux services socio-éducatifs
- ❑ Perte due au décalage de l'ouverture de la Résidence du Tram
  - ✓ Manque à gagner de 1,7 million vs Budgété
  - ✓ Compensé en partie par la réaffectation du personnel sur des postes vacants et des économies de charges (alimentation, nettoyage, énergie..)
- ❑ Versement d'une allocation à la vie chère (bonus social)
  - ✓ Pour le personnel ayant une classe de salaire < 13 : -500 KCHF

⇒ Estimé 2022 à -500 KCHF

## Eléments fondamentaux du projet de budget 2023 (1/2)

- ❑ Annualisation de l'embauche de 18 EPT pour le pool de renforcement : -1'000 KCHF
  - ✓ Embauche progressive en 2022 ; coût supplémentaire pour 2023 : - 1'000 KCHF
- ❑ Ouverture de 10 places Centre de jour : +50 KCHF
  - ✓ 10 places jeunes adultes, handicap mental avec troubles sévères du comportement ; à partir de août 2023
  - ✓ Embauche de 7 EPT d'encadrement au 1<sup>er</sup> août
- ❑ Réouverture de la Maison de l'Ancre : +220 KCHF
  - ✓ Transfert des résidents en décembre 2022
  - ✓ Économie de loyer des lieux de logement
  - ✓ Ouverture du restaurant en janvier 2023
- ❑ Stabilité des revenus réadaptation, ouverture d'une réception intégrée, hausse des coûts matières : +20 KCHF
  - ✓ Ouverture d'une réception intégrée : +95 KCHF
  - ✓ Hausse des coûts des matières compensée pour moitié par les prix de vente : -75 KCHF
- ❑ Embauche de 2 EPT non financés : -330 KCHF
  - ✓ Recrutement d'un chargé de formation (1 EPT) : -140 KCHF
  - ✓ Recrutement d'un médecin (1 EPT) : - 190 KCHF

EPI – Commission des finances du 5 octobre 2022

3

## Eléments fondamentaux du projet de budget 2023 (2/2)

- ❑ Réévaluation des coûts informatiques et infrastructures : -185 KCHF
  - ✓ Amélioration de la sécurité SSI : -75 KCHF
  - ✓ Hausse des coûts de licences (-60 KCHF) et des autres coûts informatiques (-50 KCHF) : -110 KCHF
- ❑ Prise en compte des versements de subvention confirmés dans la lettre de pré-cadrage reçue le 19 septembre
  - ✓ Complément de subvention déficit structurel : +2'000 KCHF
  - ✓ Subvention pour financement des 18 postes : +2'000 KCHF
- ❑ Prise en compte d'une demie indexation : -53 KCHF
  - ✓ Subvention de 1'276 KCHF couvrant 95% de la demie indexation
- ❑ Hausse limitée des coûts d'énergie : +27 % vs réalisé 2021
  - ✓ 1,4 million budgété vs 1,1 réalisé en 2021
  - ✓ Tarifs de l'électricité bloqués jusqu'à fin 2023
  - ✓ Réflexion en cours sur des actions permettant de baisser la consommation d'énergie

=> PB 2023 : avec un léger déficit de - 360 KCHF (médecin + chargé de formation + demie indexation)

EPI – Commission des finances du 5 octobre 2022

4

## Focus sur intensité d'accompagnement vs besoins d'EPT

### □ Dispositif moyen par type d'accompagnement (cf. fichier Excel) :

Type d'accompagnement	Intensité moyenne d'accompagnement	Besoin EPT par usager
18 situations particulières HO mental	1 accompagnant pour 1 usager	4.89
autres situations HO mental	0.27 accompagnant pour 1 usager	1.32
HO psychique	0.14 accompagnant pour 1 usager	0.68
H mental	0.22 accompagnant pour 1 usager	0.83
H psychique	0.15 accompagnant pour 1 usager	0.57
Centre de Jour mental	0.38 accompagnant pour 1 usager	0.42
Centre de Jour psychique	0.14 accompagnant pour 1 usager	0.16

HO : hébergement + occupation => 24h/24, 7j/7 365j/an

H : hébergement => 16h/24 5j/7 et 24h/24 les week-end et jours fériés

Cdj : accueil de jour => 8h/1 5/7 (249 J/an)

### □ Exemple pour la résidence de Thônex (36 usagers HO mental) :

- ✓ Besoin d'accompagnement par usager et par an : 24h X 365j = 8'760 heures à couvrir
- ✓ 1 accompagnant s'occupe de 3 usagers (en moyenne sur les 24 heures) => intensité d'accompagnement : 1/3 = 0,33 accompagnant par usager
- ✓ 1 EPT travaille 225 jours/an 8h/jour
- ✓ Besoin total en EPT pour les 36 usagers = 8'760 X 36 /3 / 225 /8 = 58,4 EPT => Besoin en EPT par usager : 58,4
- ✓ Soit 1,62 EPT par usager

## Annexe 1 : Rappel des éléments qui constituait le déficit structurel des EPI

### □ Un déficit structurel estimé d'environ 4 millions/an qui devrait être totalement comblé dès 2022, conformément au plan d'actions annoncé par le DCS

#### ✓ Des surcoûts structurels pour 11.8 millions sur les 6 dernières années

- Incidences des décisions de l'état les comptes des EPI de près de 5.8 millions (réduction linéaires notamment)
- Ecart entre la prestation subventionnée et la prestation fournie pour plus de 2 millions
- Prestations fournies dont le financement ne couvre pas le dispositif d'accompagnement nécessaire pour 2.6 millions
- Des amortissements de nos immobilisations non compensés par des produits différés pour -1.4 million

#### ✓ Economies et gains de productivité pérennes pour près de 5.5 millions entre 2014 et 2021

- Restructuration et réorganisation ayant permis la suppression ou le non engagement de 41 postes sur la période 2014-2020 pour 4.2 millions
- Renégociation de contrats d'assurance, de loyers, de contrats hypothécaires pour près de 0.4 million
- Rationalisation de la flotte de véhicule pour 0.1 million
- Optimisation des achats pour 0.1 million
- Arrêt de certaines activités non intégratives et déficitaires (Cinoche et Buvette du bout du monde) pour près de 0.3 million
- Rationalisation des dépenses dans les services supports (mutualisation, réorganisation, centrale d'achats...) pour 0.4 million

#### ✓ Augmentation (sur décision de l'Etat) de nos prix de pension de 10 CHF/jour/résident pour près de 1 million dès 2020

#### ✓ Gel des postes vacants et reports d'engagement pour un peu plus de 1 million (appliqué jusqu'en 2020)

## Annexe 2 : Projet de Budget 2023 : Compte d'exploitation

Nature de compte	Réalisi année 2020	Réalisi année 2021	Budget année 2022	Projet budget année 2023	Δ PR23 vs B22	
					En chf	En %
Subvention cantonale pour l'exploitation	71 000	71 303	72 730	79 037	+6 307	+8.7%
Revenus CII5 bruts	703	701	710	710	+0	+0.0%
Autres subventions	221	221	221	221	+0	+0.0%
Revenus des pensions	19 921	21 281	22 984	23 751	+769	+3.3%
Revenus Réadaptation	10 949	11 646	12 714	12 714	+0	+0.0%
Revenus ateliers de production	3 533	4 053	4 098	4 269	+171	+4.2%
Revenus de la restauration	1 047	947	1 550	2 000	+450	+29.0%
Revenus services immobilier et exploitation	64	70	94	69	-25	-26.6%
Produits différés (reconnaissance des subventions d'investissement)	5 089	5 305	6 336	6 336	+0	+0.0%
Autres produits	2 418	2 133	2 292	2 285	+100	+4.4%
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>114 964</b>	<b>117 860</b>	<b>123 706</b>	<b>131 498</b>	<b>+7 772</b>	<b>+6.3%</b>
Total charges du personnel	-91 362	-83 622	-89 676	-104 252	-4 576	+4.6%
Matériel médical	-294	-205	-144	-164	-20	+13.9%
Alimentation	-3 201	-3 299	-3 805	-4 352	-547	+14.4%
Frais de nettoyage blanchisserie et ménage	-2 469	-3 012	-2 975	-2 705	130	+5.0%
Entretien et réparation des immeubles, du mobilier et des véhicules	-2 356	-2 253	-2 822	-2 927	-105	+3.7%
Matières premières pour ateliers de production	-1 113	-1 276	-1 386	-1 458	-72	+5.2%
Locations	-4 405	-4 511	-4 326	-3 870	+457	+10.6%
Total amortissements	-6 146	-6 291	-7 330	-7 230	+0	+0.0%
Energie et eau	-1 216	-1 149	-1 457	-1 437	+20	-1.4%
Frais des activités pédagogiques, de formation et de loisirs	-292	-318	-570	-578	-8	+1.4%
Frais de bureau et d'administration	-1 408	-1 304	-1 454	-1 481	-27	+1.9%
Primes d'assurances, charges CII5, frais de recherche et autres charges	-962	-1 013	-1 181	-1 182	-1	+0.1%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-115 224</b>	<b>-118 303</b>	<b>-126 626</b>	<b>-131 636</b>	<b>-5 010</b>	<b>+4.0%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-299</b>	<b>-443</b>	<b>-2 900</b>	<b>-137</b>	<b>+2 762</b>	<b>-95.3%</b>
Résultat financier	-208	-207	-220	-220	+0	+0.0%
Résultat exceptionnel	36	122	0	0	+0	+0.0%
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-432</b>	<b>-528</b>	<b>-3 120</b>	<b>-257</b>	<b>+2 762</b>	<b>-88.6%</b>

## PROJET DE BUDGET 2023

### COMMISSION DES FINANCES

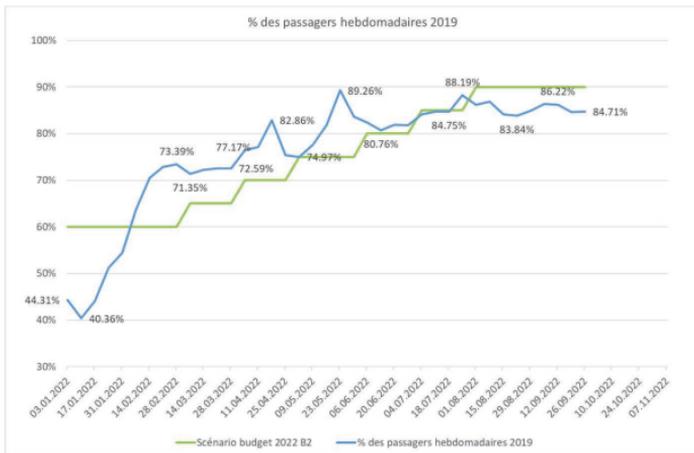
12.10.2022



## INTRODUCTION

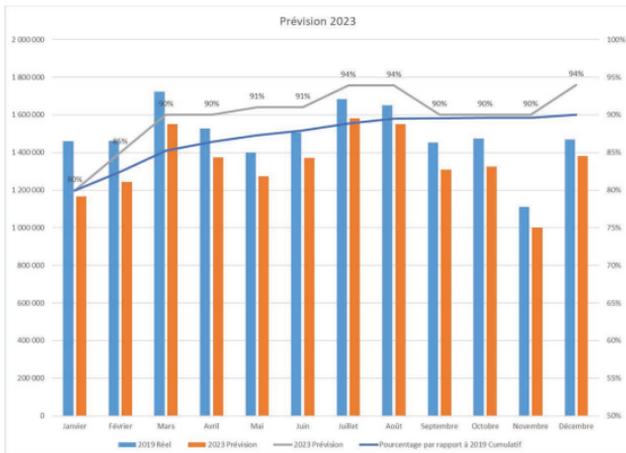
- Il convient de rappeler que le projet de budget 2023 de GA est en cours d'élaboration et n'est à ce jour pas finalisé. En conséquence, il n'a pas encore été soumis aux validations internes requises par la gouvernance en vigueur et devra être présenté au ministre de tutelle de GA et son département.
- Il est en revanche possible de présenter les éléments clefs suivants qui contribuent à l'élaboration du budget 2023 :
  - Évolution du trafic 2022 et prévisions pour 2023
  - Estimation du résultat pour l'exercice 2022 et participation au bénéfice de l'État conformément à l'arrêté du Conseil d'État du 15.09.2022
  - Plan de désendettement validé par le Conseil d'administration
  - Point de situation concernant la ligne de crédit octroyée par l'État en février 2022

## SITUATION DU TRAFIC EN 2022



12.10.2022

## PRÉVISIONS DE TRAFIC POUR 2023



12.10.2022

## ESTIMATION 2022 (SEPTEMBRE 2022)

Plusieurs scénarios sont maintenus en parallèle en fonction de la prévision de trafic et font l'objet d'une mise à jour mensuelle :

- **Scenario optimiste**: Le résultat net atteint **60.9 MCHF (budget: 31.2 MCHF)** avec un taux de marge / EBITDA retraité de l'engagement de prévoyance de **40.6%**. Dans ce scenario les hypothèses de trafic par rapport à 2019 sont de -19.9% pour les passagers et -17.4% pour les mouvements. L'écart de résultat est de +29.6 MCHF par rapport au budget voté .
- **Scenario pessimiste**: Le résultat net atteint **31.6 MCHF (budget: -10.8 MCHF)** pour une marge / EBITDA retraitée de l'engagement de retraite de **36.3%**. Les hypothèses de trafic par rapport à 2019 sont de -26.8% pour les passagers et -22.8% pour les mouvements. L'écart de résultat est de +42.4 MCHF par rapport au budget.
- **Les dernières estimations pour la fin d'année 2022** prévoient un trafic qui se situe entre les scenarios optimiste et pessimiste. Le résultat estimé est de 45.7 MCHF, pour un trafic passagers inférieur de -23% au trafic enregistré en 2019.
- Sur cette base, si les dernières estimations se confirment, la contribution versée à l'Etat en 2023 au titre du résultat 2022 sera de **11.4 MCHF (= 25%)**.

12.10.2022

GENÈVE  
AÉROPORT

4

## SYNTHÈSE SITUATION FINANCIÈRE 2019-2022

MCHF	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2021	Forecast scénario optimiste B 2022	Forecast scénario pessimiste D 2022	Forecast 2022	A2
Passagers départ ligne et charter (milliers)	8'931	2'793	2'932	7'152	6'542	6'870	
Croissance PAX départ ligne et charter (par rapport à 2019)		-68.7%	-67.2%	-19.9%	-26.8%	-23.1%	
Croissance PAX départ ligne et charter (par rapport à 2021)				143.9%	123.1%	134.3%	
Redevances aéronautiques (avec hausse tarifaire au 1/07/21)	278.7	94.3	107.6	253.3	233.2	242.6	
Recettes non aéronautiques	215.2	96.9	101.5	172.1	162.2	167.3	
<b>Produits</b>	<b>493.9</b>	<b>191.2</b>	<b>209.0</b>	<b>425.4</b>	<b>395.4</b>	<b>409.9</b>	
Charges de personnel	(159.2)	(145.7)	(125.5)	(137.3)	(123.9)	(137.3)	
dont remboursement chômage partiel	0.0	19.1	24.1	11.8	11.8	11.8	
dont caisse de pension	(28.1)	(38.4)	(30.3)	(27.9)	(27.9)	(27.9)	
Dépenses de fonctionnement (hors fonds environnement)	(171.4)	(103.4)	(99.6)	(129.0)	(128.3)	(128.7)	
dont sous-traitance sûreté	(37.2)	(20.9)	(18.4)	(28.1)	(27.4)	(27.8)	
dont police	(10.9)	(8.4)	(9.9)	(10.3)	(10.3)	(10.3)	
Dépenses relatives au fonds environnement	(2.8)	(1.3)	(1.9)	(4.5)	(4.5)	(4.5)	
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(333.4)</b>	<b>(250.5)</b>	<b>(227.0)</b>	<b>(270.8)</b>	<b>(256.7)</b>	<b>(270.5)</b>	
Attribution / Prélèvement fonds environnement	(3.9)	(0.4)	2.3	4.6	4.7	4.6	
<b>EBITDA</b>	<b>156.7</b>	<b>(59.7)</b>	<b>(16.7)</b>	<b>159.2</b>	<b>143.4</b>	<b>144.1</b>	
Marge EBITDA	31.7%	-31.3%	-7.9%	37.4%	36.3%	35.1%	
<b>EBITDA retraité de l'engagement de retraite</b>	<b>170.5</b>	<b>(37.1)</b>	<b>(8.1)</b>	<b>172.6</b>	<b>156.7</b>	<b>144.1</b>	
Marge EBITDA retraitée de l'engagement de retraite	34.5%	-19.4%	0.0%	40.6%	39.6%	35.1%	
Amortissements	(70.0)	(64.9)	(65.6)	(89.9)	(89.9)	(89.9)	
Charges et produits d'intérêts	(2.6)	(4.8)	(7.7)	(8.4)	(8.4)	(8.5)	
<b>Résultat net</b>	<b>84.1</b>	<b>(129.5)</b>	<b>(88.9)</b>	<b>66.9</b>	<b>45.1</b>	<b>45.7</b>	
Redevance Etat payée (dividende payé en N+1)	(42.6)	(42.0)	0.0	0.0	0.0	0.0	
<b>Investissements</b>	<b>249.4</b>	<b>133.4</b>	<b>110.7</b>	<b>77.3</b>	<b>77.3</b>	<b>77.3</b>	
Cash flow opérationnel (net)	171.2	(135.6)	(25.4)	148.5	124.9	137.2	
Cash flow d'investissement	(232.5)	(127.1)	(122.0)	(101.6)	(101.6)	(101.6)	
Liquidités au bilan à fin	39.2	30.0	55.0	189.4	165.8	178.0	
Fonds propres	257.8	96.1	67.0	125.7	98.7	112.7	
<b>Dettes nettes financières</b>	<b>310.1</b>	<b>619.0</b>	<b>772.7</b>	<b>735.9</b>	<b>761.5</b>	<b>749.3</b>	
Dettes nettes financières / EBITDA - Max. 5.5 en 2023, 5.0 en 2024, 4.5 en 2025	1.98	0.00	0.00	4.62	5.86	5.20	
EBITDA / intérêts - Min 10 dès 2022	60.99	-12.39	-2.04	18.95	15.47	16.89	
Dettes nettes / fonds propres	1.20	6.44	11.53	5.75	7.72	6.65	

12.10.2022

GENÈVE  
AÉROPORT

5

## DES COÛTS MAÎTRISÉS – DES EMPLOIS PRÉSERVÉS

	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2020 sur 2019	Réel 2021	Réel 2021 sur 2020	Réel 2021 sur 2019
Passagers	17.93	5.59	-68.8%	5.92	+5.9%	-67.0%
<b>Produits</b>	<b>493.9</b>	<b>191.2</b>	<b>-61.3%</b>	<b>209.0</b>	<b>+9.3%</b>	<b>-57.7%</b>
Redevances aéronautiques	278.7	94.3	-66.2%	107.6	+14.1%	-61.4%
Redevances non aéronautiques	215.2	96.9	-55.0%	101.5	+4.7%	-52.9%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>337.2</b>	<b>250.9</b>	<b>-25.6%</b>	<b>224.7</b>	<b>-10.5%</b>	<b>-33.4%</b>
Charge de personnel	159.2	145.7	-8.5%	125.5	-13.9%	-21.2%
Dépenses de fonctionnement (incl. fonds env.) dont sous-traitance sûreté / surveillance	171.4	105.2	-38.6%	99.2	-5.7%	-42.1%
	37.2	20.5	-44.8%	18.4	-10.2%	-50.4%
<b>EBITDA</b>	<b>156.7</b>	<b>(59.7)</b>	<b>-138%</b>	<b>(15.7)</b>	<b>-73.8%</b>	<b>-110%</b>
Amortissements	70.0	64.9	-7.3%	65.6	+1.0%	-6.4%
Charges d'intérêts	2.6	4.8	+84.6%	7.7	+60.4%	+196%
<b>Résultat net</b>	<b>84.1</b>	<b>(129.4)</b>	<b>-254%</b>	<b>(88.9)</b>	<b>-31.3%</b>	<b>-206%</b>

Une ligne directrice claire a été suivie pour gérer cette crise :

- Maîtrise stricte et agile des coûts d'exploitation qui préserve l'emploi à GA
- Recours au RHT et à la dette pour financer les dépenses, maintenir les postes et ainsi être en mesure de gérer la reprise du trafic en sortie de crise. La pertinence de ces choix opérationnels s'est vérifiée durant l'été 2022 (cf situation de chaos dans d'autres aéroports européens)

21.06.2021

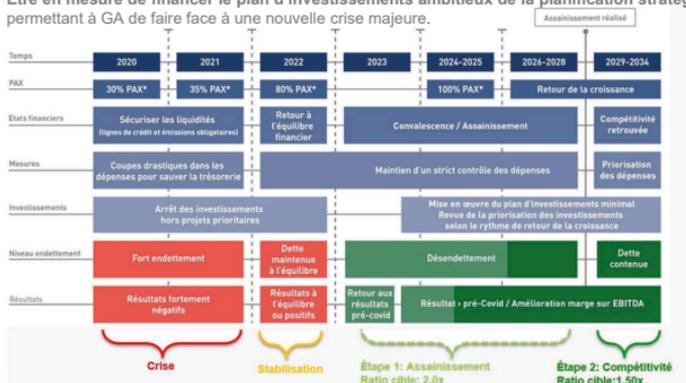
GENÈVE  
AÉROPORT

6

## LE CADRE POUR L'ASSAINISSEMENT FINANCIER DE GA APRÈS COVID

UNE PRIORITÉ « LE DÉSENDETTEMENT » POUR ASSAINIR ET RENFORCER LA STRUCTURE FINANCIÈRE DE GA SELON LE CADRE FINANCIER SUIVANT :

- L'ambition est de retrouver un équilibre financier cible en 2028 axé sur deux composantes :
  - Neutraliser les impacts sur la dette de la crise sanitaire et des constructions de l'Aile Est et du Bagage Logistics Center (BLC)
  - Être en mesure de financer le plan d'investissements ambitieux de la planification stratégique 2022-2024 tout en permettant à GA de faire face à une nouvelle crise majeure.

GENÈVE  
AÉROPORT

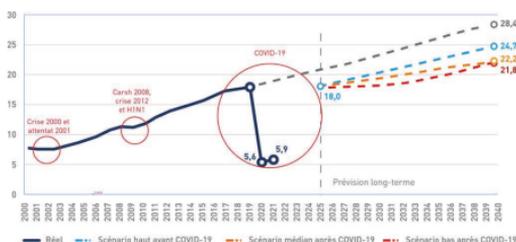
7

\*% du trafic PAX 2019

## CAPACITÉ À FINANCER LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

### SCÉNARIO DE TRAFIC MÉDIAN APRÈS COVID

- Le scénario de trafic médian après Covid-19 est issu de la planification directrice 2022-2034
- L'hypothèse majeure de ce scénario est un retour à la stabilité avec un niveau de trafic d'avant crise (année 2019) à l'horizon 2024-2025 puis une croissance de 1.5% entre 2026 et 2034. Le nombre de PAX atteint 22,2 mios en 2040 (cf courbe orange)



- Le plan d'investissements de la planification stratégique 2022-2034 est finançable dans le respect du cadre fixé pour assurer l'assainissement financier avant la construction du projet Cap 2030 en 2028 et compatible avec l'objectif long terme de maintien de l'endettement.
- La stratégie de désendettement est réalisée avec un niveau de dette nette de ~ MCHF 500 en 2028

## CONCLUSION

- Genève Aéroport a pu refinancer une première tranche de l'emprunt obligataire de 300 MCHF qui arrivera à échéance en mai 2023, en levant un nouvel emprunt de 100 MCHF en août 2022 pour un coupon de 2.2% et une maturité de 4 ans.
- Compte tenu de l'évolution positive de la situation économique et en l'absence d'une nouvelle crise majeure, Genève Aéroport n'a pas besoin d'envisager l'utilisation de la ligne de crédit de 200 MCHF votée par le Grand Conseil en 2022 (L12876).
- Pour le budget 2023 un résultat positif est prévu mais les prévisions en terme de trafic passagers restent encore inférieures de 10 % au niveau enregistré en 2019.
- Les prévisions resteront encore fortement dépendantes de l'évolution du trafic passagers.



Hospice général



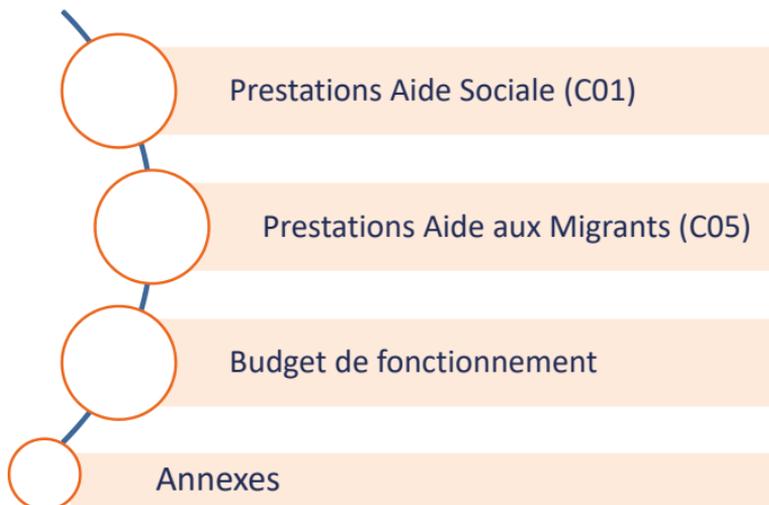
*Journée nationale de l'Ukraine à Palexpo le 24 août 2022 (Olivier Vogelsang)*

## Projet Budget 2023 Commission des finances

*Genève, le 12 octobre 2022*

*Mieux vivre ensemble à Genève*

### Projet Budget 2023 Sommaire



## Projet Budget 2023

## 2. Aide Sociale (C01) – en synthèse



## Ajustement de la croissance prévue pour 2022 – incertitudes économiques 2023

- Courant 2022, l'amélioration des conditions économiques et la prolongation des mesures de soutien à la population se traduisent par un recours à l'aide sociale en deçà des prévisions du budget 2022.
- Conséquemment le nombre de dossiers projetés pour l'année 2022 a été ré-évalué à la baisse, soit 14'358 dossiers au lieu des 16'255 dossiers initialement attendus au Budget 2022 (en moyenne annuelle).
- Le budget 2023 est établi sur une hypothèse de 15'733 dossiers moyens.

Le budget de prestations de l'aide sociale s'établit à hauteur de 406 millions de francs, soit une baisse de –MCHF13.2 (-3.2%) comparé au budget 2022 – cette décroissance résulte de la sous-consommation du budget projetée en 2022

Chiffres en MCHF	2022	2022	2023		2023
	BU 12ème provisoires ajustés <sup>1</sup>	Projection T2	Pré-Budget	Pré-Budget 23 vs BU 22	PFQ
<b>1. AIDE SOCIALE (C01)</b>					
<b>Hypothèse dossiers moyens ASDC (ASF)</b>	<b>16'255</b>	<b>14'358</b>	<b>15'733<sup>2</sup></b>	<b>-522</b>	<b>15'733</b>
<b>1.AIDE SOCIALE Prestations nettes</b>	<b>419.3</b>	<b>373.5</b>	<b>406.0</b>	<b>-13.2</b>	<b>406.0</b>
<b>1.1 Prestations usagers brutes (ASF + RMCAS)</b>	<b>467.5</b>	<b>414.0</b>	<b>452.1</b>	<b>-15.4</b>	<b>452.1</b>
Prestations directes	444.9	391.6	428.7	-16.2	428.7
Prestations indirectes	22.6	22.4	23.4	+0.7	23.4
Activités de réinsertion	15.7	14.3	15.9	+0.2	15.9
Charges locatives CAS	6.0	7.3	6.4		6.4
Autres prestations indirectes	0.9	0.8	1.1		1.1
<b>1.2 Remboursements (Assurances, AI, chômage,....)</b>	<b>-47.9</b>	<b>-39.7</b>	<b>-45.7</b>	<b>+2.2</b>	<b>-45.7</b>
<b>1.3 Refacturations usagers et tiers</b>	<b>-0.4</b>	<b>-0.8</b>	<b>-0.4</b>	<b>-</b>	<b>-0.4</b>

(1) Budget 12èmes provisoires selon lettre de cadrage du 24 janvier ajusté des crédits et dotation complémentaires.

(2) Le Département de Cohésion Sociale va déposer fin octobre un amendement qui actualisera la situation des prestations d'Aide Sociale, en lumière de la situation projetée pour 2022.



Projet de budget 2023 – Commission des finances – octobre 2022

Page 3

## Projet Budget 2023

## 3.a. Aide aux Migrants (C05) – en synthèse



## Augmentation de +4'290 personnes dans le dispositif Hg (+68%) – dont 4'117 Permis S

- **Permis S:** Les projections du SEM tablent sur 80'000 à 120'000 arrivées en Suisse d'ici à la fin de 2022, soit entre 4'500 et 7'000 permis S sur Genève. Les projections (Hg) se basent sur un pic de 4,500 permis S à Genève à la fin 2022 et prévoit pour 2023 une augmentation de 600 personnes à Genève avec un taux de sortie (retour en Ukraine ou autres motifs) de 30%. La réalisation de solutions d'hébergement temporaire adaptées restera un défi important en 2023.
- **Hors Permis S:** en cohérence avec la dernière projection du SEM et le PFQ, l'Hg s'attend à un **afflux de 150 – 200 personnes en 2023** (entrées nettes) sur le canton, amenant le nombre de bénéficiaires dans le dispositif à 6500 personnes (vs 6'327 BU 2022)
- **RMNA:** La fermeture du centre d'hébergement de l'Etoile est confirmée pour 2023 et nécessitera le transfert de près de 80 RMNA vers la FOJ en plus du transfert réalisé en 2022. Le budget 2023 prévoit un total de **77 RMNA** en moyenne annuelle à l'Hg.

Le budget de prestations de l'aide aux migrants s'établit à hauteur de 74.4 millions de francs, soit une hausse de +MCHF 41.3 (+125% ) comparé au budget 2022, dont MCHF30 alloués à la prise en charge des permis S

Chiffres en MCHF	2022	2022	2023		2023	
	BU 12ème provisoires ajustés <sup>1</sup>	Projection T2	Pré-Budget 23 vs Projection T2-22	Pré-Budget	Pré-Budget 23 vs BU 22	PFQ
<b>2. ASILE (C05)</b>						
<b>Hypothèse nombre de personnes dispositif (moyenne)</b>	<b>6 327</b>	<b>9 041</b>	<b>+1 576</b>	<b>10 617</b>	<b>4 290</b>	<b>6 500</b>
<b>2. ASILE Prestations nettes</b>	<b>33.1</b>	<b>50.1</b>	<b>+24.3</b>	<b>74.4</b>	<b>+41.3</b>	<b>42.9</b>
<b>2.1 Prestations assistance et santé</b>	<b>59.7</b>	<b>103.8</b>	<b>+19.8</b>	<b>123.6</b>	<b>+63.9</b>	<b>62.2</b>
Prestations directes (hors hébergement)	54.1	93.7	+19.3	113.0	+59.0	55.5
Frais de base	25.0	42.0	+7.6	49.6	+24.7	26.2
Frais de santé	21.7	41.4	+8.7	50.1	+28.4	21.2
Autres prestations	4.3	6.6	+2.5	9.1	+4.8	4.9
Prestations incitatives	3.1	3.7	+0.6	4.2	+1.2	3.2
Prestations indirectes	5.7	10.2	-10.2	10.6	+5.0	6.7
<b>2.2 Prestations hébergement</b>	<b>32.5</b>	<b>47.2</b>	<b>+20.2</b>	<b>67.3</b>	<b>+34.8</b>	<b>34.7</b>
<b>2.3 Remboursements (Assurances, AI, chômage)</b>	<b>-2.2</b>	<b>-2.5</b>	<b>+0.8</b>	<b>-1.7</b>	<b>+0.5</b>	<b>-1.7</b>
<b>2.4 Remboursements fédéraux</b>	<b>-46.5</b>	<b>-88.0</b>	<b>-16.7</b>	<b>-104.7</b>	<b>-58.1</b>	<b>-42.0</b>
<b>2.5 Refacturations usagers et tiers</b>	<b>-10.4</b>	<b>-10.4</b>	<b>+0.2</b>	<b>-10.2</b>	<b>+0.2</b>	<b>-10.2</b>

(1) budget 12èmes provisoires selon lettre de cadrage du 24 janvier ajusté des crédits et dotation complémentaires



Projet de budget 2023 – Commission des finances – octobre 2022

Page 4

## Projet Budget 2023

## 3.b. Aide aux Migrants (C05) – Action Ukraine: évolutions et enjeux 2023



## Enjeux hébergement et accompagnement adapté

- L'hébergement des primo-arrivants reste le défi prioritaire sans oublier l'accent à mettre sur les mesures d'insertion. L'Hg prévoit de mettre sur pied une structure organisationnelle qui permette la prise en charge des permis S pour les années à venir.
- Financièrement, la prise en charge de **4'117 personnes** en moyenne se traduit par un total de MCHF 93 de prestations dont MCHF 58 d'assistance financières/santé; MCHF 33 de prestations hébergement et MCHF 2.5 de prestations indirectes.
- Les charges d'hébergement en 2023 incluent MCHF 7.8 d'amortissements pour les investissements liés à la transformation des plateaux de bureaux (capacité cible : 700 places) – investissements d'environ MCHF 14 qui doivent être amortis sur une durée moyenne de 2 ans (synchronisés avec la durée moyenne des baux).
- Pour répondre aux besoins et gérer le dispositif décrit ci-dessus, l'Hg envisage un dispositif de **108 EPT en 2023** (identique à celui, cible, de décembre 22), soit une charge de personnel d'un montant de MCHF 13.4.

L'Hg s'attend à recevoir en forfaits fédéraux un total de MCHF 76, soit un montant net à charge canton de MCHF 30 en 2023

Chiffres en MCHF	2022	2022	Pré-Budget 23	2023
	REEL AU 30.06.2022	Projection T2	vs Projection T2-22	Pré-Budget
<b>AMIG - Solidarité Ukraine (permis S)</b> <i>Nombre de personnes permis S (moyenne)</i>	<b>1'391</b>	<b>2'742</b>	<b>+1'375</b>	<b>4'117</b>
<b>Prestations permis S</b>	<b>12.8</b>	<b>56.9</b>	<b>+35.8</b>	<b>92.6</b>
Prestations assistance et santé	6.7	37.1	+20.4	57.5
Prestations hébergement	5.2	14.0	+18.7	32.7
Prestations indirectes	1.0	5.9	-5.9	2.5
Remboursements de tiers, refacturations, dons	-0.1	-0.1	+0.1	0.0
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>1.9</b>	<b>7.0</b>	<b>+6.5</b>	<b>13.4</b>
<b>Dispositif RH (EPT en photo fin de période)</b>	<b>56</b>	<b>108</b>	<b>-</b>	<b>108.0</b>
Charges de personnel	1.8	7.0	+6.4	13.4
Charges d'exploitation	0.0	0.0	+0.0	0.0
<b>Subventions fédérales</b>	<b>-8.9</b>	<b>-43.3</b>	<b>-32.8</b>	<b>-76.1</b>
Remboursements fédéraux - prestations	-7.3	-36.2	-26.4	-62.6
Remboursements fédéraux - fonctionnement	-1.6	-7.1	-6.3	-13.4
<b>Résultat net - Solidarité Ukraine / Déficit = (+)</b>	<b>+5.8</b>	<b>+20.5</b>	<b>+9.5</b>	<b>+30.0</b>



Projet de budget 2023 – Commission des finances – octobre 2022

Page 5

## Projet Budget 2023

## 4. Budget de fonctionnement – en synthèse



## Un budget équilibré – renfort de capacité «hébergement temporaire» prévu dans l'Action Sociale

- Afin de présenter un résultat équilibré l'Hg devra réaliser des économies de charges pour 2023.
- Les charges de la Maison de vacances Nouvelle Roseale sont intégrées au budget 2023, en attente d'un transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à Pro Senectute. Impacte estimé à –MCHF 1.2 (dont MCHF 0.6 lié à la suspension de la subvention de la ville de Genève) – ce déficit à charge Hg sera financé par les réserves de l'Hg pour l'année 2023.
- Le renfort du dispositif RH pour la prise en charge des réfugiés Ukrainiens (108 ETP - CDD) est financé par les recettes fédérales.
- La **dotation complémentaire de 16 postes** inscrite au projet de budget 2023 sera dédiée au renfort de la politique d'aide au logement des bénéficiaires (comme stipulé dans le nouveau contrat de prestation), afin de prodiguer in situ un accompagnement social focalisé sur la recherche d'un logement adapté et pérenne.
- Avec un **solde de réserve de zéro** en début 2023, l'un des enjeux de l'Hg sera de maintenir son autonomie financière durant la période du nouveau contrat de prestations 23-26.
- A moyen terme, la prise en charge continue d'un nombre élevé de réfugié/es avec Permis S constitue un enjeu organisationnel important pour l'Hg – et nécessitera un renfort / adaptation du dispositif, aussi dans les fonctions de support.

Le budget de fonctionnement prévoit des charges à hauteur de 165 millions de francs, soit une hausse de +MCHF 12.0 comparé au budget 2022 (12<sup>ème</sup> provisoire). La subvention cantonale s'élève à MCHF 105.8, soit +MCHF 12.0 par rapport au budget 22, dont la pérennisation des crédits supplémentaires voté par la commission des finances (MCHF7.6).

Chiffres en MCHF	2022	2022	2023	Pré-Budget 23	2023
	BU 12ème provisoires ajustés*	Projection T2	Pré-Budget	vs BU 22	PFQ
<b>3. FONCTIONNEMENT</b>					
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>134.2</b>	<b>138.9</b>	<b>148.9</b>	<b>+14.7</b>	<b>133.9</b>
Total Dotation	1'049	1'157	1'172.5	+124	1'055.4
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>16.2</b>	<b>15.4</b>	<b>16.1</b>	<b>-0.1</b>	<b>15.5</b>
<b>3.1 TOTAL CHARGES</b>	<b>150.4</b>	<b>154.3</b>	<b>165.0</b>	<b>+14.6</b>	<b>149.4</b>
PRODUITS SEM	-11.2	-19.2	-23.4	-12.2	-10.0
AUTRES PRODUITS	-5.6	-6.1	-5.6	+0.0	-4.2
RESULTAT IMMOBILIER	-29.3	-30.8	-30.2	-0.9	-30.2
<b>3.2 TOTAL PRODUITS HORS SUBVENTION</b>	<b>-46.1</b>	<b>-56.0</b>	<b>-59.2</b>	<b>-13.1</b>	<b>-44.4</b>
<b>3.3 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-93.8</b>	<b>-103.0</b>	<b>-105.8</b>	<b>-12.0</b>	<b>-93.8</b>
<b>3.4 AJUSTEMENT DE SUBVENTION</b>	<b>-7.9</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>7.9</b>	<b>-11.2</b>
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT / Déficit = (+)</b>	<b>+2.6</b>	<b>-4.7</b>	<b>0.0</b>	<b>-2.6</b>	<b>0.0</b>



(\*) budget 12èmes provisoires selon lettre de cadrage du 24 janvier ajusté des crédits et dotation complémentaires

## Projet Budget 2023 - Annexes

Annexe 1 - Contrat de prestations 2023-2026 – éléments nouveaux

Annexe 2 - Action sociale (C01) - Contexte / évolutions attendues en 2023

Annexe 3 - Action sociale (C01): Evolution des prestations nettes

Annexe 4 - Aide aux migrants (C05) - Evolution des prestations nettes

Annexe 5 - Aide aux migrants (C05) - Evolution du nombre de personnes suivies

Annexe 6 - Aide aux migrants (C05) - Dispositif RMNA Etoile 2022 / 2023

Annexe 7 - Evolution Budget Prestations et Fonctionnement

Annexe 8 - Fonctionnement - Evolution du dispositif RH



Projet de budget 2023 – Commission des finances – octobre 2022

### Projet Budget 2023

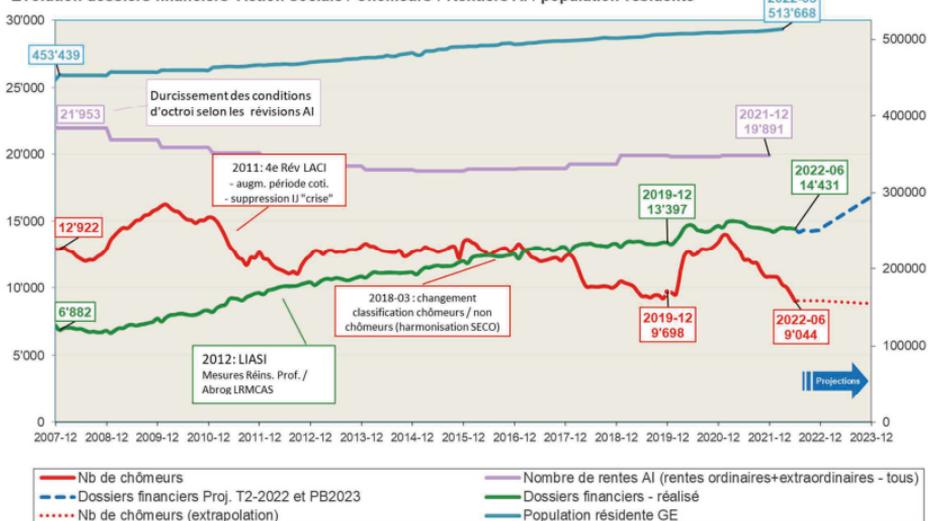
#### Annexe 1 – Contrat de prestations 2023-2026 – éléments nouveaux

- **Traite des êtres humains** : l'Hospice général assure une prise en charge rapide des personnes identifiées comme victimes potentielles de traite des êtres humains sur la base de l'arrêté départemental régissant la matière.
- **Hébergement**: Mise en œuvre de la nouvelle politique d'hébergement. Au-delà de la recherche de solutions d'hébergement temporaires, l'Hospice général s'efforce d'éviter les résiliations de baux et les évacuations et travaille sur les freins à l'accès à un hébergement pérenne.  
=> PB: 23: [dotation de 16 postes](#).
- **Désendettement** : l'Hospice général renforce la prévention, l'identification et l'accompagnement sur la problématique du surendettement des bénéficiaires de prestations d'aide financière.
- **Maisons de vacances** : le transfert d'exploitation des Maisons de vacances vers une entité chargée de gérer des structures intermédiaires est établi, bien que la date reste à définir (2024?)
- **Agenda Intégration Suisse (AIS)** : Le financement des prestations fournies pour lesquelles l'Hg est case manager (primo-information, intégration sociale et intégration sociale spécifique) et les ressources associées à la mise en place de l'AIS font l'objet d'une convention séparée avec le Bureau de l'Intégration des Etrangers, rattaché au DCS.

Projet Budget 2023

Annexe 2 - Action sociale (C01) - Contexte / évolutions attendues en 2023

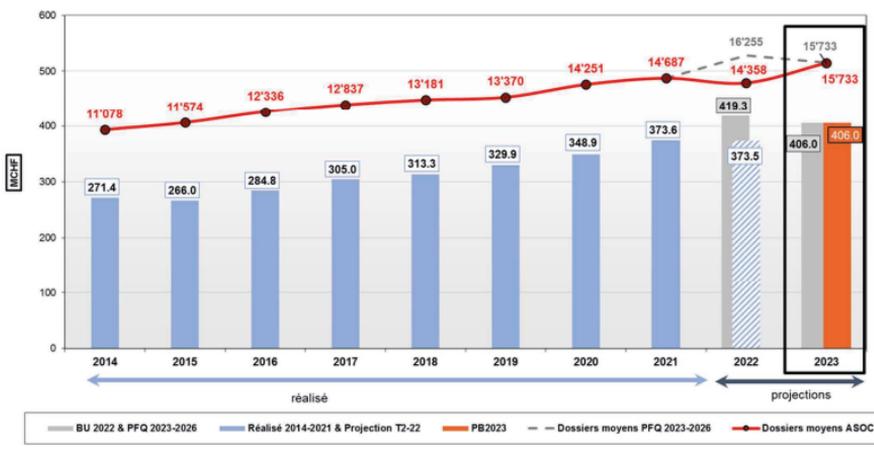
Evolution dossiers financiers Action sociale / Chômeurs / Rentiers AI / population résidente



Projet Budget 2023

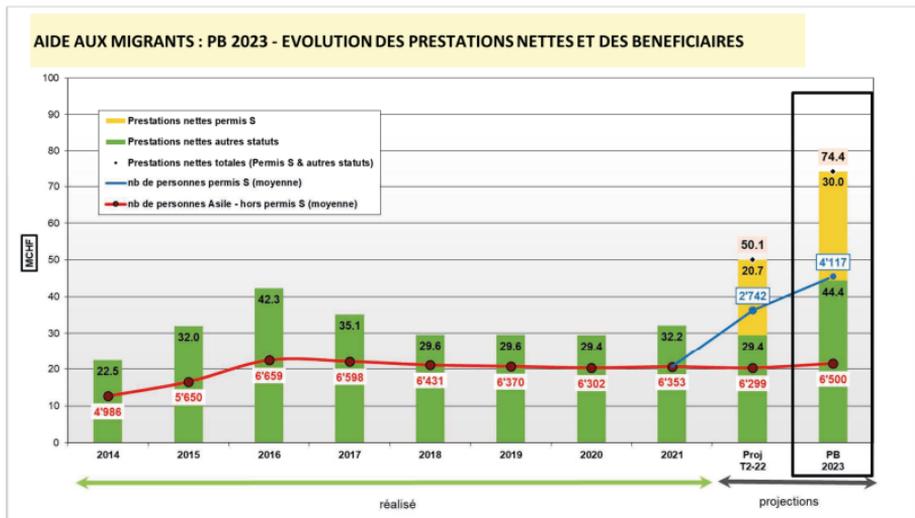
Annexe 3 – Action sociale (C01): Evolution des prestations nettes

ACTION SOCIALE : PB 2023 - EVOLUTION DES PRESTATIONS NETTES ET DES DOSSIERS FINANCIERS



## Projet Budget 2023

## Annexe 4 - Aide aux migrants (C05) – Evolution des prestations nettes



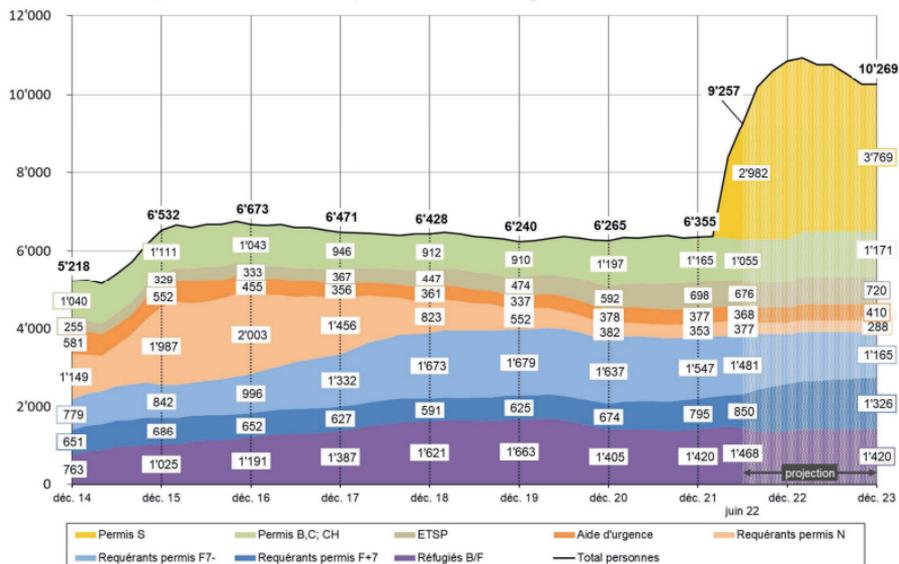
Projet de budget 2023 – Commission des finances – octobre 2022

11

## Projet Budget 2023

## Annexe 5 - Aide aux migrants (C05) – Evolution du nombre de personnes suivies

## Evolution des personnes suivies par l'Aide aux migrants



Projet de budget 2023 – Commission des finances – octobre 2022

12

## Projet Budget 2023

### Annexe 6 - Aide aux migrants (C05) – Dispositif RMNA Etoile 2022 / 2023



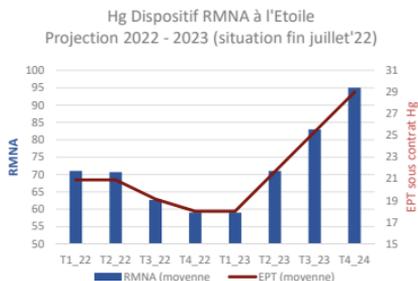
#### Enjeux transfert des requérants mineurs non-accompagnés (hébergés au centre d'hébergement l'Etoile)

- le Pré-budget Hg 2023 prévoit un coût de MCHF 2.83 pour la prise en charge de 77 RMNA sur une année. Pour 2023, l'Hg projette un nombre d'arrivées mensuelles de RMNA similaire à celui observé à mi année en 2022, soit 8 jeunes par mois.
- **Convention de transfert des RMNA à la FOJ** : Concerne les RMNA de 15 à 18 ans hébergés au centre de l'Etoile. Au 30.09.2022, 25 jeunes ont été transférés. Un total de 32 est prévu d'ici la fin de l'année.
- Cette convention prévoit également le transfert du personnel éducatif employé de l'Hospice général à la FOJ.
- La fermeture du centre d'hébergement de l'Etoile est confirmée pour 2023 – site encore à identifier

**l'Hg s'attend à recevoir en forfaits fédéraux un total de MCHF 1.5, soit un montant net à charge canton de MCHF 2.8 en 2023**

DISPOSITIF RMNA		2022	2023
Montants en MCHF		Projection T2	Pré-Budget
	Nombre <sup>1</sup> de RMNA (en moyenne)	66	77
A	Prestations dispositif RMNA	1.54	1.80
	Nombre EPT (en moyenne)	19.7	23.5
B	Charges de personnel	2.14	2.55
D	Forfaits fédéraux - Prestations	-1.07	-1.25
E	Forfaits fédéraux - Fonctionnement	-0.23	-0.27
F=D-E	Subventions fédérales totales	-1.30	-1.52
A+B-F	Résultat Net / Déficit = (+)	2.38	2.83

<sup>1</sup>tient compte d'un transfert de 32 RMNA à la FOJ au 2ème semestre 2022

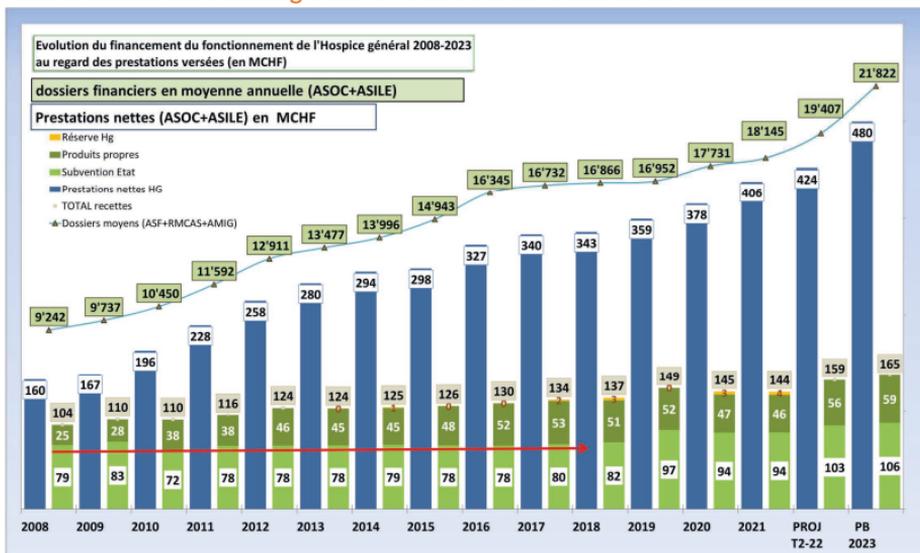


Projet de budget 2023 – Commission des finances – octobre 2022

Page 13

## Projet Budget 2023

### Annexe 7 – Evolution Budget Prestations et Fonctionnement



Projet de budget 2023 – Commission des finances – octobre 2022

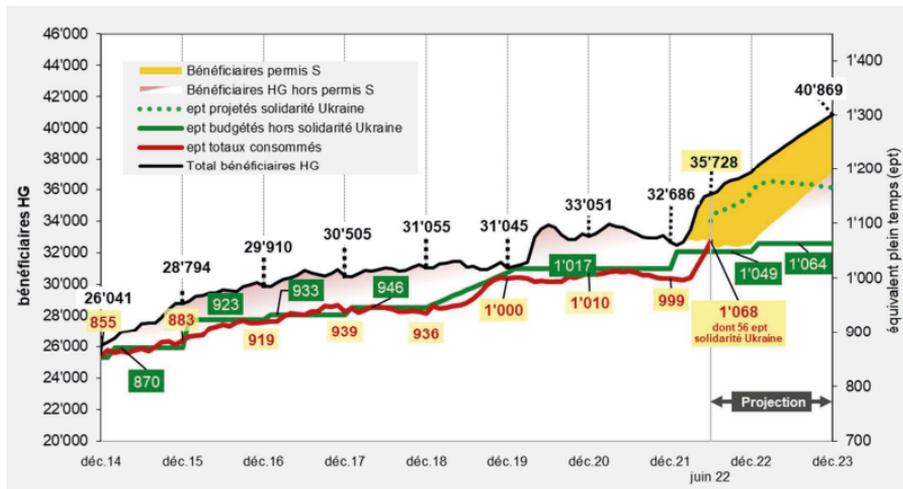
14

## Projet Budget 2023

## Annexe 8 - Fonctionnement – Evolution du dispositif RH



## Evolution Postes RH (EPT)





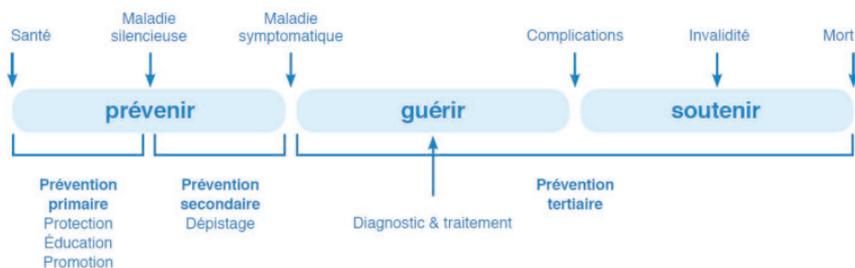
IMAD – Projet de budget 2023

## Projets et développements 2023

- Le développement des axes de santé communautaire et, en lien, le projet pilote de maison de santé
- La poursuite du développement des équipes spécialisées
- La mise en œuvre des itinéraires cliniques interprofessionnels
- La transformation des modes de travail et d'organisation de l'IMAD

dans le cadre des missions de l'IMAD  
**SOUTENIR, SOIGNER, FORMER**

## Les axes de santé communautaire



3

## La santé communautaire et l'habitat

### La mission « soutenir »

Un **pilote de maison de santé** contribuant, avec les communes, associations et acteurs de proximité aux enjeux du maintien *en santé*

Le projet **VieSa**, « vieillir en santé », soutenu par des financements privés

La lutte contre la **dénutrition** avec le développement du centre de nutrition

La réactivation de la **direction santé communautaire et habitat** et le regroupement de services fortement contributifs au développement de la santé communautaire

4

## Développement des équipes spécialisées

### La mission « soigner »

Scission de l'équipe d'**hospitalisation à domicile** en deux pôles  
« **pédiatrie** » et « **adulte** »

Renforcement d'équipes spécialisées **soins palliatif et gestion de la douleur** dans le cadre des maladies chroniques

Poursuite du déploiement de l'équipe spécialisée en **oncologie** ainsi que de celle spécialisée en **réadaptation**

Renforcement du **pôle de nutrition**

5

## Les itinéraires cliniques interprofessionnels

### Les missions « soigner » et « former »

Des itinéraires éprouvés dans le cadre de la prise en charge des **patients atteints de la COVID** : équipement des UATR, coordination avec les physiothérapeutes, la ligue pulmonaire

La poursuite du développement des « **fast-tracks** » **chirurgicaux** et les prestations de réhabilitation et de réadaptation

- **qualité** de prise en charge (renforcer la préparation du patient en prévision de la chirurgie opératoire, réduire les risques de ré-opération ou de ré-hospitalisation) et **efficience** du système de santé

6

## La transformation de l'IMAD

### Pont rouge: un levier de transformation de l'IMAD

Un lieu accueillant **partenaires, patients, proche-aidants**

Des locaux adaptés privilégiant la **démarche participative et collaborative**, favorisant l'**innovation**

Des **surfaces** administratives et des **flux optimisés**

Les espaces dédiés à la **formation**, un **centre de simulation** ainsi qu'un **centre de nutrition**

Une **stratégie RSE** dans des locaux Minergie, une gare du  , le label GRTA du restaurant, etc.

7

## Un contexte «alertant»

### Des collaborateurs épuisés ...

Des collaborateurs tributaires de la **pénurie aggravée de professionnels** de la santé

→ Des **difficultés importantes à recruter**

**Des collaborateurs** également **parents, proches-aidants** et, pouvant aussi, être atteints dans leur santé

Une **pandémie latente**, du **COVID long**, nécessitant vigilance engendrant une surcharge effective et émotionnelle

8

## Principales hypothèses financières

- Des ETP pour l'accroissement des prestations des soins ainsi que pour les équipes spécialisées
- Le maintien des ressources pour la vaccination COVID et la restitution des autres ETP COVID
- Une indexation de l'échelle des traitements 1,35%
- Un effet de noria et un échelonnement des engagements de 5,3 millions de francs
- Une augmentation des tarifs non-LAMal de 2,5%. Des tarifs fédéraux LAMal bloqués depuis 2011 et baissés de -3,6% en 2020.

9

## Éléments non prévus au projet de budget 2023

La revalorisation de la fonction de permanents nocturnes suite à l'application du salaire horaire minimum genevois :

- Crédit supplémentaire pour 2020 à 2022 (2,3 millions de francs)
- Amendement budgétaire pour 2023 en cours (1 million de francs)

La revalorisation salariale des ASSC : en attente de la décision du Conseil d'Etat et d'éventuels recours

- Crédit supplémentaire à prévoir (0,9 million de francs)

10

Produits	Comptes 2021	Budget 2022	Projet de budget 2023	B2022 vs C2021	PBU2023 vs B2022
Produits de la facturation	73.7	76.3	77.5	3.7	1.2
Pertes sur débiteurs	-0.2	-0.6	-0.4	-0.2	0.2
Indemnités	90.7	85.2	91.9	1.2	6.7
Financement résiduel	116.9	120.7	126.1	9.2	5.4
Autres produits	1.6	0.8	0.8	-0.8	0.0
<b>Total des produits</b>	<b>282.7</b>	<b>282.4</b>	<b>295.9</b>	<b>13.2</b>	<b>13.5</b>
<b>Charges</b>					
Charges de personnel	246.1	251.7	253.7	7.6	1.9
Charges d'exploitation	34.1	35.5	42.2	8.1	6.7
<b>Total des charges</b>	<b>280.2</b>	<b>287.2</b>	<b>295.9</b>	<b>15.6</b>	<b>8.6</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2.5</b>	<b>-4.8</b>	<b>0.1</b>	<b>-2.5</b>	<b>4.8</b>

Merci de votre attention.

Institution genevoise de maintien à domicile  
www.imad-ge.ch



DIVISION COMPTABILITE  
ET GESTION FINANCIERE

Le 16 novembre 2022



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

## Faits marquants 2023

### Environnement défavorable

Point de départ : un budget 2022 en déséquilibre (KCHF 4 650)

Retour de l'inflation et renchérissement des coûts de l'énergie

Premier impact de l'adhésion à l'Accord intercantonal universitaire



**Viser l'équilibre pour 2023 est une ambition inatteignable**

### Stratégie privilégiée

Contenir le déficit 2023

Aucune demande budgétaire additionnelle à l'exception de celles avec un caractère obligatoire démontré

DIVISION COMPTABILITE  
ET GESTION FINANCIERE

Le 16 novembre 2022



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

## Faits marquants 2023 (suite)

Le projet de budget 2023 affiche un déficit (9 958 KCHF)

Variation vs budget 2022	Charges		Produits		Résultat net	
	Montant	% croissance	Montant	% croissance	Montant	% Proportion
<b>Total</b>	<b>15 850</b>	<b>2.7%</b>	<b>10 541</b>	<b>1.8%</b>	<b>-5 308</b>	<b>-100%</b>
Canton de Genève	7 714	1.3%	8 196	1.4%	481	-9%
UNIGE facteurs exogènes	4 114	0.7%	449	0.1%	-3 665	69%
UNIGE facteurs endogènes	4 021	0.7%	1 833	0.3%	-2 188	41%
Confédération	0	0.0%	907	0.2%	907	-17%
AIU	0	0.0%	-843	-0.1%	-843	16%

Charges dont :	2.7 %	Produits dont :	1.8 %
Indexation salaires	1.1	Indemnité cantonale	1.4
Décisions UNIGE (endogène)	0.7	Décisions UNIGE (endogène)	0.3
Énergies	0.3	Confédération	0.2
COB 2023	0.3	AIU	-0.1

DIVISION COMPTABILITE  
ET GESTION FINANCIERE

Le 16 novembre 2022



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

## Consolidation budgétaire

### Objectifs du Rectorat

Établir un plan de consolidation budgétaire (montant à définir) fondé sur la maîtrise des charges de l'Université

- Économies ciblées
- Effort linéaire de toutes les structures

Compter sur une contribution extraordinaire du DIP (matching funds)

➡ **Retour à l'équilibre à l'horizon 2027**

Associer le nouveau Rectorat et impliquer les facultés et centres interfacultaires

Adopter le plan de consolidation au printemps 2023 avec le démarrage du processus budgétaire 2024

DIVISION COMPTABILITE  
ET GESTION FINANCIERE

Le 16 novembre 2022



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

## 5<sup>ème</sup> Convention d'objectifs 2024 / 2027

### Axes de travail et calendrier

Enveloppe COB (20 millions sur quatre ans) permettant de financer en partie :

- La dynamique des charges des activités existantes (socle)
- Le développement de nouvelles activités ou l'extension des activités existantes

Enveloppe COB est à distinguer de la contribution extraordinaire du DIP

Enveloppe COB doit aussi se substituer aux dépenses FID épuisé aujourd'hui et qui ne pourra être reconstitué (aucun bénéfice DIP n'est prévu)

Calendrier de travail :

- Évaluation 4<sup>ème</sup> convention d'objectifs en avril 2023
- Rédaction d'un projet de loi et adoption par le Conseil d'État en juin 2023
- Travaux parlementaires en automne/hiver 2023

## Questions - Réponses





MERCI POUR VOTRE ATTENTION

**DIVISION COMPTABILITE  
ET GESTION FINANCIERE**

Le 16 novembre 2022



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

### 3) RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSVERSALES

ANNEXE 3A



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
GRAND CONSEIL  
Commission des finances

Genève, le 12 octobre 2022

**Bureau du Grand Conseil**

M. Jean - Luc Forni  
Président  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

**Projet du budget 2023 - questions transversales**

Monsieur le Président,

La Commission des finances a récemment validé les questions transversales qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen du projet de budget 2023. Elle vous prie ainsi de les trouver ci-après.

Ainsi la commission des finances souhaiterait avoir les informations suivantes :

1. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.
2. Le pourcentage de fournisseurs locaux dans les achats des divers départements.
3. Le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information et les classes de ces postes.
4. Le nombre de places de parkings mis à disposition par l'Etat, ventilés par département.
5. Le nombre d'apprenties et apprentis dans chaque département.
6. Le nombre de personnes en situation de handicap (annoncées comme telles et faisant l'objet d'un accompagnement de la part de l'employeur) travaillant dans les départements ou dans les entités subventionnées.
7. Enfin, la commission souhaite savoir s'il existe des réflexions sur des mesures à moyen terme qui pourraient être qualifiées de structurelles (c'est-à-dire des mesures d'organisation visant à améliorer l'efficacité de l'organisation de l'Etat) dans les différents départements et qui ne seraient pas annoncées dans le cadre du PFG. Le cas échéant, la commission souhaiterait en connaître les teneurs.

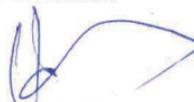
### **Protocole de transmission des réponses et délai de reddition**

La Commission souhaite obtenir les réponses aux questions transversales au plus tard le **mercredi 16 novembre 2022**.

La commission vous prie de bien vouloir adapter vos réponses au contexte juridique et réglementaire du Pouvoir législatif.

La commission se réserve la possibilité de compléter la liste de questions transversales transmises dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur le projet de budget.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération.



Alberto Velasco  
Président



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 31 octobre 2022

Présidence du Grand Conseil

Commission des finances  
**Monsieur Alberto Velasco, président**  
Hôtel de Ville  
Genève

**Projet de budget 2023 – questions transversales**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les députés,

Par la présente, nous accusons réception de votre lettre du 12 octobre 2022 transmettant les questions transversales de votre commission en rapport avec le projet de budget.

Le Bureau du Grand Conseil apporte ses réponses ci-dessous.

**1. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G)**

Il n'y a pas de travailleurs frontaliers au Secrétariat général du Grand Conseil.

**2. Le pourcentage de fournisseurs locaux dans les achats**

La prestation de sous-tirage et de traduction en langue des signes est effectuée par SwissTxt dont le siège est à Bienne. Les autres fournisseurs du Grand Conseil sont établis localement.

**3. Le nombre de fonctionnaires dédiés à la communication et à l'information**

Il n'y a pas de fonctionnaire dédié à la communication et à l'information au Secrétariat général du Grand Conseil.

**4. Le nombre de places de parkings mis à disposition par l'Etat**

Il n'y a pas de places de parkings mises à disposition, mais les membres du Grand Conseil qui en font la demande disposent d'une carte-crédit parking leur permettant d'utiliser le parking de Saint-Antoine lors des sessions et des séances de commissions.

**5. Le nombre d'apprenties et d'apprentis**

Depuis 2021, le Secrétariat général du Grand Conseil forme une apprentie de commerce.

**6. Le nombre de personnes en situation de handicap travaillant dans le département**

Il n'y a pas de personne en situation de handicap (et identifiée comme telle) au SGGC.

**7. Mesures structurelles à moyen terme**

Il n'y a pas à ce stade de réflexions sur des mesures à moyen terme pouvant être qualifiées de structurelles visant à améliorer l'efficacité de l'organisation de l'Etat et n'étant pas annoncée dans le cadre du PFQ.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, nos salutations distinguées.



Laurent Koelliker  
Sautier



Jean-Luc Forni  
Président du Grand Conseil



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
**GRAND CONSEIL**  
*Commission des finances*

Genève, le 12 octobre 2022

**Conseil d'Etat**  
Hôtel de Ville  
Genève

### **Projet du budget 2023 - questions transversales**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères d'Etat,  
Messieurs les Conseillers d'Etat,  
Madame la Chancelière,

La Commission des finances a récemment validé les questions transversales qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen du projet de budget 2023. Elle vous prie ainsi de les trouver ci-après.

Ainsi la commission des finances souhaiterait avoir les informations suivantes :

1. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.
2. Le pourcentage de fournisseurs locaux dans les achats des divers départements.
3. Le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information et les classes de ces postes.
4. Le nombre de places de parkings mis à disposition par l'Etat, ventilés par département.
5. Le nombre d'apprenties et apprentis dans chaque département.
6. Le nombre de personnes en situation de handicap (annoncées comme telles et faisant l'objet d'un accompagnement de la part de l'employeur) travaillant dans les départements ou dans les entités subventionnées.
7. Enfin, la commission souhaite savoir s'il existe des réflexions sur des mesures à moyen terme qui pourraient être qualifiées de structurelles (c'est-à-dire des mesures d'organisation visant à améliorer l'efficacité de l'organisation de l'Etat) dans les différents départements et qui ne seraient pas annoncées dans le cadre du PFQ. Le cas échéant, la commission souhaiterait en connaître les teneurs.

### **Protocole de transmission des réponses et délai de reddition**

La Commission souhaite obtenir les réponses aux questions transversales au plus tard le **mercredi 16 novembre 2022**.

Par ailleurs, et comme par le passé, la Commission remercie d'ores et déjà votre Conseil de bien vouloir veiller à ce que les présentes questions soient transmises à l'ensemble des entités concernées (du périmètre de consolidation) et relevant des départements. En ce qui concerne le Pouvoir judiciaire, la Cour des comptes et le Grand Conseil, des courriers spécifiques seront adressés par la Commission ; les réponses y relatives n'auront dès lors pas à figurer dans la réponse consolidée de votre Conseil.

La commission se réserve la possibilité de compléter la liste de questions transversales transmises dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur les comptes.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière, à l'expression de ma parfaite considération.



Alberto Velasco  
Président



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 16 novembre 2022

## Le Conseil d'Etat

5149-2022

Grand Conseil  
Commission des finances  
Monsieur Alberto Velasco  
Président  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

### Concerne : Examen du projet de budget 2023 – questions transversales

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'examen du projet de budget 2023, la commission des finances a adressé au Conseil d'Etat, le 12 octobre dernier, un courrier relatif aux questions transversales. Vous trouverez ci-dessous les réponses du Conseil d'Etat et, en annexe, les réponses des entités du périmètre de consolidation.

### 1. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office

Département	Direction	Permis G en %	Nombre total d'employés
SEC-G	Secrétariat général du Grand Conseil	0.00%	28
CHA	Chancellerie d'Etat	0.00%	12
CHA	Direction administrative et financière	0.00%	8
CHA	Service des affaires européennes, régionales et fédérales	0.00%	9
CHA	Secrétariat général de la chancellerie d'Etat	0.00%	80
CHA	Organismes rattachés administrativement à la CHA	0.00%	12
CHA	Bureau de médiation administrative	0.00%	1
DF	Secrétariat Général - DF	18.64%	59
DF	Direction Générale des Finances de l'Etat	3.88%	102
DF	Administration Fiscale Cantonale	0.52%	577
DF	Office cantonal des poursuites	0.00%	195
DF	Office cantonal des faillites	0.00%	52
DF	Office du Personnel de l'Etat	5.00%	80
DF	Office Cantonal de la Statistique	3.45%	29
DF	DAI - Direction des affaires internationales	0.00%	12
DF	Bureau de promotion de l'égalité et de prévention violences	0.00%	7
DF	Organismes rattachés ou en relation avec le DF	0.00%	19

- 2 -

DIP	Secrétariat général du DIP	8.17%	209
DIP	Direction générale de l'enseignement obligatoire	5.23%	5'155
DIP	Direction générale de l'enseignement secondaire II	5.00%	3'148
DIP	Office médico-pédagogique	5.79%	1'217
DIP	Direction générale de l'office de l'enfance et jeunesse	13.32%	568
DIP	Office d'orientation, formation professionnelle et continue	0.48%	209
DSPS	Secrétariat Général du DSPS	3.45%	59
DSPS	Corps de Police	0.28%	2'166
DSPS	Office cantonal de la détention	1.62%	984
DSPS	Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)	0.41%	242
DSPS	Office cantonal protection population et affaires militaires	0.00%	101
DSPS	Direction Générale de la Santé	8.93%	167
DT	Secrétariat général du DT (SG)	10.53%	115
DT	Office de l'urbanisme (OU)	16.22%	75
DT	Office cantonal du logement et de la planification foncière	3.75%	82
DT	Office cantonal de l'énergie (OCEN)	13.79%	29
DT	Office du patrimoine et des sites (OPS)	2.22%	44
DT	Office du registre foncier (ORF)	2.22%	45
DT	Office des autorisations de construire (OAC)	8.54%	82
DT	Direction Praille Acacias Vernets (DPAV)	15.38%	13
DT	Office cantonal de l'environnement (OCEV)	7.87%	88
DT	Office cantonal de l'eau (OCEau)	7.69%	90
DT	Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)	2.02%	100
DI	Secrétariat général du DI	5.13%	41
DI	Office cantonal des transports (OCT)	22.11%	94
DI	Office cantonal du génie civil (OCGC)	5.56%	162
DI	Office cantonal des véhicules (OCV)	0.00%	116
DI	Office cantonal des Bâtiments (OCBA)	4.64%	237
DI	Office cantonal des systèmes d'information & du numérique	25.88%	603
DEE	Secrétariat Général du DEE	0.00%	25
DEE	Office cantonal de l'emploi (OCE)	1.27%	234
DEE	Direction générale Dév. économique, recherche & innovation	0.00%	16
DEE	Direction générale office cantonal inspection du travail	1.41%	138
DCS	Secrétariat général du département de la cohésion sociale	2.56%	39
DCS	Office de l'action, insertion et intégration sociales	1.05%	381
DCS	Office cantonal de la culture et du sport	3.33%	31

## 2. Le pourcentage de fournisseurs locaux dans les achats des divers départements

Date création facture		01/10/2021 au 30/09/2022											
Étiquettes de colonnes				Hors GENEVE				Total CA devise comptable		Total Nb factures		Total %Nb factures	
Département	GE CA devise comptable		%C %Nb factures		CA devise comptable		%C %Nb factures		Total CA devise comptable	Total Nb factures	Total CA factures	Total %Nb factures	
	Nb factures	%C	%Nb	Nb factures	%C	%Nb							
01-CHA	1739608	689	57%	64%	1298216	385	43%	36%	3033822	1074	100%	100%	
02-DF hors CCA	4574137	1867	57%	44%	3485637	2085	43%	56%	8059774	3752	100%	100%	
03-DIP	36988709	19894	54%	63%	30930871	11438	46%	37%	67919640	31122	100%	100%	
04-DSPS	101391543	18574	68%	57%	48366865	13895	32%	43%	149758408	32469	100%	100%	
05-DT	125869609	5716	88%	65%	17151211	3111	12%	35%	142620820	8827	100%	100%	
06-DI hors OCBA	137882646	6835	61%	64%	89635803	3817	39%	36%	227518448	10652	100%	100%	
07-DEE	2216057	465	52%	56%	2053729	361	48%	44%	4269786	826	100%	100%	
08-DCS	15687182	1408	88%	70%	2202050	599	12%	30%	17889233	2007	100%	100%	
11-GC	1763681	246	80%	74%	442945	86	20%	26%	2206926	332	100%	100%	
12-CC	132110	90	53%	49%	116428	95	47%	51%	248538	165	100%	100%	
14-PJ	53480045	15227	67%	63%	26922173	3024	33%	17%	80102218	18251	100%	100%	
CCA	43319706	10541	35%	43%	82114518	13753	65%	57%	125434225	24294	100%	100%	
indéterminé	273109	37	70%	33%	117333	74	30%	67%	390442	111	100%	100%	
OCBA	246218552	24165	79%	78%	63849979	6752	21%	22%	310068531	30917	100%	100%	
<b>Total général</b>	<b>771332753</b>	<b>105344</b>	<b>68%</b>	<b>64%</b>	<b>368387757</b>	<b>59476</b>	<b>32%</b>	<b>36%</b>	<b>1139722051</b>	<b>164819</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	

## 3. Le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information et les classes de ces postes

### Synthèse (total des deux types de communication)

Dept. / Classe	14	15	17	18	19	20	21	22	23	25	27	Total
	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP
SEC-G												0 0.0
CHA				2 1.7					1 0.5	1 0.5		4 2.7
DF						1 0.8				1 1.0	1 0.9	3 2.7
DIP				1 1.0						1 1.0		2 2.0
DSPS	2 1.8		2 2.0	2 2.0	2 2.0	1 1.0			1 0.7	3 2.8	1 1.0	14 13.3
DT				3 2.0		5 3.4				2 1.8		10 7.2
DI				5 4.9		3 2.9		1 1.0			1 1.0	10 9.8
DEE						2 1.5	1 1.0			1 1.0		4 3.5
DCS				1 0.8	1 1.0					1 0.9		3 2.7
<b>Total Global</b>	<b>2 1.8</b>	<b>0 0.0</b>	<b>2 2.0</b>	<b>14 12.4</b>	<b>3 3.0</b>	<b>12 9.6</b>	<b>1 1.0</b>	<b>1 1.0</b>	<b>2 1.2</b>	<b>10 9.0</b>	<b>3 2.9</b>	<b>50 43.9</b>

### Communication d'État-majior (communication institutionnelle)

Dept. / Classe	14	15	17	18	19	20	21	22	23	25	27	Total
	Nb ETP											
SEC-G												0 0.0
CHA										1 0.5		1 0.5
DF										1 1.0	1 0.9	2 1.9
DIP										1 1.0		1 1.0
DSPS										2 2.0	1 1.0	3 3.0
DT										1 1.0		1 1.0
DI											1 1.0	1 1.0
DEE										1 1.0		1 1.0
DCS										1 0.9		1 0.9
<b>Total Global</b>	<b>0 0.0</b>	<b>8 7.4</b>	<b>3 2.9</b>	<b>11 10.3</b>								

- 4 -

**Communication opérationnelle (service public et communication interne)**

Dept. / Classe	14	15	17	18	19	20	21	22	23	25	27	Total
	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP	Nb ETP
SEC-G												0 0.0
CHA				2 1.7					1 0.5			3 2.2
DF						1 0.8						1 0.8
DIP				1 1.0								1 1.0
DSPS	2 1.8		2 2.0	2 2.0	2 2.0	1 1.0			1 0.7	1 0.8		11 10.3
DT				3 2.0		5 3.4				1 0.8		9 6.2
DI				5 4.9		3 2.9		1 1.0				9 8.8
DEE						2 1.5	1 1.0					3 2.5
DCS (1)				1 0.8	1 1.0							2 1.8
<b>Total Global</b>	<b>2 1.8</b>	<b>0 0.0</b>	<b>2 2.0</b>	<b>14 12.4</b>	<b>3 3.0</b>	<b>12 9.6</b>	<b>1 1.0</b>	<b>1 1.0</b>	<b>2 1.2</b>	<b>2 1.6</b>	<b>0 0.0</b>	<b>39 33.6</b>

(1) la personne en classe 18 travaille exceptionnellement à 100% actuellement et jusqu'à la fin du mois de novembre

#### 4. Le nombre de places de parkings mis à disposition par l'Etat, ventilés par département

DPT	parkings sous gestion FdP - nombre places	parkings sous gestion OCBA - nombre places	Total
DIP	2199	16	2215
DIP/HES	402	0	402
DIP/UNI	79	0	79
DSPS	791	510	1301
DF	56	2	58
DI	121	40	161
DCS	27	19	46
DT	0	75	75
PJ	0	44	44
DEE	0	4	4
<b>Totaux</b>	<b>3675</b>	<b>710</b>	<b>4385</b>

#### 5. Le nombre d'apprenties et apprentis dans chaque département

Département	Total
SEC-G Secrétariat général du Grand Conseil	0
CHA Chancellerie d'Etat	3
DF Finances et ressources humaines	30
DIP Instruction publique, formation et jeunesse	138
DSPS Sécurité, Population et santé	41
DT Territoire	20
DI Infrastructures	39
DEE Economie et emploi	13
DCS Cohésion sociale	13
<b>Total Global</b>	<b>297</b>

**6. Le nombre de personnes en situation de handicap (annoncées comme telles et faisant l'objet d'un accompagnement de la part de l'employeur) travaillant dans les départements ou dans les entités subventionnées**

Les systèmes d'information gérés par l'office du personnel de l'Etat (OPE) et par les directions départementales des ressources humaines ne contiennent pas de données permettant de répondre à cette question.

**7. La commission souhaite savoir s'il existe des réflexions sur des mesures à moyen terme qui pourraient être qualifiées de structurelles (c'est-à-dire des mesures d'organisation visant à améliorer l'efficacité de l'organisation de l'Etat) dans les différents départements et qui ne seraient pas annoncées dans le cadre du PFQ. Le cas échéant, la commission souhaiterait en connaître les teneurs.**

En préambule, il sied de préciser qu'une partie des projets de lois (PL) déposés régulièrement par le Conseil d'Etat sont précisément issus de réflexions sur des mesures structurelles, visant à améliorer l'efficacité de l'administration. Il s'agit notamment des PL relatifs à l'informatique, émanant de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN). L'exposé des motifs de chacun de ces PL présente en principe les améliorations attendues. Ces éléments se retrouvent aussi dans la politique numérique du Conseil d'Etat qui fera l'objet d'un bilan en fin de législature.

Ensuite, le Conseil d'Etat, avec sa politique des ressources humaines de l'Etat, va poursuivre ses actions en faveur d'un management privilégiant la responsabilisation, l'autonomie, la collaboration et la confiance. Le déploiement du concept de qualité de vie au travail va continuer, ainsi que la mise en œuvre du nouveau règlement sur le télétravail. Deux projets majeurs seront pilotés depuis l'OPE en 2023 : la réforme du système d'évaluation et de rémunération (projet G'Evolue), ainsi que le plan d'action de lutte contre l'absence.

Enfin, en mars 2021, le Conseil d'Etat a désigné un groupe de travail interne chargé de coordonner et de proposer des mesures d'amélioration du fonctionnement de l'administration. Les axes principaux des travaux menés à ce jour concernent les fonctions transversales, lesquelles font l'objet de collèges interdépartementaux qui regroupent les responsables de chaque département et l'axe métier.

Les collèges interdépartementaux sont chargés d'assurer la coordination transversale dans leur domaine respectif, de proposer des solutions de manière concertée et de mettre en œuvre les décisions du Conseil d'Etat. Ils ont reçu pour mission d'analyser leurs processus transversaux dans une démarche d'efficacité, de simplification et d'amélioration continue du fonctionnement de l'administration. Ces collèges sont au nombre de sept et couvrent les domaines suivants : finances, ressources humaines, gestion de la qualité et des risques, systèmes d'informations, logistique, communication, affaires juridiques.

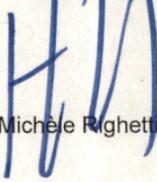
L'axe métier doit permettre de développer l'agilité de réalisation des processus internes, au bénéfice des collaboratrices et collaborateurs concernés en analysant et optimisant les processus métier chronophages ou jugés comme tels. Un regard particulier est porté aux

contrôles opérés. Les travaux menés dans le cadre de cet axe sont de la responsabilité des départements.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

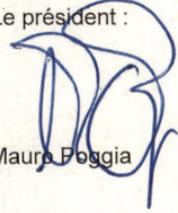
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Mauro Poggia

Annexes :

Réponses des entités du périmètre de consolidation (à l'exception des sociétés anonymes)

- 1) UNIGE
- 2) HUG
- 3) IMAD
- 4) FTI
- 5) EPI-HG
- 6) AIG-FP-TPG
- 7) SIG-FIDP-FPLC-FPAV



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

RECTORAT

**Le Recteur**

Professeur Yves Flückiger

Ligne directe: 022 379 75 13

recteur@unige.ch

Monsieur Samy Jost

Département de l'instruction publique, de la  
culture et du sport

Direction des finances

Case postale 3925

1211 GENEVE 3

**Distribution interne** : A104ER/DIRFIN

Genève, le 24 octobre 2022

**Examen du projet de budget 2023 – questions transversales**

Monsieur le Directeur,

Je me réfère à votre requête du 18 octobre 2022 et vous adresse comme convenu les réponses par thème.

**1. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office**

Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) au 30.09.2022 s'élève à 10.92% pour le personnel DIP. A toutes fins utiles, les chiffres communiqués pour cette même question lors des années précédentes sont :

- 📅 31.12.2020 : 11.36 % pour le personnel DIP
- 📅 30.09.2015 : 10.73 % pour le personnel DIP

**2. Le pourcentage de fournisseurs locaux dans les achats des divers départements**

Pour répondre à la thématique, le tableau ci-dessous a été dressé.

<b>Fournisseurs</b>	<b>14 067</b>	<b>100%</b>
<b>Fournisseurs suisses</b>	<b>8 670</b>	<b>62%</b>
<b>Fournisseurs genevois</b>	<b>4 129</b>	<b>29%</b>

### 3. Le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information et les classes de ces postes

Le tableau ci-dessous donne le détail du personnel dédié à notre service de la communication.

CLASSE	EPT
Classe 11	4,50
Classe 13	0,50
Classe 14	1,80
Classe 17	2,80
Classe 18	8,40
Classe 19	5,60
Classe 26	1,00
<b>TOTAL EPT</b>	<b>24,60</b>

### 4. Le nombre de places de parkings mis à disposition par l'État de Genève, ventilés par département

Vous trouverez ci-après le tableau reprenant les places de parking par bâtiment mis à disposition par l'État de Genève au sein de l'Université. Il est à noter que le parking de Sciences 3 a été transformé en jardin. De plus, les parkings de Bastions sont fermés durant les travaux. A été introduit le bâtiment Pinchat pour lequel il existe une quinzaine de places de parc accessibles aujourd'hui à tous. Une autorisation de construire en vue de poser une barrière limitant l'accès aux seuls véhicules autorisés est en cours de traitement.

Lieu	Responsable	Nbre places (location)	Prix annuel TTC	Critères
Ecole de physique	Section physique	120 (240)	1 296.00 (macaron)	Personnel section de physique
Uni Carl Vogt	Division des bâtiments	11	2 584.80	Personnel UNIGE
Pinchat	Division des bâtiments	15	gratuit	Libre Demande de fermeture en cours
Observatoire de Sauverny	Observatoire de Genève	55	gratuit	Libre Fermé le soir et le WE par une barrière

### 5 Le nombre d'apprenties et d'apprentis dans chaque département

Au 30.09.2022, l'Université compte 55 apprenti-e-s sous contrat.

**6. Le nombre de personnes en situation de handicap (annoncées comme telles et faisant l'objet d'un accompagnement de la part de l'employeur) travaillant dans les départements ou les entités subventionnées**

L'Université ne détient pas ce type d'indicateur. Des aménagements de poste et équipements sont par ailleurs effectués ponctuellement par nos ergonomes.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Yves Flückiger

Copies à Mme Vrbica Ivana, secrétaire générale adjointe, Unité d'enseignement supérieur, DIP  
M. Raphaël Ferrillo, directeur financier, UNIGE  
Mme Julia Lambert, responsable du service du budget, UNIGE

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ, DE LA  
POPULATION ET DE LA SANTÉ (DPS)  
DIRECTION DES FINANCES  
Monsieur Michel CLAVEL  
Directeur financier  
Place de la Taconnerie 7  
1204 GENÈVE

Direction générale

N/réf. BL / alc

Genève, le 28 octobre 2022

**Objet :**

Questions transversales posées par la commission des finances du Grand Conseil dans le cadre de l'examen du projet de budget 2023

Monsieur le Directeur, cher Monsieur,

Je fais suite au courrier M. M. Poggia, du 17 octobre 2022, adressé à M. F. Canonica relatif aux questions transversales susmentionnées et, comme demandé, je vous prie de trouver, ci-après, les éléments de réponse des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

**1. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G)**

30.9% de collaborateurs.trices détiennent un permis G, soit 3'931 collaborateurs-trices sur un total de 12'710 personnes.

**2. Le pourcentage de fournisseurs locaux dans les achats des divers départements**

Au cours des douze derniers mois, le pourcentage de fournisseurs basés dans le canton de Genève est de 33.3%, de 11.6% dans le canton de Vaud et 80.6% au niveau national.

**3. Le nombre de fonctionnaires dédiés à la communication et à l'information et les classes de ces postes**

Il n'existe pas de fonctionnaires dédiés à la communication et à l'information dans les départements des HUG. Ceux-ci et celles-ci sont regroupé.e.s au sein de la Direction de la communication qui est responsable de la stratégie de communication interne et externe des HUG.

Dans le cadre de cette stratégie, la Direction de la communication est responsable de la communication interne et externe institutionnelle, de la communication des différentes structures des HUG (départements, services et centres d'expertise notamment), de la gestion des plateformes digitales internes et externes et de leur contenu, des publications à destination des patient.e.s et des partenaires du réseau de santé, et enfin, des relations avec la presse locale et internationale. Le suivi des actions de communication des HUG est analysé tous les mois afin de mesurer leur impact.

Avant la crise COVID, la direction de la communication enregistrait en moyenne 800 mentions HUG sur tous les médias y compris la presse locale. Depuis 2020, ce chiffre a augmenté de 122% avec désormais en moyenne 2 000 mentions par mois sur tous les médias : résultat de l'augmentation importante des activités de communication et d'information. Les HUG sont devenus leader en Suisse en matière d'information vérifiée de santé. Ils enregistrent également chaque mois environ 800 000 visites sur le site web hug.ch et 500 000 sur le site intranet, soit respectivement 26 000 et 16 000 visites en moyenne par jour.

Pour réaliser les missions mentionnées ci-dessus, hors poste de la directrice, la Direction de la communication comprend 18.4 ETP qui s'échelonnent des classes 14 à la classe 26.

#### **4. Le nombre de places de parking aux HUG mis à disposition par l'Etat**

Les HUG disposent au total de 1'296 places de parking mises à disposition par l'Etat de Genève, et dont les HUG assurent l'exploitation. Ces places sont dédiées, selon les parkings, au personnel, aux patient.e.s, aux visiteurs et à la logistique.

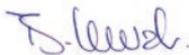
#### **5. Le nombre d'apprenties et d'apprentis aux HUG**

Au 1<sup>er</sup> septembre 2022, 195 apprenti.e.s exercent aux HUG.

#### **6. Le nombre de personnes en situation de handicap (annoncées comme telles et faisant l'objet d'un accompagnement de la part de l'employeur) travaillant aux HUG**

Les HUG ne disposent malheureusement pas de données référencées relatives à l'handicap, que celui-ci soit visible ou non.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Bertrand Levrat  
Directeur général

#### **Copie**

M. M. Poggia, conseiller d'Etat, DSPS

M. F. Canonica, président du Conseil d'administration, HUG

**imad - Direction administrative et financière**

Avenue Cardinal-Mermillod 36  
CP 1731  
1227 Carouge

[www.imad-ge.ch](http://www.imad-ge.ch)

Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)

Monsieur Michel Clavel

Directeur financier

Rue de l'Hôtel-de-Ville 14

1204 Genève

<b>Date</b>	21 octobre 2022
<b>Concerne</b>	Projet de budget 2023 – questions transversales de la commission des finances
<b>Contact</b>	Alain Decosterd - Tél. 022 420 20 33

Monsieur le Directeur financier,  
Cher Michel,

Conformément au courrier de M. M. Poggia du 17 octobre 2022 faisant référence aux questions transversales de la commission des finances du Grand Conseil, vous trouverez ci-après les réponses aux questions posées dans le cadre de l'examen du projet de budget 2023.

## 1. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) pour l'IMAD

Le pourcentage de travailleurs bénéficiant d'un permis G est de 42,9% au 30.09.2022. Il convient de relever que l'IMAD doit faire face à la pénurie des professionnels de la santé et qu'elle se tourne donc vers la zone frontalière pour ce type de fonction afin d'engager des ressources formées nécessaires à la délivrance de ses prestations.

La politique de l'IMAD en matière de recrutement est axée sur le marché local conformément à « la directive transversale fixant la procédure de recrutement au sein des institutions de droit public et des entités subventionnées » entrée en vigueur en octobre 2014. Celle-ci s'applique de façon systématique pour toutes les fonctions administratives et techniques avec publication des annonces à l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

L'institution a une politique volontariste en la matière et, en règle générale, une demande de permis G pour un candidat ne peut être effectuée que :

- si aucune candidature provenant de l'OCE n'a pu être retenue ;

- deux annonces successives ont été publiées et n'ont pas permis de repourvoir le poste au travers du marché local.

## 2. Le pourcentage de fournisseurs locaux dans les achats de l'IMAD

Sur la base des comptes 2021, la répartition<sup>1</sup> demandée est la suivante :

Domicile des fournisseurs	Nombre	Francs
Canton de Genève	54%	77%
Suisse	40%	21%
Étrangers	6%	2%

## 3. Le nombre de fonctionnaires dédiés, pour l'IMAD, à la communication et à l'information et les classes de ces postes

Au 30 septembre 2022, l'IMAD compte le nombre de fonctionnaires suivants pour la communication :

	ETP	Classe
Directrice de communication	1	25
Adjoint de direction	1	21
Chargée de communication	4	18
Graphiste	0,5	11

## 4. Le nombre de places de parking mis à disposition par l'IMAD

Les places de parkings attribuées nominativement sont au nombre de 13 et sont facturées Fr. 150,- et Fr. 220,- respectivement pour les places externes et internes<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Les « fournisseurs » suivants ont été exclus : Caisse de prévoyance de l'État de Genève, Office cantonal des assurances sociales (OCAS), Administration fiscale cantonale (AFC), les assureurs pour les allocations perte de gains (Baloise et Visana) et l'administration fédérale des contributions.

<sup>2</sup> Tarification conforme à l'arrêté du Conseil d'Etat n° 5618-2020.

Les places de parking sont attribuées en fonction des critères suivants :

1. Besoins liés à la mobilité professionnelle :
  - a. tout collaborateur dont les besoins sont réguliers (quotidiens), avérés et rendus nécessaires par son activité professionnelle, mais uniquement si tous les moyens mis à disposition par l'IMAD ne peuvent pas convenir et dans la mesure des places disponibles (en conformité avec le règlement B 5 15.24 « fixant les débours, frais de représentation et de déplacement et autres dépenses en faveur du personnel de l'administration cantonale ») ;
  - b. tout véhicule d'entreprise utilisé dans le cadre des activités de l'IMAD.
2. Mobilité réduite dûment attestée par un certificat médical et validée par le médecin du travail de l'IMAD.
3. Pour les places des équipes 24/24 : la clé d'attribution est 1 place pour minimum 4 collaborateurs (parc-sharing).
4. Suppression de l'octroi automatique en lien uniquement avec la fonction.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de mobilité de l'IMAD, la prise en charge partielle d'abonnements publics divers (UNIRESO / LEMAN PASS / P+R / CFF) ainsi que de vélos, vélos à assistance électrique, quadricycles, véhicules électriques et véhicules en « car-sharing » participent aux déplacements professionnels des collaboratrices et collaborateurs pour se rendre au domicile des personnes prises en charge par l'institution. Pour mémoire, annuellement, plus de 300'000 heures de déplacement sont réalisées par les collaborateurs terrain pour effectuer leurs prestations au domicile des clients.

Une campagne « mobimad » a, en outre, été menée en 2019 visant notamment à promouvoir la mobilité douce. La participation de l'IMAD a été augmentée à 70% (au max. Fr. 800,-) au lieu de 50% avec prise en charge également des abonnements CFF dans ce cadre. La promotion de l'utilisation des VAE a également été effectuée au travers de la mise à disposition (du personnel de terrain utilisant lesdits vélos dans le cadre de tournées), avant l'été 2021, de VAE nominatifs permettant d'étendre leur usage pour les trajets privés moyennant une cotisation mensuelle de Fr. 29,-. Plus d'une centaine de VAE ont été demandés dans ce cadre.

Enfin, dans le cadre de la mobilité professionnelle, les véhicules automobiles, essentiels aux tournées des équipes de terrain œuvrant en périphérie, font l'objet d'appels d'offre et le dernier a permis de commander des véhicules électriques. La proportion de véhicules électriques est, actuellement, d'un peu plus de 20%.

## 5. Le nombre d'apprenties et apprentis à l'IMAD

Le nombre d'apprenti actuellement présents au sein de l'institution est de 63 apprentis au 30.09.2022.

Rôle cardinal de l'IMAD, « former » fait partie de la mission de l'institution et des objectifs primordiaux contribuant à la lutte contre la pénurie des professionnels de la santé. L'IMAD est fortement engagée dans ce secteur proposant ainsi, pour la rentrée scolaire 2023, 35 places d'apprentissage pour les assistantes en soins et santé communautaire (ASSC) et 70 places de formation pratique pour les étudiants en formation bachelor en soins infirmiers de la haute école de santé de Genève. À cela, s'ajoutent d'autres places pour différents stagiaires et étudiants du niveau secondaire II et tertiaire. L'IMAD diversifie également son offre de places de formation pour les filières hors soins. En outre, l'institution poursuit son projet « positionnement de la formation » visant à ancrer la stratégie et la politique de formation pour les années à venir dans la stratégie institutionnelle globale et en réponse aux besoins du canton.

## 6. Le nombre de personnes en situation de handicap (annoncées comme telles et faisant l'objet d'un accompagnement de la part de l'employeur) travaillant à l'IMAD

Le nombre de personnes en situation de handicap est de 1 au sein de l'institution. Il convient de préciser que ce type de personnes ne peut être accueilli qu'au sein des fonctions de support au vu de la spécificité des missions de l'IMAD (délivrance de prestations de maintien et de soins à domicile).

Nous demeurons à votre disposition pour tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin et vous présentons, Monsieur le Directeur financier, Cher Michel, nos salutations les meilleures.



Alain Decosterd  
Directeur administratif et financier

Copie : Monsieur Jean-Christophe Bretton, Secrétaire général, DSPS  
Monsieur Adrien Bron, Directeur général, DGS  
Monsieur Moreno Sella, Président du conseil d'administration de l'IMAD

GM/fc - Carouge, le 31 octobre 2022



Note à M. Félix Reinmann  
Département de l'économie et de l'emploi (DEE)  
Secrétaire général

## Projet de budget 2023 Questions transversales de la Commission des finances du Grand Conseil

1. Pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G).

En 2022, le pourcentage des travailleurs frontaliers à la FTI est de 14.9%.

2. Pourcentage de fournisseurs domiciliés dans le canton de Genève (en nombre et en francs)

L'analyse a été effectuée sur la période du 01.01.2022 au 21.10.2022.

Les fournisseurs domiciliés dans le canton de Genève représentent 76.24% en nombre et 91.25% en francs.

3. Nombre de collaborateurs dédiés à la communication et à l'information et les classes de ces postes.

1 collaborateur - classe 27.

4. Nombre de places de parkings mises à disposition par la FTI.

La FTI dispose de 2 places de parking appartenant à la FPAV pour lesquelles elle paie un loyer. Les collaborateurs qui doivent ponctuellement se déplacer en voiture privée peuvent disposer de ces 2 places gratuitement jusqu'à concurrence de 20 jours au maximum par personne et par année.

5. Nombre d'apprenties et apprentis.

Aucun en 2022. Un plan d'action établi selon la politique de l'apprentissage à l'Etat de Genève est en cours d'élaboration en collaboration avec l'OFPC et le DEE.

6. Nombre de collaborateurs en situation de handicap (annoncés comme tels et faisant l'objet d'un accompagnement de la part de l'employeur) travaillant pour la FTI.

Aucun en 2022.

7. La Commission souhaite savoir s'il existe des réflexions sur des mesures à moyen terme qui pourraient être qualifiées de structurelles (c'est-à-dire des mesures d'organisation visant à améliorer l'efficacité de l'organisation de la FTI) dans les différents pôles et qui ne seraient

pas annoncées dans le cadre du PFQ. Le cas échéant, la Commission souhaiterait en connaître les teneurs.

La FTI a élaboré et met en œuvre depuis 2 ans, une feuille de route de transformation qui implique la modification de certains outils et processus ayant comme objectifs de gagner en efficacité et en performance pour l'ensemble des prestations de la FTI. La feuille de route inclut en particulier les projets suivants :

- Elaboration et mise en œuvre d'un plan directeur des systèmes d'information. Actuellement, le changement de 2 outils informatiques majeurs de la FTI est en cours, afin de fluidifier et accélérer nos processus de gérance et de finance.
- Etablissement et déploiement d'une nouvelle stratégie de gérance immobilière afin de développer la gestion d'actifs et de mieux valoriser nos biens.
- Structuration des projets stratégiques de nouvelles zones industrielles, incluant des formations à la gestion de projet pour les collaborateurs de la Fondation.
- Mise en place d'un plan de formation pour l'ensemble des collaborateurs visant à renforcer les compétences.



Nicolas Monnier  
Directeur Pôle juridique



Guillaume Massard  
Directeur général

**Réponses aux questions transversales pour les EPI**

1. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.

Les EPI emploient à ce jour 12.7% de frontaliers

Au 01.10.2022; statuts pris en compte : fixes (idem périmètre d'analyse du bilan social Grand Etat)

	Pourcentage	Nombre
ADMINISTRATION ET FINANCES	16.7%	3
RESSOURCES HUMAINES	12.0%	3
SERVICES PARTAGES	24.4%	10
SOCIO-EDUCATIF	12.4%	70
SOCIOPROFESSIONNELS	11.3%	23
DIRECTION GENERALE	8.3%	1
<b>Total général</b>	<b>12.7%</b>	<b>110</b>

2. Le pourcentage de fournisseurs locaux dans les achats des divers départements.

94% du volume d'achats concernent des fournisseurs Suisses dont 52% de Genevois.

3. Le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information et les classes de ces postes.

1 personne à 100%, responsable information et communication, en classe 23.

1 personne à 100%, chargé d'information et communication 1, en classe 18.

Statut pris en compte : fonctionnaires (nommés).

4. Le nombre de places de parkings mis à disposition par l'Etat, ventilés par département.

92 places sont proposées à la location aux collaborateurs et attribuées en fonction de critères de distances de transports en commun et de nécessité de se déplacer régulièrement.

5. Le nombre d'apprenties et apprentis dans chaque département.

37 apprentis.

Au 01.10.2022

SOCIOPROFESSIONNELS	22
SOCIO-EDUCATIFS	15
<b>Total général</b>	<b>37</b>

6. Le nombre de personnes en situation de handicap (annoncées comme telles et faisant l'objet d'un accompagnement de la part de l'employeur) travaillant dans les départements ou dans les entités subventionnées.

Plus de 450 personnes en situation de handicap travaillent aux EPI, dans les ateliers mais également dans les services supports.

## Réponses aux questions transversales pour l'HG

- 1) Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.

À fin septembre 2022, l'Hospice général comptait 6.8% de collaborateurs.trices titulaires d'un permis de travail frontalier (G).

- 2) Le pourcentage de fournisseurs locaux dans les achats des divers départements.

Sur un volume de 980 millions d'achats effectués durant la période 2017 à 2020 (cumulatif), 81.6% était adjugés à des fournisseurs basés dans le canton de Genève, 18.2% dans d'autres cantons et 0.2% en international. Ces pourcentages sont similaires pour la période 2021 et 2022.

Domaines	Chiffes d'affaires 2017 - 2020			
	Genève	Autres pays	Autres cantons	Total général
Tiers pour usagers	204 554 673	223 532	70 722 505	275 500 711
Fournisseurs institutionnels	162 398 301	15	2 580 548	164 978 864
Immobilier	142 651 822	3 287	2 429 804	145 084 912
Construction	63 738 025	138 465	60 721 934	124 598 423
Activités financières, d'assurances et de conseils	102 920 402	82	13 756 091	116 676 575
Sécurité et prévention incendies	34 053 413		158 208	34 211 620
Informatique	14 416 354	291 706	12 452 278	27 160 337
Activités des ressources humaines	14 696 579	252 092	5 915 594	20 864 265
Matériel, mobilier et fournitures	10 825 583	280 429	2 731 533	13 837 544
Production d'électricité, gaz et eau	13 360 314		437 378	13 797 691
Divers	36 994 472	139 358	7 060 173	44 194 003
<b>Total général</b>	<b>800 609 936</b>	<b>1 328 964</b>	<b>178 966 047</b>	<b>980 904 946</b>

- 3) Le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information et les classes de ces postes.

11 personnes sont actuellement employées au sein du service communication.

Département	Regroupement	SEF	Classe	Nb pers
Communication	Chargé-e de communication	CHARGE(E) DE COMMUNICATION VISUELLE	17	1
		CHARGE(E) D'INFORMATION ET COMMUNICATION 1	18	5
		RESPONSABLE MEDIAS/COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	20	1
	Chef-fe de projet informatique	CHEF(FE) DE PROJET INFORMATIQUE	19	1
	Directeur/trice	DIRECTEUR(TRICE) DE LA COMMUNICATION	25	1
	Graphiste	GRAPHISTE HG	15	1
	Rédacteur/trice	REDACTEUR(TRICE)/CORRECTEUR(TRICE)	18	1
Total Communication				11

- 4) Le nombre de places de parkings mis à disposition par l'Etat, ventilés par département.

Aucun parking n'est mis à disposition des collaborateurs.trices. 17 parkings sont disponibles pour le stationnement des véhicules de service

- 5) Le nombre d'apprenties et apprentis dans chaque département.

17 apprenti(e)s et 2 Pré-apprenti(e)s.

- 6) Le nombre de personnes en situation de handicap (annoncées comme telles et faisant l'objet d'un accompagnement de la part de l'employeur) travaillant dans les départements ou dans les entités subventionnées.

L'Hospice général emploie 7 collaborateurs.trices au bénéfice d'une rente AI partielle. Pour des raisons de confidentialité, l'institution ne répertorie pas les personnes en situation de handicap.

## Annexe 6

## Entités sous la surveillance du département des infrastructures

N°	Questions	AIG (Aéroport international de Genève)	FP (Fondation des parkings)	TPG (Transports publics genevois)
1	Pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G).	12.4%	15.3%	19%
2	Pourcentage de fournisseurs locaux dans les achats réalisés par l'entité.	En nombre 42% et en francs 74%	En nombre 62% et en francs 79%	En nombre 43.5% et en francs 50.2%
3	Nombre d'employées et employés dédiés à la communication et à l'information ainsi que les classes de traitement de ces postes.	10 personnes => 9.1 ETP Pas de classe de traitement à Genève aéroport	2 personnes => 1.7 ETP 0.9 ETP = classe 6 (grille salariale FdP) 0.8 ETP = classe 5 (grille salariale FdP)	9 personnes (à la direction générale et dans le domaine d'activités Marketing, Ventes et Communication). 1 personne = classe 11 (grille salariale TPG) 4 personnes = classe 14 (grille salariale TPG) 1 personne = classe 15 (grille salariale TPG) 1 personne = classe 17 (grille salariale TPG) 1 personne = classe 20 (grille salariale TPG) 1 personne = classe 22 (grille salariale TPG)
4	Nombre de places de parkings mis à disposition des employées et employés par votre entité.	659 places, dont 383 longue durée et 276 courte durée	La Fondation ne met pas spécifiquement de places à disposition de ses employées et employés, toutefois, en raison de son activité, celles et ceux-ci peuvent souscrire des abonnements dans ses propres parkings selon le plan de mobilité en vigueur.	773 places Auto, Moto, Vélo, et électriques

N°	Questions	AIG (Aéroport international de Genève)	FP (Fondation des parkings)	TPG (Transports publics genevois)
5	Nombre d'apprenties et apprentis travaillant dans votre entité.	4 apprentis	6 apprenties et apprentis : - 1 agente relation clients - 2 informaticiens - 3 employées et employés de commerce	Au 19.10.2022 : 26 apprenties et apprentis
6	Nombre de personnes en situation de handicap (annoncées comme telles et faisant l'objet d'un accompagnement de la part de l'employeur) travaillant dans votre entité.	Aucune faisant l'objet d'un accompagnement	Aucune	4 collaboratrices et collaborateurs identifié·e·s (mais pas de liste officielle pour raison légale)

### Entités sous la surveillance du département du territoire

#### **SIG :**

1. Pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G)  
14% du total des employés SIG sont au bénéfice d'un permis G. C'est un niveau globalement stable par rapport à l'année dernière (13%).
2. Pourcentage de fournisseurs locaux dans les achats  
En moyenne (sur les 3 dernières années), SIG a travaillé avec environ 1'800 fournisseurs domiciliés sur le territoire genevois. Cela a permis d'injecter plus de 200 MCHF par an dans le tissu économique local (hors achats d'énergies).
3. Nombre de personnes dédiées à la communication  
Environ 26 équivalents plein temps (EPT) sont chargés d'actions de communication à SIG. Il s'agit d'un chiffre globalement stable (voire légèrement à la baisse) depuis 2014 (28 EPT à cette date).

Il convient de noter que ce chiffre couvre un spectre très large d'activités, d'ordinaire rattachées à d'autres secteurs dans la plupart des entreprises. C'est le cas notamment de :

- La promotion des produits et services auprès des particuliers et des entreprises, et le sponsoring (activité souvent affiliée au marketing dans d'autres organisations) ;
- La valorisation du patrimoine historique et industriel de SIG, qui comprend l'organisation de visites et de portes ouvertes, le traitement des demandes liées au Jet d'eau (parfois en coordination avec l'Etat), ainsi que la programmation et l'animation de deux espaces d'exposition situés sur des sites SIG (Pont de la Machine et Vessy) ;
- L'entité d'infographie et de photographie fréquemment comprise dans les activités de support administratif ou externalisée.

Les autres activités couvertes par la communication et les relations publiques, et qui sont plus comparables avec les autres entreprises publiques et les services de l'Etat comprennent :

- Les relations publiques, les relations médias et la communication de crise (24h sur 24h, 365 jours par an), en lien avec le rôle industriel de SIG.
- La communication interne et d'entreprise à destination des collaborateurs et collaboratrices, qui diffuse la stratégie et les valeurs de l'entreprise ainsi que l'information au sein de SIG, gère et anime l'intranet, ou encore conçoit et diffuse la plupart des publications de SIG.

#### 4. Places de parking mises à disposition par SIG

SIG met à disposition environ :

- 235 places gratuites pour les vélos
- 375 places gratuites pour les 2-roues motorisées
- 660 places pour les véhicules, facturées au personnel de l'entreprise

Par ailleurs, pour inciter à la mobilité douce :

- SIG participe au financement des abonnements de transports publics ou des achats de vélos/vélos électriques, si les collaborateurs et collaboratrices renoncent à l'utilisation régulière du parking pour véhicules.
- Une partie de la rémunération variable du personnel est liée à l'atteinte des objectifs de mobilité douce (diminution de l'utilisation du parking automobile ; augmentation des entrées du parking vélo, etc.).

5. Nombre d'apprenti.e.s

65

6. Nombre de personnes en situation de handicap (annoncées comme telles et faisant l'objet d'un accompagnement)

SIG a mis en place une dizaine de postes pour inclusion ainsi qu'une quarantaine de postes « réadaptés ».

A ces postes s'ajoutent plusieurs partenariats avec des entreprises sociales employant des personnes en situation de handicap, pour diverses activités (entretien des espaces verts de la STEP d'Aire, conception de pièces de mécanique, service traiteur, etc.).

**SFIDP :**

1. le pourcentage de travailleurs frontaliers pour le SFIDP s'élève à 14.58%.
2. le pourcentage de fournisseurs locaux pour le SFIDP est de 100% (à l'exception des licences informatiques).
3. le SFIDP ne dispose pas de personnel dédié à la communication et à l'information.
4. le SFIDP dispose de 17 places de parkings extérieures dédiées aux administrateurs des FIDP (ces places seront prochainement supprimées par un futur chantier).
5. le SFIDP emploie 1 apprenti (empl. de commerce).
6. le SFIDP n'emploie aucune personne en situation de handicap.

**FPLC :**

1. 0 % (les 10 collaborateurs/trices sont domiciliés dans le canton de Genève).
2. La FPLC ne s'adresse qu'à des entreprises genevoises pour ses achats.
3. Aucun poste lié à la communication et à l'information. La FPLC sollicite ponctuellement des mandataires externes.
4. Aucune place de stationnement voiture n'est mise à disposition des collaborateurs/trices).
5. Aucun apprenti.
6. Une collaboratrice (taux d'activité 50 %) est au bénéfice d'une rente AI complète.

**FPAV :**

1. La Fondation PAV n'emploie actuellement pas de travailleurs frontaliers.
2. La Fondation PAV s'approvisionne à 100% avec des fournisseurs locaux.
3. 1 x 1 ETP, en tant que responsable communication (classe 23).
4. 2 employé.es ont accès à une place de parking, propriété de la Fondation.
5. Aucun apprenti n'est engagé au sein de la Fondation PAV.
6. Aucune personne en situation de handicap ne travaille au sein de la Fondation PAV.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
**GRAND CONSEIL**  
*Commission des finances*

Genève, le 12 octobre 2022

**Pouvoir judiciaire**

M. Olivier Jornot  
Président de la Commission de gestion  
Case postale 3966  
1211 Genève 3

**Projet du budget 2023 - questions transversales**

Monsieur le Président,

La Commission des finances a récemment validé les questions transversales qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen du projet de budget 2023. Elle vous prie ainsi de les trouver ci-après.

Ainsi la commission des finances souhaiterait avoir les informations suivantes :

1. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.
2. Le pourcentage de fournisseurs locaux dans les achats des divers départements.
3. Le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information et les classes de ces postes.
4. Le nombre de places de parkings mis à disposition par l'Etat, ventilés par département.
5. Le nombre d'apprenties et apprentis dans chaque département.
6. Le nombre de personnes en situation de handicap (annoncées comme telles et faisant l'objet d'un accompagnement de la part de l'employeur) travaillant dans les départements ou dans les entités subventionnées.
7. Enfin, la commission souhaite savoir s'il existe des réflexions sur des mesures à moyen terme qui pourraient être qualifiées de structurelles (c'est-à-dire des mesures d'organisation visant à améliorer l'efficacité de l'organisation de l'Etat) dans les différents départements et qui ne seraient pas annoncées dans le cadre du PFQ. Le cas échéant, la commission souhaiterait en connaître les teneurs.

### **Protocole de transmission des réponses et délai de reddition**

La Commission souhaite obtenir les réponses aux questions transversales au plus tard le **mercredi 16 novembre 2022**.

La commission vous prie de bien vouloir adapter vos réponses au contexte juridique et réglementaire du Pouvoir judiciaire.

La commission se réserve la possibilité de compléter la liste de questions transversales transmises dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur le projet de budget.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération.



Alberto Velasco  
Président



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
**POUVOIR JUDICIAIRE**  
Secrétariat général

## **Examen du projet de budget 2023**

Réponses aux questions transversales

Novembre 2022

### 1. Travailleurs frontaliers (permis G)

Au 30 septembre 2022, sur 750 membres du personnel du Pouvoir judiciaire (fonctionnaires, employés et auxiliaires), 117 résident en France (15.6%). 39 d'entre eux sont de nationalité française et sont donc au bénéfice d'un permis G. Ils représentent 5.2% des collaboratrices ou collaborateurs du Pouvoir judiciaire.

Domicile en Suisse	633	
Domicile en France	117	15.6%
Nationalité suisse	78	10.4%
Nationalité française	39	5.2%
<b>Total collaborateurs PJ</b>	<b>750</b>	

Les magistrat-e-s titulaires sont exclus des chiffres précités, étant rappelé qu'ils ont une obligation de domicile dans le canton.

### 2. Fournisseurs domiciliés dans le canton de Genève

Les fournisseurs du Pouvoir judiciaire sont, pour la grande majorité, domiciliés dans le canton de Genève :

Entité	Montant	% Montant	Nb factures	% Nb factures
<b>14-PJ</b>				
FO Genève	53 480 045	66.76%	15 227	83.43%
FO Hors Genève	26 622 173	33.24%	3 024	16.57%
<b>Total général</b>	<b>80 102 218</b>	<b>100.00%</b>	<b>18 251</b>	<b>100.00%</b>

### 3. Fonctionnaires dédiés à la communication et à l'information

La direction de la communication est pourvue de 3 postes pour 2.9 ETP

Catégorie de personnel	ETP au 30.09.2022	LIBELLE DE POSTE	FONCTION SEF		Classe
			Numéro	Libellé	
Fonctionnaire	1.0	Directrice de la communication	2027	Directeur	27
Fonctionnaire	0.9	Webmaster	206367	Concepteur en communication WEB-CTI/UNI	17
Employé	1.0	Chargé de relations medias	508038	Responsable information et communication	23

### 4. Parkings

Le Pouvoir judiciaire ne met pas de places de parking à disposition de ses magistrats et ou des membres du personnel.

Quelques magistrat-e-s ou membres du personnel du Pouvoir judiciaire louent, à leurs frais, une place de parking à titre privé dans les bâtiments au chemin Annevelle (Lancy) ainsi qu'à la rue de l'Athénée, en accord avec l'office cantonal de la mobilité. Le Pouvoir judiciaire ne contribue pas au paiement du loyer desdites places de parc.

Le Pouvoir judiciaire dispose par ailleurs de places de parkings pour ses **propres besoins** dans les bâtiments suivants :

**Places comprises dans le loyer des locaux, sans facturation spécifique au Pouvoir judiciaire:**

1. *Chemin Annevelle 1-3 (Ministère public) : six places destinées à la gestion des permanences.*
2. *Chemin des Allobroges (greffe des pièces à conviction) : deux places mises à disposition devant les locaux du greffe des pièces à conviction, facilitant le transport des pièces à conviction, par la police et le Pouvoir judiciaire.*
3. *Passage de-Bubna (site des Glacis-de-Rive) : une place de parking utilisée durant la tournée du courrier interne et les besoins du centre de photocopies et de scannage.*

**Places payantes :**

1. *Parking David-Dufour : le Pouvoir judiciaire dispose d'abonnements de parking à David-Dufour pour les deux procureur-e-s et les quatre membres du personnel de permanence au Vieil Hôtel de Police (VHP).*
2. *Vielle Ville : le Pouvoir judiciaire paye une redevance de fr. 168.00 annuelle pour un droit de stationnement dans la zone vieille-ville pour les véhicules de la sécurité et du greffe du courrier (véhicule Mobility).*

**5. Apprenties et apprentis**

Actuellement, le Pouvoir judiciaire forme trois apprentis, dont deux dans les directions de support et une en juridiction.

Catégorie	DIR/JUR	Titulaires	Type	Année
Apprenti	DRH	1	Mediamaticien	3e année
Apprenti	CHANCELLERIE	1	Employé de commerce	2e année
Apprenti	TMIN	1	Employé de commerce	3e année

**6. Collaborateurs en situation de handicap**

L'effectif du Pouvoir judiciaire est composé de dix personnes qui bénéficient d'une rente-partielle ou de mesures AI et qui travaillent à temps partiel (6.9 ETP).

A noter que les bâtiments occupés par le Pouvoir judiciaire sont peu adaptés aux personnes en situation de handicap touchant à la mobilité physique (accès, portes, escaliers, ascenseurs, rangements, bureaux...).

**7. Mesures organisationnelles visant à améliorer l'efficience.**

Le Pouvoir judiciaire profite, de chacun des projets de son plan stratégique 2021-2025, pour déterminer, durant sa mise en œuvre, si des pistes et mesures organisationnelles ou techniques permettant d'améliorer l'efficience du ou des processus concernés peuvent être adoptées.

\*\*\*\*\*



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
GRAND CONSEIL  
*Commission des finances*

Genève, le 12 octobre 2022

**Cour des comptes**  
Route de Chêne 54  
CP 3159  
1211 Genève 3

### Projet du budget 2023 - questions transversales

Madame la Présidente,

La Commission des finances a récemment validé les questions transversales qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen du projet de budget 2023. Elle vous prie ainsi de les trouver ci-après.

Ainsi la commission des finances souhaiterait avoir les informations suivantes :

1. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.
2. Le pourcentage de fournisseurs locaux dans les achats des divers départements.
3. Le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information et les classes de ces postes.
4. Le nombre de places de parkings mis à disposition par l'Etat, ventilés par département.
5. Le nombre d'apprenties et apprentis dans chaque département.
6. Le nombre de personnes en situation de handicap (annoncées comme telles et faisant l'objet d'un accompagnement de la part de l'employeur) travaillant dans les départements ou dans les entités subventionnées.
7. Enfin, la commission souhaite savoir s'il existe des réflexions sur des mesures à moyen terme qui pourraient être qualifiées de structurelles (c'est-à-dire des mesures d'organisation visant à améliorer l'efficacité de l'organisation de l'Etat) dans les différents départements et qui ne seraient pas annoncées dans le cadre du PFQ. Le cas échéant, la commission souhaiterait en connaître les teneurs.

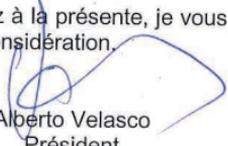
### **Protocole de transmission des réponses et délai de reddition**

La Commission souhaite obtenir les réponses aux questions transversales au plus tard le **mercredi 16 novembre 2022**.

La commission vous prie de bien vouloir adapter vos réponses au contexte juridique et réglementaire de votre institution.

La commission se réserve la possibilité de compléter la liste de questions transversales transmises dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur le projet de budget.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma parfaite considération.



Alberto Velasco  
Président



Cour des comptes  
54 route de Chêne  
1208 Genève  
Tél. : +41 (0)22 388 77 90  
<http://www.cdc-ge.ch>

Monsieur  
Alberto VELASCO, *président*  
*de la Commission des finances*  
*du Grand Conseil*  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

Genève, le 10 novembre 2022

## Examen du projet de budget 2023 (PB 2023) – Questions transversales

Monsieur le président,

Nous accusons réception de votre courrier du 12 octobre 2022 et y répondons comme suit.

### 1) Pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G)

La Cour des comptes emploie quatre collaborateurs-trices avec un permis G, ce qui représente 14.29 % de ses effectifs en nombre de personnes.

### 2) Pourcentage de fournisseurs locaux dans les achats

Par « fournisseurs locaux », la Cour des comptes a considéré qu'il s'agissait d'identifier les fournisseurs qui résident sur le territoire cantonal, auprès de qui elle a effectué des achats de biens ou de matériels en 2021 (hors prestations de service) et qui ont été comptabilisés dans la nature 31 (fonctionnement) ou la nature 50 (investissement). Par ailleurs, seulement les tiers mandatés directement par la Cour des comptes, c'est-à-dire en dehors des achats réalisés au travers de la Centrale commune d'achats (CCA) ou de ceux réalisés par un autre département pour le compte de la Cour (p.ex. travaux mandatés par l'OCBA), ont été pris en considération.

Sur cette base, la Cour des comptes a effectué les achats suivants :

Lieu de résidence du fournisseur	% du nombre de fournisseurs	Commentaires additionnels
Genève	50 %	--
Autre canton suisse	35 %	Il s'agit en grande partie d'abonnements à des journaux, d'achats de revues ou de licences informatiques (pas de fournisseurs locaux pour ce type de biens).
À l'étranger	15 %	Il s'agit en totalité de l'achat ou du renouvellement de licences informatiques pour des applications métiers pour lesquelles il n'y a pas de fournisseur local qui répond aux besoins de la Cour.



**COUR DES COMPTES**  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

- 3) Nombre de collaborateurs-trices dédié-e-s à la communication et à l'information, ainsi que les classes de ces postes

Ne s'applique pas à la Cour des comptes. Cette dernière n'emploie pas de collaborateur-trice dédié exclusivement à la communication et à l'information.

- 4) Nombre de places de parking mis à disposition par la Cour des comptes

Ne s'applique pas à la Cour des comptes. Cette dernière ne met pas de place de parking à disposition et elle ne prend aucun montant à sa charge en la matière.

- 5) Nombre d'apprenti-e-s à la Cour des comptes

La Cour des comptes n'emploie pas d'apprenti-e-s.

- 6) Nombre de personnes en situation de handicap travaillant à la Cour des comptes

La Cour n'a personne dans son équipe qui a été annoncée en situation de handicap et qui nécessiterait un accompagnement de la part de l'employeur.

- 7) Existence de réflexions structurelles sur des mesures à moyen terme qui ne seraient pas annoncées dans le cadre du PFQ.

Ne s'applique pas à la Cour des comptes. Cette dernière n'a, à ce jour, pas de réflexions structurelles de ce type qui n'auraient pas été annoncées dans le cadre du PFQ.

Nous tenant à votre disposition pour tout complément, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Cour des comptes

Isabelle TERRIER, présidente

Sophie FORSTER CARBONNIER, magistrate